SCHEMA GENERAL DU PLAN 1971 - 1974

Il sera constitué de quatre séries de documents :

a) un document de synthèse destiné à une très large diffusion, qui sera évidemment établi en dernier, sur la base des documents suivants

b) un document concernant les plans sectoriels ainsi constitué :

Titre I - Le développement de la Production rurale.

- Chapitre 1 - le développement de la production agricole
- Chapitre 2 - le développement de la production animale
- Chapitre 3 - Eaux et Forêts
- Chapitre 4 - la recherche agronomique, animale et forestière
- Chapitre 5 - Problèmes de formation propres au développement de la production rurale.

Titre II - l'Hydraulique

Titre III - les communications

- Chapitre 1 - les routes
- Chapitre 2 - l'aéronautique
- Chapitre 3 - les télécommunications
- Chapitre 4 - les transports

Titre IV - Urbanisme, assainissement, habitat.

Titre V - L'infrastructure humaine

- Chapitre 1 - l'Education
- Chapitre 2 - la Santé

Titre VI - L'infrastructure administrative

Titre VII - les mines, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

- Chapitre 1 - les mines
- Chapitre 2 - l'uranium
- Chapitre 3 - le développement industriel
- Chapitre 4 - le commerce
- Chapitre 5 - le tourisme.

P.L
D.R.

.../...

Chacun des chapitres de ce document suivra généralement le plan suivant :

Section 1 - Rappel des perspectives décennales
Section II - le plan 1965-1968 et l'année 1969
Section III - ajustement des perspectives décennales
Section IV - objectifs, contenu et financement du plan 1971-1974

c) Une série de documents relatifs à la programmation des investissements publics 1971-1974. Il s'agira, comme les années passées, de la liste secteur par secteur et année par année des opérations financées par l'Etat sur ses ressources ou grâce à l'aide extérieure. L'innovation consistera cette année dans le commentaire régionalisé de ces opérations.

d) Un document relatif aux méthodes et aux équilibres économiques et financiers.

Titre I - Méthodes du développement

Chapitre 1 - La planification permanente et les structures

Chapitre 2 - Le développement régional

Chapitre 3 - La promotion humaine

Titre II - Les équilibres

Chapitre 1 - le financement des investissements

Chapitre 2 - la programmation budgétaire

Chapitre 3 - la programmation de la formation et de l'emploi

Chapitre 4 - les équilibres ressources-emplois par produits et la projection des comptes économiques.

T I T R E I

DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION RURALE

I N T R O D U C T I O N

-:-:-:-:-:-

Si, comparé aux autres secteurs (notamment celui des communications), le développement de la production rurale ne tient le premier rang ni par le volume des investissements, ni par le volume des masses budgétaires, il n'en reste pas moins la première priorité parmi les objectifs assignés à la nation.

Dans ce secteur, qui occupe et fait vivre la très grande majorité des Nigériens, les problèmes sont extrêmement complexes, beaucoup plus que dans d'autres secteurs tels que les communications, l'industrie par exemple, où en principe de bonnes études techniques accompagnées de bonnes études économiques (financières, de marché etc...) doivent permettre de prendre des décisions claires et de juger assez rapidement des résultats.

La complexité des problèmes, la multiplicité des facteurs à prendre en considération (et notamment le rôle prépondérant du facteur humain) peuvent expliquer le caractère décevant de beaucoup de tentatives ainsi que les incertitudes actuelles.

C'est pourquoi le présent titre, consacré au développement de la production rurale, sera très incomplet sur un grand nombre de points. Il n'est pas raisonnable en effet de bâtir un plan artificiel supposant résolues des difficultés qui ne sont en fait pas toujours clairement connues, à plus forte raison analysées. Il a paru préférable, conformément du reste à la méthode de planification permanente utilisée au Niger (cf 4e partie, Titre I, chapitre I "La planification permanente et les structures"), de reconnaître les insuffisances, d'identifier dans la mesure du possible les difficultés, de déterminer les méthodes qui permettraient de les résoudre progressivement, de définir les structures qui paraissent le mieux appropriées pour ce faire, enfin de donner un certain nombre de directives générales pour l'exécution.

L'exécution d'un tel plan suppose par conséquent, outre la mise en oeuvre des moyens prévus pour atteindre les objectifs partiels chiffrés qui ont pu être fixés, de s'attacher en priorité, en fonction des directives générales et des méthodes retenues, à lever progressivement les incertitudes, à revoir fréquemment les cohérences et à élargir et ajuster les objectifs chiffrés.

Cela pourra se faire normalement dans le cadre, rappelé ci-dessus, de la planification permanente.

L'essentiel des méthodes, structures et directives étudiées à l'occasion du présent plan est exposé dans le chapitre consacré au développement de la production agricole, c'est dans ce secteur en effet que les études préliminaires sont les plus avancées. Ce sera un objectif du plan que d'examiner puis de mettre en application les modalités des principes retenus pour la production animale et forestière, et surtout de parvenir à intégrer progressivement les différents éléments de la production rurale dans des dispositifs communs adaptés aux circonstances locales.

TITRE I

CHAPITRE I

LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE

	Pages
SECTION I RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALE	
§ 11 Evolution des structures de production	1
§ 12 Evolution des techniques	2
§ 13	3
§ 14 Financement	3
SECTION II - LE PLAN 1969 - 1968 ET L'ANNEE 1969	
§ 21 Les modalités et les structure de l'exécution du plan 1965 - 1968	4
§ 22 Réalisation et résultats du plan 1965 - 1968	6
§ 23 Observations générales sur l'exécution du plan 1965 - 1968	24
SECTION III - AJUSTEMENT DES PERSPECTIVES DECENNALES	
§ 31 Les méthodes d'intervention en matière de développement de la production agricole	26
§ 32 Les structures du développement de la production rurale	29
SECTION IV - OBJECTIFS CONTENUS DE LA PROGRAMMATION 1971-1974	
§ 41 Les opérations de productivité	35
§ 42 Les aménagements hydro-agricoles	41
§ 43 Directives générales pour la mise en forme des opérations	43

S E C T I O N I

RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES

"La condition du développement réside dans l'augmentation de la production agricole".

En effet l'agriculture constitue la base de départ des autres secteurs (transformation, exportations, approvisionnement des centres urbains et industriels). Cela implique la modernisation de l'agriculture. A son tour la modernisation, précisaient les perspectives décennales, suppose des transformations sur trois points :

- une évolution favorable des structures sociales de production.

- une transformation des techniques, en étroite liaison avec les transformations des mentalités et des nécessités spécifiques à chaque région.

- le passage progressif d'une agriculture traditionnelle et figée vers une agriculture capable d'auto-entretenir son développement et ses transformations grâce à l'apparition et à l'utilisation judicieuse dans le milieu rural des capitaux nécessaires

§ 11 - EVOLUTION DES STRUCTURES DE PRODUCTION

Trois principes directeurs orientaient les perspectives :

110 - Réforme des structures foncières : Il s'agissait, par une série de lois et de réglementations de régir les rapports dans le domaines foncier grâce à

- l'inscription au nom de l'Etat des terres aménagées par la puissance publique.

- la suppression de la dime locative

- la suppression de la spéculation

- la protection de l'exploitant effectif

- l'extension de la prescription extinctive décennale

- la protection effective du locataire.

La chute ou la disparition de telles pratiques supposait en priorité une profonde transformation mentale des paysans, et pour ce faire le rôle du service de la Promotion Humaine était jugé déterminant . D'où le deuxième principe.

111 - Couverture de tout le pays par l'animation :

L'animation rurale étendrait systématiquement son action sur l'ensemble du territoire.

Toute la modernisation de l'agriculture s'appuierait sur la progression de l'animation, car l'action de celle-ci devait rendre plus efficaces les réalisations envisagées : scolorisation, éducation sanitaire, puits, diffusion du matériel agricole et des thèmes culturaux etc...

Dans le même ordre d'idée l'accent serait mis sur l'animation féminine et la participation des femmes à toutes les activités locales, régionales et nationales - Ainsi la population agée de plus de 19 ans, estimée à 2,5 millions en 1974 serait entièrement animée au cours de la décennie.

112 - Le mouvement coopératif

L'option fondamentale des perspectives décennales en matière d'organisation de la production était la création de groupements d'exploitants ; ces groupements devaient prendre progressivement une forme coopérative.

Les fonctions dévolues à ces organismes coopératifs devaient répondre à l'ensemble des besoins économiques des exploitants et contribuer à la formation du capital du pays. Par ailleurs les coopératives de développement devaient contribuer à élever "la propension au changement" et "la propension au travail" des villageois.

La mise en place de ces organismes devait être faite de manière progressive et par étapes en conservant une organisation souple. Leur structure définitive devait coïncider avec la constitution des communes.

Les différentes fonctions économiques remplies par ces organismes seraient remplies à divers niveaux (villages, groupes de villages, coppératives Les trois premières fonctions essentielles devaient être :

- la commercialisation de la récolte
- le crédit, étroitement lié à la commercialisation, pour l'achat de biens de production
- l'approvisionnement en produits de consommation courants (relais de la COPRO-NIGER)

Ces différents services devaient être le soutien des organisations de base pour la production (groupements d'exploitation en commun)

Ainsi l'articulation des groupements villageois et inter-villageois devait aboutir à la "coopérative de développement" qui devait prendre elle-même en charge progressivement une partie des opérations de développement qui la concernent.

§ 12 - EVOLUTION DES TECHNIQUES

La transformation prévue des techniques se réaliserait en deux étapes.

- Dans une première étape, après une phase d'animation, les paysans utiliseraient les traitements divers (fongicides, insecticides) et les variétés sélectionnées au fur et à mesure de leur mise au point.

- Dans une deuxième étape, on entreprendrait la diffusion de la culture attelée par l'intermédiaire de l'UNCC. Les objectifs dans ce domaine étaient d'équiper au total 200 000 exploitants d'attelages, soit bovins, soit asins.

- Dans un troisième temps, le cultivateur introduirait les engrais minéraux ou organiques.

Au cours de cette période, les superficies exploitées devaient croître seulement en fonction de l'augmentation de la population rurale.

Par ailleurs, la maitrise de l'eau était un des objectifs à poursuivre chaque fois qu'il était réalisable. Les possibilités d'aménagements hydro-agricoles étant de l'ordre de 100 000 hectares, leur aménagement ne serait pas possible au cours de la décennie, mais il était possible d'envisager que 25 000 hectares pourraient faire l'objet de travaux (grands aménagements, cuvettes, terrasses, mares et vallées diverses). A ces 25 000 hectares, il fallait ajouter 15 000 hectares de DRS.

§ 13 L'adoption de techniques nouvelles et les aménagements envisagés, devaient permettre pour 1974, un accroissement considérable de la production agricole. Cette augmentation serait toutefois très variable selon les produits de l'ordre de 25 à 30 % en moyenne pour les cultures traditionnelles en sec (mil, sorgho, arachide), elles pourrait atteindre et largement dépasser 100 % pour les cultures susceptibles d'être irriguées (coton, canne à sucre, blé, riz...)

Toutefois, la réalisation de ces objectifs soulevait trois problèmes d'ailleurs convergents :

- l'écoulement de la production d'arachide, du fait de l'engorgement de plus en plus marqué du marché des oléagineux et de la place de plus en plus réduite de l'arachide à l'intérieur de ce marché.

- l'écoulement des surplus de production de mil pour lequel il était nécessaire de trouver une solution rapide (SOTRAMIL - exportations).

- l'association agriculture -élevage qui devait permettre la reconversion d'une partie des terres actuellement cultivées en mil ou en arachide en jachère fourragère permettant ainsi l'accroissement de production de viande pour laquelle un débouché existe.

§ 14 - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN AGRICULTURE AU COURS DE LA DECENNIE

(Millions F CFA)

	Culture attelée	Engrais semences	arbres fruitiers	Palmeraies	Coopératives	hydraulique Agricole
soin en Financement	4 125	600	110	30	734	12 300
nancement assuré	-	-	-	-	-	458
financer dans la décennie	4 125	600	110	30	734	11 842
nt : imputation partielle :						
FAC	150		10	20	300	4 687
CCCE	120					
USAID	50					1 750
FED/BES	600				300	4 033
Crédit fournisseurs	1 000					
Particuliers	1 900			100	10	
Coopératives					124	

SECTION II

LE PLAN 1965-1968 ET L'ANNEE 1969

§ 21 - LES MODALITES ET LES STRUCTURES DE L'EXECUTION DU PLAN 1965-1968

En début d'exécution du plan 1965-1968, il est apparu nécessaire de compléter par un certain nombre de dispositions ce qui avait été prévu. En effet, dans un domaine aussi complexe que celui du développement de la production agricole, qui met en jeu la responsabilité de plusieurs services autres que celui de l'agriculture, il a semblé indispensable d'améliorer les mécanismes de coordination et de concertation. Deux innovations, importantes ont donc été apportées, l'une au niveau national, l'autre au niveau local.

D'autre part, l'organisation et le fonctionnement de l'UNCC et des coopératives se sont précisées conformément aux orientations des perspectives décennales. Enfin, les modalités de gestion des aménagements hydro-agricoles ont été revues.

211 - Le Comité Permanent de Développement Rural

Après une phase de deux ans d'expérience, au cours de laquelle il a fonctionné de facto, permettant ainsi de définir son rôle, il a été créé officiellement le 21 Mars 1968.

Le Comité Permanent de Développement Rural est présidé par le Ministre de l'Economie Rurale ; son vice Président est le Commissaire Général au Développement, son secrétariat est assuré par un fonctionnaire du Commissariat Général au Développement. Il regroupe les chefs de service du Ministère de l'Economie Rurale, ceux du Commissariat Général au Développement, ainsi qu'un représentant du Ministère des Finances et du Ministère de l'Education Nationale.

Ce Comité est notamment chargé de mettre au point les orientations et les directives générales du développement rural, d'établir la programmation qui en découle, d'assurer la coordination dans l'élaboration des dossiers de financement, de donner des directives précises aux autorités locales pour l'exécution, enfin d'assurer la coordination et la synthèse du contrôle et de l'évaluation. D'autre part, il agit en tant que conseil d'orientation de la promotion des cadres

212 - Les zones d'action intégrée.

Dès 1966, on s'est préoccupé de pallier l'éparpillement des actions et des services concourrant au développement rural au niveau des arrondissements, en créant des zones d'action intégrée (trois en 1966, onze en 1969).

L'objectif était de coordonner et d'orienter, sur la base d'un plan de campagne élaboré en commun à partir des directives données par le niveau national, l'action des différents services intéressés, en définissant clairement le rôle de chacun et le calendrier des interventions successives ou simultanées.

A ce titre, si la coordination dans la zone d'action intégrée peut concerner des services comme l'élevage, les eaux et forêts voire la santé, les trois services de base sont constitués par l'animation, l'agriculture et l'UNCC.

.../...

Un coordinateur est choisi parmi les responsables de l'un des services avec l'agrément et sous l'autorité du sous-préfet.

En principe, les zones ont été créées en fonction de programmes d'intervention précis, et leur création est précédée d'un à deux ans à l'avance par l'implantation de l'animation.

Une zone d'action intégrée est toujours localisée dans un seul arrondissement, mais ne couvre pas obligatoirement la totalité de son territoire.

213 - L'Union Nigérienne de crédits et de coopération (l'UNCC) et les coopératives

L'UNCC a été créée pour promouvoir la coopération en particulier dans le développement rural, pour assurer l'approvisionnement des groupements d'agriculteurs en moyens de production, pour les aider à commercialiser leurs productions, enfin pour former les artisans ruraux.

L'UNCC devait s'appuyer sur les "coopératives de développement" constituées par les agriculteurs, et les Sociétés Régionales de crédit et de coopération : une seule de ces dernières a été mise en place et n'a pas fonctionné.

Le fondement de l'action coopérative a été de créer des groupements d'agriculteurs en s'appuyant sur les collectivités villageoises. Au lieu de demander l'adhésion individuelle des producteurs, c'est le village qui, collectivement, donne son accord à la constitution de la coopérative. Celle-ci a pour but de répondre à l'ensemble des besoins économiques et sociaux des producteurs.

L'essentiel des efforts a porté sur l'organisation de la commercialisation (arachide, paddy, coton). A la fin de la période (1969), les coopératives assuraient 33 % de la commercialisation des arachides, 70 % pour le coton et 100 % pour le paddy -(dans ce dernier cas, il s'agit bien entendu des marchés organisés).

Dans le domaine du crédit, les opérations étaient assurées jusqu'en 1967 par l'UNCC elles sont maintenant du ressort de la Caisse Nationale de crédit agricole (CNCA), organisme bancaire. Néanmoins le relais avec les mutuelles reste assuré par l'UNCC.

L'organisation de l'UNCC s'est étendue progressivement en fonction de la création des zones intégrées en particulier par la création de délégations d'arrondissement intermédiaires entre les délégués départementaux et les encadreurs coopératifs.

Enfin, en 1968, le gouvernement a chargé l'UNCC d'assurer la gestion des aménagements hydro-agricoles, opération nouvelle qui n'était par prévue à l'origine.

214 - La gestion des aménagements hydro-agricoles

En fin 1967, les nombreux problèmes posés par la mise en valeur des aménagements récemment réalisés sur crédits FED et FAC a conduit le Comité Permanent du Développement Rural à définir et à proposer au gouvernement, qui a adopté récemment les textes nécessaires, une politique générale et cohérente. On peut la résumer ainsi :

.../...

- l'option d'auto-gestion à terme par des groupements coopératifs d'exploitations familiales a été réaffirmée, à l'exception des amènagements agro-industriels qui pourront donner lieu à d'autres modes de gestion si le besoin s'en fait sentir (société industrielle exploitant le périmètre, Société de production agricole etc...)

- en conformité avec cette option, la gestion des amènagements est à l'exception de certains amènagements agro-industriels, confiée à l'UNCC à charge pour elle de passer un contrat type avec chaque exploitant et de préparer la constitution des coopératives. En contre-partie le personnel d'exécution nécessaire a été détaché à l'UNCC (personnel de l'animation, moniteurs d'agriculture et de génie rural notamment).

- le principe du financement des frais de fonctionnement, de l'entretien des réseaux secondaires et tertiaires, à l'exclusion de l'amortissement et de l'entretien du gros oeuvre, par une redevance des exploitants, a été affirmé. Il a été prévu cependant une subvention dégressive de l'Etat pendant les premières années d'exploitation.

- les responsabilités respectives des autorités centrales, régionales et locales et de l'organisme de gestion ont été clairement définies, à tous les stades (prospection, avant-projet et projet, exécution, mise en valeur).

§ 22 - REALISATIONS ET RESULTATS DU PLAN 1965-1968

Conformément aux prévisions du plan, les efforts ont porté, en ce qui concerne la production agricole :

- Sur l'amélioration de la productivité de l'agriculture traditionnelle grâce notamment à l'aide du FAC et du Marché Commun (aides à la production et aides à la diversification) ; l'action a porté essentiellement sur l'arachide et le coton.

- Sur la création et la mise en valeur d'amènagements hydro-agricoles.

- Sur la structuration des producteurs en réseaux coopératifs de commercialisation, passant progressivement en auto-gestion.

Les résultats sont très variables et dans l'ensemble assez décevants appelant un certain nombre d'observations extrêmement importantes qui seront examinées au § 23 de la présente section.

221 - Rappel des Objectifs de production

Le plan fixait en matière de production agricole, une progression moyenne annuelle, sur l'ensemble des produits, de l'ordre de 2,8 % à prix constants. Ce taux, très légèrement supérieur au taux d'accroissement démographique devait permettre une certaine amélioration du revenu des agriculteurs et partant de leurs conditions de vie.

Cette progression d'ensemble se répartissait toutefois de façon différente selon les cultures et selon les techniques de production, et les productions additionnelles retenues pour 1968 étaient le résultat de trois éléments :

- l'accroissement démographique qui devait entraîner l'augmentation moyenne de la production vivrière de 2,5 % par an, cette production vivrière ne faisant l'objet d'aucune intervention particulière de la part des services d'encadrement.

- l'amélioration de la productivité pour certaines cultures de rente et indirectement certaines cultures vivrières, pratiquées sans irrigation, qui faisaient l'objet de différents types d'action sur des zones bien déterminées.

- la maitrise de l'eau grâce à la réalisation d'amènagements hydro-agricoles et leur mise en culture par des paysannats de types pré-coopératifs.

Les productions additionnelles attendues en 1968 des différentes cultures se ventilaient de la sorte.

	Production Additionnelle en 1968 (année de base 1963)		
	du fait de l'accroissement démographique	du fait d'opé. productivité	du fait d'amènagements hydro-agricoles
Mils et sorghos	130 000 T	7 200 T	1 400 T
Niébé-voaudzou	5 000		
Arachide		21 800	
Riz		120 T	4 200 T
Coton		2 410 T	4 800 T
Cult. Maraichères			6 000 T
Canne à sucre			12 000 T
Blé			2 200 T
Tomates			2 000 T
Fruits			750 T

Cette production supplémentaire, non compris les produits vivriers, représentait, aux prix du marché, une valeur de 873 millions de F CFA.

Tableaux des Investissements prévus

(Millions F CFA)

	1965	1966	1967	1968	Total
roductivité	35,9	103,4	207,5	300,0	646,8
iversification	5,0	30,3	15,9	24,1	75,4
mènagement	155,0	163,0	865,0	371,0	2 554,1
Total	195,9	296,7	1 088,4	1 695,1	3 276,1

La recherche agronomique devait en outre absorber près de 500 millions au cours des quatre années. En incluant l'encadrement et les investissements administratifs les besoins de financement de l'agriculture (sans les amènagements) s'élèvaient à 1,598 millions F CFA

222 - Les Résultats en matière de production

En matière de production agricole les résultats sont d'une façon générale très inégaux d'une année à l'autre, particulièrement dans un pays où la hauteur des précipitations est sujette à des variations importantes. Une sécheresse extrèmement sévère en 1968 a fortement affecté les rendements des cultures et les volumes de productions enregistrés cette année sont très déficitaires par rapport aux précédentes. Les résultats de cette année ne sont donc pas significatifs et il est préférable de considérer les volumes de production estimés pour l'année 1969.

Un autre problème est celui de l'évaluation des résultats. En l'absence de renseignements statistiques fiables, notamment pour les cultures vivrières, les chiffres reproduits ici proviennent des évaluations qui paraissent les plus vraissemblables.

Ainsi, selon le rapport d'une mission effectuée à la demande du gouvernement nigérien en 1969 sur quatre départements, la production vivrière aurait connu dans les dernières années une augmentation moyenne qui correspond au rythme d'accroissement de la population au cours de la même période

En 1969, la production totale du Niger est estimée à :

Mil - sorgho	850 000 T
Niébé - Voandzou	88 000 T

Cette évolution, réserve faite de l'insuffisance des données, correspond aux objectifs du plan, mais n'en est pas moins par certains, aspects préoccupants. L'augmentation de production est en effet obtenue par une augmentation des superficies cultivées et non par une augmentation des rendements. Ceci se traduit par une diminution des temps de jachère, très nette dans certaines régions. A terme, la situation risque donc de se dégrader dangereusement.

En ce qui concerne les cultures qui devaient faire l'objet d'interventions spécifiques, selon les évaluations de la mission mentionnée plus haut et qui avait notamment pour objet d'examiner les projets du plan, les volumes de production ont atteint en 1968 le niveau suivant (en tonnes) :

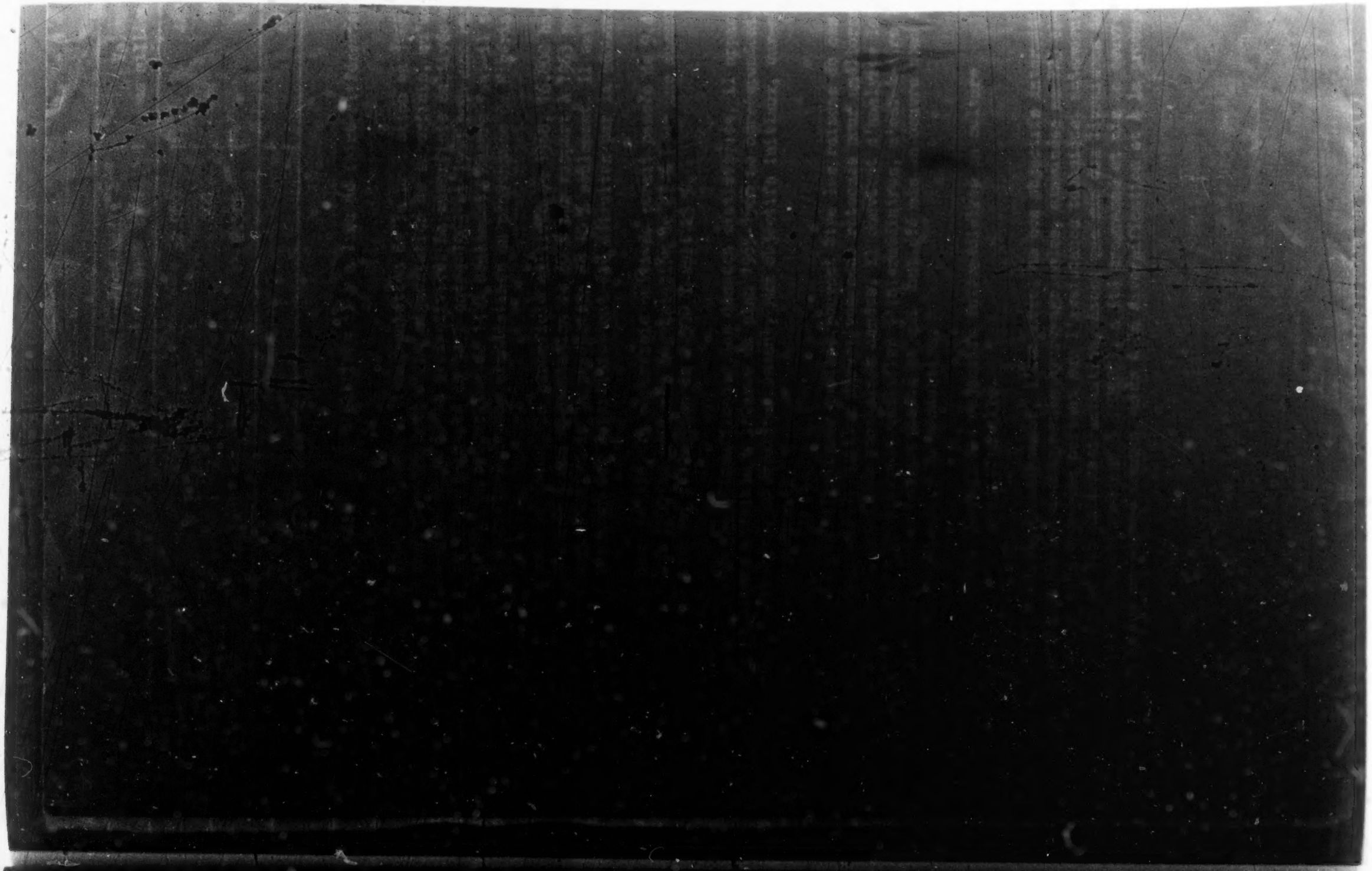

	Production 1968	Prod.additelle - base 1963	Valeur en millions
Arachides	252.000	32.000	442
Coton	7.000	600	18
Riz	12.500	2.500	37,5
T O T A L :			497,5

Au sujet de ces chiffres il y a lieu de faire différentes remarques :

- pour l'arachide, l'augmentation de la production en 1968 est bien plus le fait d'une augmentation de superficie, qu'une augmentation de la productivité. La superficie cultivée aurait en effet augmenté de 34 % entre 1963 et 1968 pour une augmentation de production de 14 % seulement. Encore faut-il tenir compte de rentrées clandestines en provenance du Nigéria.

- pour le coton, la superficie cultivée en 1968, 16.800 ha, correspond à une augmentation de 40 % par rapport à 1963 pour une augmentation de la production de 10 % seulement. Il est vrai que 40 % des superficies ont été détruites par la sécheresse.

- pour le riz, la superficie cultivée serait passée de 9.400 ha à 12.500 ha soit une augmentation de 27 % pour une augmentation de production de 2.500 T soit 25 %.

Malgré l'insuffisance des données statistiques, il apparait que les résultats atteints à l'issue du plan 1965-1968 ne correspondent, ni quantitativement, ni qualitativement, aux objectifs initiaux, eux-mêmes relativement modestes.

Avant d'indiquer quelles peuvent être les raisons de ces résultats décevants et quelles directives sont retenues pour améliorer la situation au cours des prochaines années, il convient d'analyser les objectifs que l'on pourrait qualifier d'intermédiaires, c'est-à-dire les moyens que l'on s'est proposées et qui ont été mis en oeuvre pour atteindre les objectifs de production.

222 Rappel des objectifs intérmédiaires en culture traditionnelle.

Très sommairement, l'essentiel de ces objectifs intermédiaires (à l'exception des aménagements hydro-agricoles, examinées au 223 ci-dessous, et d'une aide française portant sur l'assistance technique, notamment pour le coton et les actions d'animation, ainsi que sur des livraisons de matériel de fonctionnement à l'UNCC), a été programmé et mis en oeuvre grâce aux aides du Marché Commun, aide à la diversification et à la production.

2221 L'aide à la diversification . FED.

(en Millions de Frs.CFA.)

	Prévu	Réalisé
Construction et équipement de 5 délégations départementales UNCC	95.000	94.000
Construction et équipement de 50 coopératives	136.000	136.000
Aménagement de la cuvette de KARMA et équipement SOTRAMIL	169.000	en cours
TOTAL :	400.000	400.000

La réalisation de cette aide a évidemment peu de rapport avec la diversification à laquelle était destinée. Elle a essentiellement servi à l'équipement de l'UNCC et des coopératives. Dans la mesure où celles-ci seront les organismes de base d'opérations ultérieures de diversification des cultures, on peut considérer que les investissements répondent de façon indirecte à leur destination première.

2222 Les aides à la production.

La Convention de Yaoundé prévoyait la supression des tarifs préférentiels accordés par la France sur les cultures d'exportation (arachide et coton) et l'alignement de leur prix sur les cours mondiaux. En compensation, le Marché Commun a fourni des "aides à la production" sous deux formes :

- le soutien des prix, permettant par un soutien dégressif, le passage des prix préferentiels aux prix des cours mondiaux. L'organisme bénéficiaire de cette aide a été la CSPPN (1) pour un montant de 625 millions.

- les améliorations structurelles : elles étaient destinées à améliorer la productivité des exploitants agricoles afin que la baisse des prix de leurs produits soit compensée par l'augmentation de leur production. Cette aide de 575 millions a été répartie en :

  - aide directe, subvention aux moyens de production achetés par les agriculteurs,

  - aide indirecte, financement des salaires, véhicules, matériels destinés à l'encadrement.

Aides directes à la production FED - FAC.

	Prévues	Réalisées
Engrais	48.000	43.861
Traitements phytosanitaires	23.000	18.293
Semences séléctionnées	80.000	51.996
Cultures attelées FED	31.000	26.600
FAC.	17.221	17.221
TOTAL :	199.221	157.971

(1) Caisse de stabilisation des prix des produits du Niger.

.../...

Moyens de production prévus et mis en place pendant l'exécution du programme d'aide à la production.

	1965	1966	1967	1968 - 1969	Total 65 - 69
Semences d'arachides (T) (Tonnes)					
Prévues	2.000	3.000	2.000	7.000	14.000
Placées . . .	2.070	2.090	2.210	5.370	11.740
Différence ..	+ 70	- 910	+ 210	- 1.630	-2.260
Engrais (Tonnes)					
Prévus	391	555	570	2.075	3.591
Placés	328	425	270	1.035	2.058
Différence .	- 63	- 130	- 300	-1.040	-1.533

	1966	1967	1968	1969	1970
Traitements phytosanitaires					
Endrine DDT (en litres)					
Achetée . . .	8.000	17.000	20.000	30.000	40.000
Placée	4.085	4.145	10.755	8.955	14.967
Différence . .	-3.915	-12.855	-9.245	-21.045	-25.033
Stock	3.915	16.770	26.015	47.060	72.093
Lindane					
Acheté	-	-	5.000	3.000	3.000
Placé	-	-	620	1.220	1.855
Différence . .			- 4.380	-1.780	+1.145

.../..

	Aide du FED	Aide du FAC	Total reçu	Ventes totales	Différences
Bâtis de base	800	800	1.600	1.122	- 478
Charrues	450	500	950	450	- 500
Buttoirs	360	300	660	730	+ 70
Cultivateurs	360	300	660	567	- 93
Souleveuses, sarcleuses .	380	500	880	650	- 230
Charettes bovines	750		750	473	- 277
asines	100	5	105	29	- 76
Semoirs	60	300	360	290	- 70
Houes	100		100	172	+ 72
Paires de boeufs correspondantes				1.037	

D'une manière générale les ventes de moyens de production n'ont pas suivi les prévisions. Ceci est du en grande partie à la baisse importante des revenus des paysans. La baisse des prix n'a pas été compensée par une augmentation suffisante de la production. A cet égard les années 1968-1969 ont été particulièrement défavorables en raison de la faible pluviométrie.

Une autre raison tient à la faiblesse des opérations de vulgarisation, beaucoup trop dispersées et peu précises dans leurs objectifs.

Si l'efficacité de la culture attelée semble admise par les paysans, la dimension de leurs exploitations est en général trop petite pour supporter la charge du coût d'achat d'un attelage bovin et du matériel agricole. L'utilité des semences sélectionnées est bien perçue ; mais l'absence d'opérations sérieuses de saturation de zones, a finalement conduit à une baisse rapide de la pureté variétale.

Seule, l'utilisation des produits phytosanitaires sur le coton, a conduit à des résultats appréciables sur les rendements à l'hectare (les surfaces traitées sont encore très réduites).

Quant aux engrais, en particulier concernant l'arachide, leur diffusion a été très faible et effectuée de manière dispersée. Les tentatives de lier obligatoirement l'achat d'engrais à l'obtention de semences sélectionnées, ont échoué dans les zones où elles ont été essayées.

Les aides indirectes, en équipement et en personnel ont eu très peu d'effets sur la production.

.../...

	Prévu	Réalisé	Prévisions	Réalisations
Encadrement arachide (en milliers de francs CFA.)	163.300	126.300	Salaires de 41 moniteurs auxiliaires. Indemnités de 21 moniteurs 27 véhicules 26 logements 9 hangars	41 21 27 17 6
Encadrement du coton	35.930	35.100	20 CER 20 moniteurs 79 auxiliaires	20 20 79
Matériel de conditionnement	23.654	15.037	Cribles 100 120 Matériel divers	100 120
Equipement des marchés de coton	1.900	1.837	5 silos 1 Case à graines	5 1
Construction et équipement des 70 coopératives	121.128	40.128 (89.000 en cours de réalisation)	30 magasins 12 véhicules matériels	(en cours) 12 achetés
TOTAL :	345.912	299.402		

L'encadrement de l'arachide était beaucoup trop dispersé et peu suivi pour qu'il puisse apporter des résultats sérieux ; par ailleurs dans de nombreuses zones, l'absence d'organisation coopérative limitait davantage encore son efficacité. L'encadrement de coton formé par la CFDT (financée par le FAC) puis intégrée dans l'UNCC a certes abouti à des résultats (en s'appuyant sur les Groupements Mutualistes de Progrès) mais d'une manière limitée (le nombre de GMP reste stationnaire depuis 1968).

Ainsi d'une manière générale, les résultats des aides à la production sont faibles et sauf peut-être sur le coton, n'ont pas abouti à une amélioration de la productivité.

223 - Les Aménagements hydro - agricoles -

Les perspectives décennales reprises dans le plan 1965-1968 prévoyaient en matière d'aménagements un rythme de réalisation rapide. En fait, l'objectif retenu initialement est apparu beaucoup trop ambitieux pour les différentes raisons suivantes :

.../...

- insuffisance du rythme des études,
- impossibilité d'établir et de présenter les dossiers en temps opportun,
- difficultés de négociation avec les sources de financement,
- difficultés d'encadrement,
- imprécisions sur les objectifs de production. Le rythme de 1.000 ha aménagés par an avait finalement été retenu au cours des révisions du plan effectuées à l'occasion des programmations quadriennales effectuées chaque année.

En fait, au cours de la période 1965-1969, 2.375 ha ont été aménagés, échelonnés ainsi dans le temps :

	1965	1966	1967	1968	1969
Superficie aménagées (ha)	200	311	746	428	690

représentant une superficie exploitable nette de l'ordre de 1.600 hectares.

La responsabilité de la gestion de ces aménagements a été confiée pour la majorité à l'UNCC, quelques uns demeurant sous tutelle de l'Agriculture qui les a retrocédés à différents organismes. (La Recherche Agronomique utilisé 20 hectares pour la recherche sucrière, les services d'Agriculture et d'Elevage 18 hectares pour des pépinières et des cultures fourragères, la mission chinoise 125 hectares à Saga pour une production de 5.000 Tonnes de paddy).

Les résultats sur les périmètres confiés à l'UNCC sont pour la plupart assez décevants.

Ainsi sur un millier d'hectares exploitables, l'UNCC à au cours de la campagne 1969 connu les résultats suivants :

Culture	Sup. Cultivée (ha)	Production en Tonnes	Valeur (millions CFA)
Coton	463	573	17
Sorgho	173	130	1,3
Maïs	23	46	-
Blé	85	46	-
Riz flottant	212	320	5,1
Riz saison sèche . .	5	20	-
Haricots verts . . .	46	70	2,0
TOTAL :			25,4

A cette valeur de 25 millions, il faut ajouter la valeur de la production de riz sur le périmètre de Saga. Au total la valeur de la production sur les aménagements peut s'évaluer à 100 millions.

Deux constatations se font jour à l'examen de ces chiffres :

- le rythme de 1.000 hectares aménagés par an n'a pas pu être respecté. Ceci tient aux raisons déjà évoquées concernant le rythme des études et le dégagement des crédits pour la réalisation.

- les superficies aménagées sont fortement sous exploitées et les rendements obtenus ne permettent pas de rentabiliser les investissements consentis. Fait plus grave toutefois, les cultures telles qu'elles sont pratiquées actuellement, particulièrement sur les aménagements du fleuve, ne permettent pas dans la majorité des cas, une rémunération normale du travail des agriculteurs, abstraction faite des amortissements.

Ceci tient à différents types de problèmes :

- des problèmes humains, qui varient d'un aménagement à l'autre, mais qui se réfèrent pour l'ensemble à la capacité de travail de l'exploitant écartelé entre ses cultures sur aménagement et ses cultures hors aménagement.

- des problèmes techniques, qui tiennent soit à l'adaptation de la rotation des cultures, soit à la vocation des sols,

- des problèmes de gestion et de commercialisation concernant le prix de revient de l'eau ou des débouchés des produits.

Conclusion sur les Aménagements hydro - agricoles

L'expérience acquise au cours du premier plan doit amener pour la période couverte par le second à deux séries de mesures.

D'une part la programmation des réalisations inscrites au second plan doit effectivement tenir compte des possibilités de réalisations telles que avancement des études, démarches pour l'obtention des financement, délais d'exécution des travaux, afin que les objectifs de mise en service de périmètres aménagés serrent au plus près la réalité.

D'autre part, et c'est là le point le plus important, il conviendra que, les principes généraux en matière d'aménagement étant réaffirmés, l'organisme de gestion ainsi que les services techniques concernés se préoccupent de déterminer les spécualtions les mieux adaptées à chaque périmètre compte tenu des différents facteurs qui peuvent influer (nature et qualité du sol - type d'aménagement - type d'irrigation - facteurs sociologiques..). L'organisme de gestion (l'UNCC) devra accorder une attention spéciale au problème de dimension de l'exploitation - type compte tenu de la priorité à accorder aux cultures vivrières pratiquées hors aménagements. Ce problème devra en outre être abordé en tenant compte d'éventuelles modifications à apporter à la rotation des cultures (notamment pour le coton s'il s'avère exact que les rendements ne sont pas affectés par les basses températures).

Des solutions aux problèmes de gestion qui se posent tant au niveau de l'exploitation qu'au niveau d'ensemble de l'aménagement devront être recherchées dans cet esprit en appliquant scrupuleusement la législation sur la mise en valeur et la gestion des périmètres aménagés.

Enfin, toute amélioration de la rentabilité sur ces terres, est conditionnée par le relèvement du niveau technique de l'encadrement aussi bien que celui des attributaires.

../...

	1965	1966	1967	1968	1969	TOTAL
Paiements (1) .	126	189	162	292	410	1.179
Travaux (2) . . .	20	49	126	135	308	638

En 1969, le coefficient d'exécution par rapport aux prévisions du plan se situe à 35 % seulement. Il y aurait lieu évidemment de corriger ce coefficient en fonction de la révision des objectifs initiaux ; il s'établirait alors à 60 % ce qui traduit que le rythme de réalisation est encore nettement inférieur aux prévisions remaniées.

223 - Le secteur coopératif. Objectifs et résultats.

1) Extension et organisation du secteur pré-coopératif.

Le premier plan prévoyait la progression du secteur coopératif de la manière suivante :

11 organismes en 1965
15 -"- en 1966
20 -"- en 1967
25 -"- en 1968.

Soit au total 71 coopératives nouvelles. En 1968, le total des organismes coopératifs devrait être de 91.

En réalité, la progression du secteur coopératif s'est effectuée différemment, suivant d'une part, la décision du Gouvernement concernant les quotas de commercialisation d'arachide, et d'autre part, du fait de la reprise à la CFDT des marchés de coton. Par ailleurs, l'extension du secteur coopératif a suivi la mise en place des zones d'action intégrée.

La progression réelle des organismes coopératifs a été la suivante :

1965 : + 7 marchés
1966 : + 3 "
1967 : + 15 "
1968 : + 5 "
1969 : + 14 marchés.

Comparée aux prévisions, la progression est beaucoup plus irrégulière et n'atteint pas le chiffre prévu. Il convient cependant de remarquer que les chiffres cités concernent les marchés coopératifs et que dans la zone arachidière, ceux-ci constituent une association de coopératives (de la même taille que les marchés de paddy et de coton). La progression réelle est ainsi beaucoup plus forte que prévue.

.../...

(1) études - travaux et équipement du Génie Rural.

(2) montant des crédits engagés.

EVOLUTION DU SECTEUR COOPERATIF DE 1964 à 1969

	1963/64	1964/65	1965/66	1966/67	1967/69	1968/69	1969/70
Marchés Coopératifs	7	27	30	45	50	64	69
Coopératives	7	27	30	79	115	159	164
Mutuelles	143	363	542	912	1108	1396	1517
Adhérents	2354	6282	7403	24176	46229	61754	68369

L'organisation pré-coopérative et mutualiste mise en place présente les caractéristiques suivants :

- l'adhésion à la coopérative est collective ; c'est le village qui décide en commun de sa participation aux activités de la coopérative.

- Chaque village est constitué en groupement mutualiste villageois.

- La coopérative (ou section coopérative) est composée de 5 à 12 GMV en moyenne. Les Délégués villageois élisent un conseil de 3 membres et les personnel salarié (peseurs, secrétaires).

- Plusieurs coopératives ou sections de coopératives constituent dans la zone arrachidière un marché coopératif (lieu de commercialisation et de stockage Dans ce cas les conseillers de coopératives élisent un chef de marché et un comptable.

- Mutuelles et Coopératives sont liées financièrement, les exédents de commercialisation servent de garantie aux prêts accordés aux mutuelles.

- Les groupements coopératifs ont vocation à remplir toutes les fonctions économiques nécessaires au développement de la zone qu'ils recouvrent (Commercialisation, Approvisionnement, Stockage, Crédit, Epargne, Vulgarisation, Production en commun).

- l'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération est chargée de leur encadrement et de l'assistance technique aux cadres des coopératives jusqu'à ce qu'elles puissent fonctionner en totale auto-gestion.

2) Les activités de l'UNCC et du secteur coopératif

1) La commercialisation des Produits Agricoles

La principale fonction actuelle des groupements coopératifs concerne l'écoulement des produits de leurs adhérents, essentiellement l'arachide, le coton et le paddy

D'une manière générale, après une bonne progression des ventes jusqu'en 1967, les livraisons de moyens de productions sont en baisse régulière ; ceci est dû en partie à la baisse des prix de l'arachide et du coton qui a fait diminuer le revenu des agriculteurs d'environ 25 % . Par ailleurs la faiblesse de la vulgarisation agricole (qui n'est pas du ressort de l'U.N.C.C.) n'a pas permis de véritable amélioration de la productivité des exploitants agricoles enfin l'institution du crédit collectif aux mutuelles avec garantie solidaire, a restreint les demandes.

ORGANISATION DES COOPERATIVES

Groupement	Constitutions	Organe de décision	Organe exécutif	Encadrement U.N.C.C.
Marché Coopératif (5 à 10 sections)	Groupement de Coopératives ou Sections	Assemblée des Conseillers	Chef de Marché Comptable Magasinier	Encadreur Coopératif
Coopérative ou Section de Coopérative (5 à 15 GMV)	Regroupement de villages animés	Assemblée des Délégués de village	Conseillers de Section Secrétaires Peseurs	Encadreur Vulgarisateur
Groupements Mutualistes Villageois (G M V)	Village ou quartier de Village	Assemblée de village	Délégués de GMV Président Trésorier	
Groupements Mutualistes de Progrès (G M P)	5 à 10 exploitants			

MATERIELS ET PRODUITS DE CULTURE VENDUS PAR L'UNCC DEPUIS 1963

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	TOTAL
CHARRUES	5	30	104	126	108	113	103	589
CULTIVATEURS	0	0	15	83	186	158	140	582
BRETTOIRS	3	89	60	247	196	170	117	881
SOULEVEUSES SARCLEUSES	4	31	56	178	207	108	157	741
CHARRETTES	4	85	100	133	93	133	143	691
SEMOIRS	25	14	15	92	99	37	62	344
HOUES	33	81	33	67	55	23	27	319
PAIRES DE BOEUFS	16	81	180	318	329	233	109	1.266
SEMENCES (1)Tonnes			240	1.826	2.660	2.120	2.854	
ENGRAIS (tonnes)	ND	ND	82	264	396	375	210	

(1) Arachide, riz, coton

VENTES DE MATERIELS ET DE PRODUITS PAR L'UNCC DEPUIS 1965

(en CFA)

	1964	1965	1966	1967	1969	1969
MATERIEL AGRICOLE	5.012.003	24.595.835	25.179.971	19.372.495	9.302.785	7.519.660
ANIMAUX DE TRAIT	394.800		6.387.220	7.143.085	5.403.560	2.390.045
SEMENCES	-	10.484.396	24.628.623	51.973.035	32.704.833	56.036.419
ENGRAIS	-		2.616.150	5.161.145	8.110.864	8.900.308
PRODUITS PHYTOSANITAIRES	-		3.3 6.230	651.745	4.657.569	4.427.202
TOTAL :	5.406.803	35.080.231	62.168.194	84.301.505	60.179.611	79.273.634
INDICE :	-	100	177	240	171,5	226

semences, des engrais et des produits phytosanitaires.

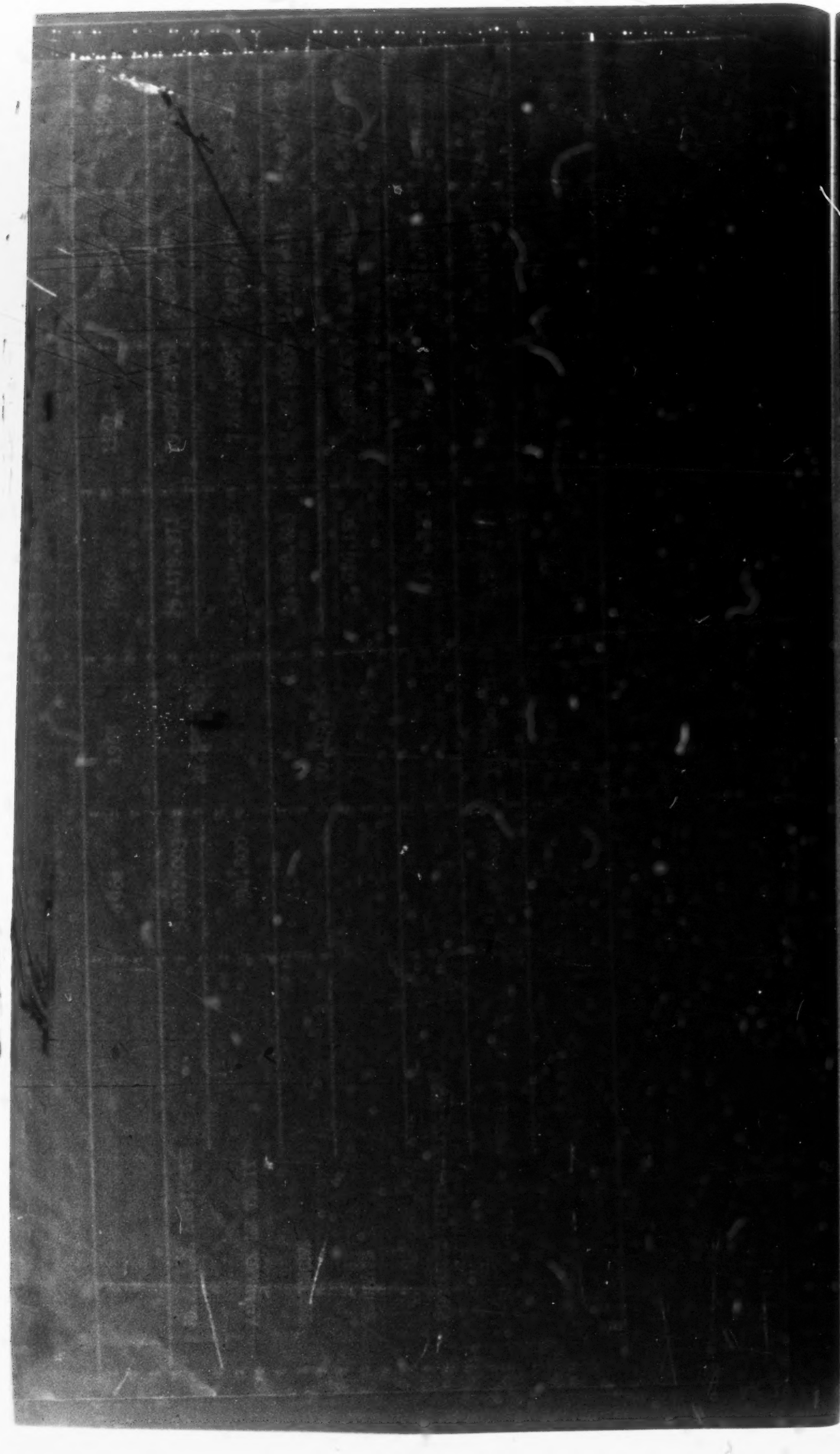

PRODUITS COMMERCIALISES PAR L'UNCC ET LES COOPERATIFS DEPUIS 1963

(en Tonnage et en valeur)

Campagnes / Produits	63/64	64/65	65/66	66/67	67/68	68/69	69/70
ARACHIDE							
Tonnes	4.930	18.227	27.069	42.069	41.842	63.412	59.750
Valeur (en milliers Fr)	86.398	400.977	614.466	925.518	807.150	1.123.68[illegible]	1.299.909
COTON							
Tonnes	-	291	2.481	3.099	3.807	4.235	8.943
Valeur	-	9.312	54.501	89.871	106.742	124.821	263.121
PADDY - RIZ							
Tonnes	-	3.006	640	3.165	8.839	3.798	4.546
Valeur	-	49.656	11.905	66.465	156.163	70.175	107.982
Valeur totale des produits vendus	86.398	459.945	680.872	1.081.854	1.070.055	1.318.681	1.671.012

(1) L'arachide est commercialisée en totalité par les coopératives.

Pour le coton, la répartition est la suivante :

64/65 et 65/66 : U.N.C.C.
66/67 : UNCC = 1.483, Coop. = 1.616
67/68 : UNCC = 2.103, Coop. = 1.704
68/69 : UNCC = 1.525, Coop. = 2.260
69/70 : UNCC = 3.010, Coop. = 5.033

Pour le Riz et le Paddy :

64/65 : totalité par coopératives
65/66 : UNCC : 258, Coop. : 382
66/67 : UNCC : 151, Coop. : 3.014
67/68 : UNCC : 3.180, Coop. : 5.654

Les années suivantes; la totalité est achetée par les Coopérative

2) <u>l'Approvisionnement du monde rural en moyen de production</u>

L'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération fournit soit directement aux agriculteurs, soit par l'intermédiaire du Service de l'Agriculture, soit par les groupements mutualistes, du matériel agricole et des animaux de trait, des semences, des engrais et des produits phytosanitaires.

PRETS ACCORDES PAR L'UNCC ET LA CNCA DE 1964 à 1968

PRETS	1964 - 1965 cumulés	1966	1967	1968	1969	OBJET
Prêts à C.T. Individuels	4.560.341	3.413.117	3.439.292	1.888.665	1.997.145	Engrais, semences Outillage
Prêts à M.T. Individuels	7.098.443	8.301.885	9.585.054	10.098.660	13.990.323	Matériel agricole, Investissement pour jardins et vergers, Animaux de trait
Prêts à C.T. Collectif	40.772.463	34.985.495	47.902.251	41.107.046	46.372.530	Engrais, semences, Labours Produits phytosanitaires
Prêts à M.T. Collectifs	10.134.957	3.233.405	8.652.992	4.286.237	2.322.482	Matériel agricole Animaux de trait
Prêts aux collectivités locales. soudure)	262.683.034	196.172.455	121.631.675	43.000.000	27.493.000	Mil de soudure Semences
TOTAL.....	325.249.238	246.106.357	191.211.264	100.380.608	92.155.480	
Avances à C.T. aux coopératives pour la commercialisation	257.501.272	175.000.000	220.000.000	332.000.000	380.000.000	

Quant au Crédit Agricole dispensé d'abord par l'U.N.C.C., il est depuis 1968 du ressort de la Caisse Nationale de Crédit Agricole ; elle intervient par l'intermédiaire de prêts à court terme (individuels et collectifs), de prêts à moyen terme (équipement en moyens de production) de prêts aux collectivités locales (arrondissement) et d'avances à court terme aux coopératives pour la commercialisation.

3) - LA FORMATION DES COOPERATEURS

La formation des coopérateurs se présente sous trois formes

- des stages d'information sur la commercialisation, sur l'approvisionnement en moyens de production et le crédit, stages qui s'adressent aux Délégués villageois.
- des stages techniques de formation des responsables de coopératives et des mutuelles et du personnel de commercialisation (conseillers, présidents et trésoriers chefs de marché, peseurs, secrétaires).
- des stages d'alphabétisation fonctionnelle destinés à apprendre à calculer puis à lire et à écrire, aux responsables des coopératives et aux villageois.

PAYSANS FORMES EN 1969

Nombre de Coopérateurs	Délégués de village	Conseillers de Coopérative	Peseurs Sécrétaires	Chefs de marchés comptables	Présidents Trésoriers de mutuelles	Auditeurs de l'alphabétisation	Total paysans formés
61.754	4.171	480	380	136	2.610	400	8.177

CONCLUSIONS

L'extension du secteur coopératif s'est surtout effectuée dans le domaine de la commercialisation ; en 1970, le secteur coopératif a acheté 40 % des arachides, 75 % du coton

En ce qui concerne la diffusion de moyens de production, elle reste stagnante pour les raisons qui ont été exposées précedemment. Cependant une opération importante a été mise en oeuvre cette année : gestion par les coopératives de leur propre stock de semences acquis grâce à un prêt à moyen terme de la C.N.C.A., les organismes coopératifs disposent maintenant d'un moyen important de constitution d'épargne ; en effet, ils prêtent à leurs adhérents les semences qui sont remboursées en nature à 150 % ; 30 % sur les 50 % ainsi obtenus servent à rembourser leur emprunt, le reste constitue une épargne collective destinée à financer de petits investissements.

Dans le domaine de la formation, une autre opération prend une importance essentielle, l'alphabétisation des coopérateurs de manière à ce qu'ils puissent gérer eux-mêmes leurs groupements dans un délai de deux à trois ans : la réussite de cette opération devait permettre d'alléger considérablement l'encadrement de l'UNCC et d'acheminer les coopératives vers un veritable autonomie de gestion.

Enfin, il devient indispensable de doter les groupements coopératifs et mutualistes d'un statut fixant à partir de l'organisation actuelle, les objectifs poursuivis et les règles de fonctionnement ; celui-ci, tout en restant souple et facilement modifiable, permettrait ainsi au secteur coopératif d'avoir une personnalité juridique.

D'une manière générale, l'imprécision des objectifs poursuivis en matière de coopération n'a pas permis d'établir une véritalbe statégie du développement du secteur coopératif . Celui-ci a surtout progressé quantitativement. Il conviendra donc de fixer des orientations précises en matière d'évolution du secteur coopératif dans le sens . La prise en charge par les coopérateurs et de la gestion de leurs groupements, et de la mise en oeuvre d'opérations qui les concernent

§ 23 - OBSERVATIONS GENERALES SUR L'EXECUTION DU PLAN 1965 - 1968

Les paragraphes précédents permettent de formuler un certain nombre d'observations justifiant la section III relative à l'ajustement des perspectives décennales.

L'absence d'objectifs précis et une certaine confusion dans les tâches imparties à chaque service n'ont pas permis d'atteindre l'efficacité recherchée. Il apparait en outre que les méthodes d'animation et de vulgarisation mises en oeuvre ont fait que l'on s'est adressé surtout au groupe, c'est à dire au village. Si ces méthodes sont valables pour sensibiliser les populations à l'usage de certains thèmes techniques (fongicides par exemple) elles sont nécessaires/insuffisantes pour un certain nombre d'autres thèmes importants (culture attelée par exemple) pour lesquels il est absolument indispensable d'aller jusqu'au chef d'exploitation, sur le terrain.

D'autre part, l'organisation des services d'intervention a présenté un certain nombre d'incohérences : l'action du service de l'agriculture chargé de la vulgarisation a été notamment mal adaptée aux nouvelles structures coopératives ; accessoirrementles moyens logistiquesde ce service se sont révélés très insuffisants

231 - Les structures

Il est clair que malgré la création des zones d'action intégrée et du Comité Permanent de Développement Rural, l'extension des activités et de la zone d'intervention de l'U.N.C.C., le passage d'un certain nombre de coopératives à une auto-gestion effective des marchés, l'intégration des activités concourrant au développement de la production agricole est insuffisante.

En effet, les résultats obtenus dans leszones d'action intégrée sont très inégaux et dans l'ensemble n'ont pas répondu aux objectifs. Certaines de ces zones ont eu une existence assez théorique. Dans d'autres, la coordination s'est bornée à la phase de préparation des plans de campagne, le éloisonnement des services redevenant très effectif au stade de l'exécution.

En fait, même dans les zones où l'action intégrée s'est déroulée conformément au schéma de principe, les résultats escomptés n'ont pas été entièrement atteints du fait de l'absence d'une réelle intégration débouchant sur une unité de commandement.

Le Comité Permanent de développement Rural a mieux joué son rôle ; mais il n'a pas su toujours rester au niveau élevé qui est normalement le sien, de conception, de coordination, d'élaboration, d'orientations et d'élaboration de directive générale ; il a été en effet parfois saisi de problèmes techniques qui auraient dû être réglés par les services compétents et soumis seulement pour approbation. Pour donner toute son efficacité à cet organisme, qui a pour objectif principal de permettre une étroite coordination entre le Ministère de l'Economie Rurale et le Commissariat Général au Développement, l'unité de commandement au niveau technique paraît nécessaire.

Si les résultats obtenus par la politique de gestion des aménagements sont extrêmement préoccupants, il ne semble pas que les principes de cette politique doivent être remis en cause. En effet, c'est beaucoup plus sur les conditions mêmes de rentabilisation des aménagements et sur le perfectionnement des méthodes de gestion que doit porter l'effort dans l'avenir. Il convient également de compléter cette politique par une intégration plus nette des périmètres dans le contexte local.

232 - Les méthodes

Une des causes de l'insuffisance des résultats obtenus au cours du plan 1965-1968, et notamment des critiques que l'on peut faire aux structures mises en place dans cette période, provient de méthodes d'intervention largement inadaptés.

En effet, si les objectifs de ce plan ont été définis d'une façon logique, en fonction des éléments d'appréciation technique et statistique dont on disposait, ils n'ont pas été traduits en programmes d'intervention suffisamment hiérarchisés, localisés et opérationnels.

L'intervention du Marché Commun dans le domaine des aides à la production est restée trop générale, sans définition suffisamment précise des priorités ; d'autre part, la répartition des responsabilités n'a pas été suffisamment claire au sein de l'administration nigérienne et des organismes qui en dépendent (U.N.C.C.). C'est ainsi que des efforts financiers considérables ont été faits pour vulgariser le machinisme agricole, sans résultats significatis, que la consommation subventionnée d'engrais reste quasiment symbolique.

En outre, les interventions de l'Etat pour améliorer la productivités dans l'agriculture traditionnelle ayant été programmées de façon trop générale, beaucoup plus comme un moyen d'utiliser des ressources disponibles que comme un moyen d'atteindre des objectifs précis, le contrôle des résultats en a été rendu très difficile : si en effet il est possible de retracer l'utilisation financière des programmes, il est pratiquement impossible d'en vérifier les résultats économiques.

233 - Conclusions

Malgré des résultats insuffisants, la période écoulée est loin d'être négative, dans la mesure où elle a permis de préparer une nouvelle étape dans la structuration du développement de la production agricole, de préparer des méthodes d'intervention mieux adaptées, de définir les objectifs en relation avec ces méthodes. C'est l'objet de la section suivante, relative à l'ajustement des perspectives décennales.

SECTION III

AJUSTEMENT DES PERSPECTIVES DECENNALES

§ 31 - LES METHODES D'INTERVENTION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE.

Avant de définir les objectifs de production et les structures permettant de les atteindre, il convient d'apporter une attention toute particulière aux méthodes qui seront utilisées au cours du plan 1971 - 1974.

311 - Production agricole en milieu traditionnel

Il n'y a pas lieu de prévoir des modifications notables dans les thèmes de vulgarisation (sinon en fonction des résultats futurs de la recherche agronomique qui amèneraient une révision des connaissances actuelles). En revanche, il est indispensable, compte tenu de l'expérience acquise au cours du plan 1965-1968 de définir un certain nombre de principes fondamentaux qui doivent guider l'action :

Toute action de vulgarisation doit donner lieu à une opération telle que défini ci-après

L'opération porte sur une zône bien délimitée, elle fixe des objectifs à moyen terme, plus ou moins complexes en fonction des possibilités de la zône et des moyens disponibles ou possibles (financement par l'Etat sur ressources propres ou aide extérieure, financement par les arrondissements) ; l'opération englobe de façon cohérente et progressive différents types d'intervention, "hiérarchisant" et articulant entre eux les thèmes de vulgarisation correspondants, fixant les différentes étapes et précisant les critères d'un contrôle permanent permettant le franchissement de ces étapes.

L'opération fera le plus souvent appel à des financements complémentaires de la part de l'Etat (ressources propres ou aide extérieure), des arrondissements et des paysans intéressés (par l'intermédiaire des coopératives).

Bien entendu, des exceptions restent possibles, lorsqu'un thème peut être utilisé isolément au cours de campagnes menées au niveau national, et dont les résultats peuvent être correctement appréhendés (campagne de vulgarisation des fongicides par exemple).

Les opérations de développement de la production agricole retenues dans le plan 1971 - 1974 se présenteront donc selon le schéma suivant :

- analyse de la situation et définition de la zone retenue

- détermination de thèmes à vulgariser progressivement et successivement en les articulant entre eux, le passage à un nouveau thème ne se

faisant que lorsqu'un certain pourcentage des exploitants agricoles aura correctement assimilé le précédent et que celui-ci aura donné des résultats significatifs ;

- mise en place des moyens de contrôle nécessaires ;

- préparation dès la phase initiale des conditions permettant de réaliser les étapes finales (par exemple, formation dès le début de l'opération d'artisans ruraux en nombre suffisant pour satisfaire les besoins de la phase finale de diffusion de la culture attelée)

- définition des objectifs en fonction de la situation de départ et des moyens disponibles ;

- préparation des structures d'auto-encadrement permettant après un certain délai la prise en charge par les exploitants du maintien des résultats acquis et de la poursuite du développement amorcé par l'opération, avec notamment définition des ressources financières nécessaires dans ce but.

Il est clair qu'une telle démarche confirme l'option fondamentale des perspectives décennales de participation de la population, car elle suppose que dès le début des opérations la prise en charge effective par les intéressés soit prévue et programmée.

D'autre part l'obstacle majeur auquel se heurte le Niger est l'insuffisance de l'encadrement. Les opérations prévues dans le plan 1971-1974 ne seront donc possibles que si, selon des modalités qui seront examinées plus loin, elles permettent une démultiplication réelle et efficace de cet encadrement.

3.1.2. - Les aménagements hydro-agricoles

Si le principe des aménagements n'est pas remis en cause, l'expérience du plan 1965-1968 conduit à une très grande prudence dans la définition de programmes qui se sont avérés infiniment plus complexes qu'il n'y paraissait à l'origine.

On poursuivra, dans la ligne de la politique définie en 1968, l'effort entrepris, en améliorant les techniques de préparation des dossiers (qui font maintenant intervenir l'ensemble des services de l'Economie Rurale, la Promotion Humaine, l'UNCC, les autorités départementales et d'arrondissement), en perfectionnant les techniques de gestion. D'autre part, au vu de l'expérience des dernières années, il apparait absolument nécessaire que les techniques de prévision de mise en valeur soient sensiblement améliorées ; ces techniques concernent la définition réaliste des spéculations, mais aussi l'organisation du paysannat, compte tenu notamment de sa double appartenance au milieu traditionnel, dont il continue de dépendre en grande partie pour la production vivrière, et à un milieu technique moderne et particulièrement contraignant.

../..

3.1.3. - Définition des objectifs et contrôle

3.1.3.1. - Une des caractéristiques importantes pour le plan 1971-1974 comme pour le précédent est l'insuffisance, voire l'absence totale de données statistiques agricoles fiables. Les incertitudes sont telles, tant sur la production que sur l'emploi des ressources, y compris pour des cultures d'exportation comme l'arachide (le coton seul faisant exception), qu'il parait vain de vouloir fixer des objectifs globaux et de procéder à la vérification des cohérences qui en résultent.

Ceci pose des problèmes méthodologiques délicats, car le planificateur est amené à un certain nombre d'hypothèses qu'il est impossible par la suite de vérifier.

La démarche qui sera suivie pour le plan 1971-1974 peut être décrite ainsi :

- sur la base de chiffres de production évalués comme à la section précédente, et malgré les graves incertitudes qui pèsent sur eux, il est possible pour un certain nombre de produits, localisés de façon précise, d'avoir une première analyse des problèmes. Cette analyse permet de préparer des opérations telles que définies ci-dessus, dont les objectifs dans un premier temps portent uniquement sur le volume de la production.

- la totalisation des objectifs des différentes opérations au niveau de la production nationale se fait en prenant en compte non pas la production totale, mais la production additionnelle. Celle-ci est confrontée aux emplois possibles et aux moyens effectivement disponibles, et éventuellement des réajustements sont opérés.

- ceci suppose, ce qui est une approximation dont il faudra au cours du plan vérifier les limites, que globalement, lorsqu'il n'y a pas d'intervention précise de la puissance publique, la production vivrière s'adapte à la consommation, par extension des superficies cultivées.

- mais il est indispensable d'améliorer rapidement les données de base, afin d'éviter les blocages qu'une telle méthode ne manquera pas de provoquer à terme. C'est pourquoi, ainsi qu'il sera précisé dans le chapitre consacré au développement régional, les départements et les arrondissements seront chargés d'un certain nombre d'inventaires d'analyses permettant de mieux connaître, qualitativement et quantitativement, la situation. C'est pourquoi aussi les opérations à mener par le niveau national et par les autorités départementales ou d'arrondissement doivent être conçues de façon telle que l'on connaisse rapidement la production et son emploi dans les zones couvertes, et que progressivement on complète les objectifs quantitatifs par des objectifs structuraux (transformation de la structure des exploitations notamment).

3.1.3.2.- Il est un autre domaine dans lequel les connaissances actuelles sont très insuffisantes ; on ignore dans une large mesure, même pour les amènagements hydro-agricoles, le coût exact du développement de la production et de la commercialisation. Il est indispensable qu'à l'avenir, aussi bien pour les opérations menées sur crédits d'aide extérieure ou du FNI que pour celles menées sur crédits du budget de fonctionnement ou des arrondissements, des bilans et des comptes d'exploitation soient établis pour chacune des étapes, et qu'en cours d'exécution ils soient comparés aux comptes réels, afin de permettre des corrections et des réajustements immédiats. Ceci permettra en outre de situer les goulots d'étranglement et de mieux d'analyser les causes des échecs, des difficultés ou des réussites.

§ 32. LES STRUCTURES DU DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION RURALE

- Les dispositions énoncées par ce paragraphe ne concernent pas la seule production agricole, mais couvrent l'ensemble des problèmes de la production rurale.

On peut résumer ainsi les grandes lignes des réformes à introduire dès le début du plan.

- Unité de conception par la création d'une direction générale du développement de la production rurale.

- Distinction formelle entre les tâches de conception, de police économique générale, de contrôle et d'évaluation d'une part (confiées à la direction générale du développement de la production rurale) et d'autre part les tâches d'exécution et de gestion (confiées à l'UNCC, ainsi qu'à d'éventuelles sociétés agro-industrielles).

- Unité dans la responsabilité de l'exécution

32.1. - La direction générale du développement de la production rurale

Cette direction générale, à créer au début du plan, correspond au souci de permettre une unité de conception et de commandement.

Elle regroupera les services actuels de l'agriculture, de l'élevage des Eaux et Forêts, du Génie Rural et partiellement de l'Animation Rurale : le Directeur Général exercera en outre, et par délégation du Ministre de l'Economie Rurale, la tutelle effective de l'UNCC, de l'OFEDES et de l'OCLALAV.

Déchargée des tâches d'exécution en matière de vulgarisation et plus généralement d'opérations de développement de la production rurale, (sous les réserves évoquées dans l'introduction et au 32.2. du présent chapitre) la Direction Générale sera exclusivement un organe de recherche, de conception, d'impulsion, de coordination et de contrôle d'exécution, elle préparera et éclairera les décisions du Ministre de l'Economie Rurale.

32.1.1. - En principe, et sous réserve des études complémentaires en cours, elle comprendra :

1 - la direction des études générales, de l'évaluation et de la statistique, chargée -

- de définir, en fonction des directives du plan, les grandes orientations de la politique générale du développement de la production rurale ;

- de concevoir les actions d'animation en vue du développement de la production rurale, en fonction des orientations générales du plan ;

- d'arrêter les thèmes de vulgarisation ;

- d'harmoniser les opérations régionales de développement de la production rurale ;

- d'évaluer les résultats obtenus et d'en mesurer les coûts ;

- de collecter, d'exploiter et de publier tous renseignements statistiques concernant l'économie rurale en liaison avec le service de la statistique.

2 - la direction de la recherche chargée :

- de la recherche fondamentale et appliquée ;

- de la gestion des stations de recherche et des stations expérimentales avec les concours éventuels d'instituts ou de chercheurs étrangers.

3 - la direction de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, chargée :

- de l'établissement des programmes d'enseignement des écoles et instituts et des programmes de formation des cadres de développement rural en exercice ;

- de la tutelle de tous les établissements d'enseignement technique spécialisés dans la formation des cadres nécessaires au développement rural.

4 - la direction de la protection et du contrôle des produits, chargée :

- de l'inspection sanitaire des produits végétaux et animaux à l'importation et à l'exportation ;

- de la protection générale des végétaux et animaux contre les maladies, les insectes et les prédateurs.

../..

- et d'une manière générale, de l'application des textes règlementaires.

- la direction des travaux, chargées :

- des études d'avant-projets et de projets de travaux (ou du contrôle de ces études lorsqu'elles sont confiées à des sociétés d'études) ;

- des lancements des appels d'offres (marchés de travaux ou marchés de fournitures) ;

- du contrôle de l'exécution des marchés ;

- éventuellement, de l'exécution des travaux en régie.

32.1.2. - Il est prévu qu'à ce regroupement au niveau national, sous une seule autorité, des tâches de développement de la production rurale doit correspondre la mise en place au niveau départemental d'un responsable unique. Il serait en effet paradoxal de créer les conditions d'une parfaite intégration au sommet et de courir le risque d'un nouveau cloisonnement au niveau du préfet. Pour respecter l'esprit de cette restructuration et de la réforme administrative, il est donc indispensable qu'il y ait un responsable départemental du développement de la production rurale qui coiffe l'ensemble des services de la direction générale. Les modalités d'application et notamment l'organisation des échelons départementaux et d'arrondissement de la direction générale du développement de la production rurale ne sont pas encore arrêtées et doivent faire l'objet d'études qui sont un objectif prioritaire du début du présent plan.

32.1.3. - Le Comité Permanent de Développement Rural (CPDR) ne sera pas modifié. L'existence d'une direction générale du développement de la production rurale, assurant un travail préalable de mise en forme de la conception et du contrôle, lui permettra de mieux jouer son rôle de coordination de ce secteur avec le reste de la planification (programmation aussi bien que politique de promotion humaine).

32.2. - <u>Les organismes d'exécution</u>

Il est prématuré pour le moment de définir le rôle et le statut d'organismes d'exécution en matière de ressources animales, mais il conviendra au cours du plan d'étudier la mise en place d'organismes qui permettent à la direction générale de développement rural de ne plus être chargée que de la conception et de l'action sanitaire.

En revanche, il est possible de définir le rôle et le statut des organismes d'exécution intervenant dans le développement de la production agricole.

32.2.1. L' U. N. C. C.

L'UNCC sera chargée systématiquement dans une première étape de toutes les opérations de développement de la production agricole, sous les conditions suivantes :

../..

- définition claire et précise des objectifs et moyens de l'opération, ainsi que de sa localisation ;

- établissement d'une comptabilité prévisionnelle permettant d'évaluer correctement les coûts, et mise en place de tableaux de bord permettant de suivre l'exécution ;

- passation d'une convention entre la direction générale de développement de la production rurale et l'UNCC, définissant les responsabilités de cette dernière et les moyens que l'Etat doit mettre à sa disposition, convention approuvée par le CPDR.

Les prochains budgets de l'UNCC seront donc établis opération par opération, et régionalisés, en fonction des principes énumérés ci-dessus. Il sera nécessaire que l'Etat ne lui confie des tâches d'exécution que dans la mesure où cette convention aura été passée.

Les moyens dont disposera l'UNCC pour l'exécution des opérations qui lui sont confiées seront constitués par les ressources provenant de ces opérations, par l'affectation de crédits provenant de l'aide extérieure ou du FNI, par le transfert du personnel jugé nécessaire avec les crédits correspondants.

32.22. - Structures locales

L'intervention de l'UNCC n'est considérée que comme une première étape. En effet, le but poursuivi dans chaque opération étant d'aboutir à la prise en charge par les paysans de leur propre développement (notamment par l'auto financement), il est prévu la création progressive d'unions locales de coopératives prenant la relève de l'UNCC dans l'exécution d'opérations qui pourront du reste englober des objectifs plus larges que la seule augmentation de la production rurale. L'UNCC, ou éventuellement d'autres organismes, sera alors appelée à apporter une assistance technique aux unions locales de coopératives, qui devraient en principe se situer au niveau de l'arrondissement.

L'étude des modalités et des mécanismes d'une telle évolution est un objectif prioritaire du début du plan. Elle pourra notamment se faire à l'occasion de l'élaboration des opérations de productivité.

32.2.3. - Les projets agro-industriels

Dans certains cas, les projets de développement de la production agricole auront des caractéristiques telles que l'intervention de l'UNCC ne sera pas possible. Il s'agit essentiellement des grands projets agro-industriels.

../..

Au cours de la phase des études préliminaires, l'initiative et la direction sont de la compétence du Commissariat Général au Développement.

La deuxième phase s'ouvre si le projet a été jugé intéressant sur le plan économique. Il sera alors créé des sociétés d'études et de réalisation, avec la participation des industriels intéressés.

La phase de décision, des travaux et de mise en valeur sera fonction des conditions propres à chaque projet.

SECTION IV

OBJECTIFS CONTENU DE LA PROGRAMMATION 1971-1974

L'option de base retenue pour le deuxième plan quadriennal est d'organiser toutes les actions de développement de la production rurale sous forme d'opérations intégrées avec des objectifs hiérarchisés et localisés dans le temps et dans l'espace.

La mise en forme opérationnelle de toutes les actions à entreprendre n'a pas encore été effectuée. Il est donc impossible pour le moment de présenter des objectifs globaux cohérents entre eux et avec les moyens disponibles.

Dans le cadre de la programmation permanente, un effort important devra être accompli pour établir progressivement les cohérences au cours de la période quadriennale. Cet effort suppose une sucession de tâches selon le canevas suivant :

1 Elaboration de tous les projets d'opération (mise en forme opérationnelle de toutes les actions de développement de la production rurale)

2 Totalisation des opérations. Hiérarchisation en fonction de leur rentabilité économique

3 Elaboration d'objectifs globaux en fonction de l'évolution des besoins internes et des possibilités externes

4 Confrontation de la démarche 3 avec la démarche 2

5 Etablissement de politiques sectorielles détaillées en ce qui concerne les moyens de production

6 Confrontation de la démarche 5 avec la démarche 2

7 Etablissement des cohérences :

- objectifs de production - utilisation des produits
- moyens requis en cadres - possibilités
- finances publiques : moyens financiers nécessaires - effets directs et induits des opérations sur les finances publiques
- balance des paiements : dépenses extérieures requises pour les opérations - recettes extérieures obtenues grâce aux opérations - intégration de cette balance partielle dans la balance globale
- croissance prévue des revenus par arrondissements et départements.

8 Révision

- des politiques sectorielles
- des opérations
- des objectifs globaux

9 Cohérence finale

Par rapport à cet ensemble de tâches nécessaires à l'établissement d'un véritable programme de développement de la production rurale, les éléments apportés par cette section sont encore modestes.

L'objet de la section est de faire le point sur les opérations de productivité et les aménagements hydro-agricoles avant de présenter un tableau provisoire de financement pour la période et des directives générales concernant les politiques sectorielles applicables à l'ensemble des opérations à programmer.

41 - Les opérations de productivité :

Toutes les actions de développement de la production agricole d'abord, ultérieurement rurale, seront mises sous forme d'opération, que ces actions soient intensives ou diffuses. Les aménagements hydro-agricoles seront intégrés dans des opérations plus vastes. Cette intégration n'est pas encore faite, les actions de développement de la production rurale hors aménagements mais à proximité de ceux-ci n'ayant pas été organisées de façon opérationnelle. C'est la raison pour laquelle la distinction entre opérations de productivité et aménagements hydro-agricoles est provisoirement maintenue, outre le fait que la gestion des aménagements doit garder pour des raisons diverses une autonomie technique et financière.

Trois opérations de productivité ont été élaborés pour le moment. Elles font en quelque sorte figure de prototypes. Elles portent sur l'arachide, le coton et le riz et bien sûr sur les cultures vivrières. Elles n'incluent pas le développement de la production animale ou l'effort à entreprendre en matière de reforestation. Cette lacune sera comblée progressivement.

411 - Opérations arachide-mil

Une étude récente sur la commercialisation de l'arachide et l'évolution du revenu arachidier dans les départements de Zinder et Maradi a montré que malgré une augmentation de la production d'arachide depuis 1964, la valeur de cette production commercialisée n'avait pas augmenté en proportion et que le revenu monétaire disponible de l'agriculteur après imposition avait considérablement diminué.

Par ailleurs, l'augmentation de production, une fois corrigée des importations en provenance du Nigéria, est davantage le fait d'un accroissement des superficies que celui d'un accroissement des rendements.

L'augmentation se fait donc au détriment du temps de jachères et des surfaces réservées au bétail et risque, à terme, de provoquer la stérilisation partielle ou totale de sols surexploités.

Ag. 35

Devant cette situation, il importe donc d'entreprendre des actions dont l'objectif est double :

- amélioration du revenu monétaire des agriculteurs
- conservation et accroissement du potentiel de production

De telles actions sont prévues pour se dérouler sur quatre zones qui concernent :

- les arrondissements de Matamèye-Myria dans le département de Zinder
- l'arrondissement de Magaria (département de Zinde
- l'arrondissement de Tessaoua (département de Marad
- l'arrondissement de Tessaoua (département de Marad

Seule l'opération prévue sur les arrondissements de Matamèye et Mirria a fait l'objet d'une élaboration poussée : Le schéma des autres opérations est sensiblement identique. Des variations existent pour tenir compte des situations locales (importance des phénomènes de dégradation des sols, importance du cheptel sédentaire, accuité des problèmes vivriers).

L'opération mise au point pour les arrondissements de Matamèye et Mirria a pour objet un accroissement important de la productivité des cultures arachidières et vivrières grâce à une action d'encadrement pour la vulgarisation de thèmes maintenant connus.

Le déroulement de l'opération s'étalera sur une période de six ans en deux phases distinctes :

- une phase préliminaire de deux ans considérée comme phase d'approche et d'inventaire et de début d'action sur l'arrondissement de Matamèye
- une phase d'action de quatre ans au cours de laquelle l'action s'étendra à l'ensemble des deux arrondissements de Matamèye et Mirria

Deux principes essentiels doivent présider à l'action de vulgarisation

- hiérarchisation des thèmes en partant du plus simple au plus complexe
- hiérarchisation des aires de diffusion des thèmes, les thèmes les plus simples étant largement diffusés au moment où les plus complexes sont expérimentés par des groupes réduits de paysans.

Il importe que la succession complète des thèmes soit d'emblée présentée aux paysans pour que ceux-ci sachent dès le départ dans quelle situation ils s'engagent.

Les thèmes proposés sont les suivants :

- la désinfection des semences au fongicide (arachides et mil)
- diffusion systématique de semences sélectionnés (arachide de : 47-16)
- précocité et densité du semis (arachide et mil) - utilisation du semoir pour la densité sur l'arachide
- préparation du sol (mil) et sarclage en cours de culture (arachide et mil), manuel ou en culture attelée à traction asine - dans un deuxième temps
- l'utilisation d'engrais

Le passage d'un thème ou d'une série de thèmes au thème suivant est conditionné par la bonne exécution, par un nombre suffisant de paysans, des techniques contenues dans les thèmes précédents.

On compte que le pourcentage d'exploitants définitivement acquis à la pratique des thèmes vulgarisés, sera en 6e année :

Thèmes	Arachide		Mil	
	% Expl.touches	Supplt.Prod.	% Expl.touches	Supplt.Prod
Désinfection semences	75 %	75 kg/ha	50 %	40 kg/ha
Densité semis	50 %	100 kg/ha	30 %	75 kg/ha
Semences sélectionnées	75 %	75 kg/ha	-	-
Sarclage	50 %	75 kg/ha	15 %	100 kg/ha
Engrais (1)	15 %	250 kg/ha	Effet résiduel	100 kg/ha

(1) Vendu au paysan à 20 F. le kilo au lieu de 40 F. au prix de revient

Globalement, le surplus annuel de production escompté à partir de la 6e année est : - 10.000 T d'arachide représentant au prix actuel 135 millions de F. CFA, et
5.200 T de mil d'une valeur de 52 M.F.CFA

Au total, le surplus de production attendu représente 187 millions de F. CFA.

Un encadrement renforcé est prévu pendant la phase de financement extérieur. Il doit favoriser le plus possible la mise en place d'un auto-encadrement paysan. L'effort déjà entrepris pour la commercialisation doit être renouvelé pour le développement de la production. Les méthodes d'alphabétisation fonctionnelle appliquées avec succès dans l'arrondissement de Maradi doivent permettre de parvenir à cet objectif essentiel.

L'autonomie financière de l'opération sera facilitée par l'octroi d'une dotation initiale sur financement extérieur en vue de :

- financer le plan semencier arachidier nécessaire à la production de semences sélectionnées

- constituer d'une année sur l'autre un stock de fongicides, engrais, matériels de culture attelée afin de rendre l'opération indépendante du calendrier de remboursements et des répercussions de celui-ci sur les dates de commande.

412 Opération coton-céréales

L'opération prototype est constitué par celle qui est prévue sur la vallée de Badeguicheri située pour sa part la plus importante dans l'arrondissement d'Illéla (département de Tahoua).

La vallée de Badéguicheri n'a pas fait l'objet jusqu'à présent d'intervention suivie de la part de l'encadrement. L'opération prévue a une double raison d'être.

- permettre à la vallée de Badeguichiri de sortir d'une situation bloquée (la production cotonnière a atteint un plafond qui ne peut être dépassé que par l'application en grand de traitement phytosanitaires) ou en voie de dégradation rapide (équilibre vivrier, capital sol)

- préparer une intervention ultérieure d'aménagements hydro-agricoles et d'association généralisée de l'agriculture et de l'élevage.

Cette intervention prévue ultérieurement ne peut pas être entreprise à court terme de façon valable. Il importe en effet que les techniques simples de culture du coton et des céréales soient convenablement maitrisés pour rentabiliser les investissements importants du moyen terme. Par ailleurs il est nécessaire que les paysans disposent d'excédents vivriers et de revenus plus importants pour être en mesure de s'équiper en unités de culture attelée ou faire l'acquisition de cheptel destiné à l'embouche et pour accepter la discipline contraignante de la culture sur aménagements.

L'opération Badéguichéri a pour objet :

- une augmentation de la production cotonnière (production additionnelle attendue de l'ordre de 2 200 T. sur 2 500 ha cultivés)

- une augmentation de la production céréalière production additionnelle attendue de l'ordre de 2 700 T.)

- une augmentation de la production maraichère

- le traitement en CES - DRS de 5 000 ha (4 000 ha déjà cultivés 1 000 ha supplémentaires)

- la création de pistes rurales pour désenclaver la vallée

De même que pour l'opération Matamèyé Mirria, les thèmes sont hiérarchisés et localisés. Il est prévu une généralisation des thèmes simples (densité de semis, sarclages, traitements, semences sélectionnées) et une prévulgarisation des thèmes plus complexes (culture attelée, engrais) au cours de la période de financement extérieur.

Un encadrement renforcé est prévu. Comme pour Matamèye Mirria il a pour objectif essentiel de favoriser la mise en place d'un auto encadrement destiné à remplacer une part importante de l'encadrement de base.

Il importe de souligner que les encadreurs de base sont prévus à titre tout à fait transitoire. Ils seront retirés de l'opération dès lors que le relais sera pris valablement par les structures paysannes d'auto encadrement.

La réalisation des périmètres de CES - DRS se fera selon le système de la convention de village déjà expérimenté dans la vallée de la Maggia.

413 Opération riz

L'opération riz qui porte sur les deux arrondissements de Niamey et Tillabéri n'a pas encore été élaboréesous forme de projet complet. L'opération prévue est fortement intégrée puisqu'elle consiste d'une part à mettre en oeuvre un programme d'aménagements hydro agricoles, et de diffusion élargie et systématique de semences sélectionnées et d'engrais aussi bien hors aménagement que dans les aménagements, et d'autre part à améliorer le circuit de commercialisation et de transformation.

La partie aménagements hydro agricoles sera traitée ultérieurement malgré l'intégration annoncée. Cela ne modifie en rien l'approche retenue pour l'exécution de l'opération qui se fera pour la totalité sous la responsabilité de l'UNCC.

4.1.3.1. - Production et diffusion de semences sélectionnées

La variété retenue est le D 52-37. Les normes d'usinage imposent que les semences distribuées soient d'une pureté variétale supérieure à 95 % (M1) la production de ce type de semences ne peut, par ailleurs, se faire qu'à partir de semences d'élite à 99 % de pureté variétale (Mo).

La superficie qui fera l'objet de l'amélioration variétale est de l'ordre de 6.000 hectares ; 600 tonnes de semences M1 à 95 % de pureté variétale sont nécessaires pour l'ensemencer. La production de ces 600 T. requiert 150 ha. (rendement 4 T/ha) d'aménagements. Or l'aménagement retenu pour cette multiplication (Daïkena) ne dispose que de 100 hectares, il est donc nécessaire d'aménager 50 hectares supplémentaires.

Quant à la production des 15 tonnes de semences Mo à 99 % de pureté variétale, nécessaires pour obtenir les 600 tonnes de M1, elle se fera sur 8 hectares à la station I.R.A.T. de Kolo.

La production de M1 nécessitera une formation rapide des paysans de l'aménagement semencier. Compte tenu de l'effort qui leur sera demandé, la semence M1 leur sera achetée aux prix officiels (16,50/kg en 1970) du paddy majorés de 3 F/kg de prime de pureté, puis de 2 F/kg. Le prix de revient de la semence Mo produite par l'I.R.A.T. est de 30 F/kg.

L'Union Nigérienne de Crédit et de Coopération assurera l'achat des semences et leur diffusion dans la zone de Tillabéry. La récupération se fera en nature avec un taux d'intérêt de 50 % destiné à couvrir les frais d'emprunt de campagne (6 %), les frais de sacherie, manutention, stockage et transport (3,5 F/kg).

A partir de la 5 ème année, la motié de semences seulement sera renouvelée chaque année.

4.1.3.2. - <u>La fertilisation des rizières</u>

Les superficies rizicoles actuelles sont de l'ordre de 6.000 hectares répartis en 1.000 hectares de rizières aménagées et 5.000 hectares de rizières traditionnelle.

Au cours de la période considérée, la superficie aménagée devait doubler. L'objectif que l'on se propose d'atteindre au terme de la 5e année de l'intervention est de fertiliser :

- 100 % les rizières aménagées
- 50 % les rizières traditionnelles.

Le rythme de progression retenu dans la diffusion des engrais est :

Année 1 : 100 % en rizières aménagées – 10 % en rizières traditionnelles
Année 2 : 100 % " " 20 % " "
Année 3 : 100 % " " 30 % " "
Année 4 : 100 % " " 40 % " "
Année 5 : 100 % " " 50 % " "

Ce qui correspond en superficie à l'évolution suivante :

Années	Rizerie aménagées (ha)	Rizières tradition nelles (ha)	Total
1	1.000	500	1.500
2	1.200	1.000	2.200
3	1.500	1.500	3.200
4	1.800	2.000	3.800
5	2.000	2.500	4.500

La fumure préconisée est : (dose à l'hectare)
en rizière aménagée : 150 kg d'urée
80 kg de superphosphate triple
50 kg de chlorure de potassium
en rizière tradtion-nelle : 150 kg d'urée

42 - Les amènagements hydro-agricoles

4.2.1. - Amènagements du fleuve

Les amènagements à réaliser dans la région du fleuve constituent une partie importante de l'opération riz. L'expérience acquise montre qu'il existe une échelle très nette de rentabilité par type d'aménagements d'une part et que certaines améliorations culturales, comme l'épandage d'engrais sont inutiles tant que certains aménagements hydro-agricoles ne sont pas effectués, comme, en l'occurence, ceux qui permettent le contrôle de la crue.

En combinant ces divers éléments il est possible de batir tout un programme de développement de la riziculture en fonction des ressources disponibles et des possibilités

Les périmètres les plus rentables sont ceux qui sont équipés pour permettre un pompage d'appoint (submersion contrôlée). Ensuite ce sont les périmètres équipés de grilles à poissons. Enfin les moins rentables sont les plus complexes, ceux qui nécessitent un pompage permanent. (submersion artificielle).

Compte tenu de ces conclusions et des contraintes de financement, le programme d'amènagement sur le fleuve reste relativement modeste et s'oriente selon les idées directrices suivantes :

- Tant que ne sera pas réglé le problème des spéculations sur les périmètres de terrasses, les travaux d'amènagement de terrasses seront volontairement limités aux travaux des terrasses de Lossa et Saga. Corrélativement, sur les amènagements de terrasses existants, un programme d'expérimentation sera mis en oeuvre afin de définir les spécultations et les successions culturales capables de rentabiliser pour l'Etat et pour l'agriculteur ce type d'amènagement ; à ce titre ils seront subventionnés à 100 %.

- L'objectif en matière de cuvettes amènagées est de créer 2 200 hectares nouveaux au cours du plan. La mise en valeur de ces cuvettes se fera grâce à la riziculture pour laquelle on cherchera à faire adopter aux attributaires des techniques améliorées.

- L'expérimentation sur la canne à sucre se poursuivra dans l'objectif de réaliser l'étude d'avant-projet dans les meilleurs délais. Si les résultats de l'expérimentation sont positifs la phase de réalisation de l'émènagement de 3 000 hectares pourrait commencer en fin de période.

4.3.2. - Les amènagements de l'Ader-Doutchi-Maggia -

Si le type simple d'amènagement par retenues collinaires s'apparente aux cuvettes du fleuve par certains aspects (coût de gestion sensiblement équivalent - reprise de cultures déjà faites - habitude du paysan à utiliser l'irrigation par canaux), le problème majeur qui se pose est de déterminer la répartition optimum des superficies entre les différentes cultures afin d'éviter qu'une concurrence trop importante s'exerce entre cultures d'amènagement et cultures hors amènagement. Par ailleurs, là aussi se pose le problème des spéculations rentables qui peuvent permettre au paysan d'élever son revenu. Aussi chaque fois que cela sera possible, on cherchera à substituer aux cultures de rente

pratiquées actuellement (coton essentiellement) des cultures faciles à pratiquer et plus rentables pour les attributaires. Ce sera notamment le cas pour l'oignon blanc.

De plus, se pose le problème de l'insertion d'une culture fourragère afin de régénérer les sols et de réaliser un début d'association agriculture - élevage.

Enfin, en matière de défense et restauration du sol et conservation des eaux du sol, le programme prévoit de parvenir au rythme annuel de 1 000 hectares aménagés, sans compter les travaux de CES - DRS prévus pour la vallée de Badéguichéri.

De la sorte, les objectifs de réalisations d'aménagement selon le type, peuvent être établis ainsi :

(hectares)

Année	Localisation	Cuvette	Terrasse	Barrages et épandage	CES	Total irrigué	Total aménagé
Antr.	Fleuve	2.000		-	-	2.000	2.000
	ADM	-	-	1.295	1.010	1.295	2.305
	Total	-	-	-	-	3.295	4.305
1971...	Fleuve	180	110	-	-	290	290
	ADM	-	-	65	700	65	765
	Total	-	-	-	-	355	1.055
1972	Fleuve	690	-	-	-	690	690
	ADM	-	-	-	700	-	700
	Total	-	-	-		690	1.390
1973	Fleuve	710	250	-	-(1)	960	960
	ADM	-	-	170	1.000	170	1.170
	Total	-	-	-		1.130	2.130
1974	Fleuve	650	300	-	-(1)	950	950
	ADM	-	-	480	1.000	480	1.480
	Total	-	-	-		1.430	2.430
TOTAL 1971 1974	Fleuve	2.230	660	-	-(1)	2.890	2.890
	ADM	-	-	715	3.400	715	4.115
	Total	-	-	-		3.605	7.005
TOTAL GENERAL	Fleuve	4.890				4.890	4.890
	ADM			2.010	4.410	2.010	6.420
	Total				+1.250	6.900	11.310

(1) A quoi il convient d'ajouter, dans le cadre de l'opération Badéguichéri.

1973	500 ha
1974	750 ha
	1.250 ha

§ 43. DIRECTIVES GENERALES POUR LA MISE EN FORME DES OPERATIONS

Si les objectifs et la progression des opérations doivent naturellement être fixés en fonction des caractéristiques des régions qu'elles concernent, il est nécessaire qu'un certain nombre de directives générales concernant les thèmes soient définies, afin d'éviter des solutions contradictoires. Le présent paragraphe a pour objet de rappeler les règles auxquelles devront se référer les responsables de l'élaboration, puis de l'exécution des opérations.

Ces directives sont encore loin d'être exhaustives, et il appartiendra au CPDR dans le courant de la période de les préciser et de les compléter.

43.1. Multiplication et diffusion des semences.

Grâce aux essais multilocaux conduits sur l'ensemble du territoire national par l'IRAT des précisions ont été apportées en ce qui concerne l'arachide notamment, sur la variété adaptée à chaque zone climatique.

- 28-204 pour la zone à pluviométrie inférieure à 500 mm.
- 47-16 pour la zone à pluviométrie allant de 550 à 650 mm.
- 28-206 pour la zone à pluviométrie allant de 650 à 750 mm.
- 48- 37 pour la zone de la région de Gaya à forte pluviométrie et à risque de rosette.
- Les augmentations de rendement que l'on peut espèrer par leur introduction est en moyenne de 150 Kg/ha.

- Pour le riz, les essais ont permis de dégager la variété D- 52-37 très plastique, adaptable à la majeure partie de la riziculture Nigérienne.

Dans le domaine de la sélection du mil la variété P3 Kolo assure le meilleur rendement sur l'ensemble du pays en dehors de la zone de Téra.

Il serait d'autre part souhaitable de se pencher davantage sur une variété rustique, l'akountes de Tanout, qui semble s'accomoder des régions à faible pluviométrie.

Pour le sorgho, la recherche a permis de mettre en évidence l'intérêt du Jan Jaré et de la variété 137-62 en sol de vallée et le P3 Matankari sur le sol dunaire.

43.1.1. La multiplication

Elle a pour objectif essentiel de produire des semences sélectionnées 95 % de pureté en quantité suffisante pour couvrir les besoins d'une zone importante.

Elle s'opère par la distribution aux paysans volontaires d'une quantité de semences de bonne pureté variétale dont ils doivent assurer la conduite suivant les directives et sous le contrôle du service de l'Agriculture :

.../...

- choix de quelques villages groupés où les paysans sont volontaires pour cette opération (par exemple un RVA).

- concentration de toutes les semences sélectionnées dans cette zone.

- toutes les semences traditionnelles détenues par les paysans sont remplacées par des graines sélectionnées.

- désinfection des semences, surveillance au semis, à la levée, élimination des paysans dont les champs ne sont pas correctement entretenus.

- surveillance à la récolte - veiller à ne pas mélanger les récoltes des bons champs avec celle des mauvais.

- achat de toute la récolte avec une prime de multiplication aux seuls paysans qui ont respecté intégralement les consignes de l'encadrement.

- refoulement impitoyable de tous les lots qui ne sont pas égaux ou supérieurs à 95 % de pureté.

Pour être menée dans de bonne conditions une telle opération de multiplication demande qu'un cadre s'y consacre entièrement du début à la fin de la campagne.

Si ces conditions rigoureuses ne peuvent être réalisées il n'existe qu'une solution de rechange : localiser le multiplication des semences sur le fermes et les stations entièrement contrôlées par l'état (C.F.J.A. - C.E.R. - stations de recherche - fermes pilotes aménagements).

43.1.2. La diffusion.

Le but de cette phase est de saturer une zone en semences sélectionnées - il s'agit là de la grande vulgarisation - on choisit une zone d'une certaine importance correspondant à un marché coopératif ou à une section de coopérative ou à un marché de traite si la zone n'est pas coopératisée et on y représentera l'opération aussi longtemps que la moyenne des lots commercialisés à la bascule n'atteint pas 80 % de pureté. Pour atteindre ce résultat on cherchera à vulgariser le maximum de semences sélectionnées de manière à réduire le plus possible le pourcentage de semences propres conservées par le paysan et de façon à palier les pertes inévitables dues aux échanges, aux reventes de semences dans les zones voisines et aux consommations des semences pendant la période de soudure.

Certains départements se sont proposés de faire dans les zones retenues un échange poids pour poids de la semence sélectionnée avec la totalité des semences conservées par les paysans. Les prêts ne portent alors que sur les quantités supplémentaires demandées. L'orsqu'un taux de pureté valable sera atteint après 2-3 ans de diffusion on pourra considérer que la zone est saturée et passer à une autre zone.

Pour que les résultats obtenus dans une zone saturée soient maintenus aussi longtemps que possible il faudra éviter des mutations des stocks de semences et par conséquent encourager l'épargne.

Dans les zones coopératisées dès 1970 l'UNCC a retrocédé les stocks de semences d'arachide aux coopératives qui en assureront désormais la gestion et qui rembourseront à la CNCA le montant du prêt correspondant sur une période de 4 ans.

.../...

Le même procédé sera appliqué au Services de l'Agriculture dans les zones non encore coopératisées, en attendant la mise en place progressive de mutuelles villageoises.

Le taux de remboursement à 150 % est à maintenir car calculé en fonction des frais de stockage, des intérêts bancaires, des mutations des stocks et des ristournes.

43.1.3. La maintenance.

Pour maintenir la pureté variétale à un niveau satisfaisant il faut renouveler les stocks villageois une fois tous les quatre ans.

A cet effet un programme permanent de multiplication de semence doit être envisagé avec un certain nombre de paysans soigneusement choisis et contrôlés.

R I Z

Dans la vallée du Niger l'utilisation des semences sélectionnées du riz est en bonne voie de réalisation. La variété recommandée est la D - 52 - 37.

Un plan semencier a été mis au point à partir de la station de Kolo et de l'aménagement de Daïkoina. Il doit pouvoir fournir chaque année, les quantités de semences nécessaires.

Pour le riz de mare la variété recommandée est la Sintane Diofor. Les superficies resteront limitées mais un programme de multiplication de semence doit intervenir. Il devrait commencer par un inventaire par département des possibilités d'extension de la riziculture de mare débouchant sur l'évaluation des besoins en semences sélec - tionnées.

L'arrondissement de Say parait le plus qualifié pour être le Centre de production des semences sélectionnées de Sintane Diofor.

Mils et sorgho

L'utilisation des semences sélectionnées de mil et sorgho préconisée par l'IRAT permet d'obtenir une augmentation de rendement de 100 Kg à l'hectare.

Comme les quantités de semences nécessaires sont de l'ordre de 10 Kg/ha et que la multiplication est relativement facile, cette opération pourrait intéresser les zones où la culture vivrière est largement dominante.

Pour éviter les hybridage il convient de disposer de champs de multiplication d'une certaine importance et d'éliminer systématiquement les bordures.

Semences de Coton

La disparition de l'aide extérieure oblige à mettre soit directement à la charge des cultivateurs les semences de coton à leur prix de revient qui est déterminé à 10 Frs/Kg (pour semences traitées, loyées et livrées aux lieux de repartition habituelle) soit à trouver une source de financement locale qui en assurera la relève.

Dans l'état actuel de la diffusion des semences sélectionnées il ne serait guère de bonne politique de faire supporter les semences aux paysans aussi minimes qu'en puissent être les frais.

Dans l'attente d'une saturation complète en semences sélectionnées des zones cotonnières et de la cristalisation de cette culture dans les mœurs des paysans, il appartiendra à la CSPPN de financer l'opération.

En effet, la nouvelle variété à diffuser donne des rendements analogues aux anciennes au niveau du producteur, mais des rendements supérieurs à l'égrenage. Il serait paradoxal de faire supporter au paysan le coût d'une diffusion qui se traduit par une amélioration des versements à la CSPPN et non pas une amélioration directe de son revenu.

432. Fongicide.

Malgré la simplicité la modicité du prix et l'efficacité du produit son action ne couvre que 5 % des semences.

Le problème de la diffusion de masse du fongicide reste essentiellement un problème d'organisation ; hormis les strcutures d'appui existantes (passages réguliers des agents dans les villages coopératives) il faudra épauler cette diffusion par l'utilisation de la radio et de la presse dans une forme de campagne nationale de fongicide.

Produits de traitements de coton.

Il s'agit de sauvegarder près de 50 % de la production de coton dévorée chaque année par les parasites, faute de traitements.

Cette situation est liée surtout au prix de revient élevé des traitements pour les agriculteurs n'encourageant pas l'extension des surfaces traitées de coton.

Aussi faudra-t-il encourager l'extension des surfaces traitées par la suppression de la taxe de l'état sur le produit étant donné les effets induits financiers qui en découlent et qui seront largement profitables à l'Etat.

433. Engrais.

Ce thème ne sera recommandé qu'après respect des thèmes tels que semences sélectionnées désinfectées et semées à bonne densité.

L'engrais doit être vendu au paysan au prix coûtant tout en s'efforçant de rechercher une baisse des frais de transport et une orientation sur des engrais dont les effets seront hautement significatifs.

.../...

434. Matériel agricole.

L'équipement agricole revient à un prix exhorbitant par rapport aux possibilités financières de l'exploitant.

Le matériel déjà en place doit être rentabilisé par une utilisation rationnelle au niveau des travaux de l'exploitation (cultures vivrières et rente) d'une part et par location pour les travaux à façon. Aussi est-il nécessaire de former les paysans bénéficiaires sur l'entretien et l'utilisation de ce matériel.

Parallèlement il faudra encourager la recherche de matériel adapté aux conditions et au calendrier de travail des paysans et former des artisans dans les villages pour sa confection et son entretien, suffisamment tôt dans le déroulement des opérations, afin de permettre une expérimentation préalable puis une diffusion très large au moment où ce thème sera abordé.

CHAPITRE II
LA PRODUCTION ANIMALE

	Pages
SECTION I LES PERSPECTIVES DECENNALES 1965 - 1974	
§ 11 Les effectifs du cheptel	1
§ 12 Les objectifs	1
§ 13 Les voies pour atteindre les objectifs	1
§ 14 La Mise en Oeuvre	2
SECTION II LE PLAN 1965 - 1968 ET L'ANNEE 1969	
§ 21 Rappel des objectifs du premier plan	4
§ 22 Les réalisations au cours du premier plan et l'année 1969	7
§ 23 L'éxécution financière du premier plan	13
SECTION III LES AJUSTEMENTS DES PERSPECTIVES DECENNALES	
§ 31 Les effectifs du cheptel en 1970	15
§ 32 Perspectives de production, de consommation intérieure et d'exportation des viandes de 1970 à 1974	16
§ 33 Objectifs de production et d'emplois des viandes en 1974	20
SECTION IV OBJECTIFS DU PLAN 1971 - 1974	
§ 41 Développement de la production animale	26
§ 42 Amélioration de l'exploitation des produits de l'élevage	36
§ 43 Financement des investissements de l'élevage	42
§ 44 Production additionnelle de l'élevage	45

SECTION 1 - LES PERSPECTIVES DECENNALES 1965 - 1974

§ 11 - LES EFFECTIFS DU CHEPTEL

L'estimation des effectifs du cheptel national lors de l'établissement des Perspectives Décennales reposait sur l'évaluation faite en 1963.

L'effectif bovin était donné avec une assez grande incertitude : 3 600 000 têtes au moins, 5 millions pour certains. Le déroulement de la campagne conjointe antipestique au cours de laquelle tous les bovins furent vaccinés plusieurs années successives a permis de mieux appréhender cet effectif et de le situer autour de 4 200 000 têtes en 1966.

En ce qui concerne les autres espèces, à l'entrée du premier plan les estimations étaient les suivantes :

Ovins :	2 120 000 têtes	Equins	130 000 têtes
Caprins :	5 520 000	Asins	315 000
Camelins :	350 000		

§ 12 - LES OBJECTIFS

Les objectifs de la décennie en matière d'élevage accordaient une priorité à l'amélioration qualitative du troupeau sur laquelle reposait l'accroissement de la production animale.

Il ne semblait en effet pas possible d'accroître les effectifs du cheptel tant que les conditions de son alimentation ne seraient pas profondément modifiées.

L'amélioration qualitative du troupeau devait se traduire par une augmentation de sa productivité résultant :

a) d'un accroissement du poids moyen des animaux exploités

b) d'une meilleure structure du troupeau

c) d'un taux d'exploitation plus élevé,

§ 13 - LES VOIES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

La réalisation de ces objectifs correspondait à trois domaines principaux d'action :

.../...

13-1 - La protection sanitaire du troupeau- par la poursuite ou la mise en oeuvre de campagnes massives de vaccinations et de traitements collectifs, reposant sur une infrastructure sanitaire plus dense, la formation d'un personnel qualifié, la production de vaccins et le développement de la recherche vétérinaire.

13-2 - L'alimentation du troupeau que l'on améliorait par une meilleure utilisation des pâturages disponibles grâce à la multiplication des points d'eau permanents, dans le cadre d'un programme d'extension de l'hydraulique pastorale et d'une gestion organisée des points d'eau.

13-3 - L'exploitation du troupeau par une modification de la structure des ventes dont l'effet attendu était un rajeunissement du troupeau et un accroissement de sa productivité numérique et pondérale.

Les actions s'appliquaient d'abord au troupeau bovin et devaient être étendues progressivement au troupeau ovin et au troupeau caprin en vue d'accroître les productions de viande, de lait, de cuirs et de peaux.

13-4 - Outre ces grandes actions, il était prévu :

13-4-1 de poursuivre la recherche zootechnique dans les Stations pour améliorer les races existantes par la reproduction et l'alimentation (Azaouak pour les bovins, chèvre de Maradi pour les caprins, races importées pour les volailles)

13-4-2 - d'orienter la recherche agronomique et la recherche zootechnique vers l'étude des conditions de l'intègration de l'agriculture et de l'élevage

13-4-3 - de valoriser le troupeau par l'organisation de la commercialisation des animaux et de leurs produits.

x

§ 14 - LA MISE EN OEUVRE

Les investissements inscrits pour assurer l'extension des actions retenues répondaient aux impératifs suivants :

14-1 - Sur le plan de la santé animale : il convenait de compléter et de renforcer sur l'ensemble du pays l'infrastructure existante par la construction de Centres et de Postes Vétérinaires, de couloirs de vaccination et de passage, par l'équipement du Service de l'Elevage en moyens logistiques (véhicules, moyens de conservation et de transport des produits biologiques).

.../...

14-2 - Sur le plan de l'alimentation la mise en oeuvre de programmes d'hydraulique pastorale constituait la mesure principale ; il était également envisagé de protéger les pâturages contre les feux dans des zones particulièrement intéressantes (zones équipées de stations de pompage) par la mise en place d'un réseau de pare-feu.

14-3 Sur le plan de l'exploitation du cheptel et de ses produits la multiplication des abattoirs -séchoirs était la condition d'un meilleur contrôle de la production de viandes et de peaux tandis que la création de Ranches était le moyen efficace de garantir une production de viandes de qualité constante pour l'exportation.

14-4 Parallèlement les Stations de recherche existantes devaient être mises en mesure d'accroître leurs activités par l'achèvement de leur équipement et un meilleur encadrement (Station de Maradi Station de Toukounous) ; d'autres Stations devaient être créées pour assurer la promotion de l'aviculture (Sous Station de Mirriah et de Niamey) et de l'élevage bovin intensif (Station expérimentale de production de fourrages par irrigation Kirkissoye).

14-5 Enfin la formation des cadres de l'élevage à tous les niveaux apparaissait une nécessité pour assurer l'encadrement correct des actions envisagées, tant sur le plan du nombre des agents que de leur qualification.

SECTION II - LE PLAN 1965-1968 ET L'ANNEE 1969

§ 21 - RAPPEL DES OBJECTIFS DU PREMIER PLAN

Les Perspectives Décennales ont fixé comme objectif fondamental l'amélioration de la qualité du troupeau, son croît numérique ne devant intervenir qu'à plus long terme.

Dans cette optique les actions à entreprendre concernaient essentiellement la santé du troupeau, son alimentation (abreuvement et pâturages) et son exploitation.

Des réalisations importantes étaient inscrites dès le Premier Plan dans le domaine de la santé animale et de l'alimentation du cheptel.

Pour ce qui était des structures de l'Elevage, en l'absence de références, la période du Premier Plan ne pouvait être qu'une phase préparatoire à la mise en place de structures de production efficaces. Les données recueillies au cours de cette période devaient permettre d'apporter des solutions aux problèmes que posent :

- la gestion des points d'eau et des pâturages,
- la gestion du troupeau,
- l'intégration de l'Agriculture et de l'Elevage.

21-1 - Santé animale

L'infrastructure propre à assurer une bonne protection sanitaire du troupeau devait être complétée par la réalisation de 5 centres d'Elevage, 13 Postes d'Elevage et 130 couloirs de vaccination.

L'équipement et la mise en service du Laboratoire de l'Elevage à Niamey permettrait d'entreprendre un programme de recherche vétérinaire et de produire les vaccins nécessaires à la protection du cheptel.

La lutte contre les grandes enzooties serait poursuivie, notamment la campagne contre la peste bovine qui s'étendrait sur l'ensemble du territoire.

Une opération régionalisée de lutte contre le parasitisme interne était envisagée.

21-2 - Alimentation du troupeau

De 1965 à 1968 il était prévu de compléter l'équipement hydraulique de la zone pastorale par la création de nouveaux puits et forages.

Ces programmes d'hydraulique pastorale sont rappelés au chapitre "hydraulique en zone nomade".

S'agissant de la protection des pâturages contre les feux de brousse, l'exécution de pare-feu était retenue dans la zone des forages.

21-3 Exploitation du cheptel

21.3.1. Bovins

Pendant la décennie le taux d'exploitation du troupeau bovin passerait de 9 % à 12 % de l'effectif total, soit de 9 % à 10 % pendant le premier Plan, conduisant à une exploitation globale de 380 000 bovins en 1968, pour un effectif stabilisé à 3 780 000 têtes.

Cette amélioration de l'exploitation du troupeau était le résultat de l'application de taux sélectifs d'exploitation conduisant à une meilleure composition du troupeau.

Les productions de lait et de cuirs devaient également aller en s'accroissant.

21.3.2. - Autres espèces

Pour atteindre les objectifs des Perspectives, il était procédé à un ajustement des taux de croît et d'exploitation des ovins, caprins et autres espèces pendant la période du Premier Plan.

Un effort particulier était prévue pour l'amélioration de la chèvre rousse et des volailles.

21.3.3 - Commercialisation et transformation des produits et sous-produits de l'Elevage.

Pour tirer tout le profit des efforts consentis pour assurer un meilleur état sanitaire du bétail et satisfaire ses besoins en eau, il convenait de mettre en place des structures nouvelles de commercialisation et d'améliorer les techniques d'exploitation des produits et sous-produits de l'élevage.

Le Premier Plan devait donc permettre de mieux saisir les difficultés existantes, de proposer des solutions aux problèmes de la commercialisation et de promouvoir la création d'industries de transformation des produits de l'Elevage.

a) La commercialisation du bétail sur pied était maintenue en l'état en raison même de l'excédent de la production sur la consommation intérieure et du caractère en grande partie frauduleux des circuits d'exportation qui rendait aléatoire toute intervention.

Toutefois des actions devaient être entreprises pour améliorer les conditions de déplacement du bétail transhumant et du commerce en zone de cultures et contrôler les opérations commerciales.

- la création de couloirs de passage en zone de culture se situait dans cette perspective : 5 couloirs devaient être en service en 1968, permettant le contrôle de 30 % du bétail exporté vers le Nigéria.

- des marchés- pilotes seraient placés sur ces axes pour qu'un plus grand nombre de transactions portant sur le bétail nigérien puisse s'effectuer sur le territoire national.

b) Les exportations de viande fraîche passeraient au cours de la période de 470 tonnes à 800 tonnes.

Le Projet d'Abattoir à Niamey - (capacité 5 000 t. minimum 3 T/heure) rattaché au Frigorifique (capacité 4 000 t) rendait possible l'exécution de ce programme.

L'ouverture de débouchés autres que ceux de la Côte d'Ivoire, du Dahomey et du Togo devait être recherchée mais il semblait peu probable que le Nigéria puisse devenir un client pour cette production.

c) - La fourniture des pays côtiers en viande de qualité, condition indispensable pour asseoir un marché durable, s'appuyait sur un programme de ranching réalisable en deux temps.

- la mise en service au cours du Premier Plan du Ranch Nord-Sanam d'une capacité de 9 000 têtes.

- la réalisation d'études en vue de l'implantation d'un Ranch dans l'Est du territoire (région de Gouré - Zinder).

d) Production des Cuirs et Peaux ; pour présenter en plus grande quantité un produit toujours mieux conditionné, un programme de multiplication des centres de préparation des cuirs et peaux prévoyait la construction de 105 aires d'abattage et de 24 abattoirs-séchoirs.

21.4 - Les industries de transformation des produits et sous-produits de l'élevage.

Le premier plan prévoyait la création d'industries en amont et en aval de l'Elevage.

- en amont une unité expérimentale installée dans les environs de Niamey devait produire un aliment pour le bétail.

- en aval il était envisagé :

- une tannerie de peaux à Maradi pour le traitement de 300 000 peaux de chèvres et 100 000 peaux de mouton.

- L'étude d'une tannerie de cuirs traitant 30 000 cuirs par an auprès de l'abattoir de Niamey.

- la fabrication de conserves de viandes (300 tonnes par an) utilisant la capacité disponible d'une conserverie de tomates.

- Une laiterie pour l'approvisionnement en lait de la ville de Niamey.

21-5 Rappel des investissements inscrits au premier plan

en millions C.F.A.

Hydraulique Pastorale	P.M.
Postes d'Elevage	24
Centres d'Elevage	31,5
Couloirs de passage	87,8
Couloirs de vaccination	156
Aires d'abattage	31,5
Abattoirs-séchoirs	24,8
Stations et s/station avicoles et caprines	34
Ranch	283,6
Pare-feu	15,3
Lutte contre les enzooties	462,1
Recherche vétérinaire	121 3
Travaux d'irrigation	50
	1 321,9

§ 22 - LES REALISATIONS AU COURS DU PREMIER PLAN ET DE L'ANNEE 1969

22.1 - Santé animale

Les travaux d'infrastructure prévus (Centres d'Elevage, Postes d'Elevage et Couloirs de vaccination) n'ont pas été exécutés au cours du Plan, le financement n'ayant pas été obtenu.

La Campagne contre la Peste Bovine a été exécutée normalement et s'est achevée avec le Premier Plan ; les résultats ont été très probants et devront être maintenus par l'application des mesures conservatoires acceptées par les Etats participants.

Par contre l'action de vulgarisation dans le domaine de la lutte contre le parasitisme interne est restée très limitée.

Un important projet de lutte antiparasitaire portant sur l'ensemble des animaux de la vallée du Niger et le cheptel caprin du Département de Maradi n'a pas été retenu par l'aide extérieure au cours du premier plan ; ce projet sera repris au Plan 1971-1974.

Quelques actions ponctuelles ont cependant été réalisées dans les arrondissements où le Conseil de Circonscription a accepté d'accorder des crédits, souvent modestes, à cette opération.

Sur le Plan des Trypanosomiases Animales une opération d'éradication des glossines dans la zone infestée du fleuve a été entreprise au cours du Premier Plan et se prolongera dans le second.

Le Laboratoire de l'Elevage a été mis en service en 1966. Le programme de recherche vétérinaire établi n'a été que partiellement suivi, notamment en ce qui concerne la pathologie de la chèvre rousse, en raison de l'effectif réduit de chercheurs.

22.2 Alimentation du troupeau

L'équipement de la zone nomade en puits et forages, qui avait été activement mené au cours du Programme intérimaire, s'est poursuivi et se trouve actuellement au stade où la création de nouveaux ouvrages exige une étude approfondie de leurs implantations et de leurs caractéristiques (cf hydraulique pastorale).

Dans cette optique, des études hydrogéologiques et agrostologiques importantes ont été entreprises dans le Tamesna et au Nord de Couré.

Ces études sont en cours et s'achèveront en 1970-1971.

Par contre le programme de pare-feu n'a pas été réalisé, aucun financement n'ayant été dégagé pour cette action.

La Station expérimentale de Kirkissoye a effectué à partir de 1965 des essais de cultures fourragères par irrigation en vue de définir le coût de l'unité fourragère produite , et la rentabilité d'un programme de production laitière sur les amènagements hydro-agricoles des cuvettes du Niger. Les premiers essais sont encourageants en ce qui concerne les graminées.

L'équipement du Ranch d'Ekrafane (Nord-Sanam) sera terminé en 1970/71. Le Ranch couvre 110 000 hectares entièrement clôturés et disposera de cinq forages parfaitement équipés ainsi que de toutes les installations nécessaires à son fonctionnement.

La mise en charge du Ranch a été entreprise fin 1968 mais par suite d'une trésorerie insuffisante et d'un équipement hydraulique incomplet à cette époque, la constitution du stock bétail a du être interrompue et ne sera reprise qu'en 1970.

S'agissant du projet de 2e Ranch (Nord-Couré) le stade des études de base n'a pas été dépassé au cours de la période 1965-69.

Enfin les effets de la sècheresse consécutive à la faible pluviométrie de l'hivernage 1968 seront examinés à la section des Ajustements des Perspectives Décennales en raison des perturbations profondes qu'ils apportent dans les hypothèses.

22.3. Exploitation du cheptel

22.3.1. - Bovins

La Campagne antipestique, qui a couvert la totalité du territoire et touché l'ensemble du troupeau bovin, a conduit à une meilleure estimation de ce cheptel.

Le nombre des vaccinations effectuées au cours de cette campagne rendait plausible l'estimation du cheptel bovin à 4 200 000 têtes en 1966.

Cette estimation est supérieure aux prévisions établies dans les Perspectives Décennales mais résulte davantage du rétablissement d'une sous-estimation antérieure que d'un croît réel du troupeau.

Quant au taux d'exploitation du troupeau, aucune enquête n'ayant été effectuée préalablement au Plan, il n'est pas possible de savoir si ce taux est effectivement passé de 9 % en 1965 à 10 % en 1968 ; ces deux estimations ne pouvaient être que des hypothèses.

L'étude sur "l'Approvisionnement en viande de l'Afrique Centre Ouest" réalisée en 1967-1968 admettait un taux d'exploitation de 11 % en 1966 avec un croît du troupeau de 1,5 à 2 %.

Cette estimation devra cependant être confrontée avec les conditions réelles de l'exploitation du troupeau au niveau du producteur . Cela fera l'objet d'une enquête exécutée dans le cadre de l'étude de mise en valeur de la zone pastorale qui occupera les années 1970 et 1971.

S'agissant de la production laitière, l'étude des possibilités d'amélioration des rendements conduite à la Station expérimentale de Kirkissoye sur un troupeau d'une trentaine de têtes aboutit à la conclusion que des productions moyennes annuelles de 1 000 à 1 200 litres peuvent être obtenues avec des vaches de race Azaouak non sélectionnées, par une alimentation rationnelle à base de fourrages artificiels, complétée par un apport de concentrés.

De son côté la Station de Toukounous a confirmé que l'utilisation correcte des réserves fourragères naturelles et un bon abreuvement pouvaient accroître considérablement la précocité et le poids du bétail entretenu uniquement sur des pâturages naturels non améliorés. A âge égal les poids des animaux de la Station sont supérieurs de 50 % à ceux de l'élevage pastoral traditionnel.

De même des productions de 1 500 litres de lait par lactation ont pu être obtenues après quelques travaux de sélection.

22.3.2 Autres Espèces

L'amélioration de la chèvre rousse de Maradi, a été poursuivie par la diffusion de géniteurs choisis dans l'Elevage traditionnel et par la castration des mâles bariolés.

L'exécution de ce programme souffre du sous-équipement (adduction d'eau et clôtures) du Centre d'encadrement de l'Elevage caprin de Maradi

Les objectifs ne pourront être atteints sans une reprise sérieuse de l'opération sur tous les plans (pathologie, zootechnie et diffusion).

Le Centre avicole de Maradi, entièrement équipé au cours du Plan, est en mesure de produire les volailles améliorées nécessaires aux programmes inscrits au deuxième Plan.

Les Sous-Stations créées à NIAMEY et à MIRRIAH assurent le relais des opérations avicoles pour l'Ouest et l'Est du pays.

22.3.3. Commercialisation et transformation des produits et sous-produits de l'élevage

a) Bétail sur pied

Des 5 couloirs de passage prévus en zône de cultures, seul celui de Matamèye-Méadoua exécuté en 1966 a été ouvert au passage des troupeaux.

La réalisation du couloir de Dikitane-Bangui n'a commencé qu'en fin de période et de ce fait la création du marché-pilote de Bangui est reportée à la période quadriennale 1971-1974. L'évolution de ce marché à bétail constituera un test pour l'orientation à donner à l'équipement commercial du pays.

b) Abattoir-Frigorifique de Niamey

Complètement achevé en 1968 l'Abattoir-Frigorifique de Niamey est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Equipé d'une chaîne moderne d'abattage, l'abattoir a abattu en 1969 : 24 750 bovins, 29 500 moutons et 8 000 chèvres ; 3 630 tonnes de viandes ont transité au frigorifique, ce qui correspond presque à sa pleine capacité. Son budget est parfaitement équilibré.

c) Exportation de viandes

Les exportations de viande réfrigérée vers les pays côtiers (Côte d'Ivoire, Dahomey et Togo) à partir de l'Abattoir Frigorifique de Niamey ont porté sur 597 tonnes en 1966, 449 tonnes en 1967 et 484 tonnes en 1968, 598 tonnes en 1969 ; le tonnage prévue à la fin du Premier Plan (800 tonnes) n'a donc pas été atteint.

Toutefois la mise en service du Ranch d'Ekrafane et les accords commerciaux passés en 1968 garantissent l'exportation vers la Côte d'Ivoire de 1 200 tonnes/an au cours du Second Plan quadriennal.

d) - Cuirs et peaux

Le programme d'aires d'abattage et d'abattoirs-séchoirs inscrit au plan n'a été que très partiellement réalisé et seulement avec le concours des Collectivités Territoriales.

L'infrastructure et l'encadrement en place ont cependant permis d'accroître d'environ 50 % le contrôle de la production des cuirs et peaux de mouton et de 30 % celui des peaux de chèvre.

e) Industries de transformation des produits et sous-produits de l'Elevage

- Fabrique d'aliments concentrés : une expérimentation en vue d'incorporer les noix de doum dans la composition d'un aliment pour le bétail n'a pas été réalisée à partir de ce produit et a été reprise sous une autre forme.

Un projet a été présenté à l'Aide Extérieure en fin de Plan.

- Tanneries : Les études pour la création de deux tanneries (Maradi et Niamey) sont terminées. Les négociations entreprises en fin de période pour une participation privée à la Tannerie de Maradi ont abouti en octobre 1970 (capacité de démarrage 500 000 peaux)

- Laiterie de Niamey : à la fin de la période du Premier Plan le projet de laiterie à Niamey entre dans sa phase de réalisation. Les travaux de construction ont commencé en Octobre 1968, se sont achevés en décembre 1969.

La laiterie traitera 2 500 l de lait par jour au démarrage.

§ 23 - EXECUTION FINANCIERE DU PREMIER PLAN

en millions de francs CFA

Nature des Investissements	Montant des investissements		
	Inscrits 1965-1968	Obtenus 1965-1969	Paiement au 30.9.1969
ETUDES			
Recherches vétérinaires (Laboratoire)	10,0	63,0	63,0
Essais débroussaillement pâturages	1,1	-	-
Pâturages irrigués	10,0	-	-
Aptitudes du bovin azaouack	97,0	-	-
Mise en valeur du Tamesna	-	64,2	44,2
Mise en valeur zone pastorale	-	99,3	-
Conditionnement produits Elevage	3,2	-	-
PRODUCTION SANITAIRE			
Centres et Postes Elevage	55,5	13,0	-
Couloirs de vaccination	156,0	-	-
Lutte contre la peste bovine	458,1	458,1	458,1
Lutte contre la trypanosomiase	NC	NC	NC
Lutte contre la péripneumonie	P.M.	-	
Lutte contre le parasitisme inter	4,0	Bud. Art	NC
ALIMENTATION DU TROUPEAU			
Hydraulique pastorale	Section	hydraulique	
Pare-feu	15,3	-	-
Mise en valeur région Nord-Gouré	-		
Mise en valeur Dallol-Maouri	Section	Agriculture	
Ranching	283,6	279,0	193,3
Irrigation de pâturage	50,0	-	-
ACTIONS ZOOTECHNIQUES			
Station Avicole Maradi	15,0	13,0	13,0
S/Stations Avicoles Niamey-Mirriah	19,0	16,0	16,0

EXPLOITATION ET COMMERCIALISATION			
Bétail sur pied			
Couloir de passage	87,8	20,0	6,0
VIANDES - CUIRS ET PEAUX			
Abattoir-Frigorifique Niamey (Achèvement)	-	38,0	38,0
Abattoirs-séchoirs	56,3		
INDUSTRIALISATION			
Tannerie			
Laiterie	96,9	96,9	
Conserverie			
Fabrique d'aliments du bétail			
FORMATION			
Ecole Assistants et Infirmiers Elevage	185	185	-

SECTION III - LES AJUSTEMENTS DES PERSPECTIVES DECENNALES

§ 31 - LES EFFECTIFS DU CHEPTEL EN 1970

Par référence aux données fournies par l'Etude sur l'Approvisionnement en viandes de l'Afrique Centre-Ouest réalisée sous l'égide du Conseil de l'Entente en 1967 - 1968, compte-tenu de l'exploitation du cheptel telle qu'elle a été constatée depuis 1966 ainsi que des pertes dues à la sècheresse en 1969, il est permis de dresser un bilan estimatif de l'évolution du cheptel nigérien de 1966 à 1970.

31-1 Bovins

L'appréciation de l'évolution du cheptel bovin repose sur les hypothèses suivantes :

- Les estimations retenues dans l'Etude de 1967 - 1968 sont maintenues en ce qui concerne les niveaux de la consommation intérieure de viande ; l'évolution de la population est celle donnée par le plan.

- Par contre, s'agissant des exportations, des corrections ont été apportées pour prendre en considération le ralentissement constaté de cette activité à destination du Nigéria en 1967 et dont le redressement ne s'est effectué que progressivement.

- Pour ce qui est du rendement du troupeau, le taux de 13 % avancé par les Economistes de l'Etude a été repris pour la période 1966 - 1968, cumulant un taux d'exploitation de 11% et un croît du troupeau de 2 %

- De même ont été retenus pour la même période les poids moyens carcasse de 94 Kgs pour les abattages intérieurs et de 150 kgs pour l'exportation fournis par l'Etude.

- Enfin la pénurie sévère de pâturages en 1969 résultant de la sècheresse a entrainé des modifications de l'effectif, de la structure du troupeau et du poids des animaux dont les conséquences estimées sont :

  - une mortalité de 12 % de l'effectif estimé
  - un abaissement de un point du rendement possible du troupeau à partir de Mai 1969
  - une réduction à 91 Kgs en 1969 du poids moyen des animaux abattus pour la consommation intérieure.

Sur ces bases, l'évolution numérique du cheptel bovin de 1966 à 1970 se présente de la façon suivante :

ANNEE	Effectif	Disponibl Exploitable	Consommation intérieure	Exportation	Croit	Pertes
1966	4.200.000	546.000	278.000	184.000	84.000	
1967	4.284.000	557.000	292.000	150.000	115.000	
1968	4.399.000	572.000	303.000	165.000	104.000	
1969	4.503.000	517.000	320.000	160.000	-	540.000
1970	4.000.000					

.../...

Le cheptel bovin en 1970 se situerait donc aux environs de 4 millions de têtes.

En 1968, et plus particulièrement en 1969, il est apparu que les pâturages disponibles étaient pratiquement utilisés en totalité et qu'il n'était pas réaliste de retenir l'hypothèse d'un croît régulier de l'effectif bovin tant que les conditions d'alimentation du troupeau ne seront pas profondément transformées (organisation des mouvements pastoraux en zone nomade ; appoint de cultures fourragères et utilisation des produits et sous-produits agricoles en zone sédentaire).

31-2 Autres espèces

Les ovins, les caprins et les camélins, également exploités pour la production de viandes, ont été touchés par la sècheresse en 1969 au même titre que les bovins.

Les pertes sont estimés à 360. 000 ovins (16 % de l'effectif) 440.000 caprins (7 % de l'effectif) et 35.000 camélins (10 %).

Les estimations des effectifs début 1970 sont respectivement de 2.070.000 ovins, 5.700.000 caprins et 330.000 camélins.

Elles tiennent compte d'un croît de 2% pour les ovins et les caprins de 1966 à 1968 (hypothèse de l'étude 1967 - 1968), soit 90.000 moutons et 240.000 chèvres, ainsi que d'un ralentissement des exportations en 1967 et 1968 par rapport aux prévisions de l'étude qui laissent un disponible de 190.000 moutons, 100.000 chèvres et 2.500 dromadaires.

Pour les mêmes raisons que celles avancées à propos du cheptel bovin il ne peut être envisagé de bâtir un programme d'augmentation de la production animale sur un accroissement important des effectifs ovins et caprins sans une amélioration profonde des conditions d'alimentation du troupeau.

§ 32) PERSPECTIVES DE PRODUCTION, DE CONSOMMATION INTERIEURE ET D'EXPORTATION DES VIANDES DE 1970 à 1974

Les pertes subies du fait de la pénurie de pâturages en 1969 ont de façon certaine apporté des modifications importantes dans la structure du troupeau bovin (forte diminution des jeunes jusque deux ans, réduction du nombre des reproductrices) qui bouleversent les taux et les caractéristiques d'exploitation du cheptel.

L'appréciation des rendements des troupeaux fournie par l'Etude sur l'approvisionnement en viandes de l'Afrique Centre-Ouest en 1967 - 1968 est de ce fait remise entièrement en cause. Il convient d'ailleurs de relever qu'il s'agissait d'hypothèses reposant essentiellement sur l'estimation des emplois de la production de viandes (consommation intérieure, exportation et croît) car l'absence d'informations précises et récentes concernant les structures des troupeaux rendait impossible toute interprétation des rendements des troupeaux au niveau producteur.

.../...

Début 1970 les éléments permettant d'évaluer l'évolution future de la production de viandes présentent un caractère d'incertitude plus grand qu'en 1967 - 1968 du fait que les effectifs globaux du cheptel sont moins bien connus qu'en 1966.

En ce qui concerne la consommation intérieure de viandes, son estimation repose sur l'évolution de l'effectif global de la population et de sa répartition fournie par le Plan.

Les niveaux individuels de consommation de viandes sont supposés être restés identiques à ce qu'ils étaient en 1966 et les moyennes établies par l'Etude 1967 - 1968 sont conservées.

32-1 RESSOURCES ET EMPLOIS DE VIANDE BOVINE EN 1970

32-1-1 PRODUCTION

L'évaluation de la production intérieure de viande bovine en 1970 est fondée sur les hypothèses suivantes :

- un cheptel de 4.000.000 de têtes
- un rendement du troupeau de 12% entièrement exploité ; ce taux est en diminution de 1% par rapport à celui retenu par l'Etude 1967 - 1968 pour tenir compte de la nouvelle structure du troupeau après la sécheresse de 1969.
- un poids moyen carcasse des bovins exploités de 116 kgs ; on peut admettre un retour aux poids moyens de 1966 du fait de la diminution du cheptel et d'une pousse normale des pâturages.

La production globale de viande bovine en 1970 peut donc être évaluée à : 0,116 tonnes x 4.000.000 x 0,12 = 55.700 tonnes

32-1-2 CONSOMMATION INTERIEURE

	NIVEAU DE CONSOMMATION (KG PAR HABITANT)	TONNAGE CONSOMME
Niamey	41	3.526 T
Centres Urbains	20	3.260
Ruraux	6,6	23.700 T
TOTAUX	8,0	30.487 T

..../....

(1) Centres de plus de 6.000 habitants - Zinder - Maradi- Tahoua Konni - Doutchi - Téra - Filingué - Agadez - Illéla - Téssaoua.

La consommation intérieure de viande bovine en 1970 serait donc de l'ordre de 30.500 Tonnes

32 - 1- 3 EXPORTATION

La demande intérieure étant satisfaite en priorité, le disponible de viande bovine exportable en 1970 serait de 55.700 - 30.500 = 25.200 Tonnes carcasse.

Ce disponible était estimé à 27.500 tonnes en 1966. Il y aurait donc en 1970 une réduction des exportations de viande bovine abattue et sur pied de 2.300 tonnes par rapport à 1966, soit 8,4% et correspondant à 15.000 bovins.

En 1970 les exportations de viande bovine seront simplement maintenues à leurs niveaux de 1968 et 1969.

32-2 Ressources et Emplois des viandes autres que bovines en 1970

32-2-1 Production de viandes autres que bovine

L'évolution des rendements des troupeaux et des poids moyens chez les ovins, caprins et camélins en 1967 ne reposait pas sur des informations d'une précision telle qu'il soit possible de constater une variation en 1970.

D'autre part les effets de la sécheresse sur la structure du troupeau chez les petits ruminants seront moins ressentis que chez les bovins du fait du renouvellement rapide des femelles disparues.

On admettra donc en 1970 les productivités et les poids moyens de l'Etude 1967 - 1968 soit :

ESPECES	RENDEMENT DU TROUPEAU	POIDS MOYEN CARCASSE (en Kg)
Ovins	26 %	14
Caprins	35 %	9
Camelins	10 %	120

A partir de ces hypothèses les effectifs estimés des ovins, caprins et camélins pourraient fournir en 1970 29.450 Tonnes de viandes ainsi reparties :

- viande ovine 7.535 Tonnes
- viande caprine 17.955 "
- Viande camélins 3.960 "

..../...

32-2-2 CONSOMMATION INTERIEURE

	NIVEAU DE CONSOMMATION (KG PAR HABITANT)	TONNAGE CONSOMME
Niamey	8	688 T
Centres	8	1.304 T
Urbains		
Ruraux	6,8	24.418 T
TOTAUX	6,9	26.460 T

La consommation intérieure de viandes autres que bovine, (volailles, poissons et gibier exclus), s'établirait en 1970 à 26.460 tonnes

32-2-3 EXPORTATION

Le disponible pour l'exportation en 1970 peut être évalué à 29.450 - 26.460 = 3.040 tonnes carcasse correspondant à 110.000 ovins (1.540 tonnes), 100.000 caprins (900 tonnes) et 5.000 camélins (600 tonnes).

Un tel disponible permettra de maintenir le niveau des exportations des années 1968 et 1969 (2.800 et 2.900 tonnes) mais restera inférieur à ce qu'il était estimé en 1966 (5.300 tonnes).

32-3 RESSOURCES ET EMPLOIS TOUTES VIANDES EN 1970

(Hormis volailles, poissons et gibier) en tonnes

RESSOURCES	EMPLOIS			
PRODUCTION	CONSOMMATION INTERIEURE TOUTES VIANDES			EXPORTATION
		Tonnage Total	par habitant en kg	viandes abattues ou sur pied - toutes destinations
Viande bovine 55.700	Niamey	4.220	49	
autres viandes 29.450	Centres			Bovine 25.200
	Urbains	4.570	28	
	Ruraux	48.120	13,4	autres 3.040
85.150		56.910		28.240

..../..

On relève que le disponible exploitable du cheptel (bovins, ovins, caprins et camélins) tel qu'il a été estimé, sera entièrement commercialisé ou autoconsommé en 1970 pour faire face à la demande intérieure de viandes et maintenir les exportations à leur niveau de 1968 - 1969.

Ceci implique que, dans les conditions d'exploitation retenues, les effectifs des bovins, des ovins, des caprins et des camélins auront tendance à se stabiliser dès 1970 par l'équilibre de l'offre et de la demande de viandes.

§ 33 - OBJECTIFS DE PRODUCTION ET D'EMPLOIS DES VIANDES EN 1974

33-1 objectifs de consommation intérieure

Un des objectifs fondamentaux des Perspectives Décennales était d'assurer la satisfaction des besoins de l'homme sur le plan nutritionnel.

Il ne serait pas réaliste, après la sévère épreuve traversée par le cheptel en 1969, d'envisager un accroissement important de la consommation individuelle de viandes que la production ne pourrait fournir et que par ailleurs l'évolution des revenus ne laisse pas supposer.

Sachant que la productivité du troupeau ne peut s'élever que lentement maintenir les consommations individuelles de viandes à leurs niveaux actuels constitue un objectif suffisamment raisonnable en soi pour la période quadriennale ainsi que le font ressortir les projections de la population et de la consommation de viandes en 1974.

PREVISION DE CONSOMMATION INTERIEURE EN VIANDE CARCASSE EN 1974

POPULATION	VIANDE BOVINE		AUTRES VIANDES		TOUTES VIANDES	
	Kg/habit.	Tonnage	Kg/hab	Tonnage	Kg/hab	Tonnage
Niamey 113.000	41	5.166	8	1.008	49	6.174
Centres 199.000 Urbains	20	3.890	8	1.592	28	5.572
Ruraux 3.945.000	6;6	26.037	6,8	26.826	13,4	52.863
TOTAUX et MOYENNES 4.270.000	8,2	35.183	6,9	29.426	15,1	64.609

Dans ces conditions la demande intérieure de viandes s'accroîtrait de 54.600 - 56.900 = 7.700 tonnes de 1970 à 1974.

Cette augmentation de 13,5 % en quatre années, soit 3,2 % par an, résultera uniquement de l'effet combiné de l'accroissement démographique (2,7 % par an) et de l'urbanisation.

.../...

33-2 objectifs d'exportation

Pour obtenir un accroissement important du volume global des exportations de viandes (animaux sur pied et en carcasse) pendant la période 1971 - 1974 tout en satisfaisant la demande intérieure de viandes, il serait indispensable d'entreprendre dès 1971 des actions se traduisant par un relevement rapide de la productivité des troupeaux.

Or ces actions réclament des investissements considérables dont la mise en place ne peut être espérée qu'en fin de période (protection sanitaire, hydraulique pastorale, zootechnie), dont les effets sont lents à se traduire au niveau de la productivité et ne peuvent se manifester qu'avec une modification, voire une transformation radicale, des modes actuels d'élevage et d'exploitation du bétail.

Dans ces conditions l'objectif en matière d'exportations de viandes (sur pied et abattues) doit viser en premier lieu à éviter leurs regressions en les stabilisant aux niveaux de 1970

Cet objectif ne sera cependant pas aussi statique qu'il peut le paraître à première vue et comportera dans son application une part de dynamisme qui sera saisie sur le plan des revenus.

En effet l'animal abattu et transformé au Niger procure à l'exportation un revenu de 60 à 70 pour cent supérieur à celui de l'animal sur pied.

En poursuivant au cours de la période les efforts entrepris antérieurement pour substituer progressivement les expéditions de viandes en carcasses aux exportations de bétail vivant on ira dans le sens d'un accroissement des revenus procurés par les exportations.

Ceci implique cependant l'application d'une politique des transports, notamment de leur tarification, ouvrant des possibilités nouvelles pour le placement des viandes nigériennes.

33-3 objectifs de production

La satisfaction des objectifs d'emplois (consommation intérieure : 64.600t, exportations : 28.250t) nécessitera la production de 92.850 tonnes de viandes dont 60.400 tonnes de viande bovine et 32.450 tonnes d'autres viandes (ovins - caprins - camélins).

Ceci correspond à une production supplémentaire de 4.700 tonnes de viande bovine et 3.000 tonnes d'autres viandes.

33-3-1 Viande bovine

L'hécatombe de bétail provoquée par la sècheresse en 1969 a entrainé une perte de 12 pour cent de l'effectif bovin mais elle a conduit à une situation nouvelle qui autorise une meilleure alimentation des troupeaux par une réduction de la charge des pâturages.

D'autre part l'attribution en 1970-1971 de véhicules et de matériel rendra en grande partie au Service de l'Elevage l'efficacité qu'il avait connue pendant la Campagne conjointe contre la Peste bovine et lui permettra de renforcer son action sanitaire sur le cheptel.

.../..

Mieux nourri, mieux protégé, le cheptel bovin se retrouvera pendant la période 1971 - 1974 dans les conditions qui furent celles des années 1963 à 1966 et on peut espérer que son rendement se rétablira progressivement à son niveau estimé de 1966, c'est à dire 13 %, et se situera en 1974 à 12,5%, soit un gain d'un demi point par rapport à 1970.

Les opérations de lutte antiparasitaire prévues de 1972 à 1974 dans certaines régions du pays renforcent cette hypothèse.

Parallèlement à cet accroissement du nombre des bovins exploitables, la pleine exploitation du Ranch d'Ekrafano, le développement de l'embouche intensive paysanne et l'application de mesures concernant l'abattage des jeunes bovins entraineront des gains de poids appréciables des carcasses à l'abattage.

l'Etude 1967 - 1968 a estimé à 105.000 le nombre des taurillons abattus ou exportés précocement et leur poids moyen carcasse à 82 kgs.

Le Ranching et l'embouche paysanne sont susceptibles d'apporter 100 kgs de viande supplémentaire à ces animaux en des temps relativement courts.

Par ailleurs l'organisation des professions touchant au commerce du bétail et de la viande ainsi que la mise en oeuvre de mesures tendant à freiner l'abattage et l'exportation des jeunes bovins peuvent améliorer rapidement et de façon sensible le poids moyen de ces animaux en retardant leur âge d'exploitation. Des poids supplémentaires de 40 kgs peuvent être obtenus en repoussant de une année leur abattage ou leur exportation.

Cette dernière action est certes la plus difficile à mettre en pratique et à généraliser du fait de l'autoconsommation difficilement contrôlable et des exportations frauduleuses mais l'application ferme d'une politique bien définie serait de nature à porter rapidement ses fruits.

Sur les bases ci-dessus définies, la production de viande bovine en 1974 s'établirait ainsi qu'il suit pour équilibrer l'offre et la demande.

- Production de viande fournie par l'élevage traditionnel sans amélioration des poids moyens
  0,116 T X 4.000.000 X 0,125 ..... 58.000 Tonnes

- Production supplémentaire apportée par le ranching et l'embouche paysanne
- 0,100 T X 10.000 têtes..... 1.000 Tonnes

- Production supplémentaire fournie par l'amélioration des conditions d'exploitation des jeunes bovins
  0,040 T X 35.000 têtes..... 1.400 Tonnes

60.400 Tonnes

../..

33-3-2 Viandes autres que bovine

Il est à noter que les prévisions de consommation intérieure de viandes autres que bovine en 1974 correspondent exactement à la production estimée en 1970 (29.450 tonnes).

Ceci signifie que les exportations de ces viandes (sur pied et abattues) ne pourront être poursuivies que dans la mesure où la production s'élèvera.

La mise en oeuvre de vastes programmes portant sur la protection sanitaire des ovins et des caprins, jusqu'à présent inexistante ou peu s'en faut, s'impose dans un premier temps.

En raison de la précocité et de la prolificité de ces espèces, les actions entreprises pour réduire les pertes du troupeau sont rapidement suivies d'un accroissement du rendement.

Par comparaison avec ce qui a été constaté dans des pays où les conditions d'élevage sont identiques, ont peut admettre qu'une protection sanitaire efficace, notamment contre le parasitisme, apporterait à bref délai un relèvement de 7,5 % du taux d'exploitation possible et de 10 % du poids moyen des carcasses..

La campagne de déparasitage systématique prévue en 1972 dans la vallée du fleuve Niger et dans le département de Maradi portera sur 300.000 moutons et 1.200.000 chèvres. On peut attendre de cette opération une production supplémentaire de 1.750 tonnes de viandes, ovine et caprine.

Une autre opération portant sur 500000 moutons et 900.000 chèvres devra être entreprise également en milieu de période pour réaliser l'objectif de 3.000 tonnes de viandes autres que bovine disponible pour l'exportation en 1974.

§ 34 - DISCUSSION DES HYPOTHESES

Les hypothèses retenues pour assurer la satisfaction de la demande de viandes en 1974 ont conduit à envisager une exploitation totale du rendement maximum du cheptel entraînant une stagnation des effectifs.

Pour les raisons ci-dessous explicitées, cette situation comporte des risques importants de surexploitation du troupeau et, par voie de conséquence, de régression du cheptel.

1°) l'Utilisation en totalité du disponible du troupeau par la commercialisation et l'autoconsommation ne se traduit pas forcément par une stabilisation de l'effectif ; ceci n'est que l'hypothèse la plus favorable.

.../...

En effet la stabilisation du troupeau à un effectif donné n'est possible que si son exploitation est réalisée en fonction du disponible réel par catégorie. Si par exemple les jeunes bovins étaient exploités au délà du seuil assurant le renouvellement des reproductrices il en résulterait inévitablement une réduction du taux de fécondité du troupeau provoquant la régression de l'effectif.

2°) Le rendement du troupeau bovin a été estimé à 12 et 12,5 pour cent pour les bovins, 26 % pour les ovins et 35% pour les caprins. Il s'agit là de taux élevés dans les conditions actuelles de l'élevage transhumant et sahélien, surtout chez les bovins après les pertes survenues en 1969.

3°) Les hypothèses retenues de consommation intérieure de viandes se limitent à maintenir les consommations individuelles à des niveaux constants de 1970 à 1974, sans aucune amélioration des niveaux de 1966. Il n'est pas permis d'aller en deçà car la consommation individuelle de viandes est déjà peu élevée.

4°) Les objectifs d'exportations portent sur leur valorisation sans accroissement de leur volume. Or l'Etude 1967 - 1968 sur l'approvisionnement en viandes de l'Afrique Centre-Ouest a montré que le déficit en viandes des pays côtiers s'accentue régulièrement, créant une demande de plus en plus forte.

* * *

Il ressort de ces observations que la projection en 1974 de l'équilibre de l'offre et de la demande de viandes repose sur des hypothèses maximales de production et minimales d'emploi.

La demande étant incompréssible, un rendement réel du troupeau inférieur seulement de un point actuellement à l'hypothèse retenue pour les bovins par exemple se traduirait rapidement dans les faits par une réduction du cheptel qui ne pourrait aller que s'aggravant car elle compromettrait forcément le taux de renouvellement du troupeau.

De même une sur-estimation du poids moyen des carcasses des animaux abattus pour la consommation intérieure correspondrait en fait à une sous-estimation du nombre des abattages effectivement pratiqués et masquerait une surexploitation du cheptel.

Ceci est d'autant plus à craindre que le comportement de l'éleveur est loin d'être orienté vers la thésaurisation contrairement à ce qui a été trop souvent avancé autrefois.

En effet pour assurer son alimentation, se vêtir et faire face à des charges diverses et obligatoires, l'éleveur est amené à présenter d'année en année davantage d'animaux sur les marchés pour compenser la détérioration des cours du bétail par le maintien artificiel à un niveau relativement bas du prix de la viande au consommateur.

.../..

En conséquence, puisque la demande de viandes ira en s'accroissant par l'effet combiné de l'augmentation de la consommation intérieure et du déficit des pays côtiers, l'offre ne se limitera pas et il en résultera une surexploitation du cheptel si la productivité des troupeaux ne s'élève pas en même rythme que la demande.

On conçoit aisément l'importance qu'il convient d'attacher à une connaissance plus précise des rendements des troupeaux, non seulement en nombre de têtes, mais surtout en quantités de viandes produites.

Il est donc logique et indispensable de possèder des informations vérifiées et suffisamment précises sur les possibilités d'exploitation du cheptel pour mettre sur pied une politique de l'élevage à long terme.

Il ne serait pas raisonnable de se lancer dans de vastes programmes de production exigeant des investissements lourds si la productivité actuelle du troupeau peut satisfaire la demande immédiate et à moyen terme mais il serait par contre beaucoup plus dangereux de surestimer le rendement du troupeau car le déséquilibre provoqué par la surexploitation ne pourrait être corrigé qu'à long terme et aux prix de lourds sacrifices.

Pour ces raisons le Gouvernement s'attachera à réunir en 1970 et 1971 une masse d'informations qui lui permettront d'orienter dès 1972 son action en matière de production animale.

SECTION IV OBJECTIFS DU PLAN 1971 - 1974

Les objectifs fixés par les Perspectives Décennales de Développement 1965-1974 étaient essentiellement de deux ordres :

- développer la production animale par l'accroissement de la productivité du troupeau,
- améliorer les conditions d'exploitation des produits de l'élevage.

Les conséquences de la pénurie de paturages en 1969 ne remettent pas en cause cette orientation ; elles ne font que la confirmer tout en incitant à accorder une priorité particulière aux opérations qui peuvent se traduire par une augmentation rapide de la production animale.

§ 41 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ANIMALE

La production de l'élevage est caractérisée par deux faits :

- la place prépondérante occupée par la production de viandes,
- la faible productivité du troupeau résultant pour beaucoup d'un rendement pondéral peu élevé.

La consommation intérieure de viandes et les exportations de viandes su pied ou abattues emploient, avec l'exploitation des cuirs et des peaux qui en découle, plus des deux tiers de la production totale de l'élevage.

Or la demande de viandes s'élève régulièrement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du fait de l'accroissement démographique, de l'urbanisation et de l'élévation du niveau de vie ; il est donc indispensable que la production suive la même évolution pour satisfaire l'équilibre de l'offre et de la demande.

Pour ajuster de 1971 à 1974 l'offre de viandes à la demande prévisible établie sur l'hypothèse minimale d'un accroissement de la consommation intérieur de 3,2 pour cent par année et du maintien des exportations à leur niveau global de 1968 - 1969, il faudra que la production s'élève de 2,2 % par année à raison de 2,1 % pour la viande bovine et 2,4 % pour les autres viandes, fournies essentiellement par les petits ruminants.

Or la production de l'élevage a vu son potentiel sévèrement atteint en 1969 par la sécheresse. La perte de 12 pour cent des effectifs à modifié considérablement les perspectives de production ; non seulement les effectifs sont moins importants mais la structure du troupeau bovin a varié dans le sens d'une réduction de la productivité.

Si la production de viandes reste principalement le fait de la zone pastorale dont les populations nomades détiennent les deux tiers des bovins et des ovins et le tiers des caprins, il semble bien que la zone agricole ait pour cette production un rôle important à jouer et que l'embouche paysanne doive êtr avec le Ranching, le complément de l'élevage pastoral.

.../...

Le programme de développement de la production animale du plan 1971-1974 intéressera donc en priorité la zone nomade, fournisseur de matière première, mai ne négligera pas pour autant les potentialités en matière de production animale de la zone agricole.

La condition primordiale à toute amélioration des rendements est d'assurer une parfaite protection sanitaire du cheptel.

Cet objectif est accessible par la mise en oeuvre d'une action sanitaire dirigée et collective. A l'occasion de la campagne inter-Etats contre la peste bovine le Niger a fait la preuve de l'efficacité d'une telle action.

Toutefois, bien que la protection sanitaire permette le renouvellement régulier du cheptel après exploitation et préserve le potentiel de l'animal, l'amélioration du rendement du troupeau ne peut être attendue de cette seule action et il convient d'accorder au cours du deuxième plan une attention particulière à l'alimentation du bétail.

Enfin l'action zootechnique par sélection entreprise pour améliorer l'espèce bovine, particulièrement la race Azaouack, et la chèvre rousse de Maradi sera poursuivie. Cependant, théoriquement valable et justifiée, cette méthode rencontre sur le plan pratique des obstacles qui en restreignent l'application et il ne sera possible d'agir que sur des zones limitées, avec un encadrement sérieux et après animation des éleveurs.

En ce qui concerne les volailles, la diffusion de races améliorées sera limitée à des opérations de modeste envergure facilement contrôlables qui seront le relais d'un programme national de vulgarisation.

41.1. Protection Sanitaire

Pour faire face aux impératifs sanitaires dans des régions où le cheptel est dispersé et extrêmement mobile, l'action doit être extensive, rapide et coordonnée.

Elle ne peut posséder ces qualités que grâce à :

- l'existence d'une infrastructure et d'un équipement adaptés,
- la mise en place d'un personnel qualifié,
- la coordination des opérations.

Ceci implique une organisation et un dispositif dont les équipes mobiles sur le terrain sont les cellules actives.

41.1.1. L'infrastructure du Service de l'Elevage, support de son action sanitaire sera poursuivie par la création de Centres et de Postes d'Elevage, l'aménagement des Centres existants et la construction de parcs avec couloir de vaccination. Les programmes porteront sur la satisfaction des besoins les plus urgents, notamment ceux qui sont liés à la réforme administrative.

41.1.2. La situation sanitaire particulièrement bonne dont bénéficiait le cheptel nigérien au lendemain de la Campagne Conjointe Antipestique courrait néanmoins le risque d'une dégradation rapide si les véhicules et les équipements

.../...

frigorifiques indispensables à l'action des équipes mobiles n'étaient pas régulièrement renouvelés.

La dotation de 1971 rétablira les conditions normales d'intervention du Service de l'Elevage, sérieusement détériorées par l'usure du matériel mis en place de 1963 à 1965 pour l'exécution de la Campagne Antipestique.

Pour simplement maintenir une action sanitaire qui aurait pourtant besoin d'être amplifiée, ce matériel doit être régulièrement renouvelé et dès 1972 il faudra prévoir chaque année la fourniture de véhicules et d'équipements frigorifiques pour remplacer ceux dont l'usure ne garantit pas l'intervention des équipes mobiles au niveau des troupeaux.

41.1.3. La menace permanente aux frontières que constitue la Péripneumonie pour le troupeau bovin nigérien retiendra particulièrement l'attention et le Niger s'associera aux programmes inter-Etats qui pourront être mis sur pied pour lutter contre cette affection.

41.1.4 L'opération entreprise contre la Trypanosomiase dans la vallée du Niger sera poursuivie et débouchera sur la création d'une zone éradiquée de glossines.

41.1.5. Les pertes numériques et les retards de croissance provoqués par le Parasitisme interne sont en grande partie responsables du faible rendement du troupeau.

La lutte contre le Parasitisme interne, bien qu'intervenant après les actions entreprises contre les maladies contagieuses, occupera une place de plus en plus importante parmi les opérations destinées à accroître la production animale.

La mise au point récente de traitements simples, efficaces, d'exécution facile et d'un coût relativement peu élevé, autorise une action massive sur le cheptel.

D'autre part les actions de démonstration entreprises par les Arrondissements sur leurs propres budgets ont suscité un réel intérêt chez les éleveurs.

Cependant l'extension de ces opérations se heurte à la faiblesse des moyens financiers qui limite le volume des achats de produits et des équipements pour leur distribution.

Par ailleurs, s'il est certain que les traitements anti-parasitaires accroissent à terme le revenu d'exploitation de l'éleveur, celui-ci ne peut dans l'immédiat prendre en charge cette dépense qui est pour lui relativement considérable.

Dans la zone d'approvisionnement du Ranch d'Ekrafane, le Gouvernement Nigérien a demandé et obtenu le financement d'une opération de déparasitage dans cette région. Cette opération ne pourra cependant pas s'adresser à tout le cheptel intéressé, elle aura surtout une valeur de test en zone nomade en vue d'une application plus étendue.

.../...

Par contre dans la vallée du Niger, pour les bovins et les ovins, et dans le département de MARADI pour les caprins, les opérations entreprises au cours des années antérieures devraient être généralisées.

L'approvisionnement en bétail de l'Abattoir et en lait de la laiterie à Niamey, en peaux de la Tannerie à Maradi, sont autant de justifications économiques supplémentaires de telles opérations.

Les ressources limitées des Collectivités locales ne permettront cependant pas de donner aux opérations l'ampleur suffisante pour intéresser l'ensemble des troupeaux.

Seul un financement plus large, Fonds National d'Investissement ou Aide extérieure, rendrait possible une véritable action de masse.

En ce qui concerne la pathologie de la chèvre rousse, le Laboratoire de l'Elevage à Niamey, en collaboration avec le Centre de l'Elevage Caprin de Maradi, poursuivra l'enquête en cours en vue de mettre au point un plan de lutte contre les affections frappant le troupeau caprin roux.

41.2. Alimentation du troupeau

Considérant que l'alimentation du bétail en zone pastorale repose uniquement sur les possibilités d'abreuvement et sur l'utilisation des pâturages limités que la nature met à la disposition de l'éleveur, la nécessité d'exploiter au mieux ces ressources pour accroître le rendement du cheptel est une évidence qui a constitué et constituera encore un des principaux thèmes de la politique de développement de l'élevage.

Les modifications artificielles apportées au milieu ces dernières années par l'ouverture de nouveaux points d'eau, plus particulièrement de stations de pompage à grand débit utilisées de façon permanente, ont perturbé les modes d'exploitation traditionnels de la zone pastorale. Certains pâturages sont surexploités alors que d'autres parcours, parfois voisins, offrent encore des possibilités de charge ; ce déséquilibre se trouve de plus aggravé par les feux qui détruisent chaque année de vastes pâturages.

La sécheresse survenue en 1969 n'a fait que confirmer deux points déjà connus :

- d'une part que l'eau et le pâturage doivent être étroitement associés et que dans le cas contraire les animaux se ruinent en longs déplacements pour parer au déficit de l'un ou de l'autre.

- d'autre part que l'utilisation non contrôlée des pâturages n'est plus possible, surtout dans les zones aménagées, et que des charges excessives en bétail ne sont en définitive profitables ni à l'éleveur, ni à la collectivité.

La mise en place d'un équipement pastoral (hydraulique et pare-feu) associant l'eau et le pâturage de façon à obtenir sur l'ensemble de la zone pastorale une répartition du cheptel compatible avec la valeur et l'évolution des pâturages est la condition d'une meilleure alimentation du troupeau et, partant de là, de l'accroissement de son rendement.

.../...

Cet objectif sera atteint par la création d'un réseau de points d'eau comprenant puits et stations de pompage implantés et utilisés selon un plan défini permettant de régler la densité et les déplacements des troupeaux sur les différents parcours.

Ceci implique :

- la définition d'une politique d'exploitation pastorale et de production animale

- l'établissement d'un programme d'investissement englobant tous les aspects de l'économie pastorale.

Les études agrostolcgiques, hydrogéologiques et économiques entreprises dans le Tamesna et dans la région Nord de Zinder au cours du Premier Plan permettent d'aborder les problèmes soulevés par la mise en valeur de la zone pastorale.

Ces études ont été généralisées à l'ensemble de la zone pastorale en 1969 et déboucheront sur des programme cohérents d'équipements pastoraux justifiés par les perspectives économiques de la zone et déterminés en fonction des charges que leur amortissement, leur entretien et leur fonctionnement entraineront.

Cette étude fondamentale de mise en valeur de la zone pastorale constituera l'ossature d'une politique de l'élevage à long terme.

En raison de l'étendue de la zone à prospecter (de l'ordre de 200.000 km2), de l'ampleur et de la nature des études, de leur déroulement obligatoire sur plusieurs cycles saisonniers, des délais nécessaires à la confrontation et à l'harmonisation des propositions faites dans chaque domaine pour élaborer une politique de gestion foncière et d'équipement de la zone, il faudra attendre 1972 pour mettre en oeuvre des programmes opérationnels en vue de l'exploitation rationnelle de la zone pastorale.

S'agissant de l'alimentation des animaux en zone agricole les apports alimentaires fournis par les cultures fourragères, les produits agricoles et les sous-produits de l'agriculture et de l'industrie ouvrent des perspectives nouvelles à l'embouche paysanne. Les enquêtes entreprises en 1969 dans le Dallol-Maouri et étendues en 1970 à la région de Niamey seront poursuivies en début de période pour définir les conditions d'extension de cette spécialisati

41.2.1 Hydraulique pastorale

Les travaux hydro-géologiques prévus en zone pastorale comprendront :

- l'inventaire exhaustif des points d'eau, souterrains et de surface, actuellement exploités ; cet inventaire précisera leurs emplacements, leurs caractéristiques hydrauliques et leurs temps d'exploitation au cours du cycle pastoral ; il fera ressortir les besoins en eau actuellement non ou mal satisfaits pour assurer une bonne utilisation des pâturages ;

.../...

- le catalogue, la description et le coût des captages réalisables pour doter la zone pastorale d'une infrastructure hydraulique à maille homogène satisfaisant les besoins en eau ;

- la constitution d'un atlas de l'eau fondé sur les cartes I.G.N. au 1/200.000 ;

Les réalisations nouvelles pour assurer un meilleur abreuvement des troupeaux tiendront compte des investissements déjà réalisés au cours des Plans antérieurs et on tendra à mieux utiliser ce qui existe déjà. Le chapitre "Hydraulique" du Plan traite plus particulièrement de cette question.

A mesure que l'état d'avancement des études le permettra, des programmes régionaux ou subrégionaux d'équipements hydrauliques pourront être envisagés.

D'autre part seront complétées au Ranch d'Ekrafane les observations relevées à la station de Toukounous pour déterminer les consommations en eau des animaux aux différentes époques de l'année. Ces données sont nécessaires pour connaître l'effectif du cheptel que peut supporter chaque point d'eau en fonction du volume d'eau réellement disponible à la surface et en déduire les parcours effectivement exploitables à partir des points d'eau.

41.2.2. Pâturages

Par prospection de toute la zone pastorale et par application des méthodes éprouvées et des enseignements recueillis par les études antérieures dans le Tamesna et dans l'Est du pays (région nord de Zinder et Gouré), il sera procédé au cours du second Plan à :

- la constitution d'un document cartographique délimitant les grands types de pâturages et leur possibilité de charge,

- l'établissement d'un plan d'utilisation des points d'eau en fonction de la charge et de l'évolution des pâturages,

- l'organisation des mouvements du bétail à l'intérieur de la zone pastorale par la détermination de rotations pastorales, garantissant l'exploitation rationnelle et la préservation des pâturages.

Dans les conditions actuelles la constitution de réserves fourragères naturelles reste soumise au risque de destruction par les feux et compromet toute initiative pour organiser rationnellement l'utilisation des parcours.

Avec les seuls moyens dont ils disposent les pasteurs ne peuvent assurer eux-mêmes la protection des pâturages contre les feux ; d'autre part toute action fondée uniquement sur la répression est inefficace en ce sens que si elle permet parfois de châtier le coupable, souvent involontaire, elle ne rétablit pas le pâturage détruit.

En conséquence il est nécessaire de compléter l'équipement hydraulique de la zone pastorale par la réalisation de pare-feu.

.../...

Les travaux de pare-feu effectués à la Station de Toukounous et au Ranch d'Ekrafane fournissent des indications sur les techniques, les coûts et les incidences d'une protection des pâturages dans les conditions particulières de l'élevage en Station ou en Ranch. Il apparaît indispensable de promouvoir au cours de la seconde période quadriennale une opération limitée de ce type autour de quelques stations de pompage pour préciser les conditions techniques et économiques d'exécution d'un programme de pare-feu en milieu nomade et la possibilité de son extension à l'ensemble de la zone pastorale.

Concernant la production de pâturages artificiels, les essais de culture fourragère par irrigation réalisés à la Station pilote de Kirkissoye seront transposés au cours de la période à des exploitations familiales qui utiliseront ces fourrages pour l'alimentation de vaches laitières et de bovins d'embouche.

Cette expérimentation permettra de préciser les coûts de production des fourrages et du lait en exploitation familiale et de savoir si ces coûts justifient économiquement l'aménagement de certaines cuvettes du Niger en vue de la production de lait ou de viande.

Si les conclusions de cette opération se révèlent positives, des terres des cuvettes de Kolo, Say et Karma, dont l'aménagement est possible, seraient attribuées à des familles paysannes pour la production laitière en vue de l'approvisionnement de la laiterie de Niamey.

41.2.3. Ranching

Les décisions et les réalisations qui découleront de l'étude de mise en valeur de la zone pastorale se traduiront progressivement par une amélioration de la qualité du bétail.

Toutefois ce résultat ne pourra être acquis qu'à plus ou moins long terme et l'approvisionnement en viandes des marchés côtiers exigeants en ce qui concerne la qualité sera assurée au cours du Plan par le bétail entretenu sur le Ranch d'Ekrafane dont l'équipement total sera achevé à l'entrée de la période quadriennale 1971-1974.

Commencée en début de période, la mise en charge de ce Ranch se poursuivra pour atteindre une production de 1.200 tonnes de viande par an en fin de période.

Cette opération jouera un rôle régulateur pour l'approvisionnement des Marchés, tant par la quantité de viande offerte que par sa qualité, égales à toute époque de l'année.

Le projet d'un second Ranch dans l'Est du pays ne sera mis à exécution que si un débouché nouveau garantit l'écoulement de sa production.

41.2.4. Embouche paysanne

Un certain nombre de paysans de la zone sédentaire pratiquent actuellement l'embouche de quelques têtes de bétail en fournissant un complément alimentaire (sous-produits agricoles et industriels) à des jeunes bovins dont la ration de base est constituée par les fourrages naturels.

.../...

Cette embouche est cependant actuellement très rarement conduite jusqu'à l'obtention d'un animal de format satisfaisant aux exigences de l'exportation en carcasse. L'embouche est le plus souvent interrompue à mi-chemin pour des raisons davantage financières que techniques. L'absence de trésorerie contraint les exploitatants à vendre leurs animaux alors que leurs poids moyens sont encore peu élevés.

L'intervention de l'Etat consistera à fournir à ces exploitants agricoles l'encadrement technique et commercial ainsi que les moyens financiers leur permettant de produire en embouche intensive des animaux exploitables pour l'exportation et l'approvisionnement d'une partie de la consommation de la ville de Niamey.

41.3. Action Zootechnique

Cette action s'exercera par :

- la castration des mâles défectueux
- la sélection et la diffusion de géniteurs améliorés.

41.3.1. Bovins

D'une technique facile, peu onéreuse, la castration des mâles permet d'améliorer le rendement en viande de l'animal et d'éliminer les sujets défectueux ; déjà couramment pratiquée, cette action sera entretenue au cours du Plan.

La sélection basée sur le progeny-test sera poursuivie à la Station de Toukounous pour accroître le potentiel laitier et le rendement en viande de la race Azaouack ; les taureaux testés seront prêtés aux éleveurs de la zone d'encadrement de la Station pendant chaque saison des pluies pour améliorer leurs élevages ; il est envisagé d'installer des stations de monte pour étendre l'opération à un plus grand nombre de troupeaux.

La station pilote de Kirkissoye s'emploiera à déterminer les possibilités laitières de la vache Azaouack en élevage intensif. Intervenant sur un effectif très réduit, la sélection n'a pu donner que des résultats sommaires et d'application limitée. La création au cours du Plan de 20 exploitations laitières dans le périmètre de l'aménagement accroîtra les possibilités de sélection. Parallèlement des croisements améliorateurs seront entrepris avec le Zébu White Fulani

41.3.2. Caprins

L'homogénéisation de la chèvre rousse de Maradi, la fixation de son standard et son extension feront l'objet d'un programme particulier en raison même de l'importance que revêt pour l'économie nationale l'exploitation des peaux de cette race (approvisionnement de la tannerie de Maradi et des marchés extérieurs).

Ce programme comprendra :

- l'aménagement du Centre d'encadrement de l'élevage caprin à Maradi (bâtiments, adduction d'eau, clôtures intérieures),

.../...

- des recherches portant sur la pathologie du troupeau caprin roux en milieu rural pour mettre sur pied une protection sanitaire efficace,

- des recherches zootechniques pour améliorer et fixer les qualités raciales de la chèvre rousse,

- la diffusion de géniteurs sélectionnés dans les élevages traditionnels ; cette opération sera menée avec la collaboration des Collectivités locales.

41.3.3. Aviculture

En matière de développement de l'aviculture les objectifs seront les suivants :

- accroître la production avicole traditionnelle en améliorant les espèces par introduction de races améliorées dans les élevages ruraux et en modifiant les techniques d'élevage par une action éducative au niveau des paysans et des enfants.

- Satisfaire les besoins en oeufs et poulets de chair des populations urbaines,

- substituer aux importations la production au Niger des races amélioratrices,

- produire des volailles de chair recherchée (Pintades) à des prix compétitifs sur le marché extérieur.

- développer la consommation intérieure des produits de l'aviculture par la transformation des habitudes de consommation

La réalisation de ces objectifs reposera sur trois types d'opération :

- la diffusion de coqs améliorateurs ou d'oeufs à couver parmi les élevages villageois

- le concours à la création de poulaillers familiaux ou collectifs spécialisés dans la production d'oeufs ou de poulets de chair pour l'approvisionnement des villes

- l'implantation de poulaillers de démonstration auprès des écoles (poulaillers scolaires)

x

x x

La station avicole de Maradi dirige les opérations avicoles à l'échelon national ; elle est chargée de :

- la recherche appliquée en matière de production avicole, notamment de la définition de normes pratiques concernant les croisements et

.../...

l'alimentation des volailles en vue de leur exploitation dans les meilleures conditions économiques possibles.

- la production des poussins et des pintadeaux nécessaires à ses besoins propres ainsi qu'à ceux :

  - des Stations de Niamey et de Myrriah
  - des élevages modernes créés auprès des villes
  - des opérations "diffusion de coqs" "et" poulaillers scolaires dans les Arrondissements.

Localement les opérations retenues par les Arrondissements ou décidées par l'échelon central sont menées et contrôlées par la Station de MARADI pour la partie centrale du pays, par la Station de NIAMEY pour la partie occidentale et par la Station de MYRRIAH pour la partie orientale.

Ces Stations assurent, chacune dans leur zone d'influence :

- l'encadrement des opérations avicoles retenues par les Arrondissements (diffusion de coqs et poulaillers scolaires) ; elles élèvent les coqs et les poulettes à distribuer, préparent la réception des volailles dans les villages et les écoles, fournissent les aliments nécessaires, contrôlent les opérations sur les plans technique et sanitaire.

- la promotion des poulaillers familiaux ou collectifs commerciaux autour des grands centres pour l'approvisionnement en oeufs et en poulets de chair ; elles concourent à la création de ces élevages en produisant les volailles et les aliments, en collectant et commercialisant leurs productions.

Concernant ce second point la mise en place d'un crédit aux éleveurs est indispensable pour donner un développement satisfaisant.

Les objectifs de production pour les années à venir sont fonction de la demande suscitée par :

- les établissements et les poulaillers familiaux produisant des oeufs et des poulets de chair pour la commercialisation
- les arrondissements dans le cadre des opérations avicoles retenues (poulaillers scolaires et diffusion de coqs).

S'il est possible de cerner l'évolution des besoins pour la commercialisation il est par contre délicat de prévoir les opérations qui seront retenues par les arrondissements.

Une programmation des opérations dans les arrondissements sur plusieurs années est indispensable pour définir une politique de production dans les Stations.

La modification, voire l'annulation, en cours d'année des opérations inscrites sont très préjudiciables au fonctionnement des Stations.

.../...

D'autre part l'intervention des Stations dans les opérations "poulaillers scolaires" est subordonnée à la construction des poulaillers par la population. Cette condition est la cause de nombreux retards ou de suppression de ces opérations dans les grands centres.

§ 42. AMELIORATION DE L'EXPLOITATION DES PRODUITS DE L'ELEVAGE

L'exploitation rationnelle du cheptel repose d'une part sur la connaissance de deux caractéristiques du troupeau : sa productivité et son taux d'exploitation, d'autre part sur l'amélioration de la commercialisation et des équipements commerciaux.

42.1 Productivité et Taux d'exploitation du troupeau

La productivité du troupeau se traduit par un pourcentage de têtes de bétail exploitables chaque année.

Le taux réel d'exploitation du troupeau est le pourcentage d'animaux effectivement prélevés chaque année dans le troupeau. Ce taux reflète la pression de la demande suscitée par la consommation intérieure et par l'exportation ; supérieur à la productivité du troupeau il entraîne une surexploitation dangereuse pour l'avenir.

Pour apprécier l'évolution de la production du cheptel il est donc indispensable que la productivité et le taux d'exploitation du troupeau soient connus non seulement en nombre global de têtes, mais aussi par catégories et en volume de produits.

Ces caractéristiques ne peuvent être établies que par des enquêtes socio-économiques précisant la structure du troupeau par âge et par sexe, les taux de reproduction, de mortalité, de commercialisation.

Des enquêtes portant sur la composition du troupeau avaient été entreprises en 1960 ; elles ont dû être délaissées pour faire face aux impératifs de la campagne inter-Etat contre la Peste bovine qui mobilisa tout le personnel du Service de l'Elevage de 1963 à 1968.

Dans le cadre de l'étude de mise en valeur du complexe du Tamesna une enquête portant sur la démographie du troupeau, son taux et ses caractéristiques d'exploitation ainsi que sur son évolution sera terminée en 1971.

Cette étude a été généralisée en 1970 à l'ensemble de la zone pastorale, elle sera complétée par une étude des conditions de l'élevage en milieu nomade et de la commercialisation du bétail et de ses produits. Les conclusions de ces études seront disponibles fin 1971.

Parallèlement une enquête effectuée dans le Dallol-Maouri et les travaux qui lui succèderont fourniront la base d'une connaissance de l'élevage et de son évolution possible en zone sédentaire.

De son côté l'enquête sur "l'approvisionnement en viandes de l'Afrique Centre Ouest", réalisée sous l'égide du Conseil de l'Entente à la fin du Premier Plan, a apporté les premiers éléments d'appréciation de la demande de viandes à l'échelon régional.

.../...

Toutes ces enquêtes et études permettront d'élaborer en milieu de période une politique de production animale à long terme.

42.2 Amélioration de la Commercialisation et des Equipements

La période du Deuxième Plan sera employée à :

1°) - Organiser la commercialisation des produits de l'élevage, essentiellement du bétail sur pied, de la viande et des cuirs et peaux,

2°) - concevoir et réaliser un équipement commercial pour :

- faciliter et contrôler les transactions aux différents stades,

- éviter les pertes numériques et pondérales entre les lieux de production du bétail et les centres de consommation, de transformation ou d'exportation,

- présenter sur le marché extérieur des produits de meilleure qualité et plus élaborés qui laisseront une valeur ajoutée plus importante dans le pays.

42.2.1. - Exploitation de la production de viandes

Les progrès réalisés en matière de protection sanitaire et d'alimentation du troupeau ne seront pleinement ressentis que si l'exploitation du troupeau entraîne une nouvelle structure plus productive.

Le maintien dans le troupeau des femelles jusque l'âge de leur pleine fécondité et leur élimination dès que celle-ci diminue, l'abattage et l'exportation des mâles à un poids convenable, sont de nature à améliorer à la fois la structure du troupeau et les poids moyens à l'exploitation, multipliant les effets des actions entreprises pour accroître la production animale.

Pour obtenir de tels résultats il est nécessaire que la commercialisation du bétail et de la viande puisse être orientée dans le sens recherché.

En l'état actuel, l'insuffisance du contrôle des marchés et des prix, des circuits commerciaux du bétail à l'intérieur et à l'exportation, des professions touchant à la commercialisation du bétail et de ses produits, constitue un obstacle à l'amélioration des conditions d'exploitation de la production de l'élevage.

Le système traditionnel de commercialisation en place repose sur des compétences réelles qui doivent être mieux utilisées par l'organisation et le contrôle à la fois des professions et des circuits du commerce de bétail et de la viande.

L'amélioration de l'exploitation du bétail sur pied et des viandes résultera de la prise de mesures et de la réalisation d'équipements permettant d'organiser les circuits commerciaux depuis la zone de production jusqu'aux centres de consommation ou d'exportation.

.../...

a) LES MESURES porteront sur :

- l'organisation des professions relevant du commerce du bétail et de la viande.

- le renforcement du contrôle des marchés de bétail et des mouvements du bétail du commerce.

Dans cet esprit le Niger est devenu en 1970 membre de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande entre les Etats de l'Entente dont un des objets est de promouvoir en commun dans un cadre régional la commercialisation du bétail et de la viande :

- à l'intérieur des frontières des Etats
- entre pays membres
- entre pays membres et pays tiers, limitrophes ou non...

Créée fin 1968, la SOCIETE NIGERIENNE D'EXPLOITATION DES RESSOURCES ANIMALES (SONERAN) a pour objets l'exploitation des Ranches du Niger et le développement des exportations de viandes refrigérées.

Dotée du statut de Société anonyme d'économie mixte, la SONERAN

- d'une part constitue un instrument utile pour intervenir au niveau de la commercialisation du bétail et de la viande et l'orienter vers une meilleure exploitation du cheptel.

- d'autre part représente une structure d'accueil très ouverte garantissant l'expansion harmonieuse des activités de ranching et d'exportations de viandes.

b) En matière d'EQUIPEMENTS sera définie une infrastructure commerciale intéressant l'ensemble des circuits bétail-viande.

Marchés de bétail

Les marchés de bétail importants sont peu nombreux et bien connus.

L'équipement des marchés les plus actifs (sur chacun desquels sont présentés annuellement plus de 10.000 bovins) permettra :

- de contrôler la nature et le volume des transactions et en conséquence de mieux apprécier l'exploitation du cheptel par catégories d'âge et de sexe,

.../...

- de définir les cours du bétail en fonction du poids vif des animaux et non plus sur des appréciations subjectives, assurant une bonne information des parties intéressées.

- d'appuyer une réforme des professions du commerce de bétail en règlementant l'accès des marchés.

- enfin d'assurer dans les meilleures conditions possibles le contrôle sanitaire sur les marchés.

L'implantation de marchés nouveaux sur les circuits commerciaux du bétail sur pied à destination du Nigéria sera liée aux résultats de l'expérimentation d'un tel marché à Bangui, à l'aboutissement du couloir de passage Dikitane Bangui, prévu en fin du Premier Plan, ce marché a subi des retards dans son exécution qui ne laissent pas espérer d'activité avant 1972.

Piste du bétail de commerce

Les déplacements du bétail de commerce depuis les marchés de la zone de production jusqu'aux lieux de consommation, de transformation ou d'exportation se font selon quelques grands axes déterminés, très souvent communs dans le Centre et l'Est du pays à ceux des troupeaux transhumants.

La réalisation sur ces axes de postes vétérinaires, de points d'eau et de parcs de repos régulièrement espacés et le balisage d'itinéraires réservés au bétail dans les zones où le développement des cultures s'pppose au libre passage des troupeaux auront pour effet de :

- prolonger le contrôle sanitaire des animaux depuis les marchés de collecte jusqu'aux lieux de consommation, en passant par les marchés de regroupement

- faciliter le passage des animaux dans les zones de culture en le canalisant de façon à éviter les dégradations des cultures, sources de conflits entres agriculteurs et éléveurs ou commerçants.

- réduire les pertes en poids au cours des déplacements par un abreuvage régulier,

mieux connaître les circuits bétail - viande pour faciliter et accroître les échanges commerciaux.

L'équipement des marchés et des pistes du bétail de la partie ouest et centre - ouest du pays entrera dans le cadre de la mise en oeuvre de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande des Etats de l'Entente.

Installation de traitement de stockage des viandes

Il ressort de l'évolution de la consommation et des expéditions de viande à Niamey que l'Entrepôt frigorifique de l'Abattoir est proche de la saturation et que son équipement n'est pas adapté à des expéditions de forts tonnages de viandes.

.../...

De même les installations frigorifiques à l'Aéroport de Niamey sont dès à présent nettement insuffisantes et doivent être remplacées par des installations modernes correspondant aux conditions d'exploitation des transports aériens (chargement sur palettes des avions cargos).

Une étude a été entreprise en 1969 pour définir les possibilités et les coûts d'extension de l'Abattoir - Frigorifique de Niamey ainsi que la réalisation à l'Aéroport de Niamey d'une Station Frigorifique où seront préparées et stockées les expéditions de viandes par avion de gros tonnages.

La construction d'un abattoir-séchoir à Maradi (27.000 habitants en 1969) et Tahoua (20.000 habitants en 1969) est justifiée par :

- l'insuffisance des installations actuelles, leur très mauvaise situation par rapport au plan d'urbanisme.
- le rythme d'accroissement de la population et de la consommation de viandes qui entraine une augmentation rapide des abattages (doublement prévisible au cours des dix prochaines années.)
- la nécessité de concentrer dans une zone parfaitement équipée les activités de l'abattage des animaux, de la préparation et du traitement des cuirs et des peaux,

-L'équipement de cette zone est en cours d'exécution à Maradi à l'occasion de l'installation d'une tannerie.

L'aménagment de l'Abattoir de Zinder (Equipement frigrorifique) reste subordonné à l'ouverture de nouveaux marchés de viandes approvisonnés par la zone centre - est du pays.

Enfin les constructions d'Abattoirs de brousse seront laissées à l'initiative et au financement des Collectivités locales.

Exploitation de la production des cuirs et peaux

Le programme d'amélioration de la chèvre rousse de Maradi garantit une production de peaux de qualité constante et appréciée sur le marché mondial.

Toutefois il ne peut y avoir de véritable valorisation de ce produit, de même que pour les cuirs de bovins et les peaux de mouton, sans un bon conditionnement.

Le programme d'Abattoirs-Séchoirs sera poursuivi dans les centres où les abattages atteignent un niveau suffisant pour justifier une rentabilité économique.

Les Collectivités locales participeront à cette opération en assurant le financement des installations.

.../...

La multiplication des Abattoirs-Séchoirs non seulement permettra d'accroître le nombre de cuirs et peaux "de boucherie" mais aussi de récupérer et traiter correctement davantage de cuirs et peaux "de brousse" ; garantissant ainsi l'approvisionnement régulier des tanneries dont la création est prévue à Maradi et à Niamey.

Sur le plan commercial l'attention sera portée sur l'organisation de la collecte des cuirs et peaux et l'information des producteurs quant à l'évolution des cours

42.2.3. - Exploitation de la production laitière

La création et la mise en service à Niamey en 1969 d'une laiterie destinée à approvisionner la ville en lait et "caillé" repose sur le développement de la production laitière de la zone environnante.

Une première action consistera à créer un groupement coopératif de producteurs de lait auprès de la Station pilote de Kirkissoye. Il s'agit en effet de tester sur ce groupement, avant toute vulgarisation, les techniques de production laitière mises au point à la Station.

Cependant les exploitations familiales utilisant les cultures fourragères pour l'alimentation des vaches laitières n'assureront qu'un approvisionnement partiel de la laiterie et il sera nécessaire de collecter dans les environs de Niamey le lait produit par les élevages traditionnels.

Des postes de regroupement, équipés de matériel de refroidissement, seront créés dans la zone de collecte. Cette zone sera suffisamment étendue pour répartir de la façon la plus vaste possible le prélèvement de lait dans les troupeaux et minimiser son incidence sur l'élevage des veaux.

La distribution d'aliments concentrés constitue le corollaire indispensable de la collecte du lait dans les élevages ne disposant que des pâturages naturels.

42.2. Industrialisation

Les projets d'industrialisation liés à l'Elevage ne sont cités ici que pour mémoire ; ils font l'objet d'un développement plus important au chapitre réservé à l'Industrie.

- La tannerie de Maradi sera mise en service en 1971, apportera une plus value à la production des cuirs et peaux jusqu'alors uniquement exportés en brut.

Sont également prévus à Niamey :

- une fabrique d'aliments composés pour les vaches laitières et les volailles ; la fabrique qui fonctionne actuellement de façon artisanale sous le contrôle du Service de l'Elevage ne pourra faire face à un accroissement de la demande que suscitera le développement des productions de lait, de viande et de volailles.

- une tannerie de cuirs auprès de l'Abattoir.

CREDITS DE PAIEMENT (Projets en cours de réalisation ou présentés aux sources de financement)

(En Millions de Francs CFA)

OPERATIONS		1971	1972	1973	1974	TOTAL
ETUDES						
Achèvement des études pour la mise en valeur du Tamesna	obtenu FAC	10,0				10,0
Etudes de mise en valeur de la zone pastorale	obtenu à obtenir FAC	47,4	2,5 10,0			49,9 10,0
Recherche vétérinaire au Laboratoire de l'Elevage	obtenu à obtenir FAC et BN	23,0 4,0 FAC et BN	23,0 4,0	23,0 4,0	23,0 4,0	92,0 16,0
PROTECTION SANITAIRE						
Création de Centres et de Postes vétérinaires	obtenu à obtenir FNI	31,9	15,0			31,9 15,0
Protection sanitaire (équipement) projet canadien projet FAC	obtenu obtenu	20,0 60,0				20,0 60,0
Campagne antiparasitaire	à obtenir		152,2	103,0	61,0	316,2

El. 43

OPERATIONS		1971	1972	1973	1974	TOTAL
AMELIORATION DE LA PRODUCTION						
Mise en valeur de la région Nord-Gouré (forages)	FSNU et FNI obtenu à obtenir	 10,0 32,8				 10,0 32,8
Mise en valeur de la zone pastorale (hydraulique pastorale essentiellement)	à obtenir	-		P.M.	P.M.	P.M.
Exécution de pare-feu dans le Tamesna	à obtenir	-	22,0	5,0	5,0	32,0
Station pilote de Kirkissoye (expérimentation dans les années proches-encadrement par la suite)	à obtenir FNI	8,0	3,5	4,0	4,0	19,5
Mise en valeur du Dallol-Maouri (embouche paysanne) Projet commun agriculture	à obtenir FSNU et FNI	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.
Amélioration et diffusion de la chèvre rousse de Maradi	à obtenir FAC	40,0	50,4	61,7		152,1
Achèvement de l'équipement du Ranch d'Ekrafane	obtenu FAC	20,0				20,0
Etude de factibilité d'un 2° Ranch	à obtenir FAC		12,0			12,0
Aviculture (opération UNICEF)	à obtenir	2,8	2,0	2,0		6,8

		1971	1972	1973	1974	TOTAL
EXPLOITATION ET COMMERCIALISATION						
Equipement des marchés et des pistes à bétail - dans le centre - dans l'Ouest et le Centre-Ouest	obtenu à obtenir USAID	11,6 12,0	109,0	109,0		11,6 230,0
Equipement frigorifique à Niamey (extension Abattoir-Entrepôt aéroport)	à obtenir FED		45,0	135,0		180,0
Déplacement et Extension des Abattoirs de Maradi et Tahoua	à obtenir USAID		50,0			50,0
FORMATION VETERINAIRE Ecole des Assistants d'Elevage et des Infirmiers vétérinaires à Niamey	obtenu FED	112,5				112,5
I N D U S T R I A L I S A T I O N						
Tannerie de Maradi	obtenu	P.M.				P.M.
Tannerie de Niamey	à obtenir		P.M.			P.M.
Fabrique d'aliments pour le bétail à Niamey	à obtenir		61,2			61,2
T O T A L	obtenu	346,4	25,5	23,0	23,0	417,9
	à obtenir	99,6	536,3	423,7	74,0	1.133,6
		446,0	561,8	446,7	97,0	1.551,5

§ 44. - PRODUCTION ADDITIONNELLE DE L'ELEVAGE

441. - Production additionnelle de viandes

La production additionnelle de viandes autres que volailles, poissons et gibiers en 1974 par rapport à 1970 a été estimée à 7.700 tonnes (section III : "Ajustement des Perspectives Décennales").

Dans l'hypothèse retenue pour cette estimation, la consommation intérieure absorbera en totalité cette production supplémentaire tandis que l'accroissement des exportations de viandes en carcasses proviendra de la réduction des exportations d'animaux sur pied.

441.1. - Abattages intérieurs

En admettant que le nombre des abattages contrôlés représente la quasi-totalité des bovins et les trois-quarts des ovins et des caprins abattus en vue de la commercialisation de la viande à l'intérieur, 8.200 tonnes de viande bovine et 6.500 tonnes d'autres viandes ont été commercialisées en 1969, soit 14.700 tonnes toutes viandes.

Par l'effet de la croissance de la population urbaine le volume des viandes commercialisées s'accroit à un rythme annuel de l'ordre de 5 % et représentera en 1974 18.750 tonnes, soit 3.300 tonnes commercialisées en plus par rapport à 1970.

Des 7.700 tonnes de la production additionnelle de viandes en 1974, 3.300 tonnes seront donc commercialisées et 4.400 tonnes autoconsommées.

A 110 Frs le kilogramme à l'étal, cette production additionnelle représente 850 millions dont 360 millions monétarisés.

442.2. - Exportations des viandes

Une augmentation de 1.500 tonnes des exportations de viandes en carcasses de 1970 à 1974 représente une hypothèse moyenne.

Sachant que ce tonnage sera soustrait des exportations sur pied et que le kilogramme de viandes exportées en carcasses laisse une plus value de l'ordre de 50 Frs par rapport aux exportations sur pied, il en résultera une valeur additionnelle de 75 millions.

44.2. - Production additionnelle de cuirs et peaux

La production additionnelle des cuirs et peaux peut être estimée en fonction des hypothèses retenues à la Section III "Ajustement des Perspectives Décennales" ; elle proviendra de l'augmentation des abattages intérieurs satisfaisant l'accroissement de la consommation intérieure de viandes et des exportations de viandes en carcasses.

En quantité ces abattages supplémentaires correspondront à 28.500 bovins, 60.000 ovins et 160.00 caprins.

.../...

En valeur cette production additionnelle représente :

Cuirs : 80 F x 5 kg x 28.500	11.350.000
Peaux moutons : 170 F x 0,8 kg x 60.000 = ...	8.160.000
Peaux chèvres : 300 F x 0,43 kg x 160.000 = ...	20.640.000
	40.150.000

Arrondi à 40 Millions, dont 35 millions seront commercialisés.

443. - Production additionnelle de lait

Partant de l'hypothèse que les effectifs du cheptel resteront stationnaires de 1970 à 1974 et que de ce fait la structure du troupeau variera peu, il n'y aura pas de modification sensible de la proportion, donc du nombre, des femelles laitières et en conséquence, les conditions de l'Elevage ne variant pas, la production laitière en Elevage traditionnel non amélioré restera en 1974 à son niveau de 1970.

La seule variation notable à retenir proviendra des actions qui pourront être entreprises autour des grands centres urbains, notamment de Niamey.

L'amélioration de l'alimentation des vaches laitières dans les périmètres urbains (fourrages artificiels, aliments composés) pourra entraîner une production annuelle supplémentaire de lait de un million de litres soit, en valeur, de 20 millions de Francs.

444. - Production additionnelle de l'aviculture

Sur le plan de l'Aviculture les opérations prévues de 1970 à 1974 auront un caractère ponctuel qui ne permet pas d'envisager une amélioration de la production avicole à l'échelon national.

La diffusion de 5.000 coqs améliorateurs et la vaccination des volailles dans 175 villages (programme UNICEF) apportera une production supplémentaire évaluée à 70 millions, autoconsommés à 70 pour cent.

D'autre part les unités commerciales créées autour des grands centres accroîtront la production avicole de 7 millions.

445. - Production additionnelle totale de l'élevage

en Millions CFA

	Commercialisée	Autoconsommée	Globale
Viandes			
Consommation intérieure	360	490	850
Exportation	75	-	75
Cuirs et Peaux	35	5	40
Lait	25	-	25
Volailles	27	50	77
Production additionnelle totale	522	545	1.067

CHAPITRE III

SOMMAIRE DU CHAPITRE RELATIF

aux

EAUX ET FORETS

		Pages
SECTION I	RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES	
	§ 1 1 Les forêts	1
	§ 1 2 La Pêche	2
SECTION II	PLAN 1965 - 1968	
	§ 2 1 Rappel des objectifs du plan	3
	§ 2 2 Modalités et résultats d'exécution	5
SECTION III	OBJECTIFS - CONTENU et FINANCEMENT DU PLAN - 1971 - 1974	
	§ 3 1 Les Eaux et Forêts	10
	§ 3 2 La Pêche	14

SECTION I

RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES

1.1. Les forêts

Comme la plupart des pays sahéliens, le Niger manque de forêts et subit un phénomène de dégradation importante sur le peu de végétation qu'il possède. Il s'impose dès lors une action de protection de la végétation et de la régénération des zones forestières détruites ; ceci dans le but de satisfaire un double objectif, la satisfaction des besoins de la population en bois de feu d'une part, en bois de service d'autre part.

Bois de feu - L'objectif retenu est de fournir suffisamment de bois de feu dès la fin de la décennie pour les usages domestiques des populations.

Pour l'instant, la fourniture de bois de chauffage est assurée par l'exploitation de la brousse ou la mise en coupe de forêts qu'on déclasse. Toutefois, la brousse ne donne que peu de bois et il n'est pas possible de déclasser assez de forêts, déjà trop peu nombreuses et étendues, pour assurer une consommation suffisante de bois. En effet, on peut estimer la consommation effective de bois de feu à 300 kg/personne/an alors que la normale serait de l'ordre de 600 kg/personne/an.

Le problème ne se pose toutefois pas dans tout le pays avec la même acuité, les zones de faibles densités de population (localités de moins de 3000 habitants) ayant beaucoup moins de mal à satisfaire les besoins des populations que les zones à densité plus élevée.

Aussi, se propose t-on, au cours de la décennie de procéder à la plantation systématique de forêts destinés à fournir du bois de feu aux populations des agglomérations de plus de 3000 habitants - (en dehors des 5 grandes agglomérations) -

En 1974, les besoins de ces populations (250.000), seraient de l'ordre de 150.000 T. par an. En supposant que ce bois serait fourni pour 50 % par les boisements naturels et pour 50 % par des boisements artificiels, il serait nécessaire de planter annuellement 4.000 hectares représentant un investissement de 200 millions par an.

Les possibilités financières du pays ne permettant pas un tel investissement, on a choisi d'accroître d'un tiers seulement la consomamation de bois ce qui représente la plantation de 1.360 hectares par an en moyenne au cours de la décennie.

.../...

Bois de service

Le bois de service est utilisé dans les constructions traditionnelles. Il lui est demandé notamment de fournir les poutres.

A l'opposé du bois de feu, c'est dans les campagnes que les besoins seront les plus élevés - (Dans les villes, les poutrelles de fer devraient remplacer les poutres en bois).

La fourniture de bois pour la construction d'une maison nécessite cinq arbres. Dans ces conditions, des besoins de 2.300 villages rassemblant 2.370.000 habitants en 1984 nécessiteront pour être satisfaits, la plantation, au cours de la décennie, de 1.800 hectares représentant un investissement total de 88 millions sur la décennie.

1.2. La pêche

Dans ce domaine, l'effort doit porter particulièrement sur l'amélioration de l'exploitation du fleuve.L'orientation générale consiste :

- à augmenter la production de poisson destinée à la consomamation nationale de sorte que soit améliorée la ration alimentaire de la partie de la population susceptible de consommer du poisson,

- à rendre plus efficaces les systèmes de commercialisation

La réalisation de ces objectifs passe:

- d'une part, par la réalisation du port de pêche de Niamey Gamkalé,

- d'autre part, par l'amélioration de l'équipement des pêcheurs dans le cadre de coopératives de pêcheurs.

Enfin l'amélioration des techniques de conservation devrait être obtenue grâce à des actions dans le domaine de l'artisanat

On escompte qu'en 1974, les tonnages suivants pourraient être atteints :

- Fleuve 6.200 T.
- Lac Tchad : 3.800 T.
- Mares diverses : 200 T.

.../...

SECTION II

L'EXECUTION DU PLAN 1965-1968 ET L'AJUSTEMENT DES PERSPECTIVES DECENNALES

2.1. Rappel des objectifs du plan 1965-1968

2.1.1. Les forêts

En matière de forêts, le plan 1965-1968 se fixait des objectifs relativement faibles compte tenu d'une part des possibilités financières du budget, d'autre part de la capacité d'absorption des services concernés.

Il s'agissait d'entreprendre un programme de reboisement dont les buts restent éloignés dans le temps : la fourniture de bois de feu et celle de bois de service, la réforestation des bassins restants liée aux aménagements en cours.

Par ailleurs, le programme comportait aussi un certain nombre d'études et recherches dont les résultats devaient permettre d'éclairer les responsables du développement sur ce que devrait être la politique en matière de reboisement et de reforestation.

Au cours de cette première période quedriennale, priorité était donnée aux reboisements pour la fourniture de bois de feu.

Le rythme de plantation, modeste dans les premières années du plan, devait s'accélérer en fin de période pour atteindre 1.360 hectares par an à partir de 1968, superficie retenue dans les perspectives décennales.

Au total 3.290 hectares devaient être reboisés au cours des quatre années, ainsi répartis par année et par département.

	1965	1966	1967	1968	TOTAL
NIAMEY	54	360	370	270	1.054
DOSSO			50	200	250
TAHOUA	6	240	290	390	926
MARADI		100	100	150	350
ZINDER	20	150	150	250	570
DIFFA				60	60
AGADEZ			40	40	80
	80	850	1000	1360	3.290

.../...

Le coût de l'opération s'élevait à 239,95 millions de F. CFA répartis selon l'échéancier suivant :

	1965	1966	1967	1968	TOTAL
Investissements en millions CFA:	5,2	65,75	71,0	97,4	239,35

Ce programme de reboisement était complété par des travaux de reforestation, confiés au Centre Technique Forestier Tropical. Ces travaux se situaient dans le cadre de l'opération de développement intégré de l'Ader Doutchi-Maggia, et avaient pour objet la création de plantations d'arbres pour la fixation des sols non cultivables et des banquettes de terre. L'exploitation de ces boisements ne se fera que pour la fourniture de bois de service.

Au cours du plan, 425 hectares devaient faire l'objet de ce type de plantation représentant un investissement de 55,8 millions de F. CFA.

	1965	1966	1967	1968	TOTAL
Superficie plantée (ha)	20	105	150	150	425
Coût (millions CFA)	3	13,8	19,5	19,5	55,8

La réalisation de ce programme supposait par ailleurs :

- de mettre en place un réseau de pépinières chargées de fournir les chantiers de reboisement en jeunes plants,

- de doter le service des Eaux et Forêts d'une infrastructure pour le logement de ses agents sur les lieux de travail et de surveillance.

Globalement, il était prévu la création de 21 pépinières et la construction de 16 maisons forestières, pour un investissement s'élevant à 30 M.

C'est donc un investissement total de 326 M.de F. CFA qui était consenti au cours de la période 1965-1968, investissement qui devait permettre à partir de 1973 les productions additionnelles suivantes (en millions de F.CFA

	1973	1974	1975	1976
Production Additelle	6,8	61,5	75	96,6

et la création de 1,525 emplois au cours de la même période

2.1.2. La pêche

Le développement de la pêche au cours du plan était prévu se faire sous une triple impulsion :

- la création du port de Niamey-Gamkalé, qui grâce à des équipements modernes, devait permettre l'amélioration des techniques de pêche, des techniques de séchage et du système de vente,

- la promotion d'un mouvement coopératif,

- l'équipement des pêcheurs.

.../...

Les investissements correspondant à ces diverses actions se chiffraient à 92 millions de F. CFA, dont 47 étaient à la charge des pêcheurs eux mêmes.

La production additionnelle escomptée en 1968 était de l'ordre de 430 T. de poisson fumé représentant une valeur de 26 millions CFA.

2.2. Modalités et résultats d'exécution

2.2.1. - Les Forêts

Les travaux de plantation ont été exécutés soit en régie par le service des Eaux et Forêts, soit par le Centre Technique Forestier Tropical (C.T.F.T.) après signature de conventions. Les plantations de haies vives ont été réalisées par le C.T.F.T.

De 1965 à 1969, 717 hectares de plantations forestières ont été réalisés qui se répartissent ainsi selon la localisation :

NIAMEY	479,5 hectares	
MATAMEYE	181,5 "	
TILLABERY	56 "	
GAYA	50 "	
MALBAZA	30	(C.T.F.T.)
KOUNKOUZOUT	10	
TAHOUA	10	
TOTAL	817,0	

A cela il faut ajouter 179 hectares de reforestation réalisés par le C.T.F.T. dans l'Ader Doutchi Maggia dans le cadre de la lutte contre l'érosion, qui se répartissent ainsi :

KAWARA	26,5
KORE TABOYE	54,5
ALLOKOTO	59
GALMI	23
KAOURA ABDOU	16
	179,0

.../...

globalement, de 1965 à 1969, c'est donc 996 hectares de plantations forestières qui ont été réalisés au rythme suivant :

(Hectares)

	1965	1966	1967	1968	1969	TOTAL
Niamey	15	100	97,5	93	174	479,5
Matamèye			65,5	99	17	181,5
Tillabéry			40	16		56
Gaya				20	30	50
Tahoua			5	5		10
Malbaza			30			30
Galmi				23		23
Allokoto			59			59
Kaoura Abdou	16					16
Kawara	26,5					26,5
Koré-Taboyé	54,5					54,5
Kounkouzout			10			
	112,0	100,0	307,0	256	221	996,0

Par ailleurs, dans l'Ader Doutchi Maggia, 25 kilomètres de haies vives, 13 kilomètres en 1968, 12 kilomètres en 1969 ont été réalisés par le C.T.F.T. ; le Génie Rural de son côté, sous le contrôle technique du C.T.F.T. exécutait de 1965 à 1969 un programme de 420 hectares de D.R.S. - C.E.S. au rythme de :

	1966	1967	1968	1969	TOTAL
SUPERFICIE	10	30	60	320	420

Enfin, le début de réalisation d'un programme de bois de villages a vu le jour en 1969 : 20 hectares ont été plantés dans 10 villages sur les arrondissements de Tahoua et Birni N'Konni.

.../...

A l'examen du compte rendu d'exécution, il apparaît que les réalisations sont fort éloignées des objectifs inscrits au premier plan. Ceci tient au fait essentiel qu'il n'a pas été possible de dégager dans les premières années de la période les crédits nécessaires à l'exécution du programme défini. Par ailleurs des difficultés importantes sont apparues lors des travaux de reboisement qui expliquent le pourcentage moyen de reprises modestes enregistré sur l'ensemble des plantations (30 à 35 %). Notons que le pourcentage de non-reprises va dans certains cas jusqu'à 100 % sur des plantations réalisées à MATAMYE-TILLABERY-TAHOUA-NIAMEY même.

En écartant la pluviométrie, la sécheresse de 1968 ayant été fatale à plusieurs plantations, les raisons majeures des échecs rencontrés résident dans le manque de moyens pour effectuer les travaux du sol et la médiocre qualité des terrains plantés. Le manque de matériel adapté pour l'exécution des travaux de préparation du sol sou (sous-solage, labour) et d'entretien a particulièrement été ressenti.

Quant aux travaux de DRS-CES, ils ont connu au début de la période quelques difficultés dues essentiellement à des tatonnements dans la définition de la politique de mise en oeuvre.

Les plantations de haies vives ont suivi le rythme des travaux d'aménagement de périmètres.

Enfin, les plantations de bois de village se sont heurtées à des difficultés qui proviennent de la qualité des sols "donnés" par les villages c'est ce qui explique les taux de reprise particulièrement faibles enregistrés sur ces plantations.

EXECUTION FINANCIERE

L'investissement total pour la réalisation des 925 hectares de reboisement a été de 102 millions de F. CFA qui se sont répartis ainsi année par année :

(en millions de F.CFA)

	1965	1966	1967	1968	1969	TOTAL
Crédits ouverts	20,1	18,5	36,2	18,1	9,0	101,9

Par source de financement la répartition s'est faite entre le Niger, le F.A.C. et l'USAID.

.../...

	1965	1966	1967	1968	1969	TOTAL
Niger	-	1,8	12,0	14,5	7,5	35,8
F.A.C.	9,4	8,1	2,9	0,8	1,5	22,6 (1)
U.S.A.I.D.	10,7	8,6	21,3	2,8	-	43,4 (2)
TOTAL	20,1	18,5	36,2	18,1	9,0	101,9

Le programme de plantation de haies vives s'est élevé à 18,4 millions et celui de bois de village à 4 millions.

Au total le programme forestier sur la période 1965-1969 a coûté 134 millions F. CFA (non compris la recherche forestière), répartis ainsi selon les années.

(en millions de F.CFA)

	1965	1966	1967	1968	1969	TOTAL
Paiements	11,0	23,8	22,1	29,6	37,8	124,3

Le coefficient d'exécution du programme 1965-1968 s'élevait à 35 % environ (recherche exclue) à la fin de l'année 1968.

2.2. Ajustement des perspectives décennales

Compte tenu des difficultés rencontrées dans la réalisation des perspectives du plan précédent, il importe de revoir les objectifs que s'étaient fixés les auteurs des perspectives décennales.

Ces perspectives avaient semble-t-il sous-estimé les problèmes d'ensemble que posent les reboisements, tant sur le plan de l'infrastructure administrative que sur le plan technique.

Les objectifs du second plan de développement tiendront compte des enseignements qui se sont dégagés dans ces domaines au cours de l'exécution du premier plan et particulièrement :

---

(1) dont 16,8 millions pour la reforestation dans l'A.D.M. et 3 millions pour la création de 10 pépinières

(2) financement de matériel, véhicules, tracteurs.

.../...

- de la capacité d'absorption de crédits du Service des Eaux Eaux et Forêts dans les conditions actuelles de manque de personnel et de matériel.

- des problèmes techniques qui se présentent et auxquels la recherche forestière n'est pas en mesure actuellement de fournir des solutions.

Le programme sur la période 1971-1974 sera par conséquent extrêmement modeste, mais les efforts des responsables porteront spécialement sur une exécution correcte de ce programme afin d'améliorer le taux de reprise des plantations.

Pour ce faire, le C.T.F.T. interviendra comme conseiller technique du Service des Eaux et Forêts en matière de reboisement ; à ce titre il aura la responsabilité de la détermination des terrains à planter et du choix des essences. La section de reboisement du Service des Eaux et Forêts apparaîtra de la sorte comme le maître de l'oeuvre.

2.2. Les pêches

Les réalisations dans le domaine de la pêche ont été extrêmement réduites.

Seule, la création du port de pêche de Niamey-Gamkalé a répondu aux objectifs du premier plan. Cette réalisation s'est faite au cours des années 1964-1965 et le montant de l'investissement est de 11 millions CF

La subvention de l'UNICEF s'est faite en nature et a consisté en fourniture de matériels (trappes de filets, cordes de nylon, ...). Ce matériel a servi en partie à équiper les pêcheurs en moyens plus adéquats, en partie à équiper la section des pêches et le Centre de N'Gortogol (dans le cadre du C.B.L.T.).

L'aide de la FAO a eu pour objet l'exécution d'un projet de traitement du poisson et de commercialiation du produit.

Elle concerne :

- la fourniture de deux experts (traitement et commercialisatio
- la fourniture de matériel à la coopérative des pêcheurs Niam et à la section de pêche
- des bourses d'études pour la formation d'agents de la section pêche.

Malgré l'aide apportée, la coopérative des pêcheurs a cessé ses activités fin 1968. Il ne semble pas que les conditions et les perspectives de consommation dans les années à venir permettent d'envisager de relancer cette opération.

* * *

Au vu des résultats enregistrés au cours du premier plan, les objectifs du second seront volontairement limités à la mise en oeuvre d'une opération commune avec la République du Tchad et qui concerne la formation des pêcheurs aux techniques de salage et séchage du poisson. Les résultats de cette action permettront d'envisager son extension à la zone du fleuve par la suite.

SECTION III

OBJECTIFS - CONTENU ET FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION 1971-1974

3.1. Les Eaux et Forêts

Les reboisements

Les conditions actuelles peu favorables à la mise en oeuvre d'une politique de reboisement, n'excluent cependant pas que ce problème soit abordé et traité avec l'attention qu'il mérite.

La situation en matière d'approvisionnement des habitants en bois se dégrade en effet rapidement, particulièrement dans les centres urbains où la concentration de population provoque la disparition progressive de la végétation à proximité de ces centres, tandis que les prix du bois de chauffage ou de service augmentent régulièrement.

Les prix actuellement pratiqués à Niamey sont les suivants :

- Bois de feu : 10 Frs les 4 bûches (bûche de 50 cm de long et (environ 5 cm de diamètre)
  petits fagots à 10 Frs - 25 Frs
  fagot à 100 Frs
  fagots à 150 - 200 Frs.
- Charbon de bois : 10 Frs la petite assiette
  25 Frs l'assiette creuse de 25 cm
  450 à 600 Frs le sac (celui-ci faisant à peu (près 0,1 m 3)
- Prix des perches : 150 à 250 Frs la perche.
- Roniers : 1/4 ou 1/5 de ronier : environ 100 Frs le mètre. La longueur varie entre 5 et 12 mètres et est généralement comprise entre 6 et 8 mètres soit un prix moyen de 700 Frs le 1/4 ou le 1/5 soit encore pour le ronier total : 2.800 à 3.500 Frs.

Or, la population des centres dispose d'un pouvoir d'achat assez limité pour se procurer le bois de chauffage, le charbon de bois et les perches de construction qui lui sont nécessaires. Par ailleurs aucune autre source de combustible n'existe dans le pays et l'emploi du pétrole et d'autres combustibles est rendu prohibitif par les coûts de transport élevés dont ils sont grèvés. Pour cette raison le bois a été et restera probablement dans l'avenir la source principale de combustible pour la majorité de la population.

Il est donc certain que, du fait du mouvement d'urbanisation et du fait de la faible productivité des formations végétales

.../...

naturelles, des problèmes sérieux d'approvisionnement des centres se poseront rapidement.(1)

Le deuxième plan prévoit donc d'intervenir dans le domaine, dans l'esprit de différer les problèmes ou de les rendre moins cruciaux. Le délai ainsi accordé devrait permettre d'apporter des solutions aux problèmes majeursqui se posent actuellement au service des Eaux et Forêts.

Le programme de reboisement prévoit qu'au cours de la période 1971 - 1974, 500 hectares de plantations seront reboisés dont 400 hectares à proximité immédiate de Niamey et 100 hectares répartis entre Gaya, Matameye et Birni N'Konni. La programmation de ces plantations prévoit qu'elles se réaliseront au rythme annuel de 125 hectares, soit 100 hectares à Niamey et 25 hectares dans les centres précités.

La bonne exécution de ce programme, outre les impératifs techniques qu'elle impose (choix du terrain à proximité de Niamey, choix de l'essence) pose comme préalable que la section de reboisement du service des Eaux et Forêts soit rééquipée en matériel adapté aux travaux.

Cet équipement devrait comporter le matériel suivant dont le financement sera demandée au FAC.

- 1 tracteur à pneus (70 CV)
- 1 cover crop ou pulvériseur à disque
- 1 débroussailleur landais
- 1 extirpateur
- 1 remorque
- 1 citerne de 5000 l munie d'une pompe aspirante et refoulante
- 1 camion
- 1 petit équipement pour les pépinières (pulvérisateurs, motopompes..)

Le financement des plantations proprement dites sera le fait du Fonds National d'Investissement Nigérien.

Au total, l'investissement correspondant au programme s'élève à 66 millions sur les quatre années :

(en millions F CFA)

	1971	1972	1973	1974	TOTAL
Equipement FAC	10,0	-	-	-	10,0
Stations - FNI - (100.000 F/ha)	14,0	13,0	13,0	13,0	56,0
TOTAL :	24,0	13,0	13,0	13,0	66,0

(1) il faudrait exploiter 77.000 hectares de boisement naturel de façon rationnelle pour approvisionner Niamey actuellement ou 5.000 hectares de boisement artificiels.

La production correspondant à ces investissements peut être évaluée à 40 stères / ha, à la 5e année après la plantation ; c'est par conséquent une production annuelle de 5.000 st au cours de la période 1976 - 1979 qu'il faut attendre.

La DRS - CES, les haies vives.

Le programme de DRS - CES se poursuivra en accélérant son rythme afin de passer de 550 hectares par an en 1970 à 1.000 hectares par an en 1974.

Ainsi au cours des années 1971-1974, on passera successivement de 700 hectares en 1971 à l'objectif de 1.000 en fin de plan.

1971	1972	1973	1974	TOTAL
700 ha	700 ha	1.000 ha	1.000 ha	3.400 ha.

L'investissement total a prévoir pour cette superficie s'élève à environ 85 millions de F CFA, soit un investissement moyen légèrement inférieur à 25.000/ ha, qui seront sollicités du FAC.

La plantation de haies vives se pousuivra au fur et à mesure de l'exécution des travaux d'aménagements soit 70 Km/an en 1971-1972, 100 Km/an en 1973-1974. De plus si l'expérience actuellement faite sur les fossés de DRS - CES s'avère positive , les plantations pourront être étendues à un millier d'hectares de DRS - CES au cours des quatre années du plan.

Enfin, la plantation de bois de villages se poursuivra au rythme de 50 hectares par an.

L'investissement annuel correspondant aux haies vives et au bois de villages s'élève à 10 millions F CFA qui sont demandés au FAC.

Infrastructure Administrative

Un programme de mise en place d'infrastructure administrative dans les départements et les arrondissements a débuté en 1970 et se poursuivra tout au long du second plan.

Ce programme concerne la construction de bureaux et logements et l'équipement des services régionaux en véhicules à Tillabéry, Tahoua, Diffa, Dosso, Matameye, Bouza, Agadèz et Maradi. L'investissement total se chiffre à 85 millions de F CFA y compris les financements hors période.

.../...

millions F CFA

	1971	1972	1973	1974	TOTAL
Constructions . .	8,6	13,4	12,0	13,0	47,0
Véhicules	2,3	2,6	4,1	3,6	12,6
TOTAL :	10,9	16,0	16,1	16,6	59,6

Les charges récurrentes du fait de l'opération se chiffront ainsi année par année sur la période :

millions de F CFA

1971	1972	1973	1974
1,7	2,6 2,6	4,0	6,2

* * *

Récapitulation des Investissements

Par opération

	1971	1972	1973	1974	TOTAL
Reboisements	24,0	13,0	13,0	13,0	66,0
DRS - CES (1)	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
Haies vives (FAC)	10,2	10,2	10,2	10,2	40,8
Infrastruct.Adm.	10,9	16,0	16,1	16,6	59,6
TOTAL :	45,1	39,2	39,3	39,8	166,4

par source de financement

	1971	1972	1973	1974	TOTAL
F.A.C.	20,2	10,2	10,2	10,2	50,8
F.N.I.	24,9	29,0	29,1	29,6	115,6
TOTAL :	45,1	39,2	39,3	39,8	166,4

.../...

(1) cf. Génie Rural .

3.2. La Pêche

Dans ce domaine, une seule action sera entreprise au cours de la période du plan. Il s'agit d'une action de formation des pêcheurs du Lac Tchad, qui concerne à la fois la République du Tchad et la République du Niger. Le financement sera demandé au Fonds Européen de Développement qui a émis un avis favorable à la prise en considération du projet.

CONSISTANCE DE L'ACTION

L'action est orientée uniquement sur la pêche artisanale, la seule qui soit actuellement possible en raison de la configuration géographique du Lac.

Elle se propose d'assurer la :

- Formation des pêcheurs (environ 2.000 professionnels), par l'intermédiaire d'agents de vulgarisation (pêcheurs animateurs).

Le programme de formation serait le suivant :

- Pêche : confection, montage, usage, entretien des principaux engins.
- Transformation du poisson : emploi de tous les procédés adaptables aux conditions locales : salage, sécharge, éventuellement fumage ou tout autre procédé jugé applicable.
- Embarcation : confection (pour certains artisans), utilisation, réparation (pour les pêcheurs et commerçants).
- Moteurs : Emploi rationnel des principaux moteurs utilisables dans le bassin tchadien, entretien, réparation sommaire.
- Commerce : Technique de l'emballage et du conditionnement, hygiène du transport et du stockage, technique de la désinsectisation.

- La durée de l'action serait de trois ans.

MODALITES D'ACTION

La précarité des communications tant en République du Tchad qu'en République du Niger, amène à envisager l'emploi d'une base mobile flottante qui se déplacera sur les lieux de travail des pêcheurs. En raison de leur dispersion, il n'est en effet guère possible de les attirer sur une base fixe à terre.

La base mobile flottante serait dotée d'un personnel d'encadrement, un technicien expatrié, plus douze techniciens et moniteurs. Ce personnel disposerait de matériel de démonstration et de réparation.

La base opérerait au départ d'un port du Niger et d'un port tchadien.

.../...

Coût de l'Intervention.

(millions de F CFA)

1 - Equipement

- Base flottante équipée

bâteau de 19 m de long sur 4,50 m de large
tirant d'eau maximum 0,80 m
puissance 200 CV 27,80

- Moyens de transport et de liaison

2 bâteaux de liaison rapide	8,10
3 véhicules tous terrains de liaison . .	4,50
2 camions tous terrains	6,00
2 véhicules légers de ville	3,00
2 bâteaux auxiliaires à moteur hors bord.	1,20

- Bâtiments au Tchad et au Niger

(2 maisons - 2 ateliers -magasins) 27,80

78,40

2 - Travaux pendant trois ans

Matériel pour formation :	
matériel de pêche " de transformation du poisson " de navigation	20,85
Déplacements et transports sur les lieux de travail	33,36
Frais divers (eaux, électricité, poste)	6,95
	61,16

3 - Personnel

12 techniciens et moniteurs locaux	9,17
10 non spécialistes locaux	4,45
1 technicien expatrié	16,12
1 ingénieur	24,19
supervision et services centraux du CTFT (4 1/2 mois au Tchad - 4 mois en France	4,59 2,25
Voyages de congé et de mission	5,00
	65,77

Le projet pourrait débuter en 1972 et se terminer en 1974. En attendant le début du projet, le Niger finance le Centre de formation des pêcheurs de N Gortogol (2,5 millions en 1971).

.../...

Le financement de l'opération serait par conséquent celui-ci :

millions CFA

	1971	1972	1973	1974	TOTAL
F.E.D.		120,8	42,4	42,4	205,6
Nigor	2,5	2,5	-	-	5,0

Les charges récurrentes du fait du projet s'élèveront à 20 millions environ en 1975.

*

* *

CHAPITRE IV

LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, ANIMALE ET FORESTIERE

Pages

SECTION I. LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

§ II Les activités de la recherche agronomique au cours du plan 1965-1968 1

§ 12 Exécution financière 5

§ 13 Le programme de recherche agronomique au cours du plan 1971-1974 6

SECTION II. LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE SUR L'ELEVAGE

§ 20 Bilan de la recherche en 1970 8

§ 21 Programme de recherche 1971-1974 13

SECTION III. LA RECHERCHE FORESTIERE

§ 31 Historique 17

§ 32 Les activités du CTFT 17

§ 33 Perspectives d'avenir 18

§ 24 La situation financière actuelle et les propositions d'évolution 19

SECTION I

LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

§ 11 LES ACTIVITES DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE AU COURS DU PLAN 1965-1968

Au cours de la période 1965-1969, les recherches sur les cultures vivrières ont été poursuivies sur les 2 Stations principales de Tarna et Kolo et se sont développées sur les points d'appui dont les premiers avaient été mis en service en 1964. De 1965 à 1970, les 3 points d'appui de Kawara, Magaria et Kala-Paté ont régulièrement fonctionné. Le point d'appui de Kornaka n'a pu fonctionner que 3 ans de 1965 à 1968 ; celui de Tillakeina 1 an en 1968, la relève ayant été assurée par la Station de recherche sur la Canne à sucre ; celui d'Ibohamane a démarré en 1970.

Pendant cette même période, un réseau d'essais multilocaux de confirmation réalisés avec la collaboration du service de l'Agriculture a été étoffé :

- de 1965 à 1966 des essais variétaux d'adaptation sur mil, sorgho et arachide ont été réalisés.
- de 1966 à 1968 des essais de fumure sur arachide.
- de 1968 à 1969 essai de fumure sur mil.

11.1. Résultats obtenus

11.1.1. Recherches communes aux différentes cultures.

En agropédologie, les études pédologiques des stations et points d'appui ont été réalisées, par contre l'étude des zones d'influence des points d'appui reste encore incomplète.

Pour ce qui est de la recherche sur la fertilité des sols, les études des carences minérales en vases de végétation et en parcelles, complétées par le diagnostic foliaire, ont été conduites sur les principaux types de sol du Niger. Dans les sols ferrugineux tropicaux dunaires , le phosphore constitue le premier facteur limitant, la carence en soufre est moins nette et moins régulière, les carences en magnésie et oligo éléments ont été relevées sur les sols de la zone Nord céréalière, la carence en potasse est exceptionnelle. Dans les sols argilo-limoneux de la vallée du Niger, du Goulbi, de la Maggia et de la Koumadougou, l'azote constitue le seul facteur limitant.

A partir de ces données, les études d'amélioration foncières ont été entreprises. A Tarna sur sol dunaire une fumure de redressement comportant 75 unités de P_2O_5 permet d'atteindre, en présence de 135 unité d'azote, la capacité maxima de production en mil P3 Kolo, soit 20 qx, alors que sans engrais les rendements sont de 8 qx.

.../...

Depuis 1966 sur une succession arachide - mil, les rendements sont maintenus à un haut niveau : 20 qx pour le mil et 23 qx pour l'arachide, par application sur chaque culture d'une fumure d'entretien déduite des exportations effectuées par la culture précédente, soit 20 Kg de $P_2 O_5$ sur arachide et 20 Kg de $P_2 O_5$ + 65 Kg d'azote sur mil. Après 5 ans de culture, la restitution de potasse ne s'est pas montrée nécessaire. On a pu noter que les fumures appliquées avaient un effet très favorable sur la résistance des cultures à la sécheresse.

Un essai identique a débuté à Magaria en 1969 sur sol très épuisé après correction de la carence en $P_2 O_5$ par rapport de 75 Kg/ha d'acide phosphorique : 90 Kg d'azote assurent un rendement de 1.700 Kg/ha contre 600 Kg/ha par le témoin.

Pour assurer la correction de la carence en acide phosphorique, des essais de phosphate de fond sont entrepris depuis 1966 à Magaria et 1967 à Tarna avec du phosphate de Tahoua. La nature des sols (faible acidité, peu de matière organique) et la pluviosité généralement insuffisante sont peu favorables à une efficacité rapide de ce phosphate. A Magaria l'effet de ce phosphate ne s'est dessiné qu'en 4è année assurant une plus-value de 1 Kg de mil par Kg de phosphate. A Tarna l'effet est apparu en 3è année assurant des plus-values intéressantes de 1,5 à 2 Kg de mil par Kg de phosphate. Les effets attendus sur les cultures à venir de la rotation permettront d'établir un bilan et de fixer le seuil de rentabilité de cet engrais local.

Sur sols alluviaux argilo-limoneux, la capacité maximum de production pour le sorgho 137-62 atteinte avec 100 unités d'azote a été de 39 qx en sol de Goulbi et 42 qx en sol de Maggia.

En rizière aménagée à Kolo, sur riz D.52-37 la capacité maximum de production, 62 qx/ha, a été atteinte avec 90 unités d'azote.

Pour la fumure organique, le fumier se montre intéressant sur mil à la dose de 10 T/ha. L'enfouissement de 6 T de coques d'arachide s'est révélé aussi efficace sur mil que l'enfouissement de 12 T de fumier, effet lié à une amélioration de la structure des sols.

Pour ce qui est de l'engrais vert les techniques de culture pour la production d'un maximum de matière verte et de son enfouissement ont été mises au point. A partir de ces techniques, des essais précis, avec étude de l'évolution de la matière organique dans le sol, ont été repris en 1969 à Tarna et Magaria.

Pour ce qui est de l'étude des rotations, les études faites montrent que des successions de céréales doivent être évitées. Après jachère, la succession arachide/mil est préférable à la succession mil/arachide.

Des études sur la valeur des cultures associées comparativement aux cultures pures ont permis de souligner l'intérêt économique des associations mil/arachide et mil/niébé.

En matière de travail du sol sur sol dunaire des essais pérennes, en série, dans le cadre d'une rotation jachère - arachide - mil - mil,

.../...

conduits depuis 1965 à Tarna, 1967 à Magaria et 1968 à Kala-Paté soulignent l' effet important du labour à (+ 40 %) et du scarifiage (+ 20 %) sur les mils de la rotation alors que l'effet est peu marqué sur arachide. La diminution de la fertilité des sols n'a pas été constatée.

En sol alluvionnaire, les façons préparatoires, labour, après les premières pluies en sol de Goulbi et à sec avant les pluies sur sol limono-sableux de la Maggia doublent les rendements. Pour les façons d'entretien, en collaboration avec le CEEMAT, un outillage demandant un faible effort pour une traction monobovine à été mis au point. Sur arachide 2 façons d'entretien précoces assurent les mêmes rendements que 3 ou 4 façons.

11.1.2. Recherches spécialisées par culture.

Céréales :

Pour le mil, de nombreuses introductions ont été faites dans le cadre d'essais coopératifs internationaux. A ce jour aucune variété n'a montré de supériorité sur le P3 Kolo qui assure le meilleur rendement sur l'ensemble du pays en dehors de la zone de Tera. Des sélections avancées sur Zongo et Hainéï-Khiréï devraient permettre de sortir des variétés, supérieures à P3 Kolo, adaptées pour la zone Nord (pluviométrie inférieure à 550 mm) et pour la zone à pluviométrie allant de 550 à 750 mm.

Pour ce qui est de l'étude des fumures à rentabilité immédiate 15 Kg d'azote et 15 Kg de P_2 05 apportées sous forme d'Urée et de super triple assurent en moyenne à Tarna une plus-value de 500 Kg/ha, ce qui laisse un léger bénéfice de 2.300 Frs/ha. Son effet reste aléatoire en expérimentation multilocale, au mieux, des plus-values de 300 Kg/ha semblent pouvoir être obtenues avec P3 Kolo, ce qui assure tout juste la rentabilité de l'engrais.

Pour le sorgho, les essais multilocaux ont permis de mettre en évidence l'intérêt du Jan Jaré et de la variété 137-62 en sol de vallée et le P3 Matankari sur sol dunaire.

Dans le cadre d'essais coopératifs internationaux conduits depuis 1966, des hybrides américains et indiens à paille courte comme NK 300 et ms 172 x is 84-2 ce dernier à bonne qualité de grain, assurent des rendements supérieurs à 50 qx/ha.

Les sélections locales à partir d'un croisement réalisé entre Jan Jaré et 137-62 pour l'obtention d'un sorgho productif à bonne qualité de grain et résistant à la maladie du sorgho de la Maggia sont testés multilocalement, certaines lignées dépassaient 45 qx/ha en 1969 à Kawara.

Pour le riz, les essais ont permis de sortir la variété D.52-37 très plastique, adaptable à la majeure partie de la riziculture nigérienne ; quelques variétés, comme Gambiaka Kokoum assurent des plus-values, de l'ordre de 10 à 15 %, insuffisantes pour assurer la relève de D.52-37. Pour la riziculture aménagée, l'IRAT possède tout une gamme de variétés très productives comme IR 8, mais dont la qualité du grain n'est pas encore satisfaisante. Une fumure azotée de 70 unités d'azote apportées sous forme d'Urée est très rentable.

.../...

Légumineuses alimentaires :

Pour l'arachide, des essais multilocaux ont permis de préciser la variété adaptée à chaque zone climatique.

- 28.204 pour la zone à pluviométrie inférieure à 500 mm.
- 47.16 pour la zone à pluviométrie allant de 550 à 650 mm.
- 28.206 pour la zone de pluies allant de 650 à 750 mm
- 48.37 pour la zone de la région de Gaya à forte pluviométrie et à risque de rosette.

Aucune des introductions faites jusqu'en 68, pas plus que les sélections locales, n'ont assuré des plus-values de rendement suffisantes permettant de remplacer les variétés en cours de vulgarisation.

De nouvelles introductions faites en 1968 semblent donner d'excellents résultats dans les premiers tests, ce sont :

- 55.437 pour la zone en remplacement de la 28.204
- 57.422 pour la zone intermédiaire en remplacement de la 47.16

Pour ce qui est de la fertilisation, les essais conduits tant en station qu'en expérimentation multilocale de 1965 à 1968 ont mis en évidence l'intérêt d'une fumure apportant 15 Kg de P_2O_5 sous forme de super simple. Cette fumure très économique assure des plus-values rentables qui vont de 500 Kg/ha en année à pluviométrie normale à 300 Kg en année plus sèche.

Pour le niébé depuis 1965 sont étudiées des variétés érigées insensibles au photosériodisme. Dans chaque gamme de précocité les variétés les plus productives ont été dégagées et hybridées pour obtenir un niébé à bonnes qualités de grain (coloration crème et poids de 100 graines élevé). Des essais multilocaux sur les descendances de ces hybrides sont en cours. Une technique de conservation économique avec emploi de tétrachlorure de carbone sous sac plastique a été mise au point.

Cultures maraîchères :

Les travaux de recherche ont surtout porté sur la tomate et l'oignon.

Pour la tomate les essais d'adaptation variétale permettent de conseiller les variétés Marmande et Ronita, cette dernière très rustique, résistante au nématode est celle qui convient le mieux en culture d'hivernage. Pour cette espèce les besoins en eau et les périodes critiques d'alimentation hydriques ont été définis.

Pour l'oignon les essais ont fourni une gamme de variétés pour la consommation en frais (Early grano) pour la conservation (Oignon de Galmi) et pour la déshydratation (Blanc de Soumarana). Des essais de densité ont

.../...

montré que la meilleure densité tant pour le rendement que pour la conservation était de 450.000 p/ha. Comme pour la tomate, les besoins en eau et les périodes critiques d'alimentation hydriques ont été définis.

En dehors de ces 2 espèces, les meilleures variétés ont été recherchées pour les haricots filet, haricots grain, piments, gombo, oseille de Guinée et amasanthe. Des tests de comportement d'asperge, très prometteurs tant pour la production que pour la qualité des produits récoltés, sont en cours.

Cultures fourragères :

Des collections et essais variétaux ont pu être retenues les meilleures espèces fourragères, en culture de vallée sans irrigation (sorgho hâtif) et avec irrigation (Pennisetum purpureum, Brachiaria ruziziensis); en culture dunaire (mil tardif, niébé hâtif, doliquo).

Les techniques de culture (semis et entretien en culture monobovine) de récolte et de conservation du fourrage (ensilage) ont été mises au point.

Par contre l'alimentation rationnelle d'un troupeau vient juste d'être abordée à Tarna.

*
* *

En conclusion, au cours de la période 1965-1969 les études conduites et les résultats obtenus notamment en matière de fertilité des sols et besoins en eau des plantes peuvent permettre d'aborder dès maintenant les problèmes de culture intensive avec un matériel végétal plus élaboré.

Pour chaque plante, des variétés et des techniques simples sont proposables. La vérification des thèmes de vulgarisation, sur les points d'appui, représentatifs de zones écopédologiques homogènes et dans des conditions de culture voisines de celles du cultivateur, devrait en faire des thèmes sûrs passant aisément après les tests de confirmation en expérimentation multilocale. Malheureusement, il ne semble pas qu'il soit ainsi ; au niveau de l'exploitation agricole, apparaissent des freins au progrès qu'il est urgent d'aborder par des études d'économie rurale.

§ 12. Exécution financière :

Le financement des Stations, des points d'appui et de la recherche a été assuré de la façon suivante :

.../...

en milliers de francs CFA

	1965	1966	1967	1968	1969
Convention générale (1)	46.600	51.400	51.400	57.875	48.000
Points d'appui (2)	4.000	4.000	8.400	6.500	5.500

(1) en principe moitié sur FAC, moitié sur Budget Nigérien.

(2) en totalité sur budget Nigérien sauf Ibohamane (FAC).

§ 13. LE PROGRAMME DE RECHERCHE AGRONOMIQUE AU COURS DU PLAN QUADRIENNAL 1971 - 1974

Le programme de la recherche agronomique au cours de la période 1971 - 1974 se propose :

- de maintenir les 4 points d'appui actuellement en service : Magaria, Kawara, Ibohamane et Kala-Paté.

- de rouvrir le point d'appui de Kornaka représentatif de la zone à pluviométrie irrégulière, inférieure à 500 mm et à saison des pluies courtes (80 jours ± 15 jours). La zone intéressée constitue la zone à mil et niébé la plus importante du Niger.

- la création d'un point d'appui à Koutoukalé destiné à l'étude des différents types de riziculture sans aménagement ou avec aménagement réduit.

Le point d'appui représentatif de la zone à pluviométrie régulière supérieure à 700 mm et à saison des pluies de 110-120 jours, dont le financement n'a pas été inscrit, devrait être créé à Yelou dans le cadre du projet pilote de développement FAO dans le Dallol Maori.

Pour la Convention générale, les crédits prévus assureront seulement la maintenance du niveau de recherche actuel sans création de nouveau poste de chercheur.

Dans les grandes lignes, le programme poursuivra en agronomie les recherches d'adaptations appliquées au développement notamment pour ce

.../...

ce qui est de la fertilisation et du travail du sol qui ne seront étudiés que dans le cadre d'une rotation culturale et non plus par plante. En plus quelques recherches plus approfondies seront conduites à Tarna pour mieux comprendre l'évolution de l'azote dans les sols dunaires et le rôle spécifique de la matière organique.

En amélioration des plantes, les programmes actuels de sélections seront poursuivis, les introductions de matériel végétal grâce aux essais coopératifs internationaux (inter - I.R.A.T., OUA, I.I.T.A.) seront amplifiées.

Les problèmes d'économie rurale et d'étude des systèmes d'exploitation seront abordés et développés en fonction des crédits disponibles.

Financement :

Les prévisions de financement pour le programme de recherche exposé précédemment sont les suivantes :

(en milliers de francs CFA

		1971	1972	1973	1974
Convention générale		52.000	54.000	56.000	58.000
Points d'appui	Budget Niger	11.500	12.500	18.700	19.500
	FAC	3.500	3.500	-	-
	TOTAL :	14.500	15.500	18.700	19.500

SECTION II

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ELEVAGE

§ 20 BILAN DE LA RECHERCHE EN 1970

20-I Bilan de la recherche vétérinaire au laboratoire de l'élevage à Niamey

La gestion du Laboratoire de l'Elevage à Niamey a été confiée à l'Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux (I.E.M.V.T.) par convention en date du 21/12/1965.

Le Laboratoire est chargé de la recherche fondamentale prise en charge par le FAC et de la recherche d'intérêt local financée à parts égales par le FAC et par le Niger.

Les diagnostics, les isolements d'agents pathogènes, les cas et les enquêtes effectués par chacune des sections virologie, Bactériologie et Parasitologie à partir des prélèvements adressés au Laboratoire par les Agents de l'Elevage ou récoltés par le personnel du Laboratoire dans les Abattoirs et au cours d'enquêtes sur le terrain ont permis d'établir un premier inventaire des affections frappant les animaux en précisant la nature de ces affections.

Depuis sa création, le Laboratoire a également mis au point les techniques de fabrication et de testage des vaccins contre la Peste bovine, les charbons et la Pasteurellose.

La faiblesse des moyens mis en oeuvre (personnel, véhicules ...) a freiné le développement d'une recherche approfondie sur le terrain en élevage traditionnel et la période 1965-1969 n'a pas fait apparaître de progrès remarquables dans les possibilités de lutte contre la Péripneumonie bovine, les affections pulmonaires de la chèvre ou la pathologie du dromadaire qui menacent sèvèrement les élevages bovins, caprins et camelins.

../..

20.2. Bilan de la recherche zootechnique dans les stations du service de l'élevage

Les travaux de recherche effectués sont spécifiques à chaque Station et correspondent à des objectifs bien différenciés.

20.2.1. Station de Toukounous

En 1963 la Station reçut une nouvelle orientation qui la spécialisa dans la production sur des pâturages sahéliens naturels d'un animal non seulement à viande mais également bon producteur de lait.

La race Azaouak à muqueuses noires fut retenue. La méthode du Progeny - test fut adoptée pour améliorer la race ; l'objectif était de produire des lignées de haute productivité en appliquant le contrôle de la descendance aux taureaux de la Station et en sélectionnant sur les critères de précocité, de conformation et de poids.

Dans le même temps la Station recevait pour mission d'étendre son activité :

- aux recherches sur les pâturages naturels, l'alimentation et l'abreuvement des bovins en zone sahélienne.

- à l'encadrement des éleveurs de la zone et à la formation de jeunes éleveurs aux méthodes modernes d'élevage par des stages éducatifs.

- aux prêts de taureaux effectuant la monte dans les élevages traditionnels.

La Station s'est aussi attachée à étudier les facteurs régissants la vie du troupeau (fécondité, précocité, croissance, ...).

Des enseignements pratiques sont ainsi progressivement receuillis et transmis aux éleveurs de la zone par des stages organisés à la Station.

Les taureaux testés à la Station sont prêtés aux éleveurs de la région pendant la saison des pluies et améliorent leur bétail.

../..

Les effectifs de la Station évoluent entre 500 et 600 bovins (555 en 1969).

La diffusion a porté sur 97 géniteurs en 1969

20.2.2 Station de Kirkissoye

La Station de KIRKISSOYE, située sur l'amènagement hydro-agricole de KIRKISSOYE, fut chargée à sa création de procéder à des essais de cultures fourragères par irrigation, de déterminer les espèces fourragères ayant les meilleurs rendements à l'hectare ainsi que les coûts de production.

Les premiers travaux ont débuté en 1965 sur 10 hectares. Ils ont été poursuivis et les surfaces cultivées sont passées à 15 hectares en 1967. Les rendements des premières années de production des prairies apparaissent élevés. Les coûts de production se situent dans des normes acceptables pour une production animale (lait ou viande). Les évaluations n'ont cependant pu être établies avec la rigueur voulue et laissent planer quelques incertitudes quant aux rendements fourragers réels et au coût de l'irrigation.

La Station a également été chargée de tester les aptitudes du zébu Azaouak en élevage intensif (stabulation permanente et alimentation complémentée). De 10 vaches laitières fournies en Janvier 1966 par la Station de Toukounous l'effectif est passé à 84 bovins en 1969.

La précocité et les aptitudes laitières de la vache Azaouak constatées à Toukounous se sont confirmées à Kirkissoye de même que l'aptitude bouchère de la race.

20.2.3 Station avicole et caprine de MARADI

Créée en 1963, la Station de MARADI regroupe sous une même direction les activités de recherches en matière d'aviculture et d'élevage caprin (chèvre rousse)

20.2.3.1 Aviculture

La Section avicole de la Station de Maradi dirige les opérations avicoles à l'échelon national et en ce sens elle est chargée de la recherche appliquée en matière de production avicole, notamment de la définition de normes pratiques concernant les croissements et l'alimentation des volailles en vue de leur exploitation dans les meilleurs conditions économiques possibles.

../..

20.2.3.2 Chèvre rousse

L'amélioration et l'extension de l'élevage caprin roux constituent les objectifs de la Station caprine de Maradi. Ces objectifs reposent essentiellement sur le perfectionnement et la diffusion de la chèvre rousse.

La recherche zootechnique pure consiste à produire en station des lignées de haute productivité par l'amélioration génétique de la race.

20. 3.1 Section de recherches sur les trypanosomiases

Le projet "Trypanosomiase" avait pour but à l'origine (1965) d'entreprendre des recherches sur les trypanosomiases animales le long de la vallée du fleuve Niger.

Les travaux de recherche exécutés de 1965 à 1967 ont conduit à préciser la part de l'infestation trypanosomienne dans les affections du bétail en aval de Niamey, à localiser les foyers de multiplication des agents vecteurs (gîtes à glossines), et à proposer un programme d'action pour éradiquer ces agents.

En 1967 - 68 les enquêtes ont été étendues à la région de Tillabéri et à la vallée de la Sirba ainsi qu'au lac Tchad et à la vallée de la Koumadougou. Aucune glossine n'a été décelée.

Depuis 1967 la campagne d'éradication des glossines s'est poursuivie dans les vallées du fleuve Niger et de ses affluents, le Goroubi et la Djamangou.

20. 3.2 Etudes de mise en valeur de la zone pastorale

La mise en oeuvre de programmes d'amènagements pastoraux en vue de la modernisation de la zone d'élevage réclame non seulement une connaissance sérieuse des données hydrogéologiques et agrostologiques mais aussi la possession d'éléments de caractère économique permettant d'apprécier la rentabilité des équipements possibles et l'en justifier le choix.

Les études hydrogéologiques réalisées à ce jour sont nombreuses en zone sédentaires, moindres en zone pastorale.

Collectées par le Bureau d'Inventaire des Ressources Hydrauliques (B.I.R.H.) elles ne sont pas traitées ici.

../..

En 1964-1965 fut réalisée l'étude des pâturages naturels sahéliens de la région de Nord Gouré.

Mais l'étude agrostologique fondamentale est celle qui a été entreprise en 1967 pour "la mise en valeur du complexe pastoral du Tamesna".

Cette étude se déroule sur quatre années et fournira la base d'une politique d'exploitation rationnelle de la zone pastorale par l'établissement d'un plan d'utilisation et de surveillance des pâturages et des points d'eau.

Sur le plan de l'économie le Niger a bénéficie en 1968 de l'étude entreprise dans le cadre du Conseil de l'Entente sur "l'approvisionnement en viande de l'Afrique Centre-Ouest". Il ressort clairement de cette étude que le Niger a vocation pour fournir en viande les pays côtiers.

Enfin dans le cadre de "l'étude de mise en valeur du complexe du Tamesna", les études économiques en cours ont porté sur l'évaluation du cheptel existant dans la zone, son taux et ses caractéristiques d'exploitation et la projection simple de son développement numérique à moyen terme.

§ 21 PROGRAMME DE RECHERCHE 1971 - 1974 RE 13.

21 - 1 Programme de recherches et d'enquêtes du Laboratoire de l'élevage à NIAMEY

Les recherches et les enquêtes menées par le Laboratoire de l'Elevage à Niamey débordent du cadre de la pathologie animale et s'attaqueront dès l'entrée du Deuxième Plan aux problèmes soulevés par l'alimentation du bétail,

Des programmes de recherches et d'enquêtes seront établis chaque année et ne sont données ici que les grandes orientations :

21 - 1 - 1 Pathologie Animale

A partir de 1970-1971, grâce à l'affectation de moyens supplémentaires, le Laboratoire s'attaquera plus particulièrement à la pathologie de la chèvre rousse, à la Péripneumonie bovine et aux affections parasitaires dans les différentes espèces. Si la recherche de technique de lutte contre le parasitisme peut déboucher dans des délais assez courts sur des réalisations pratiques, grâce aux progrès thérapeutiques, il n'en va pas de même en ce qui concerne les pneumonies, et pleuropneumonies de la chèvre ou la Péripneumonie bovine pour lesquelles des recherches approfondies sont encore nécessaires et devront être menées avec le plus grand dynamisme.

21 - 1 - 2 Agrostologie

Une section d'agrostologie sera créée en Octobre 1970, lui seront confiées entre autres :

- l'étude agrostologique des pâturages ;
- le contrôle permanent de l'utilisation des pâturages de la zone pastorale
- l'assistance aux responsables des établissements d'Elevage (Stations et Ranches)
- la formation agrostologique pratique d'agents de l'Elevage.

../..

21-2 Programmes de recherches dans les stations du service de l'elevage

Les programmes de recherches confiés aux Stations du Service de l'Elevage seront la suite logique des travaux et des enquêtes entreprises à ce jour.

21 - 2 - 1 Station de Toukounouss

Les travaux de sélection sur la race Azaouak seront poursuivis ; l'amélioration génétique de la race en Station, fondée sur le progeny-test, fournira un plus grand nombre de sujets de haute valeur.

La Station s'orientera davantage vers la recherche de méthodes de transposition à l'élevage traditionnel des résultats acquis à la Station.

La Station poursuivra ses essais et ses observations en ce qui concerne la conduite de l'élevage et l'amélioration de l'exploitation des pâturages sahéliens.

21 - 2 - 2 - Station de Kirkissoye

La Station passera en 1971 de la phase expérimentale à la phase de vulgarisation.

Un programme de développement de l'élevage intensif sur l'amènagement hydro-agricole de Kirkissoye à été retenu par le Comité Permanent du Développement Rural de Juin 1970.

Dans ce programme la Station assurera :

- la poursuite des recherches appliquées (essais fourragers, alimentation et croisements).
- la formation et l'encadrement des éleveurs
- la fourriture d'aliments et de fourrages de complément
- des prestations de service (vaccinations, traitements, travaux culturaux).

21 - 2 - 3 - Station de MARADI

La poursuite de l'équipement et l'affectation de personnel complémentaire conduiront à individualiser à tous les niveaux l'aviculture et l'élevage caprin.

21 - 2 - 3 I Station avicole

Les objectifs de la Station restent les mêmes pour les années à venir.

Les travaux seront toutefois dominés par le souci de produire des races correspondant aux besoins réels du développement de l'aviculture nationale ou des débouchés extérieurs.

De même les recherches s'attacheront à mieux cerner les coûts de production.

21 - 2 3 - 2 Station Caprine

L'exécution du projet de développement de l'élevage de la chèvre rousse fournira à la Station caprine les équipements indispensables à la réalisation, dans le cadre d'une unité de direction et d'exécution, des objectifs qui lui sont assignés

- maintenir et améliorer le potentiel génétique du troupeau caprin roux de base,
- étendre par diffusion de géniteurs sélectionnés la chèvre rousse hors de son aire d'origine.
- perfectionner en Station les qualités intrinsèques de la race.

L'exécution de ce programme verra s'établir progressivement une association étroite entre la Station caprine de Maradi et les élevages villageois de façon à créer une "unité de sélection" réalisant, sous l'autorité du Directeur du Centre d'Encadrement de l'élevage caprin, l'unité d'information et l'unité de décision.

Il appartiendra à la Station caprine de produire des lignées de hauts rendements qui seront diffusées dans les élevages villageois.

../..

21 - 3 Etudes de mise en valeur de la zone pastorale

Réalisées de 1969 à 1972 par le B.R.C.M, l'I.E.M.V.T. et la S.E.D.E.S., ces études portent sur trois disciplines (hydrogéologie, agrostologie et économie) et fourniront une bonne connaissance du potentiel de la zone pastorale.

Prospection de la zone fournira les données hydrogéologiques, agrostologiques et économiques fondamentales, c'est à dire :

- un atlas de l'eau dans lequel seront cartographiés, inventoriés, catalogués et décrits les captages existants et possibles, les points d'eau de surface,
- un atlas des pâturages délimitant les grands types de pâturages,
- un document fixant la situation socio-économique actuelle de l'élevage.

Ces documents seront complétés par :

- la description des captages qu'il est possible de réaliser pour doter la zone d'une infrastructure hydraulique à maille régulière,
- l'établissement d'un plan d'utilisation des points d'eau en fonction de la charge possible et de l'évolution des pâturages,
- la proposition d'actions souhaitables pour améliorer l'exploitation du cheptel.

La synthèse de toutes ces données permettra au cours de la seconde phase de faire des propositions concrètes en matière d'équipement pastoraux.

SECTION III

-LA RECHERCHE FORESTIERE-

§ 31 - H I S T O R I Q U E

Par une Convention passée en 1963 entre la République Française et les Républiques du Niger et de la Haute-Volta, les services forestiers de ces pays ont confié leurs programmes de recherches en matière de sylviculture et de lutte contre l'érosion au Centre Technique Forestier Tropical qui est une Société d'Etat dont le siège est à Nogent-sur-Marne en France. Le Budget du C.T.F.T. Niger/Haute-Volta, dont la direction est à Niamey, est approvisionné pour moitié par une subvention du FAC, pour un quart par une subvention du Gouvernement du Niger et pour un quart par une subvention du Gouvernement de Haute-Volta.

A ces subventions peuvent s'ajouter des recettes provenant de la participation du Centre aux études du Bureau des Etudes Techniques du C.T.F.T.

Le C.T.F.T. du Niger dépend du Service des Eaux & Forêts avec lequel il est en relation très étroite.

Les premiers travaux du C.T.F.T. au Niger ont débuté en 1963.

§ 32 - ACTIVITES DU C.T.F.T. (Centre du Niger).

L'activité du C.T.F.T. peut se scinder en deux grandes parties :

a) - l'activité recherche qui a motivé la création du centre à Niamey et qui fait l'objet de la convention générale mentionnée plus haut, d'une durée de cinq ans renouvellable.

b) - l'activité du Bureau des Etudes Techniques qui traite d'études financées par des conventions particulières

A l'heure actuelle, le C.T.F.T. fait des recherches sur les points suivants :

- Mise au point de technique appropriées de plantation : essais travail du sol, méthode taupinière, méthode sahélienne.

- Etude de l'influence des engrais sur la réussite des plantations et sur leur croissance : essai engrais complet, essai par nature d'engrais.

- Recherches d'espèces d'eucalyptus adaptées au climat et aux sols.

../..

Plus de cinquante espèces ou variétés d'eucalyptus sont actuellement testées.

- Etude d'introduction d'autres essences

- essai peuplier pour la fourniture éventuelle de bois de menuiserie (plantation irriguée).

- essai d'introduction du niaouli (Melaleuca leucodendron) dans les zones inondables.

- essais d'introduction d'autres espèces sur une petite échelle (Filao, Neem, Dalbergia, Fantsilotra, Acacia scorpioides, Prosopis etc.).

- Etude du bouturage et du greffage de l'eucalyptus : essai de mise au point de clones particulièrement adaptés, de bonne forme et de croissance rapide. L'essai bouturage nécessite une installation assez coûteuse (bouturage en serre sous brouillard continu).

- Etude sur la défense et la restauration des sols, comparaison de la production agricole de parcelles traitées en DRS sur des surfaces comparables à celles de champs agricoles.
  Etude des débits liquides et solides, pertes en terre.

Au cours des années 1965 à 1969, les dépenses de fonctionnement ont évolué de la façon suivante.

	1965	1966	1967	1968	1969	Total
dépenses	13,0	13,0	13,7	13,5	13,6	66,8

§ 33 - PERSPECTIVES D'AVENIR -

En matière forestière les essais doivent être suivis pendant de nombreuses années ce qui fait que les charges récurrentes sont beaucoup plus importantes qu'en matière agronomique. Dans la situation actuelle du budget, il semble difficile de vouloir entreprendre des recherches dans de nouvelles directions. Cependant le champ possible de celles-ci est important et elles devraient déboucher sur des réalisations d'un grand intérêt pratique et économique.

En voici quelques exemples :

- Recherches sur les brise-vent : essai comparatif de brise-vent avec différentes espèces, étude de leur influence pour déterminer l'écartement optimum : Une fois les résultats

../..

acquis, les surfaces vouées à une agriculture intensive devraient être quadrillées d'un réseau brise-vent (exemple : casier canne à sucre de Tillabéry).

- Recherches sur le Gao : Acacia albida. Possibilités d'implantation du gao sur les terres agricoles les plus pauvres ce qui amène une augmentation de rendement d'au moins 1/3.

- Recherches sur le Dalbergia sissoo. Essence à croissance rapide à l'intérieur de laquelle il serait nécessaire de sélectionner les arbres à fût rectiligne.

- Recherches sur le gommier. La production de gomme du Niger est extrêmement faible en comparaison de pays comme le Sénégal et surtout le Soudan. Or les possibilités de production sont importantes. Il faudrait entreprendre des essais de plantation d'Acacia sénégal, des essais de gommage pour la mise au point d'une technique simple.

- Recherches sur les arbres fourragers dans le Sahel pour déterminer les espèces qui pourraient être plantées dans le cadre d'une opération "amélioration de l'élevage".

La liste présentée n'est pas limitative, on pourrait rechercher des espèces susceptibles de donner du mois de menuiserie dans la région de Gaya, faire des recherches sur de nombreuses essences locales (kapokier par exemple), étudier l'amènagement de la grande roneraie du Dallol Maori etc etc.

L'extension possible du Centre Technique Forestier Tropical ne se heurte qu'au problème financier. Dans la mesure où les crédits pourraient être augmentés d'une manière sensible, de nouvelles recherches seraient entreprises dans le cadre des besoins définis par le Comité de la Recherche.

§ 34 - <u>La situation financière actuelle et les propositions d'évolution</u>.

A l'heure actuelle, la subvention accordée au C.T.F.T. se répartit comme suit: (1970).

FAC au titre Niger.....7 131 250 F CFA

Budget Niger 6 750 000 F CFA

Le financement total est prévu d'évoluer de la façon suivante au cours de la période 1971-1974. Millions CFA

	1971	1972	1973	1974	Total
	14,8	15,2	16,0	16,8	62,8

TITRE : I

SOMMAIRE DU CHAPITRE RELATIF A L'HYDRAULIQUE

-=-=-

SECTION I RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES — pt 1 - 2

§ 11 Hydraulique Humaine

§ 12 Hydraulique Pastorale

SECTION II LE PREMIER PLAN 1965 - 1968 et L'ANNEE 1969 — 3 - 8

§ 21 Etudes

§ 22 Travaux

§ 23 Exécution Financière du Plan 1965 - 1968

§ 24 Tableaux Recapitulatifs des Ouvrages Existants

§ 25 Problèmes Particuliers Poses au Cours du Plan 1965 - 1968

SECTION III AJUSTEMENT DES PERSPECTIVES DECENNALES — 8 bis -1

§ 31 Grandes Lignes de la Politique de l'Eau

§ 32 Modalités de Gestion - Institutions et Organismes

§ 33 Modalités de Financement des Investissements

SECTION IV OBJECTIFS, CONTENU ET FINANCEMENT DU PLAN 1971 - 1974 — 16 26

§ 41 Définition des Programmes

§ 42 Financement du Plan 1971 - 1974

SECTION I

RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES

L'eau, élément indispensable à la vie et facteur important de développement, a fait l'objet de longs commentaires et d'options précises lors de l'élaboration des perspectives décennales. On reprendra ici les seules perspectives relatives à l'hydraulique humaine et pastorale, l'hydraulique agricole étant traitée dans un autre chapitre.

La satisfaction rationnelle des besoins en eau des populations urbaines, sédentaires et nomades et du cheptel doit être examinée en fonction de la qualité de l'eau et de considérations économiques diverses (importance et activités caractéristiques des populations, localisation des points d'eau, possibilités et coûts des captages, urgence de l'équipement, mode de financement, de gestion et d'entretien etc ...). En effet, le choix des investissements a une incidence directe sur les charges récurrentes qui en découlent, donc sur l'importance du budget de fonctionnement des ouvrages et des possibilités de prise en charge au niveau de l'Etat, des collectivités ou des particuliers.

Le programme comprenait :

§ 11 - HYDRAULIQUE HUMAINE

On distinguait la zone urbaine de la zone rurale

1. 11 - Zone urbaine :

Equipement systématique des centres urbains de plus de 3.000 habitants. Sur les réseaux existants, des extensions ou des stations de traitement devaient être réalisées en cas de nécessité. Les équipements retenus étaient :

- 5 stations de traitement pour les villes établies le long du fleuve.

- 15 adductions d'eau

.../...

1. 12 - Zone rurale :

On devait rechercher le captage de la nappe superficielle par fonçage de puits. Ce procédé est en effet de loin le moins onéreux en investissement et en fonctionnement. En cas d'impossibilité, un forage était prévu pour capter les nappes les plus profondes. Programme retenu :

- . 1000 puits modernes
- . 700 puits traditionnels réalisés avec la participation de la population.
- . 10 forages villageois.

Estimation globale des investissements pour les 2 zones : 3.325 millions CFA.

*
* *

§ 12 - HYDRAULIQUE PASTORALE

Les équipements à créer devaient avoir pour vocation principale l'alimentation en eau du cheptel. Les équipements retenus étaient essentiellement :

- 100 barrages et 150 mares pour la retenue des eaux de surface
- 300 puits captant les eaux de la nappe phréatique
- 80 forages profonds.

Estimation des investissements : 6.650 millions CFA

*
* *

§ 13 - RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS PREVUS

Hydraulique humaine	3.325 millions
Hydraulique pastorale	6.650 millions
TOTAL	9.975 millions

.../...

LE PREMIER PLAN 1965-1968 ET L'ANNEE 1969

De 1965 à 1969, les réalisations ont été les suivantes :

* * * *

§ 21 - ETUDES

211 - Etude économique réalisée par NEDECO (FED, 50 millions) visant à établir un programme d'hydraulique général en zone sédentaire à partir d'enquêtes approfondies des besoins de 2.136 puits modernes classés par priorités ; elle a permis l'élaboration de 2 dossiers de financement soumis au FED en 1967

- adductions d'eau dans les agglomérations de FILINGUE, TAHOUA, ILLELA, BIRNI N'KONNI et MAGARIA.

- Fonçage et équipements de puits adaptés aux besoins en eau des villages de plus de 400 habitants de la zone sédentaire.

212 - Enquête sur les disponibilités en eau au Niger effectuée par Aéro-Service, sur financement USAID, qui n'a été suivie d'aucun programme de financement.

213 - Demande de financement en 1969 accordée par le FAC (99,3 millions) pour une étude de modernisation de zone pastorale, comprenant une part importante de recensement des points d'eau et devant aboutir à la mise au point d'un programme d'équipement systématique de cette zone.

* * *

§ 22 - TRAVAUX

221 - Achèvement de travaux commencés au cours du plan intérimaire 1962-1964. (1)

- Adduction d'eau potable dans les villes de TESSAOUA, MADAOUA, N'GUIGMI, TCHIN-TABARADEN (FAC, 92,2 millions)

---

(1) Les chiffres correspondent aux ouvertures de crédits ne correspondant pas forcément aux montant effectivement payés.

.../...

- Extension des réseaux d'eau de Niamey, Agadez, Maradi. Ces deux opérations ont été financées par le FAC (107,5 millions).

- Construction de 396 puits en zone sédentaire par le Fonds Européen (1.210 millions).

Réalisation de 13 forages dans l'Ouest Niger (préfinancement SNETHA).

222 - Période 1965-1968

Construction et équipement de 9 forages en zone nomade dans le département de Tahoua et l'arrondissement de Filingué par le FAC (227 millions).

- Extension du réseau d'adduction d'eau de Niamey, sur emprunt communal auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique (30 millions).

- Extension du réseau de Niamey, sur emprunt de l'Etat auprès de la KREDITANSTALT (160,5 millions).

- Adduction d'eau de Tahoua (forage, exhaure, centrale électrique) sur emprunt de l'Etat auprès de la KREDITANSTALT.

- Adduction d'eau (forages et réseau élémentaire) dans 11 centres (Abala, Birni N'Gaouré, Loga, Matankari, Tibiri, Guéchémé, Bagaroua, Bouza, Illéla, Keita) sur emprunt de l'Etat auprès de la Kreditanstalt (580,1 million, y compris Tahoua).

- Construction de 150 puits dans les villages de la zone sédentaire (FED, 495 millions).

- Mise en oeuvre d'un programme de fonçage de puits en investissement humain, avec l'aide au démarrage de l'USAID (22 millions), puis une participation du Budget d'Equipement (24,2 millions).

- Exécution de 19 puits destinés à abreuver les troupeaux des nomades en zone sédentaire (Ouest), sur emprunt de l'Etat auprès de la CCCE (50 millions) et la CPCL (25 millions).

- 14 puits et 16 forages dans l'Est du Niger (région du Manga) : préfinancement (44,1 millions) et aide britanique (36,9 millions).

.../...

- Equipement de 10 forages dans l'Ouest Niger, sur préfinancement et réalisation de 3 forages (223 millions y compris 40 millions de matériel livré à l'OFEDES).

223 - En 1969

Poursuite du programme de puits en investissements humains.

Alimentation du village de l'aérodrome de Niamey, sur emprunt de l'Etat à la KREDITANSTALT (61,7 millions).

Etude de l'extension de l'adduction d'eau de Niamey, sur aide italienne (30 millions), avec une participation du Budget (15 millions, dont 5,1 en équipement et le reste en fonctionnement).

Début d'un programme de 514 puits en zone sédentaire, sur financement FED (1.150 millions au total)

Equipement de l'OFEDES, financement FAC (104 millions)

224 - A cette liste, il conviendrait d'ajouter l'équipement hydraulique effectué à l'occasion d'autres opérations. Il s'agit essentiellement de forages exécutés en annexe aux projets routiers pour alimenter les chantiers (8 forages et 4 puits), à la création du ranch d'Ekrafane (5 forages) à l'étude du Dallol Maouri (FSNU et B E, 5 forages artésiens, 4 forages non artésiens) et à celle du Nord Gouré (FSNU et B E, 9 forages).

*
* *

§ 23 - EXECUTION FINANCIERE DU PLAN 1965-1968

Les commentaires sur l'exécution financière donnent un bon aperçu du degré de réalisation par rapport aux prévisions.

Dans le plan 1965-1968, l'hydraulique (non compris l'hydraulique agricole) venait au deuxième rang des investissements publics après les communications, avec 7.063 millions de dépenses prévues (dont une part négligeable d'investissements privés). 1.158 étaient déjà acquis (poursuite d'opérations en cours) et 5.905 restaient à obtenir.

.../...

Ce plan n'ayant pas toujours suffisamment fait la distinction entre les ouvertures de crédits et les consommations effectives de crédits, on notera les points suivants :

- les crédits effectivement ouverts dans la période 1965-1968 ont été de 4.447 millions, soit 75,3 % des crédits qu'on prévoyait d'obtenir, soit un taux supérieur à celui de la moyenne de l'ensemble des investissements publics (63,1 %).

En revanche, si l'on compare les crédits effectivement consommés dans la période (y compris les crédits obtenus antérieurement) au chiffre prévisionnel de 7.063 millions, on constate que 3.648 millions ont été effectivement dépensés, soit 51,6 % des prévisions.

Quel que soit le critère retenu, on constate que les investissements publics en hydraulique ont connu un pourcentage de réalisation supérieur à la moyenne, et que ce secteur qui représentait 12,2 % de l'ensemble des prévisions d'investissements publics, avec le deuxième rang, a en fait représenté 26,5 % des réalisations effectives et a pris le premier rang.

On peut donc conclure que, comparé à l'ensemble des investissement publics, les réalisations du secteur de l'hydraulique ont été très satisfaisantes.

*
* *

§ 24 - TABLEAUX RECAPITULATIF DES OUVRAGES DE CAPTAGE EXISTANTS

241 - Forages et puits forages.

Forages et puits-forages :

DESIGNATION	1966	1967	1968	1969
Forages utilisables	88	118	133	135
Forages à équiper	19	31	9	4
. d'un puits	8	12		1
. d'un groupe de pompage	11	19	9	3
Forages artésiens	24	32	32	40
Forages équipés	45	55	92	83
. d'un puits	5	13	29	16
. d'un groupe de pompage	40	42	63	67
Groupe de pompage en service : (y compris les centres urbains)	36	31	57	

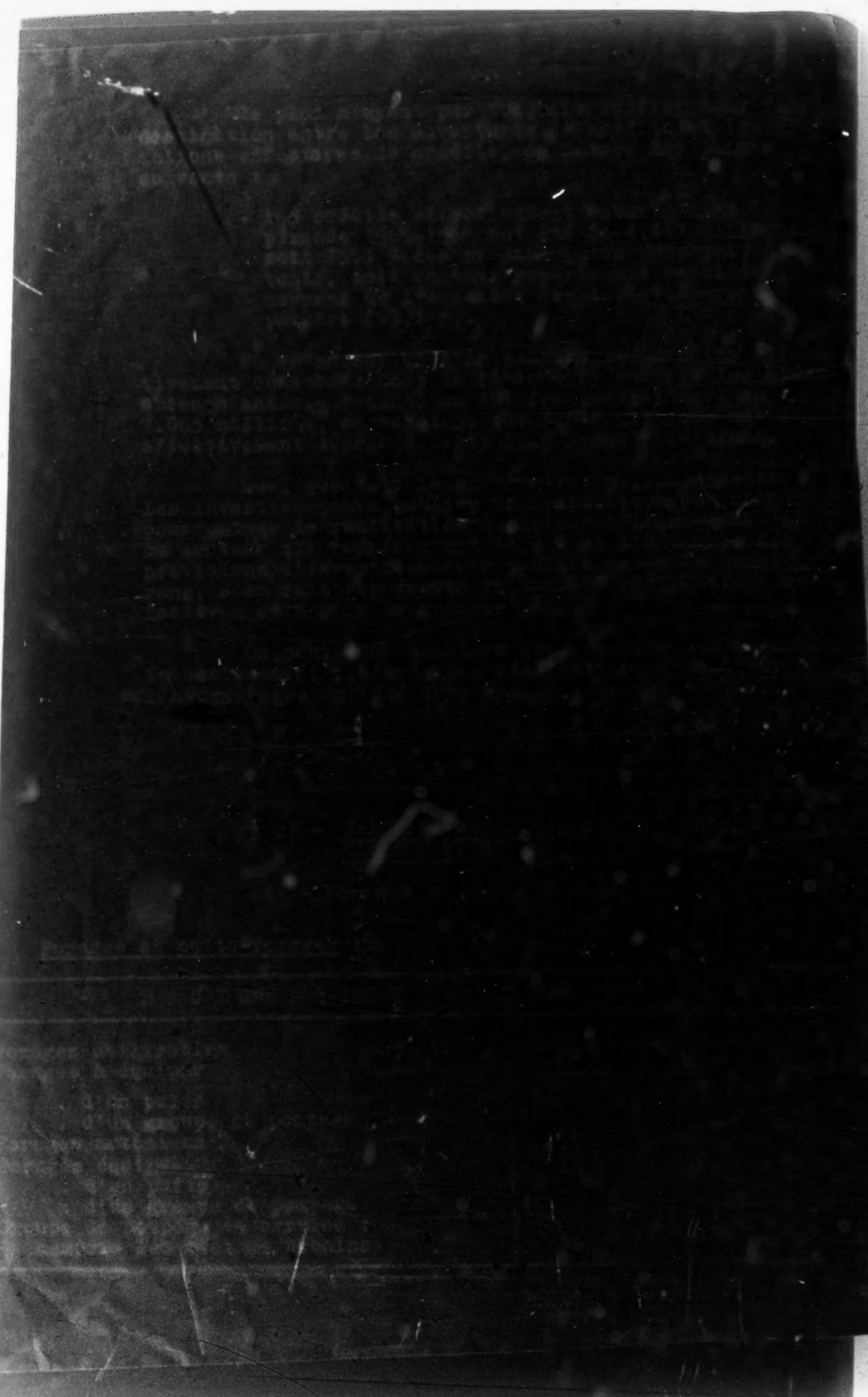

242 - Puits modernes :

DESIGNATION	1966	1967	1968	1969
Puits recensés par le B.I.R.H.	1.950	2.115	2.185	2.368

* * *

§ 25 - PROBLEMES PARTICULIERS QUI SE SONT POSES AU COURS DU P.I.R. 1965-1968

C'est sur les problèmes de gestion et des charges récurrentes que les perspectives décennales et le plan quadriennal avaient été le moins précis. Les difficultés soulevées et les solutions apportées justifieront l'importance particulière qui sera accordée à cet aspect du problème dans les développements relatifs au plan 1971-1974.

On peut noter, ce qui n'est pas particulier à l'hydraulique, l'insuffisante participation des collectivités à la conception et à la préparation des dossiers, ce qui n'a pas permis aux responsables locaux de mesurer exactement les charges nouvelles qu'ils devaient supporter en matière d'adduction d'eau, a provoqué certaines difficultés de mise en service, et peut entraîner à terme, une utilisation insuffisante et peu rationnelle. Il a donc fallu procéder à une mise au point des modes de gestion qui n'est pas encore terminée.

Dans le même ordre d'idées, il a fallu préciser en cours d'exécution la part respective de l'Etat, des collectivités et des particuliers dans l'entretien des puits, le rôle de l'OFEDES, afin d'éviter la dispersion des efforts et les gaspillages qu'elle entraîne.

Un autre problème est apparu, qui pourrait à la longue créer des difficultés sérieuses : il s'agit de la disproportion de l'effort demandé aux populations en zone sédentaire : un certain nombre de villages ont obtenu des puits sans avoir à apporter la moindre participation (programme FED) alors que d'autres se voyaient demander une double participation sous forme d'investissement humain et de subvention des collectivités.

.../...

D'autre part, on s'est rendu compte très tôt que ni l'Etat, ni les collectivités, n'étaient en mesure de faire face aux charges récurrentes considérables (2 millions par an, environ d'entretien et de fonctionnement, 2 millions d'amortissement) (1) du programme de forages, ce qui a amené sa réduction ; simultanément, on a pris conscience de la nécessité d'implanter les forages en fonction d'une utilisation rationnelle des pâturages.

---

(1) Il s'agit de prix moyen pour une production de 50.000 m3 par forages, un certain nombre de forages produisant bien moins, les coûts un m3 sont alors beaucoup plus élevés.

Les 2 millions d'amortissement n'ont jamais pu être pris en compte.

SECTION III

AJUSTEMENT DES PERSPECTIVES DECENNALES POLITIQUE DE L'EAU DANS LE PLAN 1971-1974

---

§ 31 - GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

311 - Principes

L'eau étant un bien économique dont il est nécessaire et possible de chiffrer le coût (fonctionnement, entretien et amortissement), le principe de base est que les usagers doivent supporter ce coût réel, selon des modalités à déterminer pour chaque cas particulier.

En effet, l'Etat ne peut prendre systématiquement à sa charge la totalité des coûts entraînés par les investissements, l'entretien et le fonctionnement, sauf à augmenter la fiscalité, ce qui revient en définitive à faire supporter par la totalité des contribuables des équipements dont une partie seulement bénéficie, ou court en outre le risque très réel que l'entretien et le fonctionnement soient de moins en moins correctement assurés, les crédits nécessaires venant en concurrence avec d'autres priorités.

.../...

D'autre part, on renoncera dans le plan aux nomenclatures anciennes pour distinguer dorénavant :

- l'hydraulique urbaine (grandes villes et centres secondaires)
- l'hydraulique rurale (zone sédentaire et zone nomade)

nomenclature qui se prête mieux à la définition des investissements et des modes de gestion.

312 - Application et exceptions

Cependant il convient de tenir compte de la situation socio-économique du Niger et de n'appliquer dans certains cas ces principes que par étapes.

Si, en zone urbaine et sédentaire, l'application du principe conduit à ajuster les équipements à la solvabilité des usagers, certaines situations particulières amèneront à y renoncer exceptionnellement : c'est le cas de Zinder, ville pour laquelle un équipement complémentaire très important est devenu indispensable, sans commune mesure avec la capacité d'endettement de la commune ; il est évident qu'on ne peut laisser une grande ville manquer d'eau, et dans ce cas l'Etat devra prendre à sa charge l'équipement, au moins en partie.

D'autre part, en vue d'encourager les collectivités à mener à bien dans des délais raisonnables l'équipement en puits modernes de la zone sédentaire, objectif prioritaire, l'Etat leur versera une subvention en fonction de leur programme de réalisations.

Enfin, même si les forages en zone nomade ne doivent plus être construits que si leur rentabilité est démontrée pour l'économie dans son ensemble, il sera vraisemblablement difficile d'isoler le bénéfice obtenu par les éleveurs, et il est par conséquent admis que l'Etat subventionnera tout ou partie de l'équipement en forages, et même, pour une certaine période, le fonctionnement et l'entretien.

313 - Structures intervenant dans la conception et l'exécution de la politique de l'eau.

313-1 - Structures de décision

Les structures mises en place au niveau de l'Etat lors de l'élaboration du plan 1965-1968 ont donné satisfaction et seront donc maintenues. Il convient de les rappeler brièvement :

.../...

- Une Commission de l'Eau, présidée par le Ministre des Travaux Publics et dont le Secrétariat est assuré par le Commissaire Général au Développement, rassemble les représentants de tous les ministères et services intéressés à divers titres aux problèmes de l'hydraulique, ainsi que des représentants du Parti et de l'Assemblée Nationale. Son rôle est de proposer au gouvernement options générales, la définition de la politique, la mise au point des programmes, d'étudier les problèmes propres à chaque opération et enfin d'examiner les rapports d'exécution.

La Commission de l'eau dispose d'un comité technique de l'Eau chargé plus effectivement d'étudier les problèmes d'exécution.

- Le Ministère des Travaux Publics est chargé de l'élaboration des dossiers, de l'exécution de la surveillance des Travaux, de la tutelle de la NIGELEC.

Le Ministère des Travaux Publics dispose pour ce faire : d'une section d'étude d'hydraulique, d'électricité et d'assainissement à la Direction des Travaux Publics, d'un bureau d'inventaire des ressources d'hydraulique à la Direction des Mines chargé de rassembler toutes les informations techniques et scientifiques sur les ouvrages existants.

- Le Ministère de l'Intérieur intervient en assurant la tutelle des collectivités.

Au niveau local, les collectivités ont la responsabilité de la mise en oeuvre et du financement de programmes d'investissement et de l'entretien d'un certain nombre d'ouvrages. Comme on le verra dans les pages suivantes leur rôle doit s'accroître considérablement au cours du plan 1971-1974.

312-2 - Structures d'exécution

Outre les services techniques du Ministère des Travaux Publics (divisions et subdivisions) et les collectivités territoriales, interviennent dans l'exécution des programmes d'hydraulique :

- l'OFEDES office public, chargé de l'entretien des puits modernes, de l'entretien et du fonctionnement des forages en zone sédentaire et nomade, et, depuis une date récente, de l'assistance à la construction des puits en investissement humain (en liaison avec le service de l'Animation).

.../...

- La NIGELEC, société d'Economie Mixte, qui a la gérance des adductions d'eau de NIAMEY, MARADI, TAHOUA, ZINDER et AGADEZ.

Il n'est pas prévu pour le moment de créer d'autres organismes.

*
* *

§ 32 - MODALITES DE GESTION - INSTITUTIONS ET ORGANISMES

- Les modalités de gestion seront examinées en fonction des principes évoqués aux paragraphes 311 et 312 ci-dessus.

321 - La NIGELEC et les cinq principales villes

La NIGELEC, Société d'Economie Mixte qui a pris la succession de la SAFELEC en 1968, assure la gestion de la distribution d'eau à la suite d'un contrat de gérance passé entre l'Etat et cette Société, contrat d'une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction.

Le gérant est rétribué par une rémunération proportionnelle aux ventes d'eau, tandis que c'est l'Etat qui fixe les tarifs, encaisse les bénéficies et supporte les charges. La perception est effectuée par la NIGELEC auprès des consommateurs branchés sur le réseau et auprès de la Mairie ou de la Sous-Préfecture lorsque celle-ci assure la vente au détail de l'eau aux bornes fonctaines.

Actuellement, les installations des gérances appartiennent à l'Etat. Cependant, le caractère d'intérêt local des réseaux ne fait aucun doute et le plan 1971-1974 énonce le principe que les installations devront être transférées dans le domaine public des collectivités.

En effet, du point de vue de la politique économique général, la situation actuelle présente des inconvénients certains : la SAFELEC puis la NIGELEC pratiquent une politique d'équilibre des comptes d'exploitation qui consiste essentiellement à combler les déficits d'exploitation de certaines villes par les bénéfices de certaines autres. En outre, il a été créé un compte d'investissement qui reçoit le solde bénéficiaire résultant de la mise en commun des gérances ; ainsi de nouvelles installations peuvent être financées par ce compte dans d'autres centres que ceux qui ont contribué à l'alimenter. Il en résulte que les pertes des exploitations déficitaires causent un préjudice direct au développement des réseaux rentables, et que des investissements dont la rentabilité n'est pas démontrée peuvent être multipliés ; d'autre part, les efforts d'assainissement de compression des réseaux déficitaires n'obtiennent pas toute la priorité nécessaire.

.../...

Du point de vue juridique, le transfert des installations aux collectivités locales impliquerait la transformation de la convention de gérance passée avec l'Etat en conventions passées avec les collectivités ; comme celles-ci ne pourront pas dans une première période assurer valablement le contrôle administratif, technique et comptable des activités complexes de la NIGELEC, les services compétants de l'Etat pourraient l'exercer pour leur compte dans le cadre de leurs activités normales de tutelle.

Cependant étant donné la complexité de la situation actuelle et des situations acquises qui ne peuvent être bouleversées du jour au lendemain, le statu quo ne sera modifié qu'après une étude approfondie qui est un objectif prioritaire du présent plan.

322. Les centres urbains secondaires.

Il s'agit des centres tels que définis dans le chapitre relatif à l'urbanisme.

Les installations de distribution d'eau sont et seront gérées par les collectivités locales avec l'appui technique de l'OFEDES.

Les collectivités bénéficiaires supporteront le coût réel de l'eau produite (rémunération du personnel, dépenses de carburants et de lubrifiants, frais de petit et de gros entretien et amortissement), qu'elles récupéreront soit sur le produit des ventes aux particuliers et aux bornes fontaines, soit par des taxes spécifiques qui en principe ne pourront être prélevées que sur la population intéressée.

Elles passeront dans la mesure du possible un contrat avec l'OFEDES pour l'entretien technique des installations.

La Commission de l'eau et la Commission de développement des collectivités territoriales devront examiner ces contrats et définir cas par cas le prix de vente de l'eau ainsi que proposer et contrôler les modalités de perception.

323. La zone rurale.

323. 1. Zone sédentaire :

- un contrat devra lier (la décision de principe étant déjà prise) l'OFEDES et chacune des Collectivités (arrondissements). Ce contrat prévoiera que tous les puits modernes du domaine des collectivités seront entretenus par l'OFEDES, moyennant une rétribution annuelle obligatoire proportionnelle au nombre de puits à entretenir.

.../...

Pour cela, les collectivités pourront si nécessaire, et après approbation des autorités de tutelle, établir les taxes rémunératoires permettant de faire face à l'accroissement progressif des charges.

- en revanche, les puits traditionnels seront entretenus soit par les particuliers auxquels ils appartiennent, soit par les collectivités villageoises avec, s'il y a lieu, l'assistance de l'arrondissement. Les puits modernes des particuliers seront évidemment entretenus aux frais de leur propriaitaires.

323. 2. Zone nomade

- le fonctionnement et l'entretien des forages resteront pendant la période du plan à la charge de l'Etat

- l'entretien des puits modernes et puits forages sera assuré par l'OFEDES sur contrat passé avec les collectivités.

*
* *

§ 33 - LES MODALITES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.

Les principes énumérés aux 311 et 312 ci-dessus, ainsi que l'étude qui en découle au § 32 des modalités de gestion, permettent de définir d'une façon logique les grandes lignes des modalités de financement des investissements.

331. Zone urbaine - les grandes villes

Sans attendre les transferts évoqués au 321, les cinq villes concernées financeront sur emprunts les extensions nécessaires, étant entendu que les charges de remboursement seront facturées dans le prix de l'eau, ou éventuellement seront couvertes par des taxes spécifiques.

Cependant,dans certains cas (Zinder), il ne sera pas possible de faire directement supporter aux usagers la totalité de cette charge ; l'Etat conservera alors la charge d'une partie des remboursements. La Commission de l'eau devra alors examiner le problème de façon précise, et il conviendra de passer une convention entre l'Etat et la Collectivité intéressée.

.../...

332. Zone urbaine - les centres secondaires.

La plupart des collectivités intéressées ne sont pas en mesure de supporter sur leurs ressources propres (directement ou par emprunt) le coût des investissements d'une adduction même sommaire. C'est pourquoi les solutions les plus économiques seront systématiquement recherchées (réseau de puits modernes, limitation des réseaux de distribution etc ...). L'Etat n'interviendra que s'il est démontré :

1) - qu'aucune autre solution n'est possible,

2) - que la population est bien en mesure de payer l'eau à son coût réel

3) - que les perspectives d'une prise en charge par les collectivités intéressées du renouvellement de l'installation existant.

Cependant, l'Etat interviendra de la même façon qu'en zone rurale sédentaire si ces centres secondaires s'équipent de puits.

333. - Zone rurale sédentaire.

Les perspectives de subventions importantes de l'extérieur pour financer des programmes de puits modernes dans la zone sédentaire apparaissent moins assurées que d dans la période précédente.

Il est donc prévu que les puits modernes du domaine public seront financés par une triple contribution:

- l'Etat fournira sous forme de subvention en matériaux ou en financement de matériaux une contribution dont le pourcentage par rapport à la dépense totale sera fixé d'une part en fonction de l'importance des programmes et des ressources dont il dispose (sur le Fonds National d'Investissement et grâce à l'aide extérieure), d'autre part en fonction des caractéristiques régionales (difficultés de fonçage, capacités de financement des collectivités et populations).

.../...

- les populations bénéficiaires fourniront au minimum les prestations ci-après, soit en participation directe, soit en fonds de concours : fourniture des matériaux locaux au chantier : eau, sable, gravier, main d'oeuvre non spécialisée. Aucune opération de construction de puits modernes ne pourra être autorisée sans participation de la population conforme à ces directives.

- les arrondissements financeront sur leur budget d'équipement la portion restante. Des directives précises leur seront fournies afin que, grâce aux recours aux emprunts auprès de la Caisse de Prêt aux Collectivités locales, des programmes importants puissent être réalisés dans la période du plan.

Les normes techniques sont fixées par la Commission de l'eau sur proposition de l'OFEDES et des Travaux Publics.

Un inventaire des besoins en puits modernes sera effectué dans chaque collectivité, en fonction des équipements existants, de la population des villages à équiper.

Il y aura donc lieu de préciser si possible pour le début de l'année 1971, sur la base de cet inventaire, les possibilités financières des arrondissements et de la CPCL ainsi que les charges d'entretien récurrentes, un programme régional et détaillé.

334. Zone nomade.

Les forages seront financés par l'Etat. En ce qui concerne les puits, la Commission de l'Eau devra se prononcer cas par cas pour déterminer si les arrondissements intéressés pourront mettre sur pied un schéma de financement analogue à celui prévu pour la zone sédentaire.

SECTION IV

OBJECTIFS, CONTENU ET FINANCEMENT DU PLAN 1971 - 1974

§ 41 - DEFINITION DES PROGRAMMES

411.- Zône urbaine

4111.- Les cinq villes dont la gestion est assurée par la NIGELEC.

Pendant la période couverte par le plan, on distinguera d'une part les investissements courants qui peuvent normalement être assurés par les gérances, directement sur leurs disponibilités ou éventuellement par un recours à l'emprunt, d'autre part les opérations, nécessitant un recours à une aide extérieure et à une participation de l'Etat.

La première catégorie devra permettre de faire face à l'évolution prévisible de la consommation en eau de la population. Elle comprendra notamment :

- nouvelle station de traitement des eaux à Niamey et extension correspondante du réseau principal de distribution - Bien que l'étude ne soit pas encore suffisamment avancée pour permettre de chiffrer précisément cette opération on peut l'évaluer à un minimum de 500 millions CFA. La réalisation est considérée comme prioritaire, un retard important ayant déjà été pris par rapport à l'évolution de la consommation.

- le programme de petit investissement des gérances, évalué à 92M CFA, conformément au sous-paragraphe 421 ci-dessous.

La deuxième catégorie correspond à de véritables rattrapages et ne peut être mise entièrement à la charge des gérances. Il s'agit

- de l'extension des moyens d'exhaure à Zinder, du réseau d'adduction à la ville et du réseau de distribution, opération chiffrée à 663 millions TTC.

- de l'extension de l'adduction d'eau de Tahoua, dont le financement est obtenu (partie d'un programme global de 453 millions CFA).

4112.- Zône urbaine - Les centres secondaires.

Compte tenu des difficultés prévisibles qu'ont fait apparaître la mise en fonctionnement et la gestion des adductions d'eau construites dans la période précédente, les seules opérations retenues concernent les ouvrages dont le financement est déjà assuré (Dosso, 75,6 millions CFA, Filingué et Birni N'Konni, qui ont donné lieu avec Tahoua à une seule convention du FED), et

.../...

l'équipement et le raccordement au réseau de Malbaza du forage qui vient d'y être exécuté au titre des travaux routiers financés par le FED. La gravité d'une panne éventuelle du seul forage équipé sur le fonctionnement de la cimenterie nécessite en effet que soit assurée une deuxième source d'approvisionnement.

Il conviendra, pour entreprendre de nouveaux programmes dans les centres secondaires, d'attendre les conclusions que l'on pourra tirer des premières années de fonctionnement et de gestion des centres équipés dans la période précédente.

4113 - Zone urbaine - Réseaux de distribution

A l'exception des opérations évoquées dans les paragraphes précédents, les programmes correspondant aux réseaux de distribution sont repris au titre des opérations d'urbanisme, dont ils constituent généralement un des aspects.

412 - Zône rurale

4121 - La zone sédentaire

Outre l'achèvement du programme FED de 514 puits, et des 21 puits pour nomades en zone sédentaire (Ouest du Niger), le plan sera essentiellement axé sur la systématisation et la généralisation de la réalisation d'ouvrages effectués en investissement humain.

Le problème de l'alimentation en eau potable des zônes rurales demeure encore crucial au Niger. Pour le résoudre le plus rapidement possible, il est apparu nécessaire d'adjoindre à l'effort financier du Gouvernement, une participation directe des populations bénéficiaires. Cette participation consiste en la fourniture d'une main-d'oeuvre non spécialisée ainsi qu'en la mise à la disposition des chantiers des matériaux disponibles localement (sable gravier). Les travaux ont lieu en saison sèche (d'octobre à Juin), ce qui permet d'occuper utilement des paysans désoeuvrés pour la satisfaction d'un de leurs besoins essentiels. Chaque chantier est une école de formation qui permet aux villageois de réaliser ce que coûte un puits. Il en résulte une prise de conscience favorable pour l'entretien futur des ouvrages construits.

<u>Principes retenus pour l'exécution du programme</u>

I°/ - Dans un premier temps et jusqu'à ce que les capacités contributives des Arrondissements le leur permettent, <u>l'Etat</u> prendra en sa charge :

a) la fourniture des matériaux (fer et ciment). Ces matériaux pourront être obtenus sous forme d'aide (Exemple : Financement Unicef), ou achetés sur des crédits en provenance du Fonds National d'Investissement.

.../...

b) les salaires des Puisatiers (main-d'oeuvre spécialisée).

2°/ - Les Arrondissements concernés doivent verser une participation financière atteignant les 20 % du montant des travaux. Cette participation est destinée à couvrir :

- les opérations de mise en eau réalisées par des équipes spécialisées de l'OFEDES (60.000 frs environ par puits)
- les frais de transport des matériaux, les déménagements des équipes et les frais de surveillance des chantiers.

3°/ - Les villages fournissent :

- un logement gratuit pour le Puisatier
- Cinq (5) personnes par jour
- Ils doivent en outre approvisionner le chantier en sable, gravier et en eau pour le gâchage du ciment.

Dans un premier temps, ce programme de puits en investissements humains sera réalisé dans les arrondissements animés, en étroite liaison avec le service de l'animation.

4122 - En zône nomade

Dans cette zone on recherchera la valorisation de l'élèvage considéré comme richesse nationale. Les Perspectives Décennales mettaient davantage l'accent sur l'amélioration de la qualité du bétail que sur l'accroissement numérique du cheptel.

En ces zones semi-arides le bétail est tributaire de l'eau et des pâturages. Tout progrès en matière d'élevage repose obligatoirement sur une meilleure utilisation des pâturages naturels disponibles et cet objectif ne peut être atteint que par une association étroite de l'eau et du pâturage.

Les programmes d'hydraulique en zone nomade tendront en conséquence à constituer un réseau de points d'eau à maille homogène permettant d'organiser les déplacements des groupes pastoraux à l'intérieur des parcours traditionnels en fonction de la charge possible et de l'évolution des pâturages.

Une étude en cours d'exécution permettra de rassembler une documentation actualisée sur toute la zone nomade ; elle portera sur :

- l'inventaire de toutes les ressources en eau de surface et souterraine disponibles,
- l'évaluation des besoins en eau à satisfaire
- les types de captage possibles pour satisfaire ces besoins

.../...

l'équipement et le raccordement au réseau de Malbaza du forage qui vient d'y être exécuté au titre des travaux routiers financés par le FED. La gravité d'une panne éventuelle du seul forage équipé sur le fonctionnement de la cimenterie nécessite en effet que soit assurée une deuxième source d'approvisionnement.

Il conviendra, pour entreprendre de nouveaux programmes dans les centres secondaires, d'attendre les conclusions que l'on pourra tirer des premières années de fonctionnement et de gestion des centres équipés dans la période précédente.

4113 - Zone urbaine - Réseaux de distribution

A l'exception des opérations évoquées dans les paragraphes précédents, les programmes correspondant aux réseaux de distribution sont repris au titre des opérations d'urbanisme, dont ils constituent généralement un des aspects.

412 - Zône rurale

4121 - La zone sédentaire

Outre l'achèvement du programme FED de 514 puits, et des 21 puits pour nomades en zone sédentaire (Ouest du Niger), le plan sera essentiellement axé sur la systématisation et la généralisation de la réalisation d'ouvrages effectués en investissement humain.

Le problème de l'alimentation en eau potable des zônes rurales demeure encore crucial au Niger. Pour le résoudre le plus rapidement possible, il est apparu nécessaire d'adjoindre à l'effort financier du Gouvernement, une participation directe des populations bénéficiaires. Cette participation consiste en la fourniture d'une main-d'oeuvre non spécialisée ainsi qu'en la mise à la disposition des chantiers des matériaux disponibles localement (sable gravier). Les travaux ont lieu en saison sèche (d'octobre à Juin), ce qui permet d'occuper utilement des paysans désoeuvrés pour la satisfaction d'un de leurs besoins essentiels. Chaque chantier est une école de formation qui permet aux villageois de réaliser ce que coûte un puits. Il en résulte une prise de conscience favorable pour l'entretien futur des ouvrages construits.

<u>Principes retenus pour l'exécution du programme</u>

I°/ - Dans un premier temps et jusqu'à ce que les capacités contributives des Arrondissements le leur permettent, <u>l'Etat</u> prendra en sa charge :

a) la fourniture des matériaux (fer et ciment). Ces matériaux pourront être obtenus sous forme d'aide (Exemple : Financement Unicef), ou achetés sur des crédits en provenance du Fonds National d'Investissement.

.../...

b) les salaires des Puisatiers (main-d'oeuvre spécialisée).

2°/ - Les Arrondissements concernés doivent verser une participation financière atteignant les 20 % du montant des travaux. Cette participation est destinée à couvrir :

- les opérations de mise en eau réalisées par des équipes spécialisées de l'OFEDES (60.000 frs environ par puits)
- les frais de transport des matériaux, les déménagements des équipes et les frais de surveillance des chantiers.

3°/ - Les villages fournissent :

- un logement gratuit pour le Puisatier
- Cinq (5) personnes par jour
- Ils doivent en outre approvisionner le chantier en sable, gravier et en eau pour le gâchage du ciment.

Dans un premier temps, ce programme de puits en investissements humains sera réalisé dans les arrondissements animés, en étroite liaison avec le service de l'animation.

4122 - En zône nomade

Dans cette zone on recherchera la valorisation de l'élèvage considéré comme richesse nationale. Les Perspectives Décennales mettaient davantage l'accent sur l'amélioration de la qualité du bétail que sur l'accroissement numérique du cheptel.

En ces zones semi-arides le bétail est tributaire de l'eau et des pâturages. Tout progrès en matière d'élevage repose obligatoirement sur une meilleure utilisation des pâturages naturels disponibles et cet objectif ne peut être atteint que par une association étroite de l'eau et du pâturage.

Les programmes d'hydraulique en zone nomade tendront en conséquence à constituer un réseau de points d'eau à maille homogène permettant d'organiser les déplacements des groupes pastoraux à l'intérieur des parcours traditionnels en fonction de la charge possible et de l'évolution des pâturages.

Une étude en cours d'exécution permettra de rassembler une documentation actualisée sur toute la zone nomade ; elle portera sur :

- l'inventaire de toutes les ressources en eau de surface et souterraine disponibles,
- l'évaluation des besoins en eau à satisfaire
- les types de captage possibles pour satisfaire ces besoins

.../...

Pour déterminer la nature des ouvrages à réaliser on s'appuiera sur des critères techniques (possibilité ou non de choix entre différents types de captage, valeur des pâturages, densité du bétail,) sociaux (peuplement nomade, modes d'élevage, déplacements des éleveurs,) et économiques (amélioration de la production animale de la commercialisation du bétail, coût des équipements et charges recurrentes).

Sur ces bases seront établis des programmes cohérents d'équipements hydrauliques par zones, complètant les réseaux de points d'eau existants, associant puits, puits-forages, forages et éventuellement retenues collinaires, tenant compte également des perspectives économiques de la zone nomade et des incidences financières de ces équipements pour la collectivité.

En l'état actuel des connaissances, il est difficile de préciser le montant des investissements qui seront réalisés mais on compte consacrer au cours du deuxième plan, 800 millions à l'équipement hydraulique en zone nomade.

Le principe qui prévaudra pour l'établissement de ce programme sera de mettre à la disposition des troupeaux une quantité d'eau suffisante pour leur permettre d'utiliser sans déplacements excessifs la totalité des pâturages de la zone.

Pour ce faire on s'orientera vers la construction de puits et de puits-forages de préférence aux forages équipés de stations de pompage dont le fonctionnement et l'entretien entrainent de lourdes charges, actuellement de l'ordre de 2 Millions de frs par an et par forage.

Le recours aux forages équipés ne sera de règle que dans les zones où des nappes de débit important mais inaccessibles aux éleveurs constituent les seules ressources en eau.

D'autre part, dans le but de maintenir les charges financières dans des limites compatibles avec l'évolution des recettes, les puits et les puits forages seront équipés de moyens d'exhaure manuelle ou animale, certes parfois pénibles ; mais beaucoup plus en rapport avec l'économie pastorale actuelle que les procédés mécaniques.

On s'efforcera avant tout d'assurer un volume d'eau suffisant à la surface par la multiplication des puits et on ne réalisera de forages avec stations de pompage que si les conditions hydrogéologiques ou l'organisation des mouvement pastoraux l'exigent. Ces stations serviront de relais entre points d'eau à exhaure manuelle ou animale et correspondront à des justifications socio-économiques démontrées.

.../...

De même on reviendra à une plus saine conception de l'utilisation des stations de pompage.

Il a été constaté au cours des années antérieures que l'utilisation non contrôlée des stations de pompage entraînait

- soit la disparition progressive des pâturages par surexploitation quand la zone desservie est occupée de façon permanente

- soit des charges budgétaires excessives dès que certains aspects sociaux l'emportent sur l'objectif fondamental de l'hydraulique pastorale qui est l'entretien des animaux dans les meilleures conditions techniques et économiques.

Les populations pastorales apparaissant impuissantes à règler elles mêmes, tout au moins sans heurt, les problèmes d'occupation du sol qui se posent sous un angle nouveau du fait des modifications apportées au milieu par les équipements mis à leur disposition, il devient indispensable d'organiser les déplacements des groupes pastoraux à l'intérieur des différentes zones traditionnelles de pâturages.

Des essais dans cette voie ont été tentés au cours de la dernière campagne dans la zone de forage de l'ouest. Malgré des conditions particulièrement défavorables dûes à un pluviométrie déficitaire ayant réduit les disponibilités fourragères, cette expérience a permis de prouver que les pasteurs pouvaient se soumettre à une certaine discipline quand celle-ci ne pertube pas profondément leurs habitudes et rejoint leurs préoccupations.

On s'attachera donc au cours de cette période quadriennale à définir un plan d'utilisation des équipements hydrauliques existants ou qui seront réalisés.

Dans ce plan les dates d'ouverture et les durées de fonctionnement des stations de pompage seront décidées chaque année par l'administration, après consultation des représentants des éleveurs intéressés, en fonction des ressources fourragères disponibles, des effectifs et des mouvements du bétail.

Cette politique d'utilisation des stations de pompage et des zones de parcours en dépendant a fait l'objet en 1961 d'un texte législatif quelque peu perdu de vue et qui sera remis en vigueur.

..../...

§ 42.- FINANCEMENT DU PLAN 1971 - 1974

421 - Les investissements

421 - 1 Tableau des opérations retenues

INTITULE	Année de démarrage	Source	Montant (millions CFA)	Consommation de Crédits dans la période 1971 - 1974
1°/ Zône urbaine :				
Opérations en cours				
Adduction d'eau d'eau de Niamey	1965	RFA (emprunt)	150,5	Achevée en 1970
Adduction d'eau de 11 centres secondaires	1965	RFA (emprunt)	565,0	43,2(achevement en 1971)
Adduction d'eau aéroport de Niamey	1969	RFA (emprunt)	88,7	1,0(achèvement en 1971)
		BE	3,1	-
Adduction d'eau de Dosso	1969	RFA (emprunt)	75,6	29,6(achèvement en 1971)
Etude des renforcements des fournitures en eau de Niamey	1969	Italie	30,0	15,0(achèvement en 1971)
		BE	6,2	1,0
Opérations nouvelles				
Adduction d'eau de Tahoua, Filingué, Birni N'Konni	1970	FED	453,1	440,0(achèvement en 1971)
Adduction d'eau de Malbaza	1971	FNI	22,0	22,0(achèvement en 1972)
Extension et renforcement adduction d'eau de Zinder	1971	RFA (emprunt)	663,0	663,0(achèvement en 1973)
Renforcement des fournitures en eau de Niamey	1972	emprunt à déterminer	500,0	500,0(achèvement en 1975)
Investissements des gérances	70-74	fonds propres des gérances	92,0	10,0 en 1970 82,0 en 1971-1974

.../...

2°/ Zône rurale sédentaire

Opérations en cours

514 puits FED 21 puits dans l'ouest pour nomades en zône sédentaire	1968	FED	1330,0	402,7(achèvement en 1971)
	1968	emprunt CCCE et CPCL	75,0	5,1(achèvement en 1971)
Puits en investissement	1968	USAID	5,0	- Achevée en
Humain		BE	10,2	- 1970
Infrastructure OFEDES	1968	FAC	104,0	- Achèvée en 1970

Opérations nouvelles

600 puits en investissements humains	1971	Populations	p.m	p.m
		UNICEF (1)	p.m	p.m
		Collectivités locales	79,8	79,8
		OXFAM	8,0	8,0
		FNI	35,2	35,2

(1) le financement UNICEF, obtenu jusqu'en 1973, est inclus dans un programme plus vaste d'assistance.

.../...

3°/ Zone rurale nomade

Opérations en cours

Forages et puits dans l'est du Niger	1966	Grande-Bretagne préfinancement BE	36,9 44,1 1,1	- achevée en 70 1970 -
Puits et forages en zone nomade	1969	RFA (emprunt)	151,2	151,2(achevement en 1972)

Opérations nouvelles

Forages dans l'est du Niger	1970	Grande-Bretagne	33,3	33,3(achevément en 1972
Equipement hydraulique en zône pastorale	1973	FED	1100,0	700,0(achèvement en 1975)

421 - 2 - Observations sur les financements

Le tableau suivant indique les crédits actuellement obtenus et ceux qui restent à obtenir dans la période 1971 - 1974

	Obtenu	à obtenir	Total
1°/ Zone urbaine			
opérations en cours	918,1	1,0	919,1
opérations nouvelles	463,1	1.267,0	1.730,1
2°/ Zone rurale sédentaire			
opérations en cours	1.524,2	-	1.52[illegible]2
opérations nouvelles	(1)	123,0	12[illegible]
3°/ Zone rurale nomade			
opération en cours	233,3	-	233,3
opérations nouvelles	33,3	1.100,0	1.133,3
TOTAL	3.172,0	2.491,0	5.663,0

participation UNICEF
non chiffrée

.../...

Parmi les opérations nouvelles, et pour les crédits à obtenir, les opérations suivantes peuvent être considérées comme définitivement acquises dans leur principe :

Extension et renforcement de l'adduction d'eau de Zinder; forages dans l'est du Niger.

L'opération suivante est clairement définie, mais les modalités de son financement restent à préciser : 600 puits en invertissements humains. Une participation importante des arrondissements est prévue, et il sera nécessaire que des consultations entre le Commissariat Général au Développement, l'OFEDES, les autorités départementales et d'arrondissement aient lieu pour mettre au point le déroulement de cette opération.

422 - Le fonctionnement

422 - 1 - Le fonctionnement des adductions d'eau gérées par la Nigelec sera intégralement assuré, amortissement compris, sur les recettes des gérances, conformément aux principes énoncés à la Section III, à l'exception de celle de Zinder qui sera indirectement subventionnée, l'Etat prenant en charge une partie des charges financières et du remboursement de l'emprunt à contracter auprès de la RFA (Kréditanstalt fur Wiederaufbau).

422 - 2 - Fonctionnement de l'OFEDES

L'OFEDES, outre le programme de puits en investissement dont les ressources équilibrent les dépenses grâce à l'intervention des collectivités, du FNI, de l'UNICEF et de l'OXFAM (cf ci-dessus 421 - 1 et 421 - 2), a la charge :

- de la gestion des adductions des centres secondaires
- de l'entretien des puits modernes
- de l'entretien et du fonctionnement des forages

Conformément à des instructions récentes des autorités de tutelle, l'OFEDES doit dorénavant établir des budgets prévisionnels pour chacun de ces trois types d'actions, budgets régionali- , permettant d'en connaître exactement le prix de revient réel. Il est expressément prévu que les ressources correspondantes devront être versées par l'Etat ou les collectivités, à défaut de quoi l'OFEDES devrait reduire ses activités en conséquence.

422 - 21 - Adductions des centres secondaires

Les conditions actuelles de la gestion ne sont pas suffisamment connues pour que des comptes prévisionnels rigoureux aient pu être établis.

En tout état de cause, les Collectivités locales intéressées devront prendre à leur charge le paiement des sommes nécessaires pour équilibrer le compte d'exploitation de cette gestion au cas vraisemblable où les recettes directes provenant de la vente de l'eau ne suffisaient pas.

.../...

Il conviendra que l'ensemble du problème soit réexamin en 1971, au vu des résultats de la première année de gestion de ces adductions.

422 - 22 - Entretien des puits modernes

Le tableau suivant indique les conditions financières d'une gestion équilibrée.

TABLEAU DES PREVISIONS DE DEPENSES ET DE RECETTES DE L'OFEDES POUR L'ENTRETIEN DES PUITS

	1970	1971	1972	1973	1974
Nombre de puits pris en compte	2.726	3.088	3.510	3.675	3.840
Puits construits sur le F.E.D.	257	257	-	-	-
" Puits construits sur investissement Humain	90	150	150	150	150
Puits construits sur divers	15	15	15	15	15
Nombre de puits à visiter	900	950	1.000	1.050	1.100
Prix moyen des réparations 02 sans amortissements	60.000	55.000	50.000	45.000	40.000
Total charges sans amortissements	54000.000	52250.000	50000.000	47250.000	44.000.000
Montant des amortissements	31350.000	32290.000	33230.000	34170.000	35.110.000
Total charges avec amortissements	85350.000	84540.000	83230.000	81420.000	79.110.000
Sommes versées par les Arrondissements	68150.000	77200.000	83230.000	81420.000	79.110.000
Différence	17200.000	7340.000	0	0	0

.../...

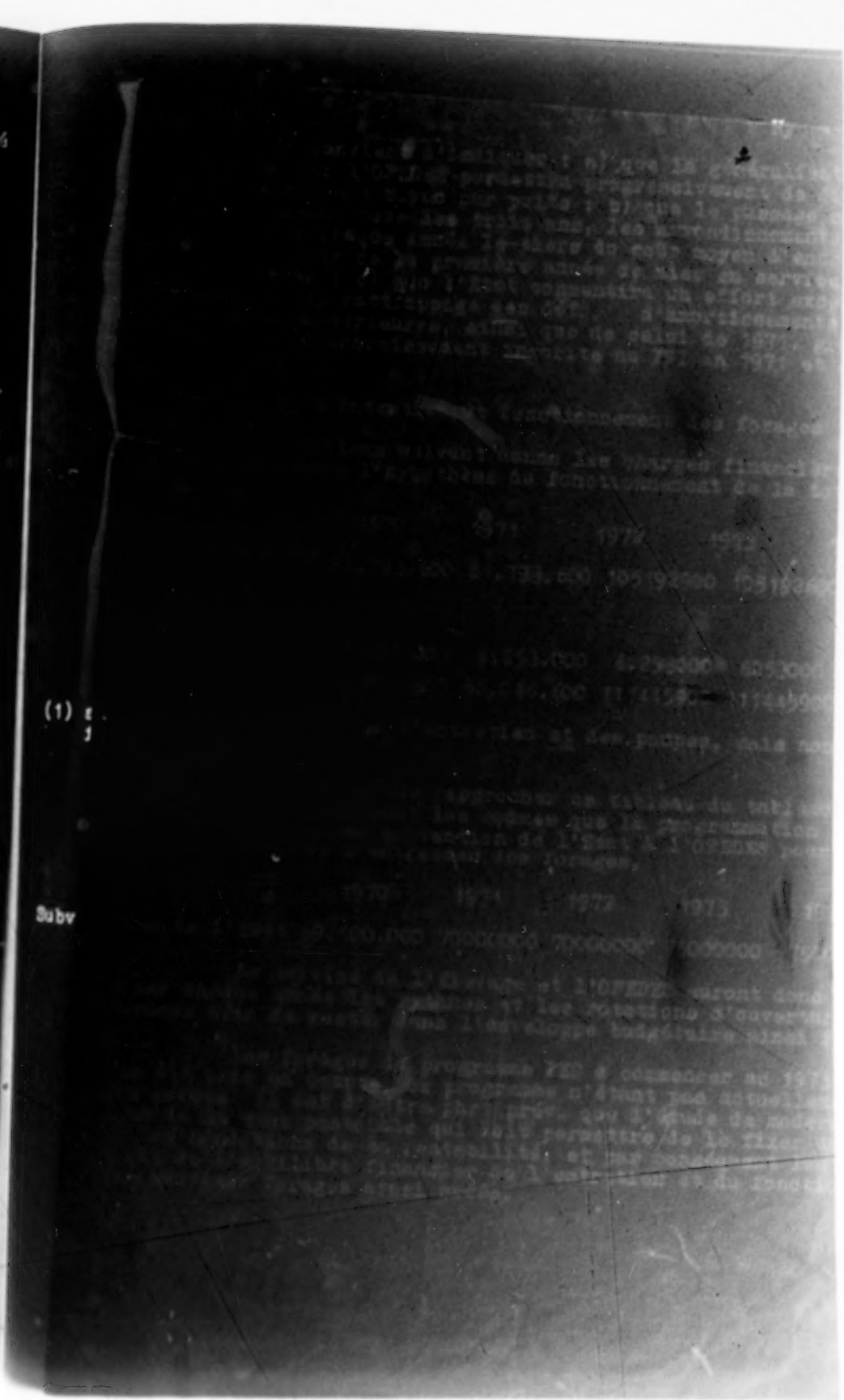

16

40

50

15

00

00

00

00

00

00

Il convient d'indiquer : a) que la généralisation de l'entretien par l'OFEDES permettra progressivement de diminuer le prix de revient moyen par puits ; b) que le passage sur un puits se faisant tous les trois ans, les arrondissements se verront facturer chaque année le tiers du coût moyen d'entretien, et cela à partir de la première année de mise en service des puits modernes ; c) que l'Etat consentira un effort exceptionnel pour assurer le rattrappage des déf.. d'amortissements des années 1970 et antérieures, ainsi que de celui de 1971, grâce à une dotation d'amortissement inscrite au FNI en 1971 et s'il y a lieu en 1972.

422 - 23 - Entretien et fonctionnement des forages

Le tableau suivant donne les charges financières de cette action dans l'hypothèse du fonctionnement de la totalité des forages :

	1970	1971	1972	1973	1974
Forages équipés de pompes et moteurs	81.793.600	81.793.600	105192900	105192600	105192900
Forages artésiens du Manga	7.081.000	6.253.000	6.253000	6253000	6253000
Total (1)	88.874.600	88.046.600	111445900	111445900	111445900

(1) amortissement des moyens d'entretien et des pompes, mais non des forages eux-mêmes.

Il convient de rapprocher ce tableau du tableau suivant, qui indique quelles sont les sommes que la programmation budgétaire a retenu comme subvention de l'Etat à l'OFEDES pour le fonctionnement et l'entretien des forages.

	1970	1971	1972	1973	1974
Subventions de l'Etat	69.100.000	70000000	70000000	75000000	75000000

Le service de l'Elevage et l'OFEDES auront donc à examiner chaque année les rythmes et les rotations d'ouverture des forages afin de rester dans l'enveloppe budgétaire ainsi fixée.

Les forages du programme FED à commencer au 1973 n'ont pas été pris en compte, ce programme n'étant pas actuellement assez précis. Il est d'autre part prévu que l'étude de modernisation de la zone pastorale qui doit permettre de le fixer définira les conditions de sa rentabilité, et par conséquent les conditions de l'équilibre financier de l'entretien et du fonctionnement des nouveaux forages ainsi créés.

CHAPITRE I

SOMMAIRE DU CHAPITRE I RELATIF AUX ROUTES

	Pages
SECTION I - RAPPEL DES PERSPECTIVES GENERALES	1-2
§ 11 - Amélioration des liaisons intérieures	
§ 12 - Amélioration des liaisons extérieures	
SECTION II - LE PLAN 1965-1968	3-5
§ 21 - Les études	
§ 22 - Travaux exécutés ou en cours d'exécution	
§ 23 - Exécution financière du plan 1965-1968	
§ 24 - Le kilomètrage réalisé par rapport aux prévisions	
SECTION III - AJUSTEMENT DES PERSPECTIVES DECENNALES	6-11
§ 31 - Les études réalisées	
§ 32 - Le programme adopté	
SECTION IV- LA PERIODE INTERIMAIRE 1969-1970	12-14
§ 41 - Les études	
§ 42 - Les travaux	
§ 43 - L'entretien routier	

.../...

Pages

SECTION V - LE DEUXIEME PLAN 1971-1974 15-26

§ 51 - La consistance du plan

§ 52 - Le financement du plan

§ 53 - L'entretien routier

§ 54 - Le Fonds National d'Investissement ;
Routes et Ponts

§ 55 - Le troisième plan quadriennal 1975-1978

SECTION I
RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES

L'insuffisance de l'infrastructure routière est un caractère très général des pays sous développés et son amélioration constitue une des conditions nécessaires du développement économique.

A cet égard la situation du Niger est caracteristique . La densité du reseau routier par rapport aux dimensions du pays est très faible et surtout la presque totalité des routes a une structure très sommaire - routes en terre et pistes. Cette situation a pour conséquence d'une part sur le plan économique de peser lourdement sur les coûts de transport et donc d'avoir une influence négative sur les échanges et d'autre part sur le plan politique et administratif de rendre la desserte de certaines régions excentriques très difficile.

En 1964 les caractéristiques du réseau étaient les suivantes : 4871 km de routes nationales dont 140 km de routes bitumées et 2360 km de route d'intérêt local soit au total un reseau 7 230 km

La structure de ce réseau était relativement simple ; un axe central AYOROU - NIAMEY - DOSSO - MARADI - ZINDER qui relie l'EST à L'OUEST du Pays.

De cet axe partaient différentes routes en direction des pays limitrophes et des centres de l'intérieur, Filingué, Tahoua, Dakoro, Tanout, Agadez, N'Guigmi.

En dehors de ces axes il existait un réseau de routes secondaires et de pistes plus dense à l'Ouest qu'à l'Est. Les routes en terre étaient la plupart praticables toute l'année à part quelque fois pendant la saison des pluies à cause des "barrières de pluie".

Dans ces conditions l'objectif des perspectives décennales était de "rendre utilisable en toute saison pour le trafic lourd l'axe principal qui relie l'est à l'ouest du pays" et de " relier à cet axe l'ensemble des centres du pays compte tenu de l'importance du trafic."

Il était également prévu des routes dévacuation équipées de manière à ce que l'exportation des produits se fasse dans les meilleures conditions.

Ces objectifs ont été définis par rapport au concept "d'équipement du territoire" c'est à dire en s'assurant que chaque niveau d'équipement atteint pourrait être conservé par un entretien suffisant sans risque de retour en arrière.

Cela impliquait pour le choix des investissements l'examen de leur incidence sur les budgets de fonctionnement. Malheurement, en 1964 le Niger ne possédait pas d'études suffisamment précises et, en l'absence de tels documents dont on prévoyait la réalisation en première urgence, les perspectives décennales ont été établies sur les bases économiques alors connues quitte ensuite à modifier les objectifs après la réalisation de ces études.

Le programme comprenait l'amélioration de liaisons intérieures et extérieures.

..../...

§ 11 - AMELIORATION DES LIAISONS INTERIEURES :

Les principales opérations prévues étaient les suivantes :

- amélioration en route bitumée de l'axe Niamey Zinder sur 903 kms.

- desserte par des routes en terre de la Zone arachidière de Magaria et de la zone cotonnière de l'Ader Doutchi Maggia

- amélioration sous forme de routes en terre des liaisons vers Agadez, Say, Gothèye

- construction d'un pont sur le Niger à Niamey

L'ensemble de ce programme consuisait à l'amélioration de 2.700 kms de route pour un montant de 10.338 millions frs CFA. Toutefois une partie des crédits nécessaires (3.408 millions) avait déjà été obtenue dans la période antérieure du plan Triennal.

* *
*

§ 12 - AMELIORATION DES LIAISONS EXTERIEURES

Les principales opérations prévues étaient les suivantes :

- amélioration sous forme de route bitumée de l'axe Zinder-Takiéta vers le Nigéria

- amélioration sous forme de route bitumée de l'axe Dosso Sabongari vers le Dahomey

- amélioration sous forme de route en terre de l'axe Niamey-Téra - Haute-Volta.

Ce programme conduisait à l'amélioration de 708 kms de route pour un montant de 1.498 millions Frs CFA dont 638 millions avaient été obtenus sous la période antérieure.

Les perspectives décennales s'établissaient à un montant total d'investissements de 11.836 millions frs CFA.

Sur cette base les premières réalisations à mettre en oeuvre ont été programmées pour la période du plan 1965-1968.

(il faut noter que certains travaux prévus par les perspectives décennales ont été achevés ou entrepris en 1964. C'est le cas de l'amélioration des liaisons Niamey-Filingué-Talcho, Niamey-Say, Tahoua-Agadez)

.../...

SECTION II

LE PLAN 1965 - 1968

De 1965 à 1968 les réalisations ont été les suivantes.

§ 21 - LES ETUDES

211 - Etude économique du développement du pays à moyen terme permettant la connaissance des flux et des trafic à l'horizon 1975 et partant le choix des investissements routier sur la période 1967-1975. Cette étude a été financée par le FAC pour 11,5 millions.

212 - Etude complète des moyens à mettre en oeuvre pour assurer l'entretien correct des investissements retenus, financée par la Banque Mondiale pour 19,2 millions.

Ces études ont été achevées en 1967. La première a permis un réajustement et un accroissement des prévisions des perspectives décennales. La deuxième a débouché sur un crédit IDA (Banque Mondiale) sur l'organisation de l'entretien routier (septembre 1968)

* * *

§ 22 - TRAVAUX EXECUTES OU EN COURS D'EXECUTION

222 - liaisons intérieures

a) Amélioration en route bitumée 1 voie (3,50 m) de 288 kms de l'axe NIAMEY-ZINDER en 3 tronçons, Niamey-Dosso (139 kms)a PK 608 - Tchadaoua (98 kms) et Takiéta-Zinder (51 kms) soit environ pour 1.680 millions (prorata du kilométrage) financés par le FED.

t) pont de Yattaoua pour 101 millions financé par le FED

c) aménagement sous forme de routes en terre de la zone cotonnière de l'Ader Doutchi Maggia sur 177 kms pour un montant de 548,5 millons financés par le FAC (6,5 millions financés par le BN-FR)

d) aménagement sous forme de route en terre de 149 kms en zone arachidière de Magaria ; 64 kms sur crédit IDA pour 316 millions et 85 kms sur crédit FAC pour 191 millions.

e) Amélioration sous forme de route en terre des liaisons sur SAY-TAMOU (24 kms) et sur Fonéko (22 kms) pour un montant respectivement de 63,8 et 18,2 millions sur Fonds routier et Budget National.

.../...

- Construction du pont sur le Niger à Niamey sur financement USAID pour 715 millions et financement national (Budget d'équipement et Fonds routier) pour 112 millions.

223 - liaisons extérieures

a) Amélioration en route bitumée de 3,50 m de l'axe Takiéta vers le Nigéria sur 70 kms. Financement FED pour un montant d'environ 420 millions.

b) Amélioration en route bitumée de 3,50 m de l'axe Dosso Sabongari vers le Dahomey sur 98 kms sur financement FED pour 680,0 millions.

224 - Entretien différé d'une partie du réseau routier pour un montant de 364,8 millions Frs CFA financé par le FAC (222 millions) et le Budget National et Fonds Routier (142,8 millions).

§ 23 - EXECUTION FINANCIERE DU PLAN 1965-1968.

Dans le plan 1965-1968 les communications c'est à dire l'infrastructure routière, l'aéronautique civile et les télécommunications venaient au premier rang des investissements publics avec 7.919 millions de dépenses prévues.

A elle seule l'infrastructure routière avec 7.046 millions représentait 21 % de l'ensemble des investissements prévisionnels publics . Sur ce montant 3.217 étaient obtenus tandis que 3.829 millions restaient à obtenir.

Sur le plan de l'exécution on notera un fait très important à savoir qu'on a obtenu effectivement 4.333 millions soit plus que prévu. La réalisation financière a été de 113 % par rapport aux prévisions donc très largement supérieure à la moyenne de l'ensemble des investissements publics (63,1 %). En revanche si l'on compare les crédits effectivement consommés dans la période (y compris les crédits obtenus antérieurement) au chiffre prévisionnel de 7.046 on constate que 3.041 ont été effectivement dépensés soit 43 % des prévisions.

En fait les crédits obtenus ayant été plus forts que prévus, le pourcentage des crédits effectivement consommés est moins elevé 40 %.

En conclusion on constate que les investissements en matière de route qui constituent environ le quart des investissement publics totaux ont connus un pourcentage de réalisation en ouverture de crédits très supérieur à la moyenne (113 % contre 63 %) et un pourcentage de réalisation en consommation de crédits de paiement sensiblement égal à la moyenne (40 % contre 41,3 %).

Par secteur les routes arrivent au 2è rang en ouvertures de crédit et au 8è rang en consommation des crédits.

Donc par rapport à l'ensemble des investissements publics l'infrastructure routière a connu une réalisation assez satisfaisante.

..../...

§ 24 - LE KILOMETRAGE REALISE PAR RAPPORT AUX PREVISIONS

Le plan 1965-1968 prévoyait comme objectif d'atteindre le chiffre global de 1.366 kms dont 639 kms de routes bitumée à 3,50 m et 727 kms de routes améliorée.

A l'issue du plan 456 km de routes bitumées et 390 km de routes en terre ont été réalisés, donc pour les routes bitumés les objectifs ont donc été atteints à 71, %. Pour les routes en terre les objectifs ont été atteint à 53,5 %. En moyenne et exprimé en kilomètres réalisés le plan 1965-1968 a été réalisé à environ 60 %.

Selon l'étude cette opération permettrait d'économiser une consommation de capital routier évaluée à 150 millions par an et une perte économique sur les frais de transport évaluée à plus de 1 milliard par an.

332 - Etude de synthèse sur les transports au Niger par la SEDES. La SEDES devait établir le programme des investissements routiers et leur niveau d'aménagement au cours de la période couverte par les perspectives décennales.

Les étapes de l'étude SEDES sont les suivantes :

1°) - analyse des transports en 1965-1966

Le problème de l'infrastructure des transports est essentiellement un problème d'amélioration des routes existantes (aucune voie ferrée n'existe, le transport fluvial ne joue qu'un rôle accessoire et le transport aérien du fait de son prix n'est pas un concurrent).

Les flux estimés sont les suivants :

	Tonnes/kilomètre	Voyageurs Kilomètre
Transports intérieurs	72.700.000	173.200.000
Transports extérieurs	54.450.000	73.500.000

2°) - Détermination des flux et des trafics en 1975 :

Cette détermination est établie à partir des hypothèses de croissance du produit intérieur brut de 4 % par an et de la population de 2,5 % ce qui conduit à un taux de croissance annuelle de 5,6 % pour les marchandises et de 8 % pour les voyageurs.

En ce qui concerne l'orientation des flux de trafic la SEDES analyse 4 hypothèses possibles :

- hypothèse de base : évolution de la demande dans le cadre des perspectives de développement, les infrastructures extérieures de liaison n'étant pas modifiées.

- 3 hypothèses annexes :

  a) chemin de fer prolongé jusqu'à DORI

  b) fleuve navigable jusqu'à GAYA éventuellement NIAMEY

  c) exploitation minière au Nord d'AGADEZ avec évacuation par DAHOUA et le DAHOMEY.

.../..

3°) Etablissement du programme routier à réaliser en fonction des différentes hypothèses :

Le calcul a été conduit en ne tenant compte que des avantages primaires directs c'est à dire des économies sur l'entretien, et des économies sur l'exploitation des véhicules pour les différents niveaux d'aménagement possibles :

- piste
- route en terre sommaire
- route en terre moderne
- route avec chaussée bitumée de 3,50 m , 6,00 m ou 7,00 m de largeur.

Le taux d'actualisation retenu a été de 10 % et la hiérarchie des investissements a été faite au moyen du rendement de l'investissement (rapport des avantages actualisés à l'investissement). Ne sont retenus que les rendements supérieurs à 1. Cette hiérarchie est indépendante du taux d'actualisation. Par contre les seuils de passage d'un niveau d'aménagement à l'autre en dépendent, et le rapport donne à ce propos les indications suivantes :

- il n'est jamais intéressant de construire une route en terre moderne, il faut passer directement de la route en terre sommaire à la route bitumée.

- La route bitumée à une voie (3,5 m.) se justifie économiquement malgré tous les désagréments qu'elle procure aux services d'entretien et aux usagers.

- En dehors des zones de latérite et à partir d'une distance des carrières de 65 km il est plus avantageux de construire une route bitumée à 2 voies (6,00 m) sur couche de base en sol ciment.

- la transformation d'une route en terre sommaire en une route bitumée 1 voie est intéressante à partir d'un seuil de trafic de 53 UVP, le bénéfice maximum étant au seuil de 120 UVP.

- Lorsqu'il s'agit d'une route nouvelle les seuils sont les suivants :

0 à 23 UVP : piste

23 à 65 : route en terre sommaire

65 à 263 : route bitumée une voie

+ de 263 : route bitumée 2 voies

Sur la base de l'étude, 34 opérations sont retenues comme possibles puisque ayant une rentabilité supérieure à 1. ce qui conduit pour la période 1969/1974 à des investissements de 8.904 millions pour l'hypothèse de base et de 10.851 millions pour l'hypothèse de l'exploitation minière au Nord d'Agadez. Les deux autres hypothèses (navigation sur le Niger et chemin de fer OUAGADOUGOU/DORI) n'apportent que des changements minimes à l'hypothèse de base .

.../..

Dans l'hypothèse de base les dépenses d'entretien en 1975 pour un réseau de 5.597 km dont 525 km de pistes sans trafic, 2.101 km de pistes avec trafic, 1.073 de routes en terre sommaire et 1.898 km de routes bitumées se montent à 540 millions de francs CFA. Ces dépenses se monteraient à 770 millions si les investissements n'étaient pas réalisés soit un gain sur l'entretien de 230 millions CFA. Dans les mêmes conditions le gain sur le trafic est évalué à 550millions de F. CFA.

4°) Propositions pour l'organisation des transports ; capacité nécessaire et composition souhaitable du parc de transport public en 1975 dans l'hypothèse de base et dans celle de l'exploitation minière au Nord d'AGADEZ.

En conclusion la SEDES a été conduite à proposer un plan d'investissement routier à l'horizon 1975 qui revenait à modifier et à compléter sensiblement les objectifs des perspectives déconnales sur les points suivants :

- choix des niveaux d'aménagement avec une plus large part faite à la route bitumée à une voie de 3,50 m

- date optimale de réalisations des opérations.

333. Les modifications apportées par le Gouvernement du Niger aux études sur l'entretien routier du BCEOM et sur le plan d'investissement routier de la SEDES.

Après avoir retenu l'hypothèse de l'exploitation minière au Nord d'Agadez le Gouvernement du Niger a modifié les conclusions de l'étude SEDES d'une part sur la détermination de l'ordre d'urgence de réalisations d'opérations et d'autre part sur le problème du choix du niveau d'aménagement des routes bitumées.

1°) Ordre d'urgence de réalisation des opérations.

En théorie, l'ordre d'urgence est déterminé par la valeur décroissante du taux de rentabilité intrinsèque. En pratique, le calcul économique ne pouvant guère tenir compte, pour chaque section, de l'état actuel de viabilité, le classement est quelque peu modifié en fonction de ce critère. Il est modifié également en fonction de l'urgence qui s'attache à dégager certaines zones prioritaires. En fait le seul critère économique qui a été pris en considération est celui d'un taux de rentabilité intrinsèque de 10 %

2°) Niveau d'aménagement des routes bitumées.

La SEDES pensait que la route à une voie pouvait économiquement se justifier. Le Gouvernement du Niger estimait pour sa part que cette justification économique restait encore en discussion car le critère de base de la comparaison économique reposait sur le calcul comparé de l'usure des routes. Or d'une part le coût de l'entretien annuel d'une route à une voie est encore mal connu au Niger et n'a pas reçu la sanction de l'expérience et d'autre part la notion qui devrait servir au calcul de l'usure devrait être celle de l'essieu équivalent et non celle de l'équivalent véhicule léger qui ne fait pas l'unanimité parmi les techniciens .

.../

La route bitumée à une voie a été partout critiquée au cours de réunions internationales. Pour ces raisons le Gouvernement du Niger a retenu la route bitumée à deux voies pour l'élaboration de son programme routier. Un calcul effectué par le Commissariat Général au Développement et introduisant la durée de réalisation de l'investissement dans le schéma SEDES montre que les routes à deux voies répondent aux critères de rentabilité ([redacted]).

En ce qui concerne l'étude du BCEOM elle a été modifié pour l'adapter au programme d'investissement routier finalement retenu.

§ 32. LE PROGRAMME ADOPTE

321 Le programme adopté pour les investissements sur le plan routier; l'étude SEDES modifiée selon les directives du Gouvernement débouche sur un programme très précis d'investissements sur la période 1967 - 1975.

Il se présente sous la forme d'un tableau qui fait apparaître par routes ou par tronçons de routes les travaux ou les études à réaliser selon un échancier détaillé. Trois niveaux d'aménagement sont retenus : route sommaire en terre (B) route bitumée de 3,50 m (D 1) et route bitumée de 7 m (D 2). Une seule route élaborée à chaussée en terre (C) est retenue. Du point de vue kilomètrage le plan d'investissement routier 1967 - 1975 conduit à l'exécution de :

560 km de routes B

458 km de routes D1

508 km de routes D1 transformés en D2 (75 km de D1 étaient construits antérieurement à 1967).

1.151 km de routes D 2.

Ce plan conduisait à un investissement routier de 14.421 millions de F.CFA sur la période 1968 - 1975 à quoi il convient d'ajouter 1.850 millions sur l'opération de gros entretien routier programmé sur la base de l'étude du BCEOM et assimilée à un investissement.

322. Le programme adopté pour l'organisation de l'entretien routier

Sur la base de l'étude du BCEOM la direction des Travaux Publics a établi en 1968 la programmation de son budget de fonctionnement sur la période 1968-1973.

Sa structure est relativement complexe car il faut distinguer d'une part les dépenses de fonctionnement de la direction des bâtiments civils et des bacs et d'autre part les dépenses d'entretien des routes elles même reparties un entretien courant et en entretien différé.

.../...

La programmation arrêtée en avril 1968 a été modifiée à la fin de la même année par deux conventions ;

- un prêt du FAC de 222 millions remboursable en 9 ans concernant l'entretien différé (couches d'usure)

- un accord de crédit de l'IDA de 1500 millions (non compris la part de la contrepartie Nigérienne) dont une partie concerne le programme d'entretien différé.

Nous examinerons dans la section suivante la programmation du budget total de fonctionnement telle qu'elle resulte des previsions initiales corrigées des credits obtenus sur financement exterieur (FAC-IDA).

SECTION IV

La PERIODE INTERIMAIRE 1969-1970

A la suite du plan 1965 - 1968 la période intérimaire 1969- 1970 a été couverte par les deux programmations quadriennales 1968 - 1972 et 1969-1973 qui ont permis de suivre le déroulement des opérations en cours lancées sur la base du/plan et d'en lancer de nouvelles sur la base du programme d'investissements routiers 1967 - 1975.

/1er

Par rapport au programme d'origine, des opérations nouvelles ont été intégrées ; il s'agit notamment de la réalisation de Tahoua - Arlit qui n'avait pas été retenue dans sa forme actuelle et de diverses études de factibilité financées par l'I.D.A.

§ 41 LES ETUDES

41.1 Etudes réalisées ou en cours pendant la période

ETUDE	KM	Financement en millions FCF		OBSERVATIONS
1°) Liaison intérieures				
- Konni - Guidan Rounji (RN 1)	186	FED	87,0	projet d'éxecution
- Dosso-Konni (R N 1)	283	FED	122,7	projet d'exécution
- Tsernaoua-Tahoua	122	FAC	52,5	projet d'exécution
- Tahoua-Arlit	670	CEA	431,8	projet d'exécution
Franchissement du Zourourou		FAC	7,2	
Accès au Pont de Niamey		PE	2,3	
Accès au bac de FARIE		FR	3,0	
Gouré-N'Guigmi	450	Canada		Etude preliminaire
Niamey-Tillabery Ayorou	200	IDA	155,5	Etudes de factibilité
Tchadoua-Mayahi Dan Meiro	85	BN	45,5	
Magaria-Timkim -Dan Tyao	33			
Dungass-Maigatari	30			
Toubout-Illela	55	FAC	3,0	avant projet
Keita Bo 'amane				
2°) Liaison exterieures				
Niamey-Torodi-Haute-Volta	123	USAID	28,0	Etude préliminaire
	2237		938,5	

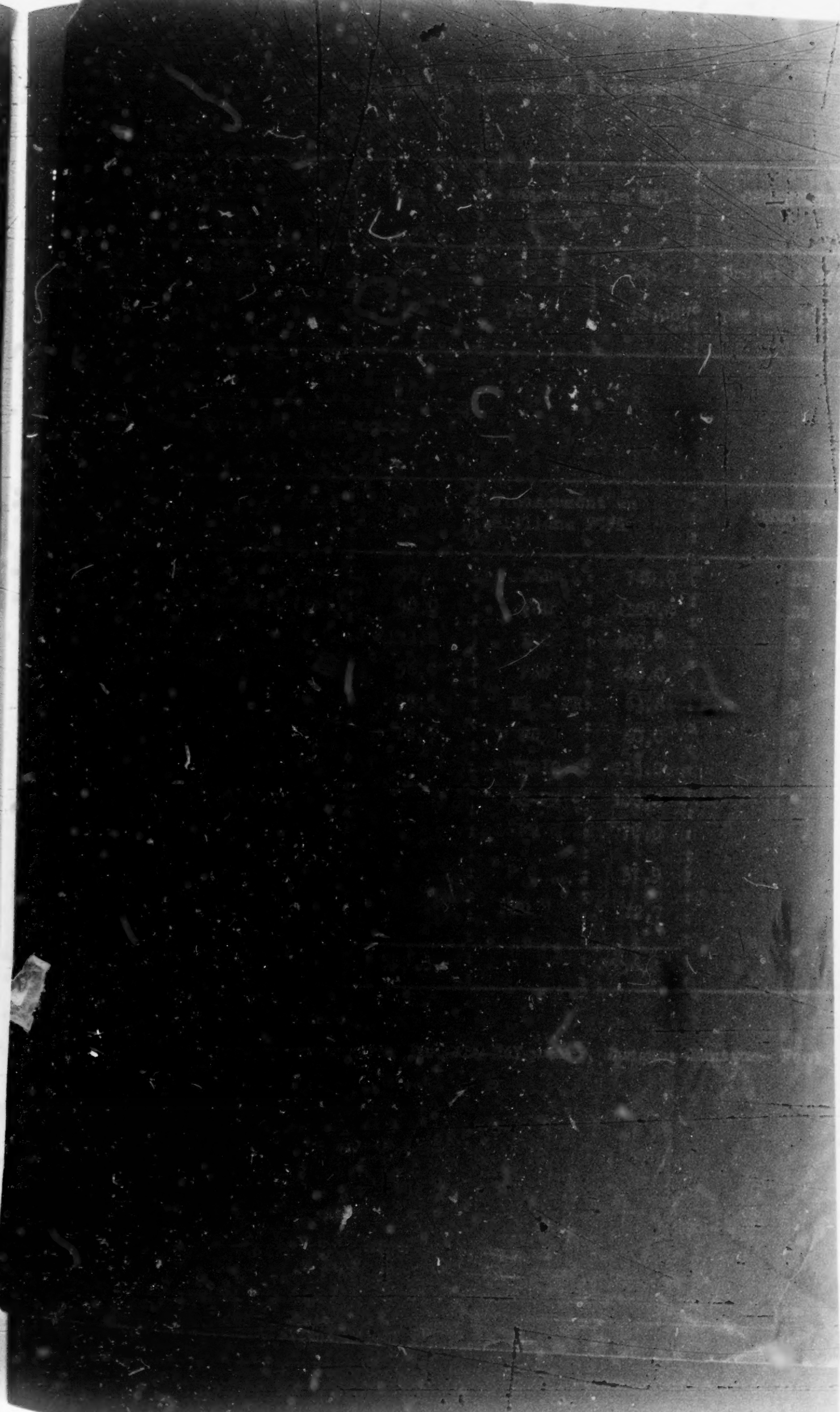

41.2 Etudes ayant fait l'objet d'une demande de Financement

Etude	Km	Financement en Million CFA		OBSERVATIONS
Tchadaoua - Takieta	144	FED	58,5	projet d'execution
Zinder - M[illegible]riah	22	FED	10,085	projet d'exécution

§ 42 LES TRAVAUX

42.1 Travaux éxecutés ou en cours

Travaux	Km	Financement en Millions FCFA		OBSERVATIONS
Dosso-Sabongari	98,0	FED	749,0	D2
Madaoua-Guidan Roumiji (RN1)	98,0	FED	1108,0	D2
Routes dans l'ADM	123,8	FAC	400,0	B
Tabla-Louma (RN 23)	56,0	FAC	240,0	B
Say- Tamou	95,0	BE - FR	63,8	B
Gaya-Kamba	18,5	FR	60,0	B
Pont de Niamey		USAID	715,0	
Accès au Pont de Niamey		BE-FR	100,0	
Pont sur le Baga		FR	70,0	
Pont sur le Zourourou		FAC	37,9	
Accès au pont de Yataoua		FED	I2,7	
	559,3		3556,4	

42.2 Contrôle de travaux sur :

Niamey-Zinder, Dosso-Sabongari, Dungass-Maïgatari, Dungass-Dantyao- Pont sur le Niger à Niamey

§ 43. ENTRETIEN ROUTIER

Sur la période interimaire les crédits obtenus au budget de fonctionnement de la Direction du Travaux Publics sont resumés dans le tableau suivant :

années	Budget de fonctionnement Direction Travaux Publics						Financement entretien diff		Dépenses total entretien différé routes 7+9+10)	Total général
	Direction Batiments civils Bacs	Entretien courant routes Division territ.	Division du matériel	Renouvellement	Total entretien courant 6=3+4+5	Entretien différé sur fonctionnement 7	Total Budget fonctionnement 8=2+6+7	Exterieur 9	Fonds routier 10		
1	2	3	4	5						11	12
1968	67,0	288,9	66,6	3,3	358,8	115,0	540,8	222,0FAC	1,1	338,1	763,9
1969	65,9	285,6	71,8	3,1	368,5	164,7	599,1	27,7(ID.)	-	292,4	726,8
1970	70,5	317,7	70,8	48,8	437,3	66,0	573,8	7,4(ID.)	-	163,4	671,2

SECTION V.

LE DEUXIEME PLAN 1971 - 1974

§ 51. LA CONSISTANCE DU PLAN 1971 - 1974.

Pour l'essentiel le plan 1971-1974 reste basé sur la programmation des investissements routiers établie par la SEDES en 1968 . Il comprend prèsque essentiellement des travaux d'aménagement qui font suite aux études d'avant projet et de projet établies ou en cours durant la période intérimaire.

Les études d'exécution inscrites au plan seront suivies dans la même période de la presque totalité du travaux. Il en est de même de presque toutes les études de factibilité.

En 1974 le réseau routier principal du Niger devrait être achevé conformément à l'objectif des perspectives décénnales ajusté par l'étude SEDES. En particulier le grand axe Niamey-Zinder sera en voie d'achèvement en route bitumée à deux voies, ainsi que le réseau régional des deux zones économiques importantes ; zone cotonnière de l'Ader Doutchi Mag ia et zone arachidière. Pour cette dernière un pourcentage élevé de route sera réalisé en route bitumée.

A côté de ces opérations de la programmation établie par la SEDES le deuxième plan comprendra la réalisation de deux axes très importants qui n'avaient pas été programmés en 1968 ; d'une part la route Tahoua - Arlit prolongée par Tsernaoua - Tahoua puis par la RN 1 sera terminée en 1974 et d'autre part la Route de l'Unité de Gouré à N'Guigmi reliera le Niger occidental et la région de Zinder à la région du lac Tchad.

En l'état actuel des dernières hypothèses ces deux routes représenteront une part considérable en volume du programme d'investissement routier sur la période du plan de l'ordre de 60 % malgré les très gros investissements pour l'aménagement de route Niamey-Zinder.

Parallèlement à ces deux routes la période du plan 1971-1974 sera marquée par le début d'une nouvelle orientation de la politique d'investissement routier caractérisée par la prise en compte de routes d'intérêt régional indépendamment des deux grandes régions économiques citées plus haut.

En effet il s'avère de plus en plus que la programmation routière établie par la SEDES à partir d'un calcul économique de rentabilité établi au niveau des routes principales n'avait pas pu prendre en compte l'étude du réseau intra-régional existant ou à créer dans le but de désenclaver des régions ayant un potentiel économique.

Dans le plan un certain nombre d'investissements routiers répondront à cet objectif. Dans le plan 1975-1978 cette nouvelle politique sera accentuée dans la mesure où le réseau principal aura été achevé.

.../...

51.1. Le volume des investissements publics prévus au plan 1971-1974

Comme pour le plan précédent une part des crédits de financement du plan 1971-1974 sont obtenus avant son démarrage, soit qu'ils constituent des crédits non consommés d'opérations non terminées du plan précédent qui se poursuivront soit qu'il s'agissent de crédits déjà obtenus pour des opération nouvelles du plan 1971-1974. Ce dernier cas est le plus rare puisqu'une seule opération de ce plan a déjà trouvé un financement d'un montant d'environ 1.100 million.

Le tableau suivant indique le volume et la répartition des crédits d'investissements prévus au programme route sur la période du plan.

en millions de F CFA

	1971	1972	1973	1974	1971-1974	%
Crédits obtenus	1.502,6	558,0	-	-	2.060,6	11
Crédits à obtenir	1.242,5	4.110,9	4.990,0	6.925,0	17.268,4	89
	2.745,1	4.668,9	4.990,0	6.925,0	19.329,0	100

NOTE :Ce tableau ne tient pas compte des crédits d'entretien routier qui feront l'objet d'une section particulière.

Il ressort de ce tableau que pour le plan 1971-1974 le secteur des routes est encore prioritaire.

L'accroissement du volume des investissements du deuxième plan par rapport à celui des investissements du premier plan est de l'ordre de 160 %. Il faut distinguer à l'intérieur de ce programme routier une opération d'un volume très importante puisqu'elle représente avec 7500 millions soit 40 % des investissements du plan. Il s'agit de la route Tahoua-Arlit.

Non compris cette opération le tableau précédent se présente de la manière suivante :

	1971	1972	1973	1974	1971-1974	%
Crédits obtenus	1.415,6	558,0	-	-	1.973,6	17
Crédits à obtenir	1.242,5	1.610,9	2.490,0	4.425,0	9.768,4	83
	2.658,1	2.168,9	2.490,0	4.425,0	11.742,0	100

Donc compte non tenu de l'opération Tahoua-Arlit dont le financement par plusieurs sources de financement est envisagé étant donné son importance, les crédits prévus pendant la période du plan sont en moyenne

.../...

c
a-
ns
t.

le

ance-
im-

/...

très largement supérieurs à ceux du plan 1965 - 1968.

En moyenne ils représentent 2.900 millions par an alors que les crédits dépensés en 1969 représentent 1.800 millions et que l'on prévoie de dépenser en 1970 1.600 millions. Cela nécessitera pour la période du plan une adaptation importante de la capacité de production des entreprises de travaux publics soit par augmentation de la capacité des entreprises soit par implantation de nouvelles entreprises.

51.2. Les opérations prévues au plan 1971 - 1974.

51.2.1. Les opérations en cours.

Un certain nombre d'opérations de la période intérimaire s'achèveront durant les deux premières années du plan.

Le tableau qui suit en donne la liste.

Opérations en cours	Km.	Financement		Observations
		Montant	Source	
Aménagement RN 23	56	30,0	FAC	Crédits obtenus Route B
Accès au pont de Niamey		32,0	F R	Dont 23,0 millions à obtenir en 1971
Dosso - Sabongari	98	642,0	FED	Crédits obtenus Route D2
Routes A. D. M.	124	101,6	FAC	Crédits obtenus Route B
Pont sur la Baga		10,9	F R	Crédits obtenus
Say - Tamou - Tapoa	95	27,1	F R	Crédits obtenus Route B
Dosso - Konni	203	45,0	FED	Crédits obtenus.Fin étude exécution
Tahoua - Arlit	670	87,0	CEA	Crédits obtenus.Fin étude exécution
		975,6 (1)		

(1) dont 952,6 obtenus et 23,0 à obtenir. L'opération d'entretien routier en cours sera étudiée à part. De plus un crédit de 1.108 million a été obtenu pour le compte d'une opération nouvelle (postérieure au 30.9.1970). Il s'agit du bitumage de la RN 1 entre le PK 945 et Guidam Roumji. Nous n'en avons pas tenu compte dans ce tableau.

51.2.2 Les opérations nouvelles.

51.2.2.1. Les études.

.../...

Etudes	Km.	Financement en millions CFA.		Observations
Zinder -Magaria-frontière	112	20,0	IDA	Etude de factibilité 1971
Tchadaoua - Takeita	144	58,5	FED	Etude d'exécution 1971-72
Zinder Tarhiah	21	10,1	FED	Etude d'exécution 1972
Niamey - Haute Volta	118	49,0	USAID	Etude exécution 1972
Niamey - Baleyara	98	24,5	IDA	Etude de factibilité 1971
" "	"	25,0	FAC	Etude d'exécution 1972
	492	187,.1		

Le deuxième plan quadriennal1971-1974 verra donc l'exécution de 230 Km. de factibilité et de 380 Km. d'études d'exécution. Cependant ce chiffre est dès maintenant à majorer d'un montant difficile à déterminer actuellement car des études sont en cours en particulier sur les différentes voies d'accès à la mer (financée par le Canada) tandis que d'autre devront être lancées concernant les liaisons inter-états (une étude en particulier pourrait être financée par le Conseil de l'Entente). Enfin, il est probable qu'à la fin de la période vers 1973 - 1974 l'IDA financera de nouvelles études de factibilité dans une optique régionale qui continueront les études en cours.

51.2.2.2. Les Travaux

Travaux	Km.	Financement en millions CFA		Observations	
Zinder - Bandé	72	260,0	IDA	Route B	1971-72
Sabongari - Gaya	57	150,0	FED	D1 ⟶ D2	1971
RN 1: PK 495 Guidam Roumji	113	1.108,0	FED	C ⟶ D2	1971-72
Niamey - Tillabéry	115	1.407,0	IDA	C ⟶ D2	1971-72-73
Magaria-Timkin-Dan Tyao front.	33	206,8	IDA	C	1971
Tchadaoua-Mayahi-Dan Mairo	85	273,0	IDA	C	1971-72
Niamey - Kolo	22	165,0	FNI	D2	1971-72-73
Tabla-Loga-Dosso	92	150,0	FNI	B	1971-72-73-74
RN 1 : Konni - PK 495	73	1.162,0	FED	C ⟶ D2	1972-73-74
Tahoua - Arlit	670	7.500,0	multi-ple	D2	1972-73-74

.../...

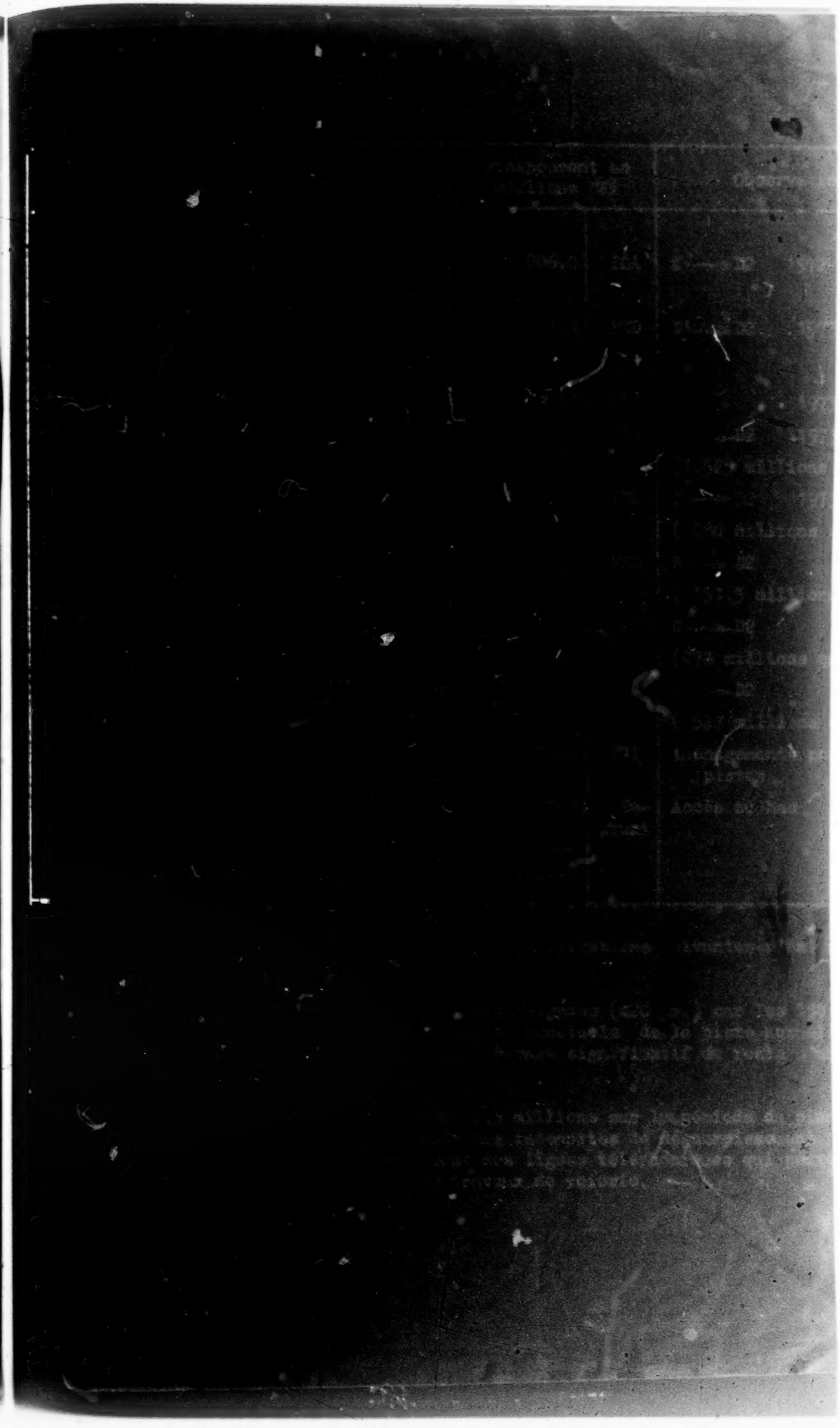

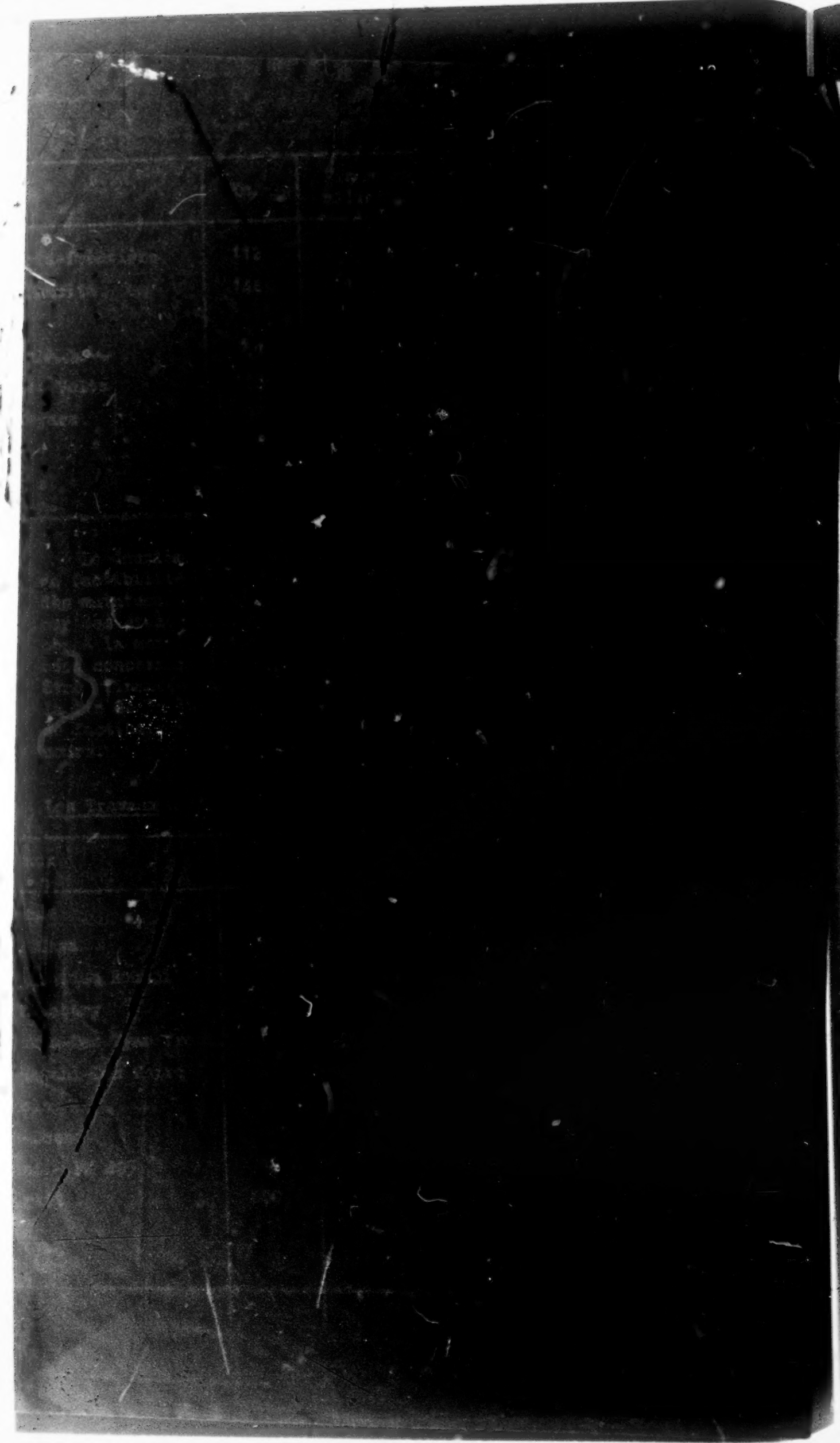

Travaux	Km.	Financement en millions CFA		Observations
Tsernaoua - Tahoua	137	806,0	IDA	C ⟶ D2 1972-73-74
Niamey - Dosso	139)			
RN 1: PK 608 Tchadaoua	98)	890,0	FED	D1 ⟶ D2 1973-1974
Takeita - Zinder	51)			
Route Ader-Doutchi-Maggia	65	177,5	FAC	B 1973-1974
RN 1 : Dosso - Konni	283	1.775,0	FED	C ⟶ D2 1973-1974 (1.525 millions en 1975)
Tchadaoua - Takeita	144	1.420,0	FED	C ⟶ D2 1973-1974 (280 millions en 1975)
Zinder - Mirriah	7	78,5	FED	B ⟶ D2 1974 (157,5 millions en 1975)
Niamey - Haute-Volta	46	300,0	USAID	C ⟶ D2 1974 (770 millions en 1975)
Niamey - Baleyara	17	110,0		C ⟶ D2 1974 (537 millions en 1975)
Routes Touristiques	(550)	(18,0)	FNI	Aménagements ponctuels des pistes
Bac de Farié		(35,0)	Emprunt	Accès au bac
	2.319	17.938,8		

NOTE : Parmi les opérations nouvelles les opérations suivantes n'ont pas été prises en compte.

a) Grosses réparations sur Zinder-Agadèz (420 Km.) car les 150 millions représentent des aménagements ponctuels de la piste actuelle et ne conduisent donc pas à un kilomètrage significatif de route d'un niveau d'aménagement bien défini.

b) Travaux sur emprise pour 7,5 millions sur la période du plan. Ils correspondent en effet au coût des indemnités de déguerpissement par exemple ou au coût du déplacement des lignes téléphoniques qui peuvent se présenter à l'occasion de travaux de voirie.

.../...

Le kilomètrage des routes inscrites au plan.

Les 2.320 Km. du tableau précédent n'incluent pas les 550 Km. des routes touristiques de l'AÏr car les travaux n'aboutissent pas à une amélioration de route linéaire mais ponctuelle.. Les 2.320 Km. réalisés pendant le plan se décomposent de la manière suivante par niveaux d'aménagement :

- 1965 Km.de route bitumée à 2 voies de 6 mètres D1
- 118 Km.de route en terre moderne C
- 230 Km.de route en terre sommaire B.

(Les travaux d'élargissement D1 en D2 ou de C en D2 portent sur 1.273 Km. (de route).

Si l'on se réfère au dernier état du réseau disponible du 30.9.1969 on peut donner une image précise en fin de plan.

Structure du réseau routier Nigérien

	30.9.1969	30.9.1974
D2	31	1.996
D1	457	-
C	1.977	2.095
B	898	1.128
	3.363	5.219

Au ce réseau moderne il faut ajouter au 30.9 1969 :

- 1.051 Km. de piste aménagée
- 2.333 Km. de piste non aménagée.

A la fin du second plan la route nationale N° 1 Niamey - Zinder sera exécutée en route bitumée à 2 voies à 84 % , la région de l'Ader Doutchi Maggia sera entièrement desservie par des routes en terre sommaires tandis que la zone arachidière aura un réseau adapté au trafic soit sous forme de route bitumée soit sous forme de route en voie sommaire.

En ce qui concerne les communications vers l'intérieur la liaison vers le Dahomey par Dosso sera réalisée en route bitumée à 2 voies, celle vers la Haute-Volta sera réalisée à 40 % en terre moderne, enfin les liaisons vers le Nigéria seront terminées.

L'exécution de la route Tahoua-Arlit constituera un premier tronçon important de la route transsaharienne laquelle devrait démarrer dès le 3 e Plan 1975 - 1978.

.../...

Enfin la Route de l'Unité reliant Zinder à l'est du pays sera en cours de construction.

* * *

§ 52. LE FINANCEMENT DU PLAN 1971 - 1974.

Le tableau suivant donne la répartition des différentes sources de financement ; y compris entretien routier et Tahoua - Arlit.

(en millions de F.CFA.)

Sources de financement	1971 Millions F CFA	1972 Millions F CFA	1973 Millions F CFA	1974 Millions F CFA	1971-74 Millions F CFA	%
Ressources Nigériennes	573,0	424,7	416,0	417,9	1951,6	9
Budget National	106,5	65,0			171,5	
F. N. I	466,5	359,7	416,0	417,9	1780,1	
Aide Française	218,6	25,0	90,0	197,5	531,1	2
Subvention FAC	131,6	25,0	90,0	197,5	444,1	
C. E. A.	87,0				87,0	
Aide Européenne	1416,3					
Subvention FED	1416,3	985,3	1447,0	3412,0	7260,6	34
B.I.R.D. - I.D.A.	1256,6	1166,6	785,0	350,0	3558,2	17
US - A.I.D.	-	49,0	-	300,0	349,0	2
Divers	-	2500,0	2500,0	2500,0	7500,0	36
Financement conjoint BEI - BIRD - Gouvernement Européen (pour Tahoua - Arlit)						
	3464,5	5150,6	5238,0	7177,4	21030,5	100,0

De ce tableau il ressort la part considérable de l'aide européenne dans le financement du plan. Il faut noter aussi la baisse considérable de l'aide française au profit de la BIRD. La part du financement national reste faible.

Toutefois en raison du poids de la source "Divers" pour laquelle les financements multiples sont encore très flous, il est nécessaire de refaire

.../...

ce tableau sans en tenir compte (ainsi d'ailleurs que pour les crédits d'entretien routier).

en millions de F CFA

Sources de financement	1971	1972	1973	1974	1971 - 1974	
	M CFA	M CFA	M CFA	M CFA	M CFA	%
Ressources Nigériennes (FNI)	193,5	150,0	168,0	165,5	677,0	6
Aide Française (FAC)	131,6	25,0	90,0	197,5	444,1	4
Aide Européenne (FED)	1.416,3	985,3	1.447,0	3.412,0	7.260,6	62
B.I.R.D. - I.D.A.	922,2	959,6	785,0	350,0	3.016,8	25
US - A.I.D.	-	49,0	-	300,0	349,0	3
	2.663,6	2.168,9	2.490,0	4.425,0	11.747,5	100,0

* * *

§ 53. L'ENTRETIEN ROUTIER DANS LE PLAN 1971 - 1974.

L'opération d'entretien routier commencée en 1968 sur financement I.D.A. avec participation du Niger continuera durant le plan. Cependant à partir de 1973 la subvention de l'I.D.A. n'existera plus et la totalité des dépenses d'entretien routier sera à la charge du budget Nigérien.

Le financement de l'entretien routier sera assuré à la fois par le budget national proprement dit et par son titre IV Interventions Publiques ainsi que par le Fonds National d'Investissement.

Le tableau suivant résume les crédits affectés à l'entretien routier (courant et différé) qui apparaissent dans le budget de fonctionnement de la Direction des Travaux Publics et de l'Urbanisme.

.../...

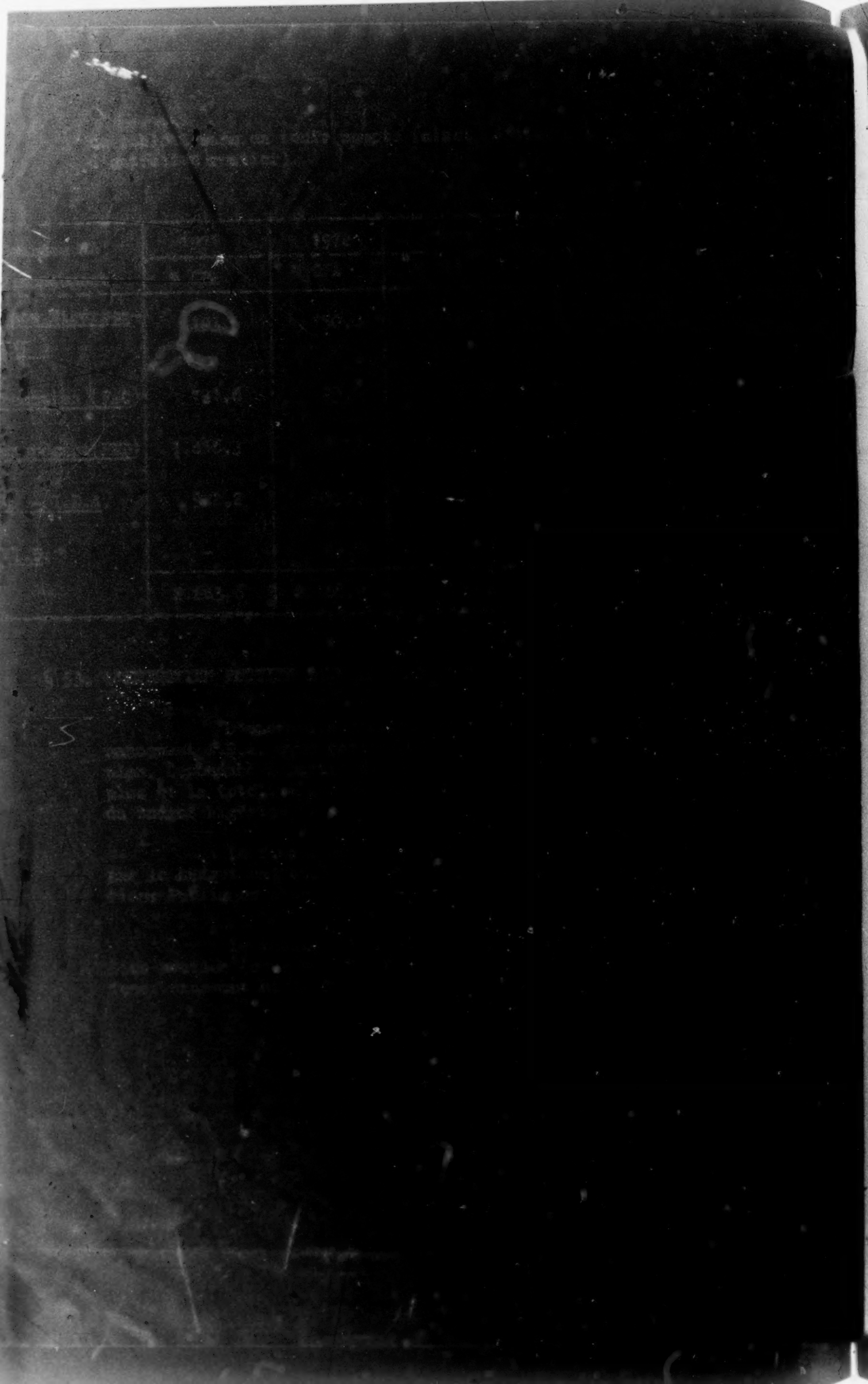

Années	Budget de fonctionnement Direction des T. P.							Financement entretien différé		Dépenses totales entretien différé	TOTAL Général
	Direction Bâtiments civils Bacs	Entretien courant routier				Entretien différé sur fonctionnement viré FNI	TOTAL budget fonctionnement	Extérieur (IDA)	FNI *		
		Divisions territoriales	Division matériel	Renouvellement	TOTAL Entretien courant						
1	2	3	4	5	6=3+4+5	7	8=2+6+7	9	10	11=7+9+10	12=2+6+11
1971	74,7	336,8	75,0	85,0	496,8	153,0	724,5	97,4	10,0	260,4	831,9
1972	79,2	356,9	79,5	90,0	526,4	159,0	764,6	97,5	40,0	296,4	902,1
1973	84,0	378,3	84,3	95,4	558,0	238,0	880,0	-	45,0	283,0	925,0
1974	89,0	401,0	89,4	101,0	591,4	252,4	932,8	-	55,0	307,4	987,8

NOTE : 1°) A côté des crédits inscrits au Budget National et virés au FNI (colonne 7), des crédits supplémentaires sur FNI proprement dit (colonne 10) ont du être programmés.

2°) Il faut souligner que n'est pas inclus ici l'entretien de Tahoua - Arlit ainsi que les routes nouvelles qui seraient mises éventuellement à la charge des Travaux Publics et le renouvellement du matériel pour ces mêmes routes.

.../...

En conclusion les sommes importantes ainsi prévues au plan correspondent au réseau routier qui sera mis en place à la fin du plan 1971-1975 non compris deux routes qui n'avaient pas été prise en compte par l'étude du B.C.E.O.M.; Tahoua - Arlit d'une part et la route de l'Unité Gouré - N'Guigmi d'autre part. Pour cette dernière il est envisagé de demander au Canada de prendre en charge en plus du coût de réalisation de la route une partie des charges recurrentes d'entretien étant donné les besoins immenses qu'elles constituent comparées aux disponibilités prévues.

En ce qui concerne Tahoua-Arlit on prévoie les sommes suivantes non comprises dans le programme général de développement.

en millions F CFA

	1971	1972	1973	1974	1971-1974
Entretien Tahoua-Arlit	30	60	60	60	210

*

* *

54. LE FONDS NATIONAL D'INVESTISSEMENT - ROUTES ET PONTS

L'ancien Fonds routier créé par la loi N° 61-34 du 24.11.1961 sera supprimée et remplacée à partir de 1971 par une partie du Fonds National d'Investissement créé par la loi N° 69-39 du 22.9.1969 destinée à regrouper tous les investissements effectués par l'Etat.

Le nouveau Fonds National d'Investissement constitue la section II du titre I de ce Fonds National qui reste toutefois alimenté par les anciennes recettes affectées notamment le produit de la surtaxe sur les carburants et par des contributions du Budget Général.

Le FNI - Routes et Ponts apparait comme la seule contribution nationale au financements des investissements routiers.

Les opérations prévues peuvent être réparties d'une part en Opérations en cours c'est-à-dire qui ont démarrés dans la période antérieure au plan et qui se prolongent pendant celui-ci et d'autre part en Opérations entièrement nouvelles qui rentrent dans la période du plan au sens strict.

Le tableau suivant résume la programmation des crédits du FNI - Routes et Ponts.

.../...

R - 25

en millions de F CFA

Opérations	1971	1972	1973	1974	1971-1974
Opérations en cours					
- Remboursement préfinancement voirie de Niamey	5,0	-	-	-	5,0
- Remboursement préfinancement prêt FAC pour couches usures	27,5	27,5	27,5	27,5	110,0
- Travaux sur emprise	1,5	2,0	2,0	2,0	7,5
- Couches d'usures(entretien routier)	153,0	159,0	238,0	252,4	802,4
- Participation réorganisation entretion routier	30,0	10,0	10,0	-	50,0
- Accès au pont de Niamey	23,0	-	-	-	23,0
	240,0	198,5	277,5	281,9	997,9
Opérations nouvelles du plan 1971 - 1974					
- Grosses réparations Zinder-Agadèz	10,0	40,0	45,0	55,0	150,0
- Equipement laboratoire T.P.	3,0	-	-	-	3,0
- Route Tabla-Loga-Dosso	30,0	53,0	42,0	25,0	150,0
- Route Niamey - Kolo	41,0	50,0	74,0	-	165,0
- Routes touristiques	3,0	5,0	5,0	5,0	18,0
- Bac de Farié	35,0	-	-	-	35,0
- Bitumage 1°tranche Zinder-Mirriah	-	-	-	78,5	78,5
- Remboursement emprunt Bac Farié	-	2,5	2,5	35,0	40,0
- Reserves pour imprévus	10,0	10,0	10,0	10,0	40,0
	132,0	160,5	178,5	208,5	679,5
TOTAL GENERAL:	372,0	359,0	456,0	490,4	

* * *

.../...

§ 55. LE TROISIEME PLAN QUADRIENNAL 1975 - 1978

La préparation du plan 1975 - 1978 devra se faire en tenant compte d'une double nécessité.

D'une part de reviser sinon de proposer un nouveau plan de transport en tenant compte dela définition d'objectifs nouveaux comme l'amélioration du réseau routier au niveau régional en liaison avec leur développement économique. D'autre part nécessité d'ajuster les problèmes d'entretien et de réévaluer leur coût .

SOMMAIRE DU CHAPITRE DU PLAN RELATIF A L'AERONAUTIQUE CIVILE ET A LA METEOROLOGIE

SECTION I - RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES PAGE 1

SECTION II - LE PLAN 1965 - 1968 (PAGE 2 A PAGE 4)

§ 21 LES REALISATIONS DU PLAN

§ 22 L'EXECUTION FINANCIERE DU PLAN

SECTION III - LA PERIODE INTERIMAIRE 1969 - 1970 (PAGE 5 A PAGE 6)

§ 31 LES REALISATIONS DE LA PERIODE

§ 32 L'EXECUTION FINANCIERE SUR LA PERIODE.

SECTION IV - PERSPECTIVES A LONG TERME DE L'AERONAUTIQUE CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE (PAGE 7 A PAGE 14)

§ 41 L'AERODROME DE NIAMEY

§ 42 LES AERODROMES DE L'INTERIEUR

SECTION V - LE PLAN QUADRIENNAL 1971 - 1974 (PAGE 15 A PAGE 32)

§ 51 LA CONSISTANCE DU PLAN

§ 52 LE FINANCEMENT DU PLAN

SECTION I - RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES

Les perspectives décennales s'appuyaient, sur les hypothèses suivantes :

- Le transport aérien a une place relativement modeste dans l'ensemble des transports du NIGER, et si l'on ne tient compte que du trafic intérieur, la part relative des transports est encore plus faible.

- Stabilité du trafic : progression de l'ordre de 4 %

- Prévisions de développement pessimistes : surtout en ce qui concerne le trafic intérieur qui n'augmenterait qu'à un taux très faible étant donné que le coût du frêt aérien reste élevé et que le réseau routier est amélioré.

Bien entendu, ces perspectives ne tenaient pas compte d'un possible bouleversement de l'Aéronautique qui pouvait être provoqué par l'utilisation d'avions de caractéristiques totalement différentes.

Ainsi, les coûts de transports actuellement trop élevés, pour permettre une importation importante de produits courants, pourraient diminuer dans de grandes proportions, ce qui pour des pays tels que le NIGER, qui ont une position géographique continentale, pouvait entraîner une concurrence du frêt aérien avec le frêt maritime et terrestre.

Avec de telles hypothèses, les perspectives décennales étaient obligatoirement limitées.

- Les investissements les plus importants étaient destinés à financer uniquement des compléments d'infrastructure ou des compléments d'équipement.

- Ils étaient destinés également à remplacer des installations existantes déjà anciennes et en mauvais état, et à en construire des nouvelles.dans le but d'améliorer la qualité et le rendement du travail, c'est-à-dire, par là même, la sécurité de la Navigation Aérienne.

- En outre, il était mentionné, pour mémoire, la création d'une Direction Aéronautique Civile et de la Météorologie, afin de décharger l'ASECNA de cette tâche supplémentaire, spécifiquement nationale.

.../...

SECTION II - LE PLAN QUADRIENNAL 1965 - 1968

§ 21 LES REALISATIONS DU PLAN -

De 1965 à 1968
les réalisations dans le cadre du plan sont résumées dans le tableau suivant.

REALISATION DU PLAN 1965- 1968 en M. CFA

OPERATIONS	Estimation	Crédits programmés (1)	Crédits ouverts (2)	Crédits utilisés (3)	Financement
NIAMEY					
- Agrandissement aire stationnement	70	50	- 50	50	SGAC
- I L S	30	30	30	30	SGAC
- Hangar Frêt	26	26	30	30	Emprunt
- B C T	25	-	25	25	SGAC
- Matériel radio-électrique	28	-	28	28	SGAC
- Clôture puits	7,5	-	7,5	7;5	F A C
- Ligne d'approche	35	35	-	-	
ZINDER					
- Equipement Bloc Technique-Gonio	24	24	24	24	F A C
MARADI					
- Réfection piste	93	93	93	93	F A C
- Logement, clôture, éclairage	5	5	5	4,7	F A C
- Bloc Technique	6	6	-	-	F A C
AGADES					
- Bitumage extrémités piste	7	7	7	7	B E
- Bloc Technique	6	-	6	6	B E
TAHOUA					
- Bitumage extrémités piste	10	10	10	10	B E
- Bloc Technique	6	6	-	-	
MAGARIA					
- 1 station					
GAYA	8	8	8	8	F A C
- 1 station					

.../...

MAINE

1 sta

INE-SOROA station + 2 logements	11	11	11	1	B E
		311	334,5	324,2	

Taux de réalisation du plan en crédits ouverts (2/1) : 108 %

Taux de réalisation du plan en crédits consommés (3/1) : 104 %.

FINANCEMENT DU PLAN - CREDITS OUVERTS

Sources de financement	Montant M. F CFA	%
Ressources Nigériennes		
BE et emprunt	64,0	19
Aide Française		
F A C	137,5	41
SGAC	133,0	40
	334,5	100

§ 22 - EXECUTION FINANCIERE DU PLAN

221 - Alors que dans le plan 65/68 l'ensemble de l'infrastructure des communications routières aéronautiques et des télécommunications venait au premier rang des investissements publics avec un montant de 7 milliards 919 millions, la partie la plus réduite était dévolue à l'Aéronautique Civile pour un montant de 311 Millions CFA.

Soit, 1 % des investissements prévisionnels du plan, et 5,2 % des investissements réservés pour les communications et les télécommunications.

En ce qui concerne l'aéronautique civile proprement dite deux faits importants sont à noter :

- les crédits obtenus ont été plus importants que les crédits programmés, cela provient du fait que certaines opérations ont été financées directement par l'ASECNA, sur sa dotation SGAC.

.../...

- La réalisation financière qui atteint 108 % est donc largement supérieure à la moyenne des investissements publics -(63,1 %). Par ailleurs, le pourcentage des crédits programmés utilisés atteint 104 %, ce qui s'avère plus que satisfaisant, si l'on tient compte du fait que la moyenne des crédits utilisés de la totalité des investissements publics s'élève à 41,3 %.

222 - Problèmes particuliers posés au cours du plan 1965-1968.

Les financements sur budget d'équipement du NIGER des équipements de l'Aéronautique Civile et de la Météorologie ont connu certaines difficultés de par leur dispersion et leur faible montant. Il y aura lieu, au cours du plan 1971-1974 de pallier ces difficultés par l'ouverture d'autorisations de programmes plus globales permettant de mieux programmer appels d'offres et travaux.

D'autre part, l'absence de perspectives à long terme n'a pas permis de procéder autrement qu'au coup par coup, sans véritable critère de choix ni de priorité. C'est pourquoi le Gouvernement a fait procéder à la fin de 1969 à une étude générale des perspectives à 15 ans par l'ASECNA, dont les résultats essentiels font l'objet de la section suivante.

.../...

SECTION III - LA PERIODE INTERIMAIRE 1969 / 1970

§ 31 - LES REALISATIONS DE LA PERIODE

Elles sont résumées dans le tableau suivant :

OPERATIONS	Estimations	Crédits programmés (1)	Crédits ouverts (2)	Crédits utilisés (3)	Financement
NIAMEY					(ASECNA FAC BDRN CCE
- Aérogare	300	300	-	-	
- Extension bloc technique	40	40	-	-	FAC
ZINDER					
- 3 logements doubles	18	18	24	-	B E
AGADES					
- Aérogare	1,5	1,5	1,5	1,5	B E
- 4 logements	12	12	6	1	B E
TAHOUA					
- Véhicule incendie	3	3	3	-	B E
- 2 logements double	6	6	-	-	B E
	380,5	380,5	34,5	2,5	

Taux de réalisation du plan en crédits ouverts (2/1) : 9 %

Taux de réalisation du plan en crédits consommés (3/1) :0,6 %.

§ 32 - L'EXECUTION FINANCIERE DES OPERATIONS DE LA PERIODE INTERIMAIRE

Au cours de la période 1969-1970, 9% des crédits ont été ouverts et 0,6 % des crédits ont été utilisés par rapport aux crédits programmés d'un montant total de 380,5 Millions.

Ces taux de réalisation peuvent paraître modestes. Toutefois cela n'a rien d'anormal compte tenu du délai d'obtention des crédits et de réalisation des ouvrages.

.../...

De plus, les perspectives de réalisation et d'utilisation de crédits des deux années à venir sont particulièrement encourageantes, si l'on note que sur les 380,5 Millions de crédits programmés, 300 Millions correspondent à la construction de l'aérogare et 40 Millions à l'extension du Bloc Technique et que ces opérations débuteront avant la fin de l'année 1970.

.../...

SECTION IV - PERSPECTIVES A LONG TERME DE L'AERONAUTIQUE CIVILE ET DE LA METEOROLOGIE

La présente section est un résumé de l'étude effectuée par l'ASECNA. Celle-ci décrit les besoins sur une période de 15 ans (horizon 1985), à partir des installations existantes et du trafic prévisible, justifie les investissements et en étudie les répercussions économiques et financières.

Si les hypothèses à long terme doivent être vérifiées au cours des prochaines années avant d'être définitivement adoptées, elles n'en justifient pas moins suffisamment les objectifs qui seront définis à la section IV pour la période 1971 - 1974.

On distinguera :

- l'aérodrome de NIAMEY
- les aérodromes de l'intérieur
- les stations météorologiques de l'intérieur.

§ 41 - L'AERODROME DE NIAMEY

Si le NIGER est lourdement handicapé par sa position à l'intérieur de l'Ouest africain en ce qui concerne ses communications terrestres, sa situation lui procure un important avantage en matière de relations aériennes. Il a en effet une vocation de transit international et bénéficie à ce titre de l'évolution de l'ensemble du trafic de la sous-région. Dans cette optique, il peut notamment bénéficier des abaissements de coûts qui en résultent.

En contrepartie, cela entraîne de lourdes charges provoquées principalement par la nécessaire adaptation à l'évolution très rapide des appareils et des techniques de l'aviation civile.

411 - Analyse du trafic

411-1 - MOUVEMENTS

La décomposition des mouvements d'appareils depuis 1966 apparait dans les tableaux suivants :

	Commerciaux	Aéroclub	Privés	Militaires	Totaux
1966	2.093	2.450	977	1.212	6.732
1967	1.895	4.015	1.130	2.014	9.054
1968	2.518	4.243	919	2.038	9.718
1969	3.083	2.791	838	2.152	8.864

.../...

Il faut remarquer l'essor du trafic commercial qui, après une certaine stagnation constatée en 1960, s'est fortement accru ces deux dernières années :

- 33,1 % de 1967 à 1968
- 22,6 % de 1968 à 1969.

On relève au cours des deux premiers mois de 1970 une augmentation de 31 % sur la même période de 1969.

	1968	1969	Variation
Quadriréacteurs	927	1.124	21,4 %
Biréacteurs	486	550	13,1 %
Total	1.413	1.674	18,4 %
Pourcentage du trafic commercial	59 %	57 %	

L'accroissement de 21,4 % du trafic "lourd" est à remarquer.

411-2 - PASSAGERS -

Le trafic global passagers concerne les passagers internationaux, nationaux et passagers en transit comptés une fois. Le tableau suivant indique son évolution.

	Nombre total de passagers	Internationaux A + D	Nationaux A + D	Transit une fois
1960	39.900			12.141
1965	43.797			14.285
1967	46.444	24.090	6.470	15.884
1968	52.748	28.271	6.717	17.760
1969	60.661	30.237	6.613	23.811

Après une progression de trafic passagers relativement faible de 1960 à 1967 - taux moyen 4 % par an - une forte reprise s'est manifestée depuis deux ans où l'on observe une augmentation de :

- 14,1 % de 1967 à 1968
- 15 % de 1968 à 1969.

.../...

Remarques :

- Le trafic passagers local représente 60 % du trafic global, le restant soit 40 % correspond aux passagers en transit,

- Le trafic local s'est accru de 26 % en deux ans (1967 à 1969),

- Le trafic transit, qui s'est accru de 52 % en deux ans, est un facteur déterminant de l'évolution du trafic global à NIAMEY.

L'influence du développement du trafic aéronautique des pays voisins, en particulier de ceux situés au Sud du NIGER, a donc un effet marqué sur celui du NIGER.

411-3 - FRET -

Conformément à un phénomène devenu général, le trafic frêt a particulièrement progressé au cours des dernières années comme le montre le tableau ci-après :

Années	Total	Arrivées	Départs
1965	1.775	288	787
1966	2.297	1.311	986
1967	2.809	1.625	1.625
1968	3.124	1.703	1.424
1969	4.013	2.393	1.620

le volume de l'augmentation du trafic frêt ressort à :

- 22 % par an en moyenne, de 1965 à 1969
- 29 % de 1968 à 1969.

Jusqu'à ces dernières années, le fret aérien ne concernait que des produits d'importation, les matières premières qui constituent la presque totalité des exportations nigériennes utilisent en effet les transports de surface.

L'exportation des produits frais et de la viande tend maintenant à donner un double sens au courant de trafic.

Le trafic intérieur du fret ne représente, en 1969, que 7,2% du trafic global. Il est passé de 230 T en 1967 à 290 T en 1969, soit une augmentation de 26 % en deux ans. L'influence de la mise en service en 1969 du nouvel Aéroport d'ARLIT ne manquera pas de se faire sentir dans l'avenir. Le trafic fret d'ARLIT représentait déjà, pour les six premiers mois de 1969, 34 % du trafic intérieur au départ de NIAMEY.

Le trafic postal qui peut être assimilé au trafic fret est de l'ordre de 180 T par an. Il reste stationnaire.

.../...

411-4 UNITE DE TRAFIC -

La notion d'unité de trafic reflète plus exactement l'importance du trafic puisqu'elle tient compte à la fois des passagers (1 unité = 1.000 passagers locaux) et du frêt ou poste (1 unité = 100 T).

Le tableau ci-après indique son évolution depuis les dernières années. Le trafic total représente le trafic local plus le trafic transit compté une fois.

	Trafic local	Trafic total
1965	49,3	63,6
1966	58,1	70,7
1967	60,2	76,2
1968	68,2	85,9
1969	78,6	102,4

De 1965 à 1969, le trafic local a augmenté de 59 %, soit 12,2 % en moyenne par an, l'augmentation ayant été de 15,2 % on 1969. Pendant la même période, le trafic total (local + transit) a augmenté de 64 %, soit 12,4 % en moyenne par an, l'augmentation ayant été de 16,4 % en 1969.

412 - PREVISIONS DE TRAFIC

Cette étude n'a pas d'autres prétentions que de fixer des ordres de grandeur du trafic au cours des années 1975, 1980 et 1985 permettant de justifier les équipements nouveaux, vu certain nombre d'hypothèses restant aléatoires.

412 -1 - HYPOTHESES

Il paraît logique, de penser que l'évolution du trafic aérien au NIGER et à NIAMEY particulièrement, suivra dans son ensemble celui des états africains, avec peut être quelques singularités que nous relèverons dans chaque cas.

Dans une étude effectuée par l'OACI en 1967, le taux de croissance annuelle du trafic aérien dans les régions d'Afrique de l'Ouest est estimé à 10%. Ce taux pourrait toutefois être supérieur d'une part, en raison de l'augmentation de l'équipement hôtelier, d'autre part, du fait d'un abaissement des tarifs rendus possibles par la mise en service d'avions gros porteurs. L'OACI admet dans son étude que l'accroissement du trafic pourrait atteindre annuellement 14 % dans certains pays bien équipés sur le plan touristique.

.../...

412 - PASSAGERS

Un facteur favorable au développement du trafic passagers est le développement du tourisme mondial :

Le tourisme peut se développer à deux conditions :

- des tarifs aériens bon marché
- une infrastructure hôtelière suffisante.

En ce qui concerne le deuxième point, un effort nécessaire devra être fait en temps utile, notamment à partir du plan 1975-1979.

Quant au premier point, l'évolution des appareils en service permet d'escompter des abaissements de tarifs. D'autre part, en matière de tourisme, le Niger bénéficiera du développement de cette activité dans les pays voisins, notamment en Côte d'Ivoire (300.000 touristes prévus dans les années 1975 - 1980).

Entre l'augmentation annuelle de 14 % du trafic passagers constatée au cours des deux dernières années, les taux de croissance admis par l'OACI et compte tenu des facteurs de développement favorables que sont le tourisme, les industries (textiles) et les mines (uranium), on est amené à tabler sur un taux d'accroissement annuel des passagers locaux (internationaux + transit) de 12 %.

En ce qui concerne les passagers nationaux dont la variation est liée au trafic interne du NIGER et qui sont surtout constitués par des fonctionnaires Nigériens ou assistants techniques étrangers, on peut s'attendre à une augmentation de l'ordre de 5% par an.

Ces hypothèses conduisent à établir le tableau ci-après :

	Nombre total passagers	Internationaux	Nationaux	Transit
1970	67.200	32.500	6.800	27.900
1975	115.000	57.000	8.000	50.000
1980	198.000	100.000	10.000	88.000
1985	343.000	175.000	13.000	155.000

412-3 - FRET

Le frêt en passant de 1775 tonnes en 1965 à 4013 tonnes en 1969 a subi en quatre ans une augmentation annuelle de 22 %.

Le développement industriel (en particulier l'exploitation des mines d'uranium et l'industrie textile) et le développement agricole (légumes et viande) doivent entraîner un accroissement important de frêt aérien. En ce qui concerne la viande on peut penser que le principal problème (peste bovine) pourra être résolu et permettra ainsi le développement des exportations sur

.../...

l'Europe dont la production est déficitaire et aussi en Côte d'Ivoire et au Gabon. Cela nécessitera la construction d'installations frigorifiques importantes sur l'aéroport.

Ces considérations nous conduisent à estimer à 15% l'accroissement annuel du trafic du frêt. Ce chiffre est très raisonnable en regard des prévisions à l'échelle mondiale faites par l'IATA qui fixe ce taux à 22 % jusqu'en 1975 et à 15,6 % par la suite.

Sur ces bases on obtient les valeurs ci-après :

- 1970 = 4.900 T
- 1975 = 10.000 T
- 1980 = 20.000 T
- 1985 = 40.000 T

412-4 - <u>MOUVEMENTS</u>

Le nombre de mouvements, doit être pris en considération sur le plan financier puisqu'il représente un facteur important des recettes.

Seuls les mouvements commerciaux autorisent des hypothèses valables. L'estimation des mouvements d'avions légers et d'avions militaires est plus aléatoire.

Le nombre de <u>mouvements des quadriréacteurs</u> peut se déduire de l'importance des trafics passagers et frêt.

En retenant :

- 40 passagers en 1975 par mouvement de quadriréacteur
- 55 " en 1980
- 70 " en 1985

et en faisant les hypothèses suivantes sur la fréquence des mouvements des différents appareils nouveaux :

1975 - 4 DC.10 par semaine, soit 8 mouvements
2 B-747 " " 4 mouvements
Reste par DC.8 ou B.707

1980 - 8 DC-10 " " "
4 B-747 " "
Reste des mouvements par DC/8 ou B-707

1985 -12 DC.10 par semaine
8 B-747 "
Reste des mouvements par DC/8 ou B-707.

on en déduit le nombre de mouvements de quadriréacteurs affectés au transport des passagers.

.../...

- Pour le frêt, le trafic est actuellement assuré à 60 % par DC.8/F et 321 mouvements ont eu lieu en 1969. Le chargement par mouvement d'avion est :

$$\frac{4013 \times 0,60}{321} = 7,5 \text{ tonnes}$$

En se basant sur les hypothèses suivantes concernant le pourcentage de trafic effectué par avions cargos et le chargement moyen :

1975 - 70 % du trafic - chargement 10 T
1980 - 75 % " " - " 15 T
1985 - 80 % " " - " 20 T

on obtient le nombre de mouvements d'avions cargos.

- Le tableau ci-après indique le nombre de mouvements d'avions commerciaux :

- qui ressortent des conclusions ci-dessus relatives aux quadriréacteurs,
- qui, pour les autres appareils, tient compte d'une augmentation annuelle de 5 %.

	QUADRIRÉACTEURS			AUTRES	TOTAUX
	Passagers	Frêt	Total		
1969	803	321	1124	1959	3083
1970	840	360	1200	2060	3260
1975	1282	700	1982	2625	4607
1980	1636	1000	2636	3350	5986
1985	2250	1000	3850	4275	8125

Le tableau des mouvements totaux a été établi en prenant comme hypothèse un taux annuel d'augmentation de 5% pour les avions militaires et privés.

	Commerciaux	Aéroclub	Privés	Militaires	TOTAUX
1969	3083	2791	838	2152	8864
1970	3260	2820	880	2260	9220
1975	4607	5000	1250	2800	13654
1980	5986	6000	1500	3600	17086
1985	8125	7000	1900	4400	21425

.../...

§ 42 - AERODROMES DE L'INTERIEUR

42.1 - ANALYSE DU TRAFIC

Les tableaux suivants (1) indiquent l'évolution du trafic des trois aérodromes importants du NIGER : ZINDER / AGADES / MARADI, en fonction des critères habituels : mouvements, passagers, frêt et postes.

Il ressort de ces tableaux que : d'une manière générale, le trafic à l'intérieur du NIGER présente peu d'évolution. Cependant, alors, que l'aérodrome de ZINDER marque une certaine stabilité - ceux de MARADI et d'AGADES semblent à la veille d'un développement plus important.

Nous avons vu dans le paragraphe précédent l'important développement prévisible de l'aérodrome de NIAMEY. Il est certain, qu'en particulier pour ce qui concerne le tourisme, les aérodromes de l'intérieur bénéficieront d'un développement semblable ; en particulier AGADES, qui est au centre d'une des zones les plus touristiques du NIGER.

42.2 - LES PREVISIONS DE TRAFIC

Pour ce qui est des vols nationaux dans leur ensemble, on peut s'attendre à une augmentation de l'ordre de 5% par an du trafic passagers, dont la variation est liée au trafic interne du NIGER et surtout constituée par des fonctionnaires nigériens et assistants techniques.

Par contre, pour le frêt, qui suit avec un certain retard le développement du frêt international on peut s'attendre à un taux d'accroissement de l'ordre de 8 à 10 %.

.../...

(1) cf pages suivantes

AERODROME DE ZINDER

COURBES DE TRAFIC DEPUIS 1964

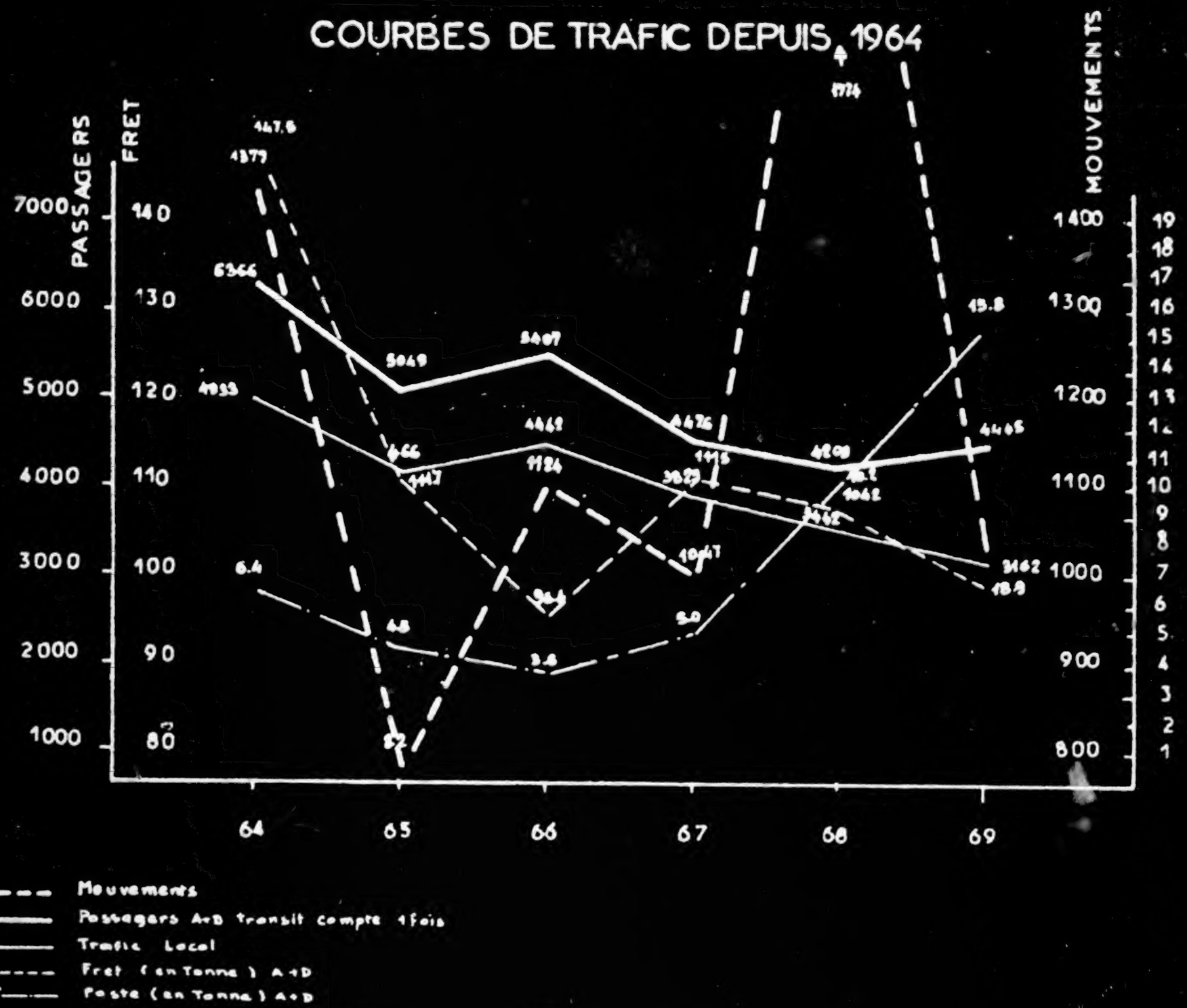

AERODROME DE MARADI

COURBES DE TRAFIC DEPUIS 1964

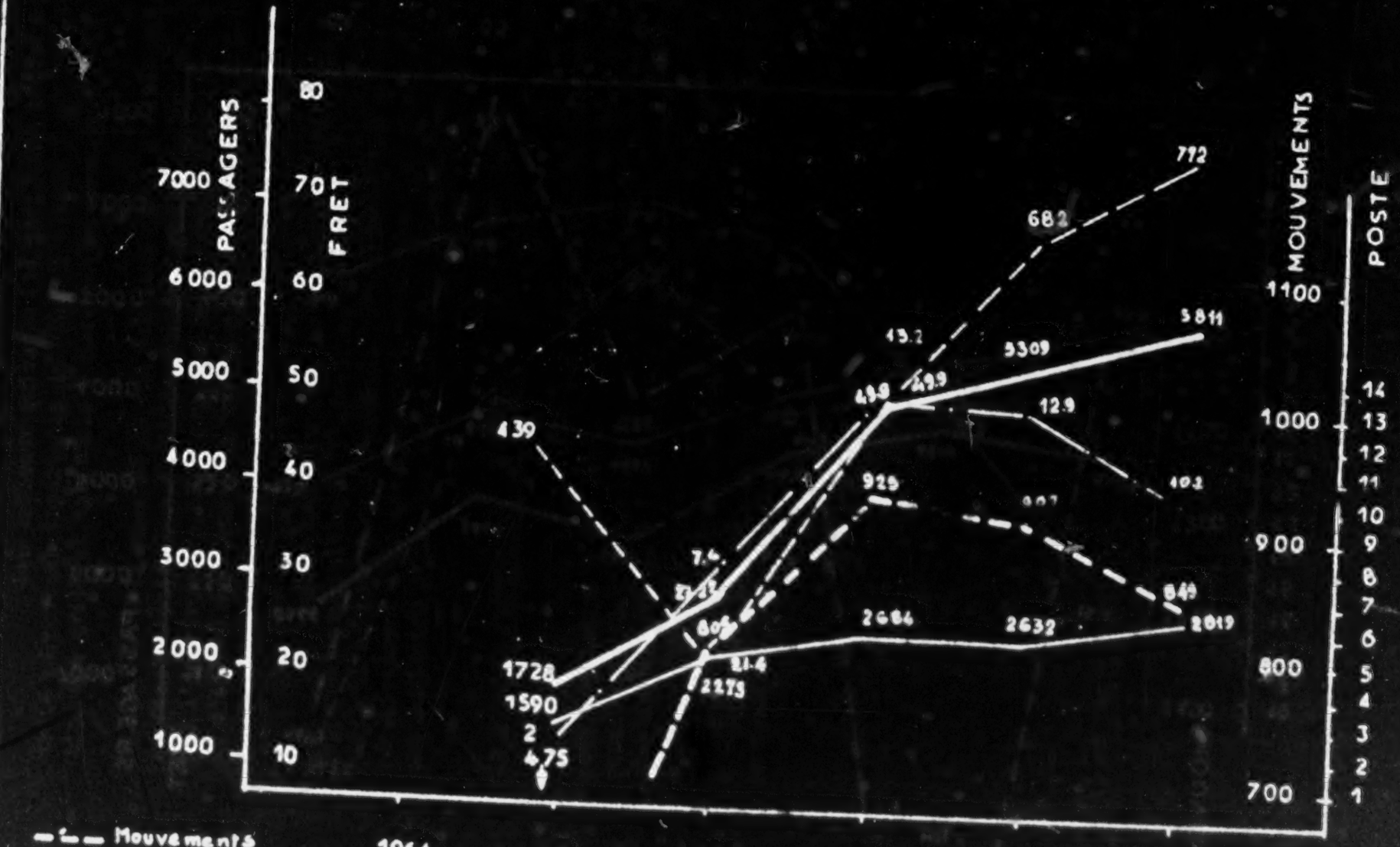

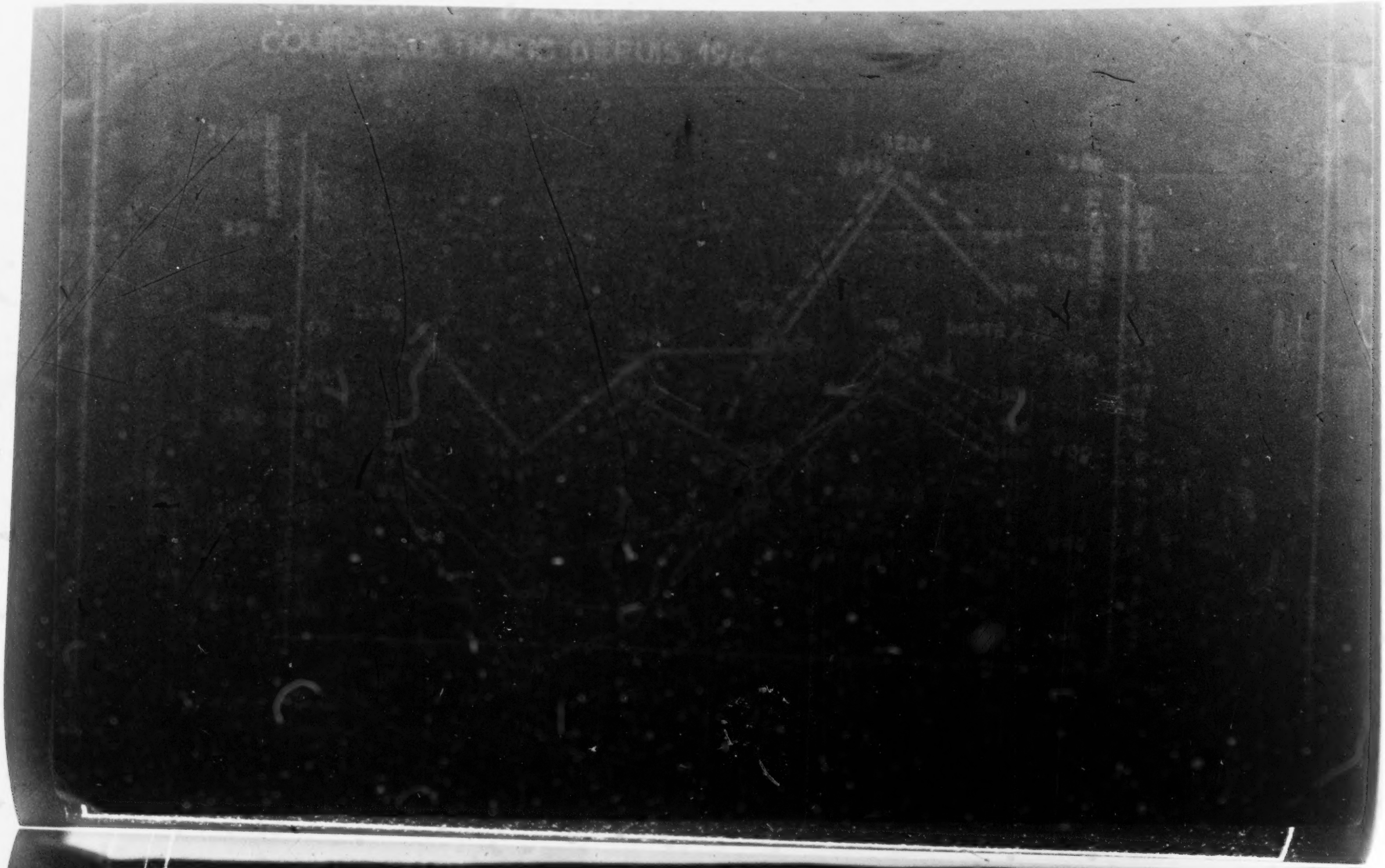

AERODROME D'AGADES
COURBES DE TRAFIC DEPUIS 1964

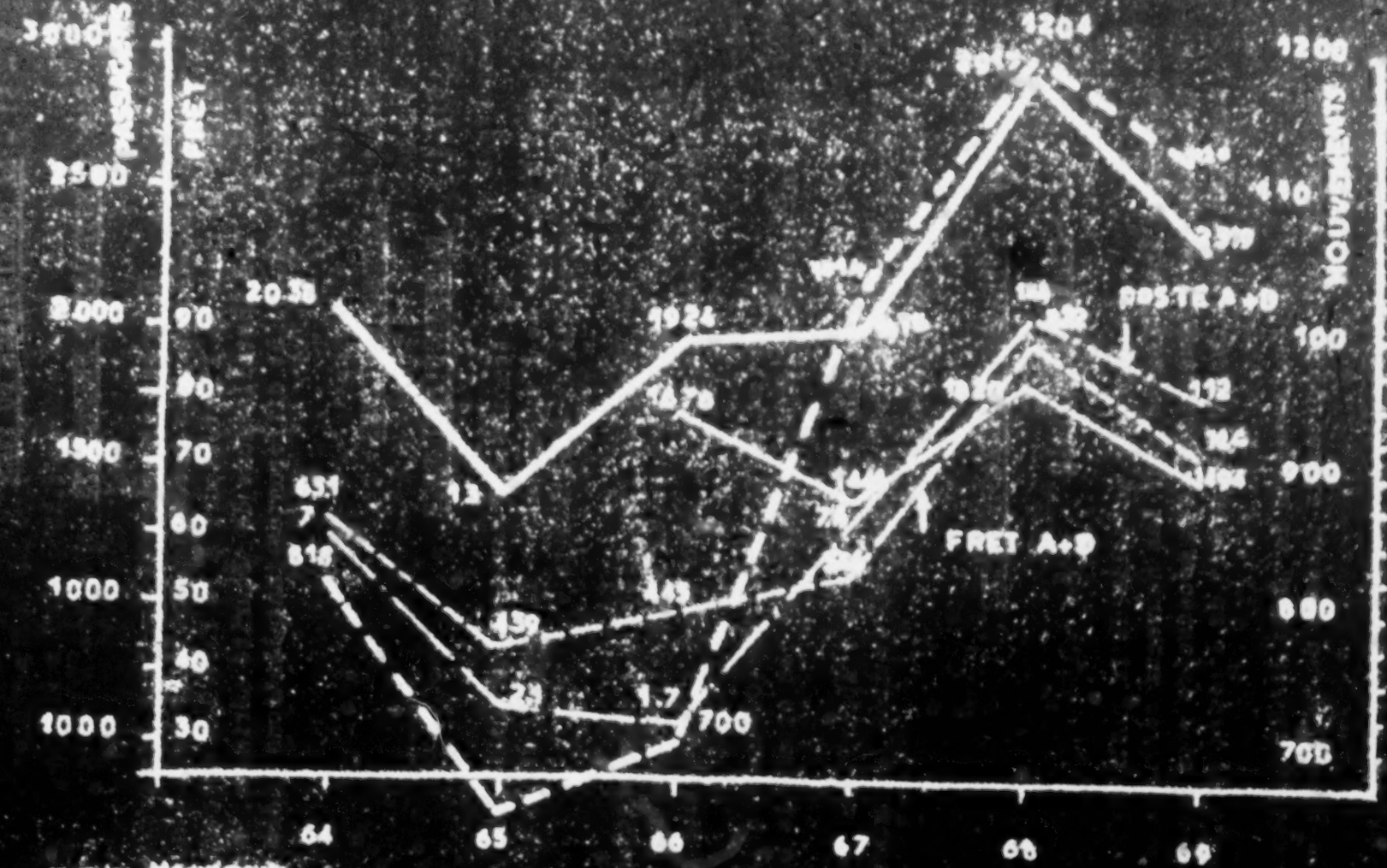

SECTION V - LE PLAN QUINQUENNAL 1971/1974

§ - 51 - LA CONSISTANCE DU PLAN

514 - ESTIMATION DES BESOINS

Elle est directement fonction des prévisions de trafic précédentes. Ces besoins concernent pour l'aérodrome de NIAMEY et ceux de l'intérieur, à la fois les ouvrages d'infrastructure, les installations de sécurité aérienne, les équipements météorologiques; et différentes installations (aérogare, zone frêt etc...)

511.1 - AERODROME NIAMEY

511.1.1 - FACTEURS D'INFLUENCE

Les besoins des services aéronautiques au sol naissent à la fois de l'augmentation du trafic, et de la modernisation des appareils et équipements.

Les installations liées à l'augmentation du trafic sont toujours rentables puisque leurs extensions sont associées au développement du trafic, donc à une augmentation des recettes.

Il en est différemment des ouvrages d'infrastructure qui sont essentiellement tributaires des appareils en service.

C'est dans l'optique de l'apparition prochaine d'avions "gros porteurs" qu'ont été étudiés les aménagements de l'infrastructure à réaliser.

511.1.2 - OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE

511.1.2.1 - Piste principale

- La longueur actuelle de la piste de 2.570 m est nettement insuffisante pour les nouveaux services qui lui seront demandés. La longueur de piste nécessaire pour son utilisation dans les conditions optima serait de l'ordre de 3.650 m.

- L'épaisseur de la piste est actuellement à peine suffisante pour supporter le passage du boogie de 60 T.

- La largeur de la piste devra être portée à 60 m par l'adjonction de deux bandes anti-souffle.

.../...

511.1.2.2 - Aires de stationnement

L'expérience de ces dernières années, qui ont vu la construction d'un poste supplémentaire tous les trois ans, amène à prévoir la construction de trois postes nouveaux passagers et de deux postes nouveaux frêt pour répondre à la croissance spectaculaire du trafic tel qu'il a été prévu plus avant.

Phases de réalisation.

Dans une première phase devraient être retenus :

- un allongement de 200 m supplémentaires,
- un renforcement de la partie centrale de la chaussée existante en béton bitumineux pour faire passer sa résistance de 60 T/boogie à 75 T/boogie,
- un aménagement de raquette de retournement et d'un poste supplémentaire de stationnement.

Les autres travaux feront l'objet de deux autres phases de réalisation échelonées dans le temps ; l'allongement de piste, la construction d'aires de stationnement supplémentaires ayant un caractère d'urgence supérieure à la construction du taxiway Ouest de la bretelle Est, et à l'aménagement de la piste secondaire avec ses voies de raccordement.

En deuxième phase de travaux est également prévu un tapis en béton bitumineux sur la piste existante, déjà allongée de 200 m, tapis qui jouera un rôle d'entretien du revêtement en place et de renforcement pour permettre à la chaussée d'encaisser les efforts supérieurs dûs au trafic des avions DC.10et similaires.

511.1.2.3 - Piste secondaire

En 1980, le nombre de 17.086 mouvements escomptés se décompose comme suit :

- commerciaux..... 5.986
- Aéroclub, militaires et privés...11.100

Il sera, dès ce moment, souhaitable pour soulager la piste principale du trafic aviation légère, d'y adjoindre une piste secondaire.

Pour les avions militaires, il suffira d'aménager le taxiway qui existe actuellement aux mêmes caractéristiques de chaussées que celles prévues pour la piste secondaire.

Pour les avions en provenance de l'aire de stationnement commerciale, il faudra construire un taxiway depuis cette aire jusqu'au seuil Ouest de la piste principale.

.../...

511.1.3 - INSTALLATIONS DE LA SECURITE AERIENNE

Pour l'évaluation des besoins, nous partons de l'hypothèse que, durant la période 1970-1985, les organismes chargés de la sécurité de la Navigation Aérienne à NIAMEY, ainsi que les services qu'ils assurent et les moyens dont ils disposent, ne subiront pas de modifications fondamentales par suite de l'apparition, actuellement imprévisible, de techniques ou de matériels nouveaux.

Les opérations envisagées ont pour but de moderniser les installations existantes afin d'améliorer la sécurité et surtout la régularité des vols.

Pendant la période considérée, l'aérodrome de NIAMEY sera doté d'équipements de catégorie II qui permettront des atterrissages jusqu'à des valeurs de visibilité deux fois moindres que les précédentes (400 m et 30 m).

Les opérations envisagées portent :

a) dans une première phase, principalement sur les aides visuelles et l'alimentation en énergie ;

b) dans une deuxième phase, sur les aides radioélectriques et les autres installations de sécurité.

Bâtiment Sécurité Incendie.

Le bâtiment sécurité incendie ne répond plus aux exigences de sécurité d'un aérodrome de l'importance de celui de NIAMEY, surtout dans la perspective du développement envisagé. Les services de l'exploitation ont prévu la construction d'un bâtiment nouveau pour les années 1975.

. . . .

511.1.4 - EQUIPEMENT DE LA METEOROLOGIE

- FACTEURS D'INFLUENCE .

L'augmentation du trafic aérien, la progression des performances des aéronefs nécessitent une évolution des moyens mis en oeuvre par la Météorologie, tant pour les besoins de l'observation que pour ceux de la prévision de vol ou des aides à l'atterrissage et au décollage. Le but recherché étant avant tout une sécurité accrue.

.../...

Dans ce domaine la mesure de trois paramètres météorologiques essentiels pour l'aéronautique (visibilité, hauteur des nuages, température de piste) doit être effectuée à proximité de l'entrée de piste AMV à l'aide d'appareils télécommandés. Les résultats des observations disponibles à tous moments sont susceptibles d'être communiqués aux aéronefs en vol ou s'apprêtant à décoller.

La surveillance Météorologique radar est également un facteur de sécurité et d'amélioration des prévisions d'atterrissage à court terme.

Enfin le remplacement de certains moyens dépassés doit être envisagé pour faire face aux exigences sans cesse accrues de l'aéronautique : le fac-similé à grande vitesse permettant un échange rapide de données entre centres météorologiques à la place des récepteurs fac-similé actuels et le radarvent pour les observations de vent en altitude à la place de l'antique radiothéodolite.

Matériels météorologiques nouveaux.

- Transmissomètres
- Radar panoramique
- Circuit télévision
- Télémètre de nuages enregistreur
- Téléresure de température avec affichage numérique
  Station réceptrice de satellite météorologique
- Fac-similé à grande vitesse
- Radar-vent automatique

511.1.5 - INSTALLATIONS COMMERCIALES

- Aérogare

Actuellement constituée d'un hangar sommairement aménagé, l'aérogare existante ne répond pas aux besoins de l'aérodrome.

Un bâtiment nouveau a été récemment étudié et devrait être réalisé dans les prochains mois.

Les caractéristiques de cette nouvelle aérogare de 4.580 m2 de surface permettront d'absorber un trafic de 350.000 passagers/an avec des pointes de 600 passagers.

.../...

Ce n'est donc que dans le cas d'un taux d'accroissement de trafic de 14%, que ce seuil serait atteint avant 1985. Si cela était, il faudrait envisager des agrandissements du bâtiment, celui-ci a d'ailleurs été conçu pour rendre très facilement réalisable des extensions.

Zone frêt -

Pour assurer le trafic du frêt, l'aérodrome dispose actuellement d'une surface de 860 m2, dont 600 affectés à l'entreposage, et 260 aux bureaux. En 1985, le tonnage de 40.000 T nécessitera, à raison de 7 T par m2, une surface de magasins de 5.700 m2.

L'évolution des superficies de hangar découlant du trafic est donnée ci-après :

	Tonnage	Surfaces théoriques		
		Magasins	Bureaux	Total
1969	4.014	600	260	860
1975	10.000	1.450	400	1.850
1980	20.000	2.850	550	3.400
1985	40.000	5.700	800	6.500

Dès maintenant une première tranche d'extension comprenant 810 m2 est en cours de lancement, ce qui doit permettre de faire face aux besoins jusqu'en 1974.

Le programme de réalisation est scindé en trois phases dont l'importance respective est indiquée ci-après :

	Superficies	
	Magasins	Bureaux
Existant	600	260
1970		
Extension	650	160
Total	1.250	420
1974		
Extension	1.600	130
Total	2.850	550
1980		
Extension	2.850	250
Total	5.700	800

.../...

Zone d'entretien et réparations -

L'entretien et les révisions des appareils de ligne assurant le trafic national constituentune charge financière importante en raison de l'éloignement des centres de réparation (ABIDJAN, DAKAR ou TOULOUSE). Il est vraisemblable que le développement du trafic intérieur et de l'aviation légère amèneront les compagnies et utilisateurs à faire effectuer sur place l'entretien et les petites réparations.

Dans ce but on peut prévoir à partir de 1976 l'aménagement progressif d'une zone spéciale comportant trois (3) hangars de 60 x 50, soit une surface couverte de 9.000 m2, et des chaussées de stationnement et de liaison avec la piste et les installations commerciales.

L'exécution de ces aménagements peut être réalisée en deux tranches :

1ère tranche : Hangar de 3.000 m2 et aire de stationnement de 90mx 82,

2ème tranche : hangar de 6.000 m2 et aire de stationnement de 90 x 120 m

Zone Aviation légère -

L'aviation légère et d'affaires est appelée à se développer dans ce pays où les liaisons au sol sont difficiles du fait des distances et les liaisons aériennes régulières trop rigides.

On peut escompter pour les quinze années à venir la construction de 2.500 m2 de hangars. Une aire de 200 m x 40 m = 8.000 m2 et une bretelle de 1.500 m2 desserviront ces hangars.

En première tranche, on pourra réaliser un hangar de 1.000 m2 avec une aire de 6.000 m2.

511.2 - AERODROMES DE L'INTERIEUR

Etant donné les imprécisions sur les perspectives de développement de trafic des aérodromes de l'intérieur du NIGER, et en particulier sur le facteur qui risque d'avoir une incidence primordiale dans ce développement, c'est-à-dire le tourisme, l'estimation des besoins a été définie essentiellement dans le cadre du plan décennal, au contraire de l'estimation des besoins de l'aérodrome de NIAMEY, défini à l'horizon 85.

L'estimation des besoins est prévue pour permettre d'une part, le développement du tourisme sur une grande échelle dans les zones où ce tourisme a de fortes chances de se développer et d'autre part l'amélioration de la sécurité aérienne sur tous les autres aérodromes, et par ailleurs les compléments d'aménagement permettant de recevoir un trafic en croissance de 5% par an.

Nous distinguerons : les travaux neufs, et les travaux d'aménagement.

.../...

511.2.1. - LES TRAVAUX NEUFS

L'aérodrome d'AGADES qui est actuellement doté :

d'une piste en latérite de 1850 m de long balisée de jour et de nuit,

d'un bloc technique,

d'une aérogare,

d'un hangar pouvant servir à stocker du frêt,

et d'un V.O.R.,

devrait recevoir une piste bitumée permettant l'accès à cette région des DC.6 B.

Cela va dans le sens du développement touristique de cette région et, dans le sens du développement industriel de la zone de l'Aïr.

L'aérodrome de MARADI, qui dispose

d'une piste bitumée de 1650 m,

d'une aérogare,

et d'un balise, devrait recevoir

un bloc technique digne de ce nom et un logement double.

L'Aérodrome de TAHOUA, qui possède

une piste de 1800 m non revêtue,

une aérogare,

et une balise, devrait être dotée

d'un bloc technique et de deux logements doubles pour le personnel servant sur l'aérodrome.

Les investissements à TAHOUA sont conditionnés, par la décision à prendre quant au déplacement ou non, et si oui, à quelle époque, de l'ensemble de l'aérodrome.

511.2.2. - LES TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE REMPLACEMENT ET DE COMPLEMENT DE MATERIEL DEJA EN PLACE

L'aérodrome d'AGADES devrait recevoir un complément d'équipement radio-électrique. Sa clôture serait à renforcer.

.../...

L'aérodrome de ZINDER recevrait un véhicule à incendie en remplacement du véhicule actuel sur le point d'être réformé. Sa piste bitumée, d'une longueur de 7850 m devrait recevoir un enduit superficiel d'usure. Il serait bon de profiter de ces travaux pour lancer, parallèlement, l'étude des nappes d'eau souterraines avoisinantes.

La clôture devrait être renforcée et un équipement radio-électrique complémentaire est à prévoir.

A noter que cet aérodrome, le second du NIGER, posséde :

- une piste balisée de jour et de nuit,
- un bloc technique,
- une balise radio-gonio,
- une aérogare et un hangar pouvant servir au stockage du frêt éventuel.

L'aérodrome de MARADI recevra :

- une balise de 300 watts, en remplacement de la balise actuelle. Le renforcement de sa clôture est à prévoir.

L'aérodrome de TAHOUA serait doté d'une balise de 300 watts, en remplacement de la balise actuelle.

5112.3- STATIONS METEO DE L'INTERIEUR

. Le programme de Développement du service météorologique est lié aux progrès accomplis par l'Aéronautique.

Il est dicté par la nécessité de satisfaire aux Recommandations de l'Organisation de l'Aéronautique Civile Internationale (OACI), d'une part, et de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), d'autre part.

La politique de Développement porte donc, en ce qui concerne l'intérieur du NIGER, d'une part sur la remise en état de stations vétustes en banco, comme N'GUIGMI et d'autre part sur l'ouverture de stations nouvelles en particulier à COURE (Couverture météorologique de l'Aérodrome de ZINDER et climatologie) et à ARLIT (développement de l'Aéronautique).

Le but recherché par la modernisation des installations Météorologiques est de placer chaque station en position optimale pour remplir son rôle aussi bien du point de vue climatologique que du point de vue de la protection de la Navigation Aérienne.

Ce but correspond d'ailleurs aux Recommandations de l'O.M.M. en ce qui concerne le réseau de base international, indispensable pour la réussite de la Veille Météorologique Mondiale.

.../...

512 - LA CONSISTANCE DU PLAN PAR OPERATION

Le tableau suivant montre le programme des investissements prévus au plan et qui découlent de l'estimation des besoins examinés ci-dessus, sur les différents aérodromes du NIGER, pour répondre aux besoins de la Navigation Aérienne et de la Météorologie.

OPERATIONS	1971 M.F CFA	1972 M.F CFA	1973 M.F CFA	1974 M.F CFA	1971-1974 M.F CFA	FINANCEMENT
AERODROME DE NIAMEY						
- Renforcement des aires de manoeuvre	390	-	247	-	637	BIRD
- Allongement des pistes	-	100	-	397	497	BIRD
- Bande antisouffle	-	-	56	-	56	BIRD
- Aires de stationnement	65	-	70	-	135	BIRD
- Bretelles	-	-	125	-	125	BIRD
- Etudes et contrôle programme BIRD Génie Civil	8	2	11	7	28	BIRD
- Balisage haute intensité	-	110		40	150	BIRD
- Energie secourue	65	-		-	65	BIRD
- Aménagement B.T.	-	-		80	80	BIRD
- Etude et contrôle programme BIRD/NA	3	1,5		2,5	7	BIRD
- Semi automatisation BCT	40	35		-	75	SGAC/ASECNA
- Transmissomètre			13		13	BIRD
- Station APT	9,5				9,5	PAV
- Radar panoramique				41	41	BIRD
- Radar vent	25				25	PAV/ASECNA
-VHF Transhorizon	65				65	SGAC/ASECNA
- Hangar frêt extension	36				36	Emprunt
- Chambre froide					p.m.	F A C
- Direction Aviation Civile					p.m.	
AERODROME NIAMEY	706,5	248,5	522	624,5	2101,5	

.../...

AERODROMES DE L'INTERIEUR

ZINDER

- Véhicule incendie
- Enduit d'usure sur piste
- Reprise clôture
- Equipement radio électrique

MARADI

- Balise 300 W
- Bloc Technique
- Bitumage aire stationnement
- Reprise clôture
- 1 logement double

AGADES

- Equipement radio électrique
- Mise aux normes DC.6 B
  - Etudes
  - Travaux
  - Contrôle
- Reprise clôture
- 2 logements doubles NA/MTO

TAHOUA

- Bloc technique
- Balise 300 W
- 2 logements doubles

DIRKOU

- Installation d'un VOR

	5			5	BE
		30		30	BE
		5		5	BE
3				3	BE
3	5	35		43	
	6			6	BE
23				23	FAC
					p.m.
			3	3	BE
	7			7	BE
23	13	-	3	39	
3				3	BE
	10			10	BE
	200	200		400	non défin
		8		8	non défi
			2	2	BE
8		8		16	BE
11	210	216	2	439	
			25	25	FAC
		6		6	BE
	15			15	BE
	15	6	25	46	

SGAC/
ASECNA

.../...

GOURE					
- 1 station					
- 1 logement double				15	15
AERODROMES DE L'INTERIEUR	37	243	257	45	582
AERODROMES NIGER	743,5	491,5	779	669,5	2683,5

Il ressort très clairement de ce tableau la très nette augme
du volume des investissements de ce plan comparativement au plan 1965-19
bien globalement (2680 millions au lieu de 310) que par catégories d'aér
NIAMEY ou intérieurs.

Le seul programme du plan pour NIAMEY est supérieur au volum
global des investissements du premier plan.

§ 52. LE FINANCEMENT DU PLAN

Il est assuré comme le montre le tableau suivant :

Source de financement	1971	1972	1973	1974	1971-197	%
Ressources Nigériennes :						
- Budget d'équipement	14	43	49	20	126	5
- Emprunt	36	-	-	-	36	1
Aide Française						
- FAC	23	-	-	25	48	2
- SGAC	105	35	-	-	140	5
BIRD		744,5	522	567,5	1834	70
-PAV (OMM)	34,5	-	-	-	34,5	1
à définir	-	200	208	-	408	15
	212,5	1022,5	779	612,5	2626,5	100

.../...

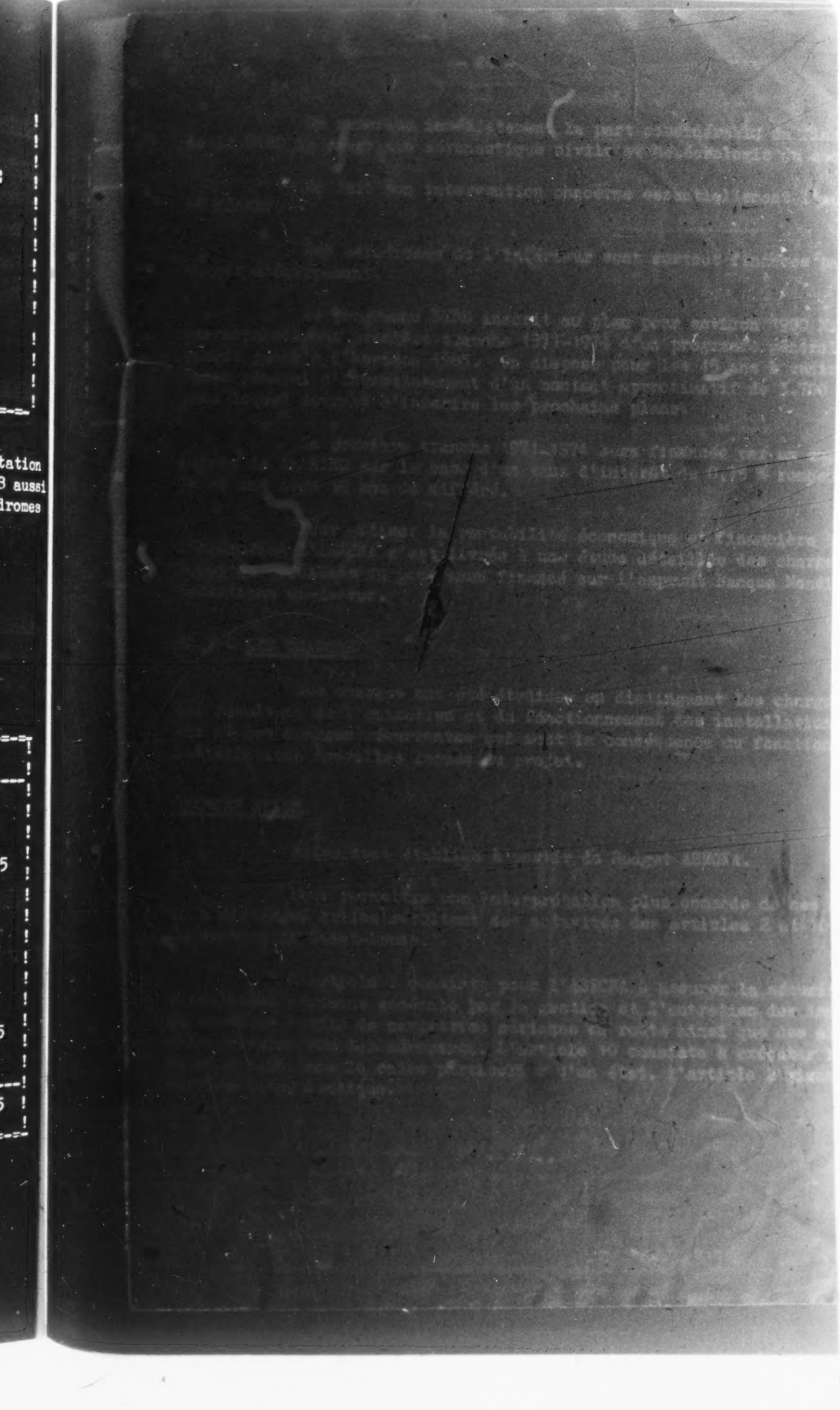

On remarque immédiatement la part considérable du financement de la BIRD au programme aéronautique civile et Météorologie du second plan.

En fait son intervention concerne essentiellement l'aérodrome de NIAMEY.

Les aérodromes de l'intérieur sont surtout financés par le Budget d'Equipement.

Le programme BIRD inscrit au plan pour environ 1900 Millions correspond à une première tranche 1971-1974 d'un programme général d'équipement jusqu'à l'horizon 1985. On dispose pour les 15 ans à venir d'un cadre général d'investissement d'un montant approximatif de 3.700 Millions dans lequel devrait s'inscrire les prochains plans.

La première tranche 1971-1974 sera financée par un emprunt auprès de la BIRD sur la base d'un taux d'intérêt de 0,75 % remboursable en 40 ans avec 10 ans de différé.

Pour estimer la rentabilité économique et financière de l'opération l'ASECNA s'est livrée à une étude détaillée des charges et des recettes résultant du programme financé sur l'emprunt Banque Mondiale aux conditions ci-dessus.

52.1 - LES CHARGES

Les charges ont été étudiées en distinguant les charges fixes qui résultent de l'entretien et du fonctionnement des installations actuelles et les charges récurrentes qui sont la conséquence du fonctionnement des installations nouvelles issues du projet.

CHARGES FIXES.

Elles sont établies à partir du Budget ASECNA.

Pour permettre une interprétation plus commode de ces dépenses, on a distingué celles résultant des activités des articles 2 et 10 de la Convention de Saint-Louis.

L'article 2 consiste pour l'ASECNA à assurer la sécurité de la circulation aérienne générale par la gestion et l'entretien des installations et services civils de navigation aérienne en route ainsi que des aides terminales civiles sur les aéroports. L'article 10 consiste à exécuter le même service mais dans le cadre particulier d'un état, l'article 2 visant un service inter étatique.

.../...

Décomposition du budget ASECNA 1970. (en milliers de Frs CFA)

	Total NIAMEY	Article 2	Article 10
NAVIGATION AERIENNE			
- Maintenance	67.830	61.050	6.780
- Centre Emission	2.830	2.830	
- C.I.V.	13.260	13.260	
- B.C.T.	16.010	16.010	
- Aérodrome NIAMEY	67.130	67.130	
- Frais généraux	9.450	9.450	400
	176.510	169.330	7.180

L'ensemble des charges fixes pour 1970 et 1975 ressort du tableau suivant :

Services	1970	1975
Représentation		
Article 2	20.440	22.480
Article 10	3.940	4.570
Total	24.380	27.050
Navigation Aérienne		
Article 2	169.330	216.110
Article 10	7.180	9.160
Total	176.510	225.270
Météorologie		
Article 2	64.030	81.700
Infrastructure		
Article 2	18.040	24.200
Article 10	41.280	53.590
Total	59.320	77.790
Réserve 3 %	9.720	12.350
Total Général	333.960	424.160
Article 2	279.990	354.820
Article 10	53.970	69.340

Le taux de progression moyen annuel ressort à 4,7 %.

LES CHARGES RECURRENTES

Compte tenu de leur définition elles apparaissent en 1975 pour les montants suivants :

Services	1975
Représentation	
Article 2	2.500
Article 10	500
Total	3.000
Navigation Aérienne	
Article 2	8.640
Article 10	.360
Total	9.000
Météorologie	
Article 2	2.500
Infrastructure	
Article 2	1.110
Article 10	2.290
Total	3.400
Réserve 3 %	530
Total Général	18.430
Article 2	15.190
Article 10	3.240

CHARGES EXTERIEURES

Les charges extérieures sont celles qui ressortent du budget ASECNA du NIGER et sont relatives aux Centres d'activités extérieurs à l'aérodrome de NIAMEY. Elles apparaissent dans le tableau suivant :

.../...

	1970	1975
Article 2	12.860	15.000
Article 10	97.820	114.100
Total :	110.680	129.100

52.2 - PREVISION DE RECETTES

Les prévisions de recettes ont été établies en fonction des prévisions de trafic étudiées à la section IV.

Les prévisions seront établies séparément pour NIAMEY et pour les autres aérodromes du NIGER.

RECETTES AERODROME NIAMEY

Les recettes sont réparties en trois catégories :

- Article 2
- Article 10
- Compte spécial qui a pour but le financement de petites opérations et le remboursement d'emprunts contractés par le NIGER pour la réalisation d'installations commerciales (aérogare, hangar frêt).

	Art. 2	Art. 10	Compte spécial	Total
1970				
Atterrissage	43	31	23	97
Balisage	2			2
Stationnement	-	-	-	-
Passagers		9	9	18
Domaniale - Commerciale	-	3,2	3,8	7
Divers	1	1		2
Total :	46	44,2	35,8	126
1975				
Atterrissage	94	95	21	210
Balisage	8			8
Stationnement		4		4

.../...

Passagers		15	15	30
Domaniale et commerciale		7	11	18
Divers	5	5		10
Total	107	126	47	280

AUTRES AERODROMES.

Les recettes des autres aérodromes du NIGER qui sont prises en compte à l'article 10 sont évaluées comme indiqué au tableau suivant :

	1970	1975
Atterrissage	4	15
Balisage	0,4	1
Passagers	0,3	1,5
Domaniale		0,5
Total	4,7	18
Répartition Article 10	4,1	11
Compte spécial	0,6	7

RECAPITULATION DES PREVISIONS DE RECETTES

Les recettes alimentant le compte spécial ne sont pas prises en considération.

	NIAMEY		Autres	NIGER		
	Art. 2	Art. 10	Art. 10	Art. 2	Art. 10	Total
1970	46	442	1	46	483	943
1975	107	126	11	107	137	244

.../...

52.3 - BILAN FINANCIER

Ce bilan intéresse toute l'activité aéronautique du NIGER.

52.3.1 - HYPOTHESES

Les recettes ont été évaluées à tarif constant.

L'apport extérieur a été maintenu égal à celui de 1970 à savoir 351 Millions CFA. Cet apport comprend les subventions des Etats Nigérien et Français ainsi que les redevances de survol.

Les résultats apparaissent dans le tableau suivant établi à partir de prévisions de dépenses de fonctionnement et d'emprunt des prévisions de recettes arrondies au million de francs CFA.

	1970	1975
DEPENSES		
Charges fixes NIAMEY	334	425
Charges recurrentes	-	18
Activités extérieures	111	129
Charges d'emprunt	-	17
Total	445	589
RECETTES		
Redevances	94	244
Aides extérieures	351	351
Total	445	595
Bilan	-	+ 6

On voit que le bilan apparait favorable puisque les recettes y compris l'apport extérieur couvrent constamment les dépenses totales.

.../...

52.3.2 - BILAN FINANCIER ARTICLE 10

Cependant l'emprunt ne peut être gagé que sur les recettes correspondant aux activités n'intéressant pas la sécurité aérienne tant en vol, en approche qu'au sol (activités article 2) ces activités ayant un caractère prioritaire. Les charges d'emprunt doivent en conséquence être supportées par le budget article 10. Le bilan financier de l'article 10 ressort du tableau ci-après établi à partir des prévisions de dépenses de fonctionnement et d'emprunt et des prévisions de recettes arrondies au million de francs CFA.

	1970	1975
DEPENSES		
Charges fixes NIAMEY	54	70
Charges récurrentes	-	3
Activités extérieures	98	114
Charges d'emprunt	-	17
Total	152	204
RECETTES		
Redevances	48	137
Aides extérieures (1)	104	73
Total	152	210
Bilan	-	+ 6

(1) L'aide extérieure article 10 est égal à la différence entre l'aide extérieure totale et l'aide extérieure nécessaire à l'équilibre de l'article 2.

De même que le bilan global celui-ci apparaît lui aussi favorable puisque les recettes couvrent les dépenses totales donc l'emprunt envisagé peut être remboursé.

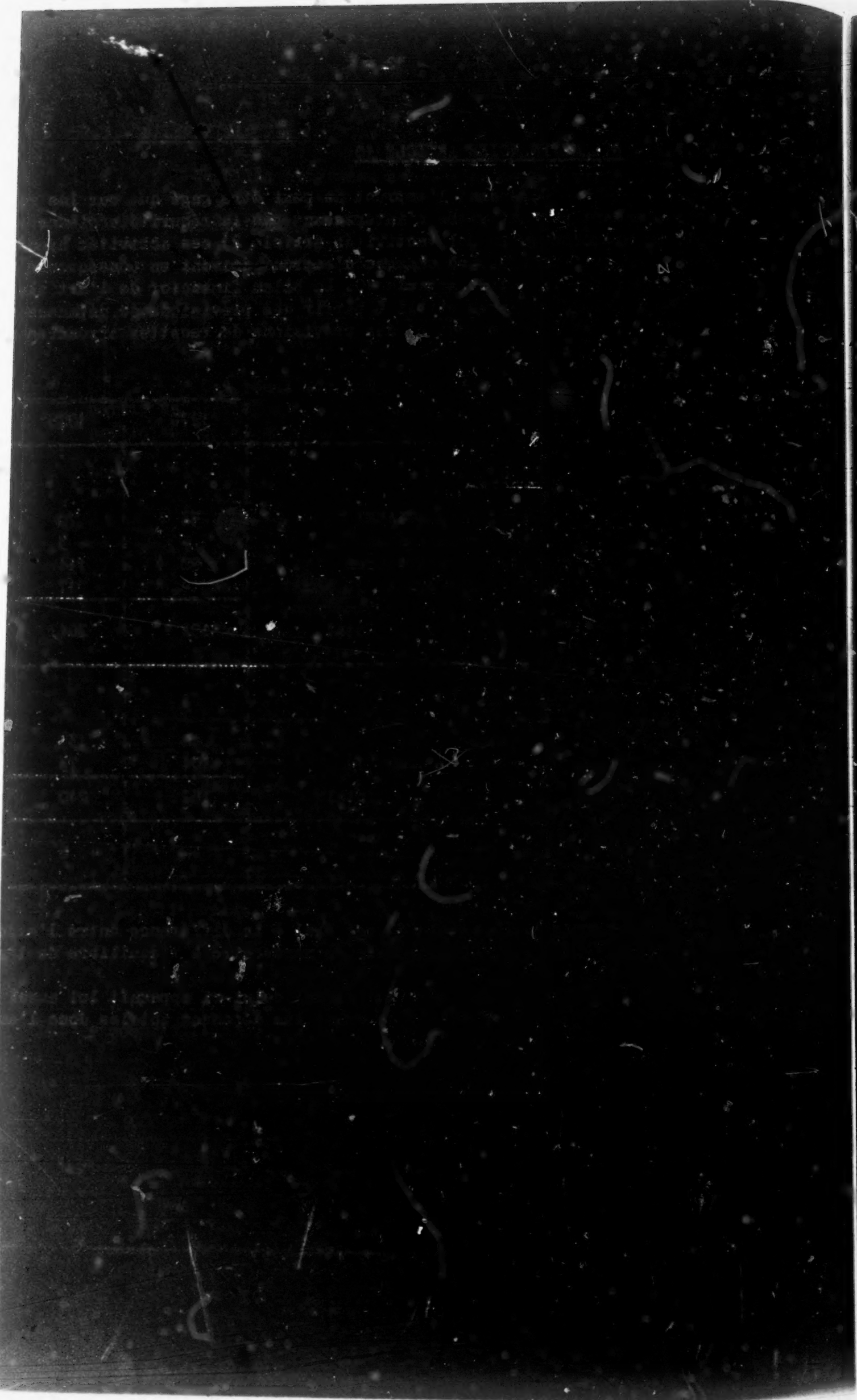

TITRE III LES COMMUNICATIONS

CHAPITRE III LES TELECOMMUNICATIONS

Section I Rappel des perspectives décennales

Section II Le plan 1965-1968

§ 21 l'organisation et la gestion financière l'OPT

§ 22 la réalisation du plan 1965-1968

Section III Ajustement des Perspectives Décennales

Section IV le plan quadriennal 1971-1974

§ 41 la période intérimaire 1969-1970

§ 42 le plan quadriennal 1971-1974.

SECTION I

RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES 1965-1974

1.1. Le contenu des perspectives décennales

Etant donné l'effort d'équipement qui avait commencé durant le plan triennal, et qui devait s'achever sur la période du plan 1965-1968, l'objectif des Perspectives Décennales en matière de Télécommunication était d'améliorer cet équipement afin que les centres urbains les plus importants soient non seulement reliés à la capitale mais également reliés entre eux.

Au cours de la Décennie étaient prévus ;

- l'extension des centraux automatique de Niamey et Zinder
- la création d'un central automatique à Maradi
- la construction de 1.000 kms de lignes reliant les centres secondaires
- le développement et la modernisation de l'équipement postal.

1.2. Appréciation des perspectives déconnales.

Ce programme décennal ne pouvait effectivement être lorsqu'il fût élaboré en 1964, qu'un ensemble de perspectives d'équipement, sans qu'il soit possible d'en fixer avec précision ni les délais, ni les effets, ni les coûts.

Cependant les grandes lignes qu'il traçait ont été suivies de telle sorte que l'on peut constater, au milieu de cette période décennale, que la moitié des opérations prévues n'ont peut-être pas été réalisées, mais que d'autres opérations, imposées par la nécessité, et qui ne figuraient pas au premier programme, y ont été inclrsesportant le volume d'équipement effectué à un pourcentage élevé.

Cette imprécision initiale découlait de ce que les estimations des trafics et des besoins, dans un réseau très rudimentaire n'étaient basées sur aucune statistique. On s'est donc attaché dans cette première période à construire les ouvrages les plus éminemment rentables, la plupart de Télécommunications, qui ont ouvert la voie à l'appréciation plus exacte des besoins, appréciation qui est actuellement possible, et planifiée.

SECTION II

LE PLAN 1965 - 1968

§ 21. - L'ORGANISATION ET LA GESTION FINANCIERE DE L'OFFICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

21.1. - Organisation de l'OPT

Par décret 70-34 PRN/DIRCAB du 26 Janvier 1970 le Ministre des Postes et Télécommunications est chargé de la tutelle administrative et technique de l'Office des Postes et Télécommunications (OPT)

Le monopole de l'état sur les Postes et sur les télécommunications est confié par lui à l'OPT.

L'Office est géré par un conseil d'administration dont le président est le ministre des Postes et des Télécommunications.

Son fonctionnement est fixé par le décret 59-104 MTP du 4 Juillet 1969. Des études sont actuellement en cours pour améliorer son organisation et son fonctionnement.

21.2. - Les comptes financiers de l'OPT

21.2.1. L'office des Postes et Télécommunications n'a pas de comptes séparés pour la Poste et les télécommunications. Cependant on dispose dans une étude de la SOFRECOM sur le développement des Télécommunications au Niger (novembre 1968) des éléments nécessaires à l'appréciation des comptes des télécommunications pour la période 1968-1971.(cf.: tableaux des 2 pages suivantes).

L'examen du compte d'exploitation avant la période du plan montre que les résultats étaient peu satisfaisants, de telle sorte que ce n'est qu'en 1964 qu'apparaissent des recettes nettes et qu'en 1967 qu'un bénéfice brut et net est dégagé. En gros l'équilibre globaldu service des télécommunications a été pratiquement atteint à partir de 1965. Mais ce résultat n'a pu être obtenu que grâce au financement des investissements en grande partie sur dons extérieurs, ainsi que le montre les ratios significatifs des tableaux de comptes prévisionnels.

21.2.2. Pour ce qui est du budget de l'OPT dans son ensemble il est résumé pour la période 1965 - 1969 dans le tableau suivant:

	1965	1966	1967	1968	1969
Recettes budgétaires	309,6	353,0	408,2	419,7	469,8
Dépenses de fonctionnement	281,0	302,5	325,5	343,5	378,9
Dépenses d'équipement	29,5	39,0	65,5	45,7	55,4
Total des dépenses	310,5	341,5	391,0	389,2	434,3
Résultat - Excédent	-	11,5	17,2	30,5	35,5
Déficit	0,9	-	-	-	-

En M. Frs CFA

Note : le budget de l'office pour 1970 a été approuvé pour un montant de 540 millions F CFA le 23.1.70

.../...

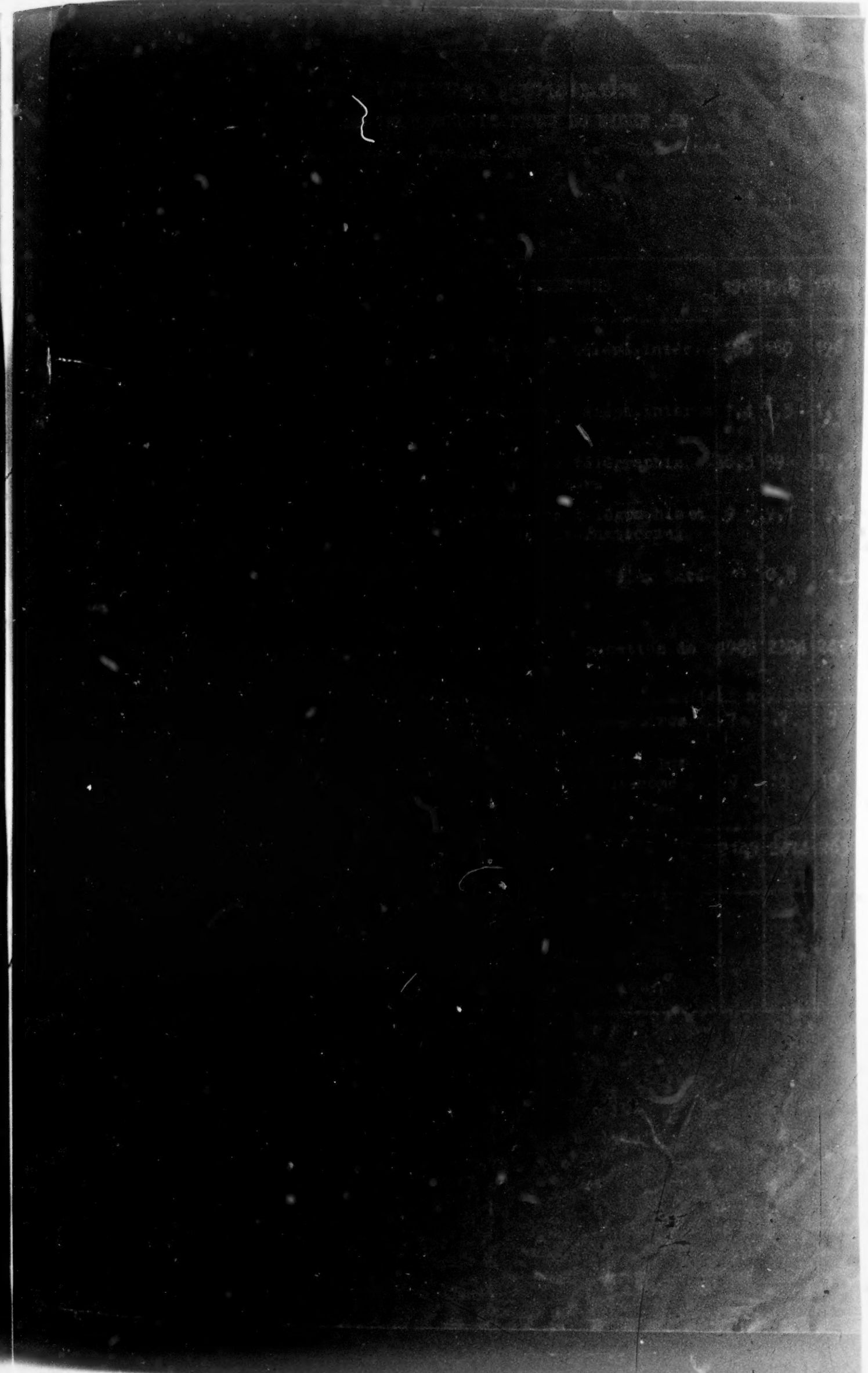

COMPTES PREVISIONNELS D'EXPLOITATION DU SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS DU NIGER EN millions de Francs CFA

DEPENSES	1968	1969	1970	1971
Achats	13,5	15	16,5	18
Personnel	98	101	104	107
Travaux fourniture	34	37,5	41,5	45,5
Transports	5,4	5,8	6,2	6,6
Frais de gestion	1,5	1,6	1,7	1,8
Recettes nettes	62,5	86,5	95,9	107,6
TOTAL	2149	2474	2658	2865
Dotation aux amortissements	54	59	64	70
Bénéfice brut	8,5	27,5	31,9	37,6

RECETTES	1968	1969	1970	1971
Recettes téléph.intér.	150	180	196	214
Recettes téléph.internale	1,4	1,5	1,6	1,7
Recettes télégraphie intérieure	38,5	39	39,5	40
Recettes télégraphie et Télex internationaux	9	9,1	9,2	9,3
Recettes de Télex intérieur		0,8	1,5	1,5
Total des recettes de trafic	1989	2304	2478	2675
Produits accessoires	7	7	7	7
Travaux exécutés par l'OPT pour lui-même	9	10	10	12
	2149	2474	2658	2865

COMPTES PREVISIONNELS

en millions de Francs CFA

	Sorties ou Actif	1968	1969	1970	1971	Entrées	1968	1969	1970	1971
"CASH FLOW"	Investissements nouveaux (antérieurs à 68)	110,5	111	117	170,5	Recettes nettes	62,5	86,5	95,9	107,
	Remboursement d'avances, d'emprunts et intérêt à plus d'un an(antér. à 68)	14 -	14 5,8	8 9,9	8 13,5	Ressources extérieures (emprt.exclusivement)	62	44,3	39	84,
	TOTAL	124,5	130,8	134,9	192		124,5	130,8	134,9	192
Eléments de Bilan simplifié	Immobilisations brutes au 1 - 1	1142	1253	1364	1481					
	Immobilisations nettes au 1 6 1	821	868	919	966					
Ratios significatifs	Taux d'autofinancement						44%	60 %	66 %	45 %
	Rendement brut de (1) l'investissement						5,5%	6,9 %	7. %	7,2 %
	Rendement net de l'investissement(2)						1 %	3,2 %	3,4 %	3,8 %

(1) Rendement brut = $\frac{\text{Recettes nettes}}{\text{Immobilisations brutes}}$

(2) Rendement net = $\frac{\text{Recettes nettes - amortissements}}{\text{immobilisations nettes}}$

A part l'année 1966 où l'excédent a été entièrement affecté à la resorbption des déficits antérieurs, l'excédent des années suivantes a financé des dépenses d'équipement ou a été viré à un fonds de réserve.

La situation financière de l'office au 30.12.69 est la suivante ;

- déficit et avance antérieures entièrement soldés
- Réserve non affectée 3,1 millions F CFA
- Réserve pour renouvellement des immobilisations 34,5 M.

§ 22. - LA REALISATION DU PLAN 1965-1968

22.1. - Le programme

Le développement des télécommunications et de l'équipement postal avait une priorité élevée parmi les investissements d'infrastructure économique. Il devait permettre de rompre l'isolement des milieux ruraux dans les conditions les plus économiques tant pour les dépenses d'investissements que pour les charges de fonctionnement. Le montant des investissements prévus s'établissait à 456 millions Frs CFA.

22.2. - L'exécution du plan par opération.

Au cours de la période les opérations du plan qui ont été réalisées sont rassemblées dans le tableau suivant

OPERATIONS	1965	1966	1967	1968	Financement	Total
Courants Porteurs			33		FAC	33
Véhicules spéciaux lignes	17,5				BE	17,5
Câble Secours CE CR NIAMEY	4,5				BE	4,5
Extension réseaux (partie)			5	5	OPT	10
Extension Central Téléph. Niamey	12				OPT	12
Central Automatique Télex			15		OPT	15
Câble pour desserte Aviation		2			OPT	2
Central Téléph. Auto. Maradi (partie)		5,6			OPT	5,6
Construction petits réseaux	2,8				OPT	2,8
Véhicules	1,2	1,5	2,2	2,9	OPT	7,8
Extension chèques postaux			2,3			2,3
Construction Bureaux de Postes(6)	36				BE	36
Extension Bâtiment Central Automatique Niamey			4		OPT	4
Garage Atelier Niamey	3,5				OPT	3,5
Extension Central Zinder			3,9		OPT	3,9
Achat de Téléimprimeurs			4	3,5	OPT	7,5
1ère Tranche équipement ARLIT				3	OPT	3
Achèvement de l'Axe AYOROU N'GUIGMI		14,9			BE	14,9
Total	77,5	24,0	69,4	14,4		185,3

.../...

Il faut souligner dans ce tableau des réalisations, la part importante des ressources nationales au financement du plan 82 % (Budget d'équipement 43 %, Budget OPT 30 %).par rapport aux crédits venant de l'extéricur (FAC pour 78 %). En conséquence, la faiblesse des crédits disponibles explique selon l'OPT la non réalisation de deux opérations importantes initialement prévues au plan et que le budget de l'office ne pouvait supporter à savoir le programme de constructions de lignes (109 millions) et celui des bâtiments (156 millions).

Il ne faudrait donc pas tenir compte de ce que le plan 1965-1968 n'a été réalisé qu'à 25 %. Les opérations réalisées pendant cette période d'austérité, ont été choisies parmi celles qui présentaient environ 80 % de la rentabilité de l'ensemble.

SECTION III

AJUSTEMENT DES PERSPECTIVES DECENNALES

3.1. - Les ouvrages projetés dans la définition des perspectives décennales restent entièrement valables si bien qu'on ne peut donc pas exactement parler de modifications de ces perspectives, mais simplement :

d'une part, d'adjonctions nécessitées par les besoins particuliers de Télécommunications (Courants Porteurs, Télégraphie harmonique, implantation d'ARLIT)

d'autre part, du report à la fin de la période décennale d'opérations peu urgentes et d'un rendement négligeable (Station Radio de brousse, lignes d'intérêt local)

et enfin de la mise en application de nouvelles normes techniques recommandées par les organismes spécialisés internationaux (CCITT - CCIR) concernant les fréquences et Techniques Radio (BLU-BLI) et les codes d'interconnexion automatique des réseaux téléphoniques.

3.2. - A partir de la situation des télécommunications telle qu'elle se présentait à la fin du premier plan quadriennal et dans un souci de planification à long terme, l'office des Postes et Télécommunications a fait entreprendre par la SOFRECOM une étude du développement des Télécommunications en 20 ans qui a été financée par le F.C.

C'est sur la base de cette étude que le nouveau plan 1971-1974 a été défini. Ses objectifs seront de répondre à la demande entrainée par le développement économique, de moderniser les équipements en prévoyant pour le long terme leur utilisation pour l'automatisation complète du réseau et enfin d'accroître la desserte des localités isolées.

Les principales adjonctions que l'on notera au prochain plan concernent essentiellement :

- l'équipement d'Arlit, nouveau centre industriel que les Perspectives décennales ne connaissaient pas.
- la construction d'un Centre National d'Instruction des Postes et Télécommunications (formation du personnel)
- la modernisation des stations radio par du matériel BLU (selon avis du CCIR)
- l'établissement d'un centre téléphonique nodal d'interconnexion interurbaine et internationale (CTN et CT3)
- la construction d'un Faisceau Hertzien transnigérien.

.../...

SECTION IV

LE PLAN QUADRIENNAL 1971 - 1974

§ 41. - LA PERIODE INTERIMAIRE 1969-1970.

A la suite du plan 1965-1968, la période intérimaire 1969-1970 a été couverte par les deux programmations quadriennales 1968-1972 et 1969-1973 qui ont permi de suivre le déroulement des opérations en cours lancéessur la base du premier plan et d'en lancer de nouvelles.

Les réalisations de la période apparaissent dans le tableau suivant.

OPERATIONS	1969	1970	Financement
Dispositifs de Secret sur liaison Radio	3,5		emprunt FAC
Extension de réseaux souterrains conduites	37,5		"
Central Téléphonique de Tahoua	4		OPT
Agrandissement bâtiment Direction	15		OPT
Equipement ARLIT	3		OPT
Equipement ARLIT	20		emprunt FAC
Télégraphie Harmonique	10		"
Courants Porteurs	1,5		"
Achat de Téléimprimeurs	4,5	3,5	OPT
Bâtiment Central Téléph. Niamey	2,5	23	OPT
Central Téléphonique des Ministères	14	20	BE
Autocommutateur Tillabéry	1,5		OPT
Télégraphie Harmonique ARLIT - AGADES		15	OPT
Antennes CR Agadès		3	OPT
Central Automatique d'Arlit		4,5	OPT
TOTAL	117,0	69	

On observera que pendant les deux ans de cette période intérimaire les investissements ont été sensiblement égaux à ceux de la période Quadriennale précédente 1965-1968.

On notera également l'ampleur des investissements O.P.T. pendant cette période intérimaire qui représentent 43 % des crédits de la période.

Le Budget d'équipement intervient pour 39 % et l'emprunt FAC pour 18 %.

.../...

§ 42 - LE PLAN QUADRIENNAL 1971-1974

Le programme à mettre en oeuvre au cours de la période quadriennale 1971-1974, a pu être établi d'une manière plus rigide que précédemment sur la base de plusieurs études dont l'étude SOFRECOM et l'étude OPT sur l'opération particulière du faisceau hertzien. Cependant les rapides progrès des techniques et des activités, peuvent au cours des années, imposer quelques légères modifications.

Il faut signaler l'urgence de certains ouvrages sans lesquels l'office risque de se trouver en rupture de moyens d'équipements pour répondre aux trafics sollicités. Toutefois ces ouvrages, une fois établis, répondront aux besoins de Télécommunications et de Poste, pour de nombreuses années.

42.1. - La consistance du plan par opération

Les diverses opérations du plan apparaissent dans le tableau suivant :

OPERATIONS	1971	1972	1973	1974	1971-74	Financement
Courants porteurs	15,0	33,0	-	-	48,0	Emprt. BAD
Réseaux téléph. et petits centraux	17,5	27,5	7,0	-	52,0	Emprt. BAD
Equipement Arlit	18,4	-	-	-	18,4	FAC
Extension central Niamey	10,0	-	-	-	10,0	OPT
Construction bureaux Poste	7,0	7,0	7,0	7,0	28,0	BE
Bâtiment télécom. 2è central Niamey	30,0	30,0	-	-	60,0	Emprt. OPT
Bâtiment Hôtel des Postes		30,0	30,0	-	60,0	Emprt. OPT
Equipt.2è Central Ny et Centre Transit	20,0	50,0	20,0	-	90,0	Emprt. BAD
Ligne Niamey Filingué	17,0	13,0	-	-	30,0	"
Ligne Tahoua Keita	-	-	10,0	-	10,0	"
Lignes d'intérêt local	10,0	10,0	-	-	20,0	BE
Central automatique Maradi	21,0	11	11,5	-	43,5	OPT
CNIPT (école)	10,0	15,0	-	-	25,0	BE
Etude technique centre nodal	5,0	-	-	-	5,0	FAC
Bâtiment secteur Tahoua N'Konni	7,0	3,0	-	-	10,0	BE
Liaison Niamey Ouallam	16,0	-	-	-	16,0	Emprt. BAD
Modernisation BLU et liaisons réseau	20,0	14,0	-	-	34,0	Emprt. BAD
Réseau Télex	-	12,0	5,0	11,0	28,0	OPT
Ligne Téra Dori	-	12,5	13,5	-	26,0	USAID
Construction nouvelles station radio	-	7,0	7,0	7,0	21,0	BE
Faisceau 12 voies Ny Dosso (provisoire)	30,0	-	-	-	30,0	Emprt. BAD
Faisceau 120 voies Ny Zinder		200,0	1.000,0	600,0	1800,0	BIRD
	246,9	475,0	1.111,0	625,0	2457,9	

Ce tableau montre l'accroissement considérable des investissements publics de télécommunications du plan 1971-1974 par rapport au plan 1965-1968 (2460 millions environ au lieu de 450 millions).

Cet accroissement est considérable même compte non tenu de l'importante opération Faisceau Hertzien entre Niamey et Zinder qui est évalué à 1.800 millions puisque dans ce cas le montant des investissements est supérieur de 45 % à celui du premier plan.

42.2. - Le financement du plan

Sources de financement	1971	1972	1973	1974	1971-74	%
Ressources Nigériennes						
OPT	31,0	23,0	16,5	11,0	81,5	3
Emprunt OPT	30,0	60,0	30,0	-	120,0	5
F.N.I.	27,0	42,0	14,0	14,0	97,0	4
Ressources extérieures						
FAC	23,4	-	-	-	23,4	1
Emprunt BAD	135,5	137,5	37,0	-	310,0	13
Emprunt BIRD	-	200,0	1000,0	600,0	1800,0	73
USAID		12,5	13,5	-	26,0	1
	246,9	475,0	1111,0	625,0	2457,9	100,0

Il ressort immédiatement de ce tableau la part considérable de la Banque Mondiale au financement du plan 1971-1974 d'autant plus que ce financement n'intéresse qu'une seule opération, la construction d'un faisceau hertzien entre Niamey et Zinder.

L'office des postes et télécommunications, a établi un dossier technique, économique et financier en collaboration avec le CGD afin de calculer la rentabilité de cette opération.

Les modalités de l'emprunt retenues ont été les suivantes : taux d'intérêt 0,75 %, différé de 10 ans et durée du remboursement : 40 ans.

L'étude a envisagé en raison du volume important des crédits, la possibilité d'une réalisation par tronçon ; la première hypothèse étant la réalisation de Niamey-Zinder, la seconde de Niamey-Konni et la troisième de Niamey-Dosso - Le taux de rentabilité financière de 1 % obtenu pour Niamey-Zinder est négligeable. Par contre le taux de rentabilité des autres hypothèses sont très proches (7 % pour Niamey-Konni, 8 % pour Niamey-Dosso) et sont assez satisfaisants d'autant plus que la rentabilité économique du projet est certainement très supérieure à la rentabilité strictement financière. Observons en effet que l'étude bien qu'ayant envisagé les perspectives d'une utilisation par plusieurs utilisateurs (télécommunications, radiodiffusion, Asecna) a laissé de côté l'utilisation du faisceau hertzien par la télévision scolaire. Or en tout état de

.../...

cause les deux projets, d'ailleurs présentés à la Banque, doivent être associés.

En ce qui concerne les autres sources de financement sollicitées notons l'apparition, dans la Banque Africaine de Développement, d'une source de financement tout à fait nouvelle d'une importance équivalente à l'ensemble des ressources nationales.

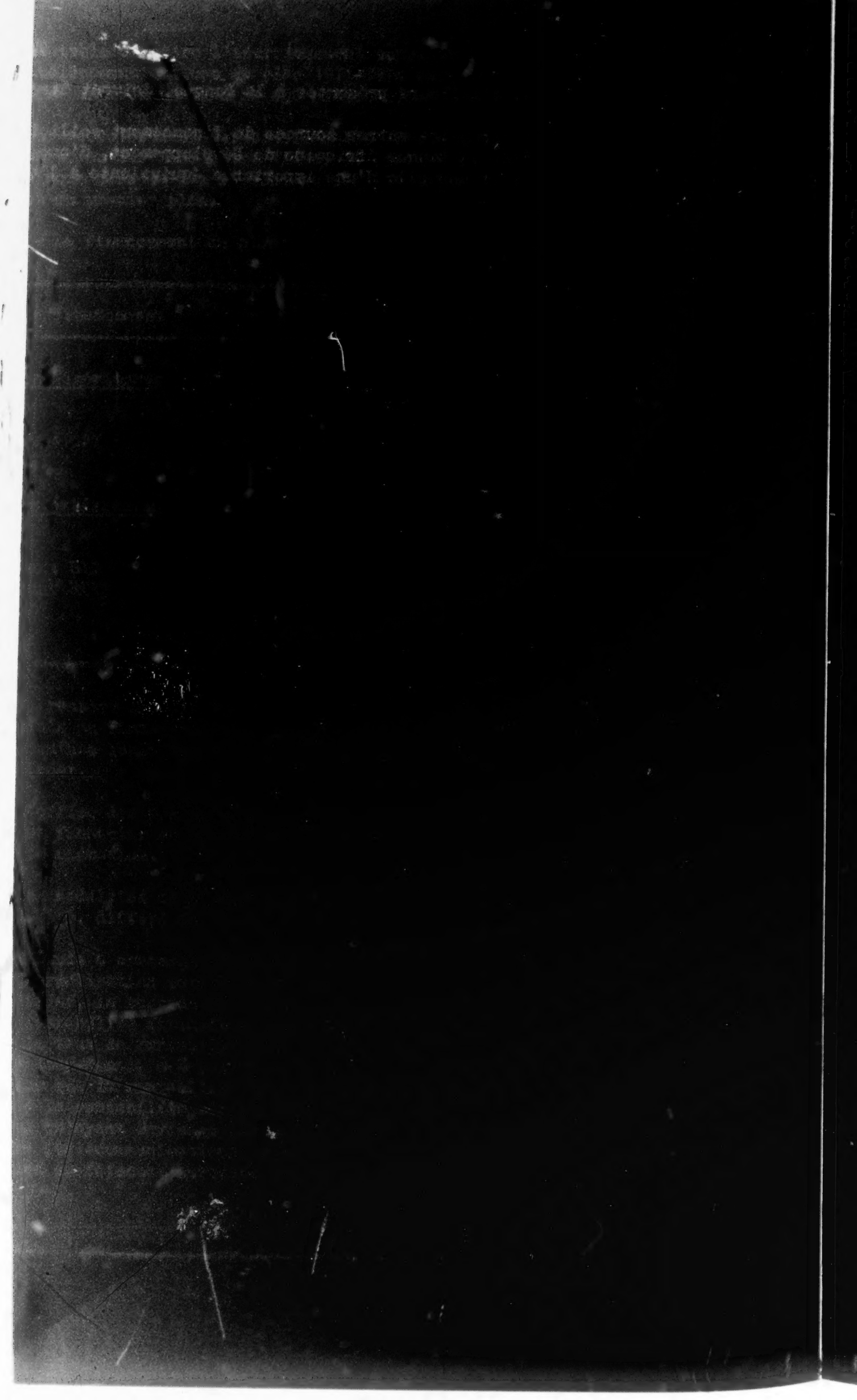

SOMMAIRE DU CHAPITRE DU PLAN SUR L'URBANISME

SECTION 1 - Rappel des Perspectives Décennales 1965-1974 P.1

§ 11 - Les objectifs P.1

§ 12 - La mise en oeuvre des Perspectives Décennales P.1

121 Urbanisme

122 Habitat

§ 13 - Bilan Financier

SECTION II - Le Plan Quadriennal 1965-1968 P.3

§ 21 - Les objectifs du Plan P.3

§ 22 - La réalisation du plan P.4

221 Exécution financière globale

222 Réalisation au niveau des opérations

§ 23 - Problèmes rencontrés au cours du Plan P.7

231 Inexistence de données de base

232 Inadadptation des structures d'étude et de réalisation

233 Difficultés d'action au niveau individuel

234 Inadaptation de la législation aux réalités économiques et politiques

§ 24 - Les réalisations de la période intérimaire 1969-1970

241 Etudes d'urbanisme

242 Etudes d'habitat

243 Principes d'une politique d'édilité

244 Transfert du domaine public aux Collectivités Territoriales

SECTION III - Ajustement des Perspectives Décennales et Plan Quadriennal 1971-1974 P.13

§ 31 - Ajustement des Perspectives Décennales P.13

311 Situation et Perspectives de l'urbanisation

312 Urbanisation et développement

313 Urbanisme et Habitat

§ 32 - La consistance du plan P.20

321 Etudes générales au niveau national

322 Etudes particulières au niveau des Collectivités

323 Les investissements publics prévus au Plan.

SECTION I

RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES 1965-1974

§ 11 LES OBJECTIFS

L'un des objectifs des perspectives décennales était la promotion de l'homme par la satisfaction de ses besoins fondamentaux qui en urbanisme s'expriment à 2 niveaux.

Au niveau collectif il s'agissait d'assurer aux divers groupements humains les équipements et les services communautaires indispensables, ainsi qu'un environnement adapté aux besoins de chacun. D'où les programmes d'action au niveau collectif ; développement,amélioration et équipement des villes.

Au niveau individuel il s'agissait d'être logé dans des conditions décentes de confort et de salubrité, d'où des programmes d'action pour la construction de logements et d'amélioration de l'habitat rural et urbain.

Les deux niveaux étaient indissociables et toute action sur l'un devait se répercuter sur l'autre à court et à long terme.

§ 12 LA MISE EN OEUVRE DES PERSPECTIVES DECENNALES

Une distinction était faite entre zone rurale et zone urbaine auxquelles les mêmes méthodes ne sauraient être appliquées.

12.1 Urbanisme

Pour la zone urbaine l'objectif était de développer les villes en assurant leur équilibre général, les équipements socio-économiques, les adductions d'eau et d'électricité, les réseaux d'assainissement et les réseaux de communications.

Pour la zone rurale l'objectif était d'organiser les gros villages par de petites études d'urbanisme et de lotissement, d'assurer l'adduction d'eau et de réaliser l'assainissement.

12.2 Habitat

En zone urbaine il s'agissait d'améliorer les constructions (nouveaux matériaux et nouvelles conditions de mise en oeuvre) et de réaliser des blocs eau préfabriqués.

.../...

On devrait aussi lancer un vaste programme de construction : 10.000 bancos, 10.000 bancos améliorés et 850 habitations en dur.

Pour la zone rurale l'objectif visait à améliorer les constructions et développer l'équipement individuel, le mobilier et les conditions sanitaires.

§ 13 LE BILAN FINANCIER DES PERSPECTIVES DECENNALES

Le montant des investissements prévus était considérable 19.200 millions F. CFA qui se décomposait de la manière suivante :

Urbanisme ;	levés, lotissements et études	600 millions
	équipements et viabilité	3.600 millions
Habitat ;	zone rurale	3.600 millions
	zone urbaine	11.400 millions

Les investissements publics représentaient 13 % de ce montant global et étaient en principe assurés d'exécution.

Les autres réalisations dépendaient essentiellement de la volonté de progrès des populations et des résultats de "l'animation" sous toutes ses formes.

Plusieurs sources de financement étaient envisagées.

Pour les opérations d'urbanisme : collectivités locales avec l'aide de la Caisse de Prêt ou de la Caisse Centrale de Coopération Economique ou des financements comme le Fonds Communautaire d'Investissement, le Budget d'Equipement et les différentes sources extérieures.

Pour les opérations d'habitat : l'autofinancement des particuliers, le Crédit du Niger, la SONUCI, l'apport privé extérieur.

.../...

SECTION II.

LE PLAN QUADRIENNAL 1965-1968

§ 21 LES OBJECTIFS DU PLAN 1965-1968

Le plan 1965-1968 soulignait fortement la concurrence des besoins d'urbanisme, d'habitat et d'édilité en milieu rural et en milieu urbain. Il choisissait explicitement les actions en matière d'urbanisme en milieu urbain alors que les actions en matière d'amélioration de l'habitat en milieu rural était laissée à l'initiative des particuliers et des autorités locales.

Il montrait comment ce choix pouvait être à l'origine d'une distorsion entre les villes et les campagnes, il insistait en outre sur le coût pour la collectivité d'un exode rural vers les villes provoqué par cette distorsion.

Il en tirait comme conséquence la nécessité de surveiller étroitement le phénomène de l'urbanisation afin autant que possible de le contrôler.

Ceci se justifiait par le chiffre important des investissements prévus alors qu'on reconnaissait qu'ils étaient destinés seulement à "empêcher une regression".

Les investissements prévus étaient les suivants :

Investissements	Montant
. Etude d'urbanisme	202
. Equipement des villes (adduction eau, électricité, assainissement, voirie)	1.414
. Forages et adduction eau (centres secondaires)	401
. Blocs eaux	30
. Construction banco et banco amélioré	400
. Construction en dur	1.615
. Habitat rural	180
	4.251

en millions F.CFA

.../...

§ 22 LA REALISATION DU PLAN 1965-1968

22.1. Exécution financière globale

Les commentaires sur l'exécution financière donnent un bon aperçu du degré de réalisation par rapport aux prévisions.

Dans le plan l'urbanisme et la construction représentaient 4.251 millions d'investissements (y compris les investissements privés). Ce chiffre ainsi défini faisait apparaître ce secteur au 4e rang des investissements publics après les communications, l'hydraulique et l'enseignement.

Sur les 4.251 millions, 15 étaient obtenus (poursuite d'opérations en cours) et 4.237 millions restaient à obtenir.

Le plan n'ayant pas fait suffisamment la distinction entre les ouvertures de crédit et les consommations de crédits on notera les points suivants : les crédits effectivement ouverts dans la période 1965-1968 ont été de 1.210 soit 28,5 % des crédits qu'on prévoyait obtenir, taux largement inférieur à la moyenne de l'ensemble des investissements publics (68 %).

Plus encore si l'on compare les crédits effectivement consommés dans la période on constate que 921 millions ont été dépensés soit 21,6 % des prévisions alors que la consommation effective des investissements publics pour tous les secteurs a été de 41 %.

On peut donc conclure que comparé à l'ensemble des investissements publics la réalisation des investissements du secteur de l'urbanisme a été assez peu satisfaisante.

Toutefois l'imprécision de l'évaluation des investissements réalisés sur financement privé aussi bien pour les constructions en dur que pour les constructions en banco, conduit à des incertitudes graves sur la valeur des pourcentages annoncés ci-dessus vraisemblablement sous-évalués.

22.2. - Réalisation du plan au niveau des opérations.

22.2.1. - Etudes d'urbanisme.

Le plan prévoyait l'étude de 32 agglomérations ayant ou devant atteindre au moins 3.500 habitants, suivant 3 opérations successives :

- lever topographique
- études du plan d'urbanisme et de lotissement
- implantation sur le terrain

.../...

Certaines de ces études étaient en cours en 1965, d'autres n'ont abouti qu'après 1968, ce qui rend impossible un bilan exact pour 1965-1968.

En fait 13 études ont été lancées pendant cette période.

Département	Ville	Nb.Hab.1969	Projet en cours	Plan approb.	Plan approuvé
Diffa	Diffa	1.500			2- 4-69
	Maïné Soroa	3.000	+		
	N'Guigmi	2.500	+		
Dosso	Loga	3.000			29-12-65
Maradi	Maradi (Partiel)	28.000		+	
	Mayahi	1.500	+		
Niamey	Ouallam	3.000			4- 65
Tahoua	Malbaza	1.500			+
	Illéla	7.500			14- 1-66
	Keïta	3.500		+	
	Bouza	6.000		+	
Zinder	Dungass	-		+	
	Mayameye	3.000			19-10-68
	Kantché	4.000			19-10-68
	Gouré	2.500		+	
	Tanout	2.000			10- 5-69
	Myrriah	5.000	+		

422.2. - Actions collectives d'urbanisme.

Quelques plans de détails (petits lotissements, zones industrielles, modification du parcellaire) ont été réalisés.

Les principales actions collectives ont porté sur les problèmes de viabilité :

- adduction d'eau (voir chapitre hydraulique)
- adduction d'électricité (voir chapitre énergie)
- assainissement : construction de collecteurs d'eau pluviales (Niamey)
- voirie (voir le chapitre routes).

.../...

Tant en zone urbaine qu'en zone rurale, ces actions ont été très peu nombreuses, et sans grande portée.

222.3 - Habitat

222.31 - Zone rurale

Reposant entièrement sur l'animation les actions visant à améliorer l'habitat rural n'ont donné aucun résultat mesurable.

Les politiques de la presse à banco, du banco amélioré, de l'assainissement individuel et de l'amélioration du mobilier n'ont pas été suivies avec assez de vigueur, faute de moyens et faute d'objectifs précis.

Si l'habitat traditionnel s'est développé, suivant les besoins immédiats, il est impossible de chiffrer le nombre de logements construits, seuls pouvant être contrôlées les constructions ayant fait l'objet d'un prêt du Crédit du Niger.

222.32 - Zone urbaine

- Banco amélioré - le plan prévoyait l'étude et les débuts d'une "industrialisation" du banco amélioré par compactage à la presse et adjonction de ciment. Aucune étude n'a été entreprise. De même pour les matériaux nouveaux.

Blocs eau : Le principe de mise à la dispostion du public de bloc eau c'est-à-dire de concessions de 500 m2 équipées de prises d'eau et d'électricité, sous forme de location vente a été abandonné faute d'une étude préliminaire approfondie des conditions de mise en oeuvre sociologiques et financières.

Construction

Le volume des constructions réalisées en banco ne peut être chiffré. Celui des constructions en dur réalisées par l'initiative privé n'a pas fait l'objet de statistiques précises. Le plus grand nombre s'est implanté dans les grandes villes, en particulier à Niamey.

La SONUCI n'a réalisé que quelques opérations limitées

.../...

§ 23. PROBLEMES RENCONTRES AU COURS DU PLAN 1965-1968

231. Inexistence des données de base.

Tant qualitativement que quantitativement, certaines données sur lesquelles reposent de nombreuses études inscrites au plan précédent se sont révélées insuffisantes, en particulier :

- - les statistiques urbaines (absence de recensements réguliers)
- - les données socio-économiques de base pour l'amélioration de l'habitat rural et urbain, ainsi que pour les enquêtes d'urbanisme.

232. Inadaptation des structures d'étude et de réalisation.

Le programme du plan quadriennal nécessitait pour sa mise en oeuvre des structures d'études et de réalisation qui devaient permettrent d'avoir une bonne connaissance des mécanismes politiques, administratifs et financiers essentiels en urbanisme et dotées de moyens matériels d'intervention en rapport avec ces objectifs ambitieux.

Un service spécialisé, le Service Central de l'Urbanisme d'architecture et d'Habitat fut créer à cet effet en 1965 au Ministère des Travaux Publics, des Transports, des Mines et de l'Urbanisme sans moyens suffisants aussi bien en personnel qu'en crédits d'intervention.

Par ailleurs, la Société d'Economie Mixte d'intervention SONUCI connaissait des difficultés financières et devait cesser toute activité de promotion immobilière.

Devant cette situation, les interventions officielles ont eu une portée très atténuée, limitées d'une part à

une analyse de la situation réelle et d'autre part à quelques actions fragmentaires pour des opérations de détail répondant à des objets précis, immédiats et limités (MALBAZA, DIFFA, ARLIT).

233. DIfficultés d'action au niveau individuel

La puissance publique n'ayant pas défini avec réalisme les objectifs et leurs effets sur la population, rurale, il apparait que l'inertie d'une population traditionnelle, mal informée et possédant un très faible revenu moyen et que le manque d'encadrement (animation et techniciens) ont limité l'efficacité des programmes d'action au niveau de l'individu (amélioration de l'habitat, de l'ameublement, développement de l'hygiène et de l'action sanitaire).

.../...

234. Inadaptation de la législation aux réalités économiques et politiques

Pendant la période du plan, cette inadaptation a pu être constatée aussi bien pour la législation foncière et domaniale que pour la législation de l'urbanisme et de la construction.

§ 24 - LES REALISATIONS DE LA PERIODE INTERIMAIRE 1969-1970

241 - Etudes d'urbanisme

- Poursuite des études d'urbanisme de petites villes : Say, Gaya, Arlit ainsi que de plans partiels d'urbanisme

- Niamey : extension Nord est sur 110 ha
  lotissement extension de Kalley Nord : 14 ha
  extension de Yantala
  réaménagement du secteur Gamkalé

- Etude sur la viabilité et ses conséquences sur l'urbanisation

- Mise à jour des enquêtes urbaines de la ville de Niamey en vue de l'établissement d'un schéma directeur à long terme, afin de faire face aux demandes immédiates de lotissement sans compromettre l'avenir de la ville.

242 Etudes sur l'habitat.

Devant l'échec de la politique d'amélioration de l'habitat préconisée par le plan 1965-1968, il a été entrepris des études nouvelles qui devront se poursuivrent pendant le plan 1971-1974, dans les domaines socio-économiques et urbanistiques.

243 Principes d'une politique de viabilisation (édilité)

Figure aussi au bilan de la période intérimaire une réflexion sur les principes de base d'une politique en matière de viabilisation. Celle-ci a débouché sur l'adoption d'un texte par le Conseil des Ministres le 6 février 1970 La période 1971-1974 devra conduire à en préciser les modalités d'application pratique.

Le principe de base de cette politique consiste en ce que les usagers doivent, dans la mesure du possible, supporter le coût réel du service rendu, sauf lorsque l'ampleur des équipements nécessite leur prise en charge par la puissance publique, par le biais de la fiscalité et des budgets.

.../...

1°) Au moins pendant la prochaine période quadriennale (1971-1974) l'Etat supporte définitivement les coûts des plans d'urbanisme, des levers et des études de lotissements ; la réalisation et l'entretien des routes nationales traversant les agglomérations, l'entretien des réseaux d'eau et d'électricité dont il reste propriétaire.

2°) Les collectivités locales (arrondissements ou communes) supportent définitivement les coûts des voies et réseaux principaux ainsi que leur fonctionnement ; l'entretien des voies et réseaux intérieurs aux lotissements, mais appartenant au domaine public ; la création et l'entretien des réseaux d'assainissement. En ce qui concerne les réseaux d'eau et d'électricité, la charge qui incombe aux collectivités leur est attribuée sous réserve des conditions de concession ou des contrats de gérance éventuels avec les organismes spécialisés.

3°) Les attributaires de parcelles (personnes physiques ou morales, privées ou publiques) supportent définitivement le prix éventuel du terrain nu, le coût des opérations matérielles de lotissement (bornage etc...) la création des voies et réseaux divers intérieurs aux lotissements à partir des voies généraux, éventuellement la charge des branchements individuels ou collectifs considérés comme indispensables (bornes-fontaines par exemple).

4°) Les charges qui pèsent définitivement sur l'Etat ou les collectivités doivent être financées normalement sur leurs ressources budgétaires (fiscalité ou emprunt). Il convient cependant qu'une programmation cohérente lie étroitement les équipements à réaliser et le développement des agglomérations de façon que de nouveaux lotissements ne soient effectués que si l'équipement collectif est prêt.

5°) Les charges qui pèsent définitivement sur les bénéficiaires devront pour la plupart être relayées par la puissance publique, qui fera en quelque sorte l'avance des frais encourus (ce qui dans la pluparts des pays est le cas des promoteurs qui viabilisent le terrain mis ensuite à la disposition des acheteurs). Concrètement, cela signifie que des parcelles dans de nouveaux lotissements ne seront mises en vente que lorsque ces lotissements seront correctement reliés aux voies et réseaux généraux et suffisamment quadrillés de voies et réseaux internes.

.../...

Les modalités d'application de ces principes seront les suivantes :

1°) Sous réserve d'exceptions provisoires, et pour assurer une programmation et une gestion financière cohérentes, tous les terrains sont placés dans le domaine des collectivités, et notamment de la commune de Niamey ; dans le cas des quartiers résidentiels de cette ville, il conviendra peut être d'établir les modalités pratiques d'un tel transfert (mesures transitoires de gestion par le service des Domaines du Ministère des Finances et non par celui de la Commune, en attendant que celui-ci dispose du personnel compétent).

2°) Le Ministère des Travaux Publics, en accord avec les Ministères de l'Intérieur et des Finances et les Collectivités intéressées définira plusieurs niveaux d'édilité (voie et réseaux divers, assainissement) selon la nature des quartiers : par exemple à Niamey, quartiers d'habitat traditionnel à rues en latérite et réseaux permettant l'installation de tant de bornes - fontaines et de points lumineux par habitant, quartiers d'habitat traditionnel amélioré permettant notamment les branchements individuels systématiques quartier résidentiels etc ...

3°) Sous une forme à déterminer, les budgets des collectivités prévoiront des recettes et des dépenses d'édilité :

a) les recettes seront composées :
- des subventions budgétaires et des taxes spécifiques

b) les dépenses seront composées :
- des travaux de voirie et de réseaux généraux
- des travaux de lotissements (bornage, viabilisation) et de la charge des emprunts.

Le système proposé devrait permettre d'abord pour Niamey, puis progressivement pour les autres collectivités de mettre en place un programme cohérent et compatible avec leurs moyens financiers, de travaux financés par emprunts, dont une partie de la charge serait récupérée sur les attributions de parcelles et une autre payée par des ressources fiscales spécifiques.

.../...

Evidemment cela se traduira par un renchérissement du terrain dans des proportions importantes mais :

1°) dans le cas de catégories sociales les plus défavorisées, on pourrait envisager de renoncer au prix du terrain nu pour ne plus faire payer que les frais d'édilité effectivement encourus.

2°) dans la mesure où les travaux de viabilisation interne aux lotissements seraient financés sur emprunts, il serait possible de faire payer aux attributaires le prix de leur terrain en plusieurs années.

3°) cette solution est préférable à la situation actuelle de certains quartiers de Niamey, lotis depuis plusieurs années mais dans lesquels les attributaires ne peuvent construire faute de rue et de réseaux, ou ont construit mais ne peuvent ni occuper, ni louer.

244 - Transfert du domaine public aux Collectivités Territoriales

En 1970 et parallèlement à l'adoption de cette politique la décision a été prise de transférer aux Collectivités Territoriales (villes, communes et arrondissements) la propriété des parcelles loties non attribuées du domaine public à l'exception des zones industrielles.

Dorénavant les collectivités territoriales se substitueront à l'Etat pour gérer les zones loties et en créer de nouvelles suivant les modalités définies précédemment.

Cependant, afin de ménager les transitions, des arrêtés seront nécessaires pour effectuer réellement ce transfert.

Les services de l'Etat continueront à fournir aux collectivités leur concours non seulement pour les études mais également, dans une première phase, pour la gestion tant domaniale que technique, en raison de la pénurie actuelle d'agents qualifiés.

Un programme de formation d'agents techniques est cependant entrepris dès 1970-1971 pour répondre à ce besoin.

Des dispositions ont été prévues pour permettre aux collectivités territoriales de traduire dans la structure de leur budget et la gestion financière les règles d'équilibre des recettes et des dépenses énoncées ci-dessus en ce qui concerne l'habitat urbain.

.../...

Dans la capitale et les autres villes principales il importe au cours de la période du 2ème plan de mettre en place au moins en partie les structures et les mécanismes permettant de maitriser le mouvement d'urbanisation rapide et d'y répondre de façon adéquate.

L'assistance fournie par les services et organismes de l'état aux municipalités doit être définie avec précision (rôles et modalités d'intervention) et une coordination rigoureuse doit être établie au niveau de chaque ville (conseil municipal et commissions spécialisées) pour assurer la cohérence des diverses interventions.

SECTION III

PLAN QUADRIENNAL 1971-1974

§ 31 - AJUSTEMENT DES PERSPECTIVES DECENNALES

A la lumière de l'expérience du premier plan quadriennal et de la période intérimaire, il apparaît que le second plan devra être consacré tout entier à un ajustement complet des Perspectives Décennales. C'est donc à une réflexion fondamentale sur les fins et les moyens de l'urbanisme au Niger que le prochain exercice invite.

Au niveau des fins , une étude approfondie de l'urbanisation doit tout d'abord être entreprise, pour dégager la signification sociale et économique du fait urbain dans ce pays de population et d'activité essentiellement rurale et agricole

De l'analyse et de la mesure du phénomène pourra seule être tirée une politique de l'urbanisation comprise comme facteur de développement intégrée à la politique générale de développement du Niger. Il n'est pas en effet de politique d'urbanisme possible sans une pareille politique préalable de l'urbanisation qui puisse lui donner contenu et orientation.

Au niveau des moyens également, une politique conséquente de l'urbanisme pourra ainsi et devra être élaborée. Il s'agit de mettre au point l'appareil méthodologique, règlementaire et financier qui manque présentement, faute d'objectifs tout autant que d'effectifs, à un urbanisme compris comme moyen de conception, de coordination et de contrôle du développement urbain.

A cet égard, la planification urbaine devra intégrer les deux facteurs fondamentaux qui, aux deux échelles où elle évolue, conditionnent la réalité urbaine, à savoir : la région, qui détermine la fonction économique de la ville et qui amènera à concevoir l'urbanisme dans le cadre de l'aménagement du territoire et l'habitat, qui assure sa fonction sociale et qui, dans un urbanisme intégré, doit être conçu comme comprenant aussi bien les équipements que le logement proprement dit.

Enfin un troisième facteur devra trouver sa place dans le processus de planification à amorcer: la population elle-même , qui fait la ville et qui devrait par conséquent être appelée à participer individuellement et collectivement par l'animation et l'incitation, aux décisions et aux actions qui contribuent a son développement.

.../...

Cette révision générale des Perspectives, qui prend appui sur les difficultés mais aussi sur les réalisations du passé, sur la réforme administrative en cours, sur l'action régionale, sur les principes énoncés d'une politique de viabilisation, vise à intégrer ce qui jusqu'ici apparaissait comme des phénomènes isolés, le rural et l'urbain, l'habitat et l'urbanisme, l'urbanisme et l'urbanisation, l'urbanisation et le développement économique, Niamey et le Niger. L'effort demandé devra mobiliser toutes les énergies durant les quelques prochaines années si l'on veut assurer au développement urbain futur, cohérence et équilibre.

311. Situation et perspectives de l'urbanisation au Niger

3111. Situation actuelle

Le terme de population urbaine appliqué à la situation au Niger est dans une certaine mesure arbitraire. En effet le chiffre de cette population varie avec les définitions que l'on peut en donner.

En conséquence seront considérées ici comme des villes, la capitale, les chefs lieux de département au nombre de 7, les chefs lieu d'arrondissement au nombre de 26 et Malbaza en raison de la cimenterie.

Le critère administratif qui est l'un des critères implicitement retenu dans ce texte se justifie car la présence d'une infrastructure administrative provoque l'apparition d'un type d'urbanisation original. C'est ainsi en particulier que la politique de création des aménagements collectifs se poursuit en priorité en faveur de ces centres administratifs.

Dans une perspective dynamique les agglomérations non comprises dans la liste limitative découlant de la définition précédente pourront accéder au rang de ville à condition de remplir les 3 conditions suivantes qui devront cependant être précisées par des enquêtes

- avoir un pourcentage à déterminer de population active n'appartenant pas au secteur primaire
- avoir un chiffre de population minimum à définir
- avoir un taux d'accroissement d'au moins 4 % par an

A côté de ces agglomérations il faudra toutefois se pencher sur le problème des gros bourgs ruraux qui nécessiteront évidemment une politique d'aménagement adaptée. Leur définition devrait être basée essentiellement sur un critère socio-professionnel (pourcentage d'actif appartenant au secteur primaire).

.../...

Le tableau suivant, établi sur la base des hypothèses précédentes donne pour 1969 un état de la population urbaine au Niger.

Préfectures		Sous Préfectures + 2 cas particuliers	
NIAMEY	7.900	SAY	(3.000)
		TERA	(6.000)
		TILLABERI	(1.000)
		FILINGUE	(6.500)
		OUALLAM	(3.000)
DOSSO	4.000	BIRNI N'GAOURE	(2.500)
		GAYA	(4.500)
		LOGA	(3.000)
		DOGONDOUTCHI	(7.000)
TAHOUA	21.000	KEITA	(3.500)
		BOUZA	(6.000)
		MADAOUA	(3.000)
		BIRNI N'KONNI	(8.000)
		ILLELA	(7.500)
MARADI	28.000	DAKORO	(2.500)
		MAYAHI	(1.500)
		TESSAOUA	(6.500)
ZINDER	33.000	MIRRIAH	(5.000)
		GOURE	(2.500)
		MAGARIA	(3.500)
		MATAMEYE	(3.000)
		TANOUT	(2.000)
AGADES	10.000	BILMA	(1.500)
DIFFA	1.500	MAINE SOROA	(3.000)
		MALBAZA	(1.500)
		ARLIT	3.500(?)
	176.500		102.500

Source : Chiffre entre parenthèse : 1968 Service de l'Urbanisme
Chiffre 1969 Service Statistique
Chiffre Arlit 1970 Ministère Intérieur

Par rapport au chiffre de population totale du Niger estimé pour 1969 par le service Statistique à 3.909.000 habitants le taux d'urbanisqtion en 1969 serait de :

$$\frac{279.000}{3.909.000} \times 100 = 7{,}13\ \%$$

taux d'urbanisation pour Niamey $\frac{79.000}{3.909.000} \times 100 = 2{,}02\ \%$

3 112 EVOLUTION DE L'URBANISATION POUR LA PERIODE DU PLAN

En ce qui concerne les taux d'accroissement démographique des villes, à part le cas de Niamey où une étude faite en 1969 par la société CONSASS en vue de déterminer les besoins en eau de la ville à long terme permet de fixer le taux d'accroissement à 10 % de façon très précise au moins pour la période 1971-1974, celui des autres villes est plus difficile à déterminer .

Les hypothèses sur lesquelles reposent les estimations qui suivent sont que les villes autres que la capitale croissent à des taux différents selon le chiffre de leur population.

On s'est fixé les ordres de grandeur suivant, qu'il faudra par la suite confirmer par des études plus précises, qui pourraient être menées en collaboration (MI-CGD-MTP).

- villes de plus de 20.000 habitants 6 % par an
- villes entre 5.000 et 20.000 habitants 4 % par an
- villes de moins de 5.000 habitant 3 % par an

En appliquant ces taux aux chiffres de population indiqués ci-dessous on obtient pour 1974 le tableau suivant ;

Préfectures		Sous Préfectures	
NIAMEY	127.200	SAY	3.570
		TERA	7.860
		TILLABERY	I.I90
		FILINGUE	8.I90
		OUALLAM	3.570
DOSSO	4.600	BIRNI N'GAOURE	2.980
		GAYA	5.360
		LOGA	3.570
		DOGONDOUTCHI	8.820
TAHOUA	27.900	KEITA	4.I70
		BOUZA	7.560
		MADAOUA	3.570
		BIRNI N'KONNI	I0.I00
		ILLELA	9.450
MARADI	37.200	DAKORO	2.980
		MAYAHI	I.790
		TESSAOUA	8.200

.../...

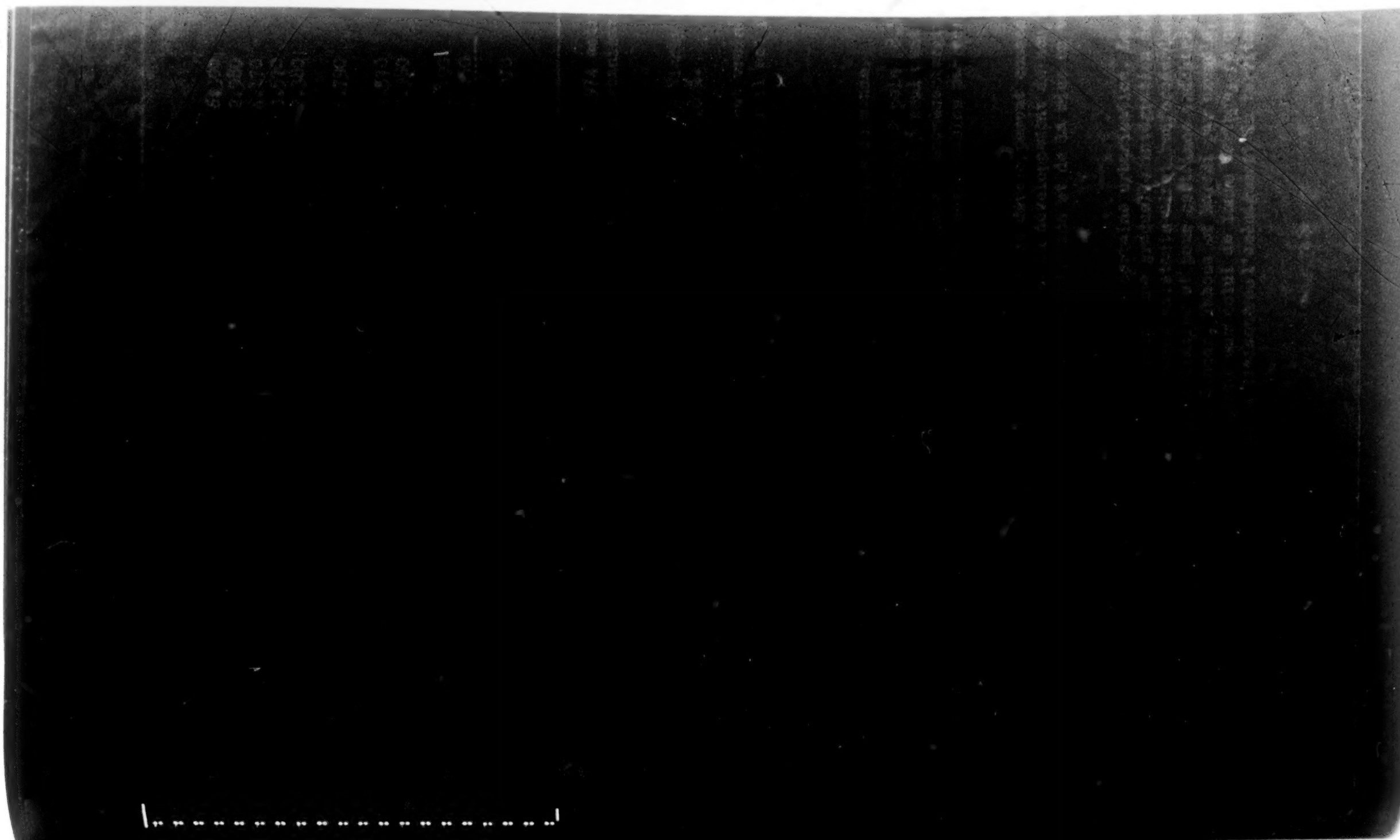

los

e

ZINDER	43.900	MYRRIAH	6.300
		GOURE	2.980
		MAGARIA	4.I70
		MATAMEYE	3.570
		TANOUT	2.380
AGADES	I2.I00	BILMA	I.790
DIFFA	I.800	MAINE SOROA	3.570
		N'GUIGMI	2.980
		MALBAZA	I.790
		ARLIT	3.450
	254.700		125.9I0

Par rapport au chiffre de population totale du Niger en 1974 estimé à 4.476.000 habitants par le Service Statistique le taux d'urbanisation sera à cette date d'environ 8,5 %.

Pour ce qui est du taux d'urbanisation de la population de Niamey par rapport à la population totale du Niger ce taux sera d'environ 2,8 %.

En ce qui concerne le chiffre de population d'AGADEZ il est vraisemblable qu'il sera moins important qu'indiqué dans ce tableau car il est probable qu'Arlit s'accroitra essentiellement au dépens d'AGADES.

312 Urbanisation et Développement

Le Niger est l'un des pays les moins urbanisés du monde.

Avec un taux de population urbaine qui atteindra à peine 8.5 % en 1974 et une metropole-capitale, Niamey, qui fera alors 2,8 % seulement de la population du pays, l'urbanisation apparait comme phénomène marginal, et les problèmes d'urbanisme qu'elle pose, comme négligeables par comparaison à ceux du développement.

Et effectivement le gros de l'effort de développement consenti par le Niger outre la sante et l'éducation va au développement de son infrastructure économique de ses moyens de production et de la mise en valeur des richesses naturelles de son sous-sol.

Cet effort provoque cependant une certaine urbanisation. Le développement de l'action régionale entraine une graduelle intégration des régions productrices par les centres urbains existants ainsi renforcés dans leurs fonctions commerciales, administrative et pour certaines industrielles . C'est le cas de villes comme Zinder, Tahoua et Maradi par exemple, dont le developpement repose directement sur celui de leurs regions, ce qui oblige à concevoir leur urbanisme en liaisonavec l'amènagement du territoire régional.

.../ ..

3 112 EVOLUTION DE L'URBANISATION POUR LA PERIODE DU PLAN

En ce qui concerne les taux d'accroissement démographique des villes, à part le cas de Niamey où une étude faite en 1969 par la société CONSASS en vue de déterminer les besoins en eau de la ville à long terme permet de fixer le taux d'accroissement à 10 % de façon très précise au moins pour la période 1971-1974, celui des autres villes est plus difficile à déterminer .

Les hypothèses sur lesquelles reposent les estimations qui suivent sont que les villes autres que la capitale croissent à des taux différents selon le chiffre de leur population.

On s'est fixé les ordres de grandeur suivant, qu'il faudra par la suite confirmer par des études plus précises, qui pourraient être menées en collaboration (MI-CGD-MTP).

- villes de plus de 20.000 habitants 6 % par an
- villes entre 5.000 et 20.000 habitants 4 % par an
- villes de moins de 5.000 habitant 3 % par an

En appliquant ces taux aux chiffres de population indiqués ci-dessous on obtient pour 1974 le tableau suivant ;

Préfectures		Sous Préfectures	
NIAMEY	127.200	SAY	3.570
		TERA	7.860
		TILLABERY	1.190
		FILINGUE	8.190
		OUALLAM	3.570
DOSSO	4.600	BIRNI N'GAOURE	2.980
		GAYA	5.360
		LOGA	3.570
		DOGONDOUTCHI	8.820
TAHOUA	27.900	KEITA	4.170
		BOUZA	7.560
		MADAOUA	3.570
		BIRNI N'KONNI	10.100
MARADI	37.200	ILLELA	9.450
		DAKORO	2.980
		MAYAHI	1.790
		TESSAOUA	8.200

.../...

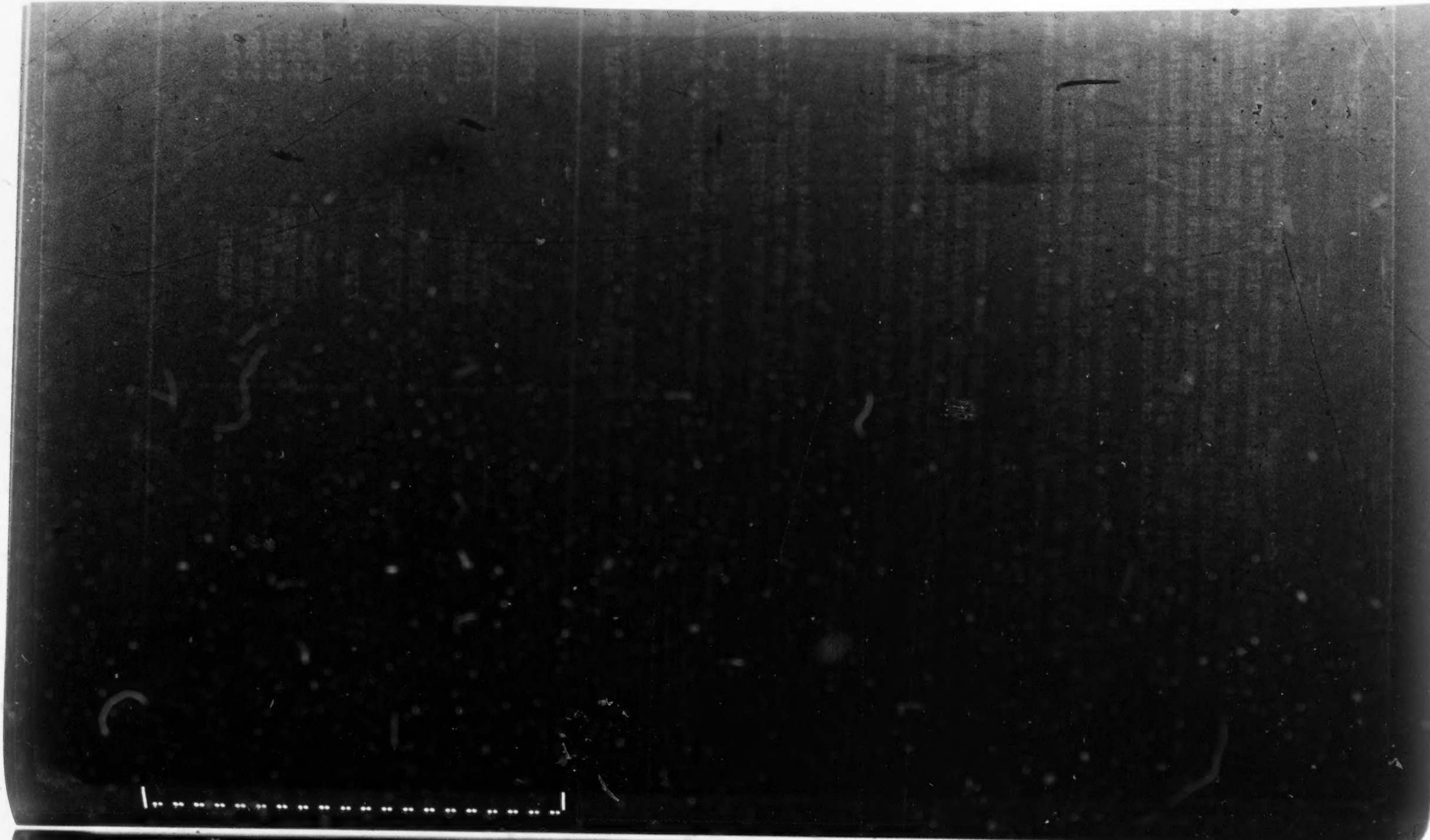

ZINDER	43.900	MYRRIAH	6.300
		GOURE	2.980
		MAGARIA	4.170
		MATAMEYE	3.570
		TANOUT	2.380
AGADES	12.100	BILMA	1.790
DIFFA	1.800	MAINE SOROA	3.570
		N'GUIGMI	2.980
		MALBAZA	1.790
		ARLIT	3.450
	254.700		125.910

Par rapport au chiffre de population totale du Niger en 1974 estimé à 4.476.000 habitants par le Service Statistique le taux d'urbanisation sera à cette date d'environ 8,5 %.

Pour ce qui est du taux d'urbanisation de la population de Niamey par rapport à la population totale du Niger ce taux sera d'environ 2,8 %.

En ce qui concerne le chiffre de population d'AGADEZ il est vraisemblable qu'il sera moins important qu'indiqué dans ce tableau car il est probable qu'Arlit s'accroitra essentiellement au dépens d'AGADES.

312 Urbanisation et Développement

Le Niger est l'un des pays les moins urbanisés du monde.

Avec un taux de population urbaine qui atteindra à peine 8,5 % en 1974 et une metropole-capitale, Niamey, qui fera alors 2,8 % seulement de la population du pays, l'urbanisation apparait comme phénomène marginal, et les problèmes d'urbanisme qu'elle pose, comme négligeables par comparaison à ceux du développement.

Et effectivement le gros de l'effort de développement consenti par le Niger outre la sante et l'éducation va au développement de son infrastructure économique de ses moyens de production et de la mise en valeur des richesses naturelles de son sous-sol.

Cet effort provoque cependant une certaine urbanisation. Le développement de l'action régionale entraine une graduelle intégration des régions productrices par les centres urbains existants ainsi renforcés dans leurs fonctions commerciales, administrative et pour certaines industrielles. C'est le cas de villes comme Zinder, Tahoua et Maradi par exemple, dont le developpement repose directement sur celui de leurs regions, ce qui oblige à concevoir leur urbanisme en liaison avec l'amènagement du territoire régional.

.../ ..

De même l'exploitation minière, l'ouverture d'une liaison routière, d'un port fluvial, vont occasionner le brusque developpement d'agglomérations souvent inexistantes auparavant. C'est le cas d'Arlit, de Malbaza, de Gaya peut-être.

Cette urbanisation, diffuse et lente dans le cas des centres régionaux, rapide mais ponctuelle dans celui des villes planifiées, reste encore faible et limitée à la progression d'un ensemble régional tout entier pour les uns et à la fonction même qu'elles assument pour les autres. Cette limitation pourtant, si elle évite à l'ensemble du pays des problèmes d'urbanisation galopante, ne permet pas d'éponger sur place le trop plein des campagnes qui continue d'affluer directement sur la capitale dans un mouvement d'exode rural reposant au moins autant sur des motivations sociologiques qu'économiques.

L'attrait de Niamey ne peut être atténué qu'en s'attaquant aux causes, de l'exode rural par le développement des régions et des capitales régionales, et non pas aux seuls effets, par des mesures d'urbanisme à court terme . Parallèlement il faudrait donner à la capitale un rôle national autre que celui de capitale administrative ou d'exutoire à l'exode Avec un taux de croissance de 10 % par année, la métropole du pays va bientôt doubler le cap des 100.000 habitants. Cela n'est pas très important ni par comparaison avec d'autres capitales africaines ni par rapport au pays lui même (2β %) Mais cela suffit déjà à poser de véritables problèmes d'urbanisme et plus à reposer la question de l'urbanisation du pays en termes de rentabilité économique et de pôle de croissance industrielle.

Les autres villes du Niger semblent avoir une fonction économique régionale à peu près normale ce qui permet de les intégrer assez bien aux perspectives de développement.

Mais non pas Niamey, dont la base économique régionale même semble incertaine et dont la fonction industrielle, à l'échelle de la nation, reste à tout le moins marginale. Il s'agit donc de savoir si le Niger peut avoir une capitale qui ne soit pas économiquement justifiée et donc si Niamey peut jouer un rôle positif dans le developpement de pays, et lequel. Il faut évaluer la rentabilité économique globale de Niamey et de ce calcul tirer un urbanisme conséquent jusque dans le detail des opérations, au lieu d'ajouter comme actuellement à son lotissement et un coût économique et social dont on ignore la rentabilité à terme.

L'urbanisation est provoquée par le developpement. Elle peut en être la consequence passive et négative amenagée avec retard par un urbanisme "aveugle" incapable de contrôler une urbanisation dite "sauvage". Mais elle peut également être considérée comme un facteur positif de developpement, ce qui implique sa mesure et sa planification à travers un urbanisme veritablement opérationnel.

313 Urbanisme et habitat

Une politique d'urbanisation, adaptée à celle du développement économique d'ensemble, peut seule permettre d'élaborer une véritable politique d'urbanisme. L'absence d'objectifs globaux explique tout autant que la pénurie des moyens, les difficultés rencontrées durant le premier plan. En effet, il y a relation entre objectifs et moyens. Ainsi un urbanisme inconsidérement expansionniste n'a jamais assez des moyens et devient vite paradoxalement regressif.

.../..

De même une urbanisation mesurée à la croissance économique réelle doit entraîner un urbanisme également plus réaliste dans ses methodes. Pour un pays aux ressources limitées comme le Niger, où tous les investissements doivent être productifs de quelque façon, où l'urbanisation, si faible soit-elle, doit être comprise comme un investissement, l'identification des objectifs doit passer par celle des moyens et souvent lui être subordonnée à court terme. Ainsi entre l'urbanisme des plans directeurs et celui des plans de lotissement, appparaît un urbanisme opérationnel c'est à dire appliqué à des opérations bien définies , financées et programmées, tirées d'un schema d'ensemble simple et scuple, choisies suivant des priorités élementaires. Il faudra élaborer un telle strategie du developpement urbain qui pourra par la suite donner lieu et s'assimiler à une planification plus complexe.

Ces opérations devraient porter surtout sur les infrastructures d'encadrement du développement : infrastructure regionales ou externes qui vont encadrer la ville elle même, espaces productifs en particulier mais aussi récréatifs , axes majeurs, principaux centres d'échanges : et surtout peut être infrastructures internes, à savoir les équipements qui en prolongement du logement, définiss nt et encadrent l'habitat urbain. Dans ce pays d'économie rurale, l'urbanisme passe par le village qui exerce essentiellement une fonction d'habitat. Les villes elles-mêmes ne sont que des villages grossis, juxtaposés, des agglomerats de maisons , qui se vident partiellement, ainsi que Niamey, lors de l'hivernage.

Il faudra donc insister davantage sur cette fonction passive mais prédominante. L'échec du premier plan dans ce domaine est significatif. Le logement pose en soit un problème à priori très difficile a résoudre aussi bien par son volume économique que par sa valeur sociologique. Aussi faudra-t-il songer a des mesures indirectes. Des modalités financières devant sans doute être imaginées, suite aux principes enoncés en matière de politique d'edilité, pour résoudre les problèmes fonciers et immobiliers ; mais elles ne suffisent pas seules. Elles devront être complètées par des programmes d'équipement réjoignant le logement et suscitant son évolution encore pour longtemps lents et difficile, à commencer par l'assainissement et la viabilisation, ensuite les services communautaires.

Pour le logement lui-même, L action directe des pouvoirs publics semble encore difficile. Les opérations d'ensemble restent très coûteuses dans l'état actuel de l'économie et de la technique de lôtissement. Ainsi limitées, elles paraissent destinées aux classes aisées Elles devront donc être restreinte à des projets types ou modèles et materiaux nouveaux seraient expérimentés, et qui servirontainsi à l'éducation populaire.

L'effort de l'état devrait être surtout réporté sur le crédit à la construction et sur les équipements élémentaires Dans ce contexte sommaire les anciens programmes de logement quifaisaient appel à la promotion de l'individu, pourraient être repris avec plus de chance de succès : programmes d'amelioration des matériaux et des techniques existants, d'incitation à l'auto construction, de formation d'un personnel qualifié et d'une industrie de la construction, d'industrualisation de matériaux nouveaux et de techniques nouvelles.

.../..

Enfin une politique d'urbanisme devrait se donner des structures de décision et de gestion adaptées au processus de planification continue du développement urbain, /la reforme administrative en cours.

§ 32 - LA CONSISTANCE DU PLAN 1971 - 1974

321 - ETUDES GENERALES AU NIVEAU NATIONAL

Trois types d'études générales répondent aux trois aspects de la réalité urbaine a intégrer dans une politique conséquente de développement social et économique.

3211 - ETUDES SUR LE PHENOMENE D'URBANISATION DU NIGER

32111 - MESURE DU PHENOMENE

Une étude sur les statistiques urbaines pourrait être entreprise par les services du Commissariat Général au Développement (Statistique et Développement Régional) en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et celui des Travaux Publics . Actuellement les seuls critères de définition urbaine retenus sont d'ordre administratif (chefs lieux de préfecture et de sous-préfecture) et industriel (implantation d'unités de production, Arlit, Malbaza). Il faudra raffiner davantage l'analyse statistique pour inclure des indicateurs d'ordres économiques (% d'emplois non primaires) et proprement démographiques (minimas de population et de croissance), en particulier pour les agglomérations qui sans être des centres administratifs, jouent un rôle social et économique traditionnel important et posent par leur seule masse des problèmes urbanistiques qui demandent des solutions appropriées. L'identification la définition et le recensement systématique de ces agglomérations sera une des tâches principales de cette étude.

32112 - ANALYSE DU PHENOMENE

Parallèlement à la mesure de l'urbanisation, le C.G.D. devrait faire entreprendre une étude fondamentale sur la signification sociale et économique du phénomène dans le contexte d'une économie essentiellement rurale et agricole. Il s'agira en somme d'une véritable étude coût - bénéfice de l'urbanisation du Niger et à Niamey en particulier. Jusqu'à présent l'urbanisation a été considérée comme une simple conséquence de la croissance qu'il s'agissait d'aménager par des mesures d'urbanisme. Mais le coût de ces mesures et leur incohérence faute d'une politique d'urbanisation, amènent à se poser la question des causes, de la justification et de l'orientation de l'urbanisation considérée comme facteur de développement. Suivant les réponses apportées par cette étude, il deviendra possible de faire le choix d'une planification de l'urbanisation à l'échelle nationale et de préciser les termes d'un véritable urbanisme opérationnel.

.../..

32113 - PLANIFICATION DU PHENOMENE

Il s'agit ici d'engager dès maintenant une série d'études théoriques et pratiques sur différents aspects plus particuliers du phénomène, dont la connaissances est indispensable. Ainsi pour les équipements : étude sur la hiérarchisation du réseau urbain et les niveaux de service étude d'une grille et de normes pour les équipements collectifs. Pour le logement : étude de la demande solvable, du marché foncier et du marché du logement, de l'industrie de la construction. Enfin élaboration de modèles de développement urbain. Ces études demanderont des enquêtes socio-économiques qui pourraient dans une certaine mesure être entreprises au niveau du Service Statistique.

3212 - ETUDES SUR L'URBANISME AU NIGER

Compte tenu de cette première série d'études sur l'urbanisation comme phénomène, une autre série d'études devra porter sur l'urbanisme lui-même comme technique d'intervention c'est à dire sur les moyens de l'urbanisme. Ici aussi on peut distinguer trois interventions principales.

32121 - ETUDE SUR LA LEGISLATION DE L'URBANISME

La législation nouvelle devrait servir de cadre juridique pour la mise en oeuvre du plans d'urbanisme. Elle devrait donc porter sur l'urbanisme, l'aménagement foncier, les normes et le contrôle de la construction.

- en matière d'urbanisme. Il existe seulement des textes anciens édictés juste après la guerre. Si leur fondement demeure valable, ils sont dépassés par l'évolution de la situation. Une refonte s'impose pour les intégrer dans leur contexte d'application, c'est-à-dire qu'avant tout ils doivent répondre à des principes tenant compte du lieu d'application, des structures politiques et administratives en place et des possibiliés locales.

La mise en oeuvre des plans d'urbanisme propres à déterminer et contrôler le développement urbain doit s'appuyer sur des textes assurant les meilleures conditions de réalisation de ces plans.

- En matière de législation foncière, le régime appliqué est toujours celui défini par les Ordonnances de 1959 qui ont été promulguées pour encourager le développement urbain. Pour ce faire, les concessions ont alors été accordées à des prix peu élevés. Le problème de la viabilisation n'était nullement évoqué si bien que les villes du Niger connaissent la situation suivante: des populations sans cesse croissantes convergent vers les agglomérations, demandant des concessions tandis que les Pouvoirs Publics voient leurs possibilités d'action paralysée parce que, d'une part le mouvement d'urbanisation impose un minimum de conditions décentes pour autoriser en ville la fixation de ces population et, d'autre part, les possibilités de financement de ces collectivités ne leur permettent pas de faire face aux conséquences de ce mouvement.

.../..

- en matière de construction : les textes existants sont fragmentaires et d'utilisation trop générale. Il s'agit des textes réglementaires qui permettent la mise en application des plans d'urbanisme, c'est à dire qu'ils sont liés à chaque plan d'urbanisme et tiennent compte des possibilités locales en fonction de leur date de promulgation. Ils ne procèdent pas de l'application d'une règlementation générale liée aux conditions actuelles et surtout tournée vers les perspectives offertes par les possibilités de la construction moderne, allant de pair avec une amélioration des conditions sanitaires d'habitat. Il n'existe également aucune norme minimale au point de vue technique.

  Par ailleurs, le contrôle effectif relève d'une procédure délicate dans son application ; le permis de construction est délivré par l'autorité administrative responsable de la gestion de l'agglomération, au nom d'une mission instituée par les Ordonnances de 1959. Dans les faits, ceci implique que la responsabilité du contrôle est partagée entre différents services ce qui atténue considérablement les possibilités d'intervention.

Il faudra élaborer une législation non pas uniquement restrictive et pénalisante. Elle devra être aussi promotionnelle, favorisant le progrès de la construction, de l'hygiène, l'amélioration du milieu environnant. La définition et la distribution des responsabilités et des moyens réels de contrôle et de promotion devront être particulièrement nets.

32122 - ETUDE SUR LE FINANCEMENT DE L'URBANISME

Il s'agit ici d'un travail visant à identifier les différentes possibilités de financement. L'étude consisterait à analyser les structures et les circuits de financement des opérations d'urbanisme, ceci afin éventuellement de déterminer une politique du financement en particulier pour les sources intérieures (Crédit du Niger - possibilités de financement sur budget des Collectivités locales ...).

En ce qui concerne les sources de financement extérieures l'étude pourrait déterminer les moyens d'une certaine coordination entre les aides.

32123 - ETUDE D'UNE STRUCTURE D'ETUDES ET DE GESTION

Le nombre des études à entreprendre au plan quadriennal aussi bien au niveau des études générales définies ci-dessus que pour les études particulières rendent de plus en plus nécessaire la mise en place d'une infrastructure d'étude d'urbanisme permanente.

L'articulation de ce service avec les différents services ministériels intéressés (CGD/Statistique/MI) devra être soigneusement étudiée. De toute façon cette structure devra être envisagée à deux niveaux. Au niveau national :Service Central ministériel chargé des Directives Générales, du contrôle des plan d'urbanisme, de la documentation de la définition d'une politique générale de l'urbanisme au NIGER et de la formation du personnel.

Au niveau des collectivités territoriales : Services chargés de l'application et de la conception de quelques plans de détail.

L'ensemble de ce programme nécessitera, pour permettre aux collectivités locales de promouvoir et de contrôler leur propre développement, la formation d'un personnel spécialisé.

.../...

3213 - ETUDES SUR L'HABITAT AU NIGER

Les études devront tenir compte des possibilités techniques de construction, des possibilités financières et de différents autres facteurs, Les recherches devront porter sur la prospection des matériaux existants ou à créer pour obtenir des produits économiques et adaptés aux conditions climatiques, et sur la mise en oeuvre de ces matériaux. Des mesures de standardisation devraient être étudiées afin de faciliter la mise en oeuvre de grandes séries par les entreprises de travaux publics qui ne participent que très partiellement à la construction privée.

Afin de développer l'action sociale préconisée par les Pouvoirs Publics, il conviendra de définir l'intervention de sociétés d'équipement pour la réalisation de grands ensembles. Dans les secteurs d'habitat économique, la puissance publique devra suppléer les difficultés de construction par les particuliers, en proposant différentes solutions allant de la location simple à l'accès à la propriété.

3214 - REPARTITION DES ETUDES GENERALES

Le Service Central de l'Urbanisme, de l'Architecture et de l'Habitat en collaboration avec le Commissariat Général au Développement coordonnera la mise en oeuvre de ce programme d'études générales, qui seront en partie demandée à l'aide extérieure. Déjà une requête a été faite au PNUD pour les études sur la législation de l'urbanisme et sur l'habitat . Si cette requête devait être agréée, les études pourraient commencer début 1971 et s'étendraient sur la période du plan. Sinon, et de toute façon, d'autres sources de fiancement seront sollicitées, Au niveau national même une collaboration étroite devra être établie entre le Service d'urbanisme,les services du CGD et le Service des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Intérieur .

322 - ETUDES PARTICULIERES AU NIVEAU DES COLLECTIVITES

En attendant le résultat des études générales définies ci-dessus il faut assurer la gestion des principales villes suivant la législation en vigueur et en fonction des moyens financiers et humains limités.

Il faudra assurer le développement des villes par de nouvelles extensions urbaines qui ne devront pas être seulement des lotissements mais aussi de véritables quartiers relativement autonomes, dotés d'une infrastructures minimum à définir .

322.1. NIAMEY

Niamey, par l'ampleur de son accroissement démographique, sa fonction de capitale administrative et économique et son importance par rapport aux autres villes du Niger doit être étudiée suivant des méthodes particulières.

Niamey comptera en 1974 environ 130.000 habitants, soit en 5 ans, un accroissement de 50.000 habitants.

../..

Il faudra loger ces 50.000 habitants, soit à raison de 150 h/ha, environ 330 ha de lotissements. A cela, il faut ajouter les demandes de lotissements non satisfaites depuis 1965. (70 ha).

En tout, c'est 400 ha qu'il faudra mettre à la disposition du public avant la fin de ce plan.

100 ha de levés topographiques complémentaires seront nécessaires.

110 ha de lotissement seront ouvert en 1971, ayant été étudiés durant la période 1969-1970.(Quartier N.E.).

Ces études d'urbanisme sur Niamey se feront en 3 phases étroitement liées,et quelques fois simultanées.

-

- Etablissement d'un schéma directeur (à long terme (20 ans) au 1/20.000 définissant l'orientation générale du développement urbain et les grandes options en ce qui concerne l'échéancier de réalisation des nouveaux quartiers, leur équipement, les réseaux généraux de voirie, d'eau, d'assainissement et d'électricité. Ce schéma devra être suffisamment souple pour s'adapter au developpement urbain, tout en le guidant efficacement et sa définition devra être précisé par ailleurs dans le cadre des études générales.

- Etablissement de plans d'urbanisme à moyen terme 1/5.000, (5 ans) précisant le détail du schéma directeur pour les zones à urbaniser rapidement.

- Etablissement de plan de détail au 1/2.000 aboutissant à la création sur le terrain des lotissement, accompagnés de leur équipements et viabilité.

Parallèlement à ces plans d'extensions seront étudiés des plans de renovation ou de restructuration visant à améliorer la ville existante.

- Renovation des secteurs du Grand Marché et du petit Marché
- Restructuration de Gamkalé, Yantala, Nouveau
- Densification du Centre Ville

Ces plans couvriront une surface d'environ 200 ha.

Les frais d'études à engager seront :

Levés topographiques	: 100 ha à 12.500	1.250.000
Etudes d'urbanismes		
Schéma Directeur	: 3000ha à 3.000	9.000.000
Plan d'urbanisme	: 400ha à 40.000	16.000.000
Plan de détail	: 200 ha à 60.000	12.000.000
Total		38.000.000

322.2 - <u>LES PREFECTURES</u>

Dosso, Tahoua, Maradi, Zinder, Agadez et Diffa seront étudiés au moyen d'une procédure simplifiée par rapport à Niamey. Leur taux d'accroissement est beaucoup plus faible (4 à 6 %), ainsi que le nombre d'habitant.

.../..

Ville	Pop.1969	accroissement	Pop.1974	accroissement	Surfaces à étudier
AGADEZ	10.000	4	12.100	2.100	13
DIFFA	I.500	3	I.800	300	2
DOSSO	4.000	3	4.600	600	4
MARADI	28.000	6	37.200	9.200	60
TAHOUA	2I.000	6	27.900	6.900	47
ZINDER	33.000	6	43.900	I0.900	90
TOTAL :					216 ha

La procédure d'étude sera la suivante :

- établissement ou remise à jour d'un plan à moyen terme au 1/5000 (10 ans) pour AGADEZ, MARADI, TAHOUA, ZINDER, suivi du plan de détails (ouverture de lotissements).

  MALBAZA, ARLIT et GAYA, par leur caractère propre (ville industrielle ou point de rupture de charge sur les réseaux de transport) seront aussi étudiés suivant cette procédure.

- établissement de plans de lotissements (1/2.000) pour DIFFA et DOSSO quelques levés topographiques seront nécessaires sur les plus grandes villes.

322.3. - SOUS PREFECTURES ET CENTRES RURAUX

Un programme détaillé d'étude sera établi après consultation des autorités locales et étude sommaire de chaque cas particulier. Durant le plan 1971 - 1974, environ 150 ha de lotissement devront être créés dans ces villes, après une étude générale au 1/5.000 simplifiée.

323. - Les investissements publics prévus au plan quadriennal

Les investissements publics sur la période du plan sont relativement modestes et recouvrent essentiellement l'exécution des études particulières à lancer au niveau des collectivités qui seront financées par le Fonds National d'Investissement, et celle d'une partie des études générales sur la refonte de la législation en matière d'urbanisme et d'habitat dont le financement a été demandé au PNUD.

Une seule opération concernant des travaux est prévu dans la période. Il s'agit de travaux de viabilisation dont le financement sera assuré par le Fonds National d'Investissementpar l'intermédiaire de la Caisse de Prêt aux Collectivités Territoriales. Cette opération devrait être la dernière de ce type financée par l'Etat puisque le principe de nouvelles modalités de financement a été adopté par la circulaire présidentielle du 6 février 70.

Ce financement n'a été possible que parcequ'il s'agissait de régulariser une opération ancienne.

Toute nouvelle opération à l'avenir sera financée selon les principes définis ci-dessus.

Le tableau suivant donne le montant des investissements publics dans la période.

.../...

OPERATION	Montant M. FCFA	FINANCEMENT	1971	1972	1973	1974
tudes urbanisme des illes principales	55,6	FNI	13,9	13,9	13,9	13,9
tude sur aménagement oncier et urbanisme	32,3 4,0	FSNU FNI	32,3 4,0	- -	- -	- -
iabilisation plateau et otissement extension EST t NORD (NIAMEY)	75,0	FNI	25,0	50,0	-	-
	166,9		75,2	63,9	13,9	13,9

T I T R E V

INFRASTRUCTURE HUMAINE

CHAPITRE I

L'EDUCATION

		Pages
SECTION I	L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE	1
§ 11 -	Les Effectifs	1
§ 12 -	Les Maîtres	2
§ 13 -	Les Médersas	4
§ 14 -	La Télévision Scolaire	4
§ 15 -	Les Programmes	4
SECTION II	L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE	5
§ 21 -	Les Effectifs	5
§ 22 -	Le Personnel	13
SECTION III	L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	17
§ 31 -	La Situation en 1967	17
§ 32 -	Les Réformes	18
SECTION IV	L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	21
SECTION V	LES INVESTISSEMENTS ET LE FINANCEMENT DU PLAN 1971 - 1974	22
§ 51 -	L'Enseignement Primaire	22
§ 52 -	L'Enseignement Secondaire	22
§ 53 -	L'Enseignement Technique et Professionnel	22
§ 54 -	L'Enseignement Supérieur	23
§ 55 -	Divers	23
SECTION VI	LES COHERENCES FINANCIERES	24

Le présent chapitre constitue à la fois un bilan et une projection. Il présentera la situation actuelle de l'enseignement, commentée par référence aux objectifs qui avaient été assignés par les plans précédents (perspectives décennales 1965-1974 et plan quadriennal 1965-1968). Il présentera aussi les perspectives de développement des quatre prochaines années. Il s'appuie sur une étude générale réalisée par le Ministère de l'Education Nationale en 1970.

SECTION I

L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

§ 11 - EFFECTIFS

111 - Le tableau 57 des perspectives décennales prévoyait, pour l'année 1969 - 1970, la scolarisation de 93.046 enfants dans 2070 classes (taux de scolarisation 12,5 %). En fait 81.454 enfants ont été scolarisés, dans 1937 classes (taux : 11,2 %).

112 - Le même tableau prévoit, pour 1973 - 1974, la scolarisation de 259.216 enfants (31,7 %), ce qui exigerait la création d'environ 700 classes en 1970, 870 classes en 1971, 1400 classes en 1972, 1500 classes en 1973. Cette hypothèse est irréalisable.

L'extension du nombre de classes primaires sera en fait beaucoup plus modeste : 130 classes chaque année jusqu'en 1974, 140 à partir de 1974. D'où le tableau suivant :

Prévisions d'évolution du nombre des classes et des effectifs de l'enseignement du premier degré de 1970 à 1974

TABLEAU I :

Années	Création classes (Ens Public)	Nbre total classes (Ens Public)	Effectif (public)	Effectif (publ. + privé)	Scolarisables	Taux de scolarisation
1970	111	1937	81 354	86 406	774 682	11,1
1971	130	2067	86 814	91 866	795 590	11,5
1972	130	2197	92 274	97 326	817 080	11,9
1973	130	2327	97 734	102 786	838 141	12,2
1974	130	2457	103 194	108 246	861 800	12,5

.../...

§ 12 - LES MAITRES

Sur les bases précédentes, et compte tenu :

- des dispositions prises en vue de la promotion interne des diverses catégories de personnel,

- des promotions d'élèves sortant des établissements de formation,

- de la mortalité et des départs,

l'évolution du nombre des maîtres par catégorie se présentera comme suit :

TABLEAU II

ANNEE	1969 1970	1970 1971	1971 1972	1972 1973	1973 1974
Nombre total de classes	1 937	2 067	2 197	2 327	2 457
Nombre total de maîtres	2 020	2 150	2 280	2 410	2 540
Instituteurs	119	127	172	217	265
Instituteurs-adjoints	703	754	815	885	971
Moniteurs titulaires	143	162	180	198	217
Auxiliaires	1 055	1 026	1 053	1 050	1 047

On trouvera le détail des calculs dans l'étude sur le développement de l'enseignement au Niger", réalisée en 1970 par le Ministère de l'Education Nationale.

REMARQUES PARTICULIERES

1°/ Le rapport sur les perspectives décennales prévoyait qu'en 1970 - 1971, on ne recruterait plus de maîtres au niveau du CEPE. Cette prévision a été confirmée. Le recrutement des moniteurs titulaires du seul CEPE est terminé. Les postes créés chaque année sont désormais pourvus par des maîtres sortant de l'Ecole Normale ou des Cours Normaux.

2°/ Le même rapport prévoyait que le nombre des maîtres brevetés s'élèverait en 1970 à 35 % de l'effectif total. Il est en fait de 34 %. Il passera en 1974 à 39 %.

.../...

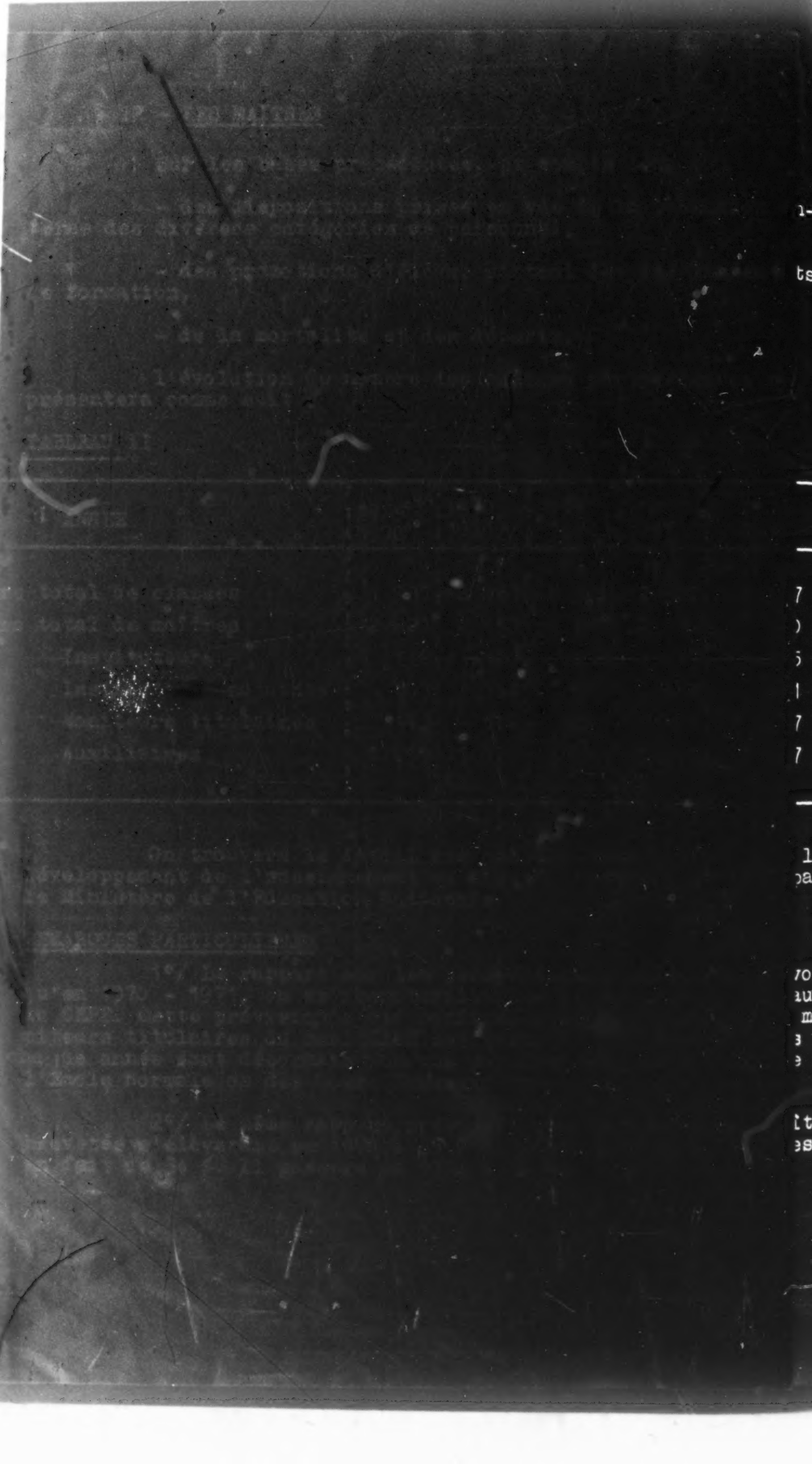

3°/ On recommandait également le développement de l'activité du Centre Pédagogique. Le nombre des agents de ce service est passé en cinq ans de 10 à 27. Son effectif n'évoluera pas sensiblement pendant les quatre années à venir. Doté de locaux nouveaux, et d'une imprimerie, le Centre pédagogique est devenu un organe essentiel de recherche, de démonstration, d'animation pédagogique et de production du matériel d'enseignement.

4°/ On prévoyait que dès l'année 1970, une centaine de maîtres auraient la possibilité d'obtenir une mise en congé avec solde pour faire une année complète d'études. Le décret n°70-51 MEN du 7 Février 1970 a prévu l'admission sur concours d'un certain nombre de maîtres dans les classes de formation professionnelle de l'Ecole Normale et des Cours Normaux, afin d'accéder, après un an de stage, aux catégories d'instituteurs, instituteurs-adjoints ou moniteurs titulaires. Vingt d'entre eux bénéficieront de cette possibilité de promotion interne, dès la rentrée d'octobre 1970. Le nombre sera augmenté progressivement au cours des années à venir.

5°/ On souhaitait aussi que l'instituteur soit capable de jouer son rôle dans l'évolution des collectivités. Dès 1968, a été mise en place, à l'Ecole Normale de Zinder, une réforme des structures et des programmes d'études. Cet établissement assurera désormais :

- la participation à la recherche appliquée en vue de l'amélioration des méthodes et des moyens d'enseignement, en liaison étroite avec le Centre pédagogique ;

- le recyclage permanent du personnel enseignant en vue de son perfectionnement professionnel ;

- la formation du personnel nouveau. Les instituteurs qui quittent l'Ecole Normale après trois années d'études auront une double vocation ; ils seront qualifiés à la fois pour assurer un enseignement adapté à un pays essentiellement rural.

Les 70 élèves qui constituent les promotions annuelles seront orientés à leur sortie de l'Ecole Normale, par moitié, les uns vers l'enseignement primaire, tel qu'il a été défini ci-dessus les autres vers la préparation du C.A.P. des C.E.G. ou d'une licence d'enseignement. Cette réforme de l'E.N. de Zinder inspirera à brève échéance la réforme des programmes et méthodes des classes de formation professionnelle des Cours Normaux.

.../...

§ 13 - LES MEDERSAS

Elles comprennent actuellement 27 classes, dans les localités d'Agadès, Maradi, Tahoua, Birni N'Konni, Zinder, Magaria, Say et Abalak.

Les programmes d'études de ces établissements ont été refondus en 1966, de manière à harmoniser davantage l'enseignement des médersas et celui des écoles publiques.

Le contrôle pédagogique de l'enseignement en arabe est assuré par un inspecteur de cette discipline.

§ 14 - LA TELEVISION SCOLAIRE

L'expérience de télévision scolaire s'est développée dans 20 classes, le long du fleuve Niger, pendant les quatre dernières années. Les élèves termineront leur quatrième année d'études élémentaires en juin 1971.

A cette date, devra être défini le contenu des programmes d'une cinquième année d'études non télévisuelles, qui constituerait vraisemblablement l'année finale du cycle primaire ; les résultats de l'expérience en cours semblent laisser espérer la possibilité d'obtenir, en cinq années, dont quatre utilisant la télévision, un niveau suffisant de connaissances et une qualité d'expression orale et écrite, plus satisfaisante.

Des études sont actuellement conduites par la Banque Mondiale pour examiner l'éventualité d'une prise en charge, par cet organisme, de l'extension de l'enseignement télévisuel, qui pourrait avoir lieu à partir de la rentrée d'octobre 1975.

On trouvera, dans "l'étude sur le développement de l'Enseignement au Niger", le tableau d'extension de l'enseignement télévisé, dans l'hypothèse d'une intervention de la Banque Mondiale. Cette hypothèse est conçue de façon à ne pas remettre en cause les prévisions d'effectifs non plus que les prévisions du budget de fonctionnement.

§ 15 - LES PROGRAMMES

Le rapport sur les perspectives décennales souhaitait que se poursuive l'adaptation des programmes aux réalités du milieu local, et la recherche de méthodes actives et efficaces.

Un travail important a été réalisé en ce sens par le Centre Pédagogique, pour l'erseignement du langage, du calcul, de l'expression écrite, de l'étude du milieu, des travaux ménagers.

.../...

Nous ne nous dissimulons pas la difficulté qui s'attache à la définition d'une doctrine pédagogique radicalement novatrice, et qui prétendrait résoudre les nombreux problèmes que pose l'enseignement dans tous les pays d'Afrique. Un premier essai avait été effectué en Juin 1966, date à laquelle l'Education Nationale avait soumi un premier projet à la Commission Nationale pour la Réforme de l'Enseignement. Ce projet constituait une base de discussion pour la recherche des solutions à ce problème.

Le Ministère de l'Education Nationale de la République du Niger suit attentivement les travaux que la conférence annuelle des ministres des Etats Francophones d'Afrique et de Madagascar consacre à ce problème. Un colloque d'experts doit se réunir à ce sujet dans le courant de l'année 1970. Il est permis d'espérer que ces travaux éclaireront d'un jour nouveau le problème d'une réforme officielle de l'enseignement du premier degré au Niger ; on doit cependant souligner que les solutions se dessinent progressivement, grâce à la fois à la réforme des études de l'Ecole Normale de Zinder, liée à la définition d'un type nouveau d'éducateur, et aux travaux du Centre Pédagogique de Niamey.

SECTION II

L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

§ 21 - LES EFFECTIFS

Le rapport sur les perspectives décennales prévoyait que les effectifs des établissements d'enseignement du second degré s'élèveraient, pendant l'année 1969 - 1970, à

11 794 élèves dans le premier cycle
1 245 élèves dans le second cycle
13 039 au total.

Ils sont en fait de :

4 857 (dont 449 dans l'enseignement privé)
et 371 (dont 38 dans l'enseignement privé)
5 228 au total

Cette différence s'explique essentiellement par le caractère trop optimiste des hypothèses des perspectives décennales.

1°/ On avait prévu les taux suivants pour le passage d'une classe à l'autre :

Passage : 90 % de l'effectif
Redoublement : 6 %
Abandon : 4 %

.../...

En fait les taux réels ont été (moyenne des quatre dernières années sur l'ensemble des classes du premier cycle)

Passage : 76 %
Redoublement : 14 %
Abandon : 10 % , ce qui a provoqué une réduction des flux d'effectifs.

Il semble difficile d'améliorer dans une large mesure le taux de passage, sans amoindrir le niveau des classes. Des instructions ont cependant été données afin de renforcer sensiblement ce taux à la fin des classes de sixième et de quatrième, qui ne constituent pas des paliers d'orientation.

2°/ On prévoyait de porter en trois ans de 25 à 40 % le pourcentage des élèves des CM2 entrant en sixième. En fait

a) tous les élèves de CM2 n'ont pas été candidats à l'examen d'entrée en sixième, pour des raisons diverses, dont l'âge, pour certains garçons, et le refus des familles, pour certaines fillettes.

b) le taux de passage calculé sur le nombre de candidats effectifs, a cru moins vite et plus irrégulièrement que prévu (33 % en 1966 - 26 % en 1967 - 32 % en 1968 - 42 % en 1969 - 31 % en 1970).

Il n'a pas été possible de faire plus. Le nombre des élèves à admettre en sixième chaque année est fonction de la capacité d'accueil des établissements secondaires, non extensibles à volonté, et surtout du nombre des professeurs ; sur ce point, les contraintes financières locales (pour le recrutement des professeurs sur le budget national) et le plafonnement de l'aide extérieure (pour les professeurs de l'assistance technique) ont été impératifs. L'Education Nationale s'est refusée à tout expédient, tel que le recrutement d'instituteurs non bacheliers dans les CEG, qui aurait porté atteinte à la qualité de l'enseignement.

Compte tenu de ces diverses contingences, et particulièrement du programme d'extension des CEG avec l'aide du FED. (55 classes), les prévisions d'évolution de la situation des établissements du second degré peuvent s'établir comme suit :

1°/ <u>Nombre de locaux</u>

a) <u>Lycée National</u> : en principe inchangé pendant la durée du plan.

.../...

b) Lycée de Jeunes Filles : dans l'hypothèse où la demande d'extension présentée au FED serait retenue, ou à défaut, dans l'hypothèse d'un programme de construction de classes nouvelles sur le budget national, l'établissement passera de 6 classes en 1969-70 à 8 (1970 - 1971) - 11 (1971-72) - 13 (1972-73) - 17 (1973-74) 18 (1974-75).

c) Collèges d'Enseignement Général

(enseignement public)

TABLEAU III

	6 e	5 e	4e	3 e	Total
1968 - 1969	37	28	23	17	105
1969 - 1970	49	34	24	17	124
1970 - 1971	34	44	31	19	129
1971 - 1972	36	31	40	26	133
1972 - 1973	38	31	28	35	132
1973 - 1974	40	32	28	24	124
1974 - 1975	43	36	29	24	132

Commentaire de ce tableau :

1. - Situation de l'année 1969-70 : la seconde ligne du tableau donne la situation effective de l'année 1969-1970. On constatera une brusque augmentation du nombre des classes de sixième dûe au résultat de l'examen d'entrée de juin 1969, qui a dépassé les prévisions.

L'admission en sixième est prononcée après un examen, les élèves qui obtiennent la moyenne étant déclarés admis. l'afflux des élèves en octobre 1969 a contraint les chefs d'établissement à utiliser comme salles de classe, des locaux non prévus pour cette destination.

Pour éviter le retour de cette situation, il a été décidé que le nombre des candidats à admettre en sixième serait désormais fixé en fonction des possibilités d'accueil des établissements. D'autre part, il ne faut pas oublier qu'il convient d'ajuster les débits de formation aux possibilités réelles d'emploi à l'issue de cette formation. Ce problème sera prochainement soumis à l'examen du Gouvernement.

..../...

Pour la rentrée d'octobre 1970, 5 locaux nouveau seulement seront réalisés. Le nombre des classes de sixième sera limité à 34 ; le total des classes de CEG passera ainsi de 124 à 129.

Pour les années suivantes, on a pris pour hypothèse de travail une augmentation du nombre des classes de sixième égale à 2 seulement par an, jusqu'en 1973, puis de 3 à partir de 1974.

2. - On a tenu compte, pour le calcul du nombre des classes de cinquième, quatrième et troisième, d'un coefficient de déperdition. Il est difficile de déterminer avec précision ce coefficient, le nombre des classes par établissement ne variant pas exactement comme le nombre total des élèves sur le plan national.

On a pris comme norme de calcul une déperdition de :

10 % de la 6e à la 5e
10 % de la 5e à la 4e
13 % de la 4e à la 3e

2°/ Effectifs scolaires des classes du premier cycle (établissement d'enseignement général, publics et privés - Elèves nigériens seulement)

TABLEAU IV

Classes	1969 1970	1970 - 1971				1971 - 1972			
		ad.	red.	exc.	T	ad.	red.	exc.	T
3 ème	485	564			564	783			783
4 ème	784	963	125	94	1088	1369	174	130	1543
5 ème	1285	1534	192	128	1826	1224	274	182	1498
6 ème	1918	1300	230	153	1530	1380	184	122	1564
	4472	4361	547	365	5008	4746	632	434	5388

Classes		1970 - 1973				1973 - 1974			
		ad.	red.	exc.	T.	ad.	red.	exc.	T
3 ème		1110			1110	987			987
4 ème		1124	247	185	1371	1107	219	167	1326
5 ème		1251	225	150	1476	1319	221	148	1540
6 ème		1460	187	125	1647	1540	198	131	1738
		4945	659	460	5604	4953	638	446	5591

.../...

Classes	1974 - 1975			
	ad.	red.	exc.	T.
3 ème	955			955
4 ème	1156	213	160	1369
5 ème	1390	231	154	1621
6 ème	1620	209	139	1829
	5127	653	453	5780

COMMENTAIRE :

1. - Ce tableau est destiné, entre autres objectifs, à faire apparaître, pour chacune des quatre années à venir, le nombre des élèves qui sortiront des classes de Troisième, et pour qui se poseront des problèmes d'orientation

- soit dans les établissements du second cycle,
- soit dans les diverses formations professionnelles.

2. - Il n'a pas été tenu compte dans ce tableau des élèves des classes de premier cycle des Cours Normaux, considérés comme orientés, et du Lycée Technique de Maradi, qui sont tous admis dans le second cycle de l'établissement à la sortie de la Troisième.

3. - En raison d'arguments développés précédemment, le nombre des élèves entrant en sixième sera limité à 1300. La progression reprendra, au cours des années suivantes, selon un rythme modéré (80 places nouvelles chaque année).

4. - Le passage des élèves d'une classe à l'autre a été calculé selon les taux suivants, qui représentent la moyenne des dernières années :

	Passent	Redoublement	Exclus
6 ème à 5ème	80 %	12 %	8 %
5 ème à 4ème	75 %	15 %	10 %
4 ème à 3ème	72 %	16 %	12 %

Il y aura lieu d'envisager de limiter les exclusions

.../...

Il est vraisemblable que les mesures prises cette année en vue de l'amélioration des taux de passage, seront suivies d'effet, et que les prévisions du tableau IV seront légèrement dépassées par les faits.

3°/ Effectifs scolaires des classes du second cycle (établissements d'enseignement général, publics et privés - Elèves nigériens seulement).

On adoptera ici les hypothèses suivantes :

- le nombre des élèves brevetés sortant des classes de Troisième passera de 55 % à 50 % en 1973, et se stabilisera ensuite à ce niveau.

- 50 % des élèves brevetés entreront en classe de seconde. Le taux de passage en seconde était, ces dernières années, de l'ordre de 30 %. Il a été décidé, dès la session de 1970, d'ouvrir plus largement l'entrée en seconde, afin :

- d'adapter le nombre de places en fonction des programmes de formation,

- de donner de meilleures chances de promotion aux élèves bien doués des CEG,

- d'accroître, par voie de conséquence le nombre de futurs bacheliers,

- et d'accroître également le nombre des élèves du "niveau Terminale" (élèves non reçus au baccalauréat du "niveau Première" et du "niveau Seconde" (élèves quittant les classes du second cycle en cours d'études), ces catégories correspondant à d'importants besoins dans la vie économique du pays.

- les taux de passage en classe supérieure seront les suivants :

	Passent	Redoublent	Exclus
De Seconde en Première	70 %	15 %	15 %
De Première en Terminale	70 %	15 %	15 %
En Terminale		10 %	

- le pourcentage de succès au Baccalauréat sera de 65 %

Sur ces bases l'évolution des effectifs des classes de second cycle se présentera comme suit :

(voir tableau V, page suivante)

TABLEAU V

	Oct. 69	Oct. 70	Oct. 71	Oct. 72	Oct. 73	Oct. 74
Nombre de brevetés sortis en juin précédent des classes de Troisième	244	262	299	399	555	494
Pourcentage passage en seconde	31 %	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %
Elèves admis en seconde	76	131	150	200	278	247

	Oct.1969			Oct. 1970			Oct. 1971			Oct. 1972			Oct. 1973			Oct. 1974		
	Nvx	Red	Tot	Nvx	Red	Tot	Nvx	Red	Tot	Nvx	Red	Tot	Nvx	Red	Tot	Nvx	Red	Tot
Situation classes seconde			90	131	13	144	150	22	172	200	26	226	278	33	311	247	47	294
Situation classes Première			68	63	10	73	100	11	111	120	16	136	158	20	178	217	26	243
Situation classes Terminales			50	55	5	60	59	5	64	77	6	83	95	8	103	124	10	134
Reçus au Baccalauréat			35			42			45			58			72			87

4°/ Prévisions de succès au baccalauréat

Les perspectives décennales avaient adopté, sur ce point également, des hypothèses de travail exagérément optimistes. On prévoyait en 1970, 119 bacheliers. En réalité, 5 élèves nigériens ont été déclarés admis en 1970 (dont 15 élèves-maîtres de l'Ecole Normale).

Il est d'ailleurs difficile d'établir des prévisions de succès au baccalauréat, même approximatives. Les pourcentages de succès des élèves nigériens des établissements ont évolué depuis 1962 de la manière suivante :

Date	Cand	Reçus	%	Date	Cand	Reçus	%	Date	Cand	Reçus	%
1962	31	7	22 %	1965	48	25	52 %	1968	88	44	50 %
1963	28	13	46 %	1966	71	25	35 %	1969	65	49	75 %
1964	43	26	60 %	1967	74	23	31 %				

Les pourcentages, très variables, dépendent de nombreux éléments, parmi lesquels le niveau plus ou moins élevé d'une promotion, et le régime de l'examen, qui a varié au cours des dernières années.

Pour établir des prévisions pour le plan quadriennal 1970 - 1974, on supposera : 1°) que le régime actuel de l'examen ne soit pas modifié,

2°) que le pourcentage des succès s'établisse à 70 %

La répartition des élèves parmi les sections A, C et D est également très variable. On prendra pour hypothèse de travail les pourcentages suivants de répartition des bacheliers par section (ces pourcentages représentent approximativement la moyenne des dernières années).

A : 35 %

C : 30 %

D : 35 %

La dernière ligne du tableau suivant fait apparaître le nombre total des bacheliers à vocation mathématique ou scientifique (C + D)

..../...

TABLEAU VI

PREVISIONS DE SUCCES AU BACCALAUREAT
DE 1970 A 1974
(non compris les élèves - maîtres)

	1971	1972	1973	1974
Effectif des terminales	64	83	103	134
Nombre de bacheliers (70 %)	42	58	72	87
Répartition : A (35 %)	15	20	25	30
C (30 %)	12	18	22	27
D (35 %)	15	20	25	30
Total C + D (bacheliers ayant vocation aux études scientifiques	27	38	47	57

§ 22 - LE PERSONNEL

221 - Les directions

La direction des établissements d'enseignement secondaire, qui était assurée jadis par du personnel français, est progressivement confiée à des fonctionnaires nigériens. Sur les 24 établissements publics, 15 sont actuellement dirigés par des Nigériens, et 2 autres le seront à la rentrée d'Octobre.

222 - Les professeurs

Sur 284 professeurs, 53 sont Nigériens, soit 20 % de l'effectif total. Le nombre des professeurs nigériens est appelé à croître rapidement dans les prochaines années. A partir d'octobre 1971, 50 % des effectifs sortant de l'Ecole Normale de Zinder (soit 35 sur 70) seront orientés vers la préparation du CAP des CEG ou de la licence d'enseignement.

On prendra par hypothèse que, sur 35 élèves, 28 seront orientés vers la préparation du CAP des CEG, et 7 vers la préparation de la licence. Cette préparation se fera soit au Niger, pour les professeurs de Mathématiques et Sciences, soit en Haute-Volta, pour les professeurs de lettres, histoire et géographie, et langues vivantes. Sur ces bases l'évolution du nombre de professeurs se présentera comme suit :

.../...

TABLEAU VII

a) Prévisions d'évolution du nombre des professeurs de CEG, par nationalités, de 1970 à 1974

	1969 1970	1970 1971	1971 1972	1972 1973	1973 1974	1974 1975
Nbre total des classes	124	129	133	132	124	132
Nbre des professeurs (classes x 1,4) (1)	164	180	185	184	173	184
Nigériens terminant pré-par. CAP CEG Abidjan		5	5			
Nigériens terminant pré-par. CAP CEG		-	-	-	28	28
Total Nigériens	41 (?)	46	51		79	107
Etrangers	123	134	134	133	94	77

(1) Le coefficient 1,4 n'a pas pu être appliqué en 1969 - 70, par manque de personnel. L'enseignement de certaines disciplines a dû être réduit.

On amorce très nettement un processus de relève progressive des professeurs d'assistance technique dans les CEG par des professeurs nigériens. En poursuivant les calculs sur cette base, on constaterait que la relève sera totale en 1981 ou 1982.

b) Prévisions d'évolution du nombre des professeurs des établissements d'enseignement général long de 1970 à 1974

.../...

TABLEAU VIII

	1969 1970	1970 1971	1971 1972	1972 1973	1973 1974	1974 1975
CLASSES 2 ème cycle						
Lycée National	10	11	12	13	13	13
Lycée de J. Filles			1	3	6	7
Lycée Zinder					1	2
Total 2 ème cycle	10	11	13	16	20	22
CLASSES 1 er cycle						
Lycée National	16	16	16	16	16	16
Lycée de J. Filles	6	8	10	10	11	11
Total 1 er cycle	22	24	26	26	27	27
TOTAL ENST. GENERAL	32	35	39	42	47	49
LYCEE TCHNIQUE (1 er et 2 ème cycle)	6	9	11	12	12	12
PROFESSEURS NECESSAIRES						
2 ème cycle général	16	17	20	25	32	35
1 er cycle général	35	38	42	42	43	43
TOTAL ENST. GENERAL	51	55	62	67	75	78
ENST. TECHNIQUE	21	25	26	28	28	28
ENSEMBLE	72	80	88	95	103	106

.../...

c) Programme de formation des professeurs nigériens pour l'enseignement long

TABLEAU IX

	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74 - 75
1 - Sortant après études en cours		7	15	18	5	-
2 - Bacheliers entrant en FAC à partir de 1970 (hypothèse)						
- venant de l'enseignement gén.		7	7	7	7	7
- venant du Lycée Technique				3	3	3
3 - Licenciés en 3ans (3/5)					4	4
4 - Licenciés en 4ans ou partiellement licenciés (2/5)					3	3
TOTAL 1 + 3 + 4		7	15	18	12	7
Professeurs nécessaires	72	80	88	95	103	106
- dont Nigériens	12	19	34	52	64	71
- dont Etrangers	60	61	54	43	39	35

Dans l'enseignement long s'amorce aussi, très nettement, la relève des professeurs d'assistance technique par des professeurs nigériens. Le nombre des premiers passe de 60 en 1969 - 70 à 35 en 1974 - 1975.

.../...

SECTION III

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

§ 31 - LA SITUATION EN 1967

Jusqu'en 1967, l'enseignement technique et professionnel d'Etat était dispensé au Niger dans les établissements suivants :

1°/ Au Lycée Technique et Collège d'Enseignement technique de Maradi, à deux niveaux:

- niveau CET : en 3 années, les programmes préparant au Certificat d'aptitude professionnelle dans les spécialités de base des professions industrielles ;

- niveau lycée technique : en 2 années, les programmes préparant à un Certificat de fin de stage du lycée technique dans les sections commerciales et de l'électronique.

Ces deux établissements dépendent du Ministère de l'Education Nationale.

2°/ Au centre de formation professionnelle rapide de Niamey, où une formation professionnelle accélérée était dispensée et sanctionnée par un Certificat de formation professionnelle.

Au Lycée Technique, la formation technique de base ne concernait en fait que l'apprentissage d'un métier, atteignant au maximum le niveau du CAP. Le second cycle du lycée technique, qui préparait en 2 années à un certificat de stage du lycée technique, assurait une formation équivalant pratiquement à un CAP, auquel était assimilé ce certificat de fin de stage, bien que le niveau des connaissances générales et techniques théoriques soit supérieur.

La formation de techniciens, même au niveau moyen, devait donc se faire à l'étranger, avec les aléas que cela comporte pour des études ne débutant pas au niveau du baccalauréat.

Le Lycée Technique et le CET de Maradi n'assuraient pas de continuité possible des études techniques, avec en particulier le débouché sur l'enseignement supérieur ou spécialisé, et devaient se contenter d'un recrutement de niveau assez faible (élèves n'ayant pas été admis à continuer des études générales dans un lycée ou un CEG, et ayant bien souvent épuisé toutes les autres possibilités offertes par les concours de recrutement dans les autres établissements spécialisés au Niger et même à l'étranger).

..../...

C'est à dire que le recrutement avait tendance à se maintenir à un faible niveau, alors que les études techniques et professionnelles, qui exigent de plus en plus de connaissances de base au départ et voient leurs programmes de plus en plus renforcés, ne pouvaient plus être dispensées avec un minimum de chance d'efficacité.

Se remarquait également, parallèlement à un manque total de formation de niveau moyen, l'existence d'enseignements professionnels de même niveau, conduisant à des formations similaires, bien que donnés dans des établissements de structures et de conditions de recrutement différentes.

§ 32 - LES REFORMES

Dans l'ensemble :

- les lycée et collège technique de Maradi deviennent uniquement lycée technique, les sections de formation du CET devant progressivement disparaître pendant une période de deux années, la dernière promotion quittant Maradi en juin 1969.

- Le Centre de formation professionnelle rapide étend la formation professionnelle jusqu'à un niveau de type CAP dans de nouvelles sections, tout en conservant ses propres formes d'enseignement, prenant largement ses sources dans la méthode FPA (formation professionnelle des adultes).

D'où une répartition des responsabilités de formation :

- Le Lycée Technique assure la formation technique du second degré, avec comme sanction terminale le baccalauréat de technicien à partir duquel les études techniques supérieures ou spécialisées sont possibles à l'étranger.

- Le Centre de formation professionnelle rapide, devenu en 1968 le centre de formation et de perfectionnement professionnels, assurera la formation industrielle du niveau premier degré, à partir d'octobre 1972 tout en maintenant son cycle de perfectionnement, soit par stages à temps complet, soit par cours du soir destinés à des ouvriers désireux de se perfectionner sans pour autant quitter leur emploi.

Ainsi, cette première réforme devait éliminer le caractère concurrentiel de certains enseignements et assurer une complémentarité des niveaux jusqu'à la fin du cycle secondaire technique. Ces dispositions ont pris leur effet le 1er Octobre 1969.

.../...

1°/ Conception Générale

Le Lycée Technique prépare au baccalauréat de technicien dans les qualifications suivantes : construction mécanique, électrotechnique, construction en bâtiment, techniques quantitatives de gestion (comptabilité), correspondant respectivement aux baccalauréats de techniciens F.I - F.3 - F.4 et G.2

Les sections suivantes : Construction métallique
Techniques commerciales (secrétariat)
seront certainement ouvertes, en fonction des besoins et dans la limite des possibilités d'accueil de l'établissement.

La qualification "mécanique automobile", faisant double emploi avec celle du Centre de Formation et de perfectionnement professionnels, est supprimée.

Le Lycée Technique prépare également aux Brevets d'Enseignement Industriel et d'Enseignement commercial.

Afin d'éviter d'instaurer une discrimination au départ et en cours d'études entre deux catégories d'élèves, le système qui a été retenu est celui d'une voie unique, ménageant les chances de chacun, tout en permettant à celui qui ne peut continuer ou seulement suivre jusqu'au bout, de quitter le lycée technique avec une formation qui lui permette de s'intégrer dans la vie active avec des chances de rapide adaptation. On a donc prévu que les examens du brevet d'enseignement industriel (BEI) et du brevet d'enseignement commercial (BEC) seront accessibles aux élèves en fin de classe de première.

2°/ Le recrutement

a) Jusqu'en 1967, le recrutement à Maradi se faisait de la façon suivante :

- Pour le Collège d'enseignement technique : au niveau du certificat d'études primaires élémentaires, sur concours. Ce niveau de recrutement n'amenait que des élèves reconnus inaptes aux études du second degré. Bien que les 3 années de préparation aux différents CAP aient amené un renforcement des connaissances générales, le titulaire du CAP n'atteignait que très rarement, dans ce domaine, le niveau du premier cycle du second dégré.

- Pour le Lycée Technique à cycle de 2 ans, le recrutement au niveau du BEPC assurait certes une meilleure base au départ, mais une grave lacune était constatée : l'absence totale d'initiation technologique, théorique et pratique.

.../...

Ceci ne permettait pas de s'étendre sur les détails théoriques et pratiques indispensables à une pénétration en profondeur des techniques modernes. Donc, malgré le BEPC du départ, le niveau atteint en fin de classe de première faisait que le certificat de fin de stage était intermédiaire entre le niveau CAP et le niveau brevet d'enseignement (industriel ou commercial) généralement obtenu en fin de cette même classe.

Le certificat de fin de stage du lycée technique était seulement considéré comme un CAP dans les classifications professionnelles, bien qu'obtenu après 6 années de scolarité dans le second degré, tandis que le CAP pouvait être obtenu en 3 années après la fin de la scolarité primaire ; d'où le peu d'intérêt manifesté par les bons élèves, ceux qui venaient à Maradi dans les sections de second cycle ayant épuisé toutes les possibilités de continuer des études dans les autres secteurs.

Depuis 1967, le recrutement s'effectue par concours national offert aux élèves qui ont suivi la classe de Cinquième des CEG.

3°/ Prévision de succès aux baccalauréats des élèves du Lycée Technique de Maradi

TABLEAU X

	1970	1971	1972	1973	1974
Nombre d'élèves en Terminale	-	-	10	10	12
Pourcentage de succès			70 %	70 %	70 %
Reçus en					
Sciences économiques			3	3	3
Fabrication mécanique			2	1	2
Electrotechnique			1	2	2
Const. Bâtiment			1	1	2
TOTAL			7	7	9

..../...

SECTION IV
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Un Centre d'Enseignement Scientifique Supérieur ser ouvert à Niamey, en Octobre 1971. Il sera implanté sur la riv droite du fleuve, et recevra des étudiants nigériens et volta ques titulaires du baccalauréat C ou D.

La structure de l'établissement, ainsi que les pro- grammes d'enseignement, font actuellement l'objet d'études. Une première tranche de travaux, d'une surface de 2000 m2, sera réalisée pour la rentrée d'octobre 1971 (bâtiments admi nistratifs - amphithéâtres - bibliothèque - laboratoires). El permettra de recevoir environ 120 élèves la première année, et 270 la seconde année.

Sont également à l'étude la réalisation d'une Cité Universitaire et la construction d'une première série de loge ments de professeurs.

Le Centre d'Enseignement Supérieur de Niamey aura vocation à la formation de cadres scientifiques (physique et Chimie - Biologie) du niveau du DUES, et de professeurs pour l'enseignement des mathématiques et des sciences dans les éta blissements secondaires.

.../...

SECTION V

LES INVESTISSEMENTS ET LE FINANCEMENT DU PLAN 1971 - 1974

§ 51 - L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le financement des classes primaires étant à la charge des arrondissements, il conviendra que ceux-ci se fixent comme objectif de rattrapper progressivement le retard des années antérieures dans la construction de classes en dur.

La principale opération à mener par l'Etat concerne l'achèvement de l'expérience de la Télévision Scolaire (161,6 millions de crédits disponibles pour 1971) et sa généralisation à partir d'octobre 1972 - Il est envisagé de recourir à un emprunt auprès de l'IDA pour les équipements (estimation actuelle 1210 millions CFA, non compris le faisceau hertzien, dont 250,6 dépensés dans la période 1971 - 1974) et à l'aide du FAC pour le fonctionnement du centre de production, que le budget nigérien ne pourra prendre à sa charge au cours de cette période (210 millions par an).

Dans la période du plan seront également construites et équipées trois inspections primaires.

§ 52 - L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les principales opérations prévues sont :

- l'extension du Collège Mariama, opération en cours dont les crédits sont intégralement obtenus (185 millions, dont 44 dans la période 1971 - 1974).

- l'extension de 55 classes et logements correspondants dans les CEG, dont le financement a été demandé au FED (869 millions), prévue pour être entièrement réalisée dans la période.

- de petites opérations d'équipement et d'extension prévues sur FNI pour environ une quinzaine de millions

- Enfin de période, étude et demande de financement d'un lycée à Zinder.

§ 53 - L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Les investissements prévus au titre de l'Education Nationale concernent deux opérations :

- extension du Lycée Technique de Maradi pour 291,5 millions (achèvement en 1972), dont 263 dans la période (FAC),

.../...

- extension de l'Ecole Normale de Zinder pour 50 millions (FAC), poursuite jusqu'en 1972 de la 1ère phase d'assistance du PNUD et démarrage de la 2ème phase (celle-ci n'étant pas encore chiffrée) : 77 millions financés par le PNUD, 24 par le FNI.

§ 54 - L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La construction du centre d'Enseignement Supérieur et de la Cité Universitaire, actuellement à l'étude, est provisoirement évaluée à 850 millions CFA à réaliser entièrement dans la période, dont 80 millions à la charge du Niger, le reste étant demandé au FAC.

§ 55 - DIVERS

Le Centre d'Etudes Historiques doit être agrandi (43 millions demandés au FAC).

- Deux projets d'alphabétisation des adultes seront soit poursuivis (alphabétisation urbaine) soit entrepris (alphabétisation fonctionnelle).

- Enfin, un institut bilingue à vocation régionale est actuellement à l'étude, et serait financé par le Canada.

SECTION VI

COHERENCES FINANCIERES

Les options budgétaires du plan énoncées par le gouvernement en mai 1970 prévoient que la masse des moyens de fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale doit s'accroitre de 7 % par an 1971 à 1974.

Les sections précédentes ont été établies en tenant compte de cet objectif, ainsi que de la capacité prévisible d'absoption des jeunes gens formés par l'économie nigérienne (cf quatrième partie, chapitre 3 " la programmation de la formation et de l'emploi).

Ces deux élements imposent des contraintes particulièrement sévères, qui expliquent la relative modestie des objectifs fixés par le présent chapitre .

Cependant, si les études budgétaires permettent de penser que le taux de 7 % pourrait être approximativement respecté, il subsiste quelques incertitudes dans les calculs qui n'autorisent pas de publier des tableaux budgétaires définitifs. C'est donc un objectif prioritaire du début du plan de lever ces incertitudes. D'autre part, deux inconnues importantes n'ont pu pour le moment être clairement résolues : il s'agit de l'option et de la forme définitive de la généralisation de la télévision scolaire, et du coût de fonctionnement du Centre d'Enseignement Superieur

Les programmations quadriennales annuelles de la période devront en conséquence tenir soigneusement compte des éléments nouveaux indispensables dans le secteur de l'Education Nationale.

PLAI QUADRIENNAL 1971 - 1974

TITRE V-INFRASTRUCTURE HUMAINE

Chapitre : Santé

T I T R E V

INFRASTRUCTURE HUMAINE

CHAPITRE - LA SANTE

SECTION I - RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES (page S à 1 à S à 3)

§ 10 - Les contraintes

§ 11 - Définition d'une politique de la Santé

§ 12 - Orientation des investissements

SECTION II - LE PLAN 1965 - 1968 et l'année 1969 (page S a 3 à S a 6)

§ 21 - Les réalisations (investissements)

§ 22 - La mise en place des structures

§ 23 - La formation du personnel

SECTION III - AJUSTEMENT DES PERSPECTIVES DECENNALES (page S a 6 à S a 15)

§ 31 - Orientations générales de la politique de sant

§ 32 - Les conditions et les contraintes de la politique générale de la Santé Publique

§ 33 - Les incidences sur le recrutement et la formation du personnel médical et para-médical

SECTION IV - CONTENU ET FINANCEMENT DU PLAN 1971-1972 (page S a 16 à S a 35)

§ 41 - Objectifs

§ 42 - Contenu

§ 43 - Financement

SECTION I

RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES

§ 10 - LES CONTRAINTES -

Les perspectives décennales avaient rappelé les contraintes devant influencer sur la définition d'une politique de la Santé : contraintes géographiques (immensité, dispersion de la population, insuffisance de l'infrastructure routière), contraintes humaines (prédominance du milieu rural, faiblesse du revenu, faible taux de scolarisation), contraintes budgétaires.

§ II - DEFINITION D'UNE POLITIQUE DE SANTE

L'analyse des contraintes avait amené les perspectives décennales à axer la politique de la santé sur la médecine de masse (avant tout mobile et préventive),l'éducation sanitaire et la formation du personnel (principalement au niveau des infirmiers certifiés et des infirmiers d'Etat).

III - Priorité à la médecine de masse

La médecine de masse systématiquement assure les fonctions suivantes pour toute la population :

- dépistage, contrôle et traitement de tous les malades entrant dans le cadre des Grandes Endémies

- Médecine préventive : vaccinations régulières - prophylaxie du paludisme médecine scolaire

- Médecine de masse rurale : soins, approvisionnement des dispensaires de brousse - évacuations.

- Hygiène des villages : filtration de l'eau - lutte contre le péril fécal.

L'objectif visé à long terme est que chaque habitant du NIGER puisse être visité systématiquement au moins une fois par an par un médecin.

Cette action est menée :

- à partir des dispensaires ; au nombre de 92, ce sont à la fois des centres de soins et des centres d'éducation sanitaire ; l'infirmier reçoit l'appui technique des équipes de médecine mobile.

../..

- au niveau du département se situent les CHD (centres hospitaliers départementaux), destinés essentiellement à la médecine de soins et devant permettre de ne recevoir dans les hôpitaux nationaux de NIAMEY et de ZINDER que les cas graves ou relevant d'une spécialité.

Les centres médicaux se caractérisent par leur triade : dispensaire, hospitalisation, maternité. Ils sont au nombre de 22.

- mais les dispensaires et les centres médicaux ne couvrent pas tout le pays pour toucher les populations dans leur ensemble, on a créé l'OMNES (Organisation médicale mobile nigérienne et d'éducation sanitaire) deux équipes dotées de véhicules lourds rayonnent sur l'Ouest à partir de Niamey (OMNES I) et sur l'Est à partir de Zinder (OMNES 2).

- pour succéder à l'OMNES doivent être créés dans les chefs lieux de Département des CHMM (centres d'hygiène et de médecine mobile), qui constituent la base des équipes mobiles départementales appelées à remplacer l'OMNES sur le territoire du département (médecine préventive et soins pour les Grandes Endémies).

- enfin les perspectives décennales prévoient la formation de secouristes et hygiénistes de villages, en liaison étroite avec le service de l'animation, afin de doter progressivement tous les villages d'un élément de santé.

II2 - Priorité à l'éducation sanitaire

L'éducation sanitaire est définie comme la tâche commune des services travaillant surtout au niveau des villages, et devra porter d'une part sur l'amélioration des conditions de vie du village, d'autre part sur la protection maternelle et infantile.

II3 - Priorité à la formation des cadres

Les perspectives décennales entérinent la création de l'Ecole Nationale des infirmiers et infirmières et lui fixent trois objectifs = I) améliorer la qualité de l'enseignement : 2) porter de 30 à 65 puis à 75 le nombre des infirmiers sortant chaque année ; 3) africaniser en cinq ans le personnel enseignant de l'école - La réalisation de ce programme devait permettre de doubler à la fin de la décennie le personnel en exercice et de satisfaire les besoins des différents services.

Il est prévu d'autre part d'adapter les programmes aux besoins du pays et de donner une priorité élevée à l'envoi en formation médicale des bacheliers.

../..

§ 12 - ORIENTATION DES INVESTISSEMENTS

Principes directeurs =

a) priorité aux zônes rurales

b) priorité aux investissements suceptibles d'augmenter le rendement des services tout en entrainant un minimum de dépenses récurrentes

c) priorité à la remise en état des constructions vétustes

d) ne seront construites de nouvelles formations que lorsque le personnel qualifié nécessaire sera disponible.

SECTION II

LE PLAN 1965 - 1968 et L'ANNEE 1969

§ - 21 - LES REALISATIONS (INVESTISSEMENTS)

Les prévisions du plan 1965 - 1968 correspondaient à l'application des directives des perspectives décennales - Elles mettaient en effet essentiellement l'accent sur la réalisation de l'équipement nécessaire aux hôpitaux nationaux, aux centres hospitaliers départementaux et aux centres d'hygiène et de médecine mobile.

Si les crédits nécessaires ont été obtenus notamment de la part du FED en 1966 pour les hôpitaux nationaux, les CHMM et les CHD (810 millions) et la construction de 16 dispensaires ruraux (89 millions), ils n'ont en fait pas encore été utilisés : de nombreuses difficultés dans l'élaboration des dossiers d'appel d'offres ont en effet surgi, puis des remaniements importants ont dû être effectués, les crédits alloués ne permettant pas de réaliser la totalité du programme. On peut considérer en fait que ce programme ne sera entièrement réalisé que pendant la période 1971 - 1974.

Il est évident que ce retard considérable, vraisemblablement dû à une étude préalable insuffisante (sous-évaluation des coûts dans certains cas de moitié) n'a pas permis une application satisfaisante des directives des perspectives.

En revanche, le plan 1965 - 1968 n'avait pas pris en compte un certain nombre d'opérations que les programmes des années suivantes ont comptabilisé parmi les investissements, malgré leur caractère hybride ; il s'agit principalement de campagnes spécifiques à caractère temporaire financées par

../..

l'aide extérieure, ainsi que l'assistance française à l'OMNES ou au service de santé en général - La liste en est donnée dans le tableau ci-après.

Les réalisations en matière de santé ne correspondent donc que très imparfaitement aux prévisions du plan 1965 - 1968 : il convient de noter que les ouvertures effectives de crédit correspondent à 134 % de ces prévisions, mais que les paiements effectifs n'en constituent que 47,4 %, portant essentiellement sur des opérations non formellement prévues, et qui comportent pour la plus grande partie une aide au fonctionnement.

§ 22 - LA MISE EN PLACE DES STRUCTURES

Le plan 1965 - 1968 prévoyait 3 directions au Ministère de la Santé : Administration Générale - Direction des Etablissements de soins et d'enseignement, hygiène et médecine mobile.

En fait, par décret n° 65 - 157/PRN du 4 Novembre 1965, il était créé :

Une direction de l'administration générale rattachée au Cabinet du Ministre une direction générale de la santé et des affaires sociales comprenant :

- la direction des établissements de soins et de l'enseignement
- la direction de l'hygiène et de la médecine mobile
- la direction de la pharmacie, des laboratoires et des fraudes
- la direction de l'éducation sanitaire et de la nutrition
- la direction des affaires sociales

Les deux dernières verront probablement le jour en 1970 ou 1971.

Au niveau départemental : un service départemental de la santé. Les attributions des directeurs départementaux de la santé (arrêté n° 13/MS du 28.9.67) ont été clairement définies (conseillers techniques des préfets, ils assurent la direction et la coordination de l'ensemble des services de santé du département et apportent leur assistance aux collectivités territoriales).

../..

En Octobre 1967, les centres médicaux de MARADI, AGADEZ, DOSSO, TAHOUA et DIFFA ont reçu l'appellation de Centres hospitaliers départementaux, sans en recevoir les investissements prévus.

Les Equipes Mobiles Départementales de NIAMEY, ZINDER, DIFFA, MARADI et AGADEZ ont été créées, mais elles ont une existence assez théorique puisque les investissements FED n'ont pas encore été réalisés. Seule une partie des équipements FAC a été fournie.

Cette analyse de la situation demeure valable en 1970.

Au niveau des arrondissements existe un service médical et social d'arrondissement dont dépendent un dispensaire hôpital et quelquefois un service social.

L'équipement de 20 dispensaires a été réalisé avec l'aide de l'UNICEF.

La mise en place des structures a donc, en matière de santé, correspondue aux directives générales du plan, et a été étendue aux Affaires Sociales, encore qu'il s'agisse plus souvent de décisions de principe que de mesures réelles.

Il convient de noter que, conformément aux directives du plan, des expériences positives ont été menées pour installer des pharmacies de village et former des secouristes et des hygiénistes à ce niveau. Ceci justifiera une partie des développements de la Section III, consacrée aux ajustements des perspectives décennales.

§ 23 - <u>LA FORMATION DU PERSONNEL</u>

Le plan 1965 - 1968 accordait à juste titre une large place à ce problème - L'instrument essentiel de sa réalisation a été l'ENI (Ecole Nationale des Infirmiers), ouverte en 1965.

Son programme a en définitive été réalisé à 57 % pour les infirmiers diplômés d'Etat et à 80 % pour les infirmiers certifiés. Ce retard s'explique : a) par les difficultés de recrutement pour les diplômés d'Etat en raison des faibles disponibilités en fin de 1er cycle secondaire ; b) par des déperditions en cours d'étude (15 à 20 %). Il faut également noter que les chiffres du plan concernaient plutôt les recrutements que les sorties.

On peut résumer la situation dans le tableau suivant.

Catégorie de personnel	Prévu dans le plan pour 1968	Effectif réel au 1 - 10 - 68

../..

		S a 6
Médecins	49 AT 12 Nigériens	48 AT 10 Nigériens
Total	61	58
Pharmaciens	3	3 AT + 3 Nig
Dentistes	2 AT + 2 Nigériens	3 AT + I Nigérien
Mécaniciens dentistes	2 AT	3 AT
Ingénieurs sanitaires	I AT	I AT
Diplomés d'Etat ATS	102	99 + 13 AT
Infirmiers certifiés	540	396 + 116 auxiliaires 512
Sages-Femmes	28 + 6 AT = 34	22 + 2 AT = 24
Assistantes Sociales	8	4 + I AT = 5

Les prévisions globales d'effectifs auront donc été presque réalisées en tenant compte des effectifs ayant terminé leur formation à l'issue de l'année scolaire 67-68 et mis en service au 1.10.68, qui n'avaient pas été comptabilisés dans les prévisions du plan 1965-1968.

Il convient de signaler que le recrutement intérieur a été plus important que prévu. D'autre part, il ne semble pas que les prévisions aient tenu compte des mises à la retraite.

SECTION III

AJUSTEMENT DES PERSPECTIVES DECENNALES

La partie chiffrée des perspectives décennales, notamment en ce qui concerne la formation, est à revoir entièrement. Ce sera l'objet de la Section IV, relative au contenu du plan 1971-1974.

En revanche, les orientations générales de la politique de santé, telles que définies par les perspectives décennales restent d'actualité, et seront donc reprises.

§ 3I - ORIENTATIONS GENERALES DE LA POLITIQUE DE SANTE

Cependant, il convient de tenir compte de l'expérience acquise depuis 1965, et, tout en reprenant entièrement en compte les perspectives décennales, d'insister sur certains de leurs aspects.

../..

En particulier, il apparait mieux aujourd'hui qu'il y a une priorité à établir, car les moyens du pays ne permettent pas de réaliser à la fois la couverture médicale avec les structures fixes et d'entreprendre les actions de masse.

Il est bien évident que la médecine curative continuera encore à mobilier une grande partie de nos moyens. L'ampleur des besoins en cette matière n'est que le signe de notre retard dans le développement.

En matière de médecine préventive et sauf modification de la situation épidémiologique, les campagnes porteront notamment sur les vaccinations suivantes : antivariolique, anti-amarile, B.C.G. et anti-rougeole.

Les expériences des dernières années, pour limitées qu'elles soient, indiquent que la stratégie doit être précisée. Certes comme on le disait il y a 5 ans, l'éducation sanitaire reste un secteur d'intervention très prometteur à long terme ; certes doivent apporter leur contribution et leur appui, l'animation rurale, les instituteurs, le parti, et les cadres en général. Il apparait néanmoins que l'éducation sanitaire doit être d'abord et avant tout la tâche du service de santé lui-même. Lui seul peut contrôlet techniquement les opérations. Il n'est pas possible que d'autres services se substituent à lui dans ce rôle. Par ailleurs, on a pu constater que c'est là seulement où le service de santé s'est réellement engagé dans cette voie que les autres services ont pris conscience de leur rôle complémentaire dans ce domaine.

Il reste donc nécessaire de faire passer dans l'organisation des activités quotidiennes et dans la répartition des ressources disponibles du service de santé les directives qui se sont dégagées lors du séminaire sur l'éducation sanitaire (Janvier 1969).

La Direction de l'éducation sanitaire et nutritionnelle aura donc une action médicale sur le plan diététique, pédagogique par l'éducation des populations, sociale par la distribution d'aliments.

A l'échelon départemental, la responsabilité de l'éducation sanitaire et nutritionnelle incombe aux médecins-chefs des Equipes mobiles départementales sous l'autorité du Directeur Départemental de la santé qui assurera la coordination des programmes élaborés en collaboration avec les services et organismes locaux compte tenu des facteurs climatiques, ethniques, des données culturelles, religieuses et sociales, après approbation du Ministre de la Santé Publique.

Les données acquises permettront une réorientation des problèmes de l'assainissement et de l'hygiène du milieu, et des moyens nécessaires pour les traiter.

../..

Dans les zônes rurales, l'éducation sanitaire et l'assainissement au niveau du village doivent être traités comme un seul problème et par le même personnel, avec la participation active des populations.

Dans les grandes agglomérations, la distribution d'eau potable, des denrées alimentaires et l'assainissement en général, sont principalement du ressort des autorités administratives. Les mesures prises auront éventuellement un grand retentissement en matière de santé publique.

Les renseignements statistiques recueillis par l'OMNES serviront de base pour orienter les campagnes des Equipes Mobiles Départementales.

Tout ce qui précède conduit à donner aux centres d'Hygiène et de Médecine Mobile une place très importante dans le dispositif de santé publique.

Les équipes mobiles départementales s'appuieront sur les centres médicaux et les dispensaires pour la lutte contre certaines maladies et particulièrement : la lèpre, les maladies vénériennes et le paludisme, et évacueront les malades graves sur les centres hospitaliers départementaux.

Il s'agit donc, dans l'attribution des moyens financiers et en personnel supplémentaires dégagés chaque année pour le Ministère de la Santé, de poursuivre un double but : renforcer et améliorer la structure sans extension pendant plusieurs années des formations fixes, équiper et développer la médeine mobile telle que définie plus haut (véhicules et matériels techniques).

Les structures du service social et de la protection maternelle et infantile qui doivent être mises en place seront orientées vers les consultations pré et post natales et porteront sur les vaccinations et l'éducation nutritionnelle.

Il est prévu de faire financer sur crédits extérieurs la construction et l'équipement de quatre centres sociaux et de protection maternelle et infantile à NIAMEY et ultérieurement dans les autres villes dépourvues.

Plutôt que de créer de nouveaux dispensaires, il conviendra donc d'améliorer le fonctionnement de ceux qui existent, et de leur faire également jouer un rôle nouveau dans l'appui à la médecine mobile.

Au niveau de l'arrondissement le service de santé, représenté par un médecin ou à défaut l'infirmier d'état est le correspondant du Médecin Chef de l'EMD, il assure le contrôle des dispensaires, conseille le sous-préfet et le Conseil d'Arrondissement pour toutes les questions se rapportant à la santé publique, répercute au niveau des communes les directives

../..

du Directeur Départemental, assure la continuité et la complémentarité des actions des formations mobiles et des formations fixes.

La mise en place d'équipes de santé dans les villages

La médecine préventive ne peut se satisfaire des méthodes qui suffisaient jusqu'ici à assurer simplement les soins. Les objectifs sont autres, les méthodes sont différentes. Il ne s'agit souvent plus d'examiner des cas individuels, mais surtout de faire passer dans les collectivités des habitudes et une mentalité conformes aux règles de l'hygiène.

Ceci est incontestablement très difficile, car les notions de santé et de maladie restent encore très profondément liées aux croyances et aux habitudes sanitaires traditionnelles de toute la collectivité. Comme telles, elles ne se prêtent pas aisément aux changements, et sont justiciables d'une pédagogie particulière, fondée sur l'observation et la connaissance du milieu, et orientée vers l'information et la prise de conscience collective.

De plus, si la maladie est nécessairement individuelle, ses causes, ses conditions de propagation, et les méthodes de prévention sont pour une bonne part collective. La lutte préventive se situe donc pour une large part au niveau de la collectivité.

Pour s'orienter réellement vers cette notion préventive et collective, le premier objectif à atteindre c'est la création progressive et pour chaque collectivité, d'attitudes et d'habitudes sanitaires appropriées. Celles-ci ne pourront dans tous les cas être imposées aussi longtemps que la nécessité n'en sera pas ressentie ; ce qui suppose comme préalable une prise de conscience globale ; elle sera assurée par un effort constant d'information et d'éducation mené par une équipe villageoise (hygiènistes, secouriste, matrone) servant de correspondants permanents au service de santé.

L'expérience acquise dans ce domaine pendant le premier plan quadriennal grâce aux actions menées en collaboration entre le service de la santé et le service de la promotion humaine et qui ont porté sur plus de 150 villages, permet aujourd'hui de définir avec précisions les différentes étapes de la mise en place de cette équipe villageoise.

Le médecin-chef de l'équipe mobile départementale reçoit des directives centrales qu'il devra appliquer, concernant sa zone, il devra respecter le programme et le calendrier des campagnes de vaccinations. D'autre part il lui appartient de définir, zone par zone, et à partir d'un diagnostic précis, une véritable politique de protection sanitaire

../..

de la population concernée indiquant l'ensemble des mesures à prendre dans tous les domaines (vaccinations, assainissement, soins permanents, campagnes d'éradication etc...). Une fois cette politique définie et les objectifs à atteindre précisés, l'animation interviendra pour expliquer à la population concernée les possibilités qui existent d'améliorer leur état de santé. Il y aura lieu pendant toute cette phase de comparer de façon précise la situation sanitaire telle qu'elle est perçue par les populations et telle qu'elle apparait à travers le diagnostic du médecin. Il est indispensable dans un premier temps de s'attaquer aux maladies considérées par les paysans comme les plus néfaste. Au cours de cette phase de préparation il sera proposé aux paysans de désigner un représentant par village qui suivra un stage de formation d'hygièniste - secouriste, stage au cours duquel il sera informé des principaux problèmes d'hygiène au village (hygiène de l'habitat, hygiène de l'eau, hygiène de la nutrition, hygiène personnelle) et où il sera formé à la pratique des soins les plus courants (plaies, yeux).

Ces hygiénistes-secouristes seront formés par le médecin le plus proche, ils seront suivis ultérieurement par le médecin-chef de l'EMD.

Les hygiénistes-secouristes donnant satisfaction seront repris périodiquement en stage de perfectionnement et initiés progressivement à l'utilisation d'un certain nombre de médicaments simples permettant de soigner au village les maladies les plus courantes. Ces médicaments seront choisis en fonction de la politique de protection sanitaire retenue par le service de la santé.

Pour la constitution des "pharmacies de village" ainsi tenues par les secouristes, on peut envisager un financement conjoint au départ (budget d'arrondissement avec participation paysanne faisant la preuve d'un désir réel d'amélioration) le renouvellement du stock initial étant à la charge des paysans (soins payants).

Ces responsables des problèmes de santé dans les villages servant de correspondants du service de la santé rendraient par la suite beaucoup plus aisées les différentes campagnes organisées par les équipes d'hygiène et de médecine mobile, qu'il s'agisse de campagnes préventives vaccinations périodiques) ou de campagnes de lutte contre certaines maladies des yeux, etc...

§ .? - LES CONDITIONS ET LES CONTRAINTES DE LA POLITIQUE GENERALE DE LA SANTE PUBLIQUE

La politique générale définie dans le présent chapitre s'inscrit obligatoirement dans un cadre financier et doit absolument respecter un certain nombre de cohérences.

../..

321/Les contraintes financières

Les perspectives financières de l'Etat pour les prochaines années indiquent sans ambiguïté que la politique de la santé publique, dans la mesure où elle est financée par l'Etat, devra se faire avec des moyens en faible progression, 4 % par an en moyenne. Il n'est pas exclu que ce taux doive encore être abaissé, et même au cas où il serait légèrement augmenté, l'ordre de grandeur des moyens supplémentaires resterait le même, une trentaine de millions par an.

Ceci indique les hypothèses de travail maximum qui permettent de cadrer les actions concrétisant la politique générale au niveau de l'Etat.

Les autres contraintes financières sont bien moins connues. On peut cependant noter que l'accroissement des ressources des collectivités est inférieur à celui des ressources de l'Etat, et que vraisemblablement, les moyens financiers mis à la disposition de la Santé par ces Collectivités s'accroitront encore moins vite que dans le budget national.

Il y aura donc lieu d'étudier dans quelle mesure il sera possible de faire assurer progressivement par la population la prise en charge de certains coûts de santé (pharmacie de village), mais à condition qu'une élévation substantielle du niveau de vie ait été réalisée.

322/Les cohérences

Il y a un certain nombre de cohérence à étudier entre les moyens de fonctionnement et les moyens en personnel , entre le développement de l'économie et le développement de l'infrastructure sanitaire, entre la participation financière de l'Etat et la participation financière des arrondissements.

3221/Il existe actuellement au Ministère de la Santé Publique un équilibre satisfaisant entre les moyens de fonctionnement et les moyens en personnel , qui sera, dans la mesure du possible, maintenu, compte tenu des aides extérieures.

322-2/Cohérences financières d'investissement

Une partie des crédits d'aides extérieures ne doit pas être considérée comme un investissement nouveau, générateur de charges récurrentes nouvelles, mais comme un investissement de remplacement de moyens hors d'usage, entrainant des charges récurrentes nettement moins élevées.

../..

La santé est en effet un des facteurs importants de l'accroissement de la productivité.

Dans ces conditions il est indispensable de développer parallèlement les investissements à caractère économique directement rentables, et l'infrastructure sanitaire.

322-3/ Cohérence financière entre l'Etat et les arrondissements

Les arrondissements ayant un rôle important à jouer dans l'application de la politique générale de la santé, il est nécessaire de s'assurer que la programmation budgétaire de l'Etat n'entraine pas des charges insupportables pour les arrondissements d'une part, d'autre part que ceux-ci n'entreprennent pas la construction de dispensaires avant de s'assurer que les moyens de fonctionnement n'existent ou leur seront acquis.

§ 33 - LES INCIDENCES SUR LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION DU PERSONNEL MEDICAL ET PARA-MEDICAL

Les objectifs et la politique générale de santé une fois fixés, les contraintes financières et les cohérences étant évaluées, il faut porter notre attention sur le recrutement et la formation du personnel, moyen essentiel pour atteindre les objectifs, et point sensible de par la nature récurrente des charges ainsi créées. Toute décision en cette matière engage l'avenir à long terme et c'est pourquoi elle doit être soigneusement pesée.

Les besoins en personnel médical et para-médical ont été déterminés par les Perspectives Décennales, en même temps que l'implantation et l'infrastructure géographique. Pour atteindre les chiffres ainsi fixés, la progression annuelle dépend essentiellement de la programmation budgétaire de l'Etat, mais aussi des prévisions budgétaires des arrondissements qui contribuent pour une part non négligeable aux moyens d'action du personnel de santé.

A l'intérieur des enveloppes annuelles ainsi prévues, certaines proportions doivent être particulièrement surveillées si l'on veut tirer le meilleur parti des ressources disponibles. Les chiffres qui suivent ont été tirés du budget 1970. On a supposé soit qu'elles représentent bien les répartitions actuelles, soit qu'elles reflètent des répartitions souhaitées. Dans les deux cas, certaines conclusions peuvent être tirées.

../..

- Ratio personnel/moyens de fonctionnement

Sur le budget de 1970, 48,2 % des crédits vont au paiement de personnel et 51,8 % au fonctionnement compte non tenu des aides extérieures au fonctionnement (FAC, CMS, USAID, UNICEF et PNUD). La proportion étant actuellement satisfaisante, elle sera maintenue dans la mesure du possible au cours de la période 1971-1974.

- Répartition géographique du personnel et des dépenses

Dans la perspective d'une médecine préventive de masse, ce critère devrait être suivi de beaucoup plus près qu'il ne peut l'être actuellement. C'est surtout sur la répartition des dispensaires, leur implantation et l'affectation du personnel qu'il faut insister. Il y a dans ce domaine deux considérations majeures :

I - L'organisation du travail dans chaque dispensaire :

L'infirmier doit mener de front médecine de soins et médecine préventive. Il faut tendre à constituer des équipes de 2 infirmiers dans les dispensaires existants, afin qu'ils puissent, alternativement, couvrir par des tournées périodiques leur secteur d'intervention. Les moyens de transport seront fonction des possibilités locales.

Le contrôle de leurs activités sera fait par le médecin-chef de l'Equipe Mobile Départementale.

2 - Les ressources des arrondissements :

Elles sont variables de l'un à l'autre, et il y a encore des risques de décalage entre le nombre d'agents affectés et la somme des moyens locaux mis à leur disposition. La programmation budgétaire des arrondissements permettra bientôt d'apporter des réponses précises sur l'évolution des crédits locaux de santé. Il devrait être dès maintenant possible de comparer la distribution des agents (mal connue) et les crédits actuels. Cette comparaison revêt un caractère d'urgence.

- Distribution des dépenses par secteurs d'activité

Il est souhaitable dans un délai aussi rapproché que possible de dénombrer le personnel médical et para-médical employé par le Ministère de la Santé. Ce dénombrement réalisé, on connaitra la répartition de ces personnels par secteurs d'intervention médicale.

../..

L'exploitation rationnelle et systématique des renseignements obtenus doit permettre : l'établissement d'un planing du personnel qui sera constamment mis à jour, le contrôle des effectifs budgétaires.

- Distribution du personnel par secteurs

Le personnel para-médical professionnellement qualifié : Sages-Femmes, Infirmiers diplômés d'Etat et certifiés, Agents d'hygiène, se répartit comme suit :

Hôpital de NIAMEY	12,14 %	95 Agents
Hôpital de ZINDER	6,26 %	49 "
Services départementaux	62,40 %	488 "
Hygiène mobile	10,74 %	84 "
Divers	8,43 %	66 "
		782

La ventilation du personnel des services départementaux est indéterminable entre les C.H.D. et les dispensaires, ce qui, pour les objectifs poursuivis, est une lacune.

En fonction de ces mêmes objectifs, il est probable que les répartitions données ci-dessus ne correspondent pas à un idéal. Les recrutements futurs et les affectations de personnel devraient donc tendre à corriger ce qui doit l'être. Mais il y a peut-être besoin d'un réaménagement des moyens déjà disponibles entre les secteurs et entre les localisations géographiques pour accroître la productivité de ces moyens. Ce devrait être le premier objet de la programmation budgétaire, et ceci suppose une connaissance précise de la répartition effective du personnel et des moyens d'accompagnement entre les formations sanitaires.

Dans l'immédiat il ne semble pas souhaitable d'envisager une progression des dépenses en personnel plus rapide que les crédits d'accompagnement (matériel, fonctionnement, médicaments). Dans le cadre d'une augmentation globale de 4 %, les dépenses de personnel devraient donc en principe augmenter de 4 % par an, soit de 15 à 20 millions par an en moyenne.

En tout cas, dans les limites ainsi fixées pour les dépenses de personnel et leur progression, il faut tenir compte de dépenses nouvelles qui sont obligatoires :

I. Prise en charge dès son retour du personnel actuellement en formation (médecins-pharmaciens - sages-femmes). Le personnel des cadres supérieurs devra être multiplié pour combler le retard encore très important dans ce domaine.

../..

2. Prise en charge des promotions de l'ENI

3. Avancement du personnel en service

4. Augmentation éventuelle de salaires dûe aux stages de spécialisation des Agents.

En compensation il est absolument indispensable de réaliser une déflation, au cours de la période quadriennale, des personnels contractuels et auxiliaires qui pèsent sur le budget. En particulier les auxiliaires dont le poste est vacant ne seront pas remplacés.

La politique en matière de renouvellement des contrats devra tenir compte des retours, après formation, des personnels nigériens.

Pour assurer les objectifs et la cohérence de la programmation budgétaire, il conviendrait de prévoir les recrutements successifs de l'ENI en tenant compte des obligations énumérées plus haut et de la déflation éventuelle des contractuels et auxiliaires. L'allongement des études doit être également envisagée sous cet éclairage (fonctionnement plus coûteux à PREVOIR dans l'enveloppe globale).

En outre, la recherche d'une plus grande productivité du personnel existant devrait conduire l'ENI à se consacrer de façon plus systématique au recyclage de certaines catégories d'agents en service (recyclage s'entendant ici au sens de perfectionnement professionnel sans chagement de catégorie - donc différent des formations actuellement dispensées aux élèves recrutés dans le service). Ceci est en cours de réalisation dès cette année.

Ces objectifs conduisent à prévoir pour l'ENI :

I. La diminution du recrutement des infirmiers certifiés, 20 par an a/s du I.X.7I.

2. La limitation du recrutement des A.T.S. à 35 par an, recrutement externe et interne.

ACTIONS MENEES ENTRE 1965 et 1969

ANNEE DE FINANCEMENT		OPERATION (INTITULE)	MONTANT (EN M CFA)	SOURCE	CREDIT CONSOMME 1965-1968	CREDIT CONSOMME 1969	SOLDE
1964	1964	Lutte contre la tuberculose	70,3	OMS	28,0M	12,	29,6
	"	Extension ENI	49,1	BE	39,1M	3,	6,6
	"	- id -	26,8	UNICEF	8,7M	18,	-
	"	- id -	124,8	FSNU	45,0M	27,	52,4
1965	1965	Plan d'Assainis. au Niger	46,0	OMS	17,3M	7,	21,0
		- id -	5,0	BE	3,2M	0,	0,8
		- id -	22,3	FISE	4,8M	-	17,5
1966	1966	Vaccination contre la variole et la rougeole	22,1	OMS	7,4M	4,	10,5
	"	- id -	357,5	USAID	95,6M	54,5	207,4
	"	Logts des médecins	8,0	BE	8 M	-	0
	"	Développt du service de Santé	42,1	UNICEF	42,1M	-	0
	"	Equipement complémentaire OMNES	60	FAC	60,0M	-	0
1967	1967	Hygiène Maternelle et Infantile	37,4	OMS	5,8M	6,4	25,2
1968	1968	Subvention Service de Santé	29,0	FAC	-	28,2	0,8
		Equipement	4,7	BE	1,3M	3,4	-
		Hôpital OMNES NIAMEY	3,3	BE	3,3	-	-
		Centres Hospitaliers NIAMEY-ZINDER Fournitures Sanitaires	4,1	AMB.US.	4,1	-	-
1969	1969	Fourniture matériel médecine mobile (OMNES)	32,5	FAC	-	-	32,5
	1969	Campagne tréponénaboser	4,0	BE	-	-	4M

NOTA : CREDITS FED 899 MILLIONS ENGAGES MAIS NON REALISES.

SECTION IV

CONTENU ET FINANCEMENT DU PLAN 1971-1974

§ 41. - OBJECTIFS

Les objectifs demeurent inchangés par rapport aux perspectives décennales.

4.1.1. Priorité à la médecine de masse

4.1.1.1. En matière de médecine préventive maintien et développement notamment des actions de vaccinations et de dépistage.

4.1.1.2. En matière de médecine curative nécessité de disposer d'un centre médical dans chaque arrondissement qui constituera la première ligne d'intervention statique avec à sa tête un médecin ou un infirmier et servira de correspondant au médecin-chef de l'EMD, et de relai pour les cas dépistés au cours des tournées.

4.1.1.3. Au niveau du département, maintien de deux organismes parallèles : le Centre d'hygiène et de médecine mobile et le centre hospitalier départemental.

4.1.1.3.1. Le C.H.M.M. constitué par une équipe mobile avec deux sections placées sous l'autorité d'un même médecin, assureront alternativement des tournées et le service de la base fixe.

4.1.1.3.2. Le C.H.D. doté d'un équipement chirurgical, d'un laboratoire et d'une pharmacie comprend trois services principaux :

- hospitalisation médecine générale
- " chirurgicale
- maternité

4.1.1.4. Dans les grandes villes, des centres sociaux et de protection maternelle et infantile assureront, notamment, des consultations pré et post natales, les consultations des nourrissons et des vaccinations.

Il est également prévu la construction et l'équipement, sur crédits extérieurs, de quatre centres sociaux et de P.M.I. à NIAMEY.

4.1.1.5. Les hôpitaux nationaux de NIAMEY et de ZINDER qui assurent les interventions normalement pratiquées dans ce genre d'établissement où l'on retrouve les trois services existants déjà dans les CHD.

4.1.1.6. Office National des produits pharmaceutiques et chimiques

Créé par la loi n°62-36 du 18 Septembre 1962, l'ONPPC est un "Office doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière".

Placé sous l'autorité directe du Ministre de la Santé et sous le contrôle financier du Ministre des Finances, l'ONPPC a deux attributions essentielles :

.../...

a) L'ONPPC a le monopole de la fourniture aux formations sanitaires de l'Etat des collectivités locales et établissements publics des produits pharmaceutiques et objets de pansement et matériel médico-chirurgical.

b) La création de pharmacies populaires sur l'ensemble du Territoire.

Grâce à l'ONPPC, un secteur de produits à caractère éminement social, se trouve soustrait du domaine commercial. L'Office, service public individualisé pour des raisons de gestion comptable ne peut être assimilé à une société d'économie mixte (absence totale de capitaux privés - non distribution de dividendes, gratuité des fonctions d'administrateurs).

Les réalisations

L'office a créé 8 pharmacies populaires à : NIAMEY - ZINDER - MARADI - TAHOUA - AGADES - KONNI - DOSSO - TERA et 6 dépôts de médicaments à MATAMEYE - MAGARIA - DAKORO - TILLABERI - AYOROU et MEHANA.

Toutefois, l'Office manque de locaux pour le stockage et les préparations, et ses projets d'expension ont dû être différés en raison du retard pris par le programme FED en ce qui concerne la pharmacie d'approvisionnement.

Les objectifs et les problèmes actuels

L'Office doit dans les années à venir :

- implantter de nouvelles pharmacies populaires, notamment à ARLIT et MAGARIA

- agrandir et aménager ses installations de stockage et de préparation.

Après avoir connu une période difficile, la situation financière de l'Office apparaît saine (l'ONPPC a remboursé 340 millions de dettes sur 400 millions au total depuis 1964).

Mais cet équilibre est fragile en raison :

- du taux volontairement bas des bénéfices (25 % au lieu de 40 % autorisés au maximum)
- de la non-rentabilité de la plupart des succursales (sur les 8 pharmacies populaires, seules celles de NIAMEY et de ZINDER réalisent des bénéfices)
- des investissements importants auxquels l'Office devra faire face pour accroître sa capacité de stockage et de préparation.

Le problème de la fiscalité à laquelle doit être soumise l'ONPPC mérite une attention particulière, car tout accroissement dans ce domaine entrainerait vraisemblablement une hausse sensible du prix des médicaments, la fermeture des succursales les moins rentables, toutes choses contraires à la vocation de l'Office, et à la limite, le versement d'une subvention d'équilibre.

4.1.2. Education sanitaire

L'éducation sanitaire sera pratiquée partout avec le concours des spécialistes de la santé :

.../...

- éducation sanitaire à l'école pour inculquer les notions essentielles de base aux enfants scolarisés
- éducation sanitaire par les personnels des Equipes mobiles départementales, dispensée lors des tournées effectuées en zône rurale et à l'échelon urbain par les personnels de la base
- éducation sanitaire par les hygiénistes et secouristes de villages formés avec le concours de la Promotion Humaine et contrôlés par le médecin-chef de l'E.M.D.
- éducation sanitaire des femmes menée avec le concours de l'animation féminine
- éducation sanitaire dans les centres sociaux et de PMI
- éducation sanitaire par les services de l'alphabétisation dans les dispensaires ruraux.

4.1.3. Hygiène et Assainissement :

En collaboration avec les services et organismes concernés les actions d'hygiène et d'assainissement seront poursuivies dans les agglomérations et en zône rurale.

4.1.4. Formation des cadres nigériens qualifiés :

4.1.4.1. Pour les médecins priorité à la formation d'omnipraticiens, la spécialisation n'interviendra que lorsque les besoins vitaux en généralistes seront satisfaits.

4.1.4.2. Les pharmaciens nigériens seront encore en nombre insuffisant. Ils permettront néanmoins de satisfaire les besoins les plus essentiels.

4.1.4.3. La formation en cours des chirurgiens dentistes permettra d'assurer la couverture partielle des besoins en attendant de pouvoir affecter un chirurgien dentiste dans chaque CHD.

4.1.4.4. Formation d'administrateurs, cette catégorie de personnel ne doit pas être ignorée. Le recrutement est effectué à partir de l'E.N.A. la spécialisation pouvant être effectuée en France.

4.1.4.5. Les Assistantes Sociales seront sensiblement en nombre suffisant pour permettre le fonctionnement et l'ouverture des Centres sociaux et de P.M.I.

4.1.4.6. Les Assistantes Sociales seront aidées par des aides-sociales recrutées parmi les infirmières certifiées au rythme de 5 par an à partir de 1971.

4.1.4.7. Les infirmiers issus de l'ENI seront recrutés de préférence parmi les titulaires du B.E.P.C.

L'E.N.I. accordera une importance particulière au recyclage des infirmiers.

.../...

L'augmentation de la qualification des infirmiers est liée à la prolongation de la scolarité qui sera portée de 2 à 3 ans.

4.1.4.8. Les sages-femmes seront recrutées par l'ENI au rythme de 5 par an.

4.1.4.9. La formation et le recyclage des hygiénistes-secouristes de village et des matrones sera poursuivies et accrue.

4.1.4.10 La formation para-médicale des spécialistes sera continuée pour permettre aux formations mobiles et statiques de disposer de personnels techniquement qualifiés.

Ces spécialisations seront effectuées à l'échelon régional. L'enseignement dispensé correspondant davantage aux réalités nigériennes, les spécialistes seront ainsi immédiatement utilisables.

En conclusion, tout retard dans l'exécution des perspectives freine l'amélioration de l'état sanitaire des populations.

La médecine de masse, mobile et prophylactique et la médecine individuelle statique ne peuvent être opposées, ce sont deux aspects de la même discipline. Leur champ d'application est différent puisque l'une s'applique aux masses rurales et l'autre aux populations urbaines. Leur technique d'application est également différente mais le cadre nosologique où elles opèrent reste pratiquement le même.

La priorité donnée à l'éducation sanitaire a entrainé et entrainera encore une augmentation du nombre des consultants et des hospitalisations, car au Niger comme ailleurs l'on ne pourra jamais empêcher les gens malades ou s'estimant tels de se présenter dans les différents services sanitaires.

§ 42 - C O N T E N U

Le choix des priorités ayant été effectué :

médecine de masse
éducation sanitaire
formation des cadres nigériens

Les développements en découlant font l'objet du présent chapitre.

4.2.1. La médecine de masse doit s'exerce par deux moyens :

4.2.1.1. - médecine mobile avec l'équipe départementale et la base fixe

4.2.1.2. - puis avec les centres médicaux, les centres sociaux et de P.M.I. et les dispensaires.

4.2.2. Le centre d'hytiène et de médecine mobile qui devrait voir son existence devenir réelle en 1973 avec les réalisations du programme FED sera équipé d'un poste radioscopique, d'un laboratoire simple, de locaux de consultations, de secrétariat et de dépôt de médicaments et de matériels.

.../...

4.2.3. Dans un premier temps une équipe mobile avec deux sections assurant alternativement les tournées et le service de la base pour :

4.2.3.1. atteindre les populations rurales ne bénéficiant pas de centres fixes

4.2.3.2. faire fonction de centre urbain de médecine préventive et d'éducation sanitaire au chef-lieu du département

4.2.4.1. le rôle de chaque équipe sera :

42.411 la surveillance sanitaire du département

42.412 la prospection sanitaire, le dépistage, le contrôle et le traitement de toutes les maladies entrant dans le cadre de la lutte contre les grandes endémies, le fichage des aveugles, des tuberculoux, des lépreux et des onchocerquiens.

42.413 médecine préventive par les vaccinations régulières de la population contre la :

- variole : 220.000 par
- fièvre jaune : environ 200.000 par an
- B.C.G. 140.000 par an
- rougeole : 180.000 par an

Ces chiffres de vaccinations seront augmentés dans toute la mesure du possible pour obtenir une plus grande couverture immunitaire.

42.414 - médecine de masse rurale :

- médecine de soins de tous les villages visités

- contrôle médical des dispensaires de brousse et poursuite des soins des malades entrant dans le cadre de la lutte contre les grandes endémies

- transport des médicaments et du matériel, évacuation lors des tournées de brousse sur le centre médical le plus proche de tous les malades graves nécessitant des soins quotidiens et des cas chirurgicaux dépistés ainsi que de toutes les urgences.

42.415 - la lutte contre la lèpre à l'intérieur du département
- dépistage et fichage des nouveaux lépreux
- contrôle régulier des lépreux fichés.

42.416 - Hygiène et éducation sanitaire

425 - l'OMNES devant terminer ses campagnes en 1972 une partie de son personnel et des matériels seront répartis entre les E.M.D. Il restera seulement à affecter à NIAMEY et à ZINDER une équipe d'intervention pour les urgences, avec les personnels et matériels issus des OMNES.

.../...

L'ampleur des tâches dévolues à la médecine mobile dépasse largement les moyens financiers mis à sa disposition par le budget national. En conséque le succès de la poursuite des opérations est étroitement lié à la continuation des aides en personnels, véhicules, médicaments et matériels divers en provena des sources d'aides bilatérales et multilatérales.

En effet pour 15 millions de médicaments inscrits au budget national on relève la fourniture hors taxes de médicaments, vaccins et objets de pansem d'un montant de 30 millions (FAC) ce qui se traduirait par une inscription au budgot de 55 millions si ceux-ci avaient été pris en charge par le NIGER. Les E.M.D. de NIAMEY et de ZINDER qui sont en fait des annexes de l'OMNES fonction nent bien car elles bénéficient des moyens de cet organisme, par contre les autres équipes n'ont pas encore reçu l'infrastructure et les équipements leur permettant d'effectuer les opérations avec toute l'efficacité souhaitable, ce sera donc un des objectifs à atteindre au cours de cette période quadriennale avec également la mise en place en 1971 de l'E.M.D. de DOSSO.

Mais il faut redire que l'essor de la médecine de masse est subordon aux réalisations du programme FED. Tant que les centres d'hygiène n'auront pas été construits l'accroissement des activités risque d'être purement théori

Formation sanitaire

426.1 - Centres médicaux d'arrondissement

426.1.1. Le manque de personnel qualifié ne permet pas de placer à la tê de chaque C.M. un omnipraticien. L'infrastructure est bien souve médiocre et le centre médical n'est en fait qu'un dispensaire plus important que les autres.

426.1.2. Il n'y aura pas de nouvelles créations de dispensaires sauf dans le cadre du programme FED qui prévoit la reconstruction de 16 dispensaires dont 14 sont fermés depuis plusieurs années, les locaux étant inutilisables. Chaque dispensaire comprendra :

- 1 salle de pansements
- 1 salle d'examen
- 1 pharmacie
- 1 salle d'attente
- 1 logement pour l'infirmier

L'implantation de ces dispensaires est prévue à :

1 - KANNA	arrondissement de	TESSAOUA
2 - BANIBANGOU	"	OUALLAM
3 - KAGOUERE	"	GOURE
4 - SAMBARA	"	DOSSO
5 - BANGOU	"	GAYA
6 - MAIKALGO	"	DOUTCHI
7 - BAGAROUA	"	BIRNI N'KONNI
8 - KALFOU	"	TAHOUA
9 - BABAN KATEMI	"	BOUZA
10 - DAN ISSA	"	MARADI
11 - MAICHILMI	"	FILINGUE

.../...

12 - MALLAOA	arrondissement de	MAGARIA
13 - KASAMA	"	MIRRIAH
14 - CHERI	"	MAINE-SOROA
15 - ABARDAK	"	AGADES
16 - BEZABERIM TCHAD	"	N'GUIGMI

426.1.3. En matière de formations sanitaires fixes en zones rurales, il convient de signaler la sous qualification des infirmiers employés ; sur 117 infirmiers d'Etat nigériens, on en dénombre 35 à NIAMEY soit environ 30 % de l'effectif total.

426.2 - A l'échelon départemental

Existe depuis le 1er Octobre 1967 un Centre Hospitalier Départemental qui comme il l'a été dit précédemment n'est qu'un changement d'appellation du dispensaire hôpital du Chef-lieu du département, n'ayant pratiquement entrainé aucune modification des structures ni de l'équipement.

Ces formations ne peuvent donc remplir totalement les tâches qui sont normalement de leur ressort faute de moyens appropriés, ce qui entraine une surcharge pour les Hôpitaux Nationaux de NIAMEY et de ZINDER.

Cette situation sera redressée au cours du plan quadriennal 1971-1974 par la réalisation, vraisemblablement en 1973, du plan FED.

Les réalisations prévues sont les suivantes, compte-tenu des réductions de programme intervenues pour rester dans la limite des crédits disponibles (les appels d'offres sont en cours).

426.2.1. - Bâtiments neufs

Niamey hopital

Cuisine buanderie

Pavillon pédiatrie (6 berceaux - lits d'enfants de 0 à 6 ans : 4
(de 6 à 12 ans : 4
(+2 lits d'enfants de 0 à 16 ans + 4 berceaux
(et 6 lits soit au total : 10 berceaux
(et 16 lits enfants

Hospitalisation chirurgie 120 lits

Hospitalisation catégorie chirurgie 12 lits

Post-opérés chirurgie 19 lits

Service O.R.L.

Hospitalisation : 10 lits

Laboratoire

Incinération

Niamey centre médical

Pavillon maternité : 22 lits + 7 berceaux

.../...

Niamey pharmacie d'approvisionnement

Pharmacie

Dépôt inflammable

Z i n d e r

Bloc chirurgical

Hospitalisation catégorie : 12 lits

Post-opérés chirurgie : 19 lits

Hospitalisation : 79 lits

Service psychiatrique : 30 lits

Pharmacie

C.H.M.M. 1 bureau réception médecin-chef, secrétariat, 1 laboratoire, 1 salle de radioscopie, 1 salle P.M.I., 1 salle tuberculose, maladies vénériennes et lèpre, 1 paludisme, 1 hygiène-assainissement, 1 salle dépôt

Cuisine

A g a d e s

Hospitalisation médecine : 30 lits

Hospitalisation maternité : 22 lits et 22 berceaux

D i f f a

C.H.M.M. (idem ZINDER)

Hospitalisation médecine-maternité : 22 lits et 6 berceaux

Logement médecin

D o s s o

Hospitalisation maternité : 22 lits et 22 berceaux

C.H.M.M. (idem ZINDER)

Bloc chirurgical

M a r a d i

Hospitalisation maternité : 22 lits et 22 berceaux

C.H.M.M. (idem ZINDER)

Bloc chirurgical

T a h o u a

Hospitalisation médecine : 59 lits

Bloc chirurgical

.../...

T e s s a o u a

Bloc chirurgical

Birni N'Konni

Hospitalisation médecine : 30 lits

426.2.2. - Bâtiments a restaurer et agrandir

Niamey Hôpital

Morgue
Service radiologie
Pavillon "C"
Pavillon "A"
Maternité
Pavillon "B"
Pharmacie

Niamey Centre médical

Service psychiatrique femmes

Z i n d e r

Pédiatrie
Service porte

T i l l a b é r y

Hospitalisation A et B
Dispensaire

M a r a d i

Hospitalisation A et B

D o s s o

Hospitalisation A et B

T e s s a o u a

Hospitalisation

426.2.3. - Hopital de la route de Ouallam

L'hôpital de la route de Ouallam est en cours de construction et nécessitera des investissements nouveaux relativement élevés (eau, électricité,

.../...

téléphone, clôture ; en équipements : technique, hospitalier et d'exploitation).

Les études actuelles permettent d'estimer que le budget nécessaire serait de l'ordre de 25.000.000 F CFA par an, pour couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement en général.

426.2.4. Extension du centre anti-tuberculeux de Niamey

Cette extension rendue nécessaire par suite de l'insuffisance des locaux existants à satisfaire les besoins actuels en matière de dépistage et de traitement de la tuberculose à titre externe.

426.2.5. Centre hospitalier de Maine Soroa

Le développement de l'infrastructure sanitaire à Mainé-Soroa nécessite la transformation du centre médical en centre hospitalier afin d'officialiser cette situation de fait et lui reconnaître des moyens d'exister.

426.3 - A l'échelon national

Extension de l'Ecole Nationale d'Infirmiers (ères) :

426.3.1. L'extension de l'ENI est devenue nécessaire en raison de l'allongement du cycle des études des infirmiers d'Etat sur 3 ans au lieu de 2, avec refonte totale des programmes, eu égard aux motifs suivants :

- surcharge actuelle des programmes
- nécessité d'assurer un enseignement de culture générale et de formation civique
- insuffisance dans le temps de la formation pratique
- nécessité d'adjoindre un programme d'administration et de santé publique plus étoffé, permettant aux futurs infirmiers de remplir convenablement leurs tâches lors de la réalisation de l'infrastructure du 1er FED, d'étoffer les Equipes Mobiles Départementales et de doter tous les Centres Médicaux.

426.3.2. La formation des infirmiers diplômés d'Etat reste fixée à 35 par an pendant toute la durée du plan.

426.3.3. Poursuite de la formation des infirmiers certifiés avec réduction à 20 par an à partir de 1971.

426.3.4. Formation de 5 sages-femmes par an, sur place. Depuis 1968 5 élèves se destinant à devenir des sages-femmes entrent chaque année à l'Ecole, y accomplissent la 1ère année avec les élèves du diplôme d'Etat puis continuent leurs études à Abidjan.

426.3.5. Recyclage périodique des infirmiers et sages-femmes pour leur permettre de se tenir au courant du progrès médical et de l'évolution de la politique sanitaire du pays.

426.3.6. Amélioration des conditions de travail des élèves, des moniteurs et des professeurs.

.../...

427 - Actions sociales et de protection maternelle et infantile

427.1. En matière d'action sociale et de protection maternelle et infantile il a été procédé à la fusion des Centres sociaux et de PMI dans un souci d'efficacité car leurs activités respectives sont complémentaires.

427.2. Le Centre social et de PMI constituant le lieu d'élection pour toute action visant à transformer la mentalité féminine, il est possible de développer une action éducative en profondeur dans ce domaine à partir des centres fixes. Les diverses actions s'étendront non seulement dans le quartier urbain mais également en zone suburbaine et dans les villages environnants.

427.3. En dehors des centres urbains les actions seront menées par les E.M.D. lors des tournées, par les personnels des Centres médicaux et des dispensaires de brousse, le contrôle de ces derniers étant effectué par le médecin-chef de l'E.M.D.

427.4. Ce secteur d'intervention est très important car il vise à l'amélioration de la santé :

- des femmes susceptibles d'être mères (de 15 à 45 ans)
- des enfants du groupe 0 à 9 ans

ce qui en fait représente environ 70 % de la population.

427.5. Le département de DOSSO choisi comme zone pilote servira de centre d'entrainement au personnel infirmier pour les préparer à leurs responsabilités dans les dispensaires.

En raison de sa proximité de NIAMEY et de son accessibilité, la supervision du travail sera pleinement réalisée.

427.6. Le texte portant organisation de la Direction des Affaires Sociales et de la Protection maternelle et Infantile en cours d'Etude sera officialisé vraisemblablement au cours de l'année 1970.

428 - Actions d'éducation sanitaire et nutritionnelle

428.1. En matière d'éducation sanitaire et nutridionnelle il convient de préciser que les actions visent également à l'amélioration des conditions de vie et de l'état sanitaire en général.

428.2. Les activités qui seront poursuivies sont complémentaires des activités sociales et de protection maternelle et infantile et renforceront les moyens déjà en oeuvre.

428.3. Les actions seront menées par les E.M.D. au cours des tournées, par les personnels des formations fixes centres médicaux et dispensaires et par les hygiénistes-secouristes de villages, ces derniers étant contrôlés par le médecin-chef de l'E.M.D.

428.4. L'importance de ce secteur est primordiale car il doit couvrir l'ensemble de la population nigérienne.

.../...

428.5. L'organisation de la Direction de l'Education sanitaire et nutritionnelle est à l'étude et le texte sera officialisé en 1970 ou 1971.

429 - Assainissement

429.1. A partir de Juillet 1971 un développement des activités interviendra avec le retour de deux techniciens en assainissement actuellement en cours de formation. L'étude d'un code de règlements sanitaires sera entreprise. Un manuel de vulgarisation sur l'eau et les latrines sera élaboré.

429.2. Un programme de construction de puits en investissement humain est prévu. Il est détaillé dans le chapitre "hydraulique".

429.3. Les analyses d'eau seront effectuées. La protection des puits sera réalisée et un programme de lutte contre le péril fécal sera mis en oeuvre : démonstration de construction d'une latrine, éducation sanitaire, conseils et toutes facilités seront dispensées aux villageois pour les inciter à construire leurs propres latrines et à les utiliser.

429.4. La zone pilote sera transférée à Dosso au cours du 2° semestre 1970 l'assainissement de cette ville sera entrepris :

- construction de latrines dans les écoles, le dispensaire, la maternité et le marché
- construction de latrines à plusieurs compartiments dans chaque quartier
- alimentation en eau des écoles, du dispensaire, de la maternité et du marché
- amélioration des conditions sanitaires du marché et de ses environs (dépotoirs) drainage, circulation, protection des aliments, etc...)
- démonstration de la construction d'une petite maison en terre stabilisée répondant aux conditions de vie locale et offrant toutes les garanties déhygiène (éclairage, ventilation, solidité, confort et protection contre les intempéries).

430 - Statuts des personnels para-médical

430.1. En ce qui concerne le personnel para-médical il est indispensable de préciser que les statuts font actuellement l'objet d'études très poussées.

430.2. Les responsabilités et attributions des personnels sont en train d'être redéfinies dans les textes en cours de refonte, pour les adapter aux conditions de formation et de spécialisation.

430.3. Ces textes seront officialisés en 1970 ou en 1971

431 - Programme prospectif de formation

431.1. Le tableau des mises en formation est joint en annexe I

431.2. Les retours de formation figurent sur l'annexe II

.../...

432 - Programme prospectif de spécialisation

432.1. Les spécialistes à former font l'objet de l'annexe III

432.2. Les prévisions de rentrées des spécialistes sont portées sur l'annexe III.

433 - Recyclage des infirmiers

433.1. Des stages de recyclage seront organisés chaque année. Ils permettront d'améliorer les connaissances théoriques et surtout pratiques ainsi que la qualité des soins notamment des personnels affectés dans les dispensaires et les centres médicaux qui sont rapidement coupés du progrès médical et des différents aspects évolutifs de la politique sanitaire du pays.

433.2. Il est prévu quatre sessions par an, chacune d'un mois, permettant de recycler environ 120 infirmiers.

433.3. Les 4/5 des personnels actuellement en service seraient donc recyclés au cours de la période 1971-1974.

434 - Formation de matrones et secouristes-hygiénistes du village

434.1. La formation de matrones se fera au niveau des maternités sur la base annuelle de deux sessions de 20 personnes chacune dans les arrondissements ayant bénéficié des services de l'Animation.

434.2. Des stages de formation d'hygiénistes-secouristes seront organisés tous les ans à raison de 15 stages par an.

434.3. Ces matrones et hygiénistes-secouristes seront contrôlés par les Infirmiers soit des Centres médicaux soit des C.M. et par le médecin-chef des Equipes Mobiles Départementales.

434.4. Des stages de recyclage sont prévus afin d'améliorer le niveau des connaissances et la qualité des soins dispensés.

A N N E X E I

PROGRAMME PROSPECTIF DE FORMATION

TABLEAU PREVISIONNEL DES MISES EN FORMATION

QUALIFICATION	1970-71	1971-72	1972-73	1974	
Médecins généralistes Pharmaciens Chirurgiens dentistes Ingénieur sanitaire	6	6	7	8	
Administrateur classe A	-	1	1	-	
ENI					
Infirmiers diplômés d'Etat	35	35	35	35	
- concours professionnel	10	15	15	15	
- recrutement direct	25	20	20	20	
Sages-femmes	5	5	5	5	
Infirmiers certifiés	25	20	20	20	
ENA					
Administration générale "C"	-	1	1	1	
Financière et comptable "C"	4	2	2	-	
Monteur dépanneur radio	-	1	-	-	

ANNEXE II

TABLEAU DES RETOURS APRES FORMATION

Compte tenu des formations en cours les perspectives de retour donc d'utilisation immédiate des personnels seraient les suivantes pour la période 1971 - 1974.

QUALIFICATION	Effectifs Nigériens 1970	Octobre 1970	Octobre 1971	Octobre 1972	Octobre 1973	Effectifs Octobre 1973	OBSERVATIONS
Médecins généralistes	7	4	1	3	4	19	
Pharmaciens	1	1	-	-	-	2	
Chirurgiens-dentiste	1	1	-	1	-	3	
Assistantes Sociales	2	-	1	1	-	4	
ENI							
Infirmiers Diplômés d'Etat T.	117	27	28	0(1)	28	200	(1) en raison de l'allongement des études portées de 2 à 3 ans.
provenant des Infirmiers oert.		18	13	-	9		
recrutement direct		9	15	-	19		
Sages-femmes	13	5	3	5	5	31	
Infirmiers certifiés	487	25	22	18	18	570	
ENA							
Administration générale Cat.C	-	1	1	-	-	2	
Financière et Comptable "B"	-	1	-	-	-	1	
Financière et comptable Cat. C	-	-	3	4	2	9	
Monteur dépanneur radio					1	1	

ANNEXE III

PROGRAMME PROSPECTIF DES SPECIALISATIONS

TABLEAU PREVISIONNEL DES SPECIALISTES A FORMER

(personnels en service)

SPECIALISTE	1970	1971	1972	1973	OBSERVATIONS
-Moniteurs ou surveillants d'Hôpital	2	2	2	2	
-Assistantes-sociales	-	2	2	2	
-Aides anesthésistes	2	2	2	2	
-Laborantins d'hôpital	1	1	1	1	
-Manipulateurs radio	1	1	1	1	
-Mécaniciens dentistes (prothésiste)	-	1	1	1	
-Grandes Endémies	4	6	6	6	
-Laboratins Grandes Endémies		6	6	6	
-Neuropsychiatrie	-	1	1	1	
-Techniciens d'assainissement	1	2	2	2	
-Masseur kinésithérapeute	1	-	-	-	
-Gestion hospitalière	1	2	2	2	
-I. N.A.S.	1	-	-	-	
-Puéricultrices	1	1	1	1	
-Aides sociales	-	5	5	5	
-Ophtalmo	2	2	1	1	
-Mécanicien d'entretien diéseliste	-	1	1	1	

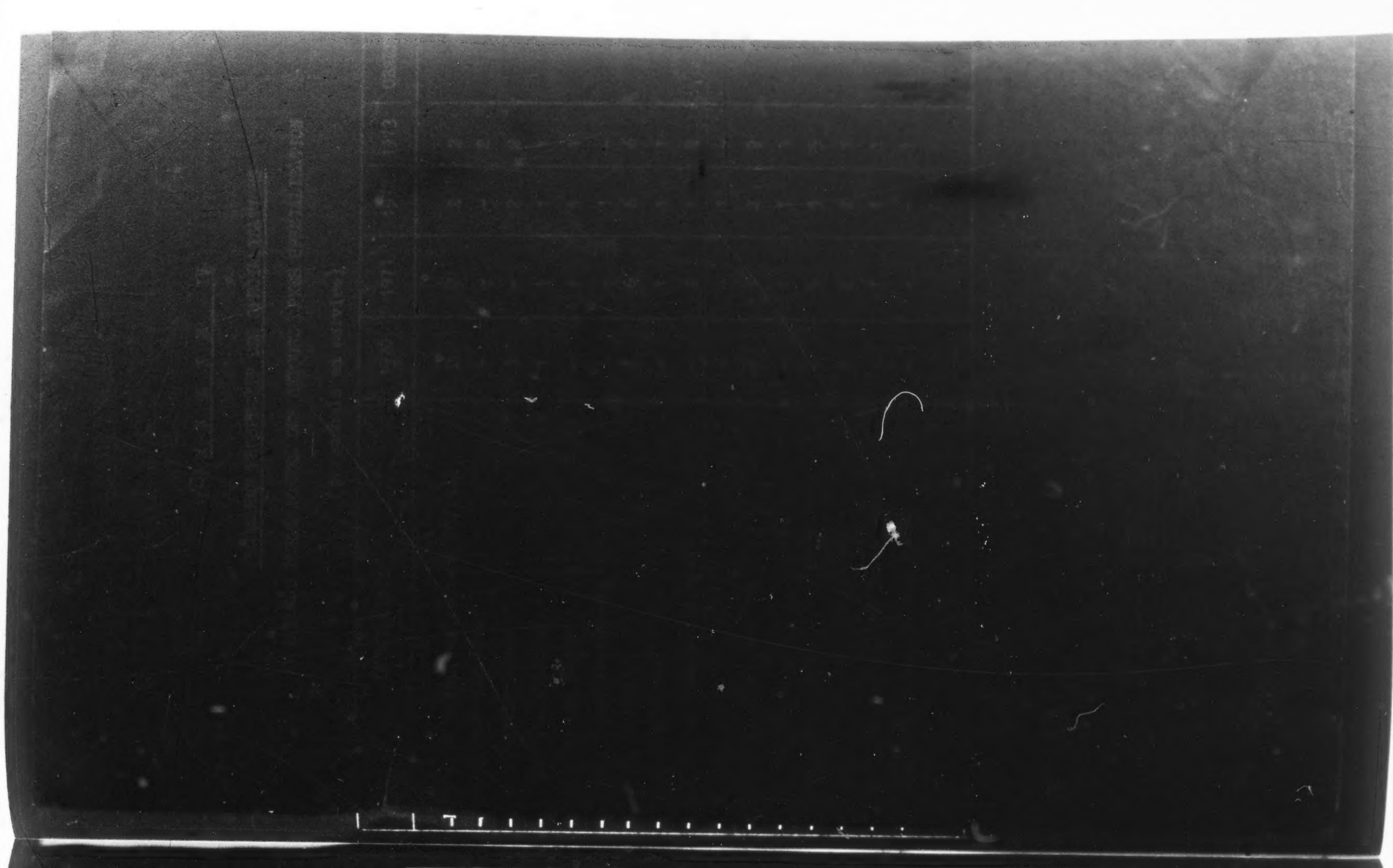

ANNEXE IV

PROGRAMME PROSPECTIF DES SPECIALISATIONS

TABLEAU PREVISIONNEL DES RETOURS APRES SPECIALISATION

(personnels en service)

SPECIALISTE	1970	1971	1972	1973	OBSERVATIONS
-Moniteurs ou surveillants d'Hôpital	2	2	2	2	
-Assistantes sociales	-	-	-	2	
-Aides anesthésistes	3	-	2	2	
-Laborantins d'hôpital	1	1	1	1	
-Manipulateurs radio	-	1	1	1	
-Masseur kinésithérapeute	1	-	1	-	
-Grandes Endémies	4	6	6	6	
-Neuropsychiatrie	-	1	1	1	
-Techniciens d'assainissement	-	2	1	2	
-I.N.A.S.	-	-	1	-	
-Gestion hospitalière	-	1	2	2	
-Puéricultrices	-	1	1	1	
-Aides sociales	-	5	5	5	
-Ophalmo	2	2	2	1	
-Mécanicien d'entretien diéseliste	-	1	1	1	
-Monteur dépanneur électro radio	-	-	-	1	

§ 43 - FINANCEMENT

4.3.1. INVESTISSEMENTS PUBLICS PREVUS

en millions de francs CFA

INTITULE	Référence	SOURCE	1971	1972	1973	1974	TOTAL	OBSERVATIONS
Lutte contre la tuberculose	0005	PNUD	20,976	20,976	7,176	7,176	56,30	1- Crédits obtenus
Assainissement	0018	OMS FNI	8,915 1,410	14,0 1,5	14,0 2	2	37,00 6,9	
Réaménagement et équipement des Hôpitaux	367 NI	FED	289,0	272,3	-	-	(1) 561,30	
16 Dispensaires ruraux	439 NI	FED	26,4	24,8	-	-	(1) 51,20	
Equipement OMNES et EMD		FAC	69,0	65,0	30,0	30,0	194,00	
Tréponématoses	AFRO 125	OMS FNI	21,658 4,0	10,80 2	-	-	32,46 4,00	
Extension ENI (Ny)	0023	FSNU	(1) 23,4					(Une mission (d'experts PNUD (OM. été de- (mandée pour (l'évaluation (et l'établis- (sement du (projet
		FNI	2,0	2,0	2,0	2,0	8,00	
Hygiène maternelle Infantile	0025	OMS FNI	12,496 1,5	12,496	12,496	-	36,49 1,50	
Vaccinations rougeole variole	0030	OMS USAID	4,726 96,744	4,726 85,74	4,726 66,16		14,18 248,65	
Médecine de soins		F.C	(1) 30,0	13,0	7,0	4,0	54,0	
Construction et équipement 4 centres sociaux et de PMI à NIAMEY		F.C	19,0	27,0	27,0	27,0	100,0	

.../...

INTITULE
Extension ENI (Ny)
Complément d'équipement des hôpitaux
Reconstruction de 20 Dispensaires
Hôpital route de OUALLAM (NIAMEY)
Extension centre Anti-tuberculeux NIAMEY
Garage DHMM NIAMEY
Hôp. Nat. NIAMEY
Voirie et éclairage

	Référence	SOURCE	1971	1972	1973	1974	TOTAL	OBSERVATIONS
y)		3° FED	90,0	86,0			176,0	
.ipe- x		3° FED		15,686	72,314		88,00	
.e		3° FED		126,00	126,00		252,0	
		FNI	10,0					
		FNI		25,15			25,15	
IEY		FNI	3,40				3,40	
·age		FNI		3	4		7	

Masse ministérielle attribuée au Ministère de la Santé Publique

L'évolution du budget de la santé définie pour la période quadriennale 1971-1974 est la suivante (en millions de Francs CFA)

ANNEE BUDGETAIRE	MONTANT	REPARTITION SOUHAITEE		OBSERVATIONS
		PERSONNEL	MATERIEL	
1970 (y compris le collectif)	898,075	432,960(1)	465,115 (2)	(1) soit 48,2 % (2) soit 51,8 %
1971	895,5	431,631	463,869	
1972	925,7	446,187	479,513	
1973	962,7	464,021	498,679	
1974	1.001,2	482,578	518,622	

Ce tableau fait ressortir la répartition souhaitée entre les dépenses de personnels et de matériels. Il faut cependant considérer qu'au fur et à mesure des prises en charge après formation ou spécialisation les dépenses de personnels auront un accroissement supérieur aux dépenses de matériels.

Si l'on tient compte des dons en médicaments et en matériels fournis par les aides extérieures, en y incorporant les produits de liquidation en douane, pour permettre des comparaisons valables avec les rubriques du budget national, on s'aperçoit que le rapport personnel/matériel reste cependant favorable.

Des prévisions plus détaillées pourront être établies en cours d'année permettant d'établir un tableau plus réaliste de ces dépenses.

N.B. Il faut mentionner pour mémoire les recettes effectuées par les hôpitaux nationaux de NIAMEY et de ZINDER qui de 15 millions en 1968 sont passées à 17,9 millions en 1969.

Les directives diffusées au début de la gestion 1970, en matière de recouvrement des recettes permettent d'envisager leur accroissement.

SOMMAIRE DU CHAPITRE DU PLAN RELATIF À L'INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE

SECTION I : LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

SECTION II : LE FINANCEMENT DU PROGRAMME.

CHAPITRE DU PLAN RELATIF à L'INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE

Le premier plan quadriennal 1965-1968 prévoyait des investissements importants dans le domaine de l'infrastructure administrative : un milliard de francs CFA dont la moitié pour les services centraux. La réalisation de ce programme s'est heurtée à des problèmes financiers difficilement solubles : les sources de financement extérieur sont très réticentes pour des dépenses d'investissement dont la rentabilité ne peut être calculée selon les normes habituelles ; le budget d'équipement du Niger est déjà lourdement grevé par des remboursements de préfinancements et par les contreparties de l'aide multilatérale. Cependant, l'amélioration des conditions de travail des services administratifs, ayant actuellement un caractère d'urgence très marqué, le deuxième plan prévoit dans ce domaine un volume d'investissement de 1.540 millions pour les quatre ans.

SECTION I : LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Au niveau central il n'est plus possible de différer la construction d'un immeuble administratif sans gener le fonctionnement normal des services. Le coût d'un tel immeuble est estimé à 266,5 millions plus 106,5 millions pour les archives. Cette réalisation permettra de décongestionner les immeubles existants. L'extension des activités du Ministère des Travaux Publics justifie également un immeuble spécial.

A l'échelon régional et local, les services techniques des Ministères des Travaux Publics, de la Santé, de la Justice et de l'Economie Rurale, pour avoir une action efficace doivent être dotés des moyens nécessaires à leur intervention.

L'équipement d'Arlit est lié à l'entrée en exploitation du gisement d'uranium. Il comprendra un ensemble de bâtiments et de matériels nécessaires pour assurer le fonctionnement d'une Sous-Préfecture (administration, commissariat de police, garde républicaine, services financiers, enseignement) et permettre le casernement d'une unité militaire de l'importance d'une compagnie ; sa réalisation doit naturellement être concomitante à celle des bâtiments d'exploitation de la SOMAIR.

Le tableau suivant donne la répartition des investissements par Ministère :

.../...

Opérations	Montant M. CFA .	1971	1972	1973	1974
Présidence	383,2	201,7	152,0	29,5	-
Ministère des Affaires Etrangères.	1,4	1,4	-	-	-
Ministère Défense Nationale. . . .	65,0	11,0	18,0	18,0	18,0
Ministère de la Justice	43,0	21,5	-	-	21,5
Ministère de l'Intérieur	61,5	41,5	4,5	9,0	6,5
Ministère des Finances	66,0	23,0	9,2	11,2	22,6
Ministère de l'Economie Rurale . .	143,8	28,3	36,5	95,5	35,5
Ministère des Travaux Publics. . .	500,5	127,5	206,0	167,0	-
Ministère de l'Education Nationale	20,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Ministère de la Santé	14,0	14,0	-	-	-
Direction de la Jeunesse et des Sports	27,5	11,0	5,5	5,5	5,5
Commissariat à l'Information. . . .	213,5	46,0	100,0	67,5	-
Obtenu :	292,2	292,2	-	-	-
à obtenir :	1.247,2	239,7	536,7	356,2	114,6
T O T A L :	1.539,4	531,9	536,7	356,2	114,6

Sur le volume global des investissements pour la période 1971-1974, 290 millions sont obtenus qui correspondent à des crédits ouverts pendant la période intérimaire 1969-1970. Le retard important dans la consommation de crédits ouverts est explicable par la procédure très longue du déblocage des crédits obtenus sur le Budget d'Equipement. On constate pratiquement un décalage d'un an entre l'ouverture des crédits et la consommation effective des crédits ouverts.

Pour la période 1971-1974 le Fonds National d'Investissement remplacera l'ancien Budget d'Equipement.

.../...

SECTION II : LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE

Le financement du plan est relativement simple comme l'indique le tableau suivant :

Source de financement	1971-1974 M. CFA.	%
F. N. I.	748,4	49
Aide Italienne	791,0	51
	1.539,4	100,0

En ce qui concerne les ressources nigériennes , la tranche 1971-1972 du programme d'infrastructure administrative financée sur la subvention française de 213 millions par an, a été versée en ressource du F.N.I. et fait partie de la subvention de 1 milliard qui finance la totalité des opérations supplémentaires.

En ce qui concerne l'aide italienne elle se fera sous la forme d'un prêt du Gouvernement italien dont les conditions restant à négocier, qui pourraient être les suivantes : durée du prêt 10 ans avec un différé de deux ans et taux d'intérêt 7 % qui pourrait tomber à 6,5 % compte tenu d'une bonification possible.

Le montant du marché de construction et d'aménagement a été signé le 21 août 1970.

SOMMAIRE DU CHAPITRE DU PLAN
RELATIF A L'INFORMATION

SECTION I LA RADIODIFFUSION

SECTION II LA PRESSE ECRITE ET FILMEE

§ 21 LA PRESSE ECRITE

§ 22 LA PRESSE FILMEE

TITRE VI - L'INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE

CHAPITRE 2 - INFORMATION

SECTION I - LA RADIODIFFUSION

En 1965, "les perspectives décennales de développement" rappelaient les grands objectifs assignés à la Radiodiffusion Nationale :

"Etre un moyen d'animation, de diffusion du progrès technique, d'élevation du niveau de conscience, susciter la discussion collective en constituant une vaste tribune réellement populaire" ...

On peut estimer aujourd'hui, que la Radiodiffusion nigérienne, compte tenu des moyens qui sont les siens, remplit pleinement sa mission. En effet, les émissions d'Information, de Formation, d'Education constituent la majeure partie des quelque 140 heures de programme diffusés chaque semaine - et, avec les Radio-Clubs tout d'abord, et maintenant avec le "Radio-Université-Club", la Radio est devenue réellement la voix de la Nation.

En ce qui concerne les structures, la mise en place de l'O.R.T.N. après la période de gestion directe par l'OCORA, garantit une saine administration, tout en laissant à l'office la souplesse et la rapidité d'intervention nécessaire à son action. Enfin l'adoption très prochaine d'un statut permettra d'offrir aux jeunes Nigériens attirés par la profession radiophonique la garantie d'une carrière sans aléas.

Les perspectives decennales puis le plan quadriennal 1965-1968 enuméraient un minimum de moyen matériels et techniques nécessaires pour que l'action de l'ORTN atteigne de pleine capacité.

la période intérimaire 1969-1970 avec l'installation en 1970 de cinq stations de ré-emission en ondes moyennes ; Tillaberi-Gaya-Tahoua-Gouré Maïné Soroa, qui venaient s'ajouter aux trois station ; N'Guigmi, Zinder et Téra déjà en service, a vu se concretiser une partie des objectifs du plan 1971-1974.

Dans le prochain plan l'achat et la mise en place d'un emetteur de 30 kw devrait permettre de compléter et d'achever les dispositif de radiodiffusion sonore en modulation d'amplitude.

Toutefois pour les perspectives decennales l'objectif final devait être la réalisation d'une couverture complète du territoire par un réseau de radiodiffusion en modulation de fréquence.

Cet objectif est en bonne voie de réalisation pour la période du plan 1971-1974 avec la réalisation, au titre des télécommunication d'un faisceau hertzien de 120 voies entre Niamey et Zinder.

En effet ce faisceau est conçu en plus de son rôle de télécommunication pour transmettre unilateralement depuis Niamey 2 programmes simultanés à destination de stations de Radiodiffusion à modulation de fréquence, dont l'installation est prévue en 11 points du parcours Niamey-Zinder.

Par rapport aux seuls besoins de télécommunications, l'emission de programmes de radio impliquera la substitution de pylones de 200 mètres aux pylones de 60 mètres dans les 11 nations d'émissions.

.../...

Sur un montant de 2.500 millions de FCFA représentant le coût du Faisceau Hertzien une part non negligeable est imputable aux besoins de radiodiffusion sonore et même télévisuelle (selon la réalisation ou non du projet de Télévision Scolaire).

Au 300 millions representés par le matériel de radiodiffusion il faut ajouter le coût supplementaire représenté par la substitution de pylones de 200 mètres à des pylones de 60 mètres (coût unitaire d'un pylône de 200 mètres ; 45 millions ; coût d'un pylône inferieur à 200 mètres ; 35 millions).

Les perspectives décennales énuméraient également les moyens complementaires ou nouveaux qui devraient être mis à la disposition de la Radiodiffusion pour la réalisation des programmes. On notait :

- Extension de la Maison de la Radio à Niamey .....
- Construction d'une maison de la Radio à Agadès.....
- Construction d'une maison de la Radio à Tahoua.....
- Complément d'équipement en matériel de reportage et renouvellement partiel du matériel de studio.....

Un certain nombre de ces mesures ont été retenues, d'autres, au fil de l'expérience ont été modifiées, d'autres enfin, toutes nouvelles sont maintenant proposées.

- Au titre des premières intégralement maintenues, notons l'extension de la Maison de la Radio de Niamey, et la construction de celle d'Agadès.
- Une nouvelle étude de maison de la Radio à Tahoua a par contre montré qu'il était beaucoup moins onéreux, et peut-être plus efficace, de se contenter d'établir sur place un correspondant, doté cependant d'un local et de moyens de travail suffisants.

Pour un volume de crédits sensiblement identique à celui qu'exige la construction d'une maison de la Radio, il est possible d'établir en diverses régions du pays quatre correspondants permanents ; lesquels, on le voit immédiatement apporteront aux programme de l'O.R.T.N. une contribution beaucoup plus riche et plus variée qu'une seule station et permettront d'étendre l'action radiophonique à toutes les régions. C'est pourquoi le projet d'une maison de la Radio à Tahoua a été abandonné au bénéfice de l'installation de quatre correspondants permanents, dont un Tahoua évidemment, les autres à Dosso, Maradi et Diffa.

Parmi les propositions nouvelles, on notera qu'il s'agit essentiellement de réalisation de protection n'entraînant aucune charge nouvelle. clôture du champ d'antennes au centre émetteur de Goudel, et clôture de la maison de Radio.

Pour terminer, notons qu'aucune proposition n'est faite pour renouvellement du matériel.

.../...

En effet les textes organisant l'O.R.T.N. prévoient un fonds renouvellement du matériel au moins égal à 5 % du budget de fonctionnement.

L'existence de ce fond et le calcul attentif des amortissements doivent désormais permettre de maintenir en son état l'équipement de l'ORTN et de parvenir à une appréciation très exacte de la charge que représente le pays une radiodiffusion qui a fait par ailleurs la preuve qu'elle devait pouvoir être un instrument particulièrement efficace au service du développement .

Le tableau suivant résume le programme d'investissement de la période, compte non tenu du faisceau hertzien qui apparait dans le chapitre du télécommunication.

OPERATION	MONTANT	FINANCEMENT	1971	1972	1973	1974
- Achat et mise en place d'un émetteur de 30 kw	60,0	FAC	20,0	40,0	-	-
- Installation correspondant Tahoua	4,2	BE/ORTN	4,1	-	-	-
" " Diffa	4,6	BE/ORTN	4,6	-	-	-
" " Maradi	2,2	FNI	-	2,2	-	-
" " Dosso ;	2,2	FNI	-	-	2,2	-
Maison radio Agadès	20,0	FNI	20,0	-		
Clôture champ d'antenne Goudel	30,0	FAC	30,0	-	-	-
Agrandissement maison radio	40,0	FAC	-	40,0	-	-
Clôture maison radio	8,0	FNI			8,0	
	171,1		78,7	82,2	10,2	-

Sur les 171,1 millions représentant le programme d'investissement du plan quadriennal 1971-1974, 8;7 millions sont obtenus (financement Budget d'équipement 1970 et fonds propres ORTN) et 162,4 restent à obtenir

..../...

SECTION II PRESSE ECRITE ET FILMEE

§ 21 - La PRESSE ECRITE

Pour ce qui est de la Presse Ecrite, son épanouissement et les perspectives de son développement se heurtent à des problèmes d'ordre technique relevant de différents secteurs. Ainsi les difficultés que rencontre depuis quelques années l'Imprimerie Générale du Niger et les prix pratiqués par cette Imprimerie compromettront longtemps toute évolution harmonieuse de la presse nigérienne. Limitée par les crédits qui lui sont consentis par le budget national et dont elle vit, cette presse ne peut en effet ni augmenter son tirage ni étendre son espace sans engendrer un accroissement de frais sans commune mesure avec son impact et ses disponibilités réelles. Il s'ensuivra une certaine stagnation de son action en direction des lecteurs dont elle ne saura ni suivre l'accroissement numérique, ni satisfaire les besoins d'expression dans ses colonnes.

De même le projet arrêté dans les perspectives décennales de doter chaque chef-lieu de Département d'un Centre d'Information qui pourrait constituer le maillon d'une future Agence Nationale de presse n'a pu être réalisé, le projet de faisceau hertzien qui devait rendre ces Centres efficients n'ayant pas lui-même été exécuté à ce jour.

Dès lors la presse nigérienne reste dans l'expectative, se contentant, pour le reste, de chercher à confirmer, par sa modeste présence, sa participation à l'effort général d'épanouissement de nos populations. Mais là se présente encore à elle un autre problème : celui de la diffusion à l'intérieur du pays, lui-même lié à l'accroissement des lecteurs en puissance, à la répartition de ceux-ci dans le pays et aux conditions actuelles de transmission du message écrit. Il faut noter que ces différents facteurs sont actuellement loin de stimuler le développement de la Presse au Niger.

Ainsi les actions en faveur de la Presse doivent viser essentiellement :

1) - L'amélioration des moyens d'impression : en l'ocurrence la situation actuelle de l'I.G.N. par rapport à l'Etat doit être réexaminé.

2) - La mise en place de structures permettant l'érection d'une entreprise nationale de presse dont la préoccupation primordiale serait de concevoir et arrêter les moyens de mettre sur pied une presse autogérée où la participation de l'Etat se ferait sous forme de subvention. Une telle entreprise judicieusement conçue ferait en effet plus pour la promotion de la presse que ne le peut actuellement le Service de la Presse Ecrite et Filmée plus préoccupé, sur ce plan, par les affaires administratives que par les problèmes de gestion et de rentabilité.

3) - l'accroissement du nombre de lecteurs potentiels par le maintien et le renforcement de la politique d'alphabétisation.

4) - L'amélioration des transports et de l'infrastructure de télécommunications et de communications.

.../..

§ 22 - PRESSE FILMEE

Elle comprend deux volets :

- l'information et la documentation photographique,

- l'information et la documentation cinématographique.

Le volet photographique en particulier est un complément puissant de la Presse écrite dont elle illustre les reportages et pourrait ainsi prolonger l'impact jusqu'au sein des couches analphabètes. Ainsi ses problèmes dans le domaine de l'Information sont en partie les mêmes que ceux de la Presse Ecrite.

Le volet cinématographique pourrait être déterminant sur le plan de l'information (notamment au niveau de la masse) si ses exigences financières pouvaient être satisfaites : la réalisation d'actualités nationales et la production régulière de films documentaires et éducatifs seraient en effet autant d'actions susceptibles de faciliter l'animation et la mobilisation de nos masses si, parallèlement, une diffusion était assurée par un circuit judicieux de cinébus. Le Service de la Presse Ecrite et Filmée doit donc, pour une action efficace en l'occurrence, se préoccuper de réunir sur place et en même temps que les moyens de fonctionnement conséquents, les conditions de production notamment :

- du matériel de développement et de traitement chimiqu
- du matériel de prise de son,
- du matériel de montage,
- du matériel de synchronisation.

Soit un investissement de 5 à 6 millions de francs compte tenu de l'existence, au Centre National de Recherche notamment, d'un équipement d'appoint. Mais ce serait alors à près de 10 millions par an qu'il faudrait estimer les frais de fonctionnement.

Enfin il faut noter que le projet, élaboré depuis 1962, de construction d'une Maison de l'Information à Niamey pour un montant de 213 millions devront déboucher durant la période de ce plan (cf le chapitre sur l'infrastructure Administrative).

CHAPITRE I

SOMMAIRE DU CHAPITRE RELATIF AUX MINES

Pages

Section I : Rappel des perspectives décennales 1

Section II : La Réalisation du plan 1965 - 1968 1-5

§ 21 - le rôle et l'organisation de la Direction des Mines

§ 22 - les investissements en matière d'études

§ 23 - les investissements en matière de recherche

§ 24 - les réalisations du plan en matière de production minière.

Section III : La période intérimaire 1969 - 1970 6-7

Section IV : Le plan quadriennal 1971 - 1974 8-15

§ 41 - la consistance du plan

§ 42 - la production minière

§ 43 - le financement du plan

§ 44 - la mise en oeuvre du plan et la direction des mines.

SECTION I. - RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES

Les perspectives décennales présentent un inventaire des résultats obtenus à la suite des recherches entreprises dans le période du plan triennal qui est au demeurant très modeste.

Elle ne proposent pas, au niveau de la prospection, d'actions nouvelles à entreprendre. Il est sous entendu que les recherches en cours doivent continuer.

Les seules recherches entreprises seront essentiellement des recherches spécifiques en fonction des besoins ; "il ne s'agira pas tant de chercher des ressources susceptibles d'être exportées à l'état brut que des ressources utilisables à l'intérieur du pays".

Sur le plan des études les perspectives considèrent que la reconnaissance générale du pays est achevée. Elles ne proposent aucun programme d'ensemble pour des reconnaissances plus détaillées.

SECTION II. - LA REALISATION DU PLAN 1965 - 1968

§ 21 - LE ROLE ET L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DES MINES

21.1. Le rôle de la Direction des mines.

La Direction des Mines et de la Géologie, crée le 31.12.64, est chargée de l'élaboration des programmes de la surveillance et du contrôle des travaux d'ordre géologique, hydrogéologique et minier ainsi que de l'application des textes officiels concernant la recherche et l'exploitation minières (loi minière) et pétrolière (Code pétrolier). De plus la Direction des Mines assure le contrôle des établissements classés, des dépôts d'explosifs, de l'exploitation des carrières, des dépôts de carburants et des stations de distribution.

Au cours du plan 1965 - 1968 la Direction des Mines a eu pour rôle de contrôler les réalisations des programmes d'études. Les travaux entrepris jusqu'à ces dernières années avaient pour but principal la collecte de renseignements d'ordre général qui devaient permettre de dresser un inventaire des ressources du sous-sol nigérien. Il était possible, à partir des documents alors disponibles (cartes géologiques, études générales), d'élaborer des programmes plus détaillés pour la poursuite des investigations.

Un des résultats les plus spectaculaires de cette longue phase de recherches a été la découverte du gisement d'uranium d'Arlit. Néanmoins des indices de moindre importance ont été découverts et ont permis d'entreprendre une exploitation artisanale (or dans la vallée de la Sirba, cassitérite dans l'Air).

.../...

21.2. L'organisation de la Direction des Mines

La Direction des Mines et de la Géologie comprend trois services : Mines, Géologie et hydrogéologie. Les moyens dont elle dispose lui permettent d'assurer le contrôle des travaux qui dépendent du Ministère de tutelle. Elle a dû néanmoins faire face au contrôle de deux activités nouvelles l'exploitation de l'uranium et le fonctionnement du laboratoire.

21.2.1. Le services des Mines

Le service des Mines contrôle actuellement les prospections effectuées par le Commissariat à l'Energie Atonique et le Fonds Spécial, ainsi que l'exploitation de la Société Minière du Niger.

A partir de 1970 commencera l'exploitation du gisement d'uranium Arlit par la Société des Mines de l'Aïr. Les travaux envisagés nécessiteront des contrôles et des visites très fréquentes sur les lieux de travail. La Direction des Mines sera amenée à créer un service régional ou départemental à Agadez.

L'extension du service des Mines est liée au développement de l'exploitation des gisements sur l'ensemble du territoire.

21.2.2. Le service Géologique et le Laboratoire

La construction d'un laboratoire, rattaché au service géologique, a été décidée afin de permettre d'effectuer à Niamey la majorité des analyses d'échantillons. Il fonctionne depuis le mois de décembre 1968.

22.2.3. Service hydrogéologique

Le service hydrogéologique, dont dépend le Bureau de l'inventaire des Ressources Hydrauliques (BIRH) est chargé du recensement des points d'eau et de fournir des indications pour les projets d'aménagements hydro-agricoles.

§ 22.- LES INVESTISSEMENTS EN MATIERE D'ETUDES

Le terme d'étude s'applique aux investigations à vocation générale et qui ne s'attachent pas directement à la recherche de minerais

22.1 Les études géologiques

21.1.1. Objectifs

Dans la ligne des perspectives décennales définie ci-dessous le programme du plan de 108 millions était relativement modeste par rapport à l'intérêt de telles études (levés de reconnaissance, levés à échelle moyenne, levés de détail, prospection sommaire, prospection générale etc...)

.../...

qui constituent un préalable indispensable à la recherche minière conçue de façon rationnelle sur la base d'une inventaire des potentialités du sous-sol.

21.1.2. Réalisations

Les études réalisées ont eu essentiellement pour but de complèter des travaux déjà entrepris en matière de levé et de cartographie.

Elles ont été plus importantes que prévues puisque leur montant atteint 154 millions de FCFA. La réalisation du plan en matière d'études géologiques a donc été de 140 %.

22.2. Les études hydrogéologiques

22.2.1. Les objectifs

Contrairement aux études géologiques, le programme hydrogéologique est très important puisqu'il atteint 740 millions soit 5 fois le programme précédent.

Le programme quadriennal comportait des études scientifiques en vue d'étudier l'alimentation des nappes, des études géophysiques, des sondages d'étude et de reconnaissance et l'établissement de cartes pour différentes régions.

22.2.2. Les Réalisations

Les études entreprises sous le contrôle de la Direction des Mines ont permis de mieux connaitre les possibilités en eau du pays, ce qui se traduit par une diminution des risques d'échec de l'implantation de forages ou de puits.

Les différentes régions sont maintenant connues dans leurs grandes lignes en ce qui concern l'hydrogéologie. Il reste à entreprendre des études plus détaillées pour certains secteurs.

Les études hydrogéologiques entreprises ont concernés les régions de l'Ader Doutchi-Maggia, Agadez, Bilma, Niamey, le Damagaram-Mounio, le Koutouss et le bassin du Tchad. Leur financement a été assuré par l'Etat, le FAC et la FAO.

La Direction des Mines est membre de la Commission de l'Eau et du Comité Technique Permanent de cette Commission ; à ce titre elle participe à l'élaboration des programmes de forages et de puits pour la recherche de l'eau.

Le programme réalisée, contrairement a celui des études géologiques a été inférieur aux prévisions. Avec une réalisation de 460 millions FCFA le plan en cette matière a été suivi à 62 %.

.../...

§ 23 - LES INVESTISSEMENTS EN MATIERE DE RECHERCHI

Le terme recherche désigne le stade normal qui suit le stade des études définies comme au paragraphe précédent.

23.1. Les objectifs

Le programme 1965 - 1968 était dans l'ensemble assez modeste surtout en ce qui concerne les investissements publics qui représentaient 74 millions.

Les investissements privés, presque entièrement prévus pour la recherche de l'uranium par le CEA représentaient 1.600 millions.

23.2. Les Réalisations

La recherche minière a été menée parallèlement au levé géologique. Les équipes de terrain comprenaient des géologues et des prospecteurs.

Les régions de socle du massif de l'Aïr et du liptako (région située à l'Ouest du Niger ont fait l'objet d'études exécutées pour le compte du gouvernement.

Le Service des Mines a fait des recherches de gypse dans l'Ader Doutchi Maggia.

Le projet de Recherches Minières dans deux zones (Aïr-Liptako) financé par le Fonds Spécial des Nations Unies et par le budget d'équipement a commencé en 1967. Il n'avait pas été programmé dans le plan ce qui explique le chiffre important des réalisations par rapport aux prévisions.

Le Commissariat a l'Energie Atomique titulaire de deux permis de recherches et d'une autorisation de prospection poursuit depuis 1958 l'étude d'indices d'uranium découverts par le BRGM. Les indices se situent principalement dans la zone sédimentaire de l'Ouest de l'Aïr. Le CEA a exécuté des travaux de géologie générale et de géologie détaillée.

Enfin le BRGM a entrepris au début de 1966 sur ses propres crédits l'étude notamment, d'indices de molybdénite découverts au cours de travaux précedents dans le Liptako. Cet organisme a renoncé à ses titres miniers en 1968.

D'après le dernier rapport annuel de la Direction des Mines les investissements de recherche minière sur la période du plan ont été les suivants ;

Investissements publics	241	millions
Investissements privés	2.678	millions
dont CEA (uranium)	2.638	
BRGM (molybdène)	40	

.../...

Il ressort de ces chiffres que par rapport aux prévisions les taux de réalisation du plan sont de 28 % pour les investissements publics et de 167 % pour les investissements privés.

En fait l'opération de recherches minières dans l'Aïr et le liptako, financé par le FSNU, n'apparaissait pas dans les prévisions du plan.

Si on en tient compte on peut dire que les prévisions du plan ont été largement dépassées ce qui en conséquence conduirait à un taux de réalisation des investissements publics de 300 %.

§ 24 - LES REALISATIONS DU PLAN EN MATIERE DE PRODUCTION MINIERE.

Le plan 1965 - 1968 ne comportait pas de prévisions de production pour les produits miniers.

Les principales productions ont été les suivantes

SUBSTANCES (MINERALES)	1965	1966	1967	1968
Cassiterite (Tonnes)	78	83,3	80,6	103
Or (kg)	-	2	1,6	5,3
Gypse (Tonnes)	1.500	925	1.588	1.445
Calcaire (")	-	22834	30809	29.665
Argile (")	-	1790	2940	4.182
Sable-silice(")	-	2013	1849	2.624

La Direction des Mines et de la géologie assure le contrôle administratif et technique sur le plan de la sécurité des exploitations minières.

24.1. La Cassiterite

Aotuellement seule la Société minière au Niger (SMDN) détient un permis d'exploitation pour les centres de El Mecki, Tarraouadji et Timia.

.../...

24.2. Le Gypse

La fabrication du ciment nécessite l'emploi d'un pourcentage de gypse. Dès le début du fonctionnement de la cimenterie il a été entrepris une campagne de ramassage de gypse dans les secteurs de Madaoua, Galmi, Bouza.

La Direction des mines et la SMDN ont entrepris en 1967 - 1968 une prospection pour le gypse dans la région d'In Aridel, les réserves exploitable sont de l'ordre de 400.000 tonnes.

SECTION III. LA PERIODE INTERIMAIRE 1969 - 1970

La phase des recherches commencée durant le premier plan quadriennal s'est poursuivie pendant une période intérimaire qui a été marquée par des résultats spectaculaires en ce qui concerne la découverte de gisements d'uranium. En raison de leur importance l'uranium et son industrie feront l'objet d'un chapitre spécial.

En conséquence les investissements de la période intérimaire ont été essentiellement financés par des fonds publics nationaux ou extérieurs et orientés vers la poursuite d'études.

Cette période marque le début d'une nouvelle étape de la recherche et de la prospection dans la mesure où elle va permettre de reconnaître dans le détail les indices mis à jour ou de déceler des gisements par des méthodes complètes et modernes. C'est le cas notamment de l'emploi de méthodes de géophysique et de géochimie (projet de recherches dans deux zones) et de méthodes aéroportées magnétométriques et radiométriques.

Les investissements publics sur la période ont été en 1969 d'un montant de 72 millions tandis qu'en 1970 les prévisions de dépenses sont de l'ordre de 278 millions.

.../...

OPERATIONS	1969	1970	Financement
Publications cartes géologiques	-	189	FAC
Mission hydrogéologique	1,5	-	BE
Synthèse hydrogéologique ADM	3,0	-	FAC
Synthèse hydrogéologique du Niger	2,0	0,9	FAC
Recherches minières dans 2 zones	27,0	30,0	BE
	24,0	100,0	FSNU
Levé géologique et prospection du Damagaram Mounio	9,0	18,0	FAC
Prospection aéroportées magnétométriques et radiométriques	4,6	98,4	Canada
Subdivision mines Agadez		2,5	BE
Subdivision à Zinder		6,5	BE
Laboratoire service des mines	5,5		
	76,6	2842	

La très forte augmentation des investissements publics entre 1969 et 1970, puisqu'ils seront multipliés sensiblement par 4, est imputable d'une part à la fin de la première tranche des recherches minières dans l'Aïr et le Liptako et d'autre part au début des prospections aéroportées magnétométriques et radiométriques.

En ce qui concerne la production minière le seul fait notable (à part le cas de l'uranium) est une augmentation assez forte + 20,5 % de la production de cassiterite de 1969 par rapport à 1968.

Ensuite il est probable qu'elle se stabilisera autour de 125 Tonnes.

.../...

SECTION IV : LE PLAN QUADRIENNAL 1971 - 1974

Au cours du plan 1971 - 1974 les opérations en cours, dont certaines n'ont débuté qu'en 1970, vont se poursuivre. C'est le cas de la prospection aéroportée financée par le Gouvernement canadien, du Projet Recherches Minières dans 2 zones (ONU), du Damagaram Mounio (BRGM sur crédits FAC), des phosphates de Tahoua (Canada), de la reconnaissance géologique du W (Conseil de l'Entente - FAC).

On atteint actuellement un nouveau niveau de la recherche où le financement par l'aide bilatérale surtout française commencent à être timidement relayé par les Sociétés privées. Pour certaines régions le travail de "dégrossissage" paraît terminé ou sur le point de l'être. Le Niger est devenu un pôle d'attraction.

La découverte de l'uranium n'est certainement pas étrangère à cette nouvelle situation intéressante pour le pays. Les résultats encourageants enregistrés au cours des travaux du Fonds Spécial et de la Direction des Mines ont contribué également à faire connaître les potentialités minières de notre pays.

§ 41 - LA CONSISTANCE DU PLAN 1971 - 1974

41.1. Le volume global des crédits

Par rapport au programme du 1er plan 1965 - 1968, le plan 1971 - 1974 marque un certain recul 30 % pour les investissements sur crédits publics, essentiellement imputable à la baisse très importante dans le programme prévisionnel de la recherche hydrogéologique. Par contre le programme d'investissement du 2è plan financé par des crédits privés (non compris ceux portant sur la recherche de l'uranium) augmentera dans un rapport de 1 à 100 ce qui n'explique par l'apparition de crédits très important destinés à la recherche pétrolière et qui n'apparaissaient pas dans la période du premier plan.

Les crédits d'investissements du nouveau plan se repartissent de la manière suivante.

.../...

	1971	1972	1973	1974	71 - 74	%
Investissements Publics	452,4	159,0	71,0	-	732,4	100,0
obtenus	263,8	40,5	-	-	304,3	41,5
à obtenir	188,6	158,5	71,0	-	428,1	58,5
Investissements Privés (1)	710,5	645,3	1.536,0	-	2.891,8	
	1.162,9	844,3	1.607,0	-	3.624,2	

(1) Uranium non compris.

Deux points sont à retenir dans ce tableau ; d'abord le volume d'investissement de ce plan très supérieur à celui de la période 1965 - 1968 et d'autre part l'absence d'investissements programmés en 1 9 7 4 .

En fait, en ce qui concerne le dernier point, il est très probable que si les premières recherches donnent des résultats les compagnies privées reconduiront leurs permis de recherches. Il faut souligner aussi que les crédits de recherche indiqués, sont des minimums. Ceci est vrai d'ailleurs des financements privés comme des financements publics.

41.2. : Consistance du plan par opérations les modifications portées ne tendent qu'à remplacer le paragraphe du tableau : Recherche Minière dans Deux Zondes, le reste étant sans changement.

41.2. La Consistance du plan par opérations :

Investissements	1971	1972	1973	1974	1971-1974
+1 Investissements Publics :					
Opérations en cours.					
Recherches Minières (PNUD = BE)					371(Total)
a) Reconnaissance de l'anomalie de Molybdène-Cuivre dans la région de Kourki. +	60,0	50,0	-	-	
b) Etude détaillée des anomalies de Cuivre et de Zinc dans la région de Firgoun et de la Zone de la Sirba (Au, Cu, Ni, Cr)	100,0	82,0	71,0		
c) Etude des possibilités minières de la zone de l'Aïr	6,0	2,0	-	-	
+ Avec possibilité de décalage dans le temps à cause de la fourniture du matériel de sondage					

.../.

Opérations Nouvelles					
d) Recherches des substances métallifères dans la région de Zinder et Gouré	-	-	20 +	30 +	50+
e) Recherches Minières pour U, Cu, Pb, Zn, dans la fosse de Téfidet	-	-	10 +	15 +	25+
f) Recherches Minières pour Sn, Nb, Ta et autres substences connexes dans la région de l'Aïr	-	-	40 +	60 +	100 +
+ Somme à prévoir source de financement à trouver.					

Commentaire des Opérations :

41.2.2. Recherches Minières (PNUD et DMG).
Le "Projet de Recherches Minières dans Deux Zones" se termine en Mars 1971.

Les opérations seront probablement prolongées sous une forme d'organisation différente et avec des objectifs plus précis qu'auparavant. Les résultats des travaux effectués dans le cadre du Projet en cours permettent dès à présent d'envisager une orientation et une division des futures recherches afin de les rendre plus efficaces et plus précises.

41.2.2.1. Reconnaissance de l'anomalie de mobybdène-cuivre dans la région de Kourki .

Cette opération a pour but de poursuivre les travaux de sondages déjà entrepris et de résoudre à la fin de l'année 1972 le problème minier qui se pose.

Elle sera effectuée dans le cadre d'un Projet proposé uniquement pour l'étude de cette anomalie et ne rentrera pas dans le cadre des opérations régionales qui sont décrites ci-dessous.

.../...

41.2.2.2. Etude détaillée des anomalies de Cuivre et de Zinc dans la région de Firgoun et de la zone de la Sirba (Au,Cu,Ni,Cr)

Cette opération prévue jusqu'à mi 1973 doit en principe résoudre le problème d'intérêt minier de la zone centrale du Liptako.

41.2.2.3. Etude de possibilités minières de la zone de l'Aïr.

Cette étude doit fournir des renseignements de base pour pouvoir programmer des recherches minières dans ladite zone à partir de 1973.

41.2.2.4. Recherches des substances métallifères dans la région de Zinder - Gouré

Cette opération sera entreprise en 1973 après la fin et compte tenu des résultats des travaux de géophysique aéroportée effectuée par le Canada, pour le Niger sur les surfaces des permis de recherches octroyés à ESSEX IRON COMPANY (la validité de ces permis expire au début de l'année 1973) ou du moins sur les surfaces libérées à ESSEX.

41.2.2.5. Recherche de l'Uranium, Cuivre, Zinc et Plomb dans la fosse de Téfidet.

Cette opération, comme la précédente, ne pourra démarrer qu'à partir de 1973 en se basant sur les résultats de la prospection géophysique aéroportée entreprise par le Canada pour le compte du Niger.

41.2.2.6. Recherches Minières de l'Etain, Niobium, Tantal et des substances connexes dans la région de l'Aïr.

Cette opération sera la suite logique de l'étude des possibilités minières de la zone de l'Aïr (41.2.2.3.)

41.2.7. Subdivision des Mines à Agadez et Zinder

Les divers contrôles nécessaires aux activités minières s'effectuent depuis NIAMEY dont on connaît la position excentrée dans le pays et d'où la Direction des Mines et de la Géologie délègue ses agents ce qui nécessite des déplacements longs et onéreux.

.../..

Aussi bien pour Agadez (exploitation des mines d'Arlit, surveillance de la SEDN dans l'Aïr et des sociétés pétrolières) que pour Zinder (importance prévisible, du Damagaram Mounio) il parait nécessaire, pour rendre le contrôle plus effectif de décentraliser la direction des mines.

- Investissements privés ;

41.2.8. ESSEX IRON COMPANY

La Société ESSEX, filiale de US STEEL, détient 3 permis de recherche d'une superficie totale de 111.000 km2 (pour l'étain, le niobium, le molybdène, le cuivre, le zinc, le plomb, le spath-fluor et des substances connexes) valables jusqu'en février 197

Les travaux en cours peuvent aboutir à la découverte d'indices qui nécessiteraient un programme détaillé de reconnaissance après 1973.

41.2.9. PETROLE

Le Niger a accordé 6 permis de recherches couvrant pratiquement toutes les superficies pouvant présenter un intérêt pétrolier.

SOCIETES	PERMIS (en Km2)	Investissements minimums pour les 6 permis (M. CFA)			
		1971	1972	1973	1974
CONTINENTAL	290.000				
TEXACO	245.000				
GLOBAL ENERGY	65.000 90.480	637	581	1.536	948
BISHOP OIL	110.000 85.000				

Il est à noter que les investissements indiqués sont des minimums très souvent doublés ou triplés lors de l'exécution des programmes.

Pour ces permis, accordés pratiquement à la même époque, la fin de la première période de validité se situe au début de 1975.

Ce regain d'intérêt pour la recherche du pétrole au Niger n'était pas prévu dans les programmations précédentes. Ce pourrait être un atout supplémentaire de 1er ordre pour le développement économique du pays dans le cas de découverte d'hydrocarbures.

.../...

Les engagements pris par les Société Pétrolières d'exécuter des programmes de sondages au cours des 5 premières années, quels qu'aient été les résultats des travaux de surface, sont une garantie pour le Niger d'une bonne reconnaissance des zones sédimentaires recouvertes par les permis " H " .

41.2.10 Société Minière du Niger (S.M.D.N.)

La SMDN accroît sensiblement sa production depuis 1967 tout en continuant à pratiquer le tâcheronnage.

Cependant, des efforts sont entrepris pour l'amélioration dans l'immédiat de la teneur du minerai exporté. Par la suite l'accroissement de la production est envisagé par la Société sur ses fonds propres et avec le concours d'aides extérieures.

Le programme dans ses grandes lignes consistera en l'amélioration de la connaissance des réserves, la constitution de réserves d'eau pour le traitement du minerai (barrages).

41.2.11. Hydrogéologie.

La mise en oeuvre du plan est l'occasion de créer un Bureau de de l'Eau à la Direction des Mines (ce Bureau étant le résultat de la fusion du BIRH et du service d'hydrogéologie). Ce Bureau serait chargé en particulier :

- de rassembler, de conserver et de tenir à jour toute la documentation relative aux eaux atmosphériques, aux eaux de surface, aux eaux souterraines, aux besoins en eau et aux études et travaux concernant l'eau.

- de tenir le fichier de tous les points d'eau existants.

- de centraliser toutes les demandes de construction de captages, et en général toutes les manifestations de besoins en eau et d'en tenir informés les Services intéressés.

- de tenir le fichier de tous les points d'eau dont la construction est demandée, projetée, décidée ou en cours.

Pour arriver effectivement aux buts définis précédemment, il faut promulguer en outre :

- que les Services Publics ou Privés entreprenant des travaux de prospection ou d'exploitation des eaux atmosphériques, des eaux de surface ou des eaux souterraines en informent la Direction des Mines et principalement lui communiquent tous les renseignements concernant les eaux rencontrées lors des travaux souterrains (conformément au titre VII- article 59 du code minier).

.../...

- que toutes les manifestations de besoins en eau émanant des services publics ou rpivés et que toutes les décisions de construction de captages soient communiquées à la Direction des Mines.

- Etudes des opérations nouvelles.

- Etudes hydrogéologiques résultant de l'Opération "Pays Nomades" dont le rapport doit sortir au cours des prochains mois. Coût : 60 millions CFA.

- Etudes hydrogéologiques dans le cadre du développement de l'infrastructure hydraulique des régions du socle hydrogéologique de l'Ouest Nigérien et du DAMAGARIM MOUNIO. Un crédit de 60 millions CFA est nécessaire pour ces études.

- Etude Géophysique sur les grès du Tégama. Cette étude s'impose depuis les résultats décevants de deux forages de 800 m exécutés au Ranch d'EKRAFANE et à ABALA (coût des deux ouvrages : 80.000.000 Frs CFA). Cette étude géophysique demandera un crédit de 10 millions CFA.

- Etudes hydrogéologiques conduisant à l'établissement d'esquisses hydrogéologiques au 1/200.000 pour les dégrés carrés suivants : Zinder-Magaria, Zinder-Est, Gouré (en partie), Gamou Sud, Kellé-Sud, Dakoro, Guidan Roumji, Ouallam, Filingué, Tillabéry, Niamey, Kirtachi. Ce travail à réaliser au cours de 4 campagnes nécessitera un crédit de 60 millions CFA.

- Etude hydrogéologique du Goulbi N'Maradi. Coût : 46 millions CFA.

- Etude hydrogéologique de la nappe de Koramas. Coût : 15 millions CFA.

.../...

§ 42 - LA PRODUCTION MINIERE

Le plan 1971 - 1974, comme le précedent, a encore pour objectif essentiel la recherche de substances minerales et non leur exploitation.

Ceci explique que les objectis de production soient définis de façon très simple par le prolongement sur la période du plan de l'évolution passée.

Substances minerales		1971	1972	1973	1974
Or	kg	6,5	7	7,5	8
Cassiterite	Tonnes	125	125	130	130
Gypse	Tonnes	1300	1300	1400	1500
Calcaire	Tonnes	25000	25000	30000	30000

Cette méthode peut se réveler inexacte pour deux substances. Pour l'or, selon le résultat de la prospection alluvionnaire au Sud de Maradi et pour le gypse selon le rythme d'activité de la Cimenterie, qui consomme à l'heure actuelle presque toute la production et qui doit dans les prochains mois tendre à travailler à pleine capacité.

§ 43 - LE FINANCEMENT DU PLAN 1971 - 1974

Le tableau suivant montre la répartition des différentes sources de financement au plan 1971 - 1974 ;

Sources de financement	1971	1972	1973	1974	71 - 74	
	MCFA	MCFA	MCFA	MCFA	MCFA	%
FNI	57,5	20,0	15,0	-	102,5	14
Aide Française (FAC)	34,9	26,5	-	-	61,4	8
Aide Canadienne	237,0	40,5	-	-	277,5	38
Organismes des Nations-Unies (FSNU)	123,0	112,0	56,0	-	291,0	40
	452,4	199,0	71,0	-	732,4	100,0

.../...

§ 44 - LA MISE EN OEUVRE DU PLAN ET LA DIRECTION DES MINES

Le programme décrit doit se dérouler avec la participation effective de la DMG sous la forme de contrôle des travaux de recherche et d'exploitation. Etant donné la répartition géographique des zones d'activité, il apparaît nécessaire d'implanter des représentations de la DMG à Zinder et Agadez pour éviter les frais élevés de transport des Agents de Niamey à travers le pays.

En matière de recherche, la Direction des Mines s'efforcera d'orienter les investisseurs vers la découverte de gisements de substances pondéreuses très demandées sur le marché mondial.

Enfin, dans le but de donner à la recherche minière par analogie à la recherche pétrolière un cadre fiscal précisant les conditions qui sont faites aux investisseurs, un projet de texte a été élaboré.

Ce texte doit être soumis à la Commission de la fiscalité. Il définit le régime fiscal des Sociétés de recherche, énumère les listes de matériaux et produits bénéficiant de l'exonération, stipule les taxes qui restent applicables.

D'une manière générale ces textes par leur libéralisme visent avant tout à inciter au maximum les éventuels investisseurs étrangers à venir faire de la recherche au Niger.

TITRE VII - LES MINES

CHAPITRE II

L'INDUSTRIE MINIERE DE L' URANIUM

Section I - Historique

§ 11 - les Recherches
§ 12 - les Résultats
§ 13 - la SOMAIR

Section II - Développement

§ 21 - Programmes de Recherches
§ 22 - Marché Mondial de l'Uranium
§ 23 - Les facteurs de développement
§ 24 - Projet d'AKOKAN

Section III - Programmation en Valeur de l'Opération SOMAIR

§ 31 - Valeurs Immobilières
§ 32 - Financement
§ 33 - Répartition du Capital Social
§ 34 - Charges du NIGER en tant qu'actionnaire.

Section IV - Répercussions économiques de l'opération SOMAIR

§ 41 - Fiscalité directe
§ 42 - Fiscalité indirecte et induite.

L'INDUSTRIE MINIERE DE L'URANIUM

-=-=-

SECTION I. HISTORIQUE

§11. Les Recherches

La découverte de minerai d'Uranium au Niger dans la région d'Agadez a pour origine l'étude des indices de cuivre effectuée dans le cadre d'une Convention passée avec l'Organisation Commune des Régions Sahariennes notamment par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) avait inscrit cette région dans ses programmes de recherches après l'envoi de deux missions de reconnaissance dans l'Aïr en 1954 et 1956.

Les résultats de ces missions n'ayant pas été probants, les travaux de recherches n'ont repris qu'en 1958 à la suite de la découverte par un géologue du BRGM d'indices uranifères sur la structure d'Azelik.

L'étude de cette structure a commencé en 1959 les indices étant tous situés dans les niveaux gréseux du Continental Intercalaire sur la bordure Ouest du Massif de l'Aïr.

En 1960 la mission du CEA s'est installée de façon permanente à AGADEZ et n'a cessé dès lors de prendre de l'extension. ainsi qu'en témoignant les chiffres suivants des frais de recherches engagés par le CEA en 1969.

1960	83	Millions de frs CFA
1961	300	- - -
1962	320	- - -
1963	365	- - -
1964	375	- - -
1965	495	- - -
1966	650	- - -
1967	664	- - -
1968	823	- - -
1969	830	- -(chiffre provisoire)

.../...

Jusqu'en 1969, le CEA a été la seule entreprise à effectuer des recherches de minerai d'uranium sur le territoire de la République du Niger - Son domaine minier comprend :

- le permis général de Recherches de type "A" de TECCUIDA N'TESSOUM d'une superficie de 55.000 km2 accordé en Juillet 1959, renouvelé en 1964 puis le 7 Février 1970 pour une durée de cinq ans.

Les dépenses effectuées sur un seul permis de 1960 à 1968 s'élèvent à 3.651 Millions de frs CFA. C'est à l'intérieur des ces permis qu'ont été découverts AZELIK, MADAOUELA, ARLIT. AKOKAN et IMOURAREN.

- le permis général des recherches de type "A" de l'ELHRAZ dans les circonscriptions d'AGADES et de GOURE sur une superfice de 17.700 km2. Ce permis octroyé en septembre 1962 a été renouvelé en septembre 1967.

- le permis général de recherches de type "A" d'INTADREFT d'une superficie de 20.000 km2 accordé en Mars 1968 pour une durée de cinq ans -

- le permis général de recherche de type "A" du DJADO situé à la limite de la frontière Libyenne d'une superficie de 100.000 km2 accordé le 23 Juin 1969 pour une durée de cinq ans

- la concession de mines d'uranium d'ARLIT d'une superficie de 360 km2 dont un périmètre de 18 km2 a été amodié à la SOMAIR pour l'exploitation du gisement d'ARLIT -

Le 7 Février 1970 la Société ESSEX IRON AND Cº, filiale d'U.S. STEEL, de nationalité américaine, a obtenu 3 permis de recherches de type "A" concernant plusieurs substances minérales dont l'uranium. Deux de ces permis intéressent la région dite du LIPTAKO, rive-droite du fleuve Niger, et le troisième la région de MARADI - ZINDER - GOURE.

§ 12 - <u>LES RESULTATS</u>

Les recherches du CEA ont conduit à la découverte du gisement d'AZELIK riche de 4.000t puis du gisement de MADAOUA dont les réserves furent évaluées à 6500tonnes - Ces gisements cependant ne sont pas économiquement exploitables à cause des caractéristiques chimiques du minerai et à cause de l'éloignement. En janvier 1967, le CEA fit par au Gouvernement Nigérien de la découverte du gisement d'ARLIT exploitable économiquement avec un chiffre de réserves de 20.000 tonnes. La SOMAIR constituée le 1er Février 1968 exploitera ces gisement.

.../...

Depuis, le CEA a mis en évidence deux zones susceptibles de conduire après sondages complèmentaires à des gisements économiquement exploitables : AKOKAN à la limite Sud - Ouest de la concession d'ARLIT, IMOURAREN à 50 kms au sud d'ARLIT - Il s'agirait alors de mines souterraines dont la capacité de production devrait être au moins de 1.500 T/an pour atteindre le seuil de rentabilité. Globalement les recherches entreprises au NIGER permettent de faire état des réserves suivantes :

1/ Ressources exploitables à un prix inférieur à 10 dollars la livre d'U_3O_8

a - ressources raisonnablement assurées (réserves) : 20.000 tonnes métriques d'uranium métal

b - ressources supplémentaires estimées (perspective) : 30.000 tonnes

2/ Ressources exploitables à plus de 10 dollars la livre d'U_3O_8

a - ressources raisonnablement assurées : 10.000 tonnes

b - ressources supplémentaires estimées : 10.000 tonnes

Tout en restant prudents, ces chiffres situent le NIGER au 5ème rang des pays du monde occidental où des réserves d'uranium ont été décelées dernière :

- les ETATS-UNIS	195.000	tonnes
- le CANADA	155.000	"
- L'AFRIQUE DU SUD ...	155.000	"
- LA FRANCE	55.000	"

§ 13 LA SOMAIR

La SOMAIR (Société des Mines de l'AÏr), Société Anonyme de droit nigérien, dont le siège social est à Niamey a été créée le 1er Février 1968 aux fins d'exploiter le gisement d'ARLIT.

Un régime fiscal applicable aux entreprises de recherche, exploitation et concentration, physique ou chimique des minerais d'uranium et substances connexes au Niger a été institué par la loi 68.02 du 26 Janvier 1968. Le décret n° 68.022/MTP/T/MU du 31 Janvier 1968 a fixé les modalités d'application de cette loi en ce qui concerne la provision pour reconstitution de gisement.

.../...

La SOMAIR a été agréée par décret n°68.023 MTP/T/MU du 31 janvier 68 au bénéfice des dispositions de la loi fiscale de l'Uranium.

Une convention de longue durée a été signée le 2 février 1968 pour définir les conditions d'établissement et de fonctionnement de la SOMAIR.

Le capital d'origine s'élevant à 2.700 Millions frs C se répartissait comme suit :

- CEA 40 % dont 300 Millions frs CFA d'apports en natu (frais de recherches)

- NIGER 20 % dont 450 Millions frs CFA d'apports en nature

- MOKTA 20 %

- CFMU 20 %
(Compagnie Française des Minerais d'Uranium)

La SOMAIR s'était engagée vis-à-vis du Gouvernement Nigérien :

- à équiper et à mettre en route dans le courant de l'année 1970 une usine pilote d'une capacité de production annuelle de 200 tonnes d'Uranium métal contenu dans des concentrés marchands ;

- à équiper et à mettre en route dans le courant de l'année 1973 une unité industrielle définitive capable de produire environ 1000 tonnes d'Uranium-métal par an.

En novembre 1968 et avec l'accord du Gouvernement du Niger, le Conseil d'Administration de la SOMAIR décidait de modifier le programme de production

- une première usine définitive serait mise en route au début de l'année 1971 et aurait une capacité de 750 tonnes d'Uranium par an -

- une deuxième usine de même taille serait mise en fonctionnement en 1974 portant la capacité totale de production annuelle de la SOMAIR à 1900 tonnes d'Uranium métal contenu dans les concentrés marchands.

.../...

Le 6 Février 1970, à l'occasion d'une augmentation de capital de la SOMAIR portant celui-ci de 2,7 Milliards F. CFA à 3.223.880.000 F CFA, la Société Allemande URANGESELLSCHAFT/MBH et la Société Italienne AGIP NUCLEARE S.P.A ont pris chacune une part de 8,125 % - Pour permettre cette opération, les actionnaires créateurs de SOMAIR ont tous réduit proportionnellement leur participation initiale.

A la suite de cette opération la répartition du capital est devenue la suivante :

- Commissariat à l'Energie Atomique 33,5 %
- République du Niger 16,75 %
- Société Minière Piclimey - Mokta 18,84 %
- Compagnie Française de Minerais d'uranium 14,66 %
- Urangesellschaft 8,125 %
- Agip Nucleare 8,125 %

En même temps qu'elles entraient dans la SOMAIR, URANGESELLSCHAFT et AGIP NUCLEARE garantissaient chacune, de façon ferme, l'enlèvement de 125 tonnes d'Uranium par an et disposaient d'une option égale (lors de la création de la société le CEA s'était déjà engagé à achèter à la société 1000 tonnes d'Uranium par an).

Les investissement globaux de la SOMAIR comprenant équipements industriels et infrastructure sociale et humaine devront atteindre environ 13,5 milliards de frs CFA.

.../...

SECTION II - DEVELOPPEMENTS

§ 21 - Programmes de Recherches

Au cours de la période 1970 - 1974, le Commissariat à l'Energie Atomique devrait maintenir ses activités de recherches au moins au même niveau que les années précédentes.

La prospection aérienne du DJADO commencera en Octobre 1970. Le gouvernement nigérien a donné son accord pour qu'en cas de découverte d'un gisement économiquement exploitable, l'approvisionnement de la ville et des installations industrielles à implanter puisse être effectué par la voie la plus économique c'est-à-dire la voie libyenne.

Une part notable des crédits de cette période sera affectée à la prospection systématique de la plaine argileuse de l'IRHAZER. Ne pouvant s'appuyer sur des indices de surface, il faudra effectuer des profils sismiques et des profils de sondages de 20 kms en 20 kms pour déterminer les paléo-structures favorables aux accumulations d'uranium, structures sur lesquelles seront effectués des sondages à maille plus serrées.

§ 22 - Marché Mondial de l'Uranium

Depuis plusieurs années le marché mondial de l'uranium traverse une période de dépression relative - Alors que la demande militaire se tait par suite de la saturation des équipements stratégiques, la consommation attendue du développement des centrales nucléaires est en retard sur les prévisions.

Les dernières prévisions de consommation d'uranium dans le monde occidental conduisent aux chiffres suivants :

en 1970	10.000 tonnes/an
en 1975	30.000 tonnes/an
en 1980	50.000 tonnes/an

en diminution par rapport aux prévisions faites en janvier 1969 par l'AIEA. Cette diminution est liée à la conjonction de trois facteurs :

- allongement des délais de construction des centrales nucléaires,
- ralentissement des commandes,
- possibilité de recourir plus largement au plutonium récupéré dans les combustibles nucléaires irradiés.

La capacité des mines actuelles est de 22 à 23.000 tonnes par an. Les mines en construction permettront de porter cette capacité à 30.000 tonnes par an. Les projets miniers annoncés la porteraient à 40.000 tonnes aux environs de 1973.

../...

D'autres projets moins bien définis conduisent à une hypothèse de 45.000 tonnes de capacité après 1973.

De plus, l'USAEC (Commission de l'Energie Atomique des Etats-Unis) dispose d'un stock de 50.000 tonnes d'uranium qui pourrait être écoulé à partir de 1975 à raison de 5.000 tonnes par an.

Il apparait donc que le marché sera caractérisé par un régime de surproduction certaine jusqu'en 1975 et probable jusqu'en 1980.

Les contrats de vente d'ores et déjà conclus dépassent les consommations prévues dans les prochaines années. Les prix actuels sont de l'ordre de 6 à 6,2 dollars par livre d'U_3O_8 ; mais vers 1975, ils devraient remonter au niveau de 8 dollars (l'économie de la SOMAIR qui entrera en pleine production en 1974 ne devrait pas être affectée par ce retard).

L'analyse des besoins des pays industrialisés jusqu'en 1980 révèle que :

- peu de débouchés sont possibles en Grande-Bretagne pour les producteurs autres que Canadiens, Américains et Sud-africains,

- des débouchés restent ouverts en Italie, en Allemagne et surtout au Japon et dans tout le reste de l'Europe,

- le marché américain restera vraisemblablement fermé aux étrangers jusqu'en 1973 et ne serait ouvert qu'à raison de 20 % au plus de la consommation américaine à partir de 1973. Par contre les producteurs américains seront des concurrents sur le marché international.

Dans ce contexte, les éventuelles nouvelles exploitations minières à ouvrir au Niger ne devraient entrer en pleine production que vers la fin de la décennie 1970. Des dispositions devront être prises pour pouvoir avancer facilement la réalisation du programme en cas d'accélération de la demande. Sur un plan commercial, des efforts devront être accomplis dans le sens d'une stabilisation des cours.

Un groupement de vente d'uranium URANEX associant le Commissariat à l'Energie Atomique, la Société PECHINEY-MOKTA et la Compagnie Française des Minerais d'Uranium a été constitué le 1er Octobre 1969. Dans l'esprit de ses fondateurs, ce groupement devrait par sa taille contribuer à la régulation des cours mondiaux - Les Sociétés Africaines productrices d'Uranium et liées aux groupes précédents pourront utiliser les services d'URANEX pour écouler les excédents des productions ne faisant pas l'objet d'engagements d'achat.

.../...

§ 23 - Les facteurs de développement

231.- LES TRANSPORTS

Le développement de l'industrie minière de l'Uranium dans la région d'ARLIT est fortement pénalisé par l'isolement et l'éloignement du site.

Les coûts de transport de COTONOU à ARLIT grèvent très lourdement les frais d'équipement et de fonctionnement de toute industrie implantée dans cette région.

La période 1970 - 1974 devrait voir la réalisation de la route TAHOUA - ARLIT et le bitumage de l'ensemble du tronçon PARAKOU - TAHOUA.

Le Gouvernement a décidé de chercher le financement d'une route bitumée entre TAHOUA et ARLIT - Les éventuelles charges financières découlant des emprunts contractés par le Niger, devront être répercutés au moins en partie sur les usagers par une formule de péage appropriée.

232.- L'ENERGIE

Le coût de transport du fuel jusqu'à ARLIT entrainne un prix de revient élevé du kwh (de l'ordre du 20 F.CFA).

La découverte à 50 km d'AGADES d'indices de charbon conduit à envisager l'approvisionnement en énergie des exploitations de l'uranium à partir de charbon extrait localement.

Au cour de la période 70 - 74, il y aura lieu de continuer les recherches à partir du sondage effectué par les équipes du Fonds Spécial des Nations Unies (sondage carotté qui a traversé deux couches charbonneuses de 2,40 m d'épaisseur à environ 150 m de profondeur). Ces recherches pour lesquelles une association NIGER - CEA est envisagée devraient déterminer s'il existe un véritable gisement et si les réserves sont économiquement exploitables pour la production d'énergie dans la région.

§ 24 - Recherches et Exploitation à AKOKAN

Le 25 Mars 1970, a été signé à TOKYO un accord mémorandum entre le NIGER, le CEA et un groupe de Sociétés Japonaises concernant une action commune de recherches et de développement au Niger.

.../...

Cet accord comporte deux phases - Dans une première phases, le CEA et la compagnie OURD (1) financent à parts égales des travaux de recherches complémentaires dans la région d'AKOKAN afin de chercher à démontrer l'existence d'un gisement économiquement exploitable.

En cas de succès dans une deuxième phase serait créée une société d'exploitation à laquelle participeraient le NIGER à raison de 32 % (dont 18 % d'actions gratuites), le CEA à raison de 45,5 % et l'OURD à raison de 22,5 %.

Il s'agitait alors d'une exploitation en usine souterraine qui pour être rentable devrait avoir une capacité d'au moins 1.500 T/an - Les investissement atteindraient environ 17 milliards de frs CFA.

L'OURD et la CEA se porteraient acheteurs des 500 tonnes d'Uranium par an et disposeraient de droits d'option égaux sur le reste de la production.

Le calendrier de réalisation serait allongé par rapport à celui de la SOMAIR par les délais de recherches et études complémentaires et par les délais de fonçage du puit et d'ouverture du réseau de galeries. Les première livraisons d'uranium pourraient intervenir dans le courant de l'année 1977 et le régime de pleine exploitation ne serait atteint qu'à la fin de l'année 1978.

OURD : Overseas Uranium Ressources Développement Cº Ltd est une filiale de plusieurs Sociétés Minières et Compagnies d'Electricité Japonaises.

.../...

Au cours de la période 1970 - 1974 interviendraient :

a) pendant deux ans, des recherches et études pour un montant total d'environ 1.250 Millions de frs CFA comprenant :

- des sondages de reconnaissance avec prélèvements d'échantillons,
- des essais d'orientation de traitement
- la première étude d'équipement

b) pendant les deux années suivantes, des études complémentaires et certaines réalisations :

- essais de traitement proprement dits avec construction d'une usine pilote.
- travaux préparatoires de l'exploitation comportant notamment le début du fonçage du puits,
- la construction d'une première tranche de la centrale électrique et de la base ;
- des études hydrogéologiques

la documentation disponible ne permet pas d'évaluer les dépenses correspondantes).

REMARQUES :

Recherches complèmentaires à IMOURAREN

Une formule d'association analogue à la précédente pourrait voir le jour au cours de la période 70 - 74 pour des recherches complémentaires sur le site d'IMOURAREN.

SECTION III - PROGRAMMATION EN VALEUR

La documentation disponible ne permet de citer que les chiffres correspondants à l'opération SOMAIR.

Dans les tableaux suivants sont successivement décrits :

- Tableau 1 : les Valeurs Immobilisées
- Tableau 2 : Le plan de financement (synthèse)
- Tableau 3 : La répartition du capital social
- Tableau 4 : Part du financement à assumer par le NIGER (couverte par des emprunts à la Caisse Centrale de Coopération Economique).

017,5

.017,5

Ur.12

TABLEAU I

VALEURS IMMOBILISEES en millions de Francs CFA

	Dépenses Totales	1968 1969	1970	1971	Total 1ère Tranche	1972	1973	1974	Total 2è Tranche
A. FRAIS D'ETABLISSEMENT :									
.Recherches	165,75	165,75			165,75				
.Etudes et Essais	263,5	263,5			263,5				
. Hydrogéologie	70	35	35		70				
.Découverture carrière	300	170	130		300				
.Constitution Stock Minerai	40		40		40				
.Dépenses fonctionnement	1.270,75	705	525	40,75	1.270,75				
TOTAL A.	2.110	1339,25	730	40,75	2.110				
B. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	950	950			950				
C. IMMOBILISATIONS									
.Carrière	15		15		15				
.Usine 1ère ligne	2.850	900	1.700	250	2.850				
.Usine 2ème ligne	1.300					200	975	125	1.300
.Zone Industrielle	942,5	500	275	50	825		117,5		117,5
.Zone Urbaine	1.720	600	550	97,5	1.247,5	50	225	200	472,5
.Infrastructure grle	172,5	50	40	7,5	97,5		75		75
.Matériel	868	363	325	145	833		10	25	35
TOTAL C	7.868	2.413	2.905	550	5.868	250	1.400	350	2.000
D. VALEURS D'EXPLOITATION									
.Stock magasin	800	100	300	100	500	50	190	60	300
.Roulement	200	100	100		200				
TOTAL D	1.000	200	400	100	700	50	190	60	300
TOTAL VALEURS IMMOBILISEES A + B + C + D	11.928	4902,25	4.035	690,75	9.628	300	1.590	410	2.300
Incidences hausses et autres facteurs	1.572	222,75	565	184,25	972	60	400	140	600
TOTAL GENERAL	13,500	5.125	4.600	875	10.600	360	1.990	550	2.900

UR. 13

TABLEAU 2 - SYNTHESE DE FINANCEMENT

RECAPITULATION FINANCEMENT - DEPENSES A FINANCER (1968-1974)

(en Millions Frs CFA)

DEPENSES A FINANCER			
- Immobilisations :			
. 1ère tranche 1968 - 1971	10.600		
. 2ème tranche 1972 - 1974	2.900		
Total Immobilisations (hors charges financières)		13.500	
- Stock concentrés		4.285	
- Frais financiers (1968 - 1970)		232,5	
Total des dépenses à financer			14.017,5
FINANCEMENT			
- Actionnaires . Capital	3.500		
. Prime d'émission	568,75		
. Avances	2.000		
Total Actionnaires		6.068,75	
- Auto finarcement		1.673,75	
Total Fonds Propres		7.742,5	
- Crédit Caisse Centrale de Coopération Economique	2.500		
- Crédit à long terme étrangers	2.000		
- Crédit fournisseur Rhodafin (Appel : 3 000 - Remboursement 1.725) ...	1.275		
- Crédit complémentaire	500		
Total Financement Externe		6.275	
Total Financement			14.017,5

TABLEAU 3 -

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

	Total en Millions Francs CFA	Répartition du capital en nombres d'action et en pourcentage						
		CEA	NIGER	SMPN	CFMU	URANG	AGIPN	TOTAL
Capital Initial	2.700	216000 40 %	108.000 20 %	121500 22,5%	94.500 17,5%	- -	- -	540.000 100 %
-Montant de la première augmentation de capital	523,88	-	-	-	-	52.388	52.388	104.776
-Montant du capital après 1ère augmentation	3.223,88	216000	108.000	121500	94.500	52.388	52.388	644.776
-Montant de la prime d'émission payée par AGIP NUCLEARE et URANGESELLSCHAFT .	568,75	33,50%	16,75 %	18,84%	14,66%	8,125%	8,125 %	100 %
-Montant de la deuxième augmentation de capital prévue en 1972	276,12	18.500	9.250	10.406	8.094	4.487	4.487	55.224
-Montant du capital après deuxième augmentation	3.500	234.500	117.250	131906	102594	56.875	56.875	700.000
		33,50%	16,75 %	18,84%	14,66%	8,125%	8,125 %	100 %

TABLEAU 4

PART DU FINANCEMENT A ASSURER PAR LE NIGER

I. DEPENSES A FINANCER

SOUSCRIPTION AU CAPITAL

. Capital initial

Apport en Nature	450.000.000 F CFA	
Apport en numéraire	90.000.000 F CFA	
Total		540.000.000 F CFA
. Deuxième Augmentation de capital..... (prévue en 1972)	46.250.000 F CFA	
Total		46.250.000 F CFA
Total Capital		586.250.000 F CFA

AVANCES D'ACTIONNAIRES

. En 1972, les 16,75 % d'un total de 1.215.000.000 F CFA soit	131.487.500 F CFA
Total Avances d'actionnaire	335.000.000 F CFA

II. FINANCEMENT

. Prêts Caisse Centrale de Coopération Economique (15 ans - 5 ans de différé - 3,5 % d'intérêt)

. Prêt de 22.500.000 F CFA accordé par Convention du 2 Mars 1968 entièrement appelé

. Prêt de 67.500.000 F CFA accordé par Convention du 17 Août 1968 entièrement appelé

. Prêt de 560 Millions F CFA accordé en Juin 1969 non appelé au 31.5.70

. Apport en nature : sans paiement.

SECTION IV - REPERCUSSIONS ECONOMIQUES DE L'INDUSTRIE MINIERE DE L'URANIUM

§ 41 - Recettes fiscales directes en provenance de la SOMAIR

Le tableau suivant donne une évaluation des recettes fiscales directes attendues de la SOMAIR dans l'hypothèse où la production serait vendue au cours de $ 7,45 par lb. d'U 308.

Il faut noter que ces prévisions pourront être modifiées sensiblement en hausse ou en baisse en cas de variation du cours effectif de l'Uranium.

Les recettes fiscales directes en provenance de la SOMAIR seront versées au Fonds National d'Investissement et consacrées à des opérations d'Equipement.

Ur. 17

T A B L E A U 1

PREVISIONS DE RECETTES FISCALES DIRECTES ET DES DIVIDENDES EN PROVENANCE DE LA SOMAIR.
(en Millions F. CFA)

(D'après les renseignements communiqués le 12 Novembre 1969 au Conseil d'Administration de la SOMAIR)

Type de recette \ ANNEE	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Redevance Minière	45	35	130	175	180	180								
Impôt B.I.C.	-	-	-	200	237,5	237,5	647,5	707,5	707,5	707,5	707,5	707,5	750	1.060
I.R.V.M.				125,20	149,20	149,20	152	166,80	166,80	166,80	166,80	166,80	176,40	249,60
Taxe Statistique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	80	80
Dividendes NIGER				109,30	131,25	131,25	133,75	146,5	146,5	146,5	146,5	180,40	180,40	219,40
T O T A L	45	35	130	609,50	698	698	933	1.020	1.020	1.020	1.20	1.020	1.187	1.609

Remarque : Ces sommes pourront être isolées par l'Administration Fiscale et versées au Fonds National d'Investissement.

§ 42. Recettes fiscales Indirectes

Les évaluations des recettes fiscales indirectes liées à la création et au fonctionnement de la SOMAIR conduisent aux chiffres indicatifs suivants en Millions de Francs CFA.

	1970	1971	1972	1973	1974
Fiscalité découlant de l'activité Transports	33	65	102	98	107
Fiscalité sur les Revenus distribués par la SOMAIR et sur la consommation ainsi induite	45	72	72	81	99
Fiscalité sur les travaux de construction (1)					
- Salaires et Consommation	85	12	9	40,5	9
- Taxes sur le chiffre d'affaires	90	13	10	44	10
T O T A L RECETTES INDIRECTES	253	162	193	263,5	225

(1) Ces chiffres ont été établis sur la base des hypothèses suivantes :

- Les travaux de génie civil et de construction atteignent pour chaque année les montants ci-dessous en Millions de Francs CFA.

1968-1969	1970	1971	1972	1973	1974
1.175	1.412	205	150	675	150

- Les salaires représentent en moyenne 30 % du montant des travaux

- la pression fiscale sur les salaires et la consommation induite par ces revenus est estimée à 20 %

- la fiscalité directe sur les travaux atteindra 6,5 % dans le cas de la SOMAIR.

x

x x

Il ressort de l'analyse précédente que l'Industrie Minière de l'Uranium ne commencera à avoir des effets sensibles sur l'économie nigérienne qu'à la fin de la période 70-74.

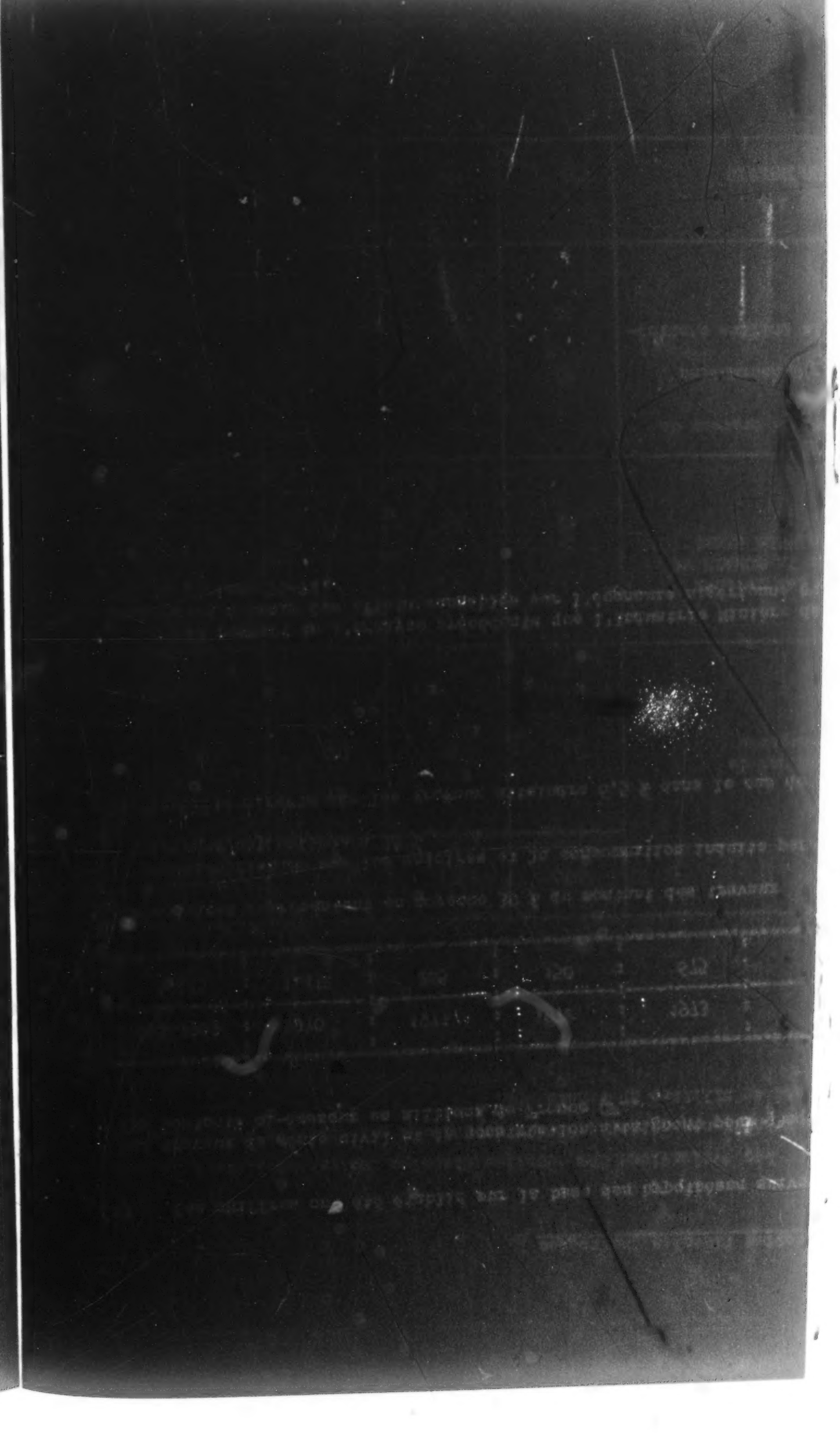

TITRE VIII CHAPITRE 6

LE TOURISME

SECTION I RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES 1965 - 1974

§ 10 Situation du tourisme en 1965 page 1

§ 11 Les perspectives de developpement page 2

SECTION II OBJECTIFS ET REALISATIONS DU PLAN QUADRIENNAL 1965 - 1968

§ 21 Les Objectifs page 2

210 Equipement page 2

211 Organisation page 2

212 Investissements page 3

§ 22 Les réalisations page 3

SECTION III LES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LA PERIODE 1971 - 1974

§ 31 Apparition d'un nouveau type de tourisme page 5

310 les études et leur conclusion page 5

311 Place du Niger dans cette perspective page 6

§ 32 Les réalisations à prévoir : page 6

TABLEAU I Dans la vallée du NIGER page 8 et 9

TABLEAU II Dans la région de l'AIR page 10 et 11

TABLEAU III Autres page 12 13 et 14

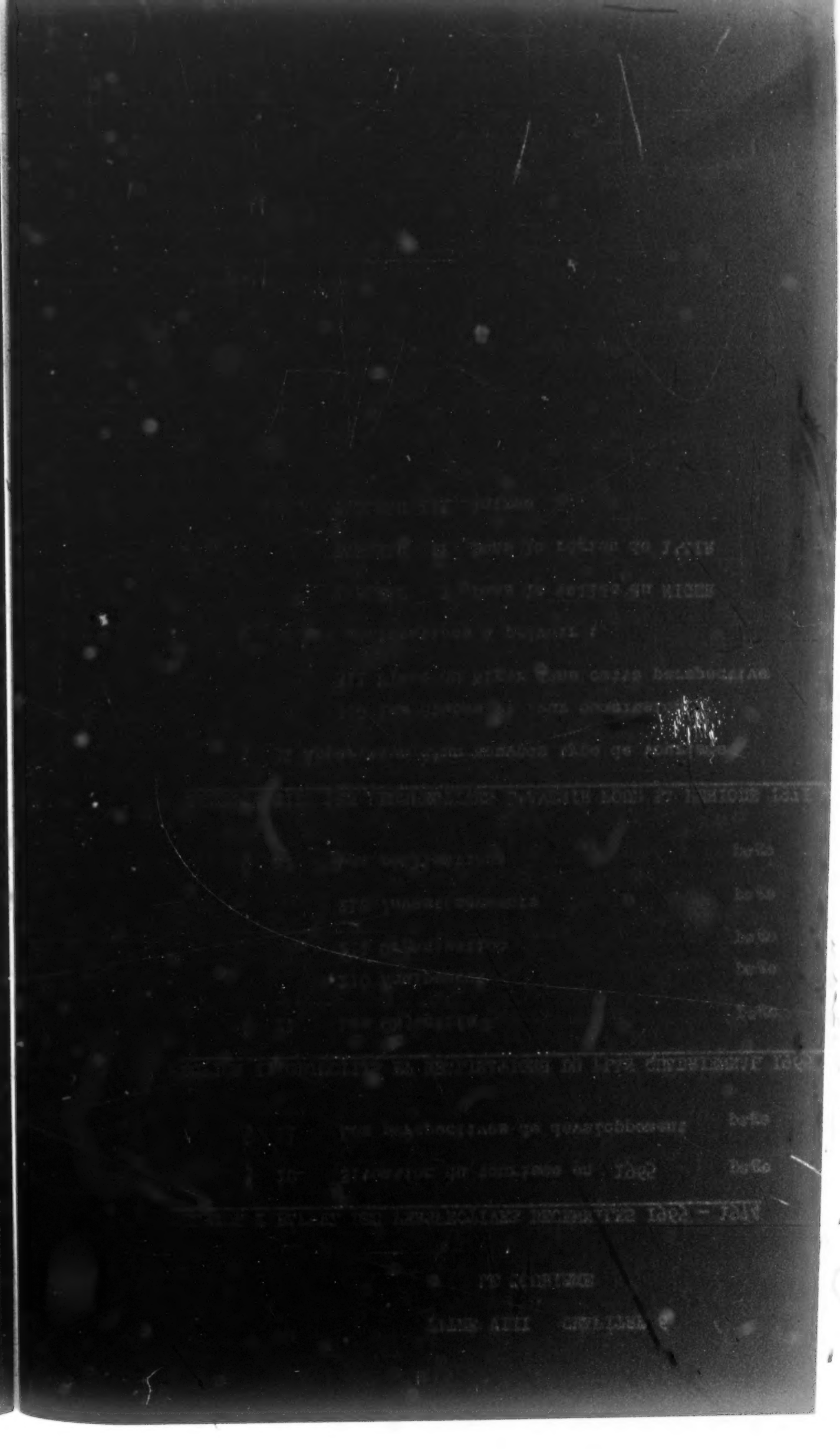

SECTION I RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES 1965 - 1974

§ 10 Situation du tourisme en 1965

Le tourisme pratiqué par des residents (Nigériens ou expatriés ou par des touristes internationaux était inexistant au Niger et n'avait par conséquent aucune incidence économique. La capacité hotelière se réduisait en 1964 à :

3 hôtels à Niamey	:	76 chambres
1 hôtel à Maradi	:	7 "
1 " " Zinder	:	21 "
1 " " Agadès	:	6 "
	TOTAL	110 chambres

§ 11 Les perspectives de développement

Elles étaient de trois ordres :

- extension de la capacité hôtelière de Niamey, Maradi et Agadès (coût 300 millions) ;
- Equipement et construction de campements modestes dans les centres touristiques importants : soit 25 environ (coût 345 millions) ;
- Promotion avec les autres Etats africains d'un "tourisme folklorique" .

Les besoins en investissements étaient les suivants :

en millions CFA

	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	TOTAL
Office du Tourisme	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13
HOTEL (2) Niamey	130	-	-	-	-	60(1)	-	-	-	60(1)	250
Maradi	-	-	25	-	-	-	-	-	-	-	25
AGADES	-	-	-	35	-	-	-	-	-	-	35
CAMPEMENTS (3)	15	15	15	30	30	30	45	45	60	60	345
TOURISME FOLKLORIQUE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	158	15	40	65	30	90	45	45	60	120	668

.../...

(1) Extension des hôtels existants

(2) Chiffres extraits de l'étude de la SCET sur les besoins en hôtel du Niger

(3) Réfection ou construction -

Le financement des investissements était le suivant :

Financement	Montant (en millions FA)
Emprunt RFA	150
Emprunt CCCE	50
Budget d'équipement	100
Banque -Long Terme	30
-Moyen Terme	50
Sté Hotelière SAHEL	145
Office du tourisme	13
	668
Obtenu	130
à obtenir	538

..../...

SECTION II OBJECTIFS ET REALISATIONS DU PLAN QUADRIENNAL 1965 - 1968

L'infrastructure touristique existante étant très réduite, les efforts, tels que definisdans le plan quadriennal porteront sur l'organisation et l'équipement.

§ 21 Les Objectifs

210 - Equipement

- Achevement de l'hôtel SAHEL .
- Construction ou réfection de 5 à 6 campements sur la vingtaine prévue dans la décennie. (Coût = 75 millions)

211 - Organisation

- Constitution d'un syndicat d'initiative dans les villes touristiques .
- Création d'un circuit touristique à Niamey et dans les environs.
- Remise en état du parc du W par :
  - . construction de 9 bingalows d'accueil : 26 places ;
  - . réfection des routes d'accès ;
  - . ouverture de pistes à l'intérieur du parc : 7 millions
  - . surveillance contre le braconnage : 2,8 millions/an
- Organisation du tourisme dans l'Air par
  - . création . de petits villages touristiques ;
  - . étude des possibilités et des conditions d'exploitation des sources thermales ;
  - . création d'un hôtel à Agadès et acquisition de deux Land Rovers Car.

212 - Investissements

.../...

En millions F.CFA

	1965	1966	1967	1968	TOTAL
Office du Tourisme à Niamey	13	-	-	-	13
Hôtels Niamey et Maradi	145	-	55	-	200
Campements	-	30	15	45	90
Pistes dans le "W"	7	-	-	--	7
Land Rover Car	1,5	1,5			3
TOTAL	166 ,5	31,5	70	45	313

Les campements et aménagements du parc du W et de l'Air trouveraient un financement facile auprès d'organismes d'aide extérieure. Quant aux hôtels on envisageait la participation de l'Etat, de la BDRN, de la CCCE et d'organismes privés.

§ 22 les réalisations

Les réalisations dans le domaine touristique au cours de la période 1965-1969 ont été peu nombreuses ; pour des raisons financières d'abord, mais aussi par l'absence d'un service coordinateur doté de moyens suffisants.

En effet sont incluses dans les réalisations, des opérations aussi diverses que :

- La construction de routes touristiques relevant de la compétence du Ministère des Travaux Publics comme par exemple la route reliant SAY-TANOU-TAPOA achevée en 1969, longue de 95 km financée par le Budget d'Equipement et le Fonds Routier pour un montant de 149,5 millions ;

- La construction et la réfection de pistes intérieures aux parcs ou de sites touristiques, relevant de la compétence du Service des Eaux et Forêts auquel est affecté une somme de 2 millions par an destinée à ce genre d'opération ;

..../...

- La construction et l'aménagement de campements relevant de la compétence de l'office du Tourisme : 9 bungalows construit à la TAPOA pour un montant de 3,6 millions et gerés par l'office ; 3 bungalows à SAY pour un montant de 1,8 million financé par l'Etat et en gérance libre ;

- l'extension de la capacité hôtelière de Niamey, relevant de la compétence du Ministère des Affaires Economiques, dans le cas de la construction de l'hôtel le SAHEL et la constitution de la société hôtelière d'économie mixte "LE SAHEL" ; ou relevant de l'initiative du secteur privé dans le cas de la construction des "Roniers";

- la création de cet office du Tourisme auquel le Gouvernement verse annuellement une subvention de 10 millions à peine suffisante au fonctionnement de l'Office et à la gérance de la TAPOA;

- la construction d'un bâtiment destiné à abriter les services de l'Office du Tourisme du Niger, achevé en 1965 : coût 11 millions CFA financés par l'Etat;

Le caractère fragmentaire et limité de la réalisation du plan 1965-1968 en matière de tourisme pose, pour l'élaboration du second plan le problème de la definition d'un nouveau type de tourisme, non plus au niveau du pays, car les moyens financiers eu égard aux besoins sont très insuffisants, mais vraisemblablement au niveau de plusieurs états africains associés.

Diverses études engagées à la fin de la période de ce premier plan ont permi de définir cette nouvelle approche et de préciser la place du Niger dans celle-ci.

SECTION III - Les perspectives d'avenir

§ 31 - Apparition d'un nouveau type de tourisme

310 - Les études : leurs conclusions

Pour la zone sahélienne dont le NIGER fait partie, on peut citer parmi les études établis, celle de l'UDETA réalisé en 1967 à la demande du Conseil de l'Entente et celle de la Banque Africaine de Développemnt.

Elles concluent à l'impossibilité d'un développement du tourisme dans le cadre de chaque état africain car :

- l'infrastructure hôtelière y est insuffisante ;
- la densité des lieux d'intérêt touristique et faible ;
- les climats sont parfois contraignants et rudes ;
- l'environnement du tourisme de type classique (sports, distractions etc) est inexistant.

Elles montrent la nécessité de créer un organisme plurinational chargé de l'organisation des circuits touristiques. La SORENTENTE (Société d'Etudes et de réalisations touristiques du Conseil de l'Entente) a été créée dans ce but par les Etats membres.

Une autre étude, confiée à l'AFRICA BUREAU DE COLOGNE exécutée en 1969 aboutit aux même conclusions : il est pratiquement impossible de proposer le Niger comme but exclusif d'un voyage en Afrique.

.../...

311 - La place du Niger dans cette perspective

Un séjour au NIGER doit s'inscrire dans un circuit comprenant
- soit un séjour balnéaire sur la côte du Golfe de Guinée
- soit un séjour sur la côte nord africaine (Tunisie)

Selon cette conception il y aurait donc au Niger deux types de circuits concevables :

- l'un, concernant la vallée du fleuve NIGER, d'AYOROU à la MEKROU et se prolongeant vers l'Ouest et le Sud ;

- L'autre concernant Agadez et l'AIR lié à des séjours méditerranéens ;

Les aménagements préconisés par l'AFRICA BUREAU sont les suivants:

- pour la zone SUD OUEST : aménagement du parc "W" (pistes et points d'eau) ; amélioration du campement d'AYOROU ; renforcement du parc de véhicules de l'Office du Tourisme.

- pour la zone de l'AIR : renforcement de la piste de l'aérodrome d'AGADES ; construction d'un hotel (20 chambres, piscine) ; améliorations ponctuelles de la piste TIMIA - IFEROUANE ; aménagement de bungalows à TIMIA et IFEROUANE.

312 - Evaluation du marché touristique

Il s'établit comme suit :

- pour la zone SUD OUEST, en partant de 400 touristes enregistrés en 1968/1969 on peut raisonnablement espérer une augmentation d'environ 10 à 20 % par an. Cela conduit pour 1974 à prévoir 7000 nuitées/an réparties entre les voyages organisés, le tourisme "auto-safari" et le tourisme de "fin de semaine".

- pour la zone de l'AIR et sous réserve de l'aménagement de la piste de l'aérodromme d'AGADES les prévisions atteignent 6 à 7000 nuitées par saison soit :

800 à 900 touristes en voyage de groupe ;

200 touristes en "auto safari" ;

300 touristes de fin de semaine ; (Arlit)

L'incidence de ce mouvement touristique serait un apport monétaire annuel d'environ 50.000.000 frs.

§ 32 Les réalisations à prévoir

Le Niger ayant participé à la création de la SORENTENTE en 1968 et à celle d'HOTAFRIC créée le 12 mars 1970 ;

.../...

- la SORENTENTE ayant decidé d'inscrire à son programme d'action immédiate, la réalisation à AYOROU d'un ensemble hotelier (20 chambres)

- HOTAFRIC ayant affirmé sa volonté de participer au développement touristique de l'AIR ;

il semble normal de rechercher auprès de ces institutions le financement nécessaire. On peut résumer les objectifs dans les tableaux suivants :

TABLEAU 1 : LA VALLEE DU NIGER

Année	NATURE DU PROJET	COUT	FINANCEMENT	OBSERVATIONS
1971 (1)	Etudes préparatoires à la construction de l'ensemble SORENTENTE d'Ayorou	53 M	1/3 SORENTENTE 2/3 CEE	Gérance libre pouvant être confiée à la SORENTENTE
(2)	Construction du campement de KARMA et aménagement d'un campement vers KIRTACHI		Privé	
(3)	Renforcement des entreprises de location de véhicules	-	Privé	
1972 (1)	Aménagement du "paro du "W"	-	Privé ou SORENTENTE	Construction d'une piste longeant le NIGER et la MEKROU, Renforcement du contrôle, création de points de rassemblement de la faune, et complément d'équipement du campement de la TAPOA

..../...

TABLEAU I (suite)

Année		Nature du Projet	Coût	Financement	OBSERVATIONS
1972 (suite)	(2)	Construction d'un ensemble hôtelier à AYOROU	-	SORENTENTE	Première tranche ; 20 chambres
	(3)	Réalisation d'exursions nautiques sur le NIGER par "house boats" ; création de campements de pêche et de chasse vers KARMA, SAY et DOULSOU	-	Privé	
1973	(1)	Poursuite de l'aménagement du Parc du "W"	-	Privé ou SORENTENTE	Construction de pistes assurant la liaison avec les parcs nationaux du DAHOMEY
	(2)	Début d'aménagement du domaine cynégétique de la SIRBA	-	Privé	(Rentre dans le cadre de la préparation d'une exploitation touristique de la région située entre SIRBA et DYAMANGOU en liaison avec la mise en état de la piste SAY-BOSSE BANGOU par OURO-GUELADIO
	(3)	Aménagement de la piste SAY BOSSEBANGOU		Privé	

.../...

TABLEAU II : OBJECTIFS DANS LA REGION D'AGADES ET DE L'AIR

T. 10

ANNEE	NATURE DU PROJET	COUT	FINANCEMENT	OBSERVATIONS
1971	Etude pour équipement hôtelier de l'AIR	-	HOTAFRIC	- Hôtel d'AGADES (20 chambres) - Campement d'IFEROUANE (20 bungalows en paille + piscine) - Campement de TIMIA (20 bungalows en paille)
1972 (1)	Etude de l'agrandissement de l'aéroport d'AGADES	10millions	F.N.I.	Aménagement et bitumage de la piste pour recevoir des charters DC 6 B
(2)	Amelioration de la piste AGADES-IFEROUANE	-	-	Rentre dans le cadre de la création d'un circuit touristique dans l'AIR
(3)	Réalisation du campement d'IFEROUANE	4 245 000	HOTAFRIC ?	Les investissements semblent sous estimés : en effet il n'a pas été prévu d'adduction d'eau ni une installation électrique pour la régénération de l'eau de la piscine.
1973 (1)	Lancement des travaux d'agrandissement de l'aéroport d'AGADES	400 mil.	à rechercher	
(2)	Mise en place d'un parc de véhicules tous terrains	suivant nombre de vehicules	privé	

TABLEAU II (suite)

T. 11

Année	NATURE DU PROJET	COUT	FINANCEMENT	OBSERVATIONS
1973(suite)	(3) Amélioration de la piste AGADES- TIMIA	-	-	
	(4) Réalisation du campement de TIMIA	2 995.000	HOTAFRIC ?	
1974	(1) Amélioration de la piste TIMIA- IFEROUANE	-	-	-
	(2) Construction de l'hôtel d'AGADES	35 mil.	HOTAFRIC ?	Ne sont pas compris les équipements hôteliers, mobiliers, et la piscine.

TABLEAU III : AUTRES OBJECTIFS

ANNEE	NATURE DU PROJET	COUT	FINANCEMENT	OBSERVATIONS
1970	(1) Réaménagement de l'hotel RIVOLI	7,6 millions	Privé + BDRN	Modernisation et embelissement des installations: meubles, literies, terrasses etc...
	(2) Création de la Société AIR TRANSIMAGE ; investissements prévus	- 162.000.000	- Privé	Cette société a pour but de promouvoir le tourisme au Niger, en créant un réseau d'hôtel, de transports fluviaux aériens et automobiles. Il n'est pas possible de préciser la date à laquelle ces investissement seront réalisés. Elle dépend de la décision du gouvernement, d'accorder ou de ne pas accorder le bénéfice du Code des Investissement. Seuls ont été réalisés les investissements correspondant à l'achat de 2 Land Rover et d'un avion .
1971	(1) Etude des extensions hôtolières de Niamey	-	Privé	Le nombre de chambres actuellement disponibles est relativement limité : Grand Hôtel ..... 43 Hôtel du Sahel ..... 33 Hôtel du Terminus..... 18 Hôtel du Rivoli..... 24 Auberge des Rôniers.... 20 138

TABLEAU III (suite)

Année	Nature du projet	Coût	Financement	OBSERVATIONS
1971 (suite)	(2) Extension de l'auberge des "PIONNIERS"	-	Privé BDRN = 14 mil.	- Construction de plusieurs bungalows - Equipement - Achat de véhicules
	(3) Formation du personnel hôtelier dans le cadre du Conseil de l'Entente	-	BIT	Quatre experts seront chargés de former quatre ressortissants de chacun des pays membres du Conseil ; l'enseignement se fera sous forme de stage pendant 30 mois
	(4) Démarrage de la construction d'une école hôtelière à OUAGADOUGOU	-	BIT + participation des Etats membres du Conseil	Cela fait suite à une decision prise à Lomé le 27 juillet 70 de promouvoir la formation hotelière à travers l'Afrique . Il a donc été décidé de créer 3 centres - 1 à Ouagadougou dans le cadre du Conseil - 1 à Douala pour l'Afrique Centrale - 1 à Dakar dans le cadre des pays membres de l'OERS.
1972	) Recherche du financement pour l'extension de la capacité hôtelière de Niamey	-	Privé	Il s'agit de la construction de 45 chambres en annexe d'un des hôtels existant.
1973	(1) Achèvement des travaux de construction de l'école hôtelière de OUAGADOUGOU	-	-	Les élèves formés retourneront dans leur pays d'origine en tant que formateur . Les experts deviendront professeurs à l'école de OUAGADOUGOU (cf ci dessus l'année 1971 : (3))

TABLEAU III (Fin)

Année	Nature du Projet	Coût	Financement	OBSERVATIONS
1973 (suite)	(2) Réalisation des extensions hôtelières de Niamey	-	Privé	
non précisé	Construction d'un hôtel de classe internationale à Niamey	soit 1,4 milliard soit 800 millions	Privé + participation de l'Etat du Niger	Deux propositions sont actuellement à l'étude : - l'une émanant de Hyatt INTERNATIONAL CORPORATION INVESTMENT ; coût 1,4 milliard , 200 chambres - L'autre émanant de la firme VOYER ; coût 800 millions, 150 chambres Ces projets sont en concurences et un seul d'entre eux sera exécuté.

En ce qui concerne le financement de tous ces projets, les études poursuivies et les renseignements disponibles ne permettent pas de chiffrer de façon précise les investissements et les sources de financement à prevoir au cours de chacune des années de la période.

Il sera donc nécessaire d'avoir recours aussi largement que possible aux initiatives privées et aux services de financement spécialisés tels que SORENTENTE ou HOTAFRIC pour permettre d'assurer :

- la prise en charge de la gestion du plus grand nombre possible de campements ;
- la realisation des capacités hôtelières complémentaires ;
- l'exploitation des activités induites par le tourisme (location de véhicules, artisanat...

En ce qui concerne le secteur public un renforcement des moyens de l'Office National du Tourisme apparait nécessaire pour faire face au programme de formation de personnel touristique et hôtelier . Le montant de la subvention budgetaire devait augmenter de 2 000 000 en 1971 (12 500 000 frs au lieu de 10 500 000) et passer à 16 000 000 Frs en 1973 ou 1974.

CHAPITRE IV :

SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE ET INDUSTRIES

Page

SECTION I : RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES 1965-74 1

SECTION II : LE PLAN QUADRIENNAL 1965-1968 et l'ANNEE 1969 2

§ 21 - Les prévisions 2

§ 22 - Les réalisations 6

SECTION III : AJUSTEMENT DES PERSPECTIVES DECENNALES 11

§ 31 - Définition des principes d'action dans le secteur d'économie mixte 11

- 310 Principes généraux 11
- 311 Les difficultés rencontrées 12
- 312 Ajustement des options 12

§ 32 - Définition des principes d'action dans le secteur privé 13

- 320 Principes généraux 13
- 321 Mesures d'encouragement 14
- 322 Critères de selection des entreprises prioritaires 16
- 323 Conclusion 21

SECTION IV : PROGRAMMATION 1970 - 1974 22

§ 41 - Projets ayant obtenu le Code des Investissements 23

§ 42 - Projets faisant l'objet d'études pour l'obtention du code des Investissements 23

§ 43 - Autres investissements 26

- 430 Le riz 26
- 431 Le sucre 26
- 432 Le mil 27
- 433 Les oignons 27
- 434 Les Couvertures 28
- 435 Le Domaine Industriel 28
- 436 Divers 29

SECTION I INTRODUCTION :

RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES EN MATIERE INDUSTRIELLE 1965 - 1974

Les perspectives décennales donnent les grandes lignes des investissements à prévoir dans le secteur industriel. L'industrialisation du pays constitue en effet pour le Niger, le moyen à long terme de résoudre ses propres problèmes et d'élever le niveau de vie des masses à condition que ces industries soient orientées vers l'accroissement de la productivité. Cette priorité est d'autant plus évidente que les industries qui y participent sont celles qui sont susceptibles de fournir à d'autres secteurs industriels leur capital technique.

Les objectifs propres au Niger au cours de la décennie sont donc fonctionsde la réalisation à long terme de ce processus d'industrialisation. Il s'agit en effet soit d'augmenter la productivité de l'agriculture et de l'élevage par des industries situées en amont, soit de valoriser cette production par des industries situées en aval. Accessoirement, telles qu'envisagées en 1965, les perspectives décennales préconisent la construction d'unités de montage de biens de consommation valorisant les importations du Niger.

Pour cela il est indispensable que les capitaux privés participent au développement industriel du pays.

Selon les perspectives décennales, le code des investissement sera donc appliqué pour toute activité conforme aux objectifs, mais de préférence lorsqu'est donnée la garantie qu'une partie des bénéfices sera réinvestie sur place. Dans le même but , le gouvernement offrira aux investisseurs du secteur privé sa participation dans des conditions acceptables pour tous. Dans le secteur des industries de base, essentiel au développement économique et social, l'Etat sera majoritaire. Par contre il apportera son soutien au secteur privé pour la création des industries de transformation.

Parallèlement aux réalisations industrielles, une place importante sera réservée à la recherche technologique afin de déterminer les transformations qu'il serait possible de faire subir industriellement aux ressources minières éventuelles mais dès maintenant végétales et animales.

.../...

SECTION II

LE PLAN QUADRIENNAL 1965 - 1968 ET L'ANNEE 1969

§ 21 - Les prévisions du plan 1965-1968 et l'année 1969

Conformément aux orientations définies dans les perspectives décennales, le plan quadriennal 1965 - 1968 prévoyait de porter ses efforts sur :

- le développement des industries des matériaux de construction qui diminuent le coût de la constitution du capital immobilier ;

- le développement des industries en amont de l'agriculture et de l'élevage qui conditionnent leur équipement ;

- le développement des industries en aval de l'agriculture et de l'élevage qui leur assurent des débouchés stables ;

- le développement des industries diverses qui permettent de s'affranchir de l'importation pour la satisfaction des besoins en biens de consomation.

Les prévisions du plan 1965 - 1968 ont été les suivantes :

.../...

TABLEAU I : SYNTHESE DES PROJETS DU PLAN QUADRIENNAL 1965 - 1968

Millions de FRS CFA

	Localisation probable	Année de construction	Origine du financement	Répartition des Investissements			Total des investissements en M. CFA	Chiffre d'affaire	Capacité de production	Emploi Total	Valeur ajoutée
				Génie Civil	Equipements	Divers					
INDUSTRIES DE BASE											
Cimenterie	Malbaza	1965	FAC + CN(1)	411	644	605	1.600	720	45.000T	200à250	378
Briqueterie	Niamey	1965	BDRN	37	31	15	83	60	14.000T	41	24
Panneaux de particules	Niamey	1967		30	120		150	55	50 000m2	26	30
Carreaux de ciment	Niamey	1965	PRIVE	3	9		12	44		34	15,4
INDUSTRIES EN AMONT											
Matériel agricole	Niamey	1965	BDRN	22	17	5	44	70	(2)	80	21
Aliment bétail	Niamey	1966	(3)CMCF+CN	10	2		12	3,5	2T/j	10	2
Engrais compost	Niamey	1968		17	30	2	49	16,4	30m3/j	8	12
INDUSTRIES DIVERSES											
Imprimerie	Niamey	1965	PRIVE	35	38	7	80	32,7		12	26
Piles électriques	Niamey	1966		4	10	2	16	20	1000000	12	8,7
Rechapage des pneux	Niamey	1966	SNTN	9	7	1	17	40	4000	8	16
Savonnerie	Niamey	1965	BDRN + PRIVE	30	35	10	75	100	1200T	20	35

TABLEAU I : SYNTHESES DES PROJETS DU PLAN QUADRIENNAL 1965 - 1968

(Suite)

INDUSTRIES EN AVAL											
Egrenage coton	Madaoua	1965	CFDT	40	50	-	90	470	10000 T	P.M	200
Décorticage arachides	Dosso	1965	SONARA	4	8		12		6000 T	20	
	Malbaza	1966	SONARA	4	9		13		8000 T	20	
Huileries d'arachide	Maradi	1965	SICONI-GER	45	55		100	250	5000 T	30	125
	Matameye	1967	SHN				200	400		50	
Huilerie de coton	Matameye	1967		32	60		92	94	6000 T	36	55
Arachides de confiserie	"	1967	SHN				30			50	
Complexe textile	Maradi	1968	OI(4) + PRIVE	750	450	550	2700	600	1300 T	850	350
Sacherie	Konni	1967	BDRN + FED	75	245	67	387	211	2000000 sacs	235	71(5)
Abattoir	Niamey	1965	FAC	50	100	7	157		4000 T	P.M	
Tannerie peaux	Maradi	1966	BDRN+RFA	60	67	10	137	125	(6)	45	30
Conserverie	Galmi	1967	CN+FED	37	60	19	116	125	(7)	67	41
Brasserie	Niamey	1966	PRIVE	100	150	50	300	75	15000hl	40	30
Laiterie	Niamey	1966	UNICEF+ PRIVE	10	28	2	40	73	40001/j	20	40
Farine de Mil	Zinder	1967	BDRN + FED	20	40		60	125	25000 T	30	25
TOTAL							6572			1994	1531,1

(1) Capitaux Nigériens
(2) Capacité de production : 11.000 unités de mobilier métallique et 2.700 de matériel agricole
(3) Campagne mondiale contre la faim
(4) Organismes Internationaux
(5) 125,3 Millions dans le cas ou les sacs sont fabriqués à partir du jute importé ;
13,5 millions s'il sont fabriqués avec du dah local
(6) 300.000 peaux de chèvres ; 100.000 peaux de moutons
(7) 400 T de tomate 300 T de viande

Sac
Abe
Tar
Cor
Bre
Lai
Far

TABLEAU II : PREVISIONS DES INVESTISSEMENTS
PAR ANNEE AU COURS DU PLAN 1965 - 1968

en millions de Frs CFA

PROJETS	1965	1966	1967	1968
Industries de base				
Cimenterie	1.600			
Briqueterie	83			
Panneaux de particules			150	
Carreaux de ciment	12			
Industries en amont de l'agriculture				
Matériel agricole	44			
Aliment pour le bétail		12		
Engrais ; compost				49
Industries diverses				
Imprimerie	80			
Piles électriques		16		
Rechapages des pneux		17		
Savonnerie	75			
Industries en aval de l'agriculture				
Egrenage coton	90			
Décorticage arachides	12	13		
Huilerie d'arachides	100		200	
Huilerie de coton			92	
Arachide de confiserie			30	
Complexe textile				2700
Sacherie			387	
Abattoir	157			
Tannerie de peaux		137		
Conserverie			116	
Brasserie		300		
Laiterie		40		
Farine de mil			60	
TOTAL	2.253	535	1.035	2749

§ 22 TABLEAU III : REALISATIONS DU PLAN QUADRIENNAL 1965-1968 ET L'ANNEE 1969

en millions CFA

Industries Réalisées	Localisation	Nom de l'Entreprise	Année de démarrage	Origine du Financement	Financement			
					Capital Social	Long terme	Moyen terme	Court Terme
Industries de base								
- Cimenterie	Malbaza	SNC	1966	FAC	650	200	300	463
- Briqueterie	Niamey	SONICERAM	1966	BDRN	35	49	-	16
-Carrelage	Niamey	SONICAR	1966	PRIVE	7,5	5	2	5,5
Industries de transformation								
- Egrenage du coton	Madaoua	CFDT	1967	Autofinanc + FAC	-	-	-	-
- Décorticage arachide	Dosso	SONARA	1965	Autofinanc	-	-	-	-
" "	Malbaza	SONARA	1966	"	-	-	-	-
- Complexe textile	Niamey	NITEX	1969	Privé/BDRN	725	708	650	50
- Abattoir Frigorifique	Niamey	ABATTOIR	1967	Niger + FAC				
- Tannerie	Zinder	POYET	1968	Privé	-	-	-	-
- Brasserie	NIAMEY	BRANIGER	1969	Privé BDRN	150	-	150	16,2
- Boissons Gazeuses	Zinder	SODENI	1968	Privé	36	-	10	-
- Laiterie	Niamey	-	1969	-				
- Minoterie de Mil	Zinder	SOTRAMIL	1967	FSNU/FED/ NIGER	60	-	-	-
- Minoterie de blé	Niamey	SOMINI	1966	Privé	4	-	9,4	19,4
Industries diverses								
- Matière plastique	Niamey	SONIPLA	1969	Privé	-	25	-	17,1
- Savonnerie ; Poudres détergentes	Niamey	SPCN	1967	Privé/BDRN	30	40	Auto-financ	17
- Peinture	Niamey	NIGER-PEINTURE	1969	Privé	18	-	-	2,7
- Allumettes	Maradi	SONIPAL	1969	BDRN/AID Privé	21	30	7	23
- Mobilier métallique	Niamey	SONIFAME	1966	BDRN	49	-	17,5	6,3

TABLEAU III

§ 22 (suite)

Industries Réalisées	Génie Civil	Equipement	Divers	Total effectivement réalisé au cours de la période 1965-69	Total des investissements	Chiffre d'Affaire	Capacité de production
Industries de base							
- Cimenterie	394	900	319	1.613	1.613	332	31.000 T
- Briqueterie	37	32	31	100	100	26,8	14.250 T
- Carrelage	8	9	3	20	20	43,6	20.000m2
Industries de transformation							
- Egrenage du coton	35	37	18	90	90		12.500 T
- Décorticage arachide	-	-	-	30	30	8	25.000 T
" "	-	-	-	15	15		12.000 T
- Complexe Textile	580,7	1.328,8	223,5	-	2.133	924	1.520 T
- Abattoir Frigorifique	102	94	31	227	227	35,5	28.500 T
- Tannerie	9,8	8	6,2	24	24	27,2	110.000peau
- Brasserie	80, 5	193,2	45,2	-	316	145	25.000hl
- Boissons gazeuses	16	25	5	46	46	22,5	9.000bout
- Laiterie				60	60	44	5000l/jou
- Minoterie de Mil				60	60	8	2.500 T
- Minoterie de blé	13,6	18,6	0,6	38,2	38,2	0	1.200 T
Industries diverses							
- Matière plastique	7,2	9,3	25,6	42,1	42,1	90,7	500.000paire
- Savonnerie ; Poudres Détergentes	26,4	47,1	13,5	-	87		240 T
- Peinture	5,7	7	8	20,7	20,7	18,3	240 T
- Allumettes	9,5	46,4	25,1	81	81	73,3	28900000boit
- Mobilier Métallique	39,8	18,4	14,6	72,8	72,8	65	11452pièces
				2.539,8	5076		

(suite)

Industries Réalisées	Production effective	Emplois		Valeur ajoutée	Balance fiscale
		Cadres	Manoeuvres		
Industries de base					
- Cimenterie	25.000 T	11	180	-	-
- Briqueterie	6.000 T	2	55	+ 6,2	+ 2,5
- Carrelage	20000m2 carrelage	1	33	+ 7,6	- 2
Industries de transformation					
- Egrenage du coton	5.800 T	3	120	-	-
- Décorticage arachide	12.000 T	{	(23 Fixes	-	-
" "	4.000 T	{ 2	(370 Saison	-	-
- Complexe Textile	1.500 T	20	700	+ 260	- 145
- Abattoir Frigorifique	23.739 T	2	61	-	-
- Tannerie	110.000peaux		12	-	-
- Brasserie	12.000 hl	7	45	+ 128	+ 7,3
- Boissons gazeuses	2.500 hl	1	20	+ 17,8	+ 3,5
- Laiterie	2.700l/j	1	20	-	-
- Minoterie de Mil	1.800 T	2	25	+ 1	-
- Minoterie de blé	N'a jamais fonctionnée	0	0	+ 12 si elle avait fonctionné	-
Industries diverses					
- Matière plastique	-	2	40	+ 2,2	- 13,5
- Savonnerie ; Poudres detergentes	1.800 T	1	23	+ 44,2	- 29,7
- Peinture	88 T	1	17	+ 1,7	- 9,2
- Allumettes	28.900 pochettes	2	37	+ 11,2	+ 9,9
- Mobilier Métallique	-	4	45	+ 17,1	+ 9
		62	1.826	621,1	- 167,2

TABLEAU IV : INVESTISSEMENTS EFFECTIVEMENT REALISES PAR ANNEE (En millions de Frs CFA)

REALISATIONS	1965	1966	1967	1968	1969
Industries de base					
- Cimenterie		1.613			
- Briqueterie		100			
- Carrellage		20			
Industries de transformation					
- Egrenage coton			90		
- Décorticage arachide	30				
" "		15			
- Complexe textile					2.133
- Abattoir Frigorifique			227		
- Tannerie				24	
- Brasserie					316,2
- Boissons gazeuses				46	
- Laiterie					60
- Minoterie de mil			60		
- Minoterie de blé		38,2			
Industries diverses					
- Matières Plastiques					42,1
- Savonnerie + Poudres			87		
- Peinture					20,7
- Allumettes					81
- Mobilier Métallique		72,8			
TOTAL	30	1859	464	70	2653

La comparaison des tableaux I et III permet de comparer les différences entre les prévisions et les réalisations du plan quadriennal 1965 - 1968.

En effet plusieurs projets prévus dans le plan n'ont pas été réalisés au cours de la période.

C'est le cas par exemple des industries suivantes :

- Panneaux de particules
- Aliment pour le bétail
- Engrais compost
- Piles électriques
- Rechapage des pneux
- Huilerie de coton
- Arachide de confiserie
- Sacherie
- Conserveries diverses

Cela est dû principalement au fait que les études poursuivies sur certains de ces projets n'ont pas prouvé leur rentabilité économique ou financière ; d'autre par il est arrivé également que ces études n'aient pu être poussées jusqu'à leur terme pour des raisons diverses.

Enfin d'autres projets ont vu une modification de leurs objectifs : c'est le cas de la SONIFAME initialement prévue pour être une usine de fabrication de matériel agricole et qui devant l'étroitesse du marché a dû être provisoirement reconvertie. Cette société fabrique maintenant du mobilier métallique.

Certains des projets ci-dessus mentionnés et dont la réalisation n'a pu être accomplie au cours du premier plan quadriennal, feront l'objet d'études au cours du deuxième plan. C'est le cas du :

- compostage des ordures ménagères
- de la sacherie
- de l'arachide de confiserie
- d'une conserverie de viande..

Si ces études s'avèrent positives il n'est pas exclu que ces projets voient le jour avant la fin de la période du plan 1971 - 1974.

Il convient d'ajouter que la comparaison des deux tableaux permet de constater que les investissements effectués sont souvent supérieurs aux prévisions d'investissements. Ceci est essentiellement dû à une sous évaluation du coût d'installation de ces nouvelles industries.

.../...

SECTION III : AJUSTEMENT DES PERSPECTIVES DECENNALES

§ 31 - Définition des principes d'action du Gouvernement dans le secteur d'économie mixte

310.- Principes généraux

L'Etat se réserve la possibilité de créer des entreprises d'économie mixte dans deux cas :

- lorsqu'il estime qu'un secteur donné, de par son importance mérite de rester entièrement sous son contrôle ; dans ce cas, il s'engage à faire connaître suffisamment à l'avance ses intentions ;

- lorsque dans un secteur prioritaire, les conditions de démarrage nécessitent son aide ou lorsque les mesures prises pour encourager le secteur privé à investir, n'ont pas donné de résultats. Ce cas reste pour le moment la règle générale. Ainsi, lorsqu'une affaire est jugée rentable pour l'économie nationale, mais non rentable à court terme pour un promoteur du secteur privé, l'Etat peut estimer nécessaire la création d'une société d'économie mixte. De même peut il avoir recours à cette solution si le marché permet raisonnablement l'introduction d'une nouvelle entreprise dans un secteur donné et que le secteur privé traditionnel veut éviter cette concurrence, que l'Etat juge indispensable pour disposer d'une entreprise témoin.

Une société est considérée comme étant d'économie mixte lorsque l'Etat et ou d'autres sociétés d'économie mixte ou des organismes publics prennent la majorité du capital. La société est alors étroitement controlée par le Gouvernement.

L'Etat recherchant la vérité économique, les entreprises créées dans de telles conditions devront réunir les caractéristiques suivantes :

- L'Entreprise ne sera créée que si le calcul économique démontre sa rentabilité pour l'économie nationale.

- Ses résultats d'exploitation devront couvrir dans un délai jugé raisonnable pour le secteur en question ses charges - la question du profit étant laissée à l'appréciation de l'Etat pour chaque cas particulier.

- Si elle entre en concurrence avec le secteur privé traditionnel, les règles de la concurrence devront être scrupuleusement respectées.

- Au cas où l'Etat estimerait nécessaire de mettre à sa charge des activités insuffisamment rentables, il devra assurer leur équilibre par une subvention spécifique.

.../...

311.- Difficultés rencontrées

Les difficultés auxquelles se heurte le secteur d'économie mixte sont d'une part d'ordre financier d'autre part d'ordre de gestion et de contrôle ;

- il y a eu des difficultés financières importantes dues essentiellement à une insuffisance de capitaux propres et à un manque d'études préalables ;

- d'ordre de contrôle par ce qu'il est indispensable que le Gouvernement puisse définir sa position en tant qu'actionnaire majoritaire et qu'il puisse ainsi la faire connaitre à ses représentants au conseil d'administration. Or la difficulté actuelle réside dans le fait qu'il n'est pas informé ou tardivement informé de l'évolution de chacune des entreprises.

Enfin un troisième type de difficultés provient du fait qu'il peut y avoir confusion entre les objectifs économiques et les objectifs sociaux du secteur d'économie mixte.

Les objectifs sociaux ne peuvent être atteints que par une intervention directe de l'Etat (subvention d'équilibre, d'équipement ou de démarrage) ou par l'utilisation dans ce même but, des profits dégagés à partir d'une entreprise rentable et bénéficiaire.

Or avant d'étudier les possibilités d'utiliser ces profits pour assurer le financement des objectifs sociaux, il est indispensable que soient clairement définis et posés les objectifs économiques.

312.- Ajustement des options

Pour ce plan quadriennal, le Gouvernement a plusieurs objectifs ;

- assainir et rentabiliser les entreprises existantes méritant d'être maintenues ou renforcées;

- aménager des conditions de crédit de la Banque de Développement pour atteindre plus rapidement à l'équilibre souhaité et éviter ainsi le recourt systématique aux avals ;

- inciter les actionnaires du secteur privé à suivre l'Etat dans ses augmentations de capital ;

.../...

- obtenir l'intervention de la BDRN par l'octroi de crédits sélectifs de tous genres.

Pour cela, le Gouvernement a mis en place une structure qui s'efforce de combiner la nécessaire liberté d'action d'une entreprise classique avec le contrôle indispensable qu'il doit exercer sur le secteur d'économie mixte. C'est l'objet du décret 67-078 du 12 Juin 1967 créant et organisant le Comité Interministériel de Tutelle et définissant le rôle des Commissaires du Gouvernement. Cette structure devrait permettre un exercice coordonné et rationnel de la tutelle, l'orientation effective du secteur d'économie mixte, à la condition que les options définies soient scrupuleusement appliquées. Elle permettra au Gouvernement d'être très rapidement informé de l'évolution de chacune des entreprises.

Il sera cependant nécessaire que le Secrétariat de ce Comité soit suffisamment étoffé et qu'il se consacre uniquement à cette tâche : il aura tout particulièrement une très grande responsabilité dans l'application des options présentées ici.

§ 32 - Définitions des principes d'action du Gouvernement dans le secteur industriel privé

320.- Principes généraux

Dans le processus d'industrialisation du Niger, le secteur privé prend une part de plus en plus importante. Conscient de cette évolution qui favorise aussi bien le développemen économique que la promotion sociale des salariés nigériens le Gouvernement souhaite une plus grande coopération avec le secteu privé. Pour cela il est décidé à apporter son aide aussi bien par accord d'avantages fiscaux lors d'investissements industriel privés (code des investissements) qu'en tenant à la disposition du secteur privé tous les renseignements concernant le développement d'une activité économique régulière. La planification permet en effet de connaître les prévisions d'investissements, les orientations économiques et les prévisions de dépenses qu'envisagent les autorités nigériennes.

En contrepartie, le Gouvernement souhaite et attend du secteur privé une franche collaboration qui lui permettrait une meilleure et plus fructueuse programmation des investissements industriels privés ou publics.

.../...

Les principes généraux restent semblables aux principes qui ont présidé à l'élaboration du plan 1965 - 1968. En effet, le Niger entend poursuivre ses efforts vers :

- les industries des matériaux de construction ;
- les industries valorisant les matières premières locales :
  - . en amont de l'agriculture et de l'élevage
  - . en aval " " " " "
- les industries se substituant aux importations pour la satisfaction des besoins en biens de consommation.

La majorité des projets industriels du plan 1965-1968 se situaient en aval de l'agriculture. Seule la cimenterie se situait assez loin en amont dans le cycle industriel et avait de ce fait un caractère nettement prioritaire. L'un des premiers soucis du gouvernement est donc de combler cet écart et de favoriser ainsi les échanges inter-industriels.

321.- Mesure d'encouragement au secteur privé

L'Etat dispose d'une batterie de moyens assez large pour encourager les capitaux privés nationaux et étrangers à s'investir dans des domaines considérés comme prioritaires.

321.1 - Le code des investissements

Créé en 1961, puis remanié et modifié par la loi portant Code des Investissements promulguée en Juillet 1968, le Code des Investissements accorde aux nouvelles entreprises un certain nombre d'avantages fiscaux et douaniers selon 3 régimes différents.

TABLEAU V LES DIFFERENTS REGIMES DU CODE DES INVESTISSEMENTS

Observations	Régime de droit commun	Régime d'agrément	Régime conventionnel
Conditions requises pour en bénéficier	Investissements ≥ 10 millions CFA Emplois ≥ 10 salariés	Entreprise non commerciale Cf : Art 5 de la loi 68-24 du 31-7-1968	Investissements ≥ 500 millions CFA Emplois ≥ 500 salariés Valeur ajoutée ≥ 500 millions CFA
Durée d'application	Cinq ans	Trois ans au moins Dix ans au plus	Dix ans au moins Vingt ans au plus
Avantages accordés	Exonération : des droits de patente, de la contribution foncière, de l'impot sur les BIC	Exonération totale de : - impot sur BIC - contribution de patente - contribution foncière - redevance foncière ou minière - taxe de consommation - taxe des biens de main morte - droits à l'importation des matériaux matériels etc... Cf alinéa C Art 18 de la loi 68-24 du 31/7/68 Réduction allant de 50 % à l'exonération totale de - droits à l'exportation : . des produits finis exportés . des " semi finis " Réduction ne pouvant être inférieure au tiers du	Les augmentations fiscales ne peuvent être appliquées alors que les allègements (peuvent l'être idem idem Réduction pouvant être inférieure au tiers du taux normal de la taxe

321 - 2 Aval du Gouvernement

Le Gouvernement peut accorder des avals à des investisseurs privés, mais uniquement dans le cas ou ils sont indispensables pour obtenir de l'étranger des prêts ou des crédits fournisseurs.

321 - 3 Subvention

L'Etat peut subventionner partiellement les investissements (notamment grâce à l'aide publique extérieure) s'il s'avère que leur coût est trop élevé pour rentabiliser l'entreprise, mais à la condition expresse que le calcul économique démontre que l'opération est rentable pour l'ensemble de l'économie (canne à sucre par exemple).

321 - 4 Participation au capital

L'Etat peut participer comme actionnaire minoritaire au capital, en cas d'insuffisance de celui ci ou lorsque son arbitrage est nécessaire entre deux groupes de participants. Ceci doit cependant rester exceptionnel car compléter un financement insuffisant est le rôle de la B D R N et non celui de l'Etat.

321 - 5 Protection douanière

L'Etat peut accorder des protections douanières dans la mesure ou le calcul économique démontre que l'opération reste rentable pour l'ensemble de l'économie.

321 - 6 Conclusion

Sauf dans le cas où une entreprise d'économie mixte aura été créée pour contrôler un secteur précis de l'économie, le secteur privé pourra être appelé à prendre la relève de l'Etat moyennant un juste dédommagement. Mais la collaboration entre les capitaux privés et publics ne devra pas se borner à cette possibilité. Etant donné les options exprimées précédement il est attendu du secteur privé qu'il collabore activement au maintien et aux quelques extensions du secteur semi-public dont le rôle est principalement de faciliter la création d'activités indispensables mais non encore réalisables sans l'initiative de l'Etat.

322 Critères de sélection des entreprises prioritaires
Méthode d'analyse des projets

Les critères qui guident l'administration pour l'appréciation de la rentabilité d'un projet sont de deux sortes :

- rentabilité pour le promoteur
- avantages pour la nation

../..

322 - 1 Rentabilité pour le promoteur

- Confrontation du marché et de la production

Tant qu'une étude de marché n'a pas démontré que la demande est suffisante pour justifier la création d'une unité de production moderne atteignant le seuil de rentabilité un projet ne saurait être encouragée.

- Examen du montant des investissements

Pour bénéficier des différents avantages accordés par l'Etat le projet doit revêtir une certaine importance ; le montant total des investissements doit être nécessairement supérieur à 10 Millions de francs CFA.

- Examen du financement des investissements

Le capital social doit en principe financer au moins le tiers de l'investissement total, mais l'Etat peut être appelé à participer comme actionnaire minoritaire en cas d'insuffisance des capitaux propres, ou lorsque son arbitrage est nécessaire comme cela a déja été précisé.

- Examen du compte d'exploitation prévisionnel

Dès les premières années d'exploitation (au plus tard dans les trois ans suivant sa création), l'entreprise doit se révéler rentable et dégager des bénéfices sociaux en rapport avec son volume d'activité (chiffre d'affaire) et le montant des capitaux propres qui ont été engagés.

Il est absolument exclu qu'une entreprise soit chroniquement déficitaire et bénéficie continuellement de subventions d'équilibre; ces dernières peuvent s'avérer nécessaires lors du démarrage (usine expérimentale, par exemple), mais le compte d'exploitation prévisionnel doit faire apparaître une rentabilité normale dans un délai jugé raisonnable pour le secteur considéré.

Lorsqu'une entreprise nouvelle produit des biens substituables aux importations, il lui est généralement demandé de baisser ses prix de ventes de telle sorte que le consommateur puisse bénéficier de cette récente implantation.

- Calcul des ratios

Trois ratios de rentabilité sont utilisés pour la sélection des projets :

../..

* Productivité du chiffre d'affaire = $\frac{\text{bénéfice net}}{\text{chiffre d'affaire (hors taxe)}}$

qui permet de juger en première approximation de la rentabilité d'une firme (marge bénéficiaire)

* Productivité des capitaux propres =

$$\frac{\text{Cash flow net (bénéfices + provisions + amortissements)}}{\text{Capitaux propres}}$$

* Rentabilité économique = $\frac{\text{Bénéfices + frais financiers (intérêts)}}{\text{Capitaux permanents}}$

322 - 2 Avantages pour la Nation

Quatre critères sont retenus

- :Emplois : nombre d'emplois créés (dix au minimum)
  formation du personnel
  masse de salaire distribuée

- :Incidences sur les finances publiques:

A - Balance Douanière

au débit :

1 - pertes sur les droits d'entrée que payent les produits actuellement importés et qui seront produits sur place par l'entreprise.

2 - manque à gagner prévisible sur les droits d'entrée de ces mêmes produits compte tenu de l'évolution de la demande.

3 - pertes sur les droits de sortie des produits locaux actuellement exportés et qui seront valorisés sur place.

4 - manque à gagner prévisible sur les droits de sortie de ces mêmes produits compte tenu des prévisions d'exportations.

au crédit :

1 - recettes nouvelles résultant d'une augmentation éventuelle des droits d'entrée destinée à protéger la production de l'entreprise.

../..

2 - recettes nouvelles provenant des droits d'entrée sur les matières premières et matières consommables utilisées par l'entreprise (y compris fuel et électricité).

3 - droits de sortie payés par l'entreprise sur les produits qu'elle exporte.

4 - recettes nouvelles résultant de l'augmentation de la consommation de produits importés.

Cette balance douanière est généralement négative, et son solde doit être équilibré par celui de la balance fiscale.

B - Balance fiscale

1 - fiscalité directement payée par l'entreprise (patente, droits d'enregistrement, taxe sur le chiffre d'affaire, impôts sur les bénéfices, taxe d'apprentissage, contribution foncière, taxe sur les prestations de service...).

2 - fiscalité pesant sur les sommes que l'entreprise distribue (salaires et dividendes).

impôts directs et IRVM

incidence de l'impôt indirect

impôts sur les assurances

impôts sur les carburants

- Valeur ajoutée à l'économie nationale:

Il faut que la valeur ajoutée locale s'accroisse (mais sans augmentation des prix), compte tenu des effets négatifs entrainés par la disparition ou la diminution des importations de produits "substitués", sur les recettes fiscales et sur cette valeur ajoutée.

Les éléments pris en compte dans le calcul de la valeur ajoutée sont les suivants

- frais de personnel (salaires + charges)
- amortissements
- frais financiers
- bénéfice distribué ou mis en réserve
- impôts indirects (taxe sur le chiffre d'affaire)

../..

L'intégralité de cette valeur ajoutée ne reste pas dans le pays, une certaine part est souvent immédiatement exportée ne serait-ce que lors du renouvellement des machines.

On considère, en général, que sont exportés :

. 80 % des amortissements

. 50 % des salaires des expatriés travaillant dans l'entreprise

. la part de bénéfice proportionnelle à la part du capital social detenue par des étrangers

. les intérêts correspondants aux prêts extérieurs

En les retranchant de la valeur ajoutée par l'entreprise (calcul précédent), on obtient la valeur ajoutée locale restant dans le pays.

En y retranchant la perte fiscale (si elle existe) il reste la valeur ajoutée nette à l'économie nationale.

Divers ratios interviennent alors tels que :

valeur ajoutée / nombre d'emplois

valeur ajoutée / investissements

- Influence sur la balance des paiements :

L'implantation d'une industrie doit également entrainer une économie en devises pour le pays, ou tout au moins une balance des paiements équilibrée pour l'opération considérée ; elle est calculée à deux périodes :

A durant la période d'investissement

Deux balances sont calculées, celle des opérations sur biens et services (montant des importations nécessaires à la création de l'entreprise et concernant les éléments suivants : bâtiments, matériels, frêt, assurance, engineering, frais de constitution, fonds de roulement), et des opérations en capital (montant de l'apport de capitaux extérieurs).

Leur solde doit si possible être positif ou nul.

B durant la période d'exploitation

* balance des opérations sur biens et services

a) Charges : elles sont représentées par le montant des importations de matières premières, fournitures, énergie, transport, pièces détachées, assurance, etc. ainsi que l'inci-

../..

dence de la distribution des salaires sur l'accroissement de la consommation des biens importés (13 % des salaires nigériens, 16 % des salaires des expatriés).

b) Produits : ils sont représentés par la valeur CAF frontière de la production de l'usine. Cette valeur est théorique si la production n'est pas exportée.

* balance des opérations en capital

a) Charges : elles sont représentées par la part des salaires des expatriés qui est envoyée à l'étranger plus le montant des remboursements et des intérêts concernant des prêts consentis par l'extérieur (crédit fournisseur, prêt à long terme...)

On y ajoute également la part du cash flow qui est expatriée (bénéfice stricto sensu + montant des amortissements)

b) Produits : ils sont dans la plus part des cas inexistants. Il s'agit des redevances de licences concédées par la firme à l'étranger, des subventions reçues de l'extérieur etc.

Le solde positif de la balance des opérations sur biens et services doit être supérieur au solde (négatif) de la balance des opérations en capital.

323 - Conclusion

L'augmentation constante du nombre d'entreprises bénéficiant du Code des Investissements est un élément positif qui ne saurait être sous-estimé.

Bien que le développement industriel soit encore largement tributaire de l'augmentation des revenus agricoles, les mesures d'encouragement au secteur privé favorisent l'implantation d'industries aussi diverses que celles valorisant les matières premières ou celles se substituant aux importations.

../..

SECTION IV PROGRAMMATION 1970 - 1974

§ 41 et 42 Projets ayant obtenu ou devant obtenir le Code des Investissements

Le tableau suivant résume les projets industriels en cours de réalisation ou envisagés pour la période 1970 - 1974 ayant fait ou devant faire l'objet d'une étude en vue de leur agrément par la commission des investissements.

TABLEAU VI
SYNTHESE des PROJETS du PLAN QUADRIENNAL AYANT ou DEVANT FAIRE L'OBJET d'UNE ETUDE PAR LA COMMISSION des INVESTISSEMENTS

Industries en projet	Localisation probable	Nom de l'Entreprise	Année probable de démarrage	Origine du Financement	Financement millions CFA			
					Capital social	Long. terme	Moyen terme	Court terme
Projets bénéficiant du Code des Investissements								
Industries Alimentaires								
Huileries	Magaria	SEPANI	1971	Allemagne 2/3 Niger (1/3 par FED)	300	300	303	300
	Maradi	SICONIGER	1971	Autofinancement Niger (1/3 du Social)	250	250	264	300
Tanneries	Zinder	POYET	1970	Autofinancement	16,8			8,1
	Maradi	SONITAN	1970	Autofinancement +BDRN	40	18	17,5	34,5
	Niamey	VAN-HOYE	1972	BDRN+ +USA	-	-	-	-
Confiserie	Niamey	Entreprise Nigérienne de confiserie	1971	Autofinancement +BDRN	20	4	4,1	
Industries diverses								
Routes, tréfilés rences	Niamey	SONIFAME	1971	Autofinancement + BDRN	7	20	8	7,1
Articles galvanisés	Niamey	DANSSOUSSOU	1971	Autofinancement +BDRN	8		5	5,2
Projets ayant fait l'objet d'une demande du Code des Investissements								
Industries en amont de l'agriculture								
Egrenage coton	SAGA-GAYA	CFDT	1970	Autofinance+	-	-	-	-
Fabrique de cigarettes	Niamey	-	1972	ment -	90	-	60	100
Sacherie		-	-	-	120	95	180	50
Industries diverses								
céramique	Niamey	-	1973	Corée Sud + Niger	Corée du Sud		127,8	Niger 51,3
gaz industriel, oxygène, acétylène	Niamey	SOGANI	1971		40	40	-	-

TABLEAU VI (suite)

SYNTHESE des PROJETS DU PLAN QUADRIENNAL AYANT ou DEVANT FAIRE L'OBJET d'UNE ETUDE PAR LA COMMISSION des INVESTISSEMENTS

	Répartition des Investissements			Total des Investissements	Chiffre d'affaire	Capacité de production	Production prévue
	Génie Civil	Equipement	Divers				
Projets bénéficiant du Code des Investissements :							
Industries Alimentaires							
- Huileries						Trituration de 45 000 T	Tourteaux 21 400 T
	197,5	664,5	361	1 203	2 401		Huile 18 200T
	250	459	355	1 064		Trituration de 45 000 T	Tourteaux 24 000 T
							Huile 20 500T
- Tannerie	8,2	7,6	9,1	24,9	35	130 000 peaux	P. de chèvres 120 000
	33	18,2	19	70,5	100	500 000 peaux	P. de chèvres 400 000
	-	-	-	-	-	-	-
- Confiserie		23,4	4,7	28,1	95,1	350 T Bonbons	335 T
Industries Diverses							
- Routes, tréfilés ronces	10,8	19,3	12	42,1	24,4		Pointes 79,8T Grillage 150 900m 2 Ronces 495 000 m
Articles galvanisés	5,5	6,6	6,1	18,2	20,1	60 000 Articles	Seaux 45 000 paquets 2 000 Arrosoirs 2 500 Bouilloires 10 000
Projets ayant fait l'objet d'une demande du Code des Investissements							
-Industries en amont de l'agriculture							
-Egrenage coton	9,2	4,9	-	14,1	18,8	420 T de graines	Fibres 160 T
-Fabrique de cigarettes	33	107	110	250	327,4	20 M. de paquets	15 M. de paquets
-Sacherie	100	264	81	445	210	2 M. de sacs	1 500 000 sacs
Industries diverses							
- Céramique	29,2	79,4	70,5	179,1	-	-	-
- Gaz industriel oxygène, acétylène	25,4	36,5	11,1	80	39	-	30 000 m3 oxygène 10 000 m3 acétylène
TOTAL			18,1	3 419			

TABLEAU VI (SUITE ET FIN)

SYNTHESE des PROJETS DU PLAN QUADRIENNAL AYANT ou DEVANT FAIRE L'OBJET d'UNE ETUDE PAR LA COMMISSION des INVESTISSEMENTS

Projets bénéficiant du Code des Investissements :	Emplois : Cadres	Emplois : Manoeuvres	Valeur ajoutée : Locale	Valeur ajoutée : générale	Balance fiscale
Industries Alimentaires					
- Huileries	13	108	193	427,5	+ 20,1
	22	152 fixes 115 Saison			
- Tannerie	1	7 O.S.	4	9,4	+ 0,6
	3	30	23,4	39	
	3	-	-	-	-
- Confiserie	1	40	22,2	37	- 8,4
Industries Diverses					
- Routes, tréfilés Ronces	1	3 O.S			
		5 Manoeuvres	6	8,3	- 0,9
Articles galvanisés		16	8,2	8,5	- 8,8
Projets ayant fait l'objet d'une demande du Code des Investissements					
Industrie en amont de l'agriculture					
- Egrenage coton	1	15	7	7	+ 1,2
- Fabrique de cigarettes	5	67	61,9	100,8	+ ?
- Sacherie	4	136	72,7	117,7	+ 9,4
Industries diverses					
- Céramique	10	50	-	-	-
- Gaz industriel oxygène, acétylène	2	12	7,5	14,7	+ 0,3
	66	756	405,9	769,9	+ 13,5

§ 43 Autres investissements prévus ; études en cours

430 Riz

Construite au cours des premières années de la décennie, la rizerie de Tillabéry a été rachetée par le Gouvernement en 1967. Une société anonyme d'économie mixte a alors été créé. Le montant des investissements à la fin de l'année 1968 s'élevait à 114 millions CFA pour une capacité de traitement de 6 000 T de paddy par an. La production en 1969 a été de :

- riz entier 2 100
- Brisure 630

Pour la période à venir, en envisage le doublement de la production en même temps qu'une modernisation progressive des installations. Néanmoins ces problèmes étant en cours d'étude il n'est pas possible pour l'instant de chiffrer le montant des investissements supplémentaires qui seront nécessaires.

431 Sucre

Un complexe sucrier comprenant 2 000 hectares de plantation est envisagé dans la région de Tillabéry pour la période du plan. Des études sont actuellement en cours en vue de déterminer les possibilités dans ce domaine et la rentabilité d'une sucrerie éventuelle de 1 000 T de cannes par jour.

Ces études n'étant pas actuellement assez avancées il n'est pas possible de chiffrer ce projet de façon précise. Néanmoins le programme de réalisation pourrait être le suivant :

- Amènagement en 4 tranches de 500 hectares à partir de 1973 ou 1974
- Construction d'une sucrerie de 1 000 T/jours de cannes
- Construction probable d'une usine de traitement de la mélasse ou d'une distillerie

L'investissement industriel serait de l'ordre de 3,6 milliards de francs CFA non compris l'équipement en engins mécaniques de culture :

- 2 milliards pour la sucrerie
- 200 millions pour l'usine de traitement
- 1 400 millions pour l'amènagement des plantations. Le produit sera destiné d'une part à la consommation locale, d'autre part à l'exportation vers les pays voisins.

../..

Le premier objectif du plan 1970-1974 est donc essentiellement de faire aboutir les études en cours.

La prise de décision sur ce projet se fera si possible au début de l'année 1973.

432 Sotramil

Le projet "Etude de Viabilité sur la transforma industrielle des mils" commencé en Juillet 1969 se pours actuellement. Destiné à déterminer les facteurs économiq et techniques indispensables pour mettre au point et app quer des procédés nouveaux de fabrication et d'utilisati des farines et semoules de mils et, financé conjointement par le Fonds Spécial des Nations Unies et le Gouvernement du Niger, ce projet permettra d'envisager pour la périod du plan la mise en place dans le cadre de la SOTRAMIL à ZINDER d'une chaine de fabrication de pates alimentair biscuits et farines spéciales.

Parallèlement une assistance de 98 000 000 CFA a été accordé par le FED le 18 Juillet 1969 pour la réalisation de :

- 20 silos de brousse mobiles (capacité 20 Tcha
- 1 grand silo adjoint à la minoterie (3 000 T)
- 2 silos moyens pour les sous produits (3 000

433 - Déshydratation des oignons

Des études sont actuellement poursuivies qui permettront de connaître la rentabilité d'une éventuelle usine de déshydration des oignons au Niger et le meilleu lieu d'implantation. Actuellement au stade ou en sont le études, ont a retenu la région de Malbaza comme étant la plus favorable. Il est difficile dès à présent de connaî le montant exact des investissements nécessaires. Néanmo dans une première hypothèse qui retenait une production 766 000 kgs/an d'oignons déshydratés on envisageait un investissement de 131 000 000 F CFA. Seules les conclusi de l'étude permettront des hypothèses plus précises. Il n'est pas exclu que la réalisation effective de l'usine soit supérieure à ces chiffres d'opération.

En cas de succès de l'opération, l'installation vue autorise la déshydratation de différents légumes tel que :

- Tomates
- Poivrons
- Piments
- Haricots etc...

../..

L'objectif du plan 71-74 pour ce qui concerne ce projet est donc de faire aboutir les études en cours afin de prendre une décision au début de 1972, de commencer la culture sur les amènagements existants et d'obtenir le financement de nouveaux amènagements (Galmi notamment)

434 - Fabrique de Couvertures et bauneterie.

Ces projets entrent dans le cadre d'une extension des activités de la Société Nigérienne de Textile. Etant donné que toute extension ou création complémentaire fera l'objet d'un accord entre la Société et le Gouvernement, il n'est pas possible actuellement de définir les investissements qui s'y rapporteront.

435 - Domaine industriel

Dans la zone industrielle de Niamey il a été réservé une surface de huit hectares pour y créer un Domaine Industriel destiné à l'implantation de petites et moyennes industries. Ce projet a pour but d'aider les chefs nigériens des petites entreprises industrielles à promouvoir leur industrie. En outre, conçu pour être réalisé en 2 ans 1/2 il prévoit.

- la viabilisation (eau, électricité, voies d'accès des terrains divisés en parcelles,
- la construction de 6 bâtiments d'usines,
- la construction d'un bâtiment administratif

Le Gouvernement du Niger a demandé, et obtenu l'aide du PNUD pour la réalisation de ce Domaine Industriel. Les estimations de dépenses peuvent donc se ventiler ainsi :

Contribution du PNUD (Fonds Spécial)

- Experts internationaux	24 630 800 CFA
- Bourses d'études	8 340 000 "
- Equipements et fournitures	2 780 000 "
- Divers	1 668 000 "
TOTAL	37 418 800 CFA

Contribution de contrepartie du Gouvernement

- Personnel de direction et d'administration	3 336 000 CFA
- Terrain et infrastructure	12 193 080 CFA
- Bâtiments	12 510 000 CFA
- Dépenses de fonctionnement	4 417 420 CFA
TOTAL	32 456 500

../..

Vers la fin du projet, le Gouvernement, l'ONUDI et le PNUD (Fonds Spécial) effectueront un examen approfondi de l'exécution du projet et décideront s'il y a lieu de donner une assistance supplémentaire.

436 - Projets divers

Une série de projet divers, peuvent enfin voir le jour au cours de la période du plan. L'objectif principal est d'abord d'en mener une étude précise avant de prévoir une mise en oeuvre rationnelle ; il s'agit notamment :

- montage de postes de radio
- usine d'articles galvanisés
- conserverie de viande
  " de tomate
  " de fruit
- etc...

437 - Investissements des entreprises existantes

Les éléments de renseignements actuellement disponibles n'étant pas suffisants pour permettre une étude précise des prévisions d'investissements de chaque entreprise, cette question sera traitée d'une manière globale selon les critères de la comptabilité nationale et sur la base de l'enquête annuelle du Service de la Statistique.

T I T R E I

METHODES DU DEVELOPPEMENT

SOMMAIRE DU CHAPITRE RELATIF A LA PLANIFICATION PERMANENTE ET AUX STRUCTURES

SECTION I - L'EXECUTION DU PLAN 1965 - 1968

Pages 1 à 19

§ 11 - La mise au point d'une programmation permanente

§ 12 - La mise au point des structures

§ 13 - La mise au point d'une procédure simultanée d'exécution et d'élaboration

SECTION II - LES OBJECTIFS ET LES METHODES DE LA PLANIFICATION PERMANENTE

Page 10 à 15

Après avoir élaboré ses perspectives décennales 1965 - 1974 et son premier plan quadriennal 1965 - 1968 selon des méthodes classiques dans les pays africains d'expression française (inventaire des ressources, détermination des besoins, définition des options générales et des priorités, projections de comptabilité nationale, cohérences financière, économiques et humaines), le Niger a été rapidement amené à se doter d'un instrument de planification comportant un certain nombre de particularités, et dont l'aboutissement logique doit être la planification permanente.

Il parait utile de rappeler d'abord comment a été exécuté le plan 1965 - 1968 avant d'indiquer de façon plus doctrinale les grandes lignes de cette planification permanente.

SECTION I

L'EXECUTION DU PLAN 1965-1968

§ 11 - LA MISE AU POINT D'UNE PROGRAMMATION PERMANENTE

Dès la première année, on s'est rendu compte de certaines difficultés d'exécution et de contrôle, et surtout de la nécessité d'ajuster continuellement les prévisions en fonction de certaines données qui ne peuvent être rigoureusement établies dans un plan (évolution des cours mondiaux, aléas climatiques ou conjoncturels par exemple).

En même temps ont pu être apportées des corrections importantes aux chiffres d'investissements prévisionnels, compte tenu de l'analyse approfondie de dossiers qui n'avaient pu donner lieu dans le plan qu'à des évaluations sommaires. Enfin, le rôle déterminant du budget de l'Etat est clairement apparu, amenant le Ministère des Finances à travailler en étroite collaboration avec le Commissariat Général au Développement dans une perspective pluri-annuelle, en fonction des priorités du plan, et à l'inverse le Commissariat Général à réduire l'ambition de certains investissements pour tenir compte des possibilités réelles de prise en charge par le budget.

On peut résumer ainsi la procédure d'exécution mise peu à peu au point :

111 - Chaque année, des prévisions quadriennales de ressources budgétaires sont établies en tenant compte des perspectives conjoncturelles et à moyen terme d'évolution de l'économie, en relation notamment avec les programmes d'investissements ; en fonction de ces prévisions, constamment tenues à jour, sont proposées au gouvernement des directives pour les dépenses, tenant compte des priorités des perspectives décennales et du

.../...

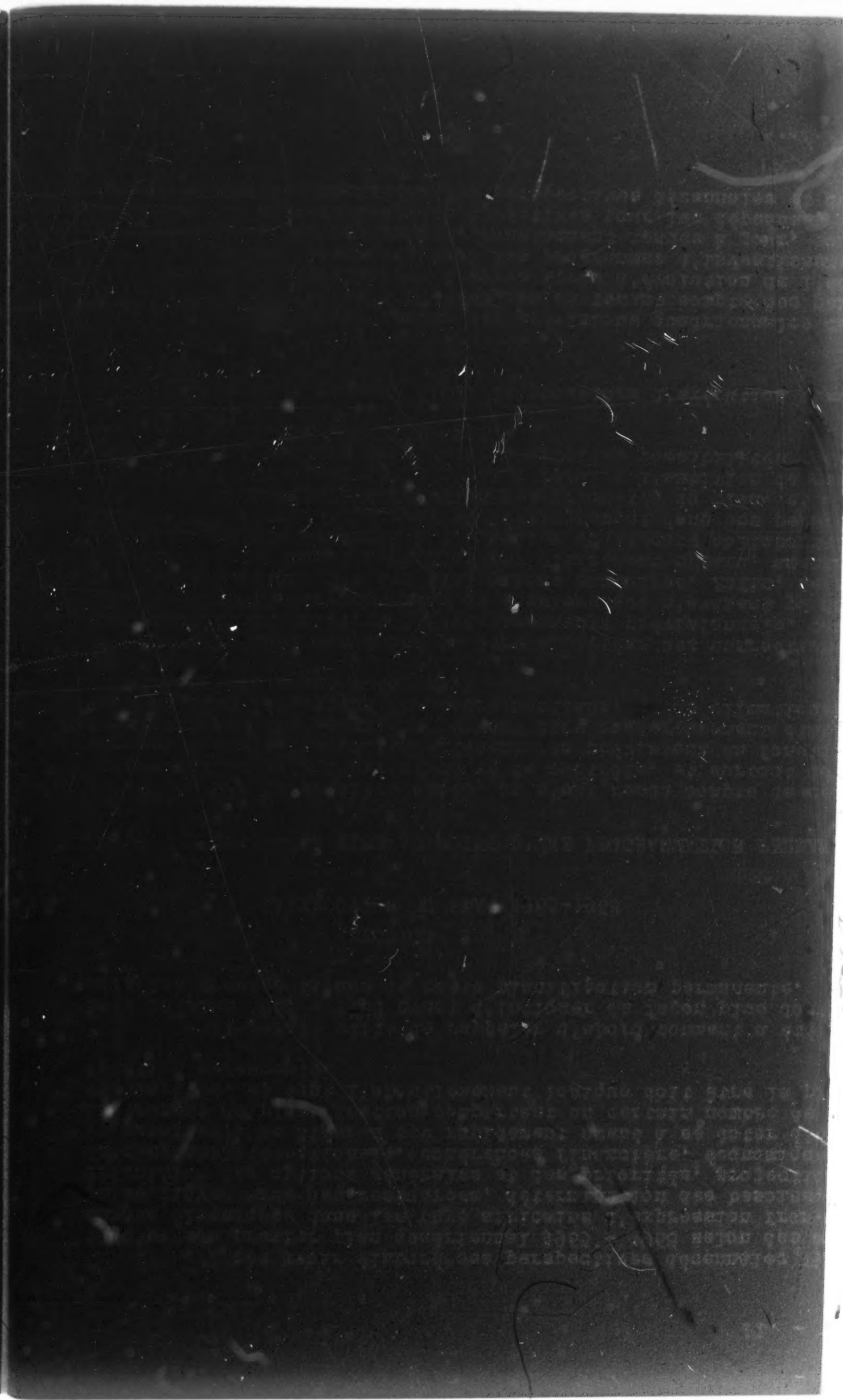

définir clairement certains aspects de la politique du développement rural ; en ce moment, les services intéressés travaillent à définir une politique cohérente de l'urbanisme dont les grandes lignes ont déjà été adoptées par le gouvernement.

En effet, on ne peut s'attendre lors de l'élaboration d'un plan à régler tous les problèmes, et une des tâches essentielles de l'exécution consiste à les étudier et à les approfondir, quitte éventuellement à ajuster alors telle ou telle partie du plan et à revoir les cohérences.

116 - L'ensemble de ces travaux n'a pas été mené par le seul Commissariat Général au Développement. Tous les Ministères y ont participé, le C.G.D jouant le rôle de coordination et d'imulsion qui lui est dévolu par le décret le créant. C'est dire que le contrôle comme l'exécution ont été l'affaire de tous au même titre que celle du C.G.D, ce qui donne une garantie supplémentaire de solidité et de réalisme aux différentes programmations, en même temps que cela donne à la planification sa dimension véritable : elle est l'affaire et la préoccupation essentielle de tous à tous les stades et elle devient véritablement la référence de tous les Ministères dans leur action quotidienne.

117 - Il faut faire une place particulière aux efforts consentis pour faire participer les départements et les arrondissements à l'exécution du Plan. Avec la mise en place de la réforme administrative, une expérience de programmation des budgets d'arrondissements a été tentée en 1967, systématisée en 1968, perfectionnée en 1969 par la préparation de fiches d'orientation ; d'autre part, en 1968 et 1969, les préfets ont été informés, puis consultés sur la programmation en cours d'élaboration au niveau national. Nous sommes encore fort loin d'une véritable régionalisation du plan, mais les conditions d'un dialogue et d'une complémentarité entre l'Etat et les collectivités locales sont maintenant réunies, ce qui permettra à l'avenir de tenir de plus en plus compte des informations et des propositions en provenance des échelons déconcentrés et décentralisés.

D'autre pat, même si le secteur privé moderne a atteint un niveau d'investissements à peu près compatible avec ce qui était prévu dans le plan, celà s'est fait sans véritable concertation avec l'administration ; il apparaît nécessaire que des structures permanentes de consultation mutuelle soient mises en place dans ce but.

En résumé, l'expérience de l'exécution du plan 1965 - 1968 amène à une conclusion fondamentale :

.../...

L'élaboration d'un plan est inséparable de son exécution, et l'élaboration du plan actuel a été conçu, beaucoup plus que pour le premier, en fonction de son exécution. Le plan 1965-1968 s'est fait sur un terrain inexploré ; il a fallu réaliser de nombreuses études, mettre au point des méthodes, alors que notre expérience était inexistante ; il était normal que ces problèmes d'élaboration prennent la première place.

Maintenant, l'on dispose d'une bonne expérience, et nous en sommes à notre cinquième année de développement planifié. La planification est devenue une véritable méthode de gouvernement, elle englobe donc à la fois des techniques économiques et financières mais aussi et surtout des méthodes de participation, et de participation permanente.

C'est pourquoi il ne suffit plus que le travail de conception et de réflexion soit fait une fois tous les quatre ans, mais c'est à l'occasion de l'exécution de tous les jours que doivent se perfectionner conception et réflexion.

Dans cette optique, le travail courant devenant à la fois plus perfectionné et plus contraignant, il faut considérer que l'établissement tous les quatre ans d'un plan doit être l'occasion d'un "examen de conscience" général, d'un ajustement des grandes options, d'une réflexion sur la politique de développement et sur la formulation de directives d'ensemble : cet établissement doit s'articuler harmonieusement, sans le gêner par des délais et des procédures trop longs, avec le travail annuel de programmation budgétaire, des investissements, de la formation, l'analyse permanente des problèmes sectoriels et la définition chaque fois que nécessaire des directives pour les résoudre.

Ceci permet d'éclairer l'analyse qui suit des structures et des ajustements qui y ont été apportés.

§ 12 - LA MISE AU POINT DU ROLE DES STRUCTURES

Afin d'assurer à chacun l'efficacité la plus grande en lui faisant jouer le rôle auquel il a vocation, il convient de distinguer :

- Les structures de l'administration
- Les structures de l'exécutif
- Les structures consultatives
- Les structures législatives

121 - Les structures de l'administration

Elles sont constituées par les services de la Présidence, et notamment dans le cas qui nous occupe le CGD, les Ministères et les responsables des administrations déconcentrées et décentralisées, dont les compétences sont définies par des lois et décrets.

.../...

Elles sont constituées d'autre part, lorsque les compétences de divers départements ministériels se chevauchent, par des organismes, comités ou commissions qui permettent aux ministres compétents d'étudier, de définir et de proposer au gouvernement des décisions cohérentes et générales.

Les comités et commissions consacrés aux problèmes de développement sont actuellement les suivants :

- La commission de l'Eau, placée sous la présidence du Ministre des Travaux Publics, est chargée d'étudier et de proposer une politique générale de l'eau ainsi que de suivre les problèmes d'exécution, d'élaboration des dossiers, (exécution des travaux, problèmes de gestion).

- Le Comité Permanent du développement rural, placé sous la présidence du Ministre de l'Economie Rurale, est chargé notamment de définir et de proposer la politique de développement rural et d'en suivre les problèmes d'exécution.

- Le Comité de Tutelle des Sociétés d'Economie Mixte placé sous la présidence du Ministre des Finances, est chargé notamment de définir la politique générale du secteur d'économie mixte et d'en contrôler l'exécution.

- La Commission de développement des Collectivités locales, présidée par le directeur de la tutelle, examine les problèmes du ressort de la tutelle des collectivités.

- Le comité interministériel de l'Ader Doutchi Maggia examine les problèmes de développement régional du département intéressé ; il donne notamment des directives et étudie les compte - rendus du Comité Technique départemental de l'A.D.M.

- Le Comité de programmation et de coordination du MTP/TMU regroupe les responsables de ce Ministère et ceux du C.G.D, constituant ainsi la cellule de planification de ce secteur.

- Le Comité Permanent des ressources humaines, chargé de définir et de proposer une politique cohérente dans le secteur social et d'en suivre les problèmes d'exécution. (1)

D'autre patt, des groupes de travail ou des comités temporaires ont été constitués pour suivre des affaires particulières. C'est ainsi que la coordination entre le Ministère des Finances et le C.G.D. a pu être étroitement assurée depuis 1967.

---

(1) Ce Comité est également l'organe technique du Comité Nationale de la Promotion Humaine, présidé par le Président de la République

.../...

Il reste à créer dans l'avenir, au fur et à mesure des besoins, certains comités permanents qui s'avèreraient nécessaires.

- Le Comité Permanent de la Commercialisation, qui serait chargé de la définition de la politique à moyen et long terme de commercialisation des produits, complément indispensable notamment du Comité Permanent de Développement Rural, chargé des problèmes de production agricole.

- Le Comité Interministériel du développement régional, inspiré du Comité de l'Ader Doutchi Maggia qui disparaîtrait alors, et qui s'accompagnerait de la création de comités techniques départementaux analogues à celui de Tahoua.

En principe, le secrétariat de l'ensemble des comités existants ou à créer devrait être assuré par le CGD, organisme de coordination par définition.

Le rôle des structures administratives évoquées plus haut est de préparer les décisions des responsables politiques de l'exécutif, c'est-à-dire du gouvernement. En ce sens, les Ministres, dirigeant leurs ministères ou présidant des comités et commissions agissent en tant que chefs d'administration. Mais ils ont un autre rôle, qui s'exerce principalement au sein du conseil des Ministres.

122 - Les structures de l'exécutif

Au sens politique du terme, elles sont essentiellement constituées par le Conseil des Ministres, qui définit notamment la politique de développement et à ce titre indique les opétions générales et adopte les politiques sectorielles à appliquer. En outre, le Conseil des Ministres devrait se prononcer sur certains dossiers importants avant que les négociations de financement ne soient entreprises.

Au cours de l'exécution du plan 1965 - 1968, le Conseil des Ministres a en particulier été saisi de propositions de directives bugétaires prévues dans le cadre de la programmation quadriennale.

Il est maintenant prévu que le Commissaire Général au Développement doit être le rapporteur auprès du Conseil des Ministres de tous les problèmes de développement.

.../...

Mais s'il est nécessaire que le Conseil des Ministres se prononce sur des dossiers préalablement étudiés, analysés et synthétisés par les structures administratives, il est souhaitable, surtout dans l'optique de participation démocratique des perspectives décennales, qu'il dispose avant de prendre des décisions importantes de l'avis des personnes ou groupements intéressés au Développement.

123 - Les structures consultatives

Elles n'existaient pratiquement pas de façon formelle au Niger, jusqu'à une date récente, du moins pour les problèmes de développement. En théorie, elles sont chargées de donner un avis au gouvernement sur les affaires que celui-ci leur soumet, en même temps qu'elles lui permettent d'informer précisement des secteurs socio-économiques qui n'appartiennent directement ni à l'exécutif ni au législatif, ce qui doit faciliter largement le processus de participation.

L'avis du consultatif n'engage certes pas le gouvernement, mais lui permet d'expliquer et de justifier sa position et de tenir compte de certaines informations ou avis.

Il a été tout récemment créé un Conseil National consultatif du Plan composé de représentants des collectivités locales, du Parti, des syndicats et des organisations socio-professionnelles.

Son rôle sera d'émettre des avis sur l'exécution du plan, sur les programmations et, éventuellement, sur les politiques sectorielles définies en cours d'exécution. Ainsi, le gouvernement au moment de prendre ses décisions, et notamment de les traduire par des actes législatifs, sera entièrement éclairé.

124 - Les structures législatives

Elles ont un rôle clairement défini par la Constitution, sur lequel il n'est pas nécessaire de s'étendre ; il suffit de noter que le couronnement du travail effectué par les structures précédentes a lieu à l'Assemblé Nationale, qui lui donne le caractère législatif indispensable ; cela se traduira notamment par le vote quadriennal de la loi du plan, appuyé d'un rapport général d'exécution du plan précédent, et par le vote annuel des lois de finances, qui devraient dorénavant être appuyées d'un rapport de présentation faisant une large part au rapport d'exécution et à la synthèse des programmations.

.../...

§ 13 - LA MISE AU POINT D'UNE PROCEDURE SIMULTANEE D'EXECUTION ET D'ELABORATION

131 - Les tâches de l'administration

Chaque année vers la fin d'Octobre, le CGD commence le contrôle d'exécution des investissements de l'année budgétaire écoulée. A peu près à la même période le CGD et le Ministère des Finances examinent les résultats budgétaires. Il est possible de mettre au point en février ou mars un bilan de la situation économique et financière, base de départ solide pour les programmations des quatre années ultérieures.

Avec la collaboration des Ministères et des comités et commissions mentionnés plus haut commence alors un double travail : établissement des perspectives de recettes budgétaires avec le Ministère des Finances, programmation des investissements publics et des charges récurrentes avec les départements intéressés ainsi que la programmation des investissements semi-publics et privés. Ceci amène, après confrontation des deux types de programmation, à présenter en Avril ou début Mai au Conseil des Ministres des directives budgétaires, correspondant à de véritables directives financières d'exécution du Plan. La programmation des investissements est alors définitivement ajustée, et après une vérification des cohérences économiques, un document d'ensemble sur la période des quatre prochaines années est prêt pour Juillet à être soumis au conseil des Ministres pour servir de rapport de présentation de la loi de finances.

L'ensemble de ces travaux permettra de détecter des insuffisances ou des incohérences dans certains secteurs. nécessitant un ajustement, voire des révisions complètes des politiques sectorielles définies antérieurement. Ceci se fera en fonction des possibilités aux moments les plus opportuns de l'année et sera en conséquence soumis au conseil des Ministres sans qu'on puisse fixer de préiodicité.

Parallèlement s'effectue avec les départements et arrondissements un travail important qui, pendant la période du prochain plan, devrait permettre de rassembler les conditions d'une véritable régionalisation. D'une part, en Avril et Mai les préfets seront informés de la programmation des investissements publics en cours d'élaboration, afin qu'ils puissent faire part de leurs observations éventuelles. D'autre part, sera entreprise à la même époque par les arrondissements, assistés des cadres départementaux et du service de développement régional du Commissariat Général au Développement la programmation sur ressources locales, qui sera chaque année rendue plus cohérente avec les programmations nationales, elles-mêmes mieux éclairées par une meilleure connaissance des besoins et des moyens locaux.

.../...

132 - Le rôle de l'exécutif

Le gouvernement, ajustera évidemment chaque fois que nécessaire les directives dans tel ou tel domaine. Mais en outre il sera amené à se prononcer en mars ou avril sur le rapport d'exécution, en Avril ou Mai sur les directives budgétaires quadriennales, ainsi qu'en Juillet sur l'ensemble du programme quadriennal. D'autre part, il sera saisi lorsque cela sera nécessaire des principaux dossiers d'investissements ainsi que des propositions d'ajustement ou de révision des politiques sectorielles.

133 - Le rôle du consultatif

Le Conseil National Consultatif du Plan est réuni au moins deux fois par an, afin d'examiner d'une part le rapport de présentation de la loi de finances. Ainsi cet organisme, régulièrement réuni, pourra-t-il être de plus en plus un gage de la participation au niveau le plus élevé des structures socio - économiques.

134 - Le rôle du législatif

Outre les mesures législatives particulières nécessaires pour apporter une solution à tel ou tel problème de développement, l'Assemblée Nationale aura à examiner chaque année le projet de loi de Finances sur la base du rapport d'exécution et des programmations quadriennales, ce qui lui permettra de replacer dans un cadre général cohérent le vote des mesures budgétaires de l'année à venir.

L'annualité et la permanence de ces travaux, outre un intérêt accru de chacun pour l'exécution concrète du plan, permettront d'alléger considérablement tous les quatre ans l'élaboration des plans ; en effet, ayant suivi tous les ans l'évolution du plan en cours et ayant contribué à définir chaque année un nouveau programme quadriennal, l'ensemble des structures nigériennes pourra se consacrer plus spécialement à cet examen de conscience et à cette révision des grandes options que doit constituer un plan, les données économiques, financières et sociales étant beaucoup mieux connues de chacun.

Ce travail annuel peut paraître lourd et complexe, mais l'expérience déjà acquise permet d'affirmer que l'efficacité et la continuité s'en trouveront en fait accrues. D'autre part, une véritable concertation est à ce prix, et l'expérience des pays ayant opté pour la planification démocratique montre que celle-ci n'a été qu'un échec ou un demi-succès quand les conditions de cette concertation n'étaient pas rassemblées.

.../...

SECTION II

LES OBJECTIFS ET LES METHODES DE LA PLANIFICATION PERMANENTE

Les planificateurs se trouvent généralement confrontés à des préoccupations contradictoires ; ils sont également en butte à des difficultés tenant aux insuffisances de l'information.

Il paraît en effet nécessaire de concilier une grande rigueur dans l'exécution d'options et la mise en oeuvre de priorités laborieusement définies et choisies, avec les incertitudes imposées de l'extérieur et celles qui résultent soit de connaissances insuffisantes, soit d'erreurs dans les hypothèses, soit enfin des aléas proprement dits de toute action programmée.

D'autre part, dans le contexte nigérien, on ne peut comme dans des économies plus complexes et plus diversifiées, compter sur un développement spontané, qui permettrait de réduire l'élaboration du plan à une série de choix entre divers taux de croissance et son exécution à la mise en oeuvre d'instruments relativement globaux d'action sur l'économie.

Ici, le plan apparait à la fois comme la définition d'une stratégie globale et de stratégies sectorielles, qui bien souvent ne peuvent pas s'appuyer sur des modèles économétriques satisfaisants, comme une projection d'agrégats dont la base de départ est extrêmement incertaine, et comme un véritable catalogue de projets relativement bien définis, les effets d'entrainement et les relations intersectorielles étant trop faibles et rudimentaires pour que l'on puisse se contenter de ne définir que des types d'interventions.

Enfin, le rôle déterminant de l'Etat, auquel revient la lourde charge d'anticiper sur le développement en créant une infrastructure économique et sociale à rentabilité souvent lointaine, se traduit par des tensions budgétaires extrêmement graves qui font des équilibres financiers une préoccupation beaucoup plus importante que les équilibres économiques, parce que beaucoup plus immédiate.

Si l'on ajoute que l'Etat est étroitement dépendant de l'extérieur pour le financement de ses propres investissements, et qu'il doit compenser cette dépendance par une rigueur accrue dans le choix des priorités et des opérations, on comprendra mieux comment toutes ces données ont amené le Niger à mettre au point sa planification permanente.

.../...

1°/ - Principes de base

La planification doit être à la fois souple et ferme - Souple pour permettre un ajustement rapide et global des prévisions à l'évolution constatée - Ferme, afin d'éviter des distorsions qui auraient vite faite de vider le plan de son sens.

Une fois déterminées les grandes options de politique générale, les priorités qui en découlent, la méthode doit permettre des réajustements permanents en fonction des nouvelles données de la situation économique, des facteurs exogènes (aide extérieure ou cours mondiaux par exemple). Ces réajustements, qui peuvent parfois donner lieu à de véritables révisions d'options, doivent être immédiatement intégrées dans le plan, quitte à en corriger les grands équilibres, et ne plus être seulement des exceptions, des dérogations, des comportements "hors plan".

La planification doit être progressive : l'ampleur du travail de planification ne permet pas de résoudre tous les problèmes à l'occasion de l'élaboration et de la discussion du plan. Un choix doit être fait dans les études à mener, les méthodes a approfondir et, bien souvent, donner une réponse trop précise à certaines questions est une véritable hypocrisie. Il faut donc savoir se contenter de certaines approximations, à condition de prévoir les étapes nécessaires à la réduction des incertitudes et de disposer des instruments nécessaires pour mieux intégrer, en modifiant le plan en conséquence, les secteurs insuffisamment traités.

Ceci revient à dire que la planification doit être itérative non pas au seul stade de l'élaboration du plan, mais tout au long de son exécution - En d'autres termes, il n'y a pas techniquement de coupure dans le travail de contrôle, d'exécution et d'elaboration.

2°/ Les méthodesmises au point au Niger

Il convient tout d'abord d'indiquer qu'à une ou deux exceptions près, le Niger n'a pas innové dans les techniques proprement dites de planification.

Le Commissariat Général au Développement, partant de la constatation que les investissements publics avaient une place fondamentale dans le développement d'une part, que d'autre part ils représentaient le secteur de l'économie que l'Etat est évidemment le mieux à même de contrôler et d'orienter, s'est d'abord attaché à les cerner de très près.

.../...

On est d'abord parti d'un inventaire précis des projets en cours d'exécution, en cours de financement et en cours d'étude. Pour cela, après définition des opérations (ensemble techniquement et économiquement exploitable), ont été utilisées des fiches d'opérations : elles en retracent les origines (décisions antérieures) ou la justification (référence au plan ou à des objectifs devenus prioritaires) ; elles situent les responsabilités dans la préparation et l'exécution ; elles définissent les objectifs chiffrés et les étapes pour les atteindre (tel niveau de production en tant d'années...); elles évaluent le montant des dépenses réparties selon leur nature (études, travaux, matériel divers etc...) et selon un calendrier prévisionnel de paiement ; enfin, elles comportent une étude relativement détaillée des charges récurrentes et des postes budgétaires qui doivent les supporter.

L'établissement et les diverses sommations de cet inventaire ont eu un certain nombre de conséquences ; on a en effet constaté que certains services techniques n'étaient absolument pas en mesure d'atteindre les objectis financiers du plan, par insuffisance d'études préparatoires ou parce que le plan n'était pas suffisamment clair ; on a également remarqué de graves incohérences entre les prévisions du plan et celles qui résultaient de cet inventaire (sous évaluation systématique des coûts, sur évaluation des résultats etc...) ; enfin les prévisions de calendrier ont été systématiquement faussées par concentration sur le début de la période, les délais de mise en place des crédits, d'établissement des marchés etc... étant généralement sous évalués sinon omis.

Le CGD a donc mené avec les services intéressés une première analyse critique sur les fiches d'opérations proprement dites ; un certain nombre d'entre elles ont été éliminées, les autres fortement corrigées. Puis une première sommation a permis de vérifier la vraisemblance des prévisions faites pour un secteur (routes par exemple) : si le rythme prévu de consommation des crédits est doublé ou triple de l'année en cours à la suivante, il y a très vraisemblablement nécessité de revoir et critiquer les opérations car, sauf cas exceptionnel, les services ne sont pas en mesure de doubler en un si bref délai leur capacité technique et il faut s'attendre aussi à un certain temps d'inertie des entreprises avant qu'elles ne soient capables de repondre à une demande fortement accrue.

La sommation des fiches permet également de vérifier secteur par secteur si la répartition des moyens financiers prévus par le plan est respectée ; ce n'est pas forcément le cas, et il convient alors de corriger le plan, c'est à dire d'accepter cette modification, et de rechercher les moyens pour rétablir progressivement les prévisions du plan si nécessaire.

.../...

La sommation des fiches a enfin permis d'obtenir une première appréciation des charges récurrentes, qui a immédiatement provoqué des études complémentaires, tant elles étaient peu compatibles avec les possibilités du budget.

Parallèlement à ce travail sur les investissements publics, la première année, et préalablement les années suivantes, le Commissariat Général au Développement et le Ministère des Finances ont procédé à des évaluations sommaires puis plus perfectionnées de l'évolution sur quatre ans des différentes recettes. A cette occasion une première série d'itérations, à vrai dire empiriques et souvent peu formulées, a lieu entre la programmation des investissements (effets sur l'évolution économique) et celle du budget (évolution des recettes) - Il faut noter qu'au stade actuel du développement, la part importante d'infrastructures de base dans les investissements publics et la structure archaïque et cloisonnée de l'économie rendent peu nombreuses les variantes possibles et que celles-ci sont largement comprises dans la marge d'erreur, ce qui permet de ne retenir qu'une hypothèse.

Ensuite il a fallu procéder à l'évaluation des dépenses et les ajuster aux recettes prévues. L'étude se fait au cas par cas lorsque c'est la seule méthode possible (évaluation des Interventions Publiques) ou de façon plus normative (détermination d'un taux d'accroissement annuel des masses ministérielles) - On remarquera dans ce dernier cas qu'on aboutit à une situation relativement arbitraire, les normes ayant du être fixées à un moment où les connaissances étaient insuffisantes, et servant ensuite de véritables directives qui constituent les hypothèses de départ des études menées sectoriellement. Il y a là une rigidité qu'il est difficile d'atténuer tant que le gouvernement ne se sera pas doté d'un instrument plus perfectionné de gestion budgétaire permettant des prévisions plus fines et plus rapides.

De cette programmation budgétaire on retourne à la programmation des investissements publics que l'on ajuste encore une fois pour tenir compte, après donc les contraintes techniques, des contraintes budgétaires.

L'exposé du mécanisme des ces deux programmations amène tout naturellement à faire comprendre la nécessité d'un contrôle strict qui soit une bonne base de départ. En ce qui concerne le contrôle des investissements publics, l'effort a naturellement d'abord porté sur l'exécution matérielle, dont le critère le plus objectif est l'exécution financière : chaque opération est contrôlée sur une fiche qui s'inspire de la fiche d'opération, et les tableaux récapitulatifs de contrôle se présentent exactement de la même façon que les tableaux récapitulatifs de programmation. Cependant, s'il est indispensable, ce type de contrôle n'est pas suffisant, et le Commissariat Général au Développement passe progressivement à une évaluation qualitative de l'exécution (analyse par opération ou type d'opération des modalités d'exécution et du résultat matériel effectivement atteint), avant de pouvoir passer dans les prochaines programmations à une analyse plus systématiquement économique.

.../...

En effet, l'élaboration de ces diverses programmations ne saurait se poursuivre longtemps sur le seul critère des cohérences financières ; il est nécessaire de vérifier également les cohérences économiques. Cela a du reste été fait sommairement à deux reprises (1966 et 1967) , cependant, il a paru nécessaire de mettre au point une méthodologie moins globale que la projection pure et simple des comptes. Le Commissariat Général au Développement devrait être en mesure assez prochainement de disposer d'indicateurs partiels d'agrégats importants dont la surveillance donnera des indications beaucoup plus précises.

Nous ne nous étendrons pas sur les autres programmations actuellement menées chaque année, sinon pour indiquer les points suivants : la programmation de la formation est un élément indissociable des deux autres programmations publiques ; la programmation des collectivités locales est en cours de mise au point, et les prochaines années devront voir se multiplier les itérations entre le niveau local et le niveau central ; la programmation dans le secteur semi-public et privé a soulevé de nombreuses difficultés méthodologiques et surtout matérielles, qui sont en voie d'être partiellement résolues.

3°/ La planification permanente

Les méthodes partiellement décrites laissent supposer un travail considérable.

En fait, la progressivité même de la planification permanente et la participation de l'ensemble des services se traduisent à terme rapproché par des gains de temps importants - La référence constante à la programmation des investissements publics par exemple permet de déceler en temps utile les goulots d'étranglement, de mûrir les opérations et d'assurer correctement les inévitables cheminements des unes aux autres, de vérifier en permanence la vraisemblance des objectifs et en sens inverse de signaler l'insuffisance des programmes sectoriels adoptés pour les atteindre.

Mais ce qu'il convient de retenir pour terminer, c'est que les méthodes de planification utilisées au Niger ne sont pas figées : au fur et à mesure que les instruments se diversifient et se perfectionnent, des raccourcis deviennent possibles ; c'est ainsi que l'établissement des fiches d'opération insiste de moins en moins dans certains secteurs sur les charges récurrentes, des méthodes plus globales ayant été mises au point ; cependant, les fiches d'opérations permettent dans ces secteurs de vérifier certains résultats des méthodes globales.

On a signalé au passage les insuffisances et les compléments ajoutés chaque année au travail de planification permanente. L'objectif final de celle ci est d'assurer de meilleures connaissances et des choix à la fois plus sûrs et plus cohérents grâce à de constantes itérations entre la conception, l'élaboration, l'exécution.

.../...

Dans cès conditions, le plan n'est plus qu'un instrument parmi d'autres de la planification permanente, et pas forcement le plus prioritaire. Son utilité consite essentiellement à provoquer une réflexion synthétique aussi bien des services techniques que des autorités politiques, et en ce sen il constitue l'une des itérations nécessaires de la planification permanente.

Le présent chapitre n'a principalement traité, de façon générale, que des aspects structurels et techniques de l planification permanente. Celle-ci comporte d'autres aspects, notamment de participation, qui sont indissociables de ceux examinés ici; ils seront examinés dans les deux chapitres suivants relatifs au développement régional et à la promotion humaine.

T I T R E I

METHODES DU DEVELOPPEMENT

SOMMAIRE DU CHAPITRE 2

LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Pages

SECTION I : RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES ET DU PREMIER PLAN QUADRIENNAL . . . . . 1 - 3

SECTION II : LA PROGRAMMATION REGIONALE AU COURS DU SECOND PLAN QUADRIENNAL . . . . . 3 - 7

§ 21 - Conception d'ensemble et objectifs

§ 22 - Structures et moyens

§ 23 - Tâches et étapes.

T I T R E I

[illegible] DU DEVELOPPEMENT

SOMMAIRE DU CHAPITRE 2

[illegible] DEVELOPPEMENT REGIONAL

[illegible] DOCUMENTS PRODUCTIFS ET DU

[illegible] RURAL . . . . . 1 - 1

[illegible] DU CYCLE DU

[illegible] . . . . . 2 - 1

[illegible] objectifs

[illegible]

SECTION I : RAPPEL DES PERSPECTIVES DECENNALES ET DU PREMIER PLAN QUADRIENNAL

11. La Régionalisation du Développement envisagée dans les Perspectives Décennales comme un moyen de renforcer l'unité nationale, devait se traduire par des actions motrices régionales et des actions visant à résorber les disparités entre régions.

La Régionalisation du Développement apparaissait comme le prolongement naturel de la participation active de la population à l'élaboration et à l'exécution de la politique de développement. Elle supposait la mise en oeuvre d'une importante Réforme Administrative visant à la décentralisation et à la déconcentration. Elle devait permettre une valorisation optimale de toutes les potentialités du pays par l'organisation de complémentarités inter-régionales.

12. Si une véritable régionalisation était hors de portée pendant la période du premier Plan quadreinnal, il importait de la préparer par des actions dans trois domaines.

12.1. Dans le domaine des <u>études</u> un effort important a été consenti en faveur de deux régions, celle des Dallols et celle de l'Ader-Doutchi-Maggia. Dans la première, les travaux effectués permettent d'envisager le démarrage d'une phase d'expérimentation active sur le terrain, de thèmes adaptés de développement rural. Dans la seconde,les études réalisées ont été suivies par la mise en oeuvre d'un programme important d'aménagement régional.

En outre, une étude en vue de dégager les potentialités théoriques de chaque région dans le but d'aboutir à des modèles localisés d'exploitation agricole, a été entrepris en fin de période . Les objectifs fixés n'ont pas été entièrement atteints .L'effort sera poursuivi de façon plus intégrée au processus de programmation, au cours de la deuxième période quadriennale.

12.2. Dans le domaine de l'expérimentation et de la mise en place de nouvelles <u>structures</u>, des progrès importants ont été réalisés.

12.2.1. En ce qui concerne l'<u>action déconcentrée</u> des services de l'Etat deux formules complémentaires ont été éprouvées, la première de façon assez générale dans le pays et la seconde dans la région de l'Ader-Doutchi-Maggia.

12.2.1.1. L'action intégrée a été mise en oeuvre dans les zones déjà touchées par l'Animation,

.../...

établies au niveau central. Elles ont apporté des éléments qui souvent faisaient défaut aux cadres locaux. Par ailleurs, ceux-ci se sont progressivement familiarisés à la procédure d'élaboration des fiches d'opération.

En 1970, des fiches de contrôle de l'exécution ont été introduites pour préparer une évaluation nécessairement plus large par la suite.

Il importe maintenant de situer convenablement les programmes locaux décentralisés dans des perspectives à terme, d'articuler étroitement ces programmes avec ceux élaborés pour l'action deconcentrée des services de l'Etat, de mettre au point de façon opérationnelle les formules et procédures d'association des initiatives venant de la population avec les opérations financées sur budget local, et enfin de rendre systématique l'évaluation des actions entreprises. En définitive, il apparaît nécessaire d'élargir la notion de programmation locale en ne la limitant pas à ses aspects purement financiers.

12.3. Dans le domaine de la sensibilisation et de la formation des cadres au développement, un programme de travail a été confié au Bureau de formation des cadres relevant de la Direction de la Promotion Humaine du CGD. Il disposait pour cela de formateurs départemenatux et d'une cellule au niveau national.

Les activités du Bureau de Formation ont tout d'abord été centrées sur l'application de la Réforme Administrative, puis sur la mise en oeuvre de la programmation locale telle que définie précédemment.

L'institution n'a pas encore donné tout ce que l'on pouvait en attendre, mais les premiers résultats sont encourageants, pour peu que l'on parvienne à dépasser le stade des opérations isolées pour les intégrer progressivement dans une programmation d'ensemble des interventions de l'arrondissement, qu'elles que soient les sources de financement .

Pour mieux centrer les activités de formation et mieux les articuler avec les opérations de programmation, le Bureau de formation des cadres a été intégré au Service de Développement Régional créé en 1970 au sein du Commissariat Général au Développement.

SECTION II : LA PROGRAMMATION REGIONALE AU COURS DU SECOND PLAN QUADRIENNAL

21. Conception d'ensemble et objectifs.

2.1.1.Au terme de Régionalisation du Développement qui reste vague et général, on préfèrera celui de programmation régionale qui implique une mise en oeuvre de procédures organisées dans le temps, faisant appel à la participation active des cadres de tous niveaux et des représentants de la population.

.../..

La programmation régionale regroupe l'ensemble des démarches qui permettent d'articuler une planification nationale dont l'emprise sur les réalités de la base est limitée, et des projets locaux de développement dont il faut favoriser le plus possible l'émergence.

La programmation régionale ainsi conçue, doit permettre de concrétiser les grands objectifs du plan, de faire le lien entre les cheminements pour y parvenir et l'action quotidienne des services, de donner un caractère opérationnel aux nécessaires cohérences et surtout de permettre l'intégration des initiatives venant de la base au projet global de développement de la Nation.

Les efforts entrepris au cours de la période du premier plan quadriennal, dans le sens :

- de la mise en oeuvre d'une planification permanente des finances de l'Etat au niveau national ;
- d'une programmation pluriannuelle des opérations des arrondissements et communes au niveau local ;
- d'une structuration progressive des collectivités villageoises au sein de coopératives autogérées ,

rendent possible et souhaitable le démarrage d'un processus de programmation régionale au cours de la période du second plan quadriennal.

Il est hors de question de parvenir au cours de cette période à un système complexe de programmes régionaux très détaillés et parfaitement articulés avec ceux des niveaux national et local. On doit en effet considérer la programmation régionale comme un effort constant pour une plus grande maitrise du réel et une plus grande cohérence des programmes sur l'ensemble du pays.

21.2. Les objectifs que l'on se propose d'atteindre pendant la période du plan quadriennal, peuvent être regroupés en six rubriques principales.

21.2.1. Parvenir à l'organisation systématique de l'information sur les réalités socio-économiques de base. Cet objectif implique des tâches de collecte, de tri et de rassemblement en vue d'une utilisation opérationnelle de l'information. L'évaluation organisée des réalisation programmées viendra enrichir régulièrement les dossiers établis.

21.2.2. Réaliser une régionalisation progressive du Plan. Ceci veut dire, traduction en objectifs , directives et moyens régionalisés puis localisés, des plans et programmes élaborés à l'échelon central, après recueil des informations, observations et propositions des autorités régionales et locales.

.../...

21.2.3. Assurer une coordination effective en vue de l'intégration des programmes des services de l'Etat et des programmes des collectivités décentralisées au niveau de l'arrondissement.

21.2.4. Mettre en oeuvre les procédures permettant l'évaluation de plus en plus large de l'exécution des programmes : évaluation en termes d'activité matérielle du service responsable d'une opération, évaluation en termes de résultats économiques de l'opération et enfin évaluation en termes de transformations sociales dues à l'opération.

21.2.5. D'adapter la formation et l'information des cadres locaux et régionaux, à l'ensemble des tâches requises pour la programmation régionale. Pour cela il est nécessaire de réaliser un travail important de mise au point de contenus et de méthodes.

21.2.6. De poursuivre l'effort de conception et de recherche en vue de :

- l'élaboration des perspectives régionales et des modèles locaux de développement ;
- la définition concrète du contenu des programmes élémentaires de développement en relation avec les programmes locaux,
- la rationalisation des méthodes de travail permettant la prise en charge réelle par les cadres, des tâches de programmation régionale.

22. Structures et moyens.

22.1. La programmation régionale doit être considérée comme une entreprise collective des services techniques, des autorités publiques et des représentants de la population.

Elle n'est en rien l'apanage d'un service spécialisé ou alors elle perdrait tout son sens. Elle doit s'intégrer dans l'activité normale des différents services en vue de la rendre plus cohérente avec celle des autres services et moins routinière donc plus ambitieuse.

Les structures permettant la réalisation de cette entreprise collective existent déjà, soit de façon générale et officielle comme les conseils d'arrondissement ou les équipes d'action intégrée, soit de façon semi-officielle comme certains comités techniques départementaux, soit en unique exemplaire comme le comité interministériel de l'Ader-Doutchi-Maggia. Il n'est pas question de créer véritablement de nouvelles structures, mais de généraliser celles qui ont fait leurs preuves. C'est ainsi que sera mis en place progressivement dans chaque département (ou confirmé) un comité technique départemental fonctionnant sous l'autorité du Préfet. Le Comité technique départemental devra :

- favoriser la coordination et la concertation entre les différents services et organismes d'intervention,
- donner des avis techniques sur la conception, l'élaboration et

./.

l'exécution des programmes de développement concernant le département et les collectivités territoriales,

- suivre l'exécution des programmes et proposer les ajustements nécessaires .

Il fonctionnera en relation étroite avec la Commission Consultative départementale qui existe déjà et qui permet de faire participer les conseillers d'arrondissement et les sous-Préfets à l'action générale d'orientation et de contrôle exercée par le Préfet.

Au niveau national un Comité Interministériel du Développement régional sera chargé d'assurer pour chaque département la concertation interministérielle en vue de préparer et de suivre l'exécution de programmes de développement annuels et pluriannuels établis dans le cadre de la programmation nationale, régionale et locale.

22.2. Il ne sera fait mention ici que des moyens mis en oeuvre par le Commissariat Général au Développement pour impulser, faciliter et coordonner les travaux en vue de la programmation régionale.

Un service du Développement Régional a été créé au sein du Commissariat Général au Développement. Il a deux représentants qui sont placés sous l'autorité du Préfet, au niveau régional ; le Secrétaire Exécutif Régional, qui est chargé de seconder le Préfet dans son rôle de responsable du développement pour le département ; le formateur départemental est responsable des activités de formation des cadres en vue de la réalisation des tâches requises par la programmation. Il est clair que les Préfets ont un rôle essentiel à jouer dans la programmation régionale. La création des postes de Secrétaire Exécutif Régional a pour objet de leur donner réellement les moyens de le faire.Le dispositif est d'ores et déjà mis en place dans les départements de Dosso, Maradi, Tahoua, Zinder ; il sera mis en place dans le département de Niamey en 1971 et dans les départements d'Agadès et de Diffa ultérieurement.

Les postes de Secrétaires Exécutifs Régionaux seront tenus à titre officieux et provisoire par des agents expatriés dans la mesure où il ne sera pas possible d'y affecter des fonctionnaires nigériens. Il est prévu que des fonctionnaires du cadre A seront affectés au fur et à mesure des possibilités pour tenir ces postes. Les formateurs expatriés seront en place jusqu'en 1974.

Au niveau national, un fonctionnaire du Cadre A est responsable du Service. Il est assisté de trois experts (un en formation, deux en programmation) et de deux appelés du service national Français.

23. Tâches et Etapes.

Il n'est pas question ici de répertorier et de décrire en détail toutes les tâches nécessitées par une programmation régionale effective. Les tâches

.../.

te-

Phase 1

NIVEAU

- Recherche de nouveaux debouchés commerciaux (pour mémoire. Economie)

1. - Thèmes de vulgarisation hiérarchisés et localisés (M.E.R.)

2. - Schéma d'armature urbaine TP-CGD

National

3. - Esquisse des spécialisations régionales agriculture - industrie CGD.

4. - Perspectives financières pour les collectivités territoriales C D C T
   (- analyse des comptes
   (- évolution prévisionnelle dès recettes
   (- " " des dépenses.

Département

5. - Délimitation des zones élémentaires d'analyse et de programmation (ZEAP) → 10

6. - Inventaires sectoriels. →

7. - Analyse socio-économique / ZEAP →

8. - Analyse des comptes des Coll.Territoriales Récapitulation. → 11.

Arrondissement

9. - Formation à la notion de programmes d'équipement. Examen des possibilités d'auto-équipement (P.H.)

Zone élémentaire d'analyse et de programmation.

- Plan de campagne de l'action intégrée (pour mémoire)

Phase 2

Poursuite travaux 1, 2, 3, 4

Rassemblement 6 et 7
- inventaires sectoriels
- analyses socio-économiques

Récapitulation des comptes des collectivités territoriales.

10 - Hiérarchisation des zones élémentaires en fonction du caractère ± critique de leur situation.

11. -Perspectives financières par arrondissement et commune.

Poursuite de la phase de sensibilisation et de recherche.

noire)

.../...

Phase 3

Enrichissement opération 1 → 16.-

12. - Répartition des charges et recettes entre Budget National et Budget locaux.
Méthode de couverture des charges locales.

13. - Première esquisse de grille d'équipement par arrondissement.

17. -

14. - Perspectives économiques et sociales à 10 ans
- projections démographiques
- projections de consommation
- premières estimations des productions.

18. -

15. - Premières esquisses de programmes d'équipements. Evaluation des contributions financières et des investissements humains possibles.

Phase 4

16.- Synthèses des perspectives régionales
Confrontation des perspectives avec :
. debouchés commerciaux
. thèmes agricoles
. esquisse des spécialisations
. perspectives nationales.

17. - Adaptation des grilles d'équipement.
- Première esquisse de programme d'équipement des collectivités territor.

18. - Modèles Socio-Agro-Economiques par Zone Elementaire
. assolement
. calendriers
. Inputs - outputs
nature des équilibres respectés
nature et importance des équipements complémentaires souhaitables.

Mise en forme.

Phase 5

19. - Agrégation des modèles. Recherche des cohérences
- balances matières - six destinations (18 — 14, 16)
- démographique (18 — 14)
- financière (18 — 14, 15,16,17)

20. - Adaptation des grilles .
Programme.

Phase 6

21. - Cohérence d'ensemble
Programme Quadriennal

Programme Quadriennal

Programme Quadriennal

Programmation permanente .
Evaluation continue .

ont été rassemblées en un certain nombre d'opérations. Elles sont présentées dans le schéma ci-joint qui est de type logique et non chronologique. Il n'est pas indispensable de franchir toutes les phases pour mettre en oeuvre la programmation régionale. Les opérations seront réalisées au fur et à mesure des possibilités. Pendant ce temps, la programmation qui s'effectue actuellement aux différents niveaux, doit se poursuivre en s'améliorant d'année en année, grâce à l'apport successif des opérations mentionnées.

.../...